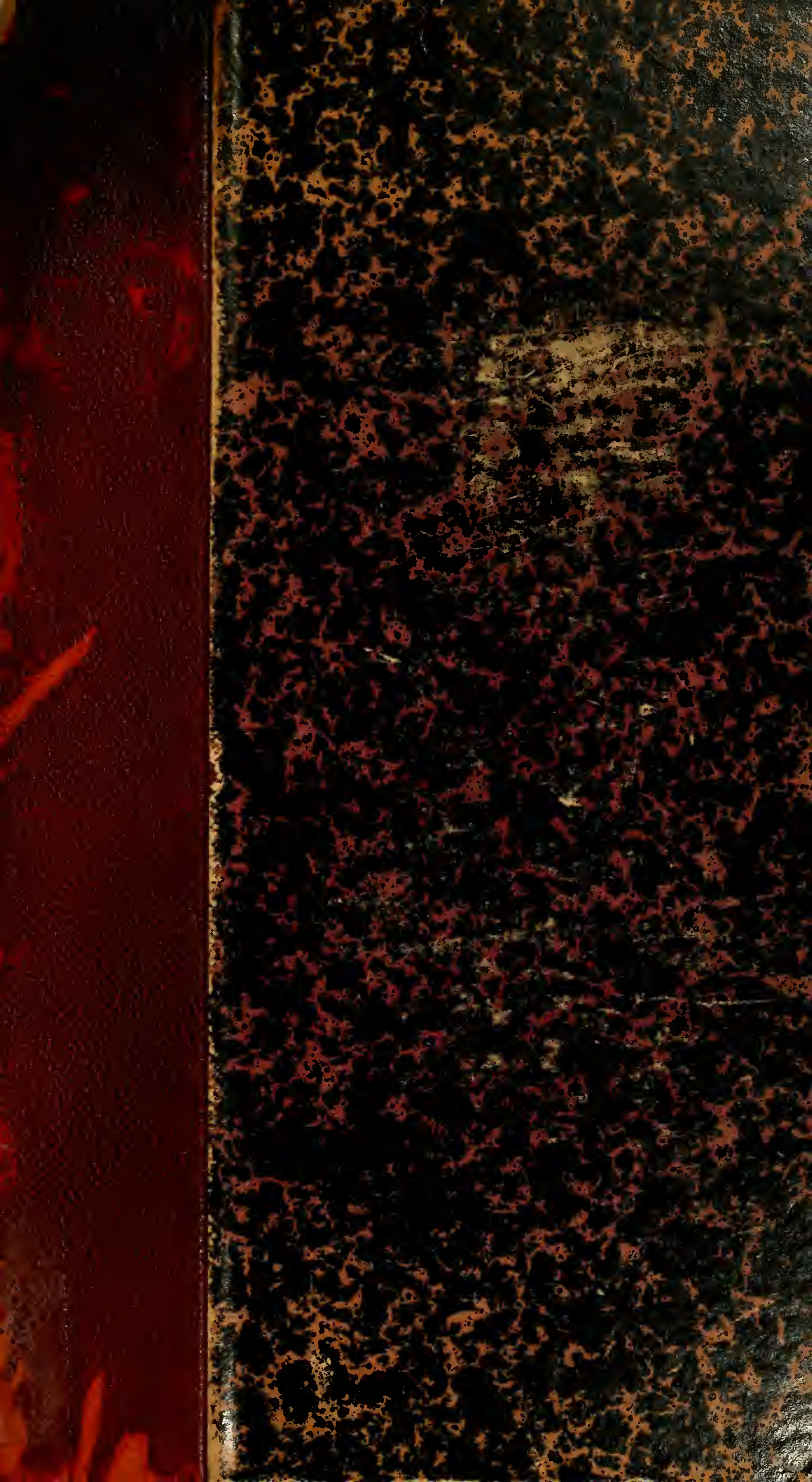



LIBRARY OF PRINCETON
MAY 21 1912
THEOLOGICAL SEMINARY

3(?)61

Les Prédicants Protestants

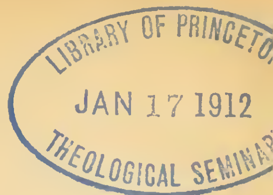
des Cévennes et du Bas-Languedoc

DU MÊME AUTEUR

Notes sur Agrippa d'Aubigné *(Le Printemps :* date de la préface. Les *Tragiques* et l'*Histoire Universelle.* La vision d'où sont sortis les *Tragiques*). (Extrait du *Bulletin de la Soc. de l'Histoire du Prot. français.* 1910), (chez l'auteur). 1 fr.

EN PRÉPARATION :

Documents pour servir à l'histoire du « Prophétisme » cévenol (1688-1702).



CHARLES BOST

LES Prédicants Protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc

1684-1700

Préface de P. FONBRUNE-BERBINAU

*Mondieu beny moy
Mon travail s'il te
plait*

TOME SECOND

Février 1692 - Septembre 1700

L'Église du Désert

Avec quatorze planches. Tables alphabétiques.



PARIS
Librairie ancienne Honoré CHAMPION, Éditeur
5, QUAI MALAQUAIS, 5
1912

TROISIÈME PARTIE

(Février 1692 — Septembre 1700)

Vostre tres humble, & tres obeissant serviteur, delamoignon de Basville

Cliché de la Soc. d'Hist. du Prot.

Signature de Baville

19 Fév. 1692

au Désert le 12. de mars 1693

Le trés-humble et trés-obéissant Serviteur
Claude Brousson Serviteur de Dieu et de nôtre Seigneur Jesus Christ, et par sa grace fidele ministre de sa Parole.

Cliché de la Soc. d'Hist. du Prot.

Signature de Cl. Brousson

(Voir p. 62)

CHAPITRE I

LE NOUVEAU BROUSSON

(Février-Juin 1692)

Le jour même où il apprit la mort de Vivent, Bàville en informa à la fois le secrétaire d'Etat Châteauneuf et le contrôleur général des Finances [1], exprimant en même temps que sa joie, la reconnaissance qu'il gardait au zèle de Mandajors et du gouverneur Chanterenne, d'Alais. Il fit strictement payer les 5,000 livres promises par lui pour la tête du prédicant, salaire dont plusieurs personnes, et Chanterenne en particulier, réclamèrent leur part [2], et se préoccupa, avec Broglie, de pousser le plus loin possible ses avantages.

Il fut bien servi d'ailleurs par certains amis des prédicants. Nous avons dit les arrestations et les condamnations (13 janvier) qu'avaient provoquées les dénonciations d'Anne Baudoin. Sur d'autres dépositions que nous n'avons plus, et que nous ne savons même à qui attribuer [3], onze nouveaux prisonniers furent interrogés au fort de Saint-Hippolyte le 22 février, hommes, femmes ou jeunes gens (et parmi eux le prédicant Antoine Avesque) inculpés d'avoir recélé un fusil, un pistolet, un moule à balle, des livres défendus, ou même des hardes de dragons déserteurs [4].

1. *Bull.* XXXIX, 330, LIII, 439.

2. Chanterenne réclama directement à Châteauneuf ce qu'il estimait son dû (*Bull.* XLIV, 328). Le lieutenant de milices Jourdan, qui avait tué le prédicant, reçut 500 écus. Jourdan, qui était originaire de Bagard (entre Anduze et Alais) fut plus tard une des premières victimes des Camisards. (*Fr. Prot.* Art. Bagard).

3. Peut-être à un certain Pierre Michel du mas de Drigas (?) des environs de Lasalle, qu'Avesque et son frère accusent à leur tour d'avoir tué Claparède.

4. C'est le cas de Pierre Dalgue de Lasalle, accusé d'avoir poussé trois dragons à déserter, et d'avoir acheté leurs habits et leurs armes qu'il aurait donnés aux prédicants. Dalgue était parent de Grevou. (C. 172). Les patrouilles mirent la main sur quelques fugitifs. Marc Amblard, de la Coste (Générargues) interr. 16 nov. 1691, a quitté sa maison depuis quatre ans ou environ. Il a abjuré aux Conver-

Les renseignements circonstanciés des compagnons de Vivent complétèrent ceux d'Anne Baudoin ou de ses amies. Valdeyron, qui suivait le prédicant depuis le mois de juillet précédent, se rappela, avec une minutie qui confond, le détail de ses voyages. Le 26 février, dans le fort d'Alais, il fit devant Daudé la longue déposition qui nous a permis de raconter les derniers mois de la vie de Vivent. A l'interrogatoire de Valdeyron s'ajouta, pour en confirmer la véracité, celui de son camarade Abraham Ducros, dit Chrétien, que Vivent, en octobre, avait emmené au Vigan. Nous ignorons quand, où, et comment Ducros, qui s'était enrôlé, fut reconnu et arrêté. Interrogé à Alais le même jour que Valdeyron, et par Daudé également, il échappa comme Languedoc aux rigueurs de l'intendant. Un *Etat des [34] personnes accusées par Languedoc et le cadet Ducros, outre ceux qu'ils avaient dénoncés à M. de Bâville*, dressé par les soins de Daudé après de nouveaux aveux dont nous ne possédons plus le procès-verbal, nous confirme le rôle considérable que les deux prisonniers, conservés pour les confrontations possibles, jouèrent désormais dans le procès des prédicants[1].

Le nom du jeune Louis de Bagars ne paraît pas dans les dépositions de Valdeyron et de Ducros. Son père, subdélégué de Bâville à Lasalle, avait donné déjà, et continuait à fournir

sions, mais ne veut pas se laisser instruire dans la R. C. Il n'est jamais entré dans une église « et n'y veut point entrer, à moins que Dieu ne lui changeât son intention ». Son fils aîné a été envoyé aux Iles. Sa femme et deux jeunes enfants sont restés dans sa maison (C. 171). Guillaume Fraissinet, de Caderles, avait été arrêté à la fin de novembre, avec sa femme Jeanne Roques, la sœur de Jean pendu en 1687. Sa femme, enfermée aux prisons de Lasalle avait pu s'évader. Un mois plus tard elle était reprise et conduite à Saint-Hippolyte avec son mari. Les soldats l'avaient arrêtée dans les bois, en même temps que sa mère Anne Teyssonière, veuve d'Ant. Roques. La veuve, âgée de 80 ans, errait depuis 1686. Une de ses filles, Marguerite, qui l'avait suivie d'abord, « la menaçant de l'abandonner si elle changeait de religion », avait été prise à Bussas (Saint-Martin de Corconac) en août 1691 et menée au château de Sommières. La vieille Cévenole, intraitable, déclare « qu'elle ne veut pas se faire catholique ni se laisser instruire car elle tient sa religion pour bonne, son fils [Jean] leur ayant servi d'exemple a toute la famille ». (1er janv. 1692. C. 172).

1. Interr. Valdeyron et Ducros C. 172. *Etat des personnes dénoncées*... C. 172. (Dossier Etienne et Paul Plan). Valdeyron, Ducros et Anne Baudoin, personnellement ou par leurs dépositions, témoignent aux procès d'Etienne et de Paul Plan (1692), de P. Colognac dit Dauphiné (1693), de Papus (1695), de Laporte (1696), de Henri Pourtal (1696) et de Brousson (1698). « On mit Valdeyron dans les troupes, dit le *Mémoire* de Gaubert (*Pap. Court*, 17. B.), il se maria en Auvergne. Au bout d'un temps il abandonna ce pays et sa femme et revint à sa maison [de Valleraugue], et un matin ses gens le trouvèrent mort sous un pommier, dans une terre d'un voisin. On n'a jamais su s'il s'était tué en tombant du pommier où il volait des pommes, ou si le maître de la maison l'avait assommé de quelque coup de pierre ».

de son zèle administratif d'excellentes preuves, malgré la crise qui l'avait secoué à la mort de son frère. Il put sans doute excuser son fils, et grâce à Daudé et à Broglie le soustraire aux conséquences de sa témérité [1]. D'autres, moins compromis que le lieutenant de milice bourgeoise, payèrent durement leur complicité avec les prédicateurs.

Un jugement de Broglie, du 13 mars, condamna aux galères dix-huit hommes dénoncés par Valdeyron ou Ducros comme ayant donné retraite à Vivent et à ses complices, ou s'étant trouvés en relations séditieuses avec lui : le cardeur Dalgues, de Lasalle, Puech père, des Combes, le Sr de Falguerolles, du plateau de Colognac, Pouget, de Lascours, Capellier, du mas du Fouet, Martin, du mas des Ondes, Séverac, de la Terrisse, les deux frères Granier, du mas des Plantiers, Puechmary et Servel, du Vigan, les deux frères Mallié, de Ganges, Alibert, du mas de Rouveirac, Roques, du Pontel, Astruc, meunier de Beaucours, Barafort, du Mazelet, Thérond, le rentier de Rouville [2]. Le magasin de poudre établi par Etienne Arnal dans sa terre de Palherols fut découvert grâce aux renseignements fournis par Valdeyron, et Arnal arrêté à Milhau en Rouergues, condamné aux galères par Broglie le 5 avril [3]. Les deux dragons Liron et Viala, qui avaient fourni de la poudre au prédicant étaient dans un cas plus grave. Bâville les jugea dignes de la potence (16 avril), mais ils avaient contribué à la prise de Vivent, le roi commua leur peine en celle des galères perpétuelles [4]. Il convient de noter que nous n'avons pas tous les jugements rendus par Bâville ou par Broglie, et que des mesures de police aggravèrent souvent celles que nous connaissons. C'est ainsi que la femme du Sr de Falguerolles fut enfermée dans un couvent, les biens de son mari et les siens confisqués au profit du roi, et par là leurs trois enfants « laissés à l'abandon » [5].

1. Louis de Bagars était encore à Lasalle en 1693. Le 9 mai 1699 il était lieutenant de dragons ; en 1706 capitaine de dragons de Pezoux. En 1718 il meurt à Lasalle, capitaine de dragons au régiment de Bauffremont (Actes notariés).

2. *Pap. Pradel.* (Bibl. du Prot.) Sur Falguerolles et Barafort, voir *Bull.* III, 294 ; sur Séverac. *Bull.* XXXVIII, 150. La liste des galériens de la *Fr. Prot.* 2e Ed. porte les noms de Lasalle et de Baunier, qui pourraient être ceux de deux des accusés de la même procédure.

3. Inform. et Interrogat., 17, 28 mars, C. 172. Jugement, C. 191.

4. C. 172. Interrogés à Alais 27 février. Jugement de mort 14 avril. Commutation de peine 16 juin 1692.

5. *Bull.* III. 294. Joseph d'Albenas, capitaine au régiment de Villevieille, à Colognac, reçut par ordonnance du 23 avril, 200 livres à prendre sur les biens du galérien (J. de Bagars, notaire à Lasalle).

Un certain nombre de décrets de prise de corps étant demeurés inefficaces, furent suivis de « l'annotation des biens » des fugitifs insaisissables. La mesure, prélude d'une confiscation définitive, amena quelques réfractaires devant Daudé. Contre les autres, Broglie prononça le 5 avril un jugement par contumace qui fut « exécuté figurativement » à Lasalle. Dix hommes, dont Rocher, Martin de Rieumal, Soubeiran de Simonet, et Jacques Fabre, Sr de Mondredon étaient condamnés aux galères, et trois femmes, Jallaguiéresse la Pressaïre, la femme de Gervais dit Capon et « Poussielguesse » de Saint-Jean du Gard, bannies à perpétuité. Les maisons de Martin, Soubeiran et Fabre devaient être « abattues et rasées jusques aux fondements » parce que Vivent y était entré[1]. Nous avons mentionné les amendes dont avaient été frappées onze communautés des environs de Lasalle. Une ordonnance de Broglie, du 12 février, chargea de nouveaux frais toutes celles des Cévennes et du Bas-Languedoc, en leur imposant de faire murer les cavernes et baumes de leur territoire[2].

Les dépositions des prisonniers, et les rapports des espions[3] permirent à Bâville de dresser une liste minutieuse des prédicants qui vivaient encore et des hommes qui les suivaient. Un placard fut affiché dès le mois de mars, qui mettait à prix la tête de quinze fugitifs[4]. 5,000 livres sont promises à qui livrera Brousson, mort ou vif, et 300 livres pour chacun des autres. Le tout sera payé avec la même ponctualité que l'ont été les 5,000 livres promises pour Vivent. Suivent les signalements de personnages que nous avons déjà presque tous nommés, « tous meurtriers, assassins et perturbateurs du repos public ». Henri [Pourtal] valet de Brousson, David Gazan dit La Jeunesse, Laporte, Lapierre, Labric [Massal], Roman, La Rouvière natif

1. C. 191. Fabre et Poussielguesse reparaîtront dans l'histoire des prédicants. Les autres condamnés étaient Grail, Soubeyran de Simonet (Lasalle), et Meynadier, de Saint-Laurent de Trèves (entre Barre et Florac). Pierre Faïsses sut en Suisse que les maisons de Cabanis (Les Sognes), de Teyssonnière à Lasalle, des Dlles de Rouville, et « celle de M. de Saint Bonnet appelée Las Combes » (où habitait Puech) avaient été également rasées. (*Pap. Court,* 43, fo 9).

2. C. 160. Les *Papiers Farelle* contiennent une copie de la délibération de la Comm. de Saint-Michel de Dèze (6 avril) où les cavernes de la paroisse sont exactement inventoriées par les soins des principaux habitants.

3. A cette époque, au dire de Brousson, Bâville se vantait d'en avoir 800 dans la province (*Rel. des Merv.*, p. 39.)

4. Voir *Bull.* LI, 412, le texte complet du placard, dont un exemplaire est à la Bilb. du Prot.

de Guyenne [Papus, qui était de Bergerac], Gavanon dit La Vérune, Colognac dit Dauphiné, David [*sic* pour Etienne], Paul, et Pierre Plan, La Victoire [Etienne Bon, de Saint-Félix de Pallières] et Villeméjeanne dit Campan [*sic* pour Compan, des Bousquets, par. de Soudorgues, accusé d'avoir blessé le vicaire]. Bâville, on le remarquera, ne distingue pas entre les prédicants et leurs accompagnateurs. Il lui suffit que ces hommes aient été complices du meurtre des prêtres, de la mort de Bagars ou de Gautier, et surtout (mais il garde son secret) des machinations de Vivent et de Brousson avec Schomberg, pour qu'ils soient passibles des mêmes peines.

Le nom de Roman et son signalement figurent au placard. Bâville avait écrit en Cour le 19 février : « Il est certain qu'il est mort de maladie, et que tous ses émissaires ont été pris », mais Anne Baudoin lui apprit que « le pacquetier » vivait encore. Roman raconta plus tard qu'il avait eu dans les Cévennes « pour ennemi juré et implacable » l'abbé du Chayla, qui prononçait contre lui des sermons « remplis d'injures et de calomnies ». L'abbé incriminait sans doute ses mœurs, en exploitant contre lui l'affection qui l'unissait à quelques jeunes protestantes. Il avait fait courir plusieurs lettres, dit Roman, publiant que le prédicant avait été « effigié » (exécuté en effigie) à Genève, qu'il n'osait plus y retourner, et que cette seule raison l'avait poussé à venir prêcher en France[1]. Roman redoutait si peu d'aller à Genève, qu'il s'y rendit en mars 1692. A Langogne il acheta un cheval et partit par la route du Puy[2]. Est-il téméraire de penser qu'il allait annoncer la mort du chef sous lequel il avait été « principal acteur », et conférer avec ses correspondants des affaires du protestantisme cévenol ?

Peu de jours après son départ, le prédicant Couderc, dont le nom manquait à la dernière affiche, était saisi par les soldats[3]. Le soir du 28 mars, à La Roche (Saint-André de Lancize), près du hameau de Vieljouves dont il était originaire, il prêchait dans la maison de l'un de ses oncles, devant une dizaine d'auditeurs. « Courage ! enfants, disait-il, je passerai les fêtes de Pâques avec vous autres, et y mangerai quelques pistoles que j'ai ! » Un détachement venu de Saint-Germain de Calberte et conduit

1. *Relation sommaire*..., p. 11.

2. C. 172. Dossier Couderc.

3 C. 172. Dossier Couderc.

par l'abbé du Chayla en personne se fait ouvrir la porte[1]. Couderc lâche deux coups de pistolet. Un coup de baïonnette le jette à terre. La lampe est éteinte, les assistants s'enfuient, l'abbé et les soldats font deux prisonniers qu'ils ramènent avec le blessé à Saint-Germain. Couderc reconnut comme lui appartenant deux pistolets, un couteau à deux pointes, une épée, et aussi des livres : la Bible et le Psautier, *Vingt Sermons* de Daillé, l'*Abrégé des controverses* et la *Persévérance des saints* de Drelincourt, les *Saintes prières* de Jacques Merlin. Des manuscrits, dont aucun ne nous est parvenu, nous intéresseraient davantage : un recueil de paroles bibliques, un cahier de prières, huit cahiers de sermons, « plusieurs chansons sur le chant de divers Psaumes » et une *Relation fidèle du martyre de J.-P. Boisson proposant dit Lalemant et de Jean Dombres*. Son bagage comprenait enfin, chose inattendue, un « Livret d'arithmétique ». Couderc prétendit n'avoir écrit de sa main que deux noms que portait ce dernier volume, « tout le reste lui ayant été baillé en diverses fois par Vivens pour son instruction et celle des fidèles qui voudraient en profiter ».

Couderc ne voulut pas se dire ministre, « n'en étant pas capable ». Mais il ne nia pas avoir prêché. « Il portait des armes pour se défendre, et il lui semblait que N. S. Jésus-Christ lui commandait de prêcher et de professer sa religion ». C'est à ceci que se borna sa profession de foi. Sommé de découvrir les retraites des compagnons dont la liste lui fut lue sur le récent placard, il déclara simplement avoir vu dans un bois du Vivarais Roman, et au Bas-Languedoc Laporte, qu'il avait accompagnés. Quant à Vivent, dont il parle comme s'il ignorait sa mort, il proclama avec un certain orgueil « qu'il allait souvent le visiter dans des bois ou des cavernes », et il reconnut s'être trouvé avec lui aux bois de Saliéges et de Rampon lors de l'« attroupement » de 1689.

Le prédicant, grièvement blessé, fut conduit au fort d'Alais, où il fallut lui amputer le bras. Bâville, comme le porte une note du dossier, se contenta de l'envoyer à Aigues-Mortes. Bastide apprit plus tard à Court que Couderc, à la fin de la guerre des Camisards, avait pu sortir de sa prison sur les instances de son frère Salomon, l'un des chefs des révoltés, lequel « l'avait demandé aux Puissances ». Il serait mort avant d'avoir atteint les fron-

1. Le quartier était surveillé. Le 19 août 1691 un aide-major du régiment du Chayla avait arrêté à Vieljouves un fugitif, Jacques Privat, de Blannaves, porteur de livres prohibés et de sermons manuscrits. C. 171.

tières de Suisse[1]. Nous verrons que Couderc pendant sa captivité d'Aigues-Mortes, forma pour les Cévennes un prédicant inespéré.

Gavanon et La Rouvière, les deux compagnons de Vivent, avaient, on s'en souvient, quitté leur maître avant l'investissement de la baume de Carnoulès. Ils furent interrompus dans leur travail d'aménagement de la grotte supérieure de Panso par le premier coup de feu tiré au fond du ravin. Laissant vivres et outils, ils se glissèrent en hâte « tout le long de la hauteur de la montagne », d'où ils voyaient en dessous d'eux les soldats amassés. Une marche éperdue les mena jusqu'à Monoblet, sous les chênes verts du mas de Pascalou, où la famille Combes, depuis six ans, faisait métier de recevoir les fugitifs. « Le mère fit d'abord monter à cheval un de ses garçons pour aller à Anduze savoir ce qui se passerait. Mais il n'y fut pas plus tôt arrivé qu'il apprit par des personnes bien intentionnées... la triste nouvelle de la mort de M. Vivens». La Rouvière et Gavanon informés à leur tour, allèrent avertir Brousson, retiré alors dans la cerclière du mas des Combes (vers Lasalle). Tandis que les deux jeunes gens demeuraient dans le quartier, Brousson descendit immédiatement au pays bas, à Calvisson et Nîmes. C'est de là qu'il envoya quelques semaines plus tard son fidèle Henri à Rieumal et au mas des Combes (début d'avril) pour savoir les conséquences des poursuites engagées, et porter ses consolations au fils Puech dont le père avait été condamné aux galères[2].

Vers le mois de mai, les diverses troupes des prédicants reprirent leur activité comme par le passé. Ni la mort de Vivent et de Masbernard, ni l'arrestation de Couderc, ne les réduisirent au silence. La Jeunesse qui s'était trouvé en février à la Bécède de Bonpérier (Saint-Marcel de Fonfoulhouse) alla à Nîmes. Dauphiné descendit vers Sommières et Montpellier. Gay et Compan, se séparant, l'un de La Jeunesse, l'autre de Lapierre, s'associèrent pour parcourir seuls les Basses-Cévennes[3].

1. *Pap. Court*, 17, B, 189. Brousson place à tort l'arrestation de Couderc avant la mort de Vivent (*Rel. des Merv.*, p. 31). Salomon Couderc était de Vieljouves. Un troisième frère, Jacques, devint Camisard sous le nom de Lafleur, ou Lafleurette. Nous ne savons si Pierre Barrafort et Charles Saunier, arrêtés avec le prédicant furent condamnés.

2. Relations de Gavanon (*Pap. Court*, 17, B, et 17, R,). Interrog. de Puech fils, du mas de Claveirolles (Lasalle). C. 172.

3. En mars, Gay apparaît seul à Claveirolles, où il vient «contribuer au déplaisir» du fils Puech.

Les trois frères Plan étaient restés autour de l'Aigoual. Ils furent surpris le 1er juin, après une assemblée, près du hameau de Figueyrolles, au-dessus de la rive gauche de l'Hérault, à trois kilomètres en aval de Valleraugue. Jean Avid, lieutenant de la compagnie de milices de Valleraugue, rencontré au Mazel par le consul du lieu et averti par lui du culte, réunit seize soldats de la paroisse de La Rouvière, les joignit à ceux qui lui vinrent de Valleraugue même, et à dix heures du soir investit la jasse qui lui avait été signalée comme la retraite des suspects[1]. Deux hommes d'abord s'en échappent[2]. Paul Plan paraît à la porte de la bergerie et crie : « Qui va là ? » — « Ami ! » répond le lieutenant. Le prédicant répond par un coup de fusil et s'enfuit à son tour. L'officier et le tambour La Violette ripostent, et se lancent après lui. Plan, que les coups de feu ont manqué, se retourne vers le tambour : « Attends ! attends ! dit-il, il ne faut mourir qu'une fois ! » Mais c'est en vain qu'il décharge son pistolet. La Violette l'abat d'une nouvelle balle. Il se relève, retombe, et les soldats le saisissent.

La jasse est cernée. On menace les assiégés d'y mettre le feu s'ils ne se rendent. Mais elle ne renferme plus qu'Etienne Plan, qui demande quartier. Les soldats trouvent dans la bergerie des vivres, un pistolet chargé et un canon de fusil, une lampe, un manteau qui fermait une petite fenêtre regardant vers le chemin royal de Bonpérier, enfin une Bible, un Psautier, et quelques feuillets d'écriture.

Le lendemain, à Valleraugue, Daudé, venu du Vigan, demandait à Valdeyron et au cadet Ducros (amenés du fort de Saint-Hippolyte) et à Gervais, ancien valet de Bagars, de répéter ce qu'ils savaient du meurtre du consul de Lasalle. Valdeyron chargea sans scrupule ses anciens compagnons[3]. Paul Plan avait su le projet, Etienne avait été de l'entreprise ; il avait

1. C. 172. Dossier Etienne et Paul Plan. C'était la jasse de Jeanjean, de Figueyrolles. Gaubert (*Pap. Court*, 17, B. 474 bis), prétend que les prédicants furent livrés par Jean Tourneille (?) de Taleyrac. « Une femme de Valleraugue, Sanguinédesse [fém. de Sanguinède], contribua à les vendre. Le mari étant au lit, entendit ce qu'on [elle] disait ».

2. Sans doute Pierre Plan, et Rey de Massevaque.

3. Mais il tint à s'innocenter lui-même. Dans cette déposition du 2 juin, corrigeant son témoignage du 26 février. il prétend connaître les circonstances du guet-apens du Mercou par Cévennes, qui aurait été de l'affaire, au lieu que lui, Valdeyron, serait resté à Pomaret avec Vivent. La substitution tardive, par Valdeyron, du nom de Cévennes au sien propre, s'explique par la crainte qu'il éprouve de voir s'évanouir les promesses qui lui ont été faites à Alais.

hérité du chapeau et de la petite épée de Bagars, et Valdeyron, précisant davantage, affirma tenir du tailleur Grail que celui-ci, après l'affaire, avait dédoublé la casaque doublée de vert endossée à l'envers par Etienne Plan le jour de l'assassinat.

Etienne, interrogé le 3 juin se borna à dire, en ce qui concernait le meurtre « qu'il n'avait jamais tué personne, qu'il ne savait si les autres avaient tué Bagars, ne pouvant répondre que de lui-même ». Il déclara qu'il « était de la religion de Calvin, où il était né », qu'il n'avait abjuré qu'à cause de son peu de sens, et que depuis les conversions il était demeuré avec son frère Paul dans les bois, « leur occupation étant de prier Dieu ». Son frère seul, et non lui, dans leurs assemblées « faisait le prédicant », encore « n'était-il guère savant ».

Paul Plan, blessé à la main et à la jambe, nia lui aussi avoir participé à l'assassinat du consul, et à celui du curé Vernède, dont Daudé lui parla. Il revendiqua hautement ses titres. « Il est vrai qu'il est prédicant, qu'il a prêché la Parole de Dieu toutes les fois qu'il a trouvé l'occasion de le faire... Quand il quitta sa maison il n'en savait pas assez pour prêcher. Il a commencé au début de 1689, et c'est Dieu qui par son esprit lui a mis dans la mémoire de prêcher. Il a baptisé quelques enfants, et donné une fois la Cène ». Daudé lui demande s'il est reçu ministre ? Rappelé à ce propos « aux règles de la R. P. R. », Plan déclare que « quoique n'ayant pas reçu l'imposition des mains, cependant il est ministre de Christ, et en cette qualité, il peut administrer les sacrements puisque Dieu lui a révélé son Saint-Esprit ». Son juge lui présente « quelques feuillets du manuscrit de leurs prédications », mais il observe qu'il ne les a pas tracés « ne sachant pas écrire ni lire la lettre de main ». Une dernière question relative à son abjuration met encore sur ses lèvres la même réponse : « Obligé de se rendre fugitif avec ses frères, depuis, Dieu l'a inspiré de son Saint-Esprit ». Le prédicant, illettré ou presque, était le premier étonné du « don » mystérieux et bienfaisant qui lui permettait de consoler ses frères.

Une seconde audition des prisonniers n'apprit rien de plus à Daudé. Ils furent transférés à Montpellier. Anne Baudoin, qui y était sans doute détenue, déclara les avoir vus avec Brousson, Dauphiné ou La Jeunesse. Le 16 juin, sur de nouveaux interrogatoires qui nous manquent, Bâville les condamna à être pendus après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire. Les «tours» du bourreau ne leur arrachèrent pas une parole. Brousson prétendit que les deux frères avaient refusé jusqu'au bout, avec

une constance héroïque, l'offre qu'on leur faisait de la vie s'ils voulaient se convertir à la religion romaine. C'était oublier que l'intendant les frappait comme « assassins et perturbateurs du repos public ». Il fit payer les 600 livres que valait cette nouvelle capture, et attendit un nouveau succès [1].

*
* *

Couderc et Paul Plan, en vrais disciples de Vivent, s'étaient tous deux défendus à coups de feu contre ceux qui les voulaient saisir. Ils furent les derniers prédicants qui résistèrent de la sorte à leurs ennemis. Avec Vivent devait mourir (pour ne renaître qu'en 1702) l'esprit de violence qui l'avait animé.

Brousson lui-même, au cours des semaines qui suivirent la fin de son rude compagnon, passa, semble-t-il, par une crise décisive.

Le 20 février, dans la cerclière des Combes, le jour même où il reçut par Gavanon et La Rouvière la nouvelle de l'événement tragique de Carnoulès, il achevait une *Lettre à tous ceux qui craignent Dieu et qui veulent se sauver, sur la corruption et l'impénitence générale qu'on remarque en France* [2]. Dans sa solitude silencieuse de l'hiver [3], devant les souffrances et les épreuves « des fidèles serviteurs qui exposaient leur vie, et dont plusieurs avaient déjà souffert la mort pour retirer de leur égarement des fidèles impénitents », il mesurait plus douloureusement la distance qui séparait l'Eglise de France, de l'idéal qu'il souhaitait de lui voir atteindre. Marchands soucieux de leurs affai-

1. Le jour de l'exécution, Bâville envoya aux galères Etienne Salles et Jean Michel, tous deux de Valleraugue, que les soldats avaient arrêtés quelques minutes avant d'arriver à la jasse, et qui portaient des vivres aux deux frères. Voir *Bull.* XLVI, 505, où D. Benoît a déjà analysé le dossier des Plan. Il y a lieu d'ordonner avec une chronologie plus exacte la plupart des faits qu'il rapporte, et que nous avons mentionnés à leur date. Il ne croit pas qu'Etienne Plan ait été de l'assassinat de Bagars.

Le 24 juin la communauté de Valleraugue répartissait sur les N. C. de la paroisse les frais de capture « du nommé Des Plans (*sic*) ».

2. Publiée en 1701 (*Lettres et Opusc.*, p. 65) voir Douen, II, 198, 446. La date du 20 février 1692 est inscrite sur une copie, de la main de Brousson, conservée dans son dossier. C. 191. La lettre imprimée (p. 75), et le manuscrit, parlent des âmes qui se souillent *depuis huit ans* dans les abominations de Babylone. Il faut penser, croyons-nous, que Brousson, en recopiant sa lettre en 1693, garda au bas la date primitive, après avoir, dans le texte, remplacé le mot *sept* par le mot *huit*, exact pour l'époque de la copie.

3. A la fin de février, Bâville dit n'avoir pas entendu parler de Brousson depuis trois mois (*Bull.* LIII, 442).

res, gens du monde allant à leur luxe et à leurs plaisirs, femmes frivoles étalant des parures incompatibles avec la désolation de l'Eglise ; langage immodeste ou profane, violation du dimanche, assistance aux cérémonies idolâtres de l'Eglise romaine, mariages et baptêmes catholiques, éducation papiste des enfants ; ces preuves d'une longue révolte sont l'explication de la colère persistante de Dieu contre son peuple. Dès lors, le pasteur conseille à ses frères, pour sauver leurs âmes (s'ils ont encore ce divin souci), de s'exiler, « de quitter la Judée et fuir sur les montagnes (Matth. XXIV) mystiques, c'est-à-dire dans les Etats fidèles, où les fidèles trouvent un asile assuré ». Pour lui « *il lui tarde maintenant, et il est contraint de le dire, d'être appelé à instruire quelque autre peuple qui profite mieux de ses remontrances* ».

Comme Vivent, las d'avoir tant pâti pendant l'hiver, Brousson sans doute pensait à quitter le royaume au retour du printemps. Mais le drame de Carnoulès, en l'arrachant à ses méditations mélancoliques pour l'agiter d'une émotion violente, lui inspira immédiatement une autre résolution.

De jour en jour, depuis qu'il était prédicateur, et pasteur, s'affermissaient en lui les sentiments que seuls ont voulu jusqu'ici lui attribuer ses historiens protestants, l'horreur des vengeances, le dédain des armes temporelles, la passion du sacrifice paisiblement accepté. Il s'était fait suivre d'abord, comme ses confrères, d'hommes armés. C'est ce qu'il appelle « avoir pris quelques précautions pour la défense de sa propre vie ». Il marchait à présent « sans épée ni aucunes autres armes »[1].

La fin de Vivent, ministre de Jésus-Christ, mourant le fusil à la main, le corps traversé d'une balle, après avoir tué deux hommes et en avoir blessé un troisième, lui confirma définitivement la vérité évangélique de son attitude personnelle, lui en révéla plus intimement la puissance religieuse. Elle lui imposa aussi le devoir d'y plier des prédicants dont il demeurait désormais le chef unique et incontesté.

Investi par Dieu d'un apostolat nouveau, dont il saisissait mieux la grandeur, poursuivi peut-être par le remords de ses démarches antérieures, peut-être aussi par la crainte que Bâville n'eût en main le billet à Schomberg depuis la mort de Picq, dont il avait eu connaissance, il jugea nécessaire d'aviser les autorités du royaume de la conduite qu'il entendait tenir doré-

1. *Rel. des Merv.*, p. 26 : « les dernières années » dit Brousson. Il écrit en 1694.

navant, et du même coup, de l'inspiration qu'il insufflerait à ses compagnons d'œuvre. Le 10 mars 1692[1] « en son propre nom » il envoya en Cour une Requête, que nous n'avons plus, mais dont il a recopié un très curieux passage dans sa *Relation des Merveilles,* et qui retrace la marche de son évolution intérieure. Il faut lire avec soin ces lignes, où Brousson, soucieux d'estomper les traits de sa première activité séditieuse, en parle en termes qui ne sont saisissables que pour ceux qui la connaissent. Elles ne prennent toute leur valeur qu'à la lumière des faits que nous avons rétablis.

Brousson rapporte un raisonnement qu'il aurait tenu devant Vivent « et quelques autres qui semblaient animés du même esprit », pour les persuader de ne lutter qu'avec le glaive de la Parole de Dieu. Des allusions aux Vaudois, aux mouvements des Cévennes et du Vivarais reporteraient à la rigueur la scène en 1690, mais comme, en août 1691, Brousson conférait encore avec Huc au Moulin de Beaucours, et se prêtait là à une démarche qu'il blâme nettement, ainsi qu'on va voir, il est certain que ses arguments ne lui sont pleinement apparus qu'à la fin de 1691 ou au début de 1692.

Suivant une méthode qui lui est habituelle, Brousson découvre une image des événements du présent dans un récit de l'Ancien Testament. Vivent et ses amis pouvaient s'autoriser de l'exemple d'Elie, et comme celui-ci massacrer les prêtres de Baal. Mais un épisode de la vie du prophète leur donne tort, à savoir la grande vision du mont Horeb (I Rois, XIX, 10) où Dieu se révèle au champion de sa cause dans un murmure doux et léger, alors qu'il ne s'est montré d'abord ni dans l'ouragan, ni dans le tremblement de terre, ni dans la flamme.

Tout cela, aurait dit le prédicant à Vivent, est mystérieux et typique. Dieu voulant par là nous faire comprendre qu'en ce dernier temps il s'élèverait d'abord un terrible *vent* de persécution qui serait excité par le faux zèle des mauvais pasteurs et qui ébranlerait la foi des plus fermes. Après ce vent, un *tremblement de terre* mystique, c'est-à-dire un grand mouvement de peuple [c'est la Ligue d'Augsbourg] comme nous l'avons vu dans toute l'Europe, après ce terrible vent de persécution qui a ébranlé la foi de tant de fidèles. Mais que ce ne serait pas non plus par cette voie que Dieu convertirait les hommes et qu'il acheverait d'établir son règne. Que ce tremblement de terre mystique serait suivi d'un *feu* d'indignation et de

1. *Rel. des Merv.*, p. 32, qui a conservé la mention du fait, et sa date.

vengeance dont plusieurs serviteurs de Dieu et autres fidèles seraient enflammés, comme il a déjà paru dans les vallées du Piémont, en France et ailleurs, et comme il pourrait paraître encore dans la suite. Mais que ce ne serait pas non plus par cette voie que Dieu convertirait les hommes et qu'il établirait son règne. Et qu'enfin ce feu mystique serait suivi d'un *son coi et subtil*, c'est-à-dire de la prédication de l'Evangile faite avec un esprit de douceur et de charité, et que ce sera par cette voie que Dieu convertira les peuples et qu'il achèvera d'établir son règne par toute la terre.

Fidèle désormais à son idéal, Brousson y consacre sa vie et celle de ses disciples. Le jour où, Vivent disparu, il demeure la seule autorité spirituelle des prédicants, une nouvelle période religieuse commence dans les Cévennes. Vivent avait été le « lion » qui rugit et déchire. Brousson ne sera plus que « la colombe mystique qui se cache aux fentes des rochers[1] ». Ses confrères se soumirent à ses exigences. Ils ne cheminèrent plus le fusil au col. Tout à leur œuvre de réveil des consciences et de reconstruction de l'Eglise, s'ils attendirent encore le secours des armées étrangères qui luttaient toujours contre le roi oppresseur, ce fut sans verser le sang, et sans même préparer l'insurrection sur laquelle comptaient les troupes alliées du Piémont.

Il faut noter ici que du jour où les prédicants, avec leur maître, n'attisèrent plus « le feu d'indignation et de vengeance », et ne firent plus entendre que « le son coi et subtil » de la parole évangélique, le passé violent des années 1689, 1690 et 1691 fut pour eux aboli. Ils ne voulurent plus avoir jamais commis d'actes séditieux ou criminels. Ils les oublièrent, et leur souci angoissé fut d'en éteindre le souvenir. Ni Brousson ni Roman, dans les Relations qu'ils écrivirent de leur vie, ne parlèrent des projets d'insurrection auxquels il avaient collaboré ; ni les autres prédicants, dans leurs interrogatoires, ne consentirent à avouer la part qu'ils avaient prise aux meurtres de Gautier, du curé Vernède ou de Bagars, et lorsqu'en 1698, à Montpellier, Bâville plaça sous les yeux de Brousson la preuve irrécusable qu'il avait joué son rôle dans une œuvre de guerre civile, le pasteur, sans vouloir ni avouer ni nier, se retrancha juridiquement derrière une amnistie proclamée par la paix de Ryswyk.

1. *Cant. des Cant.*, II, 14.

CHAPITRE II

L'ARMÉE DE SCHOMBERG DANS LE DAUPHINÉ

(Juin-Décembre 1692)

La Vérune (Gavanon) et La Rouvière (Papus) après être demeurés quelques semaines « à Montredon » (c'est-à-dire, en fait, dans les bois environnants, car Fabre, condamné par contumace aux galères était fugitif et sa maison à demi démolie), descendirent rejoindre Dauphiné vers Sommières. Au milieu de juin (1692), ils se trouvaient de nouveau à Lasalle, où ils rencontrèrent Fabre, qui vivait à peu près librement dans un quartier où sa nombreuse parenté lui fournissait subsistance et asiles [1]. La Saint-Jean venue (24 juin), ils abandonnèrent encore la montagne et se rendirent à Nîmes où Lapierre et La Jeunesse faisaient « beaucoup d'assemblées et même assez nombreuses », dit Gavanon [2]. Il ne parle pas de Brousson, car nous verrons précisément que ce dernier, à cette époque, avait dû pour un temps cesser de prêcher.

L'avocat Benjamin Villeneuve, de Lasalle, avait inutilement poursuivi Gavanon dans la plaine, le « dépeignant » partout, manquant le faire surprendre à Marsillargues. Pour avoir « les deux rejetons de Vivent » comme il appelait La Vérune et Papus, il eut recours, avec M. de la Haye, gouverneur de Saint-Hippolyte à une louche négociation, et fit offrir à Fabre. s'il les livrait, de relever sa maison, de lui payer une part de la prime assurée, et sans doute aussi — et d'abord — de lui permettre de rentrer dans la vie ordinaire sans être inquiété.

Fabre, raconte Gavanon, « ouvrit d'abord les yeux à cette promesse ». Il se transporta à Nîmes, « en nous disant qu'il était

1. C. 172, Dépos. Fabre 5 oct. 1692. Vers le milieu de juin Fabre et Gavanon viennent chez Soulier, de Blanquiès (Valestalières, près Lasalle), demander des nouvelles des prédicants.

2. Pour ce qui suit, voir les deux relations de Gavanon. surtout celle qui n'a pas été publiée. (*Pap. Court*, 17, B).

en état de sortir du royaume, qu'il voyait que la persécution s'augmentait, et qu'il avait trouvé un bon guide assuré qui nous sortirait, mais qu'il voulait aller vendre son foin pour faire de l'argent, et qu'ainsi nous devions aller avec lui, ce que nous fîmes ». Vers le 5 ou le 6 juillet donc, Gavanon, La Rouvière, Fabre, et en même temps qu'eux la femme « Poussielguesse », et « le cadet Villeneuve », de Mandiargues (Saint-Hippolyte du Fort), fugitif depuis le mois de décembre, sortaient de Nîmes à la nuit[1]. Arrivés le lendemain matin près de Saint-Hippolyte, ils passèrent tout le jour dans un bois. « Un peu avant le souper, dit Gavanon, Fabre sortit, et alla avertir un de ses parents... qu'il devait aller dire à Villeneuve, de Lasalle, qui était alors à Saint-Hippolyte, de faire un détachement au château de Planques, que sans faute nous passerions par ce chemin, ce qui ne manqua pas d'être exécuté. »

« L'on fait un gros détachement, [dont] Villeneuve en personne, et jusques au valet du gouverneur[2], et après que nous eûmes soupé, nous nous séparâmes d'avec la veuve Poussielgue et Villeneuve [de Mandiargues], et nous prîmes notre route du côté de Lasalle pour nous rendre à Montredon. Mais nous ne fûmes pas plus tôt arrivés à un pas étroit vis à vis du moulin [de M. Lafon] d'Espaze, qu'en marchant de front, La Rouvière et moi, et me trouvant sur la droite, du côté du détachement, Villeneuve et le valet du gouverneur m'empoignèrent, et La Rouvière se trouvant sur le bord de la muraille se jeta dans la rivière, où il s'alla rendre du côté de Cros, dans une retraite de gens fidèles. »

Fabre, demeuré soigneusement en arrière, échappa naturellement aux soldats, et se hâta vers Montredon pour y attendre Poussielguesse à qui il avait donné rendez-vous. Continuant sa trahison, il arrêta avec elle qu'elle irait rejoindre les autres prédicants réunis en nombre inaccoutumé, nous ne savons à

1. Dépos. Gavanon, C. 172, 17 juillet 1692 (Dossier Gavanon).

2. Gavanon aurait pu dire mieux encore : le gouverneur était là lui-même. Celui que Gavanon appelle « le valet », le soldat Fages, dépose le 17 juillet (C. 172) qu'il fut pris par M. de la Haye avec onze soldats, un capitaine, un lieutenant et un sergent. Ils furent embusqués sur le grand chemin de Lasalle, vis-à-vis du Moulin d'Espaze, ayant fait trois corps de détachement, le premier du côté de Lasalle commandé par M. de la Haye avec cinq soldats, le deuxième commandé par le S[r] Deserf lieutenant, où étaient le S[r] Villeneuve, Fages et le sergent, le dernier, commandé par M. de Costebelle, capitaine, avec quatre soldats, celui-ci ayant ordre de laisser passer trois hommes qui devaient venir du côté de Planques.

quelle occasion, et qu'il pensait être « au pied de l'euzière de Fougairolles », sans doute vers Aireséque, au-dessus du cercle de collines qui entourait le vallon de Valestalières [1]. Le fils de Fabre suivit la fugitive, et vint rapporter à son père qu'il avait vu en effet « cinq ou six fugitifs dans un valat, qui étaient sortis en sifflant, et avaient parlé à Poussielguesse en l'appelant *ma sœur* ».

L'occasion était admirable. Fabre repart pour Saint-Hippolyte ; mais M. de la Haye, avant de lancer ses hommes, veut savoir exactement où sont les prédicants. Fabre s'offre à reconnaître lui-même leur retraite. Il revient vers l'euzière. L'obscurité l'arrête, et il demeure jusqu'au jour à cent pas d'eux. Il les entend prononcer la prière matinale et découvre enfin Dauphiné, Pierre Plan, Gay et Compan, les deux Massal de Milherines [2], un homme de la suite de Plan (Rey ?), et avec eux, une femme, « la nommée Dumasse, de Soudorgues ». A midi, arrive un jeune homme qui annonce que La Rouvière les viendra retrouver le soir. Deux heures plus tard, une assemblée est décidée pour la nuit prochaine. Gay descend au Berquet (Valestalières) pour en donner avis, pendant que Fabre, une seconde fois, sous prétexte d'aller chercher Poussielguesse qui est à Montredon, repart pour Saint-Hippolyte. Mais ses allées et venues ont été suspectées. Un habitant de Saint-Hippolyte en informe Soulier, de Blanquiès, et lorsque, le soir, Fabre et Poussielguesse viennent à Blanquiès même chercher les derniers renseignements sur le lieu de l'assemblée, la femme de Soulier déclare à Fabre que les prédicants sont partis, et lui dit sur quels soupçons. En vain Fabre essaie de nier : « Il n'est que trop vrai, répond le mari ». Le traître était brûlé, il revint à Montredon, où, semble-t-il, il ne fut plus inquiété.

Gavanon, enfermé dans une des plus basses prisons du fort de Saint-Hippolyte, comparut le 17 juillet devant Daudé, qui se servit contre lui de Valdeyron et de Ducros, auxquels la liberté n'avait pas encore été rendue [3]. Valdeyron d'ailleurs

1. Dépos. Fabre, C. 172, 5 octobre 1692. Lire Falguerolles. Le bois de chênes verts, ou « euzière » qui entourait le mas alors rasé, dont le maître était aux galères, s'étendait sur le plateau de Colognac, du versant nord (vers Lasalle) au versant sud (Valestalières). A Valestalières, toutes les maisons, sauf deux, s'ouvraient alors aux prédicants.

2. Nous n'avons jusqu'ici rencontré que l'un d'eux, surnommé Labric.

3. C. 172. Dossier Gavanon. Le Dossier permet de rectifier les dates fautives des deux Relations de Gavanon.

n'accusa Gavanon que d'avoir suivi Vivent pendant les derniers mois de sa vie, et Gavanon n'eut garde de le nier. Si dans la Relation de ses aventures il a naïvement exagéré l'insistance de son juge, qui l'interrogeait, dit-il, tous les jours, et qui lui promettait la vie sauve « s'il déclarait là où MM. Brousson, Lapierre et Dauphiné faisaient leur retraite dans Nîmes, Calvisson, Montpellier ou Sommières[1] », ses réponses authentiques confirment son dire : « Rien ne put l'ébranler pour nuire à ses frères ».

Trois jours après, Jean Lagarde, de Milherines, était interrogé au fort. Le compagnon de Grevou, échappé aux soldats lors de la surprise du mas de Montredon, sans souci du danger, et bien que les dénonciations d'Anne Baudoin l'eussent fait décréter de prise de corps en même temps que son frère, était venu travailler de son métier de peigneur de laine à Saint-Hippolyte même. Daudé, après avoir obtenu de lui quelques détails sur sa vie, pensait l'envoyer à Montpellier en même temps que Gavanon[2]. Mais ce dernier devait échapper à la sentence de l'intendant. Le récit de son évasion, que nous transcrivons d'après sa Relation, est confirmé par les pièces de son dossier[3].

Le 17 août [lire le 31 juillet] qui était un jeudi de la dite année 1689 [lire 1692], ma mère me vint voir, qu'elle eut la permission, et elle avait porté un petit présent au geôlier, et en m'embrassant, elle m'exhorta d'être toujours ferme et constant, de quelle mort que l'on voulût me faire mourir, ce que je lui promis de faire jusqu'au dernier soupir, et sur cela elle s'en alla contente, me disant qu'elle ne me verrait jamais plus et que mon père me viendrait voir encore une fois, qui serait le dimanche suivant, si l'on ne m'avait pas conduit à Montpellier. Et d'abord après son départ, le geôlier me vint voir et m'ouvrit la porte de ma prison pour avoir communication avec un nommé Lagarde, de Mellayrines... et nous permit de coucher et de manger ensemble[4]. Je ne fus pas plus tôt dans cette prison que j'examinai la fenêtre de fer qui répondait à une petite fenêtre pour avoir

1. Il ajoute : « pour La Jeunesse ils ne m'en parlaient pas, ils savaient bien qu'il était dans les Cévennes ». Il y était donc revenu depuis peu, en même temps que Dauphiné.

2. Dossier Lagarde, C. 172. Nous ne savons ce qu'il advint de lui.

3. *Pap. Court*, 17, B. Les dates seules de la Relation sont erronées.

4. Le nouveau cachot assigné à Gavanon « parce que dans le premier il n'y avait pas de lit de camp pour se coucher », était celui de la tour qui regarde le faubourg de Croix Haute.

le jour, rendant dans le fossé, tellement qu'ayant pris un des pieds du lit de camp et un traversier[1], j'en appuyai un contre le verrou de la serrure de la fenêtre de fer, et l'autre je fis... [?] tellement que je fis sauter la serrure, et le ressort de la serrure sortit. Alors je travaillai toute la nuit pour faire un trou comme le chapeau, et y ayant pu fourrer la pièce du lit de camp je séparai une grande pierre de la petite fenêtre[2], et voyant qu'il s'en allait être jour, je retournai tout doucement la pierre en son lieu et retournai boucher le trou et la fenêtre de fer, de sorte que le geôlier nous apporta à dîner et à souper sans rien apercevoir.

Ayant passé tout le jour qui était un samedi 19 août [2 août], le soir étant venu, environ les neuf heures du soir, Languedoc [Valdeyron] avait demandé au geôlier, comme il n'avait que le fort pour prison, de lui permettre de boire une bouteille de vin avec moi ; il vint à la porte de la prison et il me demanda si je voulais lui permettre de boire ce soir avec moi. Je lui répondis que mon père me devait venir voir le lendemain qui était dimanche, et qu'alors nous boirions ensemble. Sur cela, il me demanda si je savais celui qui nous avait vendus. Je lui répondis que non. Alors il me dit que c'était Montredon [Fabre], et que je me devais souvenir des démarches qu'il avait faites en chemin en s'arrêtant au château de Planques et nous laissant faire chemin, à La Rouvière et à moi, et qu'il avait été défendu de tirer en cas de fuite.

Ce me fut alors un avertissement que Dieu m'envoya, car j'avais résolu que si Dieu me mettait à sauveté, de m'aller rendre à Montredon où j'avais encore quelque linge pour m'habiller, voyant que je ne pouvais emporter grand chose, parce qu'il me fallait sortir à la nage. Enfin [dès que] l'heure de la retraite fut venue, et que tout fut retiré et que l'on eut posé les sentinelles, je commençai à me déshabiller et à faire l'ouverture des fenêtres, en retirant la grosse pierre en dedans. Et j'attachai mon justaucorps avec mes jarretières autour de mon chapeau, et étant descendu tout doucement dans le fossé, je pris la nage jusqu'à la porte du secours, où je sortis en montant par une grille de fer[3], et ayant pris un peu d'haleine, je commençai à suivre le long du parapet ; et je fus découvert par la deuxième sentinelle de dessus le rempart qui me cria trois fois : Qui vive ? Et m'ayant couché en joue, son fusil lui fit un long feu, et étant monté sur le parapet, la pre-

1. Une barre transversale du lit.

2. La meurtrière extérieure.

3. Le procès-verbal de l'évasion mentionne « une couverte [couverture] pendant du flanc [l'embrasure] jusque dans l'eau, avec une chemise au bout, attachée à un bâton au travers dudit flanc ». Gavanon racontait quelque temps après, dans les Cévennes, qu'une fois dans le fossé « il était allé à bord, mais n'avait pu se prendre pour sortir ». Il était donc revenu à la nage contre le fort, et était allé sortir à la resclause [la vanne grillée] du moulin (?).



Phot. A. Marc

Le Fort de Saint-Hippolyte

La Tour qui regarde Croix Haute

mière palissade que je trouvai se trouva un peu plus large que les autres, et je passai entre deux sans difficulté[1]; et ayant fait le tour de la ville, je m'en allai en droiture à Lasalle, et sans que j'eusse la pensée de m'arrêter à Montredon comme je l'avais conçu dans la prison. Et je fis chemin jusqu'au[x] Bousquet[s] où mon père et ma mère et ma sœur étaient, et mon père étant sur son départ pour m'aller voir dans la prison à Saint-Hippolyte. Il eut bien de la joie et du contentement de me voir être échappé d'un si terrible danger et être hors des mains de mes cruels persécuteurs. Et d'abord que je fus repris, parce que j'avais marché déchaux, à nus pieds, toute la nuit, j'allai faire ma demeure pendant huit jours sous un figuier fort épais. Et ensuite j'allai rester quelque temps dans une maison secrète à Lasalle.

Gavanon, sauvé contre toute attente, composa sur son évasion une Complainte qu'il communiqua plus tard à Ant. Court. Dans les vers tout populaires, à peine rimés, qu'il fit

.... loin de son village
dans le bois parmi le feuillage,
(fallait bien qu'il les fît aux champs
à cause qu'il était errant),

il donne cours à sa reconnaissance :

Dieu n'a pas manqué de moyens
Lorsqu'il veut conserver les siens.
Encore, avec nos souffrances,
Nous fera voir la délivrance,
Et nous chanterons hautement
Les louanges du Tout Puissant.

Pour les âmes religieuses des prédicants et de leurs compagnons, une heure d'allégresse faisait oublier de longs jours d'angoisse. La délivrance de La Vérune fut une réponse providentielle aux dernières arrestations. Malgré la traîtrise de Montredon et de Villeneuve, et la surveillance de M. de la Haye, les assemblées reprirent comme par le passé autour de Lasalle, de Saint-Hippolyte et d'Anduze.

Laporte avait prêché à la fin de juillet dans le bois de Saint-Félix, d'où il était parti pour les Hautes-Cévennes[2]. Après lui Dauphiné, avec son compagnon La Verdure (dont nous ignorons le nom véritable[3]), réfugiés vers Pascalou et Unas, autour de

1. La sentinelle qui avait vainement tiré du haut du fort sur le fugitif, déposa que près du moulin deux hommes étaient venus le joindre.

2. Il prêche au-dessous de Barre le 29 septembre. C. 174. Dossier Laporte.

3. Sans doute un accompagnateur de Grevou (Massal ?) qui a repris le surnom du prédicant tué au mas de Montredon.

mas hospitaliers[1], réunirent, dans la rouvière de la Cam de Monoblet, sur l'emplacement des grandes assemblées de Vivent, les réformés des environs. Une première assemblée s'y tint au commencement d'août. Un mois plus tard (12 septembre) quarante ou cinquante auditeurs s'y rendirent. La fille de Puech le forçat, celle de Martin le fugitif, y montèrent de Lasalle[2]. Dauphiné, avec La Verdure et une veuve qui suivait d'ordinaire les prédicants, parut vers neuf heures du soir. Il commença par *la prière de Mes frères*[3]. Il fut alors question de se transporter jusqu'à un endroit nommé Las Figuières, puis on y renonça. La chandelle fut allumée. Un prédicant lut les dix Commandements. Dauphiné prononça ensuite une nouvelle prière, et prêcha, « exhortant l'assemblée à la persévérance et à recevoir la Communion ». « Et ayant achevé la prédication et donné la bénédiction, La Verdure commença à rompre le pain pour faire la Cène ».

Mais brusquement, du côté de Saint-Félix, survient Jean Villaret, de Monoblet, dont la femme est à l'assemblée. Il annonce qu'un détachement va sortir de Monoblet, qu'un autre est déjà parti de Lasalle[4]. Il n'y a pas de temps à perdre. La chandelle est éteinte. Dauphiné, La Verdure et leurs amis confèrent un instant ensemble, puis, avec quelques assistants, partent pour Valestalières. La fille de Pierre Jean, de Colognac, qui était de la troupe, n'ayant pu suivre « à cause qu'elle était pieds nus et portait ses souliers dans sa jupe » se perdit dans le bois, et fut saisie le lendemain, exténuée, au pied d'un arbre, par les patrouilles qui battirent la montagne[5].

1. Nous avons mentionné déjà la maison de Combes à Pascalou. La famille Faucher, de Pascalou, les habitants d'Unas et de Bruguier avaient fourni souvent de la viande à Massal (Labrie) qui venait l'y chercher. « Les prédicants y étaient presque toujours, les uns ou les autres ». La famille Bon, du mas de Contre (Saint-Félix) dont un fils, Etienne, était le La Victoire du placard de Bâville, offrit l'hospitalité au début de septembre à Dauphiné, après un culte célébré au bois de Saint-Félix. C. 172. Dossier de l'Assemblée de La Cam, dont nous allons parler.

2. C. 172. Dossier de l'Assemblée de La Cam. Voir Bull. XLVI, 516. Il n'est pas dit dans les pièces du dossier, comme l'avance D. Benoît que Pierre Plan ait assisté à l'assemblée.

3. La « Confession des Péchés ».

4. Gavanon parlant des assemblées, dit « qu'on laissait une personne assurée, dans les endroits où il y avait des soldats, pour avertir, en cas de détachement ». Villaret avait trouvé un prétexte pour passer la soirée dans la maison où logeait le lieutenant de la Compagnie en quartier à Monoblet.

5. Il n'est pas question de gens armés parmi les assistants. On avait vu cependant pendant le culte « une paire de pistolets posés au pied d'un arbre ».

Ce fut le seul butin des soldats. Mais le Sr François des Vignolles, capitaine de bourgeoisie et consul de Lasalle, qui avait été prévenu par le fils Puech, son rentier du mas de Claveirolles (lequel avait ainsi lancé les soldats contre sa propre sœur), chargea le jeune homme, dont le père ramait sur les galères, de «lui trouver les prédicants». Puech les alla chercher vainement (24 septembre) à Pascalou chez sa belle-mère Faucher. Il n'y vit que « la veuve ». La Rouvière, Gavanon et Villeneuve de Mandiargues étaient partis depuis une demi-heure après un repas dont il fut invité à manger les restes [1].

Les indications fournies par Puech, aboutirent à l'assignation de sa sœur et à son propre interrogatoire. Valdeyron servit encore de témoin au fort de Saint-Hippolyte, et Daudé (du 24 septembre au 5 octobre) instruisit le procès de quatre hommes et de quatorze femmes ou filles, la plupart de Monoblet ou de Saint-Félix, accusés presque tous d'avoir reçu chez eux en 1691 les prédicants ou les jeunes gens de leur suite [2]. L'information révéla que deux jours avant l'assemblée de la Cam, le dimanche 14 septembre, pendant qu'on disait la grand'messe à Lasalle, Pierre Plan, assisté de Gay et de Compan (Villemejeanne) avait prêché dans le valat des Sognes. L'assemblée, fort réduite, s'était dissipée au bout d'une demi-heure « n'ayant pu tenir plus longtemps à cause de la pluie » [3].

La surprise de La Cam ne fut pas attribuée aux dénonciations du vrai traître. Ce fut Gavanon, sorti du fort par un incroyable miracle que l'on soupçonna, et tandis qu'il demeurait dans les Cévennes, La Rouvière, qui descendit à Nîmes, porta cette information à Brousson.

Le prédicant, nous l'avons dit, était dans la ville depuis le début de mars. Epuisé par les souffrances et les émotions de l'hiver, il renonça d'abord entièrement à la prédication. « Sa poitrine ruinée » lui interdisait de parler en public. Mais il n'était pas homme à demeurer dans l'inaction, et il écrivit plus que jamais [4]. C'est de là que partit sa Requête du 10 mars, qui

1. C. 172. Ass. de la Cam.

2. Les jugements manquent. Nous ne savons si quelques-uns des prisonniers furent conduits à Montpellier.

3. La jeune Puech, et son amie Jacquette Martin, venue de Rieumal, trouvèrent l'assemblée dans le valat, « un peu plus haut que vis-à-vis le mas de la Boucarasse ».

4. L. Nègre suppose que Brousson était caché chez sa mère. Il est probable qu'il dut changer plusieurs fois d'asile. Fabre de Montredon déclara le 5 octobre

contenait l'explication mystique de la Vision d'Elie. Bientôt il entreprit un ouvrage plus considérable. Ayant constaté dans un Nouveau Testament traduit en français par Denis Amelote, sur l'ordre du clergé de France, et qu'on répandait parmi les Nouveaux Convertis, « des obscurités et des falsifications », il se fit prêter une Vulgate, un Nouveau Testament grec, et quelques autres livres, et transcrivit patiemment des « Remarques », qu'il ne devait d'ailleurs rédiger que plus tard [1]. A côté des écrits qu'il destinait à la Cour ou au Clergé, il réservait le meilleur de son temps à composer ou à recopier des appels à Dieu, des exhortations à ses frères fidèles, ou aux cœurs impénitents. Au milieu de mai il « présenta à Dieu une *Requête... ou prière générale des fidèles persécutés et massacrés en France pour le service de Dieu* », élan poignant et magnifique d'angoisse, d'humilité et de foi, où après avoir clamé la misère de ses frères et supplié Dieu « d'abréger ces jours d'affliction pour l'amour de ses élus, de peur qu'une trop longue souffrance n'achève de les faire périr », il terminait par une intercession en faveur de ses ennemis : « Humilie-les, Seigneur, mais n'achève pas de les détruire ! » [2]. Il écrivit aussi deux *Lettres de Consolation* à de fidèles femmes enfermées dans un couvent pour la cause de l'Evangile, destinées peut-être à des personnes particulières, mais rédigées en termes généraux [3], une *Epître à tous les réformés de France qui persévèrent encore dans leur révolte*, dirigée contre l'assistance à la messe, les baptêmes et les mariages catholiques [4], de longues prières [5]. Il s'attacha particulièrement à reproduire sans relâche les sermons qu'il avait prononcés au désert, et en expédia des exemplaires de toutes parts.

que les prédicants logeaient dans la ville « chez Gaubert, pénetier, en patois : *penchié*, [faiseur de peignes à laines] près du marché, et chez Pierre Baile, aussi pénetier ».

1. Douen, II, 206. Jurieu (*Let. Past.*, II, p. 430, 15 mai 1688) parle de 100,000 exemplaires de la version d'Amelote répandus en 1685.

2. *Pièces pieuses*, 1694 (Bibl. Louis Fuzier). On lit à la fin : « Présentée à Dieu en France pour la première fois au milieu du mois de mai 1692 stile nouveau ». Voir nos P. J.

3. Conservées dans le dossier Henri Pourtal C.173, qui les a recopiées de sa main. Il est très probable qu'elles sont de Brousson. Voir plus loin le titre complet des Lettres, dont nous donnons des extraits.

4. *Opusc.*, p. 206. Voir Douen, II, 447, et 430 (transcrite *in extenso*).

5. Voir une de ces prières *Bull.* XXXIV, 437, provenant du carton C. 181, mais non point comme l'a cru F. Teissier d'un dossier de 1701 relatif à des assemblées du Vivarais.

Brousson attribuait une extrême importance à ces dernières manifestations de son activité. L'événement lui donna raison. Il réussit de la sorte à dresser trois prédicateurs nouveaux [1].

Un jeune homme d'Uzès, tisserand de serges, nommé Carrière, « ramassa dix à douze de ses sermons, les apprit par cœur, et alla les réciter dans de petites assemblées ».

Papus (La Rouvière) qui, comme Vivent, possédait « l'esprit de prière d'une manière tout extraordinaire » et qui déjà aux côtés des prédicants avait puissamment prié en public, demanda également à Brousson quand il le vit à Nîmes, en juillet, quelques-uns de ses précieux manuscrits, et les lut dans des cultes intimes qu'il réunit à son tour.

Mais surtout Brousson s'émerveilla du zèle d'Henri Pourtal. « Henri » l'accompagnait depuis 1690. Brousson, dans les bois, lui avait appris à écrire, et l'avait déjà employé, avant son séjour à Nîmes, à recopier ses sermons. Lorsque le maître fut immobilisé par la maladie, l'accompagnateur lui proposa humblement de suppléer à son silence, et d'aller de lieu en lieu, dans de petites assemblées, lire les cahiers qu'il avait lui-même transcrits, en les accompagnant des « véhémentes exhortations » que lui inspirerait son zèle. Brousson consentit à son départ ; il fut informé de ses succès, et lorsque enfin rétabli il se sentit capable de reprendre ses courses, il refusa l'assistance du fidèle compagnon qui revenait se joindre à lui, ne voulant point priver le peuple d'un secours spirituel. Il abandonna Pourtal à lui-même, et s'attacha un autre « homme », qui déjà avait cheminé à ses côtés, mais qui connaissait moins bien cependant la région d'Uzès vers laquelle il se dirigea à la fin de Juillet [2].

C'est là sûrement qu'il goûta la joie de sentir autour de lui la reconnaissance débordante de ses auditeurs. « Lorsque ce pauvre peuple, dit-il, considérait les calamités et les dangers où il [Brousson] était sans cesse exposé... il ne pouvait se retirer après les Saintes Assemblées qu'il ne vînt auparavant se jeter sur son cou, le baiser et lui souhaiter mille bénédictions ». Le prédicateur se sentait chaque jour affermi dans son œuvre. « Dieu lui faisait goûter par son Esprit des consolations ineffables ; mais surtout on ne saurait exprimer celles qu'il ressentait dans les Saintes Assemblées et particulièrement dans celles où il admi-

1. *Rel. des merv.*, pp. 44, 46, 47.

2. Ce nouveau compagnon était peut-être Ant. Gras dit Fesquet, qu'on voit avec Brousson à Nîmes en 1693.

nistrait la Cène... Il éprouvait une chose bien remarquable, c'est que malgré l'armée d'ennemis qui l'entouraient et lui faisaient une guerre continuelle, dès qu'il était dans les Saintes Assemblées et qu'il ouvrait la bouche pour invoquer le nom du Seigneur... il avait d'ordinaire l'esprit aussi tranquille que s'il avait été dans un pays de liberté »[1].

Le prédicant, « dont la poitrine était encore fort tendre », ne pouvait prêcher que de huit jours en huit jours environ, mais, sur « la table du désert », il composait sans cesse et copiait lettres et sermons. Le 10 août, il prêche au nord-ouest d'Uzès, à La Baume (entre Serviès et Belvézet) sur les deux premiers versets du Psaume XV : « Eternel, qui est-ce qui séjournera dans ta tente? »[2]. Le 28, il achève un traité sur *La nécessité des Saintes Assemblées*[3]. Avant Antoine Court, et Armand de La Chapelle, et pour répondre comme eux, soit aux politiques de l'Eglise persécutée, soit aux théologiens timorés de la Suisse, de la Hollande ou de l'Allemagne, Brousson établit que l'Eglise ne peut subsister que par le culte public. L'Ecriture ordonne les assemblées pieuses, et par des raisons péremptoires. Les ministres qui les célèbrent en France ne peuvent être en aucune façon considérés comme des pertubateurs de l'Etat. « Ceux que Dieu suscite extraordinairement dans ce royaume pour le salut de son peuple, faut-il s'imaginer que s'ils bravent les flammes d'une horrible persécution ce soit de leur propre mouvement? ». « Certainement c'est ici le doigt de Dieu, dit Brousson, c'est ici la vertu du Saint-Esprit qui nous soutient, qui nous fortifie, qui ouvre la bouche des morts pour leur faire dire les choses magnifiques de Dieu! ».

***

La ferveur nouvelle qui réjouit le prédicateur, et qu'il attribue à la seule diffusion de ses écrits, était sans nul doute due aussi aux événements politiques de l'année. La guerre que Louis XIV soutenait contre l'Europe n'avait pas un instant perdu le caractère religieux que les N. C. du Languedoc lui avaient assigné dès son origine.

1. *Rel. des Merv.*, p. 42.

2. C. 191. Sermon coté n° 54 : « La Baume, 10 août 1692. Eujabian [Le Chabian] Foussargues, Serviez, Uzès, etc. »

3. C. 191. Pièce cotée avec les sermons, n° 62 : « Au désert le 28 août 1692 ». Voir L. Nègre, p. 65.

Au début de 1692, quand la France et les alliés amassaient, en vue d'une campagne qu'ils souhaitaient définitive, des troupes dont le chiffre dépassait ce qui s'était vu jusqu'à ce jour, l'un des projets anglais concernait une descente à tenter sur les côtes de la Saintonge et du Poitou. Dans l'armée transportée, quatre régiments seraient formés de réfugiés [1]. Nous ne savons jusqu'à quel point le Languedoc était informé des détails de cette entreprise, mais nous n'ignorons pas l'émotion que produisit sur Brousson la nouvelle du désastre naval de la Hougue (31 mai), où les 99 vaisseaux de la flotte ennemie échouèrent, prirent, ou brûlèrent 15 des navires de Tourville, sur les 44 qu'il commandait. Partageant le frémissement de toute l'Europe, le prédicant ne manqua pas de trouver dans la Bible la parole dont cette défaite était l'accomplissement.

« Le prophète Esaïe, dans sa révélation, au chapitre XLIII, verset 14, avait prédit que *le cri des Chaldéens serait dans les navires*... Cette prophétie, dans son sens mystique et mystérieux se rapportait aux Chaldéens mystiques, qui sont les enfants de la nouvelle Babylone... Dans le siècle passé, les Espagnols... étaient les principaux instruments dont la nouvelle Babylone se servait pour affliger le peuple de Dieu ; mais lorsque... pour achever de le détruire... ils eurent équipé une armée navale formidable, Dieu fit périr cette grande flotte qu'ils appelaient l'Invincible. Alors *le cri des Chaldéens fut dans les navires* ».

« Dans ce siècle, continue Brousson, en s'adressant au roi lui-même, votre royaume est devenu d'une façon particulière la nouvelle Chaldée... C'est pourquoi, lorsque V. M. a formé des desseins pareils à ceux de Philippe II, roi d'Espagne, et que pour cet effet elle a équipé une puissante armée navale, Dieu a aussi dissipé cette belle flotte ; alors *le cri des Chaldéens a été* de nouveau *dans les navires*, les Chaldéens ont de nouveau été engloutis par la mer teinte de leur sang » [2].

La prise de Namur par les Français (5 juin) n'avait pas eu le temps de décourager les espérances des protestants, quand parvint à Nîmes, dès les premiers jours d'août, une nouvelle triomphale, sous l'allégresse de laquelle disparut l'annonce d'un revers nouveau de Guillaume à Steinkerque (3 août). Le duc de Savoie, enfin, était entré dans le Dauphiné. 50,000 hommes avaient été

1. Rapin Toyras, *Hist. d'Angleterre* (1749) XI, 290.

2. Lettre au roi du 31 décembre 1692. Voir plus loin. (Douen, II, 210).

réunis au printemps à l'Est des Alpes. Dans le nombre, 2,800 réfugiés et 1,500 Vaudois, commandés par le comte de Schomberg, composaient, en 27 compagnies, le corps des auxiliaires à la solde de l'Angleterre, sous les ordres immédiats de MM. de Loche et Saint-Julien. Une démonstration fut faite vers Pignerol pour y retenir Catinat. Le gros des troupes, alors, pénétra par le Col de Larche dans la vallée de Barcelonnette, tandis que les 4,000 auxiliaires, guidés par les Barbets à travers les passages du Col de la Croix jugé jusque-là impraticable, arrivaient dans le Queyras à la fin de juillet. Après avoir pris Guillestre, la petite armée assiégea Embrun, et au bout de dix jours de siège entra dans la ville (15 août). Gap offrit moins de résistance. Les alliés y mirent le feu et incendièrent les alentours[1]. « Il est difficile, dit l'historien d'Angleterre Rapin Toyras, de comprendre jusqu'où alla l'épouvante des Dauphinois en apprenant ces nouvelles. On craignait que les Nouveaux Convertis qui étaient en grand nombre dans cette province ne se rangeassent du parti des alliés, et il est certain que le roi Guillaume qui avait imaginé cette expédition, avait fait beaucoup de fonds sur cette circonstance »[2].

Schomberg occupa Embrun avec ses troupes protestantes ; il donna le gouvernement de la ville à un Montbrun, neveu de feu Saint-André Montbrun qui portait un nom cher aux réformés du Dauphiné[3], et le 29 août, il répandit à des milliers d'exemplaires un Manifeste, publié au nom de Guillaume d'Orange et qu'avait écrit le pasteur réfugié Jean du Bourdieu (de Montpellier) « chapelain du roi », qui suivait l'expédition. Le langage de la pièce était strictement conforme à ce qu'avait demandé, dès 1689, le marquis de Miremont. Les populations sont invitées à se ranger sous la bannière de l'envahisseur, qui se donne pour un libérateur politique. Son intention est de rendre à la Noblesse ses droits, aux Parlements leur autorité, au Peuple son aisance, aux Provinces leurs privilèges. Il veut établir les Etats Généraux. Il est faux que la guerre présente soit une guerre de religion : aucun changement ne sera apporté à la situation actuelle de l'Eglise romaine. Cependant, les rois

1. De Rochas d'Aiglun, *Les Vallées Vaudoises* 1880 : Marquis de Saporta (*Rev. des Deux-Mondes*, 15 janv. 1887, p. 336). Voir *Bull.* LXIII, 7, (A. Mailhet. *Les Protestants du Diois et des Baronnies pendant l'invasion du Dauphiné en 1692*).

2. XI, 297. Catinat écrivait au roi le 26 avril : « M. Bouchu et M. de Larray me donnent de très grandes défiances des N. C. du Diois, et ils les trouvent capables de se soulever ».

3. *Bull.* XXXIX, 374.

d'Angleterre étant garants de l'Edit de Nantes par la paix de Montpellier et plusieurs autres traités, Guillaume croit être obligé de le faire rétablir. A cet égard tous les bons français le doivent aider. « On espère même que Messieurs du Clergé... seront bien aises de témoigner... qu'ils n'ont eu aucune part à la violation de l'Edit et aux cruautés qui l'ont suivie »[1].

Les protestants, on le voit, étaient à peine mentionnés. Ils savaient cependant que l'expédition avaient été entreprise pour eux, et sur les instances de réfugiés notoires. Le correspondant parisien de la *Gazette de Haarlem* prévoyait de grands troubles si l'armée continuait sa marche en avant. Les Nouveaux Convertis de Paris, les plus riches du moins, levaient déjà le masque. Le bruit courait en Provence que le roi allait donner la liberté aux prisonniers détenus pour cause de religion[2].

Dans le Languedoc, les succès de Schomberg provoquèrent une effervescence singulière au milieu d'un groupe de zélés protestants. Le 17 août, un certain nombre « de frères et de sœurs » qui ne doutaient pas que la délivrance ne fût venue, écrivirent une lettre collective au prédicant de Lasalle Antoine Bringuier, sorti de France avec Vivent en 1687, et qui était alors réfugié à Amsterdam, tandis que sa femme vivait encore dans le royaume. Ils lui demandaient de se joindre à l'armée victorieuse, et de leur réserver désormais les secours de son ministère pastoral. C'était comme une paroisse qui d'avance se choisissait un ministre. La lettre fut envoyée par un « faiseur de formes [de chaussures] », Jean Destampes, natif de Serres en Dauphiné, qui résidait depuis longtemps à Nîmes. Il y avait fait abjuration, mais comme il dit, « il avait toujours resté dans sa religion, laquelle il avait sucé avec le lait », et il correspondait avec des parents ou des amis qui s'étaient volontairement exilés[3].

Le même jour Destampes et son ami Servière, de Lunel, écrivaient au gendre de ce dernier, Bardel, serrurier à Berne : « Nous serions bien malheureux si nous n'étions pas délivrés dans six mois ». Ce n'étaient plus les réfugiés qui donnaient les

1. Agnew, *Protestant exiles from France.* (Ed. de 1886, I, 309). Voir nos P. J. Le roi Charles I[er] était intervenu dans le traité de pacification de 1626 qui consacrait l'inviolabilité de l'édit de Nantes. Brousson usera plus tard du même argument juridique pour faire appel à Guillaume (Douen, II, 285).

2. *Bull.* XXXIX, 374, 375.

3. C. 172. Dossier Destampes. En 1692 il avait un frère cordonnier à Neuchâtel, un autre, taffetatier à Zurich, un beau-frère cadissier dans le Brandebourg, un autre cordonnier en Angleterre, et l'un de ses amis était serrurier à Berne.

nouvelles aux protestants du royaume. Les rôles avaient changé : Nîmes criait ses transports à Berne. Le projet préparé avec tant d'efforts par les pasteurs de la Suisse et de Londres, tenté par Vivent, repris par Durand et Dautun, puis encore par Vivent et par Brousson lui-même, allait donc enfin se réaliser ! Mais Vivent était mort, et ses ambitions belliqueuses avec lui. Brousson ne voulait plus user que d'armes spirituelles. Les Cévenols n'allèrent pas à travers le Vivarais tendre la main aux Vaudois qui s'avançaient vers eux. La Provence ne bougea pas, ni même le Dauphiné. Les N. C. les plus proches de l'armée ennemie n'eurent pas la velléité seulement d'aller assister aux cultes des ministres de M. de Schomberg. Ils protestèrent de leur loyalisme auprès des officiers du roi, et les réfugiés envahisseurs eux-mêmes «désertèrent fort pour revenir chez eux »[1].

Le duc de Savoie tomba malade de la petite vérole. Catinat occupa un des défilés qui gardaient l'armée en communication avec le Piémont ; l'armée navale d'Espagne ne fit pas sur les côtes de Provence la diversion attendue. Les gens du Dauphiné, dans une guerre de partisans, massacrèrent « tout ce qui s'écartait pour piller »[2]. Les alliés manquèrent bientôt de vivres. Il leur était impossible de prendre en France leurs quartiers d'hiver. Le duc et Schomberg reprirent donc vers le milieu de septembre la route de Turin, après avoir brûlé, démoli ou ravagé 70 villes, bourgs ou villages. L'expédition avait échoué, au grand désespoir des réfugiés de Londres, qui avaient fondé sur elle leurs plus sûres espérances[3].

1. Un déserteur fut interrogé à Nîmes le 20 septembre. Mais il venait des Flandres. Maximilien Calmel (18 ans), sorti de France en 1688, et devenu cadet dans le régiment Hollandais de Tilly avait abandonné son poste après Steinkerque. Un passeport lui avait été accordé à Namur. Il revenait en France « fort repentant de sa mauvaise conduite » pour prendre du service avec ses deux frères, officiers dans le régiment Limozin. Son père, ancien ministre, apostat pensionné, était mort depuis peu, «bon catholique ». (Le pasteur Jacques Calmel, de Valfrancesque avait d'abord demandé en 1685 un passeport pour lui, sa femme Nimphe de Manuel et quatre de ses enfants : Mellac, Marie, Hermon (?) et Ferdinand). C. 172. Dossier Calmel.

2. Nous ne prononçons pas le nom de Philis de la Charce. Sur elle et sur sa légende voir A. Maillhet (*Bull.* LVIII, 25).

3. Voir De Chambrier, p. 195, une lettre que Dubourdieu, de retour à Turin, écrit à Mirmand (alors à Wesel). Il attribue l'insuccès de la campagne à la mollesse des chefs, qui n'ont pas fait passer les Alpes à tous les réfugiés disponibles, et aussi aux cruautés et aux pilleries des soldats, qui ont répandu la terreur autant chez les Nouveaux Convertis que chez les catholiques. «Vous diriez que c'était ici [à Turin] et non pas à Versailles que l'on appréhendait un soulèvement du Dauphiné». L'expédition avait simplement décidé 250 protestants du Dauphiné à sortir de France. Mais les troupes alliées «ne leur avaient laissé que la chemise» et ils risquaient de mourir de faim en Savoie. (10 octobre 1692. *Pap. Court*, 17, M).

En réponse à la lettre qu'il avait envoyée à Berne, Destampes reçut de Bardel de tristes paroles[1] : « Je voudrais bien, mon ami, te pouvoir donner quelque nouvelle, mais nous n'apprenons rien de nouveau. Seulement je te dirai que M. de Chomber a passé à Berne il y a dix ou douze jours, qu'il vint de Piémont. L'on croit qu'il s'en va en Angleterre, sans savoir s'il reviendra. Cela ne vous donne pas une bonne odeur pour le Piémont. L'on parle fort et l'on prépare le monde pour des colonies que l'on fait pour le printemps[2], Monsieur le marquis d'Arzeliers et les ministres français travaillent pour cela... Je ne te veux pas faire perdre courage, mais nous ne voyons point de jour pour notre retour ».

Bardel, une fois de plus, conseillait à Destampes de s'expatrier, comme il l'avait fait lui-même : « Quoique ta conscience soit en repos, ne te flatte point là-dessus. Ne te fâche point; ce n'est que la grande amitié que j'ai pour toi qui ne me donne point de cesse, et l'envie que j'ai de t'embrasser dans ces heureuses contrées. Oh! que cette journée serait consolante pour moi, si je te voyais avec mon cher beau-père... Nous aurions sujet de nous écrier avec le prophète royal : *La voici, l'heureuse journée !* »

La réponse de Bringuier à ses frères de Nîmes, datée d'Amsterdam, était un sermon entier[3], interminable, où le prédicant prenait la liberté d'exhorter ses chers amis « de se réveiller de leur léthargie spirituelle, eux qui dormaient depuis si longtemps dans le feu de l'abominable religion torture *(sic)* pécheresse et adultéresse » et dans leur apostasie. En ce qui concernait l'appel qui lui avait été adressé, Bringuier, dès le début de sa lettre, répondait par un refus, enveloppé d'effusions pieuses.

J'ai reçu celle qu'il plut à votre grande bonté de m'écrire le 17 du mois d'août dernier et je ne vous pourrais jamais assez exagérer la joie que m'a donné votre lettre tant à moi qu'à un grand nombre de ministres et autres bonnes âmes à qui je l'ai faite voir, jugeant qu'elles en étaient dignes. Nous a tous donc grandement réjouis de voir que vous avez de salutaires sentiments et des bonnes espérances en Dieu qui est le Dieu des bontés et le rocher des siècles. Persistez dans ces

1. Dossier Destampes. C. 172.

2. Des colonies de réfugiés à conduire de la Suisse vers l'Allemagne ou l'Irlande.

3. A ce titre que nous en renvoyons ailleurs l'analyse. « D'Amsterdam, 1er décembre 1692 ». C. 172. Dossier Destampes.

justes desseins, à croire en Dieu, et que son bras n'est pas raccourci qu'il ne puisse délivrer, et à mettre votre confiance entièrement en sa bonté, en sa puissance, en sa seule miséricorde, pour l'amour de son Fils qui a souffert en notre lieu et place la mort ignominieuse de la croix, et que sa mort a satisfait pour nous à la justice de Dieu, et par ce moyen vous ne serez jamais confus.

Je n'aurais pas tant tardé, mes très chers amis, de vous répondre, et ne m'accusez pas de négligence, car je n'ai point manqué de produire votre lettre au Synode et encore je l'ai faite consulter à tous les ministres ordinaires de ces sept bienheureuses Provinces Unies, mais ils m'ont tous exhorté à avoir encore un peu de patience pour voir ce que s'ensuivrait des affaires du côté du Dauphiné, me disant que selon votre lettre je n'étais pas obligé de me bouger à moins d'aller joindre l'armée du peuple de Dieu qui était entrée dans le Dauphiné, et qu'ainsi votre lettre n'était pas assez pressante pour me donner la liberté de partir et venir vers vous, puisque selon vous je ne devais venir qu'avec l'armée que je viens de nommer, et que comme nous avons vu que le duc de Schomberg s'est retiré pour cet hiver du Dauphiné, je ne devais venir ici pour cet hiver, a moins que je ne reçusse quelque lettre plus pressante de vous qui fît connaître que ma présence vous serait utile.

Cependant il m'ont chargé de vous écrire et de vous supplier de me répondre et de m'écrire de temps en temps pour voir quels sont vos sentiments, car cela réjouit extrêmement les bonnes âmes. Et d'abord que vous jugerez à propos que je pourrai être utile aux bonnes âmes qui sont dans vos tristes contrées, je me mettrai en devoir Dieu aidant, de satisfaire à vos désirs avec autant d'ardeur et de force dont je pourrai être capable. J'ai eu de grandes maladies et indispositions depuis que je suis dans ce bienheureux pays, mais je me trouve à présent, grâces à Dieu un peu mieux, et j'espère de la bonté et de la miséricorde de notre grand Dieu, qu'il me donnera la force de pouvoir faire la fatigue et la fonction que vous exigerez de moi. Même j'espère que je me porterai mieux si je puis avoir le bonheur de vous venir consoler quand vous le jugerez nécessaire, moyennant la miséricorde de mon Dieu, qui fait en nous avec efficace et le vouloir et le parfaire, selon son bon plaisir.

Quand l'épître de Bringuier arriva à Nîmes (27 décembre), Destampes était emprisonné depuis près d'un mois, pour un livre de prières huguenotes[1] et quelques lettres écrites de l'étranger, qu'une perquisition avait fait découvrir chez lui. Lorsque le juge lui présenta la feuille venue de Hollande à son adresse, il voulut se conserver à sa femme et à ses trois

1. *Nouveau Trésor de Prières propres en tout temps, et surtout en celui de l'affliction de l'Eglise.* — Imprimé à Genève en 1687.

enfants, se laissa instruire par le R. P. Roumanille, jésuite, qui le visitait au fort de Nîmes, et déclara ne rien savoir de Bringuier[1]. Peut-être, en effet, ne le connaissait-il pas et s'était-il offert aux correspondants véritables de celui-ci, comme un intermédiaire commode. Dans ce dernier cas, si l'on se souvient que Bringuier était de Lasalle, et que Lapierre, de Lasalle également, et La Jeunesse, cousin de Bringuier, avaient séjourné en 1692 à Nîmes, et y avaient prêché, on pourrait se demander si ce n'étaient pas les réformés du vallon des Basses-Cévennes qui aux premières lueurs de la délivrance avaient fait appel à leur ancien prédicant.

Bringuier disait en terminant sa lettre « Je ne saurais assez vous remercier des obligations que je vous ai, de ce que vous m'avez mandé des nouvelles de ma femme [Anne Plantier] avec beaucoup d'adresse. J'ai écrit ces jours passés à sa mère, adressant la lettre à son parent que vous savez, pour lui rendre. Si par quelque adresse vous pouviez savoir s'il la lui a rendue et *vous en faire bailler une copie*, vous me feriez plaisir, et *vous en pourriez, je m'assure, recevoir quelque consolation* ». Les consolations épistolaires que Bringuier prodiguait à ses coreligionnaires, ou à sa femme, partaient d'un bon naturel. Mais que seraient devenus les protestants de France s'ils n'avaient eu pour les soutenir que des correspondances venues de la Hollande ou de la Suisse ? Il suffit de se le demander pour rendre aux prédicants du désert toute la justice qui leur est due.

Les N. C. du royaume crurent que la liberté, qu'ils avaient refusé de reconquérir dans le Midi par une sédition, serait la récompense de leur loyalisme. Le roi avait écrit à Catinat : « Je donnerai avec plaisir [aux N. C.] dans la suite, des marques de la satisfaction que j'ai de leur fidélité. Vous pouvez les en assurer »[2]. A Versailles, M. de Chamlay déclara, dans une conversation particulière qu'il eut avec un ancien protestant, que « les intendants auraient à l'avenir de bons ordres »[3]. Des *Mémoires* circulèrent, affirmant que les galériens seraient relâchés et les prisons ouvertes, et conseillant aux réfugiés de Genève et de la

1. Arrêté le 3 décembre, il fut transféré à Montpellier le 28 février 1693. Le jugement manque, peut-être Destampes fut-il relâché. Un Jean Destampe, de Nîmes, fut envoyé aux galères le 26 sept. 1698 (*Fr. Prot.* Liste des Gal.)

2. *Bull.* LVIII, 17.

3. *Pap. Court*, 17, H, f° 9. Lettre de Paris du 17 sept. 1692 (de qui ? à qui ?).

résistance des Cévennes, une maison propice était habitée par une pauvre femme, Anne Bastide, originaire du mas de la Felgarasse (Mialet). Le mas avait été rasé après une assemblée. Le mari, Jean Bourguet, fugitif depuis 1685, arrêté à Carnoulès au milieu de 1691, était enfermé à la Tour de Constance. La femme était venue à Anduze avec ses enfants, pour y travailler. Elle ouvrait sa porte aux fugitifs et aux prédicants. Dans le bourg même, ceux-ci comptaient aussi des amis. « Une demoiselle ayant su, dit Gavanon, que j'étais là [chez la femme Bourguet], prit la peine de me venir voir, et fit tant qu'elle me pria d'entrer dans la ville pour passer la soirée avec sa sœur et d'autres demoiselles chez la veuve Lissorguesse »[1].

Gavanon accepta. Il trouva le soir, dans la boutique, en même temps qu'une dizaine de femmes ou de jeunes filles, un certain La Rose qui avait suivi Lapierre l'année précédente, et que nous pouvons nommer de son vrai nom : Julien, compagnon cordonnier, de Saint-Etienne Valfrancesque, et un autre personnage qu'il appelle « le Sr Ollivier, plus tard ministre en Allemagne », qui est Jean Olivier, de Saint-Etienne Valfrancesque également (23 ans) lequel devait devenir bientôt prédicant[2].

Etant dans la maison, continue Gavanon, après avoir soupé, il fut dit de faire la prière, ce que nous fîmes, et ensuite passant la veillée, environ les huit à neuf heures du soir, voici venir un certain nommé [Antoine] Lambert, qui avait été un des premiers anciens du Consistoire ; mais il s'était fait un des plus grands persécuteurs. Habillé de rouge et un plumet blanc à son chapeau, il entra fort librement, et d'abord il ferma la porte, et commença à nous questionner, Ollivier, La Roze et moi.

Quoi qu'en ait pensé Brousson, dans une lettre qu'on lira plus loin, ce n'était pas Gavanon que cherchait Lambert, mais une femme, Marie Vignes, de Carnoulès, échappée depuis peu des prisons d'Alais avec une de ses compagnes de capti-

1. Au coin de la place d'Anduze, dans une partie de la maison du Sr Borne, dont la veuve de Lissorgues louait une boutique.

2. Jeanne Laporte, femme Barafort, de La Vigne, près de Carnoulès (Dépos. 5 sept. 1701, C. 180), qui déclare avoir entendu prêcher Olivier « ayant fait la Cène aux assemblées de Roman, jamais à celles d'Olivier », dit avoir vu Olivier chez Lissorguesse avant qu'il fût prédicant : « il y avait beaucoup de fréquentation ». Julien dont deux billets (perdus) furent trouvés chez Lissorguesse, est mentionné comme prédicant dans le récit du « Synode de 1694 » (*Bull.* L, 339).

vité[1]. Le gouverneur d'Alais venait de la signaler quelques heures auparavant aux consuls d'Anduze comme étant réfugiée chez Lissorguesse, où peut-être l'avait amenée Julien. Lambert, second consul et lieutenant de bourgeoisie, avait fait fermer les portes de la ville, réuni des miliciens (qui, on va le voir, firent assez mal leur devoir), mais il avait tenu à entrer seul dans la maison suspecte. Gavanon, interpellé, répondit se nommer Bousquet. Sa résolution fut vite prise.

D'abord on peut juger en quel état je pouvais être, sachant que l'on me cherchait partout et que l'on m'avait mis à prix. Me trouvant dans un tel embarras, je pris le parti de sauver ma vie si faire se pouvait, et au lieu de me servir d'un pistolet et d'un sabre que j'avais sur le lit de la veuve, je mis la main dans ma poche, et je me servis d'un petit couteau à gaîne que lorsqu'il me voulut arrêter pour sortir, je lui plantai au bas du petit ventre. Ayant fait un grand saut en arrière pour mettre l'épée à la main, je m'avançai vers lui, et lui, voyant qu'il ne pouvait se défendre, prit le parti de m'embrasser, de sorte que l'ayant traîné jusqu'à la porte, j'ouvris le loquet. Nous nous jetâmes tous les deux du degré en bas[2], tellement que je me trouvai dessous lui. Mais la demoiselle qui m'avait insinué d'entrer en ville fut si adroite, qu'elle me l'ôta de dessus[3], et ayant fait encore des efforts pour sortir hors la porte d'en bas les degrés, ou [lire *et*] pour descendre les degrés pour être dans la rue[4], je me trouvai encore dessous lui, dans la rue. Mais la même demoiselle fit le même coup, en me l'ôtant de dessus, quoique bonne parente dudit Lambert.

Le malheureux consul faisait retentir la rue de ses gémissements et de ses appels. Il s'était cramponné aux bras de Gavanon qui essayait vainement de se redresser. Le jeune homme n'avait pas lâché son couteau. Il en taillada la main de Lambert « et en même temps, dit-il, il me lâcha, et tomba à mes talons, sans jamais plus parler »[5]. Mais Gavanon n'était pas

1. Le nom exact de la femme Vignes (détenue depuis la fin de juillet) et celui de sa compagne, Grandesse, de Lédignan, nous est fourni par Jeanne Laporte (C. 180) qui était avec elles aux prisons d'Alais (elle avait été arrêtée après la mort de Vivent). Elle ne voulut pas les suivre dans leur évasion, dit-elle, « craignant de souffrir étant fugitive, ce qu'elle fit pourtant dans la suite ».

2. C'est-à-dire jusqu'au bas de l'escalier qui conduisait à la porte extérieure.

3. La Relation imprimée *Bull.* XL, 530, dit : « C'était la demoiselle Jarosson d'Anduze, sœur d'une autre qu'on appelait Marion ». Aucune des deux n'est mentionnée dans les enquêtes.

4. Les dernières marches, qui joignaient la porte extérieure de la maison à la rue.

5. Les médecins d'Anduze constatèrent sur le corps « une plaie de deux travers de doigt d'haut en bas jusqu'au foie, et trois petites plaies sur la main gauche, faites avec beaucoup de violence par un couteau ou une baïonnette ».

CHAPITRE III

MEURTRE DU CONSUL LAMBERT
LES PRÉDICANTES

(Octobre-Décembre 1692)

Brousson revint à Nîmes au début de l'automne. Bâville savait combien souvent il cherchait un refuge dans la ville. S'il faut en croire Brousson lui-même[1], l'intendant aurait accepté un jour, pour découvrir sa retraite, les secours d'un magicien que lui aurait recommandé « un certain prêtre, dignitaire de la cathédrale », Mais ni le démon familier du sorcier, ni celui du chanoine, n'auraient montré leur puissance. Si les espions étaient aux aguets, d'heureuses complicités contrecarraient leur œuvre.

Pendant la maladie du prédicant, au début de l'été, Bâville ayant appris qu'il était retiré dans une maison de la rue de la Ferrage, écrivit à l'évêque de Nîmes « de faire barrer la rue par des soldats du fort » pendant que d'autres fouilleraient toutes les demeures. « Il se rencontra, continue une Relation du temps[2], qu'un moment après que [le prélat] eut reçu cette lettre, un gentilhomme... Nouveau Converti... alla voir cet évêque dont il était fort connu. Il le trouva au bas du degré, occupé à parler à un autre évêque qui sortait de lui faire visite. L'évêque de Nimes, sans penser à la lettre qu'il avait laissée sur sa table, dit au gentilhomme d'entrer, qu'il allait le joindre. Le gentilhomme entre, aperçoit cette lettre ouverte, la lit, et voit de quoi il est question. Il se hâte de prendre congé de l'évêque, pour tâcher de faire en sorte que Brousson en fût averti, et en effet il le fut assez tôt pour avoir le temps de changer de quar-

1. Qui aurait raconté le fait au pasteur anglais Quick (L. Nègre, p. 63).

2. *La vie et la mort de Claude Brousson* (Résumé L. Nègre, p. 64). Une copie de l'ouvrage, autre que celle qu'a vue L. Nègre, est à la Bibl. du Prot.

tier, avant que les soldats eussent fermé les issues. Cependant, beaucoup de personnes qui l'avaient vu dans ce lieu le jour auparavant, manquèrent mourir de frayeur, voyant tout le quartier rempli de soldats ».

Après des émotions de ce genre, nous nous expliquons la prudence que Brousson apportait à choisir ses amis, et la réserve avec laquelle il accueillit l'arrivée de Gavanon dans la ville[1]. A la fin de septembre, celui-ci avait vainement cherché dans la plaine, à Sommières, à Marsillargues, et à Nîmes même, Dauphiné, Lapierre ou Brousson, pour recommencer ses courses avec eux. La veuve Dombre, de Nîmes, chez qui il trouva un abri, avertie par La Rouvière des craintes qu'il inspirait, ne voulut rien lui dire de leurs retraites, et cependant La Rouvière et Brousson étaient dans sa maison. Elle finit par lui déclarer « qu'il ne devait espérer voir ni l'un ni l'autre, que que l'on se doutait de lui, qu'il fût sorti d'un fort et d'un cachot, sans qu'il y eût quelque consentement de la part du gouverneur pour faire livrer M. Brousson et autres ».

« Ah ! ce fut alors, raconte Gavanon, que je me trouvai plus consterné que jamais, me voyant privé de tout asile d'un côté, et persécuté et cherché de tous côtés de la part de nos adversaires. Mais cela ne dura pas longtemps, que La Rouvière, touché de mon état, dit qu'il m'avait toujours connu fort fidèle, et me fit donner un rendez-vous hors de la ville de Nîmes pour savoir au vrai de quelle manière je m'étais sauvé. » La Rouvière rassura Brousson, et Gavanon rentra en grâce.

Les mois d'hiver s'annonçaient difficiles. Les cantons des Basses-Cévennes où s'étaient réfugiés jusqu'alors les prédicants, Anduze, Lasalle, Valleraugue, avaient été purgés des réformés les plus hospitaliers. Les enfants y travaillaient à faire prendre les hommes que les pères avaient secourus. Les villes seraient-elles plus sûres ? A la fin de l'automne, Brousson envoya Gavanon à Saint-Jean du Gard pour y chercher Poussielguesse, qu'il devait ramener à Nîmes. Le jeune homme passa par Sommières, et arriva à Anduze dans la matinée du dimanche 23 novembre[2].

Hors de la ville, qui était encore entourée des murailles dans lesquelles Rohan soixante ans plus tôt avait organisé la

1. *Rel.* de Gavanon (*Pap. Court*, 17, B).

2. Pour ce qui suit voir les deux relations de Gavanon et C. 172. Dossier du meurtre de Lambert.

Suisse des démarches immédiates qui assureraient leur retour [1]. Une fois de plus l'attente fut vaine. La Cour, satisfaite d'avoir constaté combien ses craintes avaient été exagérées, poursuivit sa politique ordinaire à l'égard des nouveaux catholiques. Une ordonnance royale commanda une fois de plus leur désarmement [2].

Bâville, comme il fallait s'y attendre, ne sut aucun gré aux protestants du Languedoc d'être demeurés paisibles. Menacé du côté de la Savoie et du côté de Bordeaux, par une invasion du Dauphiné enfin exécutée et par une descente possible en Saintonge, il avait dû se préoccuper d'assurer l'ordre à Castres comme dans les Cévennes [3]. La proclamation de Schomberg était sans nul doute parvenue au Bas-Languedoc, apportée par de hardis pionniers. Les émissaires de l'intendant avaient redoublé leur surveillance, secoués cette fois d'une sérieuse inquiétude. Sur des ordres venus évidemment de Montpellier, le prieur de Saint-Michel de Dèze par exemple, réunit sa communauté pour la rappeler à son devoir « d'autant que nous sommes, dit le procès-verbal, dans un temps le plus dangereux et le plus à craindre que nous ayons vu, et que les ennemis de l'Etat ont envoyé quelques prédicants du pays étranger pour faire quelque assemblée illicite et émouvoir quelques personnes du peuple à faire quelque émotion qui causerait la ruine de tout ce pays » [4].

1. *Ibid.* Un premier Mémoire porte seulement la date de 1692 : « *Copie d'un Mémoire qu'on fait courir.* Le Roi étant persuadé de la fidélité de ses sujets protestants, en ayant été bien informé par les Mémoires de MM. de Catinat et de l'Arrez [Larrey], ayant été bien assuré que lesdits protestants n'ont point voulu prêter l'oreille aux propositions du Duc de Savoie, S. M. n'ayant fait réunir tous ses sujets à la R. Cath. R. que sur ce qui lui avait été représenté que deux religions dans un État étaient opposées aux véritables intérêts de S. M... a donné ordre aux officiers de galères de relâcher les protestants et aux intendants de remettre en liberté les prisonniers... ». Autre *Copie d'un Mémoire envoyé de Paris le 22 sept. 1692 :* « Il faudrait que les réfugiés de Genève et de Suisse écrivissent des lettres que l'on pût faire voir au Roi et aux ministres, et qu'ils marquassent que leur éloignement et la privation de leurs biens... n'ont point altéré leur zèle et leur fidélité... On peut encore ajouter qu'ils ont choisi leur retraite en Suisse et à Genève comme des pays qui ne sont pas suspects à S. M. ».

2. Ordonnance du 24 octobre. Affichée par Bâville en Languedoc le 8 novembre. C. 160.

3. Voir *Mém. de Noailles*, p. 42. Le roi avertit Noailles, qui était en Roussillon (17 août), qu'il eût le cas échéant, à se porter vers la Garonne. L'ordre fut donné à la noblesse du Sud-Ouest, jusqu'au Haut-Languedoc, de « monter à cheval ». afin qu'il ne restât dans ces provinces aucun Nouveau Converti de considération qui pût se mettre à la tête de ceux qui voudraient prendre les armes.

4. *Pap. Farelle.* 14 sept. 1692.

Lorsque, en novembre 1698, Bàville eut à défendre sa politique de rigueurs, contre des hommes qui habitaient Paris et n'avaient point observé de près, comme lui, la colère continue et les menées souterraines des Nouveaux Convertis de sa province, il réunit ses souvenirs. Il convint sans doute que les protestants avaient, en 1692, « gardé quelque retenue », mais il ajouta : « Que ne fit-on point alors pour les contenir dans le Languedoc où ils étaient pour ainsi dire gardés à vue ? » Il rappela le péril que la France du Sud-Est avait couru, et ses appréhensions d'autrefois lui dictèrent une terrible phrase : « Ce point délicat où ils ont mis le royaume, doit obliger le Roi à leur ôter le moyen de nuire, et nous avons raison de craindre le mal qu'ils peuvent faire, *et le mal même qu'ils n'ont pas fait* »[1].

1. Jean Lemoine, p. 332.

encore hors de peine. Accouru aux cris de Lambert, son plus jeune fils, qui rentrait chez lui, et qui d'ailleurs ne reconnut pas son père, se jeta après le fuyard, auquel il lança quelques pierres. Celui-ci s'abattit. « Il se trouva, dit-il, que le bouton de mes chausses fut cassé, et mes chausses étant sur mes pieds, je tombai tout étendu sur le pavé »[1]. Le fils Lambert le saisit alors par les cheveux, et Gavanon, à genoux, se vit entouré de quelques soldats de bourgeoisie. Lambert eut beau leur dire que son prisonnier venait de tuer un homme, les miliciens, qui venaient, dirent-ils le lendemain, de passer la soirée ensemble, hésitèrent à intervenir. L'un d'eux répondit : « Laissez ce pauvre homme, ce sont des gens qui badinent! » Gavanon, lâché par Lambert, fut relevé par le sergent. Tenant ses chausses d'une main, il se dressa, payant d'audace. « Monsieur, laissez-moi aller, je vous prie! » Le sergent le lâcha à son tour, et quand le fils, ayant enfin reconnu le cadavre du père, qui s'était traîné à une vingtaine de pas de la maison de la veuve, revint, l'épée à la main cette fois, poursuivant l'assassin, Gavanon était déjà sorti de la ville par la Porte du Château et s'était jeté dans les vignes[2].

Le lendemain soir, près du terroir de Leyrac, à un demi-quart de lieue d'Anduze, une jeune fille rencontra un inconnu, pâle et effrayé, qui lui demanda « si M. Lambert était mort ». Il avait les deux mains meurtries et ensanglantées, la culotte percée à chaque genou. Nul doute que ce ne fût La Vérune qui, avant de partir pour Nîmes, avait cherché dans le voisinage des armes pour la route. A chaque poche de son justaucorps il portait un pistolet, et sous le justaucorps, il dissimulait, en même temps qu'un autre pistolet, une baïonnette. Gavanon marcha toute la nuit. « J'arrivai à Nîmes, dit-il, environ les neuf à dix heures du matin, jour de Sainte Catherine, 25 novembre 1689 (lire 1692), sans continuer mon voyage de Saint-Jean. Alors MM. Brousson et autres furent plus étonnés que jamais de voir que j'échappais de partout, et ils me dirent qu'ils avaient été fâchés de m'avoir imputé que l'on m'avait laissé sortir de la prison pour les vendre ».

La conscience de Gavanon n'étant pas absolument en repos, ce fut Brousson qui calma ses scrupules. « Ils furent tout joyeux de voir qu'un si grand persécuteur fût raclé de dessus la face de

1. Nous corrigeons légèrement dans ce qui suit, le récit de Gavanon, d'après la déposition du fils Lambert.

2. Il semble que la porte ait dû cependant être close. Mais la Relation de Gavanon et les enquêtes affirment le fait.

la terre, et comme cela faisait encore de la peine à La Vérune, M. Brousson le rassura en lui disant de lire les douze et treizième chapitres du Deutéronome »[1]. Gavanon rappelle à la fin de son récit que M. Arnaud, le pasteur colonel des Vaudois, ne lui parla pas autrement l'année d'après. « Je ne devais pas croire d'avoir fait un pêché en ôtant un persécuteur de dessus la face de la terre. et Dieu m'avait tiré de la prison pour cet effet-là ». Brousson, n'était pas aussi rigoriste pour les autres que pour lui-même. Avec un mélange curieux de candeur et d'habileté que nous avons relevé en d'autres occasions, il osa soutenir la même cause devant la Cour. Il adressait à un secrétaire d'état, le 31 décembre 1692, en même temps qu'un ouvrage dont nous parlerons plus loin, la lettre suivante, qui est caractéristique[2] :

Monseigneur,

Après que j'ai eu fermé et envoyé le paquet que je prends la liberté d'adresser à Votre Excellence, j'ai appris que l'on tâchait de nous rendre fort odieux à la Cour au sujet de la mort du Sr Lambert, l'un des consuls d'Anduze. Mais, premièrement, il ne serait pas juste d'imputer à plusieurs innocents la faute d'un seul homme qui est coupable. Secondement, il serait à souhaiter qu'il fût le bon plaisir du Roi d'ordonner à MM. les marquis d'Anduze et de Tornac, qui sont des gentilshommes d'honneur et qui étaient bien informés de la vie du défunt, de dire quel homme c'était; car nous sommes persuadés qu'ils n'en rendraient pas un bon témoignage.

En effet, Monseigneur, c'était un homme sans jugement, sans conscience, ardent pour la proie, vivant de cela, renieur et blasphémateur du saint nom de Dieu. Un tel consul n'était pas fort propre pour donner de bons exemples au peuple. Il n'y a pas longtemps qu'un des principaux seigneurs qui sont revêtus de l'autorité publique dans cette Province, disait en parlant de cet homme : Nous savons bien que c'est un coquin, mais nous en avons besoin. C'était l'homme du jésuite Ribot, fameux persécuteur qui, en divers temps, fit pendre dans Anduze plusieurs personnes qu'on accusait seulement d'avoir été dans les saintes assemblées pour prier Dieu, et qui mourut ensuite désespéré, ayant toujours devant les yeux des hommes pendus[3].

1. *Bull.* XL, 531. Deutéronome, XIII, 5 : « Tu râcleras le méchant du milieu de toi ». Le mot de *racler* est, dans l'ancienne version, celui dont Dieu se sert pour annoncer qu'il détruira les hommes par le déluge (Genèse, VII, 4). « Je râclerai de dessus la terre toute chose qui subsiste ».

2. C. 191. Dossier Brousson. Publié en partie Douen, II. 196, et *in extenso* Rouquette, II, 98.

3. Ribot est nommé par Elie Benoit, *Hist. Ed. de Nantes*, V, 972

Psaumes et des Prophètes, une puissante ferveur qui se manifestait dans « des prières admirables », donnait aux prédicantes une force spéciale. « Elles n'administraient pas les sacrements, mais elles allaient de lieu en lieu, faisant des assemblées où elles exhortaient le peuple à se convertir... à sortir de l'impure Babylone, à donner gloire à Dieu, et à lui être fidèles jusques à la mort ».

Isabeau Redourtier dut comparaître devant Daudé au début de décembre. Brousson raconte qu'elle fut conduite devant Bâville, à qui elle avoua avoir prêché, si l'intendant appelait prêcher « faire des exhortations à ses frères et prier Dieu avec eux », déclarant au surplus qu'elle voulait obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Comme son juge observait qu'elle ne devait pas attendre d'autre traitement que celui des prédicants, elle aurait déclaré qu'elle était prête à la mort. En l'absence de toute trace du procès, nous transcrivons sans trop de doute ces fermes réponses qui convenaient à la jeune inspirée. Elle fut condamnée à la réclusion perpétuelle dans Aigues-Mortes. Pintarde, arrêtée quelque temps après, aurait été enfermée pour toujours au château de Sommières[1].

A côté de ces deux condamnées, Brousson mentionne encore une troisième prédicante, qui aurait entrepris, autour de Saint-Hippolyte, de prêcher « et même de faire des prédictions ». Vivent et lui, cependant, refusèrent, malgré de vives instances, d'aller l'entendre. Son attitude à l'égard de La Jeunesse « qu'elle sollicitait immodérément au mariage, le menaçant de le faire pendre s'il n'y consentait, ses discours frivoles, bientôt impertinents » auraient fait découvrir que « c'était une coquine apostée par le clergé pour découvrir la retraite des ministres »[2]. Enfin, toujours selon Brousson, après les précédentes, Dieu aurait suscité dans les Basses-Cévennes trois autres « filles » qui édifiaient le peuple par des prières excellentes. Nous nous demandons s'il faut prendre son expression à la lettre, et s'il ne place pas parmi elles Poussielguesse.

1. *Rel. des Merv.*, p. 47 (Douen, II, 103, 104). Gaubert (*Pap. Court.* 17, B, f° 474 *bis*) parle d'« Izabeth Redortière, fille de Millierine, voisine du prédicant La Voix. Elle fut, dit-il, arrêtée après deux ou trois ans d'activité, par hasard, sur le pont de Gasquet (Valleraugue) venant du mas de la Valette et allant à Ardaillers. Conduite à Montpellier, puis à la Tour de Constance, elle y resta 10 ans et y mourut ». Gaubert paraît avoir confondu l'arrestation d'une prédicante sur le pont de Gasquet (Pintarde ?) avec celle d'Isabeau, qui semble bien avoir eu lieu à Anduze.

2. *Rel. des Merv.*, p. 49 (Douen, II, 105).

La jeune femme, dont nous avons déjà transcrit le nom, était fille de François Daudé, du mas de Maliestre (près de Lasalle). Mariée à un Poussielgue, de La Baume (paroisse de Peyroles, près de Saint-Jean du Gard) elle était déjà veuve en novembre 1691, quand les enquêtes de Daudé révélèrent qu'elle avait assisté dans la grotte de Rouville à une assemblée de Vivent, auquel d'ailleurs elle avait, en 1689, offert l'hospitalité à La Baume[1]. Décrétée de prise de corps, elle « prit les bois » en même temps que Fabre, de Montredon, dont elle était la cousine germaine. Nous l'avons vue à Nîmes avec Gavanon, à l'euzière de Falguerolles avec Dumasse et les prédicants, qui l'appelaient « ma sœur », et c'est pour la conduire encore à Nîmes que Gavanon venait de risquer sa vie à Anduze. La cousine de Fabre était notée comme prédicante en octobre 1692, car Daudé, qui instruit alors le procès de l'assemblée de la Cam de Monoblet, dirige une information « contre la Vérune et autres qui ont assisté aux assemblées faites par la nommée Poussielguesse »[2]. Devant l'audace criminelle de cette femme, qui priait Dieu et exhortait ses frères, La Vérune, dont pourtant la tête était mise à prix, était passé, ce jour-là, au second plan[3].

La maison natale de Poussielguesse, le mas de Maliestre, situé près du chemin de Lasalle à Saint-Hippolyte, était surveillée depuis longtemps. François Daudé et sa femme, malgré leurs cinq mois de détention au fort de Saint-Hippolyte, avaient rouvert leur demeure aux prédicants. Le mari, la femme et leur plus jeune fille s'étaient risqués à porter des vivres à Vivent dans la cerclière d'Olivet. Dès les premières dénonciations d'Anne Baudoin, Daudé prit le chemin de Montpellier, d'où il passa en Suisse[4]. Les deux femmes restées au pays, conservèrent les traditions de la maison : le fils Puech, de Claveirolles qui surveillait

1. Le *Mém.* de Régis au début de 1690, l'avait déjà signalée à Bâville comme une auxiliaire de Vivent.

2. Ecrit en tête d'un interrogatoire de Fabre, de Montredon du 5 octobre 1692. C. 172.

3. Nous pouvons nous faire une idée exacte de l'instruction biblique et du langage de ces prédicantes par les relations que Blanche Gamond et Jeanne Terrasson nous ont laissées de leurs tribulations en France, particulièrement aux prisons de Valence. Un juge de Grenoble dit à Bl. Gamond : « Il est impossible qu'une fille parle comme vous, car vous répondez comme un ministre ». *Deux héroïnes...*, p. 83. Voir des prières, pp. 65, 85, 107, 226 ; de la controverse, p. 276 ; et un sermon véritable, p. 365.

4. Un Pierre Jallaguière de Maliestre est déjà noté comme fugitif de Lasalle, en 1687.

réformée, dans laquelle elle veut vivre et mourir, et refuse de prêter serment, « parce qu'elle a lu en l'Ecriture qu'il ne faut jurer ni pour (par) le ciel ni pour la terre ». « Elle n'a que trop fait abjuration, qu'on la lui fit faire par force devant le curé de Boisset », et cependant, comme beaucoup d'autres clients du bon vicaire, elle ne s'est pas présentée devant lui, « son mari l'ayant fait comprendre dans le même billet qui lui fut donné ». Comme Daudé lui demande si depuis sa première arrestation elle a assisté à quelque assemblée, elle répond « qu'elle n'a pas été assez heureuse d'en avoir la rencontre ». Sa maison, dans Anduze même, autant qu'en dehors des murs celle de la femme Bourguet, est un asile connu des fugitifs. Une femme de Monteils (près de Florac) s'y est retirée depuis peu, qui venait de voir son mari, « aux galères pour fait de religion ». L'interrogatoire nous fait connaître que les soldats y ont pris non seulement l'accusée, mais, en même temps qu'elle, « Dumasse de Soudorgues, et une jeune fille nommée Isabeau », que divers renseignements nous permettent de considérer comme deux des prédicantes dont la foi de Brousson s'émerveillait[1].

Dumasse, de son vrai nom Marie Laune, veuve de Pierre Dumas, du Cros, paroisse de Soudorgues, était fugitive depuis les Conversions[2]. Depuis sept ans, par conséquent, elle errait dans les Cévennes. D'autres femmes étaient, comme elle, fugitives pour n'avoir pas voulu répondre à des décrets de prise de corps. Il est naturel qu'elles se soient rapprochées des prédicants. Assujetties à la même vie anormale, elles en sont venues quelquefois à s'agréger aux troupes qu'ils formaient. Une femme Caumel était demeurée huit jours dans la baume de Carnoulès avec Vivent. Nous avons vu Dumasse, en août et en septembre 1692, avec Dauphiné et La Verdure. Elle a même, comme eux, son surnom, on l'appelle La Veuve[3]. Elle est devenue, comme eux encore, capable de parler et d'exhorter. Daudé la considère comme « fugitive et prédicante ». Pendant les quinze jours qu'elle est demeurée malade, à Anduze, cachée dans la maison de la femme Bourelly, « elle lui a fait souvent la prière, et à plusieurs voisines ». Ses compagnons ont d'ailleurs tant d'affec-

1. Nous avons pas retrouvé le dossier de ces deux prisonnières.

2. Elle figure au placard de La Trousse avec son fils ou son beau-frère : Marie Laune veuve de P. Dumas, du mas del Crou. Jean Dumas, du mas del Cros. *Bull.* LV, pp. 141, 142.

3. Le fils Puech la vit le 24 septembre à Pascalou. Elle disait être « du côté du Vigan ». (C. 172. Dossier de l'ass. de la Cam).

tion pour elle, que la femme Bourguet, quand elle l'a sue enfermée dans la ville, n'a plus compté recevoir ses hôtes ordinaires ; « elle a dit en manière de plainte que ladite Dumasse était cause que les prédicants ne venaient plus chez elle »[1].

La jeune Isabeau, « sans père ni mère, qui est des Plantiers », également fugitive, et suivante des prédicants, est venue aussi chez la femme Bourelly et y a été saisie. Elle nous arrêtera davantage. Nous n'avons plus, malheureusement, les pièces de son dossier, Mais Brousson, qui l'a connue, nous permet de l'identifier avec Isabeau Redourtière [fille de Redourtier] (20 ans en 1689), née à Milherines, au pied de la Montagne du Liron[2].

Le Liron avait été souvent parcouru par Vivent au début de son activité, et il semble que ce soit délibérément que la jeune fille se soit jetée dans les bois. Le 27 mai 1688, sa sœur Marie et elle se faisaient « émanciper » par leur père, afin sans doute qu'une condamnation éventuelle prononcée contre elles ne pût porter atteinte aux biens de la maison[3]. Isabeau est certainement « la fille » comprise au nombre des onze ministres ou proposants que Méjanel avait comptés dans l'assemblée convoquée en août 1689 près de Lasalle par Vivent et Dubruc. Suivie souvent « d'une autre demoiselle plus âgée », dit Brousson (c'était peut-être Dumasse) elle parcourut les Cévennes, présidant de petites réunions religieuses, mal vue par Roman qui, en décembre 1689, au Castanier, la blâme publiquement de prêcher, s'imposant au contraire à Vivent et surtout à Brousson, « par sa modestie, son humilité, sa simplicité et sa piété ».

Une autre jeune fille, Pintarde [fille de Pintard], native de Cros, dont nous ne savons rien de plus que ce que Brousson a rapporté d'elle, s'était consacrée à la même œuvre dès avant 1689. Elle n'avait, dit-il, que seize à dix-sept ans (en 1689 sans doute). Il l'entendit avec stupéfaction, une nuit qu'il s'approchait d'une assemblée tenue vers Saint-Hippolyte, réciter convenablement un sermon de controverse qu'elle avait appris par cœur. Une pratique assidue de la Bible, en particulier des

1. C. 172. Dossier de l'assassinat de Lambert.

2. David Gazan (La Jeunesse), qui était des Plantiers (Saint-Marcel de Fonfoulhouse) est dit pareillement quelquefois « de Milherines ». Brousson appelle la jeune fille Isabeau *Redostière*, d'après la prononciation patoise.

3. Acte reçu par Bousanquet notaire à Lasalle. Le nom du père est transcrit là sous la forme Antoine *Redourtier*. Le prédicant Manoël d'Algue, avant de devenir fugitif, avait passé un acte notarié tendant aux mêmes fins.

Il y a deux ans que ce même Lambert, ayant pris quelques personnes, qui étaient aussi soupçonnées de venir d'une assemblée, et parmi lesquelles était sa cousine germaine[1], une des plus honnêtes filles de ce pays là, il dit à M. l'intendant : Monseigneur, il faut que ma cousine germaine soit pendue la première. Mais M. l'intendant lui dit qu'on ne faisait plus pendre les gens pour avoir été dans les assemblées.

Brousson raconte ensuite l'arrestation du fugitif Poujol « qui faisait quelquefois la prière avec ceux qui avaient la charité de lui apporter à manger, mais il ne se mêlait pas de prêcher au peuple », et note qu'il est mort aux galères.

C'était là, poursuit-il, le métier de cet indigne consul. Comme il était misérable, il ne songeait qu'à chercher quelque pauvre fidèle pour le saisir et pour vendre le sang innocent, afin de vivre du salaire de l'iniquité. Mais enfin Dieu, qui par sa sage Providence conduit tous les événements du monde, a permis qu'il ait péri en faisant ce malheureux métier. Car la grande envie qu'il avait de recevoir seul la récompense de la capture d'un jeune homme fugitif qui était dans la maison d'une veuve[2], fut cause qu'il y alla seul pour le prendre. Ce jeune homme le voyant sur la porte fit effort pour sortir, et comme Lambert le suivit et qu'il commença à appeler quelque soldat de milice, le jeune homme, qui avait quelque couteau à la main le menaça de le tuer s'il ne le laissait aller ; il lui scia même la main avec le couteau, et voyant qu'il ne voulait pas le lâcher et que le danger était grand pour lui, il lui donna dans le ventre et le tua. C'est ainsi que cela nous a été attesté par des gens d'honneur qui étaient à Anduze quand cela arriva.

Cependant, ceux qui ne pensent qu'à irriter Sa Majesté contre nous, lui parlent de cette action comme d'une affaire extrêmement grave. Quelques jours même après que cela fut arrivé, il y eut un de ces semeurs de fausses nouvelles qui, venant d'Anduze, et étant arrivé dans un lieu où j'étais, dit à une personne qui me le rapporta, que c'était moi, avec deux autres, qui étions dans la chambre de cette veuve, et que Lambert m'ayant voulu saisir comme le plus apparent des trois, je l'avais tué. Cependant je prends Dieu à témoin que lorsque cela arriva, j'étais fort loin d'Anduze, aussi bien que l'homme qui m'accompagne, et qui est un homme sage et craignant Dieu. Je prends même Dieu à témoin qu'il y a plus de dix ans que je n'ai été dans Anduze.

Aussi je ne crois pas qu'on ait osé m'accuser en écrivant à la Cour ; d'autant plus que tout le monde sait que je suis ennemi des violences

1. Serait-ce la demoiselle Jarosson ?

2. Il y a ici une erreur matérielle, voir plus haut.

et que je ne fais de mal à personne. Je sais bien que Jésus-Christ avait dit à ses disciples de prendre des épées pour la conservation de leur propre vie[1], mais parce que j'ai vu, par ce dernier et malheureux temps, [qu']on prétend qu'on a le droit de nous massacrer lorsque nous prions Dieu, et que nous ne devons pas défendre nos propres vies, je marche avec mon homme sans fusils, ni pistolets, ni épées, ni aucunes autres armes, ne mettant notre confiance qu'en notre innocence, en la justice de notre cause, en la miséricorde et en la justice de notre Dieu. Ce sont les choses, Monseigneur, que nous vous supplions très humblement de vouloir représenter à Sa Majesté...

Par sa lettre, ainsi, Brousson s'innocente lui-même, et se met à part de ses frères, mais il ne les accuse, on le remarquera, ni de cruauté, ni d'impiété. L'acte de Gavanon est, pour lui, couvert par une recommandation du Christ. Il faut relever cependant que l'ancien avocat de Toulouse, depuis qu'il est devenu ministre de l'Evangile, n'a pas oublié son ancienne profession. Son récit de la mort de Lambert, présente les faits avec une science de la plaidoirie que nous aimerions mieux ne point trouver ici. Brousson, s'il a son incontestable grandeur, avait ses faiblesses.

La ville d'Anduze fut condamnée (9 fév.) à payer 6,000 livres aux deux fils du consul mort. L'ordre fut donné de raser la maison où s'était trouvé Gavanon, mais le Sr Borne à qui elle appartenait, put, grâce à ses amis, faire révoquer l'arrêt, qui tomba sur une autre maison, que la veuve Lissorgues possédait à Anduze. Le soldat malencontreux qui n'avait pas voulu arrêter La Vérune fut emprisonné, mais son catholicisme lui valut la vie[2].

La narration de Gavanon, qui nous montre une femme s'acharnant par deux fois à le dégager de l'étreinte désespérée du consul, nous révèle l'énergie sauvage que certaines Cévenoles mettaient à défendre leur foi. Les informations qui suivirent le meurtre amenèrent devant Daudé une de ces violentes, Philippe (*sic*) Grasse[3], femme de Pierre Bourelly, d'Anduze. Son mari a été déporté au Canada. Elle-même, déjà arrêtée (en 1687) par Lambert, sous prétexte qu'elle revenait d'une assemblée, a été prisonnière au château de Sommières. Elle se dit de la religion

1. Allusion à Luc, XXII, 36.

2. *Pap. Court*, 17, B, f° 96 : Notes d'un Anduzien qui s'était trouvé dans la ville au moment de l'affaire. Nous lui avons emprunté quelques détails.

3. Fille d'un Sr Gras. Interrogée le 6 décembre. Elle a quarante ans. C. 172.

ses voisines, sut que Gay avait été reçu chez elles (mars 1692). C'est chez elles aussi que le prédicant devait être pris.

Le 17 décembre, à six heures du matin, un détachement de neuf soldats de Villevieille, de la garnison de Lasalle, entoure le mas de Maliestre. Sur la porte, le lieutenant se heurte à Gay lui-même qu'avaient averti les aboiements du « chien de parc » (le chien de berger). Gay, sans armes, essaye vainement d'écarter l'officier qui l'a d'abord saisi par la cravate et lui appuie la pointe de l'épée à l'estomac. Dans diverses chambres sont arrêtés sans résistance : Compan qui suivait Gay, la femme de Daudé, sa fille, et la femme de Pierre Soulier, le rentier du mas. Deux « abresacs » trouvés sous le chevet du lit où avaient couché les deux fugitifs, et qui contenaient chacun une écritoire, des livres défendus et des manuscrits, les désignaient assez pour ce qu'ils étaient ; mais, sans attendre de paraître devant un juge, ils déclarèrent au lieutenant qu'ils voulaient mourir de la religion protestante, qu'ils étaient prédicants, et qu'ils faisaient des assemblées « tous les jours, quand ils ne seraient que quatre de leurs frères ».

Les prisonniers furent emmenés à Saint-Hippolyte[1]. Seule, devant le subdélégué Daudé, la femme Soulier nia obstinément avoir vu les prédicants, affirmant que « si elle avait voulu avoir commerce avec ces sortes de gens, elle ne se serait point mariée ». La femme de François Daudé ne cacha pas ses convictions. Elle avait sans doute « confessé et communié à l'église de Lasalle » mais elle n'était point convertie pour cela. « Elle ne sait à quoi Dieu l'a décrétée ; tant qu'elle sera en prison elle ne peut s'expliquer, mais pourtant elle ne peut trouver son salut dans la religion catholique, et n'en veut pas être, et prie Dieu de lui faire la grâce de mieux faire à l'avenir qu'elle n'a fait dans le passé ». Sa fille dit de même. « Elle ne veut plus retourner à l'église, Dieu ne veut pas qu'elle y aille ». En vain le subdélégué lui remontre qu'elle encourt la peine des relaps, et que les assemblées sont convoquées par des scélérats, elle répond « qu'elle ne va pas aux assemblées, qu'elle irait si elle en savait [connaissait], et que Dieu le veut ainsi et non autrement ; mais que pour aller à l'église, elle ne veut plus y aller ».

Les deux prédicants nièrent avoir eu part aux meurtres des Cévennes. Gay ne savait plus rien de l'affaire de Gautier, ni de

1. C. 172. Dossier Gay et Compan. Les interrogatoires des prédicants sont du 21 décembre.

l'assassinat de Bagars. Compan ne voulut se reconnaître aucune complicité dans l'attentat dirigé contre le vicaire de Soudorgues [1]. Il semble bien cependant que Gay avait guidé dans la montagne les assassins de Gautier après la mort de celui-ci, et que Compan, s'il n'était pour rien dans la blessure du vicaire, avait plus tard, de nuit, lâché un coup de pistolet contre sa fenêtre. Mais les deux hommes n'étaient plus occupés que de leur œuvre d'exhortation. Les réponses qu'ils fournirent à cet égard offrent des détails typiques sur le développement progressif des prédicateurs extraordinaires, et nous en transcrirons une partie ailleurs.

Antoine Compan, qui a assisté plusieurs fois à la messe « de quoi il est bien repentant », est fugitif depuis le mois d'octobre 1690 [2]. « Ne trouvant pas son salut dans l'Eglise catholique, il l'a cherché avec les prédicants, aux assemblées. C'est obéir à Dieu ». Il s'est joint successivement aux Plan, à Lapierre, (le fusil, l'épée et le pistolet qu'il portait alors appartenaient à Lapierre lui-même). A la mort de Vivent il est demeuré seul quelques mois et en mai 1692 a uni son sort à celui de Gay.

Pierre Gay, de Sumène « fugitif [depuis 1686] pour avoir prié Dieu aux assemblées » et qui a assisté à toutes celles où il a pu être, n'a jamais eu, non plus que Compan, d'armes à lui. Celles qu'il a pu porter appartenaient à Vivent, qu'il a suivi de Lasalle au Vigan. Il a accompagné Dauphiné, La Jeunesse, et quelquefois Lapierre, et il a fait la prière devant Brousson et presque tous les autres prédicants [3].

Compan et lui « ont fait autant d'assemblées qu'ils ont pu, les plus fortes n'étant pas de plus de 40 ou 45 personnes ». Compan lisait la Bible, des sermons, des prières. Gay chantait les Psaumes, et prononçait des prières et des exhortations, bien qu'il ne sût ni lire, ni écrire. Les livres et les papiers contenus dans les deux havresacs saisis étaient donc à Compan. Il y avait là des copies de sa main, un sermon de Lapierre écrit par celui-ci, d'autres manuscrits dont Compan déclara ne pas connaître

1. Le vicaire, interrogé sur les circonstances où il a été blessé « fait sa déposition sans espoir d'aucune réparation ni récompense, à quoi il renonce par exprès, et n'aurait déposé sans l'obéissance qu'il doit à la justice ».

2. Il a 45 ans en 1692.

3. Gay est le jeune homme illettré qui prononça un jour dans une assemblée devant Brousson « une grande et belle prière » et qui s'excusa sur son ignorance quand ce dernier lui proposa « s'il le souhaitait, de faire quelque exhortation au peuple ». *Rel. des Merv.*, p. 43 (Douen, II, 211).

Cour, et ensuite dans l'énergie éloquente de la Requête qui leur servait de préface.

Si Brousson s'y présentait dès le début comme ayant recours encore avec une humilité profonde, tant en son nom qu'au nom de ses frères « à la clémence, à l'équité et à la piété » du roi, s'il disait à Louis XIV que Dieu l'avait couvert de vertus héroïques, et « élevé à un si haut degré de gloire et de puissance qu'il était devenu l'objet de l'étonnement et de l'admiration de tout le monde », il ne prenait acte de ses sentiments respectueux que pour éclater en justes plaintes.

Dieu veut que vous gouverniez son peuple avec douceur et équité... Cependant, Sire, nous avons la douleur de voir que sous le règne de Votre Majesté nous sommes abandonnés à des juges suspects et passionnés et à des troupes violentes et cruelles... On nous pille, on nous enlève nos enfants, on nous accable de maux, on nous disperse par toute la terre, et on confisque tous nos biens comme si nous étions chargés de crimes, et lorsque nous voulons rendre à Dieu les hommages religieux qui lui sont dus, on nous condamne aux galères, on nous fait pendre, on nous massacre inhumainement. Dieu nous ordonne de nous assembler au nom de son Fils Jésus Christ, pour l'adorer en esprit et en vérité, pour invoquer unanimement son saint nom, pour célébrer sa gloire par le chant de ses louanges immortelles, pour méditer sa Parole et pour participer aux sacrements de son alliance... ; La Parole de Dieu est expresse sur ce sujet... et cependant Votre Majesté nous le défend. Dieu le veut et Votre Majesté ne le veut point. A qui devons-nous obéir ? Que Votre Majesté, s'il lui plaît, le juge elle-même.

Brousson ose faire retentir alors les menaces des prophètes :

Ce grand Dieu écoute nos cris et nos gémissements ; notre voix monte jusqu'à lui, notre sang crie devant son trône comme celui d'Abel, il connaît notre douleur, il voit du palais de sa gloire la dure serviture sous laquelle nous gémissons jour et nuit dans votre royaume ; c'est pour cela, Sire, que sa colère est embrasée contre vos Etats, et qu'il consume continuellement votre peuple.

Et le prédicant rappelle, dans un passage que nous avons déjà transcrit, la bataille navale de la Hougue, juste vengeance de Dieu contre un royaume « devenu d'une façon particulière la nouvelle Chaldée ».

Les trois premières sections des *Remarques*[1], avec la Requête, signée « du dernier jour de l'an 1692 », furent adres-

1. Et non l'ouvrage entier. Voir *Bull.* LI, 411.

sées par Brousson à un secrétaire d'Etat, sans doute par le courrier d'Uzès. A peine le paquet était-il fermé et envoyé, que le prédicant apprit qu'il était accusé de la mort de Lambert. Il reprit la plume pour tracer la lettre qu'on a lue plus haut. Les représailles sanglantes, il le sentait, même les mieux justifiées, nuisaient à la cause dont il était le plus célèbre défenseur.

Pendant que Brousson prêchait dans le bois de Serviers, à quelques kilomètres d'Uzès, où il demeura tout un mois, Lapierre, qui était venu à son tour dans une région nouvelle pour lui, s'approcha davantage de la ville. Pierre Corteiz, le compagnon d'Antoine Court, parlait plus tard de ce dernier prédicant comme d'un homme « qui avait fait des progrès considérables dans les études »[1]. Nous savons l'impression qu'il produisit alors sur un gentilhomme d'Uzès. La nuit du 17 au 18 janvier il prêcha vers 11 heures du soir, au mas de l'Escalette, « dans une maison de plaisir [appartenant au Sr Chappelier] où les honnêtes gens de la ville avaient coutume d'aller ». Le baron de Fontarèches (Rossel d'Aubarne, 51 ans), que la curiosité, peut-être plus que la piété, avait poussé à aller l'entendre, fut si violemment ému de ses appels à la repentance et à la fidélité, « qu'effrayé et suspendu, il tomba dans un évanouissement qui faillit le faire mourir ». Le lendemain, tout tremblant encore, il écrivait sur son livre de raison ces exclamations entrecoupées :

Laus deo religio. Gloire à Dieu. La nuit du samedi au dimanche 17e au 18e janvier 1693 j'ai vu un homme de bien et en compagnie. Tantum religio potuit suadere bonorum à Uzès. Da igitur juvamentum, Domine misericors, per Christum dominum nostrum redemptorem filium tuum. Amen. Amen.

Tant est grand le nombre des gens de bien qui ont été persuadés par la religion à Uzès.

Donne-nous donc ton secours, ô maître miséricordieux, au nom du Christ notre Seigneur, notre Rédempteur, ton Fils. Amen, encore Amen[2].

1. E. Hugues, *Hist. de la restauration du Prot. en France... Antoine Court.* Paris, 1875, I, p. 439.

2. *Bull.* LX, 335, 338 ; C. 174. Interr. de Rossel d'Aubarne 31 janv. 1695. Les premiers mots latins peuvent se traduire : « La religion est une louange à Dieu ». Peut-être faut-il y voir deux exclamations : « Louange à Dieu ! », « Religion ! ». Les deux phrases latines qui suivent sont traduites par le baron lui-même dans ses deux derniers alinéas. On remarquera que le baron, en écrivant la contre-partie de la fameuse phrase de Lucrèce (*Tantum religio potuit suadere malorum :* Tant la religion peut persuader de maux) a commis un contresens. Il traduit : « le nombre des gens de bien », au lieu de : « le nombre des biens ».

tombé malade d'un accès de goutte. « Son regret de quitter le royaume et sa famille lui augmentèrent son mal, et il se détermina de ne pas sortir, d'autant qu'il ne pouvait plus sortir [comme l'exigeait l'édit], dans la quinzaine ». Et comme Bâville lui représente que les pasteurs qui n'ont pas abjuré sont punis de mort s'ils demeurent en France, il répond d'une manière plausible que c'est précisément cet article qui l'a confiné chez lui. Son seul dessein était, « s'il avait à mourir, de mourir dans son lit consolé par sa famille, ou d'attendre que le roi permît l'exercice de leur première religion ». Tandis qu'il vivait ainsi enfermé, avec sa femme, sa fille et son plus jeune garçon, ses trois autres fils étaient soldats. Deux sans doute servaient en France, mais le troisième était dans les troupes du prince d'Orange.

L'intendant en référa à la Cour. L'ordre lui vint (17 novembre) de faire le procès au ministre, et le 23 janvier 1693, Bastide fut condamné à la potence. Il avait protesté à Bâville que « son temps se passait à lire les auteurs catholiques, et qu'il avait porté ses enfants à communier à l'église ». Une supplique qu'il adressa au roi, promettant de vivre désormais dans la communion romaine, lui valut en février la remise de sa peine. Les ministres extraordinaires apparaissaient une fois de plus comme seuls capables de sauver la foi réformée.

Depuis que les Basses-Cévennes étaient fermées aux prédicants, il ne restait plus à ceux qui survivaient encore, qu'à se consacrer aux protestants de l'Aigoual ou de la Lozère, ou au contraire aux N. C. du bas pays. C'est dans la région des hautes vallées des Gardons, ou bien dans les plaines de Montpellier, de Nîmes, dans les garrigues d'Uzès, que se déroulera désormais la lutte de l'intendant contre les prédicateurs du désert.

Pour l'heure, il faut nous borner, en ce qui concerne les Hautes-Cévennes, à une simple mention. Roman, après avoir séjourné quelque temps en Suisse, était revenu dans ses montagnes. En mai (?) 1693, il prêchait dans le paillier de Sabatier, à Fereyrettes (entre Florac et Vébron)[1].

A Nîmes, Gavanon, assuré d'être roué si les soldats mettaient enfin la main sur lui, prit dès l'hiver la résolution de quitter la France. « S'étant fait, dit-il, deux assemblées dans la ville, l'une

paroisse de son mari). Bastide y avait laissé sa robe pastorale et des sermons manuscrits. On retrouva à Alais les livres et les papiers du pasteur dans deux grosses tonnes ; un sac de papiers et de livres fut saisi dans sa cachette.

1. C. 174. Dossier Laporte et Roman. Déposition du 10 mai 1695. On dit « il y a deux ans ».

que M. Lapierre fit le sermon, et l'autre La Jeunesse, il se ramassa une dizaine d'écus que l'on me bailla pour me conduire. Et le mois de mars étant venu de l'année 1690 [lire : 1693], j'allai à Marsillargues, et M[lle] Danglas me fit mettre dans une recrue que son neveu M. Périer faisait, qui était lieutenant de M. Fargon son oncle, dans le régiment de la marine qui était alors frontière des vallées du Piémont[1]. Arrivé à La Pérouse, je ne fis que traverser la rivière [au prix d'une désertion] pour aller rejoindre M. Arnaud, ministre vaudois, qui s'informa de tout ce qui était arrivé à M. Vivens... Peu de jours après, il me mena à Turin, où il me fit mettre dans le régiment de Mylord Duc de Schomberg pour être chantre et pour dire la prière ». L'ancien compagnon de Vivent devait se retirer plus tard en Suisse, où Antoine Court, curieux de l'histoire des premiers prédicants, dont il avait lui-même continué glorieusement l'œuvre, lui fit mettre par écrit ses souvenirs.

Pendant que La Jeunesse et Lapierre prêchaient à Nîmes, Brousson était, malgré l'hiver, aux environs d'Uzès. Le 7 décembre 1692, il donnait la Cène près de Lussan, après avoir prononcé son sermon sur le *Pain de Vie*[2]. C'est dans ce quartier qu'il faut placer « les déserts » où, d'après lui, il ordonna et rédigea les premières sections de ses *Remarques sur le Nouveau Testament d'Amelote*. Convaincu, depuis l'examen minutieux qu'il avait fait à Nîmes de cette traduction catholique, qu'on y avait falsifié plus de deux cents passages importants, Brousson, en les relevant soigneusement, travaillait à l'apologie du protestantisme opprimé. Douen a relevé ce que les théories du prédicant offrent ici d'insuffisant. Ses affirmations touchant « l'inutilité des anciens manuscrits grecs » et « la divinité » du texte grec hâtivement transcrit par Erasme, font sourire aujourd'hui les chrétiens cultivés. Mais la puissance de Brousson ne lui venait pas de sa théologie. Elle était attachée à sa foi, et celle-ci se manifesta doublement en cette circonstance, dans la simplicité d'abord avec laquelle il adressa ses *Remarques*[3] à la

1. Les levées extraordinaires nécessitées par une guerre prolongée empêchaient qu'on fût tres scrupuleux sur la situation légale des soldats. On a vu que Lagarde et Abraham Ducros, fugitifs tous deux, avaient pu s'enrôler sans difficulté.

2. C. 191. n° 64 : « 7 décembre 1692, Lussan et Vaurargues [Valérargues], Seynes, Eujabian [Le Chabian], etc ».

3. Sur les *Remarques*, voir Douen, II, 206, 221. La Requête fut imprimée en 1697 en tête du volume des *Remarques*. Brousson en gardait une copie dans ses papiers, elle se trouve encore dans son dossier, C. 191. Voir L. Nègre, p. 66.

l'écriture. Rien malheureusement de tout ce bagage ne nous est parvenu.

Ni Compan, ni Gay ne révélèrent la retraite d'un seul de leurs frères, qu'ils prétendirent n'avoir pas vus depuis longtemps. Ils ne trahirent aucun non plus de leurs amis des Cévennes. « Ils avertissaient eux-mêmes, dit Gay, et leur retraite..., c'était Dieu ». Et Compan, à qui Daudé demanda « s'il se repentait d'avoir mené une pareille vie, contraire aux ordres du roi, et si, mis en liberté, il la continuerait », termina ses réponses en déclarant « qu'il ne s'en repentait point, et que s'il avait la liberté, il continuerait à faire ce qu'il a fait ». Les deux amis furent sans doute transférés à Montpellier, mais leur dossier, incomplet, est muet à cet égard. Bien qu'ils fussent tous deux mis à prix comme « assassins », et malgré les présomptions graves qui pesaient sur eux, ils échappèrent à la mort, et furent envoyés aux galères le 3 janvier 1693[1].

1. Le jugement manque. On trouve leurs noms sur la liste des galériens de la *Fr. Prot.* La date de la condamnation de Compan qui accompagne là son nom est la même évidemment pour Gay.

CHAPITRE IV

LES SUCCÈS DE BROUSSON

(Janvier-Juillet 1693)

L'année 1692, qui s'achevait, avait été particulièrement néfaste pour les prédicants. En douze mois, du 16 décembre 1691 au 17 décembre 1692, Grevou, Masbernard, Vivent, Couderc, Paul Plan, Gay et Compan étaient tombés aux mains de Bâville. Il faut nommer avec eux Dumasse, Isabeau Redourtier, Pintarde, et aussi Jean Gazan, David Teyssonnière, Espaze, Lagarde, Valdeyron, Capieu, Etienne Plan, qui, vivant au contact des prédicateurs, étaient appelés à devenir leurs collègues et leurs successeurs.

A cette douloureuse liste, l'intendant pouvait ajouter, chose rare, le nom d'un pasteur authentique; mais il était malaisé de déterminer sa culpabilité. Raymond Bastide, ancien ministre de Saint-Christol, de Soustelle et de Florac, avait été pris à Alais le 5 septembre[1]. Le major d'Alais, qui après quatre heures de recherches l'avait découvert en chemise, au fond d'un recoin obstrué par un tas de bois, dans la maison où sa femme vivait depuis 1685, ne doutait pas que le ministre ne fût revenu récemment de l'étranger. La femme de Bastide, disait-il, avait en effet changé brusquement, et depuis peu, son train de maison, « se servant eux-mêmes depuis que le ministre est rentré dans cette ville ». Mais Bastide tint un tout autre langage. A l'entendre, il n'était jamais sorti du royaume, et vivait en reclus dans le logis d'Alais depuis huit ans. Le passeport nécessaire pour son exil lui avait été octroyé à Montpellier[2], mais il était

1. C. 173. Dossier Bastide.

2. C. 279. « 30 octobre [1685]. M. Raymond Bastide, ci-devant ministre de Florac, et D[lle] Anne de Bénézet sa femme. En Suisse, par Genève et Lyon ». Bastide, lors de la condamnation du temple de Florac (20 août 1685. *Bull.* XXVI, 548) avait été interdit, avec défense de résider à six lieues aux environs. Sa femme, à cette époque, avait séjourné cinq mois chez Cabanis, de Cendras (dans la précédente

Une flamme de zèle, qui inquiéta Brousson par sa violence inconsidérée, passa sur la contrée. Les autorités s'affolèrent, les fusillades reprirent. Un mois exactement après la réunion de l'Escalette, la nuit du 17 au 18 février, Brousson, après avoir expressément recommandé de ne convoquer à son culte que les réformés les plus proches, se trouva en face d'une foule qu'il évalue à 4,000 personnes, et qui était venue, dit-il, de 35 villes ou villages. De fait, le manuscrit du sermon qu'il prêcha cette nuit-là, sur *le Pain de Vie*, porte, écrits de sa main, avec la date de l'assemblée, 33 noms de localités diverses[1]. Dans l'après-midi, une cinquantaine de Nîmois avaient passé le Gardon à Moussac ; à la nuit, la Dame de Garrigues fut rencontrée à Aubussargues ; des groupes de 27 personnes à la fois vinrent d'Uzès. Entre Saint-Maurice de Cazevieille et Valence, les auditeurs s'entassèrent dans une vieille grange sans toit, appartenant au Sr de Lussan, et dans une bergerie attenante, «dont le mur était percé de petits arceaux sous lesquels on se baissait pour passer». On chanta le Psaume 6. La prédication fut interrompue par un coup de feu qu'une sentinelle tira du côté de Valence. L'auditoire se dispersa mais sans tumulte. Un médecin d'Uzès, Gabriel Billon, s'approcha de Brousson, et se nomma comme le fils d'un ancien régent de Nîmes, chez qui le prédicant avait été en pension dans son enfance. « Il ne fallait pas venir si loin, dit Brousson, je m'approcherai de vous, et d'Uzès. Je suis malade et j'ai besoin de vous ».

Un groupe considérable des assistants s'en retourna vers Uzès par Valence, et s'engagea dans le bois de Colorgues. Mais à Masgaliard étaient embusqués les soldats de M. de Gondin d'Arcy[2], qui tirèrent presque à bout portant sur une bande qui refusa de s'arrêter. Un paysan, Laurent Roure, tomba mort. Des blessés s'échappèrent[3]. A la fontaine du Fayet (Figaret?)

1. C. 191, n° 64. « 17 février 1693. Valence, Brignon. Saint-Maurice [de Cazevieille], Cruviers, Lascours, Moussac, Saint-Césaire [de Gauzignan], Saint-Etienne [de Lolm], Saint-Jean [de Ceyrargues], Saint-Hippolyte [de Caton], Brueys, Eujabian [Le Chabian], Margna [Marignac], Aigualliers, Foussargues, Labaume, Foissac, Saint-Dézéri, Colorgues, Aubessargues, [Les] Gardyes, Saint-Cha[p]tes, Serviès, Uzès, Nîmes, Allez [Alais], Venebres [Vezenobres], Marti[g]nargues, Yeuzet [Euzet], Montarene, Paillargues, Aureillac, Saintes-Ouilles [Sainte-Eulalie] ».

2. Que Brousson (*Relat. des Merveilles*, p. 56. Douen, II, 212) appelle « un fameux apostat, nomme Dareis ». Le mas Galiard est sans doute le mas Cailard : actuellement la Cailarde.

3. Armand de la Chapelle, II, 287, d'après des notes d'Ant. Court, indique deux morts : « André Roure, et Souleyrol, de Coulorgues ».

trois femmes furent saisies, leur guide poursuivi à coups de feu. Le prieur de Valence fit huit prisonnières. Une quarantaine de personnes furent menées à Uzès[1]. Un homme, Guillaume Barjeton, de Nîmes, avait les jambes encore mouillées pour avoir traversé le Gardon[2].

Le 27 mars, sept des prisonniers, dont N. Sr Jean Despérandieu, David l'Evesque, Sr de Montaren, Salomon du Ban, Sr de la Crouzette étaient envoyés aux galères par Broglie[3]. Quant aux femmes, dont l'une au moins, une dame de Nîmes (Mme de Codognan ?), avait comme Barjeton passé le Gardon à gué et mouillé le bas de sa robe, nous n'avons pas leurs noms. Brousson dit qu'elles furent enfermées au donjon de Carcassonne[4].

Les enquêtes d'Uzès firent connaître l'assemblée de l'Escalette, en raison de laquelle devaient être prononcées par contumace (13 juin) huit autres condamnations aux galères. L'une au moins fut plus tard exécutée contre Ant. Souchon, tisserand d'Uzès, qui avait conduit Lapierre[5].

Brousson poussa vers la Montagne du Bouquet. Broglie, informé de sa retraite, saisit l'occasion des pluies du printemps pour faire inspecter les cavernes de la région par seize compagnies de bourgeoisie des communautés environnantes. Le prédicant, sur ses gardes, dut abandonner ses asiles et se réfugier dans les bois. Deux jours il demeura sous les averses. « Mais le troisième jour, la pluie fut très forte, dit-il, et comme il fut contraint de passer cette nuit-là sous un rocher, il y fut toujours dans une posture extrêmement gênée, n'ayant pu de toute la nuit ni se tenir debout, ni se coucher, ni étendre tant soit peu

1. Le lieutenant Sedargues arriva à l'hôtellerie du Pont de Serviers avec un jeune homme et une jeune fille de Foissac qu'il avait arrêtés avec ses trois soldats. Almeras, son parent, qui était là avec deux amis l'engagea à les relâcher. Il répondit qu'il l'arrêterait lui-même s'il savait qu'il vînt de l'assemblée.

2. Les interrogatoires de Billon, et de Rieu, marchand d'Uzès (23, 25 février) servirent au procès de Brousson et se trouvent dans son dossier C. 191. Quelques autres sont épars C. 173.

3. C. 191. Jugements. Sur David Lévêque co-seigneur de Montaren, voir *Historique de la Commune et du Château de Montaren*. Paris, 1909, p. 15.

4. Armand de la Chapelle dit : à la Tour de Constance.

5. Le Sr Gabriel Rossel de Fontarèche, Sr d'Aubarne, par jugement définitif du 31 janvier 1695 (C. 174) en fut quitte pour trois mois d'exil loin d'Uzès et 150 livres d'amende pour l'hopital. La sentence du 13 juin se trouve C. 173 (*Bull.* XXXIV, 189). Un interrogatoire de Souchon (C. 173) est du 17 sept. 1693. Sur la vie errante de Fontarèches à cette époque, sa prise, ses excuses auprès de l'évêque d'Uzès et ses démarches auprès de Bâville afin d'obtenir sa grâce, voir *Bull.* LX, 335 et suiv.

L'élan ne fut pas moins vif aux environs de Sommières[1]. Une assemblée fut surprise le 1er juin près de Garrigues et de Campagne, dans la maison d'un nommé Garonne. Un soldat, voyant une femme qui se réfugiait chez elle, lui tira un coup de fusil. La malheureuse tomba, se releva, essaya à nouveau d'ouvrir sa porte, mais l'homme accourut et lui écrasa la tête à coups de crosse. « Elle véquit encore deux jours, et durant tout ce temps-là elle consola toujours son mari et sa famille, et dit des choses si pieuses que tout le monde fondait en larmes ». « Quelques jours après sa mort, M. l'Intendant de Bâville, étant à Sommières, fit venir le soldat et... se contenta de lui demander si la femme avait laissé des enfants, et ce scélérat lui ayant répondu qu'elle en avait laissé plusieurs, même des fils qui étaient déjà grands, il lui dit : « Tant pis pour toi, ces enfants pourraient bien venger la mort de leur mère, tu dois y prendre garde » [2]. Malgré les informations commencées, une nouvelle assemblée se tint la nuit du 20 au 21 juin à Congénies, que quelques kilomètres seulement séparaient de Campagne. Une nouvelle information fut menée rapidement, et deux sentences de Broglie, des 22 et 26 juin, envoyèrent aux galères sept réformés. La maison de Garonne fut rasée[3].

Quelques semaines plus tard, une femme disait à Nîmes que « cinq ministres (c'est ainsi qu'on commençait à appeler les prédicants) avaient mangé ensemble dans la ville, Brousson étant de la partie, lequel n'avait pris qu'un peu de pain et un verre

copies, soit les minutes de ses propres sermons. Il semble même, autant qu'on en peut juger par les quelques cas où la vérification est possible, qu'il s'abstenait lui-même de les prêcher après qu'il les avait remis à l'un de ses compagnons. Or, d'après les dates dont il fait suivre, dans son volume, sa méditation sur les paroles de la Sulamite, il l'aurait fait entendre pour la dernière fois le 13 septembre 1690. Il est donc fort plausible que Dauphiné (ou un autre) ait prononcé le sermon en question à Marsillargues le 6 mars 1693. Le 5 mars, les deux consuls de Marsillargues assemblent la communauté, « sur le bruit qu'il y a beaucoup de prédicateurs qui courent d'un lieu à un autre ». On prend des mesures pour empêcher qu'aucun prédicant n'entre dans la ville. (*Pap. Fraissinet*).

1. La première lettre de Marsillargues constate le fait (L. Nègre, p. 71).

2. *Rel. des Merv.*, p. 56 (Douen, II, 213).

3. Voir nos P. J. 22 juin : Aldebœuf, Jean Favas (sa mère fut tuée à l'assemblée de Campagne, voir Rouquette, III, 145), Jean Daudé le jeune. 26 juin : Jean Daudé l'aîné, Melgue, Jacques et Pierre Peiridier (ces deux derniers saisis à Salinelles). Il ne subsiste des dossiers que le jugement C. 191 et une feuille détachée relative à l'ass. de Congénies, C. 173. Le 31 juillet, Aigues-Vives dut payer 176 livres à un dragon de Montalet, blessé, (par représailles ?). (*Pap. Fraissinet*).

d'eau. Des veuves leur avaient envoyé des gâteaux en leur disant : C'est le pain de la veuve de Sarepta »[1].

A Nîmes, comme dans les campagnes d'Uzès, Brousson avait des amis nombreux et sûrs. Il osait affirmer « qu'ils périraient plutôt que de le déceler ». Dans le nouvel effort que Bâville tenta pour se saisir de lui, il dut compter avec le respect et l'affection dont les prédicants étaient entourés. Un placard du 26 juin promit derechef 5,000 livres pour la prise de Brousson et porta à 1,000 livres (au lieu de 300) la somme offerte pour La Jeunesse. Mais la prime était proposée, cette fois, à quiconque découvrirait Brousson (ou son compagnon) et donnerait le moyen de le faire arrêter, « sans que celui qui nous donnera l'avis, disait Bâville, soit obligé de paraître et de se déclarer à nous qu'après que ledit Brousson aura été pris, en nous faisant connaître que l'avis nous a été donné par lui, et sans qu'il soit obligé de nous donner aucune reconnaissance du payement de ladite somme, lui promettant que nous ne le découvrirons jamais... Ces avis nous pourront être donnés par des lettres non signées qui seront mises à la poste, ou par telle autre voie que l'on jugera à propos »[2].

L'affiche signalait Brousson comme continuant d'inspirer un esprit de révolte aux peuples, et les portant autant qu'il lui était possible, à contrevenir aux ordres du roi, ce qui méritait qu'il soit puni *comme un perturbateur du repos public*. Pour se justifier de l'accusation, le prédicant composa une nouvelle lettre apologétique, qu'il adressa à Bâville le 10 juillet[3]. Il y protestait encore qu'il n'était point revenu en France sur aucun ordre des Puissances étrangères, et nous avons vu ce qu'il faut entendre par là. Mais il prenait aussi Dieu à témoin « que c'était uniquement par crainte de son saint nom, et pour les intérêts de sa gloire et du salut de son peuple qu'il s'exposait depuis si longtemps à tant de misères », et sur ce point sa sincérité était absolue.

Brousson tenait à l'intendant un langage à la fois altier et audacieux, qui rapproche sa lettre de celle qu'il avait datée du 1er octobre 1689, mais qui se revêt maintenant d'un caractère

1. I Rois, XVII, 10. C. 173. Dossier Guion.

2. L. Nègre, p. 169. (D'après C. 191). Les signalements des deux prédicants, sur le nouveau placard, sont à peu près pareils à ceux de l'affiche de mars 1692. Brousson seulement y est dit « maigre », ce qui s'explique par sa récente maladie.

3. *Opusc.*, p. 101. (Douen, II, 218, voir aussi *Bull.* VII, 5).

Brousson leur montre la persécution redoublant contre les assemblées, la ruse s'ajoutant à la violence, selon les prédictions des prophètes, l'Eglise de Dieu délivrée en plusieurs endroits de l'Europe où elle était opprimée, mais le salut tardant encore en France à cause de ceux qui persévèrent dans leur mauvais train. Mais il attend tout de l'avenir : « Ceux qui nous affligent sont maintenant dans la joie et dans la prospérité, et nous sommes dans l'affliction et la misère. Mais au milieu de nos calamités, nous sommes bien plus heureux qu'eux. Dieu nous regarde comme son plus précieux joyau, comme les objets de son amour et de ses compassions. Mais sa colère s'embrasera bientôt contre ceux qui nous oppriment ». Un appel pressant est adressé aux cœurs pieux. Qu'ils sanctifient le jour du dimanche par un double culte de famille, qu'ils ne délaissent point les assemblées publiques où Dieu est glorifié d'une façon particulière ! [1]

Epuisé par ses derniers efforts, Brousson, laissant les environs d'Uzès, revint prendre quelque repos à Nîmes. Il y fut témoin des mêmes manifestations de zèle qui l'avaient accueilli dans la garrigue deux mois auparavant. Il distribua la Cène dans la ville les 8 et 24 mai [2]. La plus célèbre des nouvelles prédicantes des Basses-Cévennes (sans doute Poussielguesse) l'y rejoignit en juin, et tint chaque jour, durant un mois, quatre ou cinq assemblées de 30, 40 et 50 personnes chacune, « jusqu'à ce que, étant accablée de fatigue, et la foule la suivant dans les rues, elle fut obligée de sortir de la ville » [3].

Ailleurs les autres compagnons agissaient, depuis le printemps, avec le même éclat. Nous avons nommé au début de 1693, à côté de Brousson, Lapierre et David Gazan (La Jeunesse) ; nous connaissons Paul Colognac (Dauphiné), Papus (La Rouvière), Pierre Plan, Laporte, Roman, Pourtal (Henri), Carrière (ce dernier désigné expressément par Colognac comme « prêchant »), Julien (La Rose) et Olivier. Nous ne pourrons

1. Peut-être faut-il dater de l'été de 1693 une *Lettre aux fidèles persécutés à l'occasion des Saintes Assemblées*, assez courte, où Brousson plaide la nécessité du culte public (Opusc. 194). Il est possible cependant qu'elle ait été écrite en Hollande en 1696 ou 1697.

2. C. 191. Sermon sur *le Pain de Vie* : « 8 may, Nîmes ». Sermon sur *La communion du Sang de Christ* (1 Cor., X, 15, 17) : « Nîmes, 24 mai 1693 ».

3. *Rel. des Merv.*, p. 50. Les cultes de Poussielguesse consistaient « en de fort belles prières de demi-heure ou trois quarts d'heure dans lesquelles elle faisait entrer à propos un grand nombre de passages bibliques ».

plus désormais suivre d'aussi près que par le passé les prédicants dans leurs courses; les arrestations sont moins fréquentes, les enquêtes moins vastes. Pendant l'été d'ailleurs, alors que les régiments levés dans un suprême effort en novembre 1692 étaient massés aux frontières, Bâville manqua de soldats. Quelques miliciens, à ce qu'il semble, furent même employés à grossir les troupes régulières.

Mais la Cour entendait que la répression fût d'autant plus sévère qu'elle avait moins souvent lieu de s'exercer. On mandait de Montpellier à Paris, le 25 mars, que les intendants avaient reçu l'ordre de faire un exemple des plus attachés à leur ancienne religion. (La fusillade de Valence était peut-être déjà l'un des résultats de la nouvelle consigne). Le jour de Pâques, disait-on [22 mars], les Nouveaux Convertis s'étaient assemblés en Vivarais, à Nîmes, à Uzès. A Saint-Hippolyte ils auraient célébré la Cène, malgré le gouverneur du Fort, au nombre de 800 hommes, avec un commandant, et le gouverneur, n'ayant pas de soldats, aurait permis aux paysans de pendre tous ceux qui leur tomberaient sous la main, surtout le commandant[1]. Quelques jours plus tard, on savait qu'il ne s'était agi que d'un mouvement religieux pacifique. La ferveur des réformés d'Uzès s'était répandue en effet en d'autres Eglises.

A Marsillargues, le 6 mars, un prédicant prononça un sermon qui avait été composé par Brousson sur ces paroles du Cantique des Cantiques : *J'étais endormie, mais mon cœur veillait, et voici la voix de mon bien-aimé qui heurtait* (Cant. V, 2). Quarante-deux personnes abjurèrent la religion romaine, et 250 prirent la Cène. Quelque temps après, dans une nouvelle assemblée, 86 Nouveaux Convertis « revinrent encore à la paix de l'Eglise ». « Il y eut des femmes, disait une lettre, qui se sont dérobées de leurs maris pour se faire recevoir, des maris qui ont agi [de même] à l'égard de leurs femmes, et lorsqu'on fait quelques assemblées de nuit, le monde est tout de feu et de zèle pour y aller »[2].

1. *Bull.* XXXIX, 375. Correspondance parisienne de la Gazette de Harlem.

2. *Pap. Court. Histoire des Martyrs* (nº 39), pp. 125, 128, d'après deux lettres datées de Marsillargues, dont la première a été publiée par L. Nègre, p. 71. Nous dirons plus loin ce que nous pensons de ces deux documents qui nous paraissent reposer sur des faits exacts. Dauphiné semble avoir présidé une assemblée à Marsillargues vers Pâques (22 mars). « Dans la vigne de Dumas, où dix à douze personnes chantèrent les Psaumes ». Le sermon de Brousson est le 8e de la *Manne Mystique.* On a vu déjà que Brousson distribuait aux autres prédicants soit des

ses jambes. » Le jour venu, il proposa au fidèle qui l'accompagnait d'aller jusqu'au prochain village pour s'y sécher, mais ils étaient à peine entrés dans le bois, qu'ils entendirent un détachement qui s'avançait. Les deux hommes revinrent sur leurs pas pour se réfugier contre leur rocher, et virent défiler, sur le sentier, plus de cent soldats qu'ils eurent le temps de compter. Les officiers de ces quatre compagnies conféraient entre eux pour savoir où ils chercheraient encore Brousson. Il n'était éloigné que d'un jet de pierre, au milieu de quelques rochers connus des soldats, qui étaient tous du pays, et qui avaient même des chiens avec eux. « Il se mit à genoux pour prier Dieu, et Dieu frappa d'aveuglement ses ennemis et les dissipa. »

« Brousson nous a lui-même raconté, dit l'auteur inconnu de l'« Abrégé » de sa vie[1], que souvent, dans de pareilles occasions, le zèle du peuple était si grand que, sans savoir où il était, on apportait des vivres qu'on laissait à tout hasard dans les bois et par les chemins, en les couvrant de quelques feuilles, dans l'espérance que la Providence lui faisant rencontrer de ces provisions, on l'empêcherait de mourir de faim ».

Ces dangers effroyables ne le troublaient pas. Le 12 mars, ayant achevé de rédiger la Quatrième section de ses *Remarques sur le N. T. d'Amelote*, il adressa en Cour son manuscrit, avec une nouvelle Requête que nous ne connaissons pas, et qu'il suppliait très humblement le secrétaire d'Etat, avec la courtoisie la plus parfaite, de vouloir bien présenter au roi, signant le billet d'envoi de tous ses titres : « Claude Brousson, serviteur de Dieu et de N.-S. J.-C. et par sa grâce, fidèle ministre de sa parole »[2].

Le 14 avril, il achevait d'écrire, en vue de l'envoyer au roi, l'explication d'un songe étrange dont celui-ci, quatre ans auparavant, avait demandé le sens[3]. Le prédicant, qui disait de lui-même que Dieu parfois l'étonnait par des songes et le troublait par des visions, ne doutait pas (pas plus que Louis XIV d'ailleurs) qu'un rêve bizarre ne contînt une révélation divine. Le

1. Bibl. du Prot.

2. *Bull.* LI, p. 411 (avec *fac-simile*).

3. « *Interprétation du songe de Louis XIV imprimé dans le Mercure Galant et dans la Gazette de France du onzième de novembre 1689* ». Douen, II, 216, 443. Douen n'a connu qu'une édition de 1706. La pièce a été imprimée en 1694, et se trouve avec deux autres dans un recueil intitulé *Pièces Pieuses*, chacune des trois ayant sa pagination propre (Collection Louis Fuzier). Elle porte à la fin la date : 14 avril 1693.

rêve du roi, qui lui avait été suggéré par ses préoccupations relatives à la guerre étrangère (une fumée sortant de la terre, qui se transforme en une armée d'hommes semblables à des forgerons, décidés à la bataille et que la terre engloutit) et par les distractions de la Cour (une forêt pleine de cerfs, devant lesquels le roi crie : Tue ! tue ! car la chasse est belle !) fournissait à Brousson une occasion d'accorder ses souvenirs bibliques (la fumée du puits de l'abîme) avec ses douloureuses expériences de prédicateur traqué[1].

Le prédicant comptait fermement sur la défaite des armées royales. La désolation du Bas-Languedoc l'ancrait dans ses espérances. Il voyait entraîner à l'armée, sous menace de mort, les recrues désignées par les autorités. Des provinces, disait-il, au roi, étaient même entièrement dépourvues de jeunes hommes. « En quelques endroits même, on ne trouve plus de bergers ni de gens pour cultiver la terre... On fait déjà marcher par force les hommes mariés, même ceux qui sont chargés de plusieurs enfants. C'est aussi par ce moyen que les milices et le prodigieux nombre de vos recrues, ajoute-t-il, ne sont presque composés que de gens qui vont à la guerre en pleurant et en gémissant ; au lieu que vos ennemis n'ont que de bons hommes, qui les servent avec une ardeur extrême ».

Au lendemain du jour où il achevait son Interprétation du songe, il mettait au net une *Lettre de consolation et d'instruction aux fidèles persécutés*, dont bien des phrases rappellent la *Lettre sur l'impénitence*, mais qui, adressée aux fidèles, et non pas dirigée contre les tièdes, est pleine d'onction et de foi[2].

1. P. 18. « V. M. a été informée que dans votre Royaume les fidèles s'assemblaient avec un grand zèle dans les bois et dans les déserts pour s'y repaître de la Parole de Dieu... et au lieu d'être touchée de leur misère et de leur piété, *Elle a crié aux chasseurs qui entouraient la forêt : Tue, tue, car la chasse est belle*, c'est-à-dire elle a plusieurs fois donné ordre à ses troupes, ou dans le Poitou, ou dans le Vivarais, ou dans les Cevennes, ou dans le Bas-Languedoc ou ailleurs, de tirer sur le Troupeau des désolés dont il est parlé dans le Psaume 10, v. 8 et suivants... Et maintenant les chasseurs courent continuellement les bois avec une fureur inconcevable. Ils désolent même les villes et les villages... C'est pour cela, Sire, que le Ciel est tout en feu contre V. M. C'est pour cela que vos troupes qui ont été employées pour désoler l'héritage du Seigneur, qui sont souillées du sang des fidèles, et qui avec des blasphèmes horribles leur ont fait souffrir une infinité de maux et de misères, sont noires devant Dieu *comme des forgerons*. Et c'est pour cela que Dieu commande maintenant à la terre d'ouvrir la bouche pour les *engloutir* ».

2. Signée : *du Désert 15 avril. Opusc.*, p. 84. (Douen, II, 199). Une copie datée du « 20 de juillet 1993 *(sic)* », et qui n'est pas de la main de Brousson, se trouve C. 181 avec quelques pièces analogues. Nous ne savons d'où elle provient.

nettement apocalyptique. Il parle des châtiments qui menacent la France infidèle dans les termes où les prophètes clamaient dans Jérusalem la venue « du jour de la vengeance ».

Permettez-moi, Monseigneur, déclarait-il d'emblée, de représenter à Votre Grandeur avec une humilité profonde, et dans la nécessité d'une légitime défense, que je ne puis pas vous reconnaître pour mon juge, parce que depuis l'abolition des Edits... nous sommes privés de nos juges légitimes, et traités non en personnes libres mais en esclaves. Et en effet, on dispose de nos biens, de nos enfants, et de nos vies comme si nous étions tels, quoi qu'on ne paie pas les tailles et les impôts pour être traité de la sorte.

Brousson énumère alors les crimes qui ont accompagné et suivi la Révocation, et tire de l'excès même du mal ses raisons d'espérer.

On nous fait souffrir tous les maux, toutes les calamités, tous les tourments et tous les martyres dont les nations qui ne connaissent pas Dieu pourraient jamais nous accabler. Or par toutes ces choses on offense si visiblement la justice de Dieu, et on fait si évidemment la guerre à ce grand Dieu lui-même, qui est jaloux de sa gloire, qui est un Dieu puissant et terrible, et qui du palais de sa sainteté entend les cris et les gémissements de ceux qui souffrent pour son saint nom, qu'il est impossible de douter qu'il n'accable de tous ses fléaux ceux qui oppriment ainsi son peuple et qui font de si grands outrages à sa majesté souveraine... On veut abolir la Réformation, et on ne considère pas que c'est l'ouvrage de Dieu que tous les hommes du monde ne sauraient détruire... Je l'ai dit plusieurs fois, Monseigneur, et je le dis encore. Que la Cour cherche tous les expédients que la plus fine politique saurait inventer ; elle n'en trouvera point de plus assuré pour le salut, le repos et la prospérité de tout le peuple, comme aussi pour le salut, la gloire et la puissance du roi, que d'achever la Réformation que Dieu a commencée dans ce royaume. Plus on s'y roidira contre Dieu, plus on y verra de funestes marques de sa colère. Plus le mal y sera long, plus se trouveront effroyables les jugements que Dieu y aura déployés et les brèches qu'il y aura faites. Et après tout cela encore on ouvrira les yeux, on achèvera de secouer le joug de Rome et du grand oppresseur de la liberté chrétienne ; on abolira les idoles et on se réformera entièrement selon la Parole de Dieu...

Mon dessein n'est pas, continuait-il, de causer des troubles. Votre Grandeur est assez informée que je ne fais de mal à personne, que je fais mes assemblées sans armes et comme un agneau, au milieu d'une infinité d'ennemis armés et furieux qui cherchent continuelle-



Le Chateau de Lussan

ment ma vie[1].... C'est pourquoi je supplie très humblement V. Grandeur de cesser enfin de persécuter un innocent et un fidèle serviteur de Dieu qui ne peut se dispenser de s'acquitter des devoirs de son ministère, et à qui vous avez pourtant déjà fait souffrir des misères et des calamités qui n'ont point d'exemple.

L'âme brûlante et pieuse du prédicant en appelait enfin des ordonnances de l'intendant, « devant le Tribunal de Dieu, Roi des rois, le souverain juge du monde, et un juste juge ».

Quelques jours plus tard (22 juillet), revenu à son œuvre de missionnaire, il écrivait au professeur Pictet (celui-là même auquel deux ans plus tôt il avait fait parvenir l'écrit séditieux destiné à Schomberg), une lettre de dix pages où il était uniquement question de publications nouvelles, qu'il jugeait utiles à son action. Il envoyait au théologien genevois les deux dernières parties de ses *Lettres aux Catholiques Romains*, et le priait d'en proposer l'impression à l'éditeur qui avait déjà fait paraître les trois premières. Il annonçait aussi qu'il avait encore « deux ouvrages fort importants pour l'édification publique et l'avancement du règne de Dieu », les *Remarques sur le N. T. d'Amelote*, et « une vingtaine de sermons composés au désert, dans des fatigues, des misères et des dangers qui n'avaient pas d'exemple encore, comme on pourrait le voir dans l'Epître qui les précéderait »[2]. Avec une simplicité, d'où toute vanité vulgaire est exclue, Brousson expose de quel intérêt sont ses *Remarques*, mais il insiste surtout sur les mérites de ses sermons, auxquels il attribue le renouveau religieux des Eglises désolées.

« Une infinité de copies de ces sermons, écrites à la main, ont été répandues de côté et d'autres, et Dieu, qui les a accompagnées de l'efficace de sa grâce, s'en est servi aussi bien que des soins continuels des autres fidèles serviteurs que son esprit a suscités extraordinairement dans cette province, pour réveiller partout le zèle du peuple, de sorte que ce pauvre peuple soupire continuellement après le rétablissement du service public qui a

1. L'information touchant l'assemblée de Valence avait révélé cependant qu'il s'y était trouvé quelques gens armés, en particulier un homme ayant un pistolet à la ceinture. Il est très probable que Brousson, dans la foule, ne les avait pas vus.

2. Brousson dit dans sa lettre à Bâville que depuis longtemps il a achevé d'envoyer à la Cour ses *Lettres aux catholiques romains* ; qu'il a expédié aussi ses *Remarques sur le N. T. d'Amelote*, et aussi dix-sept de ses sermons, « afin que la Cour vît qu'il ne prêche que la pure Parole de Dieu et qu'il exhorte seulement le peuple à se convertir ». Brousson envoya également à la Cour, en 1693, sa *Réfutation des erreurs contenues dans le catéchisme catholique fait par le jésuite Canisius*. (Douen, II, 450).

été interdit en France depuis huit ans, y ayant parmi ce même peuple un grand nombre de fidèles dont la constance et la piété nous remplissent de consolation »[1].

Aux sermons de Brousson, à son activité, au dévouement de ses compagnons, il faut ajouter, comme un facteur important du mouvement nouveau, l'état déplorable où se trouvait alors le royaume. Ecrasée sous les impôts, épuisée par les levées de troupes, ruinée en de certaines régions par le départ des industriels ou des commerçants réformés, la France dut subir encore la famine. La récolte de 1692 avait été mauvaise, celle de 1693 fut pire[2]. « On périssait de misère au bruit des *Te Deum* ». Fénelon, dans la lettre célèbre qu'il écrivit alors pour soulager sa conscience et celle des « gens de bien »[3], peignait la France entière « comme un grand hôpital désolé, et sans provision ». Le pays ne poursuivait qu'avec effort une guerre qui durait depuis cinq ans. Les alliés ligués contre le roi avaient été défaits à Fleurus (1690), à Steinkerque (1692), ils allaient l'être encore en Flandre, à Nerwinden (29 juillet 1693) et en Piémont, à la Marsaille, où Schomberg devait périr (4 octobre), mais les armées ennemies se reformaient toujours. Où étaient les premières campagnes du règne, qui avaient donné à Louis XIV presque sans bataille la Flandre et la Franche-Comté ? La déroute à La Hougue de la flotte française jusque là maîtresse de la mer, l'invasion du Dauphiné à travers une frontière encore inviolée, étaient des événements graves. Brousson n'était que l'écho de la voix populaire quand il montrait à son prince tous les autres peuples soulevés « afin qu'ils engloutissent ses grandes armées et qu'ils dévorent ses Etats ».

Les protestants français, d'ailleurs, comme l'avait constaté Vauban dans son premier Mémoire, qu'il avait vainement repris en 1692 avec de nouvelles observations[4], appelaient toujours de leurs prières la victoire de Guillaume d'Orange. Bien qu'ils fussent demeurés silencieux devant la proclamation de Schomberg à Embrun, le maréchal se persuadait que la guerre, qu'il importait de terminer, ne prendrait fin que lors-

1. La lettre a été publiée intégralement. L. Nègre, p. 170, d'après les *Pap. Court*, 17, A.

2. On a prétendu qu'il mourut à Paris, en 1693, 96,000 personnes.

3. Mais qui semble bien n'avoir jamais été présentée directement au roi. Voir *Bull.* XXXIX, 114. La lettre est de 1694 ou 1695.

4. *Bull.* XXXVIII, 205.

que la question religieuse serait résolue en France, et par le rétablissement de l'édit de Nantes. Il osa, par un second Mémoire, revenir à la charge le 5 mai 1693[1]. A vrai dire, il n'usait d'aucun argument nouveau, mais le réveil du zèle parmi les réformés lui fournissait une réflexion importante. « Les Nouveaux Convertis, disait-il, comptent si bien d'être compris dans la prochaine paix que ceux qui avaient commencé de professer la Religion Catholique ne le font plus, dans l'espérance que le libre exercice de la prétendue Réformée leur sera rendu. Cela est si général dans tout le royaume, qu'aucun d'eux n'en doute, ni ne s'en cache ».

Les préparatifs de Guillaume justifiaient encore les craintes de Vauban. Cédant aux vœux populaires des Anglais qui souhaitaient une descente en France afin de porter la guerre dans le cœur du royaume, le prince escompta à la fois la complicité des Nouveaux Convertis et la colère des affamés. Il embarqua sur les flottes anglaise et hollandaise « un grand nombre de troupes qu'il munit non seulement d'armes, mais aussi d'instruments pour remuer la terre et la travailler. Après tout, l'espèce de famine qui désolait la France aurait rendu le blé l'instrument le plus sûr pour attirer les Français en foule »[2]. L'entreprise une fois de plus demeura vaine. Les flottes se bornèrent à « ranger plusieurs fois les côtes, mais sans effet ».

Brousson connut-il les desseins précis de l'Angleterre ? La chose est peu probable, mais il suivait avec attention les péripéties de la lutte. « L'Etat, écrivait-il à Bâville dans sa lettre du 10 juillet, se soutient maintenant avec éclat parce qu'il emploie toutes ses forces, mais en les employant il se consume. Le royaume est maintenant dans un état violent, mais les choses violentes ne sont pas de durée ».

Les expressions de Brousson demeuraient encore loyalistes, si sa conduite ne l'avait pas toujours été. D'autres réformés, à côté de lui, désiraient avec moins de ménagements « le rappel [retour] ou la continuation de la guerre jusqu'à ce que le roi fût contraint de leur accorder des conditions »[3]. Chose plus grave encore : l'opinion de Mandajors à Alais sera bientôt que les Nouveaux Convertis non seulement souhaitent une plus grande famine dans le royaume, mais qu'ils s'efforcent même de l'y

1. *Bull.* XXXVIII, 316.

2. Rapin Toyras, XI, 307, 316. Les flottes mirent à la voile le 15 juin.

3. Expression de Vauban en 1692.

entretenir[1]. « Situation véritablement malheureuse dans un Etat, avait dit Vauban, qu'une bonne partie de ses sujets soient réduits à ne pouvoir trouver de bonheur et de félicité que dans la ruine et l'abaissement de leur Souverain et des autres sujets, leurs compatriotes, parents et amis »[2].

1. Voir plus loin, en 1694.

2. *Bull.* XXXVIII, 206.

CHAPITRE V

LE PASTEUR GUION — PAUL COLOGNAC

(Mars-Octobre 1693)

Les pasteurs français de la Suisse, informés de l'œuvre des ministres extraordinaires du Bas-Languedoc, continuaient à les apprécier diversement. Un certain nombre d'entre eux persistaient dans leur attitude à demi hostile, et blâmaient les manifestations irrégulières de l'Esprit. Consacrés selon les rites, ils étaient offusqués de laïques qui se déclaraient, de leur chef, « fidèles ministres de Jésus-Christ ». Merlat, s'il était demeuré attaché aux idées qu'il avait exprimées en 1685, touchant la légitimité entière du pouvoir absolu, et s'il prétendait toujours « qu'on ne saurait se rebeller contre les Puissances sans se rendre coupable, sans offenser Dieu, et sans se rendre digne de la peine qui suit la rebellion »[1], devait tenir Brousson comme une sorte de séditieux. Il n'en est que plus piquant de rappeler qu'à Lausanne il avait donné à Vivent quelques-uns des sermons qu'il avait prêchés autrefois en France. De Vivent ils étaient passés à ses successeurs. En 1693, un de ces cahiers, pris dans le bagage de La Jeunesse au mas de Montredon, dormait déjà dans un dossier judiciaire, tandis que deux autres sermons et deux « analyses » continuaient leurs voyages dans le havresac de Paul Colognac [Dauphiné].

D'autres pasteurs accordaient aux prédicants une sympathie active et efficace. Laporte fit en 1692 une course rapide à Genève, où il parla à deux ministres[2]. Nous venons de mentionner la lettre que Brousson écrivit à Pictet, en qui il voyait un soutien ferme de sa cause. Ce fut certainement aussi un pasteur ou un professeur qui fournit aux prédicateurs irréguliers les arguments théologiques dont ils avaient besoin pour

1. Douen, II, 238.

2. C. 174. Dossier Laporte. Il y a « trois ans et demi », le 22 février 1696.

répondre aux attaques de leurs détracteurs. Paul Colognac avait copié pour son édification et pour sa justification, les premières pages d'un savant traité, qu'il ne peut être un instant question de lui attribuer, et qui, en raison des lectures qu'il suppose, n'est pas non plus l'ouvrage de Brousson. La pièce est intitulée : *Justification des pasteurs extraordinaires. Qu'ils peuvent prêcher la Parole de Dieu.* L'auteur y allègue, dans des références inscrites au bas des pages, et que Colognac a transcrites sans les comprendre toujours, Théodoret. Sozomène, Rufin, Augustin *(De doctrina Christiana)*, le pape Anastase, Tosta, évêque d'Avila en ses *Commentaires sur les Nombres*. Tant d'auteurs divers lui servent à établir qu'il n'y a pas lieu d'être surpris « qu'un troupeau sans pasteur élise à la charge du Saint Ministère quelqu'un pour son service, et qu'en vertu de la vocation qu'on reçoit de cette Eglise on s'érige en pasteur »[1].

Sans peut-être suspecter la vocation de Brousson, d'autres ministres mettaient en doute, à ce qu'il semble, les résultats de ses efforts. Ceux-ci gardaient les yeux fixés sur le royaume, et attendaient, pour y revenir, que l'heure fût propice. Comme Elie Benoît en 1688, ils demandaient à constater le relèvement des troupeaux apostats avant de leur apporter la Parole de vie. Quelques esprits bouillonnants prenaient à tâche d'exciter le zèle de ces pasteurs attiédis, de répandre les nouvelles favorables, mais sans pour cela montrer l'exemple du sacrifice. C'est sous ce jour que nous croyons pouvoir nous représenter Modenx, l'ancien pasteur de Marsillargues, dont nous avons entendu déjà les éloquentes exclamations. Au printemps de 1693 on colporta à Genève ou à Lausanne une lettre du 18 mars. « écrite par un particulier de Marsillargues, à ses enfants qui étaient dans le pays étranger ». « L'âme toute pâmée de joie et pénétrée de l'amour divin », il y dépeignait les émotions profondes qu'il avait ressenties dans une assemblée tenue le 6 mars, et où 42 personnes, dont lui-même, avaient promis à Dieu de lui être fidèles jusqu'au dernier soupir de leur vie. Il décrivait la façon régulière et traditionnelle dont le culte avait été célébré, puis le service de Sainte-Cène qui l'avait suivi. et protestait que désormais, avec ceux qui s'étaient relevés, « ils

1. Dossier Colognac. C. 173. L'auteur dit : « Vous n'avez donc pas bien consulté ni l'Ecriture, ni les Pères, ni *vos propres docteurs* ». Le traité est donc dirigé contre les catholiques. Il est possible par conséquent qu'il soit extrait d'un ouvrage de controverse déjà imprimé au XVIIe siècle, qu'un ami des prédicants leur aurait communiqué.

iraient grossir leurs Saintes Assemblées quand il devrait leur en coûter les biens et la vie ».

« Apprenez à notre ancien pasteur, M. Modenx, disait-il, que la moitié de son cher troupeau est par la grâce de Dieu, relevé, et que le reste ne tardera pas longtemps. Les Eglises d'Uzès, de Nîmes, de Sommières, etc. ont participé au même bonheur que nous et se sont relevées. Nos ennemis ont beau dire et beau faire, l'Esprit divin a eu pitié de nous et s'est emparé de nos âmes. Aussi les plus éclairés de nos adversaires sont déjà confus de leur procédé diabolique, et ils commencent de convenir que la vraie religion doit être persuadée et non forcée »[1].

« Cette lettre ayant été lue par plusieurs pasteurs réfugiés, poursuit Antoine Court qui nous l'a conservée, ils la crurent supposée, et écrite dans le dessein de les engager à retourner dans le royaume. » Une seconde lettre fut bientôt connue, dans laquelle l'auteur de la première s'indignait d'une pareille supposition. « Quoi ! M. Modenx aurait-il aussi mauvaise opinion de moi que de me croire capable d'écrire des choses qui ne fussent pas véritables ! J'aimerais mieux être enterré tout vif que d'écrire des faussetés. Ce que j'ai écrit, je l'ai fait l'âme pénétrée d'une grande joye, et en écrivant j'étais *couverte (sic)* de mes larmes. » Depuis les précédentes nouvelles, quatre prédications avaient eu lieu aux environs de Marsillargues ; après l'une d'elles, 86 personnes avaient abjuré. Ailleurs, 110 étaient revenues à Dieu en une seule réception solennelle. « Après ces choses, mon silence ne serait-il pas criminel ? Et si je ne m'en réjouissais, ne serais-je pas coupable ? Oh! si les anges se réjouissent pour la conversion d'un seul pécheur, quelle ne sera pas leur joie pour la conversion d'une si prodigieuse multitude de pécheurs repentants ! Lorsqu'on nous reçoit, nous promettons de souffrir toutes choses et la mort même, si Dieu nous y appelle, plutôt que de sortir jamais plus de l'Eglise du Seigneur »[2].

Il est délicat, devant des effusions pieuses, de discuter leur spontanéité. Néanmoins, bien que les deux lettres contiennent des faits précis, qui répondent à ce que nous constatons par ailleurs de la situation du Bas-Languedoc au moment où elles ont été répandues, bien que leur allégresse en particulier s'accorde avec les transports du baron de Fontarèche, nous ne pouvons

1. *Pap. Court, Hist. des Martyrs*, n° 39, pp. 125. 128 (L. Nègre, p. 71).

2. *Ibid.* Voir plus haut les phrases qui terminent la lettre : « Dans cette Eglise il y eut des femmes... ».

nous défendre d'un soupçon. Les lettres sont conçues comme des documents purement édifiants. Il est étrange qu'un Nouveau Converti de Marsillargues ait pu écrire à sa famille sans tracer un seul mot personnel et direct pour ses proches, et qu'il ait pu dire que « depuis huit ans il n'a pu se trouver dans une assemblée où il y eût des pasteurs » puisque au moins Bringuier, Serein et Gazan (La Jeunesse) avaient parcouru cette région. On peut également s'étonner qu'un homme (ou une femme) qui vient de jurer d'être fidèle jusqu'à la mort, et qui y insiste, ne fasse pas la moindre allusion aux dangers qui menacent les réformés de France, et spécialement à la fusillade de Colorgues qui a eu lieu un mois auparavant.

Mais surtout le nom de Modenx est particulièrement suggestif, et sa présence sur la première lettre a bien pu fournir aux pasteurs de Suisse la meilleure raison de leur défiance. Modenx, esprit passionné, mais sans profondeur, avait, en 1688, morigéné à la fois les hésitants et les ardents. Il s'était lancé successivement contre Jurieu, contre Gaultier, contre M. de Mirmand, contre les pasteurs prêts à partir, et contre ceux qui tardaient encore, et finalement il était demeuré en Suisse, laissant Dubruc, Boisson, Bonnemère, Dautun et Durand passer la frontière sans lui. En 1693, alors que les esprits attendaient anxieusement l'issue de la campagne qui recommençait, on peut penser qu'il voulut servir une bonne cause en montrant dans le royaume le culte régulièrement célébré, les Églises relevées, les cœurs des protestants armés d'une indomptable résolution, et les ennemis de Dieu affolés. Il faut noter d'ailleurs un dernier point. La Suisse, après chaque campagne indécise, qui renvoyait à un avenir plus lointain les espérances du retour, s'efforçait de diriger le plus grand nombre possible de réfugiés vers l'Allemagne ou vers l'Irlande, où les appelaient le prince d'Orange ou l'Électeur. Il avait été question, comme on l'a vu, après l'échec de Schomberg dans le Dauphiné, de former de nouvelles colonies pour le printemps de 1693. Or l'un des convois organisés par Berne devait comprendre précisément, entre autres pasteurs, Modenx lui-même[1].

1. Une lettre de d'Arzeliers à Mirmand, alors à La Haye (12, 22 mai 1693). (*Pap. Court*, 17, O, f° 205) au sujet de l'émigration vers l'Irlande, fait mention de Modenx avec une troupe de près de 1,200 personnes. « On aura plus de vingt ministres, dont dix reçoivent [en Suisse] de grosses pensions ». « L'État [de Berne] est bien aise d'en être déchargé, *car la plupart avaient envie de rester* ». Les pasteurs du Bas-Languedoc qui sont nommés avec Modenx à ce propos, sont Viala (de Fons), Cauzid (de Boissières), Manuel (d'Uzès) et La Roche (La Roche, de Sauve ? ou de La Roche, de Junas ?). (Voir De Chambrier, p. 226, où manquent les mots que nous avons soulignés).

Pour retarder le départ des bandes formées, le pasteur réfugié P. Reboulet, publiait à Zurich, ses « *Pensées sur le rétablissement des Réfugiés en France.* » Nous sommes invinciblement portés à croire que pour plaider à la fois sa propre cause et celle de ses collègues, Modenx a embelli et orné, pour en composer les deux lettres de Marsillargues, des renseignements authentiques qui lui étaient réellement parvenus de son ancienne Eglise[1].

Les lettres d'ailleurs ne changèrent point les résolutions arrêtées. Vers mai ou juin, Modenx prit la route de l'Allemagne. L'année d'après, le triste état de sa troupe, qui d'Erlangen avait poursuivi son chemin vers l'Irlande « ne donnait pas un grand désir à ceux de Suisse d'entreprendre volontairement de pareils voyages »[2], et Modenx ne devait pas revenir à Marsillargues.

Il nous reste enfin, après avoir mentionné les esprits hostiles aux prédicants, ceux qui les secouraient et ceux qui hésitaient devant leurs travaux, à dire un mot des hommes qui tout en applaudissant à leur œuvre, la concevait autrement. Ils auraient voulu, comme l'avait dit autrefois Modenx, que leur zèle fût plus réglé; ils craignaient que les prédicants n'en vinssent à gâter la discipline ou la doctrine elle-même ; à leur avis ils devaient renoncer aux assemblées publiques, trop dangereuses par l'animosité qu'elles entretenaient contre les Nouveaux Convertis, et se borner à la propagande individuelle. Pour s'opposer à cette conception étroite, à laquelle les protestants timorés du royaume acquiesçaient volontiers, Brousson, dans un écrit composé au désert[3], avait déjà appelé l'attention de ses frères de France sur la nécessité du culte public. Ses arguments, valables pour les persécutés — et pour les persécuteurs aussi — atteignaient également les pasteurs de la Suisse. L'occasion lui fut bientôt fournie de discuter la question à Nîmes

1. Il faut ajouter que des considérations religieuses pouvaient seules, désormais, toucher les autorités de la Suisse. Les démarches politiques inspirées par les réfugiés zélateurs étaient interdites, même à Genève. Cabrol avait été expulsé de la ville (1693) sur les sollicitations du résident de France. Après avoir servi comme « commissaire de guerre » aux ordres de Schomberg, tué à la Marsaille, et avoir fait plusieurs voyages en Italie, il se trouvait à la fin de 1693 sans ressources, oublié de la Hollande, de l'Angleterre et de la Suisse. (*Bull.* XXXVII, 476).

2. D'Arzeliers à Mirmand, 17. 27 février 1694. (*Pap. Court.* 17, O, 217). Sur Modenx et l'émigration vers l'Irlande voir de Chambrier 221-239, 142, 248, 249. Nous ne savons où mourut Modenx.

3. Lettre du 28 août 1692. *Opusc.*, p. 192. Voir plus haut.

même avec un de ces derniers, rentré à son tour dans le Languedoc.

Jacques Guion, né au hameau du Lunès (Saint-Martin de Boubaux) avait été destiné au ministère par son père, déjà pasteur dans les Cévennes[1]. Après avoir desservi Ginestoux et Vézenobres, il était devenu ministre dans la paroisse d'où il était originaire. Les paroissiens, quelques mois plus tard, pour avoir reçu des catholiques dans leur temple, avaient été condamnés (7 septembre 1685) à 25 livres d'amende, et le pasteur, heureusement, mis hors de cour. Après la Révocation, nous le retrouvons à Montpellier, où il vient chercher, avec sa femme Suzanne de Saulinié, un double passeport pour Genève et la Suisse[2]; mais le ministre était parti seul, sa femme, au dernier moment, n'ayant pas eu le courage de se séparer de ses enfants. Après un séjour à Berne, Guion était devenu l'un des ministres français de Thoune. Depuis l'année 1691, assuré d'une pension de cette dernière ville, il vivait à Berne[3]. En 1693, sa femme était fixée à Alais, et l'un de ses fils « écrivait » à Nîmes, chez un notaire[4].

Il est difficile de démêler la raison exacte qui ramena Guion en France[5]. Le fait qu'il voulut conférer avec Brousson, laisserait supposer qu'il était revenu pour accomplir une mission religieuse, et Brousson tenait pour cette opinion. D'autre part il déclara devant Bâville « qu'il ne pouvait pas résister davantage à l'envie qu'il avait de revoir sa famille, et qu'il était rentré pour tâcher de l'emmener en Suisse. » Guion partit de Genève le 17 juin (1693), vint à pied le premier jour jusqu'à Seyssel, s'y embarqua pour Lyon. Il prit là le « coche d'eau » pour Tarascon. Le 24 il couchait à Nîmes. Il savait combien son entreprise était périlleuse et deux de ses collègues, les

1. Jean Guyon ministre à Castagnols. *Bull.* XXVI, 504. Le dossier de Jacques Guion se trouve C. 173.

2. C. 279. Passeport du 30 octobre. Guion, dans son procès dit par erreur le 7 novembre.

3. Sa pension était d'abord de 130 livres. Elle fut ensuite augmentée de 30 écus.

4. Le Sr Ducamp, dont le frère, ancien paroissien de Guion, habitait la ville.

5. Notons ici qu'un pasteur, venu de Genève, était arrivé à Lyon au début de 1693 et avait séjourné dans la ville. (Depping *Corr. Admin.*, IV, 432, 5 mars 1693). Voir De Chambrier, p. 227, la mention d'une lettre de d'Arzeliers à Mirmand (de Berne, 12, 22 mai 1693) d'où il résulte que certains réfugiés de Genève, à cette date, rentraient en France et prétendaient que les réformés pouvaient vivre librement dans le royaume à condition de n'y pas faire d'assemblées. Le résident de France favorisait ces retours.

ministres La Porte (du Collet de Dèze) et Viala (de Fons) avaient fait tous leurs efforts pour le retenir. Un arrêt du Conseil, provoqué sans doute par l'affaire de Bastide, avait en effet renouvelé le 6 février la déclaration du 1er juillet 1689, défendant aux pasteurs, sous peine de mort, de revenir en France. Guion cacha soigneusement sa présence. Sa femme, qu'il n'osa pas aller voir à Alais « parce que sa maison y était pleine de papistes », vint le visiter à Nîmes. Il conduisit son fils à Beaucaire, pensant l'y pouvoir confier à des marchands suisses qui l'auraient pris avec eux, mais il dut rebrousser chemin avec lui sans avoir trouvé l'occasion cherchée.

La présence du ministre fut bientôt connue de quelques-uns des protestants qui entouraient Brousson de tant de dévouement et de vénération, et les deux hommes se rencontrèrent. Guion couchait le plus souvent en dehors de la ville, dans des « huttes de vigne », ou sur la paille des aires. Ce fut dans une aire qu'un homme, petit, les cheveux noirs, vint lui demander s'il n'était pas le ministre Guion [1]. Sur sa réponse affirmative, il fut mené vers Brousson (Guion l'avait déjà vu à Nîmes en 1684, et à Berne, au *Logis du Faucon)* et vers un autre homme, de 25 à 30 ans, la taille médiocre, les cheveux châtains, marqué de petite vérole, en qui nous reconnaissons Henri Pourtal. Le pasteur demeura vingt-quatre heures avec le célèbre prédicant « dans une hutte de vigne, à une demi-lieue de Nîmes, derrière un moulin à vent, en tirant vers le chemin d'Uzès ».

« Brousson lui demanda s'il ne voulait pas prêcher. Il aurait répondu non ; que ce n'était pas le but de son voyage, et que quand il voudrait prêcher, ce ne serait pas pour faire comme lui des assemblées tumultueuses, qui sentaient la sédition. » Brousson rétorqua « que son dessein n'était pas d'exciter la sédition, mais que quand il avait indiqué une action [un service religieux] il semblait que l'esprit volait pour y assembler les fidèles [2] ; il marqua qu'il était revenu [lui même] en France pour ranimer le zèle des gens de la Religion, et qu'il prêcherait tant qu'il pourrait » [3]. La discussion se prolongea. Guion « trou-

1. C'était sans doute Antoine Gras, dit Fesquet, de Saint-Hippolyte (qui fut prédicant en 1695), lequel déclara avoir vu Guion près de Nîmes, « qui lui dit beaucoup de choses pour l'affermir ». C. 174. Dossier Gras.

2. Brousson pense certainement à l'assemblée de Valence, dont la date et le lieu avaient été connus jusqu'à Nîmes.

3. Interr. de Guion. C. 173.

vait plus à propos d'aller de famille en famille pour instruire le peuple ». Brousson alléguait vainement au contraire les ordres de l'Ecriture, la grandeur de la moisson et le petit nombre des ouvriers, montrait un grand peuple qui périssait faute de pasteurs. Il valait mieux, pour lui « que ce pauvre peuple s'exposât à quelque souffrance en ce monde pour être éternellement bienheureux dans le Ciel, que de conserver le repos et les avantages de la terre, et d'être éternellement malheureux dans l'enfer »[1]. A ces arguments Guion opposa sans doute le danger auquel les assemblées publiques exposaient les pasteurs, car Brousson jugea bon de lui dire « que jusqu'à cette heure la Providence l'avait conservé, quoiqu'il eût fait plusieurs assemblées », et de lui parler « de la quantité de gens qui lui étaient affidés : il lui offrit, en cas qu'il voulut faire comme lui, de lui donner un garçon qui le mènerait partout où il avait accoutumé d'avoir retraite ». Guion [refusa net, et Brousson, là dessus, rompit l'entretien. Guion dit même « qu'il croit que le refus qu'il lui fit, lui donna méfiance de lui ».

Il est cependant probable que le prédicant parla du ministre sans défaveur, car Guion quelques jours plus tard avait trouvé asile dans la ville, chez le protestant Rousset, mangonnier [épicier], vis-à-vis la porte de la Cathédrale. Le 6 août, un soldat, passant sur la place, fut accosté par une femme qui lui désigna la maison. Elle y avait vu, dans une chambre, « un homme qu'elle croyait être Brousson, parce qu'il se cachait ». Le major Darthaut, prévenu, vint se saisir du ministre. La femme de Rousset fut arrêtée avec lui, en même temps que le marchand de soie Ducamp, coupable d'avoir facilité la correspondance de Guion avec sa femme, le marchand P. Devillas (originaire de Saint-Hippolyte du Fort) qui avait introduit le pasteur chez son voisin Rousset, et la femme d'un facturier de laine, « qui avait suivi partout Guion, pendant son séjour ».

Nous venons de rappeler comment le pasteur se défendit devant Bâville, et de transcrire le récit qu'il fit de sa conférence avec Brousson, dont l'intendant n'avait rien soupçonné[2]. Deux jours après son premier interrogatoire, le 13 août, Guion fournit encore des réponses enveloppées, où nous retrouvons les idées diverses des pasteurs du refuge, et grâce auxquelles il

1. *Relat. des Merveilles*, p. 51 (L. Nègre, p. 73. Douen, II, 222).

2. Un arrêt du Conseil du 6 février 1693 avait conféré à Bâville le droit de juger lui-même dans sa province les ministres rentrés dans le royaume. C. 160.

pensait émouvoir son juge. Il eut cependant le courage, ensuite, de défendre Brousson.

Son dessein était [en rentrant] s'il était utile à l'Etat, de prêcher l'union, l'obéissance au roi, et la souffrance à ceux de sa religion, comme il l'a prêchée à Berne un mois avant d'en partir, ce qui lui a valu la haine de ses amis. — A lui remontré qu'il est donc venu prêcher ? — A répondu et dénié, mais s'il avait dû prêcher, il aurait prêché ainsi. Il n'a pas prêché, mais fait la prière en présence de son fils, parlant haut. — Qu'a-t-il fait avec Brousson ? — Il lui a dit qu'il fallait prêcher la paix et l'obéissance au roi, et il voulait le lui prouver par l'Ecriture. — Brousson n'est-il pas dans le dessein de prêcher la révolte et la sédition ? — Non, il est dans les mêmes sentiments que lui, priant toujours pour la prospérité de S. M.

Guion nous révèle alors comment Vivent était jugé dans le cercle des pasteurs de Suisse, et nous apprend en même temps que jusque là Brousson était resté, pour eux, solidaire du prédicant en compagnie duquel il avait quitté Lausanne.

Il avait pensé que Brousson était mutin et séditieux comme Vivens, et il a trouvé que c'était le contraire ; et qu'il n'a pu convenir avec Brousson de faire des assemblées à la campagne, ce qui causa leur grande altercation qui dura longtemps.

Bâville à son tour, dévoilant la cause de ses poursuites furieuses contre les prédicateurs, remontre à Guion « que Brousson n'est pas moins mutin et séditieux qu'était Vivent, puisqu'ils ont été toujours ensemble à la tête de gens armés ». Bâville et Guion avaient raison tous deux : Brousson avait été séditieux, il avait cessé de l'être. Enfin l'intendant, qui s'intéressait, comme on sait, aux problèmes théologiques, posa une dernière question : « Si Brousson est ministre ? » Et Guion de répondre : « Les uns disent oui, les autres non. Je crois qu'il ne l'est pas ».

La modération du pasteur, ses 61 ans, ses cheveux blancs, ne lui sauvèrent pas la vie. Ses théories sur la propagande individuelle ne trouvèrent pas grâce devant Bâville, plus que l'ardeur des prédicants qui voulaient des assemblées. Il est probable qu'il fut sollicité de se faire catholique et d'envoyer une supplique au roi, comme son collègue Bastide. Brousson dit qu'il refusa d'abjurer. Le 16 septembre l'intendant, lui appliquant l'ordonnance royale, l'envoyait à la potence, après l'avoir soumis à la torture, et condamnait la femme de Rousset (Marguerite Blanque, 28 ans), à être rasée et enfermée pour le reste de ses jours. La maison du mangonnier fut démolie. Guion fut pendu à Mont-

pellier non sur l'Esplanade, lieu ordinaire des exécutions, mais sur un des bastions de la citadelle[1].

Bâville avait reproché à Guion de n'avoir pas livré Brousson : à quoi l'accusé répliqua « que cela aurait été inutile parce qu'il était persuadé que Brousson changerait de place aussitôt qu'ils se seraient séparés ». Le prédicant passa en effet de Nîmes aux environs d'Uzès. Le 8 août, il prêchait à Lussan un sermon qu'il n'a pas inséré dans son recueil de la *Manne Mystique*, sur *Les Ennemis de la Croix du Christ*. Le 27, il le répétait un peu au nord, vers le hameau de la Lèque, devant un auditoire venu de divers villages[2]. Entre temps il avait prêché le 12 sur *L'Agneau de Dieu* (Jean, VI, 29), le 21 sur *La Colombe mystique* (Cant. II, 14), et donné la Communion le 24, après un sermon récemment achevé, qui traitait *Du Souper mystique de J.-C. avec les fidèles* (Apoc., III, 20). Le 28 août, il célébrait encore la Cène après un discours sur *Le Refuge des pécheurs repentants* (Matth., XI, 28, 29). Le 8 septembre il répéta son sermon du *Souper mystique*, que suivit encore la Communion. Le 14 il prêchait sur *La confiance du fidèle persécuté* (Esaïe, XLI, 14). Enfin le 28 septembre, revenu vers l'endroit où avaient été poursuivis à coups de feu ses auditeurs de Valence, il parlait encore des *Ennemis de la Croix*[3].

Trois jours plus tard le prédicant Colognac était arrêté à Nîmes.

* * *

Le fils de l'ancien de Cros, le jeune prédicant de Boulségure, qui depuis quelques mois s'était consacré au Bas-Languedoc, y avait certainement plusieurs fois rencontré Brousson. Il nous offrira un exemple très frappant de la transformation qui s'était faite sous l'influence de ce dernier dans les pensées et dans les actes des premiers suivants de Vivent.

Au début de septembre, Colognac, que son surnom ordinaire de Dauphiné, imprimé désormais sur le placard de 1692, faisait

1. Brousson crut que Bâville avait montré à Guion la lettre qu'il avait récemment reçue de Brousson lui-même en lui demandant s'il l'approuvait. Roussel fut saisi plus tard. Le 5 avril 1696 il est confronté avec l'interrogatoire du pasteur. C. 173.

2. C. 191, n° 50. (Philippiens, III, 18-21) : « 8 août 1693 Lussan. 17e dud. La Lèque, masages [c'est-à-dire mas divers de la plaine du Bouquet]. Fons, Vendras, Crouzet, Rochegude, la Bastide [de Goudargues] ».

3. *Ibid.* « 28 sept. Aubuss[argues], Color[gues], Garr[igues], Montar[en], Foussac ». Pour les autres dates voir la *Manne Mystique*.

passer parfois pour le dauphinois Roman[1], était probablement vers Pézenas. Quelques jours après il entrait à Montpellier en même temps que « le Cadet », qui était de Saint-Hippolyte, et en qui nous devons voir celui que Colognac appelle « son homme », c'est-à-dire son compagnon ordinaire[2]. Avec eux se trouvait David Gazan (La Jeunesse), qui venait de partager avec Brousson l'honneur d'être une fois de plus mis à prix. Les trois prédicants, et un boulanger de Montpellier du nom d'Armentier, « burent ensemble dans la cave de M. Desplans ». Dauphiné prononça ensuite « non pas un sermon, mais une espèce de remontrance », puis Colognac, Gazan et le Cadet partirent pour Mauguio. Armentier les y rejoignit, et les accompagna à Saint-Laurent d'Aigouze, et à Marsillargues[3].

Dauphiné demeura dans le bourg une quinzaine de jours, suivi d'un jeune homme du Vivarais, Auziard dit la Roche, revenu depuis peu du Piémont et un faiseur de bas de Nîmes, Jacques Lombard, coureur d'assemblées. Le fournier Jean Rey leur donna l'hospitalité ; le 24 septembre la maison d'un nommé Brousson s'ouvrait pour une petite assemblée après laquelle Dauphiné s'efforca d'apaiser une querelle de famille. Lombard conduisit le prédicant au moulin de Chrestien, vers le Pont de Lunel[4] ; enfin, il l'amena jusqu'à Nîmes. Colognac, qui séjournait hors des murs entra, cependant dans la ville le soir du 30 septembre, pour y célébrer un culte « dans une maison en tirant du côté de la citadelle ».

Le lendemain, Jeanne Bony, veuve du Sr Amat, ancien consul de Saint-Jean du Gard, vint encore chercher Dauphiné dans sa retraite des faubourgs, pour le conduire auprès d'un malade. Le prédicant, suivi d'Auziard, pénétra avec elle dans une maison à lui inconnue située près du fort. Pendant qu'ils montaient les degrés, des soldats apostés les saisirent tous les trois. Les protestants Nîmois ne doutèrent pas que la veuve n'eût trahi Colognac[5]. Le fait cependant n'est pas certain, car elle fut conduite à

1. Lettre d'un officier de la citadelle de Montpellier (ou d'un prisonnier espion ?), datée du 8 octobre. Dossier Colognac C. 173 : « *Dauphiné dit Roman* était à Mauguio avec Armentier... ».

2. Brousson emploie la même expression en parlant de Pourtal.

3. Ils burent ensemble à Marsillargues « dans une maison qui est dans un cul de sac près celle de Valette, où il y a un lit blanc, et où l'on monte quelques escaliers [marches] ».

4. C'est le moulin Bernard, situé sur le Vidourle, au nord de Marsillargues.

5. A. Court, *Hist. des Martyrs*, écrit son nom : Bogne. Brousson (*Rel. des Merv.*, p. 53) sans la nommer dit : « Une femme de mauvaise vie, venue de Saint-Gilles »,

Montpellier, y subit au moins un interrogatoire où elle nia être entrée dans la maison pour y entendre prêcher, et fut judiciairement confrontée au prédicant. Le secret que Bâville avait promis aux dénonciateurs, fut par lui gardé en cette circonstance. Il avait été, d'ailleurs, exactement informé, car le 5 octobre, jour où commença à Montpellier le procès de Dauphiné, il tenait également Lombard, de Nîmes, la femme de Rey, de Marsillargues, et le boulanger Armentier, de Montpellier. Ce dernier, enfermé à la citadelle, était surveillé de près[1], une perquisition ayant fait découvrir chez lui une liasse de sermons manuscrits de Brousson, qu'Henri Pourtal y avait fait porter l'avant-veille, et qu'il se proposait d'y venir bientôt reprendre. Mais l'intérêt des juges se concentra sur Colognac[2].

Le prédicant, comme venaient de le faire Etienne et Paul Plan, Gay et Compan, aborda les interrogatoires parfaitement décidé à nier toute la part de violence de sa vie passée, pour ne plus revendiquer que la dignité du ministère pacifique auquel il s'était exclusivement voué depuis la mort de Vivent. Il demeure pour nous hors de doute, non seulement qu'il s'était trouvé embusqué au Col du Mercou avec cinq compagnons pour y attendre Bagars, mais que c'est lui qui, posté au plus bas de la côte, avait tué d'un coup de pistolet le consul qui fuyait. Le témoignage de Valdeyron est formel, et ce dernier n'était animé à l'égard de Colognac d'aucune animosité personnelle. D'ailleurs, comme l'observa Bâville, la déposition de Valdeyron était véritable puisque Dauphiné convint de tout ce qu'elle rapportait, sauf de ce qui touchait au meurtre. Le fait qu'un seul témoin se trouva pour répéter l'aveu de Dauphiné, qu'il avait lui-même tué l'ancien pasteur, s'explique naturellement. Après la mort du persécuteur, ceux qui avaient été de l'affaire

devenue catholique longtemps avant 1685, qui témoignait une sincère repentance de sa faute. Peut-être s'agit-il de deux femmes différentes. On aura désigné la coupable du nom de la femme arrêtée en même temps que Colognac. Le prédicant Jean Mazel (C. 170), qui était de Saint-Jean du Gard, parle en 1690 de « sa cousine Bonye, habitant Uzès ».

1. Il avait la jambe cassée (à la suite sans doute d'un incident de son arrestation).

2. Pour ce qui suit, voir notre discussion avec D. Benoit, *Bull.* LVIII, 305 : *Le meurtre du consul Louis de Bagars* ; et LIX, 142, 170 : *Colognac a-t-il tué Bagars ?* Il nous est impossible, malgré D. Benoît, de rien abandonner de nos affirmations. La déposition de Valdeyron est péremptoire, et trop bien étayée par d'autres témoignages pour que nous ne la tenions pas pour la simple vérité.

voulurent tous d'abord avoir tiré sur lui[1] ; mais ils se préoccupèrent vite des conséquences de leur assassinat, et n'en parlèrent plus. Il est possible même que Dauphiné ait pris de bonne heure le parti de taire sa culpabilité. Brousson se borne à dire, et on relèvera la timidité de sa défense, « qu'il n'avait pas ouï dire que Colognac eût été présent à l'action »[2]. Il ne s'agit donc pas ici, comme le prétend Douen, « d'un choix à faire entre l'affirmation de Bâville et celle de Brousson ». Les dépositions sur lesquelles l'intendant s'est appuyé existent encore. L'obstination forcenée que le prédicant mit à nier son meurtre, a sa source dans le changement qui s'était produit en lui au contact de Brousson. Il ne voulut plus être, devant l'intendant, devant les réformés qui connaîtraient ses réponses ou parleraient de sa mort, qu'un prédicateur de l'Evangile mourant pour sa foi persécutée. Tel est le point de vue où il est nécessaire de se placer pour juger ses réponses, où apparaissent clairement, par instants, des paroles qui sont un écho direct de celles du nouveau maître qu'il s'était choisi.

Les deux premiers interrogatoires eurent lieu le 5 octobre[3].

A dit s'appeler Paul Colognac, du lieu de Cros, ménager, âgé de 23-24 ans, de la religion réformée.— Pourquoi il n'a pas fait abjuration comme les autres ? — Parce qu'il a connu que c'était le plus grand péché qu'il pût faire. — Ce qu'il a fait depuis la Conversion générale ? — Il a prié Dieu quand il a trouvé des fidèles. — S'il a tenu des assemblées ? — Oui, toutes les fois qu'il en a trouvé l'occasion, et il y a prêché. — Qui lui a appris à prêcher ? — Dieu lui a appris, étant dans la campagne. — Pourquoi il a prêché, n'étant pas ministre ? — Il n'est pas nécessaire d'être ministre, et dans les Actes des Apôtres, Priscille et Achille ont prêché sans avoir de mission. — Pourquoi il a fait des assemblées ? — C'est parce que Dieu le commande ; son corps est au roi, mais sa conscience est à Dieu. — A lui remontré que Saint-Paul a dit devant le gouverneur de la Province, pour prouver son innocence, qu'il n'avait pas fait d'assemblées, ce qui marque que c'est un crime de s'assembler contre la volonté du

1. Voir par exemple les paroles que le Cadet Espaze a dites à Guillaume Ducros en lui rapportant le meurtre auquel il a assisté (C. 174. Dossier Papus. Dép. Ducros. 9 oct. 1693) : « Ils tirèrent plusieurs coups à Bagars ».

2. *Rel. des Merv.*, 53, 54.

3. Le dossier Colognac se trouve C. 173. Voir *Bull.* XXX, 69, où les interrogatoires de Colognac sont rapportés intégralement (transcrits en style direct), ou résumés. Les interrogatoires du 5 août, donnés par le *Bull.* comme faits par Méjan, conseiller, sont cependant signés par Bâville.

Prince[1]. — A dit qu'ils s'assemblaient pour prier... — Si quelqu'un lui a imposé les mains et l'a fait ministre ? — Ç'a été le consentement de ceux qui ont assisté à ses sermons ; Dieu l'a fait ministre. — S'il connaît Brousson ? — Il le connaît, c'est un honnête homme. — S'il n'était pas convenu avec Vivens de ce qu'il avait à faire ? — Ils étaient convenus de prêcher partout la Parole de Dieu. — S'ils n'étaient pas tous sous la direction de Vivens ? — Ils étaient tous égaux ainsi que les disciples de Jésus-Christ.

Mais les réticences ont déjà commencé : Colognac a prétendu que s'il y avait des hommes armés dans les assemblées, ce n'était pas de son consentement. Il nie avoir vu Brousson depuis plus de dix mois, et La Jeunesse depuis plus de six. Mais il dit connaître « sept ou huit de ceux qui prêchent dans le royaume : Brousson, La Jeunesse, La Rouvière, [Pierre] Plan, La Pierre, La Porte, et plusieurs autres qui exhortent les fidèles. — Qui sont les autres ? — Il connaît Carrière, qui prêche. — Où était son canton pour prêcher ? — Il a été de Florac au Vigan et à Uzès. — Si ce n'est pas Brousson qui gouverne ? — Non. »

Ici, Bâville, armé de la longue déposition de Valdeyron, du 26 février 1692, l'interroge avec habileté sur quelques détails de son voyage avec Vivent vers le Vigan (dont Dauphiné reconnaît l'exactitude), pour en venir à l'affaire de Bagars. Le prédicant prétend n'avoir vu le consul que lorsque celui-ci était ministre à Saint-Félix.

Quelques questions sur son récent séjour à Marsillargues ne lui arrachent pas un mot qui puisse compromettre un seul de ceux qui l'ont conduit ou hébergé. « Qui lui a donné de l'argent pour subsister ? — Dieu, et les fidèles. Par la prière ils lui demandent ce dont ils ont besoin. — Où sont ses hardes et son linge ? — Il en a en plusieurs endroits. — Où ? — Il ne le peut dire. » Il nie avoir porté régulièrement des armes (il n'en avait pas lors de son arrestation) « mais seulement quelquefois les pistolets de Vivens, ou un fusil pour tuer quelque gibier, et qui ne lui appartenait même pas ».

Le second interrogatoire, du même jour, fut consacré à l'examen des livres et des papiers saisis sur lui. Son havresac était sans doute resté aux faubourgs de Nîmes, mais il était porteur

1. L'objection, empruntée à la réponse de Paul au gouverneur Félix (Actes XXIV, 12) est remarquable, en ce qu'elle montre combien Bâville était renseigné sur les questions théologiques de la « vocation » des pasteurs et de la soumission de l'Eglise aux puissances établies.

de trois volumes : un *Traité du Sacrement de la Sainte-Cène*, un *Sommaire des raisons que rendent ceux qui ne veulent participer à la messe*, et *les Oracles de Dieu*. Parmi les manuscrits, dont nous parlerons ailleurs, le juge remarqua une lettre écrite par Colognac à l'un de ses coreligionnaires de Cros, le Sr Moynier, et une chanson. La chanson parlait de la « Superbe Babilon » qui quelques années auparavant :

> ... Croyait metre à son pouvoir
> Selon qu'il était son vouloir
> La France, aussi l'Angleterre.

La lettre à Moynier, écrite de Pézenas, débutait par des protestations contre les « calonies atroces » qui faisaient de Colognac un « murtrier » et l'accusaient de vouloir tuer Moynier lui-même. « A lui remontré, dit le procès-verbal, que ces deux dernières pièces justifient, savoir la Chanson, qu'il est un séditieux parce qu'il y a des choses contre l'Etat, et la Lettre, qu'il est de notoriété publique et de bruit général qu'il est un assassinateur. — A dénié être un séditieux ni assassinateur ».

Le lendemain, Colognac fut confronté aux interrogatoires de Compan, d'Abraham Ducros et de Valdeyron, puis mis en présence d'Anne Baudoin, de Guillaume Ducros (le frère d'Abraham), de Gervais, le valet de Bagars (qui le reconnut pour être venu à lui le dernier, du fond du valat, après avoir tiré sur son maître), et de Carbonnel, l'hôte de l'Asclier, chez qui avaient mangé, le soir même, les auteurs de l'assassinat, et qui le reconnut aussi. Il continua de démentir âprement tout ce qui concernait soit les armes qu'il avait portées, soit sa présence au Col du Mercou. Devant la Veuve Amat, deux de ses auditeurs de Marsillargues, et son compagnon Auziard, il déclara ne vouloir plus signer désormais quoi que ce fût, et ne vouloir plus rien dire : « Il ne veut point exposer ses frères et ses sœurs, et le troupeau que Dieu lui a confié, à des supplices. Il a prêché où il s'est trouvé, dans les Cévennes et le Bas-Languedoc ».

Un nouvel interrogatoire du 11 octobre fut inutile. Le 12, devant Bâville, les questions reprirent, sur son rôle de prédicateur.

Qui l'a fait prédicant ? — Dieu et ceux qui l'ont entendu prêcher.— Il a prêché sans mission, quoique la discipline de la R. P. R. le défende ? — Il a eu une mission extraordinaire dans un temps extraordinaire comme celui-ci. — Si Brousson ne lui a donné les sermons qu'il prêche ? — Il prêche ceux de Brousson et les autres. — Si Brous-

son ne dirige pas tous les autres prédicants ? — Non, Brousson est un habile homme, mais ils sont tous égaux.

Puis l'intendant revient à Bagars, et les dénégations recommencent : « Il n'était pas présent à l'assassinat ». Colognac fut condamné, après cette dernière réponse, à être roué vif à Marsillargues, après avoir subi à Montpellier la question ordinaire et extraordinaire.

Le 13 au matin, sur le banc de gêne, il ne lui échappa ni un nouvel aveu, ni une dénonciation. « Si La Rouvière, la Jeunesse, les Plan, Languedoc, Gay et le Cadet Espaze ne l'ont aidé à faire l'assassinat ? — Qu'il n'en sait, ni n'en veut, ni n'en doit rendre compte ». La torture ne lui mit aux lèvres que le cri : « Mon Dieu aie pitié de moi ! », et il refusa de signer le procès-verbal de question, « prétextant ses meurtrissures, et regardant cette complaisance comme inutile ». L'exécuteur le mit sur une charrette qui fut escortée du capitaine de la garnison, d'un détachement, et de onze archers. On arriva à Marsillargues à deux heures. Le curé du lieu, Vedel, demanda à monter à côté du condamné pour le préparer à la mort, mais Dauphiné ne montra, dit le prêtre, « aucun signe de bon chrétien ». L'échafaud, dressé sur la place publique, était entouré d'une double haie de soldats de bourgeoisie et de dragons du régiment de Montalet. « Le dit Colognac étant monté et déshabillé de ses habits et mis en chemise, [l']exécuteur lui ayant dit de le pardonner, il aurait répondu qu'il le pardonnait, qu'il pardonnait aussi ses juges et ses ennemis, et le dit exécuteur, l'ayant couché de son long sur la croix de Saint-André et l'ayant attaché, l'aurait roué en ses bras, jambes et tout son corps, ainsi qu'il était porté ». Le cadavre demeura quelque temps sur l'échafaud, puis, détaché et étendu dans la charrette, « il fut apporté au lieu ordonné par Monseigneur l'intendant pour y être exposé »[1].

Brousson, qui rapporte que Colognac « lui avait toujours paru fort sage, d'une vie pure et sainte, plein de zèle et de piété », sut qu'on avait laissé le supplicié « en vie, deux ou trois heures après l'avoir rompu ». « Mais, dit-il, durant tout ce temps-là il ne cessa jamais de chanter les louanges de Dieu et de dire les choses du monde les plus saintes et les plus pieuses. On assure

1. Procès-verbal de l'exécution, dans le Dossier Colognac. Une « *Histoire de Paul Coulougnac surnommé Dauphiné* » fut imprimée à Amsterdam, mais elle n'a pas été retrouvée. (*Bull.* X, 275).

qu'on n'avait peut-être jamais fait souffrir à aucun Fidèle, de plus grands tourments que ceux qu'on fit souffrir à ce Serviteur de Dieu, et que jamais on n'avait plus témoigné de constance et de piété qu'il en fit paraître jusqu'au dernier de ses soupirs »[1].

Colognac avait, dans sa Chanson, déploré d'avance sa propre mort, et tiré aussi de son supplice le seul exemple qu'il pût fournir aux protestants du Languedoc. « Des fidèles qui sont en France », disait-il naïvement, mais avec une force saisissante :

...La plus part ont esté pendus ;
Et les autres ont étandus
Sur les roues les plus infâmes...

Mais nous, ne nous étonnons pas,
Plutôt endurons le trepas
En délaissant tout ce bas monde.
Nos ennemis se lasseront
Quand nos souffrances ils verront
Parmy toute la terre ronde.

1. *Rel. des Merv.*, p. 54. Le dossier de Colognac a été déjà dépouillé par D. Benoît. (*Paul Colognac. Un Martyr cévenol.* 1900).

CHAPITRE VI

BROUSSON SORT DE FRANCE

(Octobre 1693 — Août 1694)

Nous avons laissé Brousson à Uzès à la fin de septembre. Préoccupé toujours de fournir aux protestants et aux persécuteurs des occasions de s'instruire et de réfléchir, il composa à cette époque une *Instruction chrétienne pour tous ceux qui souhaitent le salut, adressée tant aux Catholiques Romains qu'aux Réformés de France, par un pasteur prêchant sous la Croix*[1]. Son nouvel ouvrage était un catéchisme apologétique qui traitait successivement de la foi, du culte, des commandements de Dieu, de la lecture de la Bible, enfin des sacrements. Le 11 octobre, lendemain du jour où il avait mis la dernière main à son travail, un paysan de Goussargues (près Verfeuil) le surprit avec « son homme » comme ils achevaient leur repas, dans une bergerie où ils avaient passé la nuit[2]. Les deux prédicants inconnus, sur lesquels le vicaire de Verfeuil envoya une note à Bâville, avaient laissé en fuyant un paquet de livres. Vérification faite, il se trouva que les volumes provenaient de la bibliothèque du pasteur Mathieu Malzac, sorti du royaume à la Révocation. Un de ses anciens paroissiens, Montfret, propriétaire de la bergerie, avait mis ce dépôt à la disposition des nouveaux ministres. Tandis que Brousson feuilletait ses livres, Malzac, qui lui aussi était revenu en France pour prêcher l'Evangile, languissait dans un cachot des Iles Sainte-Marguerite, triste voisin de trois autres ministres à qui le régime cellulaire

1. *Opusc.*, p. 217 (Douen, II, 223, 447) « Du désert, le 10 octobre 1693 ».

2. On trouva dans la bergerie « une couverte de laine blanche et trois draps », et les restes d'un repas. Une « charge » de livres était cachée sous des fagots, quelques volumes dans un panier. Information du 14 octobre, C. 173.

avait fait perdre la raison[1]. Brousson et l'inconnu avaient pu fuir, Montfret fit comme eux, et sa femme, le 3 novembre, fut condamnée à 300 livres d'amende.

Brousson sentait chaque jour se rétrécir autour de lui le cercle tracé par les recherches de Bâville. Quatre régiments de milices venaient d'être nouvellement levés, pour surveiller les assemblées. Le bruit courait que le prédicant, en enquêtes et en espions, avait déjà coûté 800,000 livres à la province. Une publication verbale avait porté à 10,000 livres la somme promise pour sa capture ; on prétendait même que l'intendant donnerait plus encore. Ses asiles étaient connus. L'affaire de Guion à Nîmes, celle de Colognac à Marsillargues lui avaient interdit l'accès de la ville et de la plaine méridionale. Il était comme prisonnier dans la région d'Uzès. « Ayant plusieurs fois tenté de passer en d'autres pays, dit-il lui-même, il n'avait pu exécuter ce dessein à cause que son portrait était répandu partout, qu'il ne pouvait marcher que la nuit, et qu'il lui fallait des retraites de deux en deux lieues ou de trois en trois lieues pour s'y arrêter quand le jour arrivait. » Sa dernière campagne de prédication l'avait abîmé : « Sa poitrine était tellement ruinée qu'il ne pouvait guère travailler de vive voix ». « Sa famille, de plus, qu'il avait abandonnée en Suisse depuis si longtemps, et qui était dépouillée de ses biens, y était dans une grande misère, et son fils unique, encore jeune, privé de l'éducation dont il avait besoin. » Il prit donc le parti de sortir de France[2].

A toutes les considérations précédentes, que le prédicant rapporta lui-même plus tard, il en ajoutait une autre : « Il avait en son pouvoir quelques ouvrages de piété et de religion qu'il croyait devoir donner au public », et sur la publication desquels il n'avait pas, sans doute, reçu de Pictet la réponse qu'il aurait souhaitée. Pour se libérer encore des derniers scru-

1. Voir Douen, I, 296. Mathieu Malzac avait eu son passeport le 30 oct. 1685 comme « ci-devant ministre de la Bastide d'Orniols ». Sa paroisse comprenait Goudargues et Verfeuil. Après avoir prêché à Paris pendant les six premiers mois de 1690, il tenta de revenir en Languedoc dans son Eglise de La Bastide, pour retrouver dans la province Vivent et Papus qu'il avait vus, chez lui, a Arnheim. Reconnu au Pont Saint-Esprit par deux hommes du pays, il rebroussa chemin jusqu'à Lyon, y prêcha également et retourna à Paris après avoir visité le Nivernais et le Berry. (Douen, I, 305). Il fut arrêté à Paris le 11 février 1692.

2. Pour tout ceci voir *Rel. des Merv.*, 59, 60. (Douen, II, 226). Une relation de la mort de Brousson (*Pap. Court*, 17, U) rapporte que le prédicant, pendant son séjour au Languedoc, assista sa mère malade, dans la métairie qu'elle possédait auprès de Nîmes, et lui ferma chrétiennement les yeux. (Douen, II, 227).

pules qui le retenaient, il alléguait qu'il restait encore dans les Cévennes et le Bas-Languedoc plusieurs serviteurs de Dieu qui travaillaient au salut du peuple, et qu'au surplus son action s'y poursuivrait après son départ, puisqu'il y laissait un nombre considérable de copies de ses sermons ou de ses autres écrits. Enfin, à tant de raisons dont la force était déjà suffisante pour le pousser à sa détermination, il faut sûrement joindre un abattement profond dont nous aurons plus loin la preuve. Le zèle si prodigieux de l'été semblait maintenant s'éteindre. Les Nouveaux Convertis, surchargés d'amendes incessantes ou de contributions militaires, menacés d'un « Ordre d'exil » qui des Cévennes les envoyait à Carcassonne, à Lavaur ou à Limoux quand ils étaient suspects[1], plièrent sous la tempête quand l'hiver vint achever une nouvelle campagne inutile des armées alliées[2]. Les protestants prirent le chemin de l'église pour les mariages comme pour les baptêmes. Ils entrèrent partout dans la voie des compromis. Sur des âmes journellement travaillées par l'espérance ou dévorées par l'amertume, le découragement comme l'enthousiasme passaient en courants subits. Brousson désespéra pour un temps de ce peuple idolâtre, qui sacrifiait aux démons en servant les idoles.

Epreuve plus cruelle encore : parmi les Nouveaux Convertis, quelques-uns, sensibles aux arguments des pasteurs réfugiés, qu'exploitait habilement le Clergé catholique, en vinrent à contester, semble-t-il, la « vocation » de leurs propres prédicants. Brousson avait pu se rendre compte, par sa vive discussion avec Guion, de la prévention que nourrissaient contre lui ceux qui l'auraient dû soutenir les premiers. Il importait qu'il allât détruire à l'étranger toutes les suspicions. En passant en Suisse, il pensait donc se consacrer à la consolation de ses frères de France, non seulement par la publication de ses ouvrages, mais, comme il dit, « par d'autres voies »[3].

1. *Bull.* XXXII, 14. (extrait de C. 173), où se trouvent mentionnées, comme « plus méchantes que jamais depuis leur retour [d'un exil précédent] », « les deux sœurs de Vivens, l'une femme de Salomon Méjanel, et l'autre du greffier ».

2. Nous reviendrons plus loin sur cette crise de découragement. Par instants la colère se faisait jour. Le 27 novembre un détachement en quartier au château de Castelnau Valence dut, pour procéder à une perquisition, enfoncer la porte d'une maison de Saint-Maurice de Cazevieille. Le N. C. qui l'habitait menaça de mort le lieutenant, s'il allait plus loin. Le 26 février 1694 les N. C. de Sauzet abattirent une croix. C. 173.

3. *Rel. des Merv.*, p. 60.

Le 17 décembre 1693, il arrivait à Lausanne, (peut-être avec Henri Pourtal). La Rouvière (Papus) y parvenait aussi vers la même époque. Sans doute ils avaient fait le voyage ensemble[1].

Plus de quatre ans s'étaient écoulés, depuis le jour où Brousson, Vivent, Pourtal, La Rouvière et leurs amis avaient quitté la Suisse pour venir en France préparer les voies à la restauration divine du protestantisme. Quand il pensait à la mort de tant de ses compagnons, et à ses propres tribulations, Brousson fléchissait le genou. « Les merveilles que Dieu a faites en ma faveur sont si grandes et en si grand nombre que je ne saurais les exprimer. Elles font le sujet de l'étonnement de nos ennemis et l'admiration de tous les fidèles. Dieu a voulu faire voir, en me conservant si longtemps au milieu des flammes, et en m'en délivrant heureusement, ce qu'il sait faire en faveur de ceux qui le craignent et qui mettent en lui leur confiance. Je bénirai sans cesse son saint nom pour tous les bienfaits dont il lui a plu de me combler »[2].

Brousson trouva sa récompense dans l'intérêt qu'il éveilla dès son arrivée. Le pasteur Antoine Clarion, ancien ministre de Graissessac, fixé à Lausanne avec sa femme, et qui connaissait particulièrement la femme du prédicant, était déjà « un intime ami et unique confident des voyages » du mari[3]. Brousson compta bientôt d'autres admirateurs parmi la foule des réfugiés. Mais l'élan ne fut pas unanime, et il s'en aperçut.

1. Dans une lettre que Papus écrivit en France, et dont il garda la minute sur lui (C. 174. Dossier Papus), se trouve une « route » (un itinéraire), qui nous apprend les étapes de son voyage : Orange, Valence, Saint-Marcellin, Voiron, Saint-Etienne, les Echelles, Chambéry, Marlioz, le Mont de Sion. — La surveillance s'était relâchée aux frontières. Cabrol, dont nous avons si souvent prononcé le nom, et qui banni de Genève était retourné « en Suisse », passa en France en 1694. « Considérant, dit-il, que plusieurs réfugiés allaient et revenaient de Genève à Lyon sans aucun empêchement, au mois de juillet il se hasarda d'y aller pour tâcher d'y tirer [par les banquiers] de quoi subsister en Suisse. Mais il était « noté » par la Cour de France. Le prévôt l'arrêta... » Heureusement, dit-il, « comme son arrêt de mort allait de Paris à Lyon, Dieu le délivra de sa prison par le moyen de plusieurs draps de lit ». Cabrol était en Hollande le 2 février 1695, et demandait une pension aux Etats-Généraux, en rappelant qu'il avait été aux ordres de MM. de Convenant et Fabrice, et qu'il avait perdu toute sa fortune en secondant des projets approuvés par le prince d'Orange. (*Bull.* XXXVII, 476).

2. L. Nègre, p. 77 ; Douen, II, 228. Lettre écrite de Lausanne à son cousin Abrenéthée, pasteur à Orbe, du 25 fév. 1694 (*Pap. Court*, 17, E.). Brousson venait de faire un séjour de cinq semaines à Berne.

3. Voir *Bull.* XXXVI, 258. Clarion avait eu son passeport le 2 nov. 1685 : « Antoine Clarion, ci devant ministre de Gresses (*sic*), M[lle] de Vize [Devèze] son épouse, Antoine et Scipion, ses fils, âgés de quatre ans et demi et vingt-deux mois. Va en Suisse sortant par Genève et passant par Lyon ».

Il ne se considérait plus comme avocat, mais uniquement comme un fidèle ministre de Jésus-Christ, et son premier souci fut de faire authentiquer sa «vocation» par des corps réguliers. Il avait été, disait-il, appelé au ministère évangélique d'une manière extraordinaire, par une assemblée de fidèles du Languedoc, et consacré là par la prière de Vivent, ministre, autorisé par les pasteurs de la Hollande. Il avait rempli depuis lors toutes les fonctions d'un pasteur. Il ne demandait que la confirmation d'un fait -- et offrait seulement, *de surabondance*, de se soumettre à un examen qui ferait reconnaître sa capacité. Il s'adressa à Berne. Les autorités accueillirent sa requête et recommandèrent à l'Académie de Lausanne de lui donner l'imposition des mains. L'Académie de Lausanne en référa à la Vénérable Compagnie de Genève, dont l'avis fut également favorable. Berne et Genève enfin emportèrent l'assentiment de la majorité des ministres de Lausanne, entre lesquels la discussion fut vive. Brousson eut avec ses collègues de la ville un entretien théologique ; il prêcha devant eux, et reçut d'eux enfin l'imposition des mains, non point à titre de consécration, mais à titre de confirmation, comme le portait sans doute l'acte authentique qui lui fut alors remis, et que nous n'avons plus (29 janvier-29 mars 1694. Cette dernière date marquant sans doute le jour de la dernière cérémonie) [1]. A ne considérer que les circonstances extérieures, Brousson fut traité, quoi qu'il en dise, comme un proposant ordinaire. Mais l'essentiel était, pour lui, que toute son activité pastorale de France ne fût pas désavouée par les autorités constituées de l'Eglise [2]. Consacré publiquement à Lausanne, il était désormais pasteur reconnu, et la décision théologique prise à son égard, lui permettait en même temps de déclarer, sans contestation possible, qu'il l'avait été déjà dans le Bas-Languedoc.

L'examen qu'il eut à soutenir touchant sa doctrine, fut sévère. Il avait dû imprimer, pour garantir son impeccable orthodoxie, la *Confession de foi raisonnée* envoyée par lui en Cour, dès

1. Sur ces événements voir Douen, II, 228 et surtout 410 (419), qui donne le témoignage de Brousson. Voir aux P. J. la suite des faits reconstituée d'après les documents de Lausanne et Genève. La date du 24 mars, donnée par Douen comme celle de l'imposition des mains, doit être reportée au 29.

2. Le 12 août 1718, les pasteurs de Zurich objecteront au prédicant P. Corteiz qui vient leur demander de lui imposer les mains, que «par une consécration nouvelle toute son activité antérieure est frappée de nullité». Corteiz se contentera de répondre «qu'il n'y a pas de danger». (Jaccard, p. 75).

1691, au nom de ses compagnons d'œuvre. Merlat, qui le traitait sous le manteau, de visionnaire anabaptiste, eut beau s'abstenir avec ostentation d'assister à son examen, à son sermon, à sa consécration et tenter l'impossible « pour faire au moins suspendre sa réception au ministère », il n'en put venir à bout, « l'éclat de sa résolution à prêcher en France ayant ébloui tout le monde ». Les Merlat, plus soucieux des règlements de l'Eglise et de la police des Etats que de la folie de l'Evangile, supportaient difficilement chez Brousson son biblicisme outré et ses pratiques ascétiques[1]. Surtout, ils ne lui pardonnaient pas de s'être montré plus qu'eux obéissant à la loi chrétienne du sacrifice.

Investi d'une autorité nouvelle, et tout entier maintenant aux souvenirs douloureux des derniers temps de son séjour en France, Brousson écrivit de Lausanne, mais sans la signer, une lettre d'objurgations pour ses frères demeurés dans le royaume. Cette fois, revenant à ses premières conceptions de 1688, il ne voit plus de salut pour les *Elus de Dieu* que dans leur exil volontaire, et il leur écrit *sur la nécessité qu'il y a de sortir de la communion de l'impure Babylone et des pays où elle exerce sa tyrannie*[2].

Sortez, mes chers frères, sortez d'un malheureux pays où vous n'avez pas la liberté de servir Dieu selon ses commandements, de chanter ses saintes louanges, de vous repaître de sa Parole et de participer au sacrement de son alliance ; où vous ne pouvez pas même vous marier ni marier vos enfants sans être infidèles à votre Dieu, où vous êtes contraints de *sacrifier vos fils et vos filles aux diables en les sacrifiant aux idoles...* (Ps. CVI, 37, 38) et où par conséquent vous êtes dans le danger d'être consumés par les fléaux épouvantables dont Dieu va accabler cette cruelle Babylone, cette Sodome et cette Egypte spirituelle, et dont il a déjà commencé de la frapper.

Le pasteur donc, n'a pas perdu l'espoir d'un triomphe temporel de l'Eglise. Au contraire : les jugements de Dieu approchent. De nouvelles méditations sur les prophéties l'en ont con-

1. Brousson ne se contentait pas d'observer certaines coutumes, il entendait les propager. Le Registre de la Vénérable Compagnie des Pasteurs de Genève, porte au vendredi 4 mai 1694. « M. Pictet le recteur, ayant communiqué à la Compagnie une lettre de M. Brousson pour la Compagnie, touchant la génuflexion dans les temples lorsqu'on fait la prière, ladite lettre a été remise à M. Tronchin pour l'examiner, et après l'avoir examinée, la communiquer aux frères. » (Notes N. Weiss.)

2. Douen, II, 230, A la fin : « Au désert (*sic*), le 22 avril 1694 ». Un exemplaire imprimé de la lettre est au Dossier Brousson, C. 191.

vaincu plus que jamais. L'impénitence persistante de l'Eglise de Rome aura sa fin. « Désormais Dieu fera en faveur de ses vrais fidèles et pour sa propre gloire, des merveilles si éclatantes, qu'on en fera mention de génération en génération jusques à la fin des siècles ». Et l'Ecriture révèle nettement de quel bout de l'horizon viendra l'exécuteur. Le Saint-Esprit a déterminé que la France serait vaincue par les peuples du Nord.

Il est dit que ce serait de l'Aquilon que viendraient ceux qui doivent détruire cette nouvelle Babylone (Jérémie, L, 8, 9, 10, 11). Cela arriva autrefois à l'égard de l'ancienne Babylone, mais il y a bien apparence que cette prophétie s'accomplira aussi et dans un sens spirituel et mystique à l'égard de la nouvelle Babylone... C'est-à-dire que d'entre ceux que la persécution a dispersés vers l'Aquilon, il y en a et il y en aura qui combattront cette Babylone mystique avec l'épée de l'esprit qui est la Parole de Dieu pour la détruire entièrement[1], et que ce sera aussi entre les mains des peuples de l'Aquilon que Dieu mettra l'épée de la vengeance, pour rendre à cette cruelle Babylone le double selon ses œuvres.

Les *couronnés* de Babylone (les prêtres et les jésuites, tonsurés), ses *capitaines* (les prélats), disparaîtront *comme des sauterelles, quand le soleil* (mystique, qui est la Parole de Dieu) *sera levé* (Nahum, III, 17). Déjà la mer est montée contre Babylone (Jérémie, LI, 42), à la Hougue, et Brousson voit de grandes dispositions à l'accomplissement de nombreuses et terribles prophéties. La délivrance, d'ailleurs, ne viendra à sa perfection que successivement et peu à peu, les prophéties ne se réalisant pas en un seul jour ni en une seule année.

C'est vers ces pays du Nord, d'où devait venir le secours, que Brousson, en quittant la France, avait eu l'intention d'aller. Ses amis du royaume le savaient[2]. Le 30 mai Brousson était à Zurich, présentant un rapport à Messieurs du Chapitre[3] ; en août il arrivait dans les Provinces Unies, et le Synode des Eglises Wallonnes (10 août), auquel il présenta l'acte dressé pour lui à Lausanne, «l'agrégea », après une seconde imposition des mains[4].

1. Il semble que Brousson se contente ici d'analogies plus superficielles que d'habitude. De la Hollande étaient revenus en France quelques pasteurs, sans doute, mais la Suisse en avait fourni davantage au Languedoc. Il est probable que Brousson pense ici surtout à l'œuvre de Jurieu.

2. Dossier Portal, C. 173. Interr. du 5 juin 1696. Henri dit que Brousson a quitté le Languedoc pour aller en Hollande.

3. Mörikofer. *Histoire des réfugiés de la Réforme en Suisse*, 1878, p. 279.

4. Voir Douen, II, 232, l'acte dressé à cette occasion.

L'animosité de Merlat le poursuivit jusque dans la Hollande, où quelques pasteurs, ennemis des nouveautés mal réglées, ne le considéraient pas sans méfiance, et faisaient des enquêtes sur lui. Brousson se défendit vertement, par la plume et par la parole, si bien que l'Académie de Lausanne intervint pour réconcilier les deux adversaires[1].

Dans le ministre Merlat se personnifiaient, selon Brousson, toutes les objections des hommes qui « depuis quelques années *s'efforçaient d'anéantir l'efficace du Saint-Esprit dans les fidèles* ». La meilleure réponse à fournir aux incrédules, était de placer sous leurs yeux les résultats de l'activité pratique des prédicants de France. Brousson publia en 1694 son *Interprétation du songe de Louis XIV*, sa *Requête à Dieu ou Prière générale des fidèles persécutés*, et aussi, nous l'avons dit, sa *Confession de Foi raisonnée de ceux qui prêchent en France dans les déserts*[2]. Mais l'ouvrage qu'il lança comme la plus éclatante justification de sa conduite et des travaux de ses compagnons, fut la *Relation sommaire des merveilles que Dieu fait en France, dans les Cévennes et dans le Bas-Languedoc, pour l'instruction et la consolation de son Eglise désolée*[3]. Ce petit livre in-18, de 63 pages, dont nous avons déjà rapporté ou discuté tant de fragments, était comme un hymne à l'honneur des humbles serviteurs par lesquels Dieu avait fait son œuvre dans le midi du royaume. A la fois d'une habilité extrême dans ce qu'il cache (Brousson ne voulait point ressusciter la querelle de l'*Avis aux Réfugiés*) et d'une incomparable puissance dans ce

1. Sur les détails connus du conflit : le sermon de Brousson à Rotterdam (en août) ; la lettre de Merlat du 8 septembre, et la *Défense* (imprimé) *de Claude Brousson*, voir Douen, II, 234, 411, 443. Quelques notes de N. Weiss, prises sur les Registres de l'Académie de Lausanne nous apprennent que le 12 janvier 1695 on y reçut des lettres de Brousson qui se plaignait de Merlat. On désapprouve à la fois la virulence de Brousson et les attaques de Merlat. Une réconciliaton sera tentée. Le 7 mars, nouvelles lettres de Brousson à Merlat. Il est décidé que Merlat écrira à Brousson. Le 24 mai, Merlat écrit à Brousson au nom du Sénat académique.

2. Les trois pièces furent réunies, la même année, en un volume intitulé *Pièces Pieuses*.

3. ...*où il est parlé de ceux que Dieu y a extraordinairement suscitez en ce dernier temps pour y prêcher l'Evangile, et du martyre qu'un grand nombre de ces fidèles serviteurs de Dieu y ont déjà souffert.* Par Claude Brousson autrefois Avocat au Parlement de Toulouse et maintenant par la grâce du Seigneur, fidèle Ministre de sa Parole, qui durant plusieurs années a aussi prêché l'Evangile sous la croix dans ces païs là. — *Si ceux-ci se taisent les pierres mêmes crieront.* Luc. 19, 40 [figure représentant une face d'ange encadrée de ses deux ailes ouvertes]. L'an MDCLXXXXIV.

qu'il montre, il ne donnait point, à vrai dire, de la première Eglise du désert un tableau absolument fidèle, mais une image idéalisée, transfigurée par le pinceau d'une ardente et saine piété. Les plus petits des prédicants y avaient leur place, et Brousson, en chantant leur gloire, affirmait aussi la sienne, sans jactance, mais fièrement. Il ne passait point sous silence le retour piteux de Dubruc, le seul pasteur régulier de 1689; et en racontant la discussion qu'il avait soutenue contre Guion dans la garrigue de Nîmes et la mort de celui-ci, il transcrivait le témoignage que le ministre prisonnier avait su lui rendre, à lui Brousson, que certains collègues de Guion, moins courageux que ce dernier, persistaient toujours à méconnaître.

Les dernières pages de la *Relation des Merveilles* (où Brousson donnait les raisons de son départ du Languedoc), et sa *Lettre aux Elus de Dieu*, indiquaient nettement qu'il était sorti du royaume idolâtre, bien résolu à n'y rentrer qu'après la terrible chute de la puissance catholique. La Rouvière au contraire, qui l'avait accompagné à Lausanne, ne le suivit pas en Hollande, et ne tarda pas à repasser la frontière.

A peine arrivé en Suisse, le jeune homme s'était hâté d'écrire à ses anciens pasteurs d'Arnheim, Gabriel Mathurin et de Vernejoul[1], en leur envoyant à tout hasard une lettre pour ses parents. Il pensait que ceux-ci auraient pu, depuis son départ de la Hollande, passer de Bergerac à Arnheim, pour y rejoindre la sœur et le frère qu'il y avait laissés trois ans auparavant. De Vernejoul était parti pour Hambourg, et ce fut la femme de Mathurin qui répondit pour son mari, en adressant sa lettre au pasteur Clarion « pour remettre s'il lui plaît à M. Papeus (*sic*) de la Verdaugie ».

A Arnheim ce 2 janvier, vieux style [12 janvier 1694].

Je souhaiterais bien, Monsieur, que mon pauvre mari pût répondre à votre bonne et obligeante lettre, mais la divine Providence l'ayant appelé à retourner en France pour prêcher sous la croix, elle a permis qu'il y ait été pris. Il partit d'ici le 25 d'août 1689 et fut pris prisonnier à Paris le 16 avril 1690, où il est encore sans que j'aie jamais eu la consolation de recevoir un de ses billets. Je bénis Dieu, Monsieur, de ce que vous avez eu un meilleur sort et que vous n'avez point été enveloppé dans la triste destinée du bon M. Vivens. Sa mort nous aurait beaucoup plus affligés si nous ne savions bien que toute mort des bien aimés de l'Eternel est précieuse à ses yeux.

1. Sur Mathurin, voir Douen, I. 219, et depuis, *Bull.* XXXI. 237. Sur Daniel de Vernejoul, voir D. Benoît, *L'Evangéliste*, janvier-mars 1883.

Il me semble, Monsieur, que je vous fais trop attendre ces bonnes nouvelles que je puis vous donner de votre pieuse famille. M. votre père et Mlle votre mère sont hors de France depuis près de deux ans, à la sollicitation de la reine de Danemarck. Ils sont aussi demeurés à Copenhague où l'on les envoya, et de là, ils ont mandé à votre frère et à votre sœur de les aller joindre, ce qui a été fait, et ils sont présentement tous ensemble à Copenhague, où la reine de Danemarck fait avoir soin d'eux. Pour votre frère qui était prisonnier, Dieu l'avait pris à lui 15 mois avant que M. votre père et Mlle votre mère sortissent de France. Vous devez vous réjouir de ce que Dieu l'avait choisi pour son glorieux martyr, car l'on peut dire qu'il est mort du grand froid que l'on lui fit souffrir en le conduisant de Blaye à Bordeaux presque tout nu, et ne voulant pas souffrir que l'on lui donnât des habits. Aussi mourut-il dès que l'on lui fit voir du feu.

Je vous écris ces particularités, croyant vous faire plaisir, comme vous m'en ferez beaucoup si vous m'écrivez, de me mander tout ce qu'il y a de particulier dans la mort de M. Vivens et dans ce qui vous est arrivé en France. Je ne manquerai pas d'envoyer par la première poste votre lettre à vos parents [1].

Le père de celui qui était devenu La Rouvière, ne tarda pas, dans sa joie, à répondre de Copenhague à son fils.

Pour M. Papus de la Verdaugie, chez Monsieur Clarion, ministre réfugié à Lausanne [2].

Vous pourrez juger, mon cher fils, de la grande joie que nous avons eue d'apprendre de vos nouvelles, quand vous saurez que nous n'en attendions plus, croyant fermement que vous fussiez mort, après avoir demeuré cinq ou six ans sans rien apprendre de vous. Loué soit Dieu, de ce qu'il vous a conservé dans de si grands dangers, en vous employant heureusement à son œuvre.

1. Dossier Papus, C. 174. La lettre est publiée déjà en partie dans D. Benoît. *L'Eglise sous la Croix*, 2e édition, p. 61. Nous l'avons divisée en paragraphes en rajeunissant l'orthographe. La lettre se termine ainsi : « Je fais vos compliments à M. Rivasson et aux autres réfugiés, qui vous en font aussi beaucoup. M. Vernejoul n'est plus ici, il est ministre à Hambourg. M. de Piratel est en Irlande avec sa famille et mon fils aîné. J'ai les autres trois avec moi et ma mère aussi qui vous embrassent tous, et ma cousine De Pichot qui est aussi votre parente, qui vous embrasse. Nous vous souhaitons tous mille bénédictions, et moi qui suis véritablement, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante. R[achel] de Garrigue Maturin *(sic)*. Vous m'obligerez de faire bien des compliments de ma part à M. Merlat, ministre à Lausanne : j'espère qu'il n'aura pas tout à fait oublié M. Maturin ni sa Rachel ».

2. Dossier Papus, C. 174. (D. Benoît, p. 63, en a publié un fragment). La lettre devait être remise à Papus par Mlle Dabyac, réfugiée à Lausanne, comme le disent les dernières lignes.

Il le faut bénir de votre délivrance aussi bien que de la nôtre, y ayant près de deux ans que nous sommes hors de prison et envoyés en ce pays ci par ordre du roi pour avoir voulu demeurer fidèles à notre Dieu. Quand nous avons été ici, votre mère et moi (car pour votre frère Lafon, il est mort confesseur dans la maison de ville de Bordeaux, avant que nous en partissions), nous avons eu la consolation de faire venir votre frère et votre sœur qui étaient en Hollande, et nous sommes ensemble. Votre frère tâche de subsister par le moyen de la perruque, et l'on nous donne à nous de quoi subsister doucement. Il ne nous manque que vous pour être tous réunis. J'espère donc que vous ne nous refuserez pas cette satisfaction, car nous le désirons beaucoup, surtout votre mère et moi, qui étant vieux et incommodés comme nous sommes, serions fort consolés de vous avoir auprès de nous. Et nous voudrions bien être en état de vous pouvoir envoyer de quoi faire le voyage, mais cela surpasse nos forces. Les lieux par où l'on passe en venant, fournissent d'ordinaire à cela. Pour ici, nous espérons qu'avec l'aide de Dieu vous pourrez y subsister avec nous pendant un temps assez considérable pour donner le loisir à trouver d'autres moyens. Dieu qui est magnifique en moyens, ne manquera pas de nous en susciter quelqu'un. Ainsi ne nous refusez pas cette consolation.

Mademoiselle Dabyac, qui est sœur de Mons[r] de les Junie (*sic*) qui loge ici avec nous, vous fera tenir notre lettre, et vous donnera le moyen de nous faire tenir votre réponse, que je vous prie de nous faire au plus tôt, et de nous avertir du temps de votre départ pour nous venir joindre, priant Dieu qu'il vous conduise et qu'il vous comble, mon très cher [fils] de ses plus précieuses bénédictions. Votre mère, votre frère et votre sœur vous font les mêmes souhaits, en vous assurant de leurs amitiés, et moi qui suis votre bon père,

La Verdaugie[1] qui te prie d'assurer cette demoiselle qui te donnera la présente, qui est la sœur de Monsieur les Junies, de nos obéissances.

A Copenhague en Danemark ce 18, 28 janvier 1694.

Cette touchante lettre ne fut pas remise à son destinataire en temps voulu. (Peut-être Mademoiselle Dabyac, à qui elle était adressée, avait-elle quitté Lausanne). Le 3 avril, le jeune Papus écrivit de Copenhague à Clarion lui-même, pour lui demander ce qu'était devenu son frère et si la lettre l'avait atteint[2]. La Rouvière, de son côté, vers la même date, étonné, lui aussi, de ne rien recevoir, écrivit une seconde fois à son père, et par la

1 Les mots qui suivent, jusqu'à *obéissance*, comme aussi la suscription placée au haut de la lettre, sont de la main du jeune frère de Papus.

2. La lettre est au Dossier Papus.

seule voie qu'il connût, celle d'Arnheim. La femme de Mathurin répondit en effet le 11, 21 mai à son jeune ami, qui sur sa demande lui avait raconté la mort de Vivent.

Votre lettre, Monsieur[1], m'a été rendue il y a environ cinq semaines. J'ai été plus exacte à envoyer à M. votre père celle que vous lui avez écrite, que je ne l'ai été à vous faire réponse, parce que j'ai cru que l'un était plus pressé que l'autre. Je ne doute pas qu'il ne l'ait reçue présentement. Je souhaite que le Seigneur vous en donne de bonnes nouvelles.

Je voudrais pouvoir vous en donner de sûres de mon pauvre mari, mais n'en ayant point de lui-même, il faut que je me contente de celles que la Providence me donne par autrui, et qui sont pourtant plus positives, grâce à Dieu, depuis quelque temps. Je le recommande Monsieur, à vos bonnes prières, et vous prie de le recommander, et lui et ses compagnons d'œuvre aux bonnes âmes de votre connaissance.

Si je ne savais que toute mort des bien-aimés de l'Eternel est précieuse devant ses yeux, celle du bon M. Vivens m'affligerait davantage. Mais je suis persuadée que cet athlète de Notre Seigneur Jésus-Christ a toujours eu sa lampe allumée, et ses comptes bien dressés pour se présenter sans confusion devant son bon Maître à sa venue. Dieu nous prépare tous lui-même par sa grâce à le recevoir avec joie lorsqu'il lui plaira de venir pour nous faire rendre à chacun compte de son administration[2] !

De Lausanne, Papus continuait à se tenir en relations avec ses amis du Languedoc. Le bruit courut dans la ville que « le feu s'était tellement allumé dans Nîmes ou bien aux environs, que l'on faisait tous les jours des détachements et qu'on menaçait même de faire un four (?) général et quantité de prisonniers outre ceux qu'on avait déjà faits. » Papus écrivit à une demoiselle, de Nîmes ou de Montpellier, pour savoir si la nouvelle était vraie, bien qu'il eût de la peine à le croire, « car je sais, dit-il, qu'il ne s'est rien fait depuis longtemps dans tout ce pays-là »[3].

1. Dossier Papus. (Benoît, p. 64).

2. La lettre, dont la fin est à demi déchirée, continue ainsi : « Je recommande à vos prières une belle-sœur que j'ai en France, prisonnière depuis huit ans, sans avoir jamais rien fait contre sa conscience, mais ayant toujours au contraire confessé le bon nom qui est invoqué sur nous. La pauvre femme a été jusqu'à présent à la..... Bordeaux..... [Christ, *ou* Dieu] soit toujours glorifié [par nous soit p]ar vie soit par mort... »

3. Dossier Papus. Minute non datée d'une lettre par laquelle il annonce à une demoiselle (tardivement, dit-il) son arrivée en Suisse. Au dos de la lettre se trouve l'itinéraire que nous avons mentionné plus haut.

La Rouvière avait raison. Les Nouveaux Convertis avaient laissé Bâville en repos tout l'hiver. A la fin de janvier, un homme tua le prêtre de Saint-Bénézet (près de Lédignan) pendant qu'il disait la messe. Mais le malheureux avait, au dire de l'intendant lui-même, « l'imagination faible et très troublée », et bien qu'il eût prétendu avoir été poussé à son acte pour venger la mort de quelques prédicants, Bâville ne s'émut point. Il écrivait à Fléchier en lui donnant ces détails : « Peut-être parlera-t-il à la question. J'aimerais mieux m'entretenir avec vous de quelque belle Ode d'Horace! » L'homme fut donc torturé, puis ramené devant l'église de Saint-Bénézet, où il eut le poing coupé et fut brûlé vif[1].

L'intendant avait su le départ de Brousson. Il ne doutait pas, d'ailleurs, qu'il ne revînt au printemps avec les prédicants, et il se préparait à leur faire bonne guerre. Il entretenait les chemins des Cévennes, nécessaires pour garantir « tout ce qu'il y avait fait de bien »[2]. Broglie, informé que le roi devait diriger sur la Catalogne les régiments d'infanterie cantonnés dans le Languedoc, avertit les N. C. qu'il leur enverrait en pure perte des soldats de milice s'il avait avis de quelque assemblée[3]. A la fin de mai un prédicant fut signalé. Bâville se méprit sur son identité. Il écrivit à Fléchier, en réponse à une demande de libération que l'évêque de Nîmes lui avait adressée en faveur d'une reléguée : « Je sais que Brousson est revenu, et qu'il est apparemment à Nîmes. C'est à vous de voir s'il convient dans ce temps d'y faire revenir ses émissaires femelles »[4].

Avec l'été, quelques assemblées reprirent. La nuit du 17 au 18 juin, il s'en tint une sur le terroir de Langlade, « à six pans de celui de Milhaud, et à la vue de ce lieu qui y avait été presque tout entier ». Une information fut ouverte contre M. de Saint-Chaptes, de Nîmes, accusé d'avoir reçu neuf louis d'or pour libérer neuf des prisonniers faits à Langlade. Pendant que les procès se poursuivaient à Montpellier, quelques bonnes paroles de Fléchier furent répandues dans la Vaunage. Bâville craignit une fâcheuse intervention, et il se hâta de devancer

1. *Fragment sur les Camisards*, p. 14. Lettre de Bâville à Fléchier, 10 fév. 1694 (*Pap. Coquerel*).

2. Bâville à Fléchier, 10 fév. (Douen, II, 229), 22 mars, 15 avril. L'intendant partit le 12 mai de Montpellier pour « passer l'inspection des Cévennes. » *(Pap. Coquerel)*.

3. Ordonnance du 14 avril. Voir nos P. J.

4. Bâville à Fléchier, 24 mai. (Douen, *ibid.*).

l'évêque. Il lui écrivit le 19 juillet : « Le peuple de ces lieux s'est flatté de l'impunité, parce que vous viendriez à son secours. Il a raison, car dans le fond nous ne ferons que ce que vous souhaiterez. Mais il est, ce me semble, fort important qu'il y ait quelque châtiment dans cette conjoncture. M. le comte de Broglie a condamné aux galères les nommés Bourdic, Rousset, Vidal avertisseur, et le nommé Misson *(sic)* ». L'intendant anticipait. Le jugement ne fut rendu que le 23 juillet, et seul le boucher Jean Bourdic, et les travailleurs de terre André Vedel et Jean Missot, tous trois de Milhaud, furent condamnés. Les protestants de Langlade et de Milhaud durent loger 200 soldats de bourgeoisie en pure perte[1].

Bâville estima que l'exemple qu'il venait de faire retiendrait les N. C. pendant la campagne. Par la même lettre du 19, il avait envoyé à Fléchier « le nouvel ouvrage » de Brousson, sa *Lettre aux Elus de Dieu*, que le prédicant « faisait débiter dans le pays ». Comme il en croyait l'auteur revenu dans la province, il ne s'expliquait pas que le paquet fût arrivé de l'étranger. A cette heure, cependant, Brousson était aux portes de la Hollande, et c'était La Rouvière qui venait de rentrer en France, et de se joindre à Pourtal. Pendant l'absence de leur maître, ils allaient redoubler d'efforts.

120.000 hommes avaient été réunis au printemps par Guillaume d'Orange aux Pays-Bas. C'était la plus forte armée qu'eussent amassée contre le roi les alliés. La bataille définitive que faisait espérer chaque campagne pouvait-elle encore se faire attendre ? L'été s'ouvrit au Languedoc dans la certitude des fléaux épouvantables que Brousson déjà voyait fondre sur la France. L'Angleterre avait préparé, avec plus de frais encore que l'année précédente, un nouveau projet de débarquement. Une flotte descendrait à Brest. Une seconde escadre destinée à la Méditerranée, commandée par l'amiral Russel, devait d'abord sauver Barcelone qu'assiégeaient les Français, puis brûler Marseille et Toulon. Le 3 août, au moment même où les vaisseaux anglais et hollandais allaient apparaître devant

1. Bâville à Fléchier, 9, 18, 19 juillet 1694. Sur l'assemblée, voir Armand de la Chapelle, II, 287. Les dossiers manquent. Une seule pièce subsiste C. 173, avec le jugement C. 191. Le 28 juin Broglie envoya 100 soldats à Saint-Dionysi. Bâville, de Toulouse, régla la dépense de Langlade, Saint-Dionysi et Nages, à 146 livres par jour. *Pap. Court*, 17, R. 85. Le document sur le Synode de 1694, dont nous parlons plus loin, raconte une assemblée tenue en juin 1694 dans une métairie, à une demi-lieue de Montpellier ; 80 personnes s'y réunirent un dimanche à midi. *Bull.* L. 345.

Barcelone, Mandajors écrivait d'Alais à Bâville : « Les malintentionnés s'attendent à quelque grand coup d'éclat dans moins de trois semaines dans ce Royaume, d'après certains avis. Mais je crois, Monseigneur », ajoutait-il, sans être pleinement rassuré, « que ce sont les chimères dont on les repaît, et tout ce qui me paraît à craindre d'eux, c'est que nonobstant l'année féconde en blé que nous venons d'avoir, il n'arrive ce qu'on a vu l'année dernière, et que ceux qui ont de grandes quantités ne les cachent... Il est constant, par bien des remarques qu'on a faites, que non seulement ils souhaiteraient une plus grande famine dans le royaume, mais qu'encore ils font ce qu'ils peuvent pour l'entretenir »[1].

Barcelone fut délivrée, mais la flotte anglo-batave réunie dans le golfe du Lion essuya une terrible tempête, ne parvint pas à se ravitailler, et se dispersa. Le projet de Brest manqua également, pour avoir été dénoncé au roi de France. Les armées du Nord opposèrent marche à marche sans en venir sérieusement aux mains. Il restait aux réformés à se consoler une fois de plus dans l'espérance. Un homme de Lédignan[2], saisi en septembre par les soldats, proclama hardiment « que peut-être le temps resterait à même état cinq ou six ans avant le rétablissement des temples, mais qu'ensuite on prêcherait dans les églises ». Clarion écrivit à La Rouvière, dont le retour avait été provoqué sans doute par ces trompeuses visions de victoire : « Les nouvelles sont fort stériles, et je crois que cette campagne se passera sans coup férir, mais cela n'empêche pas que les malheurs de la F. [*sic*, il n'ose pas écrire *France*] ne deviennent toujours plus grands, et qu'il ne faille qu'elle succombe finalement. Donnez-vous patience, et nous le verrons bientôt »[3].

Patience, Espérance, les prédicants qui agissaient dans le Languedoc avaient besoin de se répéter ces deux mots. Ils continuaient leur œuvre, sans éclat, et nous ne surprenons que rarement leurs noms dans quelques informations, sans pouvoir détailler leur activité. C'étaient, avec La Rouvière (lequel se faisait maintenant appeler parfois Olivier)[4], Henri Pourtal, son

1. Pièce isolée C. 173.

2. Pierre André, 63 ans, pris à l'assemblée d'Aigremont (voir plus loin). Il avait été déjà enfermé quelques mois à la Tour de Constance à l'occasion d'une assemblée de Bringuier au bois de Cannes (1886).

3. C. 174. Dossier Papus. Pièce 8, non datée.

4. Il est nommé, en 1694, soit *Olivier*, soit *Olivier la Rouvière*, soit *Olivier de la Rouvière*.

ami particulier ; Roman (qui avait repris son surnom de Marchandou), auquel s'était attaché Rey, de Massevaque, dit Le Reynet[1] ; Laporte ; Lapierre ; David Gazan ; Pierre Plan ; le véritable Olivier[2] ; Julien (La Rose) ; Carrière ; Antoine Gras, dit Fesquet, de Saint-Hippolyte, « faiseur d'aiguilles pour les bas » (âgé de 22 ans en 1694), qui tenait la campagne depuis cinq ans, avait suivi Brousson en 1693, et vu Guion dans la campagne de Nîmes. Bien que les temps fussent mauvais et le zèle refroidi, il surgissait encore de nouveaux prédicateurs. Un certain Roux, d'Uzès, compagnon de Lapierre[3], est peut-être le même que Carrière, mais nous allons rencontrer « un jeune homme de Saint-Rome de Tarn » dont le nom est incertain[4], et Jean Mounier (ou Moynier) dit La Croix (22 ans), de Saint-Etienne Valfrancesque, qui avait appris à lire et à écrire auprès des prédicants, afin de pouvoir prêcher à son tour. « Dieu, dit Brousson, suscitait toujours quelque nouveau consolateur à son pauvre peuple, en les appelant de la culture et du labourage, et même des boutiques, pour... adresser des exhortations très édifiantes à leurs frères. » Il vit en Hollande, en 1694, une lettre qu'un jeune Languedocien de 18 ans adressait à des parents réfugiés, pour leur faire part de son intention de quitter le royaume ; « et tout à coup il manda qu'il ne le voulait plus faire, parce qu'il avait reçu du Seigneur le don d'édification, et que Dieu, parlant à Saint-Pierre, lui avait dit : quand tu seras converti, convertis tes frères »[5].

Brousson, qui avait si longtemps soutenu de sa science, et fortifié de sa piété ses frères plus humbles, travaillait encore à leur cause, mais bien loin d'eux. On va voir comment La Rouvière fit appel au pasteur Clarion pour suppléer à sa propre faiblesse et à celle de ses amis.

1. Le petit Rey.

2. Olivier ne paraît avoir fait dater ses fonctions de prédicant que de 1695 ou 1696. En 1694, sans aucun doute, il paraissait déjà dans les assemblées.

3. Nommé seulement dans le document relatif au Synode de 1694.

4. Même observation. Ce peut être soit Crebassac, qu'on verra avec Daniel Bas, soit plutôt François Carrier (voir plus loin).

5. Lettre de Brousson à un de ses amis de Hollande : *Opusc.* 297 (du 29 décembre 1695, par la route d'Orléans. Brousson était alors revenu en France). Nous ne savons à qui rapporter l'événement. Si la mention des 18 ans est exacte, il ne peut être question ni d'Olivier ni de Mounier, à qui nous penserions. Peut-être s'agit-il du jeune homme de Montpellier qui prêchait dans la ville à la fin de 1694 (Carrier ?)

CHAPITRE VII

LE PASTEUR CLARION — PIERRE PAPUS

(Juillet 1694 — Mars 1695)

Papus (et aussi Henri Pourtal, si celui-ci a suivi Brousson jusqu'en Suisse), avait reçu à Lausanne la bien modeste hospitalité de Clarion. L'ancien ministre de Graissessac était d'autant plus porté à s'intéresser aux travaux des prédicants, qu'il avait davantage à se plaindre de l'Eglise romaine. Après avoir perdu à Lausanne les deux enfants qu'il avait amenés de France, il était tombé malade. Membre en 1689 de la « Direction des pauvres réfugiés », il avait dû, en 1693, se faire inscrire lui-même sur la liste des assistés. Le fils qui lui restait en France, était enfermé dans un séminaire, et les jésuites l'élevaient dans l'horreur de la religion paternelle[1]. Clarion se lia d'une vive amitié avec l'ancien compagnon de Vivent, et s'offrit, quand il rentra courageusement, à le servir dans la mesure de ses moyens. Quelques lettres de lui à La Rouvière, qui subsistent dans le dossier de celui-ci, nous permettent de suivre l'existence difficile que mènent désormais les prédicants, privés par le départ de Brousson, de leur puissant inspirateur.

A leur retour, Papus se tint avec Pourtal entre Nîmes et Montpellier. Clarion leur adressait ses lettres à Nîmes ; celles «pour M. Rouvière», tantôt chez le marchand facturier Pastre, tantôt « chez M. Olivier, marchand, pour rendre à Mlle de Vestieu ou au Sr Sydran », tantôt « chez M. Gély, chez M. Viala procureur» ; celles « pour le frère H(enri) », chez le boulanger Boissonnade. Mais les prédicants ne pouvaient pas prendre régulièrement leurs correspondances dans la ville, et Clarion qui

1. Voir *Fr. Prot.*, IIe éd., au mot Clarion, et *Bull.* XXXVI, 258. Ce fut la considération de ce fils (Daniel), qui retint Clarion à Lausanne en 1699, quand beaucoup de ses collègues partirent pour le Brandebourg. Daniel Clarion s'échappa enfin du séminaire, «fut reçu à la paix de l'Eglise», et admis à Bâle comme pasteur en 1705.

recevait leurs envois, demandait constamment si les siens leur étaient parvenus[1].

La *Lettre aux Elus de Dieu*, composée par Brousson en avril, ne fut imprimée qu'en juillet. Papus ne l'avait pas vue avant de quitter la Suisse. Clarion, dès qu'il l'eut en main, en envoya des exemplaires « à tous ». Au début de septembre, il reçut de Copenhague la lettre du père de Papus, que nous avons transcrite, et la fit aussitôt parvenir au jeune homme, après avoir pris la précaution de la recopier. Papus, peu après, l'informa de la situation religieuse lamentable où il avait trouvé les protestants du Languedoc.

Pendant les premières années qui avaient suivi la Révocation, les Nouveaux Convertis avaient, sans trop de répugnance, porté leurs enfants à l'église pour qu'ils y reçussent le baptême. Ils avaient tardé davantage à accepter la bénédiction nuptiale du prêtre. Ils cédaient enfin à la dureté des temps. Vainement Brousson, en 1692 déjà, avait protesté avec violence[2] ; vainement il avait conjuré ses coreligionnaires de tout souffrir plutôt que de céder ; il s'était heurté à des hommes sensibles à des considérations charnelles. Il n'avait pas suscité un peuple entier de martyrs. Encore pouvait-il dire alors aux lecteurs de son *Epître*, s'ils n'étaient pas « ardents et bouillonnants » comme Dieu voulait qu'ils le fussent, qu'ils n'étaient pas non plus « entièrement froids ». Mais depuis lors le mal avait empiré. Le nombre des baptêmes et des mariages enregistrés par le clergé allait croissant, et par la dernière lettre que le prédicant avait fait imprimer à Lausanne, il semblait qu'il eût secoué la poussière de ses pieds sur le seuil d'une Eglise dont l'apostasie était sans remède.

Papus et Pourtal furent bouleversés par le spectacle que leur offrirent, à leur retour, les paroisses où ils avaient compté quelques années auparavant tant de fidèles complicités. Les protestants ne se faisaient plus de scrupule d'entrer dans les églises, délaissaient les assemblées et, peine plus amère, décriaient les prédicants. Les docteurs catholiques avaient appris déjà à Bâville à contester la vocation de Paul Plan ou de Colognac ; ils ne manquaient pas de représenter à leurs nouvelles ouailles que ces pauvres gens, rustiques, illettrés, qui prétendaient leur prê-

1. C. 174. Dossier Papus.

2. *Epître à tous les Réformés de France qui persévèrent encore dans leur révolte.* (Douen, II, 434).

cher la Parole de Dieu, n'étaient pas de vrais ministres[1]. Ni La Rouvière, ni Henri, ni sans doute aucun de leurs collaborateurs immédiats qui prêchaient depuis longtemps déjà, comme La Jeunesse, Laporte ou Lapierre, ne se sentaient de taille à rédiger les remontrances que méritaient tant de lâcheté et une si odieuse ingratitude. Papus écrivit son angoisse à Brousson, et lui fit tenir sa lettre par le pasteur Clarion ; en même temps il pria celui-ci de composer immédiatement, pour qu'elle fut colportée au Bas-Languedoc, une sorte de lettre circulaire.

Clarion envoyait à Papus, le 23 septembre, en réponse à sa demande, l'assurance de sa bonne volonté, et ses encouragements fraternels.

A Lausanne, le 23 septembre 1694[2].

J'ai reçu presque tout à la fois, Monsieur mon très cher et mon très honoré frère, les deux dernières lettres que vous m'avez écrites du 1er et du 15 de ce mois, et je les ai reçues toutes deux à mon retour du petit voyage que je viens de faire à Genève. D'abord j'ai envoyé à mon frère B.[rousson] celle que vous lui écrivez et que vous m'avez adressée pour la lui faire tenir ; mais suivant votre désir je me suis mis à faire celle que vous m'avez demandée pour tâcher de m'opposer avec vous à ce terrible débordement où vous me faites connaître que presque tout le monde se laisse emporter à présent. Dieu veuille l'accompagner de sa bénédiction, aussi bien que tous les soins que je vois que vous prenez pour ces misérables, vous et vos chers frères et compagnons que j'embrasse de tout mon cœur.

Vous la pourrez communiquer à tous ceux que vous jugerez en avoir besoin, mais si vous me croyez, vous en ferez aussi faire des copies que vous tâcherez de répandre en divers endroits, parce que c'est un mal qui se peut glisser partout, et qu'il faut tâcher de le prévenir dans les lieux où il n'a pas encore gagné, et faire tous nos efforts pour l'arrêter et le faire cesser s'il est possible, là où il a déjà gagné malheureusement. Quand nous aurons fait tout ce que nous aurons pu, il ne faut pas pour cela perdre courage, ni s'abandonner à une trop grande affliction quand tous nos petits soins seraient inutiles. Nous ne sommes pas les maîtres des cœurs, et il faut croire que ce peuple s'est rendu tout à fait indigne de la grâce de Dieu, et qu'il a poussé tout à fait à bout sa patience, s'il permet qu'il se déborde ainsi tous les jours, et que sa corruption et ses excès aillent toujours en augmentant. Et ainsi il faut se soumettre à la volonté de Dieu, mais ne désespérer pas pourtant de la délivrance de l'Eglise

1. Brousson écrivait en 1694 : « Les jésuites n'approuvent pas le ministère de ceux que Dieu suscite en France pour le salut de son peuple ». Douen, II, 419.

2. Dossier Papus. C. 174. (D. Benoît, *op. cit.*, p. 66).

ni de ce qu'il y a parmi des hommes si corrompus des véritables enfants de Dieu.

Ainsi, donnez-vous patience, mes chers frères, et vous verrez que Dieu sanctifiera bientôt ce malheureux peuple et bénira tous nos frères, ou qu'il les exterminera bientôt et les fera périr tout à fait par ses terribles jugements, pour délivrer enfin son Eglise et ses chers enfants ; et je vous assure que je ne crois pas que cela tarde encore un fort long temps. Cependant quand vous rencontrerez ainsi des grandes difficultés, ne manquez pas de me le faire savoir et je tâcherai de mon côté de vous aider toujours à les surmonter[1].

La fin de la lettre confirme les relations amicales et délicates qui avaient uni à Lausanne Papus au pasteur. Papus avait dû sans doute recourir à la chétive bourse de Clarion. Il cherchait à s'acquitter envers lui ; son ami lui laisse entrevoir ingénument un moyen de subvenir à sa pauvreté.

Je vous suis encore très obligé de la bonté que vous me témoignez dans votre dernière. J'en ai de la confusion et je ne sais de quelle manière je le pourrai reconnaître enfin. Je ne veux pas pourtant que vous vous incommodiez pour moi ni vous ni vos compagnons, quoique je sois toujours comme vous m'avez laissé et que je sois exposé continuellement à de grands frais, soit pour les affaires générales, soit pour mes infirmités continuelles. En particulier ce n'est pas à vous, mes chers amis, à pourvoir à cela, et ce serait plutôt à ceux qui ont de grandes commodités, si la Communion des Saints régnait à présent comme elle faisait autrefois. Mais, à la bonne heure ! il faut prendre patience, à vous et à moi, et je vous assure que je le fais de tout mon cœur et que si j'ai du chagrin, que cela ne vient que de la misère de nos frères et de l'extrême corruption qui se trouve à présent si générale partout, parce que cela me fait craindre infiniment pour eux.

Je voudrais seulement que vous prissiez la peine de vous informer de quelque Lydie marchande de pourpre[2], s'il n'y avait pas moyen de me faire venir un habit de drap musc par leur [*sic*] moyen, parce que je m'imagine qu'il pourrait être meilleur et à meilleur marché, et qu'en l'état où je me trouve j'aurais besoin d'un bon habit, aussi bien que d'un bon manteau, car le mien ne vaut plus rien pour me garantir ni de la pluie ni du froid, et vous me feriez bien plaisir de vous en informer et de m'en donner avis au plus tôt, afin de prendre là-des

1. Clarion demande ensuite à Papus s'il a reçu la lettre de son père qu'il lui a envoyée à Nîmes « il y a quinze jours ou trois semaines», et dont il a gardé copie : «et cependant, dit-il, je m'en vais y répondre comme vous me le marquez par votre lettre ».

2. Actes XVI, 14.

sus mes mesures... Je vous recommande à la grâce de Dieu, mais je vous prie de vous conserver mieux que vous ne faites et de ne courir pas tant, et de me croire toujours votre très humble et très obéissant serviteur et bon ami.

CLAUZEL[1].

Au nombre des réfugiés dont les salutations terminent sa lettre, Clarion nommait « maître Jean (?) » et « le Cadet »[2]. Le Cadet, dit-il, m'a fait voir une lettre de Julien[3], qui [lequel] lui fait espérer d'être [qu'il sera] bientôt ici. Je le souhaite, et qu'il m'apporte de bonnes nouvelles de votre part ».

Nous n'avons plus malheureusement la lettre collective que Clarion composa sur la question des mariages, et qu'il envoya à Nîmes à l'adresse de M. Pastre. Il en était content. « Elle dit assez les choses comme elles sont », écrivait-il quelques jours plus tard à Papus, en l'informant qu'il avait fait davantage. « J'écris aujourd'hui au *(sic)* même fait à M. de V... que vous qualifiez dans celle que vous écrivez à notre frère [Brousson] de Colonne de l'Eglise, et que vous taxez d'approuver ces sortes d'excès ». Papus n'ayant pas répondu à l'envoi, Clarion redoubla d'efforts pour l'atteindre. Il prit la peine de recopier pour lui l'exhortation qu'il venait d'écrire à M. de V... et la lui envoya, sous forme de lettre, par une nouvelle adresse. On verra ailleurs un des fragments théologiques qui nous en restent[4]. La lettre, après avoir traité du sujet essentiel, à savoir des cérémonies catholiques, s'achevait par une invitation pressante à ne point délaisser les Saintes Assemblées. Par là elle se rattachait à un autre ordre de préoccupations auxquelles Clarion avait déjà jugé bon de répondre dans une lettre un peu antérieure, de la manière la plus passionnée à la fois — et la plus curieuse.

1. Nous ne savons d'où vient ce pseudonyme. Dans un *post-scriptum*, le pasteur demande à Papus s'il a reçu ses lettres précédentes, et surtout la lettre imprimée de Brousson. Il s'informe aussi d'une lettre qu'il a adressée à Henri. « Je lui écrivis presque d'abord qu'il m'eût écrit. Je vous prie de le saluer, et de l'assurer de mon amitié aussi bien que tous mes très chers et très honorés frères vos compagnons et tous nos autres bons amis. Nos demoiselles vous saluent... et particulièrement ma femme qui vous embrasse aussi de tout son cœur... Ne vous lassez pas de me donner de vos nouvelles, et de vos amis. »

2. En 1693 « Le Cadet, de Saint-Hippolyte », désigne un compagnon de Dauphiné. (C. 173. Dépos. Auziard, 5 oct., dans le Dossier P. Colognac). Est-il sorti de France avec Brousson ?

3. Sans doute le prédicant dit La Rose.

4. La première page de la lettre a été arrachée. La lettre est signée d'un nouveau pseudonyme de Clarion : Devèze (nom de sa femme). Elle fut envoyée « A Monsieur L. [le nom a été effacé par La Rouvière], marchand facturier à Nîmes ».

A peine en effet sa lettre du 23 septembre et son épître étaient-elles parties de Lausanne, que la nouvelle s'y répandait de la démoralisation des réformés de Nîmes, affolés par les récentes arrestations de Langlade. Clarion n'hésita pas. Le zèle lui fit reprendre la plume pour rappeler à leur devoir ces fidèles timorés.

A Lausanne, le 26 septembre 1694.

Messieurs mes très honorés frères,

Quoi qu'il n'y ait que deux jours que je me suis donné l'honneur de vous écrire pour dire mon sentiment à ceux d'entre vous qui se relâchent aujourd'hui de la vérité qui est en Jésus, et leur faire voir par la Parole de Dieu que les mariages qu'ils contractent à présent entre eux ou avec des personnes de contraire religion ne sauraient être agréables à Dieu... parce qu'ils ne peuvent être bénis aujourd'hui que par les ministres de l'Antechrist..., néanmoins comme je viens d'apprendre que la plupart se refroidissent encore à l'égard des Saintes Assemblées, sous prétexte que l'on fit quantité de prisonniers il y a quelque temps et qu'ils n'ont pu être relâchés que moyennant chacun une rançon, et qu'il y a un grand nombre de profanes et de mondains qui ne regardent tout cela que comme des malheurs et non pas comme des épreuves de votre foi, où Dieu vous veut examiner pour voir si quelque chose sera capable de vous faire relâcher de votre devoir, — j'ai cru, Messieurs mes très chers frères, que je ne devais pas plaindre ma peine pour vous exhorter et vous inciter aussi puissamment que je n'en suis (*sic*) capable, à ne délaisser point vos mutuelles assemblées quoi qu'il vous puisse arriver, et à ne pas faire comme certains profanes qui se rebutent d'abord, et qui ne se contentent pas de les délaisser, mais qui font tout ce qu'ils peuvent pour obliger les autres à en faire de même, ou bien ils les vont déclarer aux Puissances, pour les animer contre les fidèles et les obliger à les maltraiter pour les dissiper entièrement par ce moyen-là s'il était possible. Mais je vous dirai... que bien loin d'imiter ces malheureux exemples, vous devez au contraire les fréquenter plus que jamais...

Clarion allègue alors « l'exemple de Saint Paul qui faisait la même exhortation aux Hébreux » (Hebr. X), et aussi (en des termes qui se ressentent des polémiques qu'il avait dû soutenir en Suisse contre les amis de Guion), les paroles des apôtres (Actes XIV), qui « au lieu de détourner les fidèles d'une si sainte et louable pratique, les encouragent à continuer » malgré la persécution. Il prend alors, avec la même verdeur que Brousson, la défense des prédicants eux-mêmes.

Et nous vous disons aussi la même chose [que les apôtres], parce que vous n'avez point de meilleur moyen que celui-là pour témoi-

gner que vous voulez retenir le sacré dépôt que l'on vous veut ravir, et que vous voulez faire toujours profession de votre religion. Moquez-vous de ce que vos ennemis ont de coutume de dire, au moins à ce que l'on nous écrit, que ceux qui prêchent dans vos assemblées ne sont pas de vrais ministres, car je n'en connais point qui aient une vocation ni plus céleste ni plus divine, ni plus légitime par conséquent, dans un cas de nécessité comme est celui où vous vous trouvez à présent.

Et pour vous dire ceci en passant, je puis vous assurer que je ne connais guère de personnes qui soient plus propres à ce saint emploi que ceux qui s'y emploient maintenant parmi vous, et que Dieu a revêtus d'un si grand zèle et d'un si grand courage. Et à vous dire la vérité, je vous assure que je leur porte bien de l'envie, et que je m'estime infiniment au-dessous d'eux, parce que je vois que Dieu leur fait infiniment plus d'honneur qu'à moi, et qu'à tous les autres ministres, parce qu'il ne nous emploie pas comme eux aux plus hauts emplois, et qu'il ne nous appelle pas là où il y a plus de péril parce qu'il y a plus d'honneur, et qu'il connaît sans doute notre faiblesse et notre lâcheté !

Aussi, bien loin que ces personnes qui s'emploient aujourd'hui parmi vous au Saint Ministère vous doivent faire mépriser ces Saintes Assemblées, que (*sic*) j'estime qu'elles vous les doivent faire estimer davantage, et vous obliger à vous y trouver avec beaucoup plus d'empressement que si c'étaient des ministres ordinaires, parce qu'en effet c'est une chose tout à fait extraordinaire que de pauvres gens comme çà aient entrepris une œuvre si difficile. Et il n'y a rien qui fasse mieux sentir la grâce que Dieu a mise en eux, que leur propre incapacité, et je soutiens que jamais l'esprit de Dieu ne s'est peut-être mieux donné à connaître depuis les Apôtres, qu'il le fait à présent par les diverses exhortations que je sais que ces bienheureux serviteurs de Dieu sont capables de vous adresser ; et au commencement, l'Eglise primitive n'en a eu guère d'autres qui aient enseigné publiquement les fidèles, comme nous ne voyons dans la I aux Corinth. 14, où l'apôtre permet à tous les fidèles de prophétiser, c'est-à-dire d'enseigner publiquement dans l'Eglise, comme le font ceux dont il s'agit à présent.

Ainsi donc, mes très chers frères, qu'il n'y ait rien qui soit capable de vous rebuter, ni de vous obliger à délaisser vos mutuelles assemblées.

L'exhortation écrite, comme on en peut juger, au courant de la plume, se poursuit encore, sans autre nouvel argument que celui de l'approche « du jour de la vengeance de Dieu ». « Malheur à ceux que Dieu ne trouvera pas ainsi faisant, mais qui se seront relâchés de la sorte de ce devoir... Je voudrais bien pouvoir m'étendre davantage sur le sujet, pourtant il me sem-

ble que j'en ai dit assez à ceux qui ont encore quelque reste de crainte de Dieu ». Le pasteur s'excuse enfin de n'avoir pas le temps de se relire, et il signe sa Lettre Pastorale de son vrai nom : « Clarion M.[inistre] ».

Le silence que La Rouvière gardait vis-à-vis de son ami de Lausanne s'expliquait naturellement. Après un court séjour à Nîmes, il avait repris son ministère itinérant. Au début d'octobre, il était à Montpellier, d'où il donna de ses nouvelles à une demoiselle de Nîmes, qui lui répondit aussitôt : « Le bon Dieu, qui ne manque jamais de moyens pour conserver les personnes qui se remettent entre ses mains, a bien voulu nous accorder la grâce que nous lui demandons dans toutes nos prières, qui est votre conservation et celle de vos autres frères ». La Rouvière, les semaines précédentes, avait trouvé « de l'occupation autant qu'il en pouvait souhaiter ». « Je voudrais de toute mon âme, lui écrivait son amie, que vous en eussiez autant dans notre pays, mais selon toutes les apparences, cela ne sera pas, le *commerce* est tout à fait ralenti, de sorte que nous sommes dans un pitoyable état, si ce bon Dieu (n')a bientôt pitié de nous »[1]. Malgré le refroidissement du zèle, Henri venait cependant de se montrer à Nîmes. Papus alla l'y retrouver. De cette dernière ville, par un billet dont il avait soigneusement moulé les phrases, et dont il garda la minute[2], il remercia, le 26 octobre, une amie, M[lle] Baillette (Baillet), de tous les bienfaits qu'il avait reçus d'elle à Montpellier, la priant de saluer les fidèles qu'il venait d'y visiter[3].

A cette date furent remis à La Rouvière, en une fois, tous les envois de Clarion. Dans le nombre se trouvait, nous l'avons vu, la lettre de son père, arrivée à Lausanne après son départ, et où le vieillard lassé suppliait le fils enfin retrouvé, de venir à Copenhague consoler de leurs longues épreuves des parents qu'il avait quittés à Bordeaux neuf ans auparavant.

L'ancien suivant de Vivent, l'ami du pasteur Mathurin, malgré les prières paternelles, mit son devoir du côté où l'avaient

1. Dossier Papus. Lettre non datée signée : Le L... « A Monsieur Olivier, à Montpellier ».

2. Papus portait dans ses papiers toute une page de formules épistolaires, copiées peut-être dans quelque « Parfait Secrétaire » du temps.

3. Dossier Papus. « ...Mademoiselle Villar [cousine de Baillette] et sa sœur, MM. Paravissol et Vivian, comme aussi toutes ces demoiselles que vous savez, sans m'expliquer davantage ». Dans la lettre que Baillette lui écrivit le 2 novembre (voir plus loin), sont nommées Mesdemoiselles de Goudar(s) et Salient, la veuve de J. Séguin, M. Dansagre et sa mère.

placé ces deux vaillants. Sa tâche en France devenait chaque jour plus rude. Il ne se crut pas autorisé à y renoncer. La réponse qu'il écrivit en Danemarck, et qui dévoilerait toute l'âme d'un prédicant dont nous sommes trop souvent réduit à noter les simples gestes, est perdue, hélas ! et nous connaissons seulement les réflexions qu'elle inspirait à Clarion dans une nouvelle lettre envoyée à La Rouvière.

Lausanne, le 28 novembre 1694.

...J'ai reçu la vôtre du 6 courant, avec celle que vous écriviez à M. votre cher père, que j'ai déjà remise au courrier pour la lui faire tenir incessamment. Je ne saurais vous exprimer la satisfaction que j'en ai reçue en mon particulier, et tous ceux à qui je leur ai fait le plaisir de la leur faire voir, car je puis vous assurer que je n'ai rien vu encore de plus touchant ni de mieux composé, et il paraît manifestement que ce n'est pas vous qui parlez, mais que c'est l'esprit de Dieu qui parle proprement par votre bouche et qui a conduit votre cœur et votre plume pour vous faire dire à M. votre père ce que vous aviez à lui répondre, mais de la manière la plus divine et la plus forte qui se puisse imaginer, et la plus propre pour le consoler dans une aussi grande épreuve que le doit être celle où je ne doute pas qu'il ne soit, et pour le faire entrer dans tous vos sentiments, étant aussi homme de bien et aussi craignant Dieu qu'il me l'a paru par celle qu'il vous a écrit lui-même, et que je vous ai fait tenir. Et ainsi je suis persuadé que votre réponse fera son effet, et que M. votre père ne s'opposera plus à votre dessein, puisqu'il paraît manifestement que c'est la volonté de Dieu. Ainsi, mon cher frère, je bénis Dieu de ce qu'il vous a mis au cœur de si bonnes et de si belles choses, et de ce qu'il lui plaît de vous faire un si grand honneur.

Clarion disait plus loin, en termes délicats, sa reconnaissance à Henri et à Papus, qui tous deux ensemble et grâce à leurs amis de Nîmes et de Montpellier, venaient de lui envoyer quelque argent.

J'ai été confus quand j'ai vu par la vôtre ce que vous avez eu la bonté de faire pour moi, vous et votre très cher frère H.(enri), et en vérité cela m'a donné beaucoup de chagrin, parce que je trouve que ce n'est pas à vous autres à faire ce que vous avez fait, et qu'il vaut mieux me laisser comme je suis que de vous incommoder..., et s'il y avait moyen de vous rétracter, je vous prierais de le faire, parce que je crains que vous n'en souffriez vous-même... Cela suffira, mon cher ami, pour l'habit et le manteau dont je vous avais parlé, et je vous prie de laisser cela, et de n'en point parler, car peut-être on croirait que l'on les (?) voulût incommoder, et il vaut

mieux que nous souffrions que si nous donnions occasion à personne de mal penser ou de se rebuter.

Une fois encore, le pasteur, en réponse à la pénible description que Papus lui faisait des protestants du Languedoc, offrait à son jeune correspondant ses consolations et ses services :

Vous ne devez pas trouver étrange de trouver de si grandes difficultés à surmonter parmi ceux où vous vous étiez promis de n'en point trouver. Hélas ! mon cher frère, comment se pourrait-il faire que la chose se fît autrement, après ce que ce misérable peuple a déjà fait lorsqu'il a renié si lâchement son divin Sauveur? et ne faut-il pas qu'il paraisse manifestement que ce n'est pas sans sujet que Dieu l'a ainsi abandonné ?... Ainsi, mon cher frère, bien loin de vous rebuter, je vous exhorte à vous donner patience, et à faire encore, s'il vous plaît, tout ce que vous pourrez pour tâcher de le ramener, jusqu'à ce qu'il ait plu à Dieu de lui toucher le cœur...

...J'ai envoyé une copie de votre excellente lettre à M. B.[rousson] à qui j'espère que cela fera bien du plaisir, et je l'ai prié de ne se lasser point d'écrire à tous les particuliers, de la manière que l'état triste et déplorable où je vois que l'on est le peut demander, sans avoir égard aux plaintes ni aux murmures que l'on fait, et j'en ferai très volontiers de même si vous me faites la grâce de m'envoyer une liste de ceux que vous jugerez les plus gâtés ; car cela se pourra faire sans qu'il paraisse que cela vienne ni de vous, ni de moi.., et aussi je vous conjure de le faire sans plus tarder...

Clarion transmettait enfin à La Rouvière et à Pourtal les salutations de sa femme. et les embrassait de tout cœur, comme aussi les frères Lap[ierre] et La J[eunesse] et le frère Julien, si Papus « avait l'occasion de les voir »[1].

La résolution de La Rouvière était donc bien prise, de continuer son œuvre en France. Il n'était pas, à proprement parler, un « prédicant ». Il ne prêchait pas. Sa mission était autre. « Dieu, dit Brousson, l'avait fait participant de l'esprit de prière », et une Relation écrite après sa mort mentionne également « la véhémence et la ferveur de ses prières, qu'il accommodait selon les temps, les lieux et les personnes auxquelles il parlait, en telle sorte qu'on ne pouvait qu'être consolé en l'entendant, de quelque affliction que l'on fût accablé ; ...et même plusieurs personnes se firent un plaisir d'avoir de ses prières par écrit »[2].

1. Une note énigmatique priait Papus d'aller chercher une lettre importante que Clarion avait envoyée à Julien « à l'adresse du père de Cadet ».

2. *Bull.* X, 270, 271 : « Ses prières étaient si fréquentes qu'un rhume le prenait de temps en temps, qui lui ôtait la parole ».

Papus était, comme ses compagnons, nourri de la Bible. Sur de petites bandes de papier de quelques centimètres de longueur et de largeur, il avait noté de nombreux fragments des Ecritures avec l'indication de l'idée qu'ils exprimaient, et il savait ainsi rapidement retrouver dans le texte sacré la parole convenable aux circonstances. Transcrire quelques-uns de ces thèmes de méditation, c'est peindre la mentalité de tous les prédicants, depuis Vivent jusqu'à Brousson[1].

— I Samuel, ch. 26, v. 10, la défense est permise.

— Deutero, ch. 13 entier, quy nous enseigne la manière en laquelle on doit traiter ceux quy veulent soliciter les éleus à se révolter contre Dieu.

— [1] Rois, ch. 18, v. 40, mort des sacrificateurs de Baal.

— Amos, ch. 5, v. 18 ; Jérémie, ch. 30, v. 7 ; Sopho, ch. 1, v. 13, où nous sont représentez les terribles jugemens de Dieu quy seront deployez sur les meschans en la grande journée de l'Eternel.

— Esaye, ch. 17, v. 14 ; ch. 19 entier, contenant la délivrance que Dieu envoyera à son peuple.

— I Cor, ch. 15, v. 33 et 34. 2 Cor. ch. 1, v. 4, 5, 6, 7 et 8, touchant les afflictions et les consolations. Ch. 4, v. 3, 7, et suivants, persécution aux enfans de Dieu ch. 5, v. 1 et 2.

— Lévitique, ch. 26 tout entier rempli, de promesses et de menasses très remarcables où il y a de grandes reflections à faire pour notre endoctrinement.

— Ephésiens, ch. 5 entier, où l'apôtre défend de prononcer les paroles de raillerie pour ce qu'elles irritent Dieu.

— I Epitre de Saint-Jean, ch. 2, v. 9, 10, 11 ; ch. 3 de la mesme, v. 14, 15, 16 et s. ; ch. 4 de la mesme, v. 7, 8, 9 et S. Ephésiens, ch. 2, 3, 4, v. 31 et 32, contenant l'amour et la charité que nous devons avoir les uns envers les autres.

Ces derniers mots, que nous rapprocherons de certaines paroles de Clarion, nous sont un garant que la Relation mentionnée plus haut dit vrai, en rappelant que « la charité de Papus était si grande... que l'on remarquait que c'était à lui que les frères nécessiteux s'adressaient, parce qu'ils savaient bien qu'il pourvoirait à tous leurs besoins. »

Tant de piété, de zèle et de bonté, valaient à Papus des affections touchantes. Un galérien protestant, qui ramait sur *la Réale* en même temps que Séverac, Gay et Compan, tout en remerciant Melle Marion de Vestieu, de Nîmes, de l'envoi d'une lettre « qui avait arraché des larmes de ses yeux et des sou-

1. Orth. originale.

pirs de son cœur, ce que ses juges avec toutes leurs menaces n'avaient pu faire », la priait de saluer « son cher La Rouvière. Je ne serai jamais content que je n'aie une de ses lettres aussi bien que tous les autres »[1].

Un soldat de l'armée de Catalogne[2], en termes impressifs, écrivit à Papus, pour lui dire l'extrême plaisir qu'il avait eu à recevoir une de ses lettres, et l'engager « à persévérer dans l'emploi où Dieu l'avait appelé ». Mais La Rouvière avait plutôt besoin maintenant d'être ramené à la prudence. Son ami le conjurait de se modérer. « Ne négligez pas les moyens que la Providence vous fournit pour vous retirer en cas de nécessité, car il ne faut pas s'exposer témérairement, ni s'animer d'un zèle indiscret, mais il faut exécuter autant qu'il dépend de nous ce à quoi nous sommes employés, sans que cela choque notre devoir ou l'intérêt de la gloire de Dieu, ou sans que cela nous préjudicie d'une manière qui attirerait plutôt le blâme que l'approbation. »

Sur un point au moins, La Rouvière obéit aux conseils bienveillants du soldat. Celui-ci l'ayant informé que le régiment de Chambonas et de Lanta s'allait mettre en marche pour retourner dans les Cévennes, et y prendre ses quartiers d'hiver, Papus « prit ses mesures là-dessus ». Le bas pays était plus sûr. Ses compagnons profitèrent de l'avis.

Les prédicants, comme nous le verrons en étudiant la discipline de l'Eglise du désert, avaient coutume de tenir des sortes de conférences fraternelles, où ils discutaient les moyens d'accomplir leur tâche, et où les nouveaux ouvriers prenaient contact avec leurs aînés. L'accueil favorable que Papus avait trouvé à Montpellier leur fit concevoir la possibilité de s'assembler dans la cité même de Bâville. Ils y avaient un affidé fort précieux, dont nous ne savons que les initiales, A. P., qui non seulement fréquentait les cultes qui s'y tenaient, mais qui poussait le zèle jusqu'à endoctriner, à l'occasion, d'anciens catholiques bien disposés. Il raconte lui-même à un correspondant étranger (Suisse ?) qu'après de nombreuses conversations avec un éco-

1. La lettre avait été remise à La Rouvière par la demoiselle de Vestieu. Elle est au Dossier Papus.

2. « Campée et cantonnée à Pierrelatte [en Dauphiné] 22 octobre 1694 ». Dossier Papus. La lettre est signée G. C. Le soldat vient de faire la campagne et soupire après les quartiers d'hiver. Il adresse sa lettre « à M. Jonquet, associé de M. Ribes, marchand à Nîmes », et le prie de la remettre « à M. Olivier. Je prends cette liberté puisque lui-même m'a indiqué cette voie ».

lier en médecine nommé Grat, originaire de Montauban, il osa « l'incorporer aux assemblées », et qu'enfin son prosélyte se déclara ouvertement protestant, dans un culte clandestin, par une abjuration en règle, le 26 novembre 1694 [1].

L'inconnu reçut avis que les prédicants pensaient à se réunir dans la ville. Il conféra avec deux marchands. Ceux-ci acquiescèrent à la proposition. Bâville était alors à Narbonne, aux Etats de la province [2], ce qui rendait l'entreprise moins insensée. Nous en connaissons les circonstances par une longue relation de l'inconnu, que D. Benoît a remise en lumière en insistant sur son importance [3].

Le soir du 23 décembre 1694, tous les prédicants des Cévennes et du Bas-Languedoc, à l'exception de Laporte et de Roman, c'est-à-dire Lapierre, La Jeunesse (Gazan), Pierre Plan, Roux (Carrière ?), La Croix (Mounier) et Julien ; quatre de leurs compagnons (dont sans doute Papus [La Rouvière] et Pourtal), notre inconnu, et quatre « Messieurs » de la ville, en tout quinze personnes, se trouvèrent assemblés dans une maison secrète, pour y tenir un « Synode » et y discuter des règlements ecclésiastiques. Le 23 décembre, à 8 heures du soir, aurait eu lieu la première séance, où l'inconnu de Montpellier fut élu « Modérateur ». Dans la journée du lendemain, les fidèles de la ville auraient été avertis des cultes projetés pour la fête de Noël, et le 25, depuis l'aube jusqu'à quatre heures de l'après-midi, devant 150 auditeurs entrés de nuit dans le logis, trois prédications successives auraient été prononcées par La Jeunesse, Lapierre (qui donna la Cène), et l'inconnu, lequel n'étant point prédicant, fit néanmoins « l'Action de grâces », en s'excusant de sa hardiesse, qu'il croyait commandée par la nécessité. Le lendemain, dimanche, un second service de communion aurait été célébré de la même manière, les trois prédicateurs ayant été cette fois « un jeune homme de Saint-Rome du Tarn, près de Millau en Rouergue, qui faisait pour lors sa philosophie (François Carrier ?) » [4], Lapierre, et Roux. Le lundi 27 décembre, enfin, se serait tenue la seconde et dernière séance du Synode.

1. *Bull.* L. 337.

2. Les séances eurent lieu du 25 nov. 1694 au 19 janvier 1695.

3. *Bull.* L, 337.

4. Un François Carrier, de Saint-Rome de Tarn [Rouergue], est à Lausanne, assisté, le 18 mars 1698. Il va en Hollande. « Au péril de sa vie il a fortifié les fidèles en France, d'où il est sorti il y a deux mois » (*Fr. Prot.*, 2e Ed. III, 785.) Nous trouverons bientôt, aux côtés du prédicant Daniel Bas, un Crebassac, de Saint-Rome de Tarn également.

Nous discuterons plus tard, à propos de la discipline du désert, la valeur réelle d'un document où il est extrêmement difficile de distinguer les souvenirs exacts, de l'amplification apologétique dont ils sont revêtus. Bornons-nous à dire ici que nous tenons pour vrais les faits que nous venons de rapporter. La *Relation* de la mort de Papus, rédigée en Hollande, sans doute sur des renseignements venus de Montpellier, dit seulement ceci, qui cadre en somme avec ce qui précède : « Notre martyr étant arrivé à Montpellier le 24e jour du mois de décembre 1694, la veille de la Noël, il y célébra le lendemain la bienheureuse naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ et l'on eut le bonheur d'entendre ce jour-là trois prédications et de participer au sacrement de la Cène ». Quelques autres serviteurs de Dieu[1] étaient dans la ville. Le zèle commençait à se rallumer, et provoquait même des querelles entre les protestants, certains se plaignant de n'avoir pas été convoqués aux assemblées[2].

Trois semaines plus tard, une abondante chute de neige (survenue dans la matinée du 17 janvier), empêcha Papus de quitter Montpellier le jour où il y était décidé. Il devait trouver la mort dans la ville[3].

La Relation de Hollande, dont les dernières pages sont écrites d'après des témoignages directs, rapporte que La Rouvière, le matin du 7 février, fut tristement impressionné par un songe dans lequel son père, monté dans une barque, ne réussissait pas à le retirer des vagues soulevées de la mer. Nous recueillons ce détail. La résolution que la conscience de Papus avait prise contre son cœur, en rend très probable l'exactitude[4]. Dans la

1. C'est le mot même qu'emploie Brousson pour désigner les prédicants.

2. La *Relation*, retrouvée incomplète, et sans titre, a été publiée *Bull.* X, 269 Nous citons la p. 272. Une autre *Relation* de la mort de Papus, écrite directement de Montpellier le 20 mars 1695, et antérieure par conséquent à celle que nous venons de mentionner, se lit *Pap. Court*, 17, B, 434. La même, en Hollandais (*Verhaal van de Dood, die men heeft doen lyden te Montpellier, den 8 Maart 1695 Aan den Heer Papus de la Verdaugie*) fut imprimée en 1695 à la suite d'une édition hollandaise de la *Relation des Merveilles*, de Brousson (Bibl. du Prot.). Sur la valeur et l'origine de la Relation publiée dans le *Bull.*, voir *Bull.* LIX, 178, répondant à D. Benoît (*ibid.*, pp. 168, 169).

3. Pour ce qui suit, voir C. 174, dossier Papus (dépouillé déjà par D. Benoît. *L'Egl. sous la Croix*, IIe Ed., p. 56) : *Relation*, dans le *Bull.* X, 269 ; *Relation*, dans les *Pap. Court*, 17, B, 434.

4. On remarquera que la Relation imprimée (*Bull.* X, 269, 270), légendaire en ce point, commençait par une description dramatique de la séparation de Papus avec son père. L'auteur a transformé en dialogue ce qui ne fut qu'un échange de lettres. Le fait prouve que la Relation n'a pas été écrite au Languedoc par un prédicant.

journée, continue notre récit, une femme Martelle [Martel] vint le prier d'aller voir sa cousine Pauque, qui était malade. Papus. qui savait « le commerce malséant » que menaient depuis longtemps la mère et les deux sœurs Pauque, hésita, puis céda, devant l'espérance qui lui fut offerte de « la conversion de cette famille débauchée ». Pendant qu'il priait dans la maison, la plus jeune des filles, Jeanne, descendit dans la cour, et remonta aussitôt, disant « qu'il y avait des archers en bas pour prendre quelqu'un ». Sa sœur Françoise, qui se chargea de reconduire La Rouvière, « le fit passer par la porte où les archers étaient apostés ».

Les protestants de la ville furent convaincus de la trahison des deux sœurs, qui se seraient partagé les 300 écus payés pour la capture, avec une certaine Espérandieu. Un quatrième traître enfin fut soupçonné, un certain Balade, « parce qu'il se trouva dans le porche quand les quatre archers y étaient, et que, de plus, il se masqua le lendemain pour aller indiquer à l'hoqueton de M. l'intendant une maison de la ville que l'on visita sur les onze heures du soir, croyant y trouver des ministres cachés[1] ». Une Relation plus ancienne, écrite de Montpellier le 20 mars. dit également que le prédicant « fut vendu par de malheureuses filles, qui faisaient les fidèles et les zélées[2] ». La lenteur et les incertitudes de l'instruction qui suivit, laisseraient croire plutôt que Papus a été dénoncé par une personne qui ne connaissait exactement ni son visage ni son nom[3].

Arrêté à sept heures du soir, il fut conduit au Palais et fouillé. Le lendemain 8 février, il était mené à la Citadelle et interrogé par le juge Loys.

Il donna son véritable nom sans hésiter : « Pierre Papus de la Verdogie, du lieu de Chaignes, près Bergerac, âgé de 25 ans, de la R. Réformée ». Il n'était connu en effet dans le Languedoc. de ses amis comme de ses ennemis, que sous son surnom de La Rouvière ; encore l'avait-il changé depuis quelques mois

1. *Bull.* X, 273.

2. *Pap. Court*, 17, B, 434. Cette relation ne conteste pas la pureté des mœurs des filles Pauque.

3. Le dossier de Papus est à peu près muet sur son arrestation. Les pièces font mention seulement « d'un garçon qui habite chez la nommée Canonge [où Papus aurait logé] », garçon arrêté dans la rue en même temps que Papus, et que le juge crut être d'abord le prédicant qui avait été signalé. Serait-ce Balade ? Il ne paraît pas qu'il ait été poursuivi. Le nom des filles Pauque ou Paupe, ne paraît pas dans les pièces du dossier.

contre celui d'Olivier. Mais le nom de Rouvière, ou de La Rouvière, figurait sur un certain nombre de lettres saisies sur lui, qui contenaient également des phrases dangereuses. Loys releva les paroles du jeune Papus, de Copenhague, demandant à Clarion des nouvelles de son frère « qui était avec Vivens dans les Cévennes », celles de Clarion, qui engageait son correspondant « à prendre garde à lui » ; et il s'autorisa des 28 petits billets couverts de passages de l'Ecriture, pour conclure du tout qu'il avait affaire à un prédicant. Papus plusieurs fois nia contre l'évidence, prétendit qu'à l'exception de quelques feuilles, tous les papiers dont il était porteur avaient appartenu à un sien frère, mort depuis deux mois dans le lieu du Puy de Septi, proche de Moncuq [vers Bergerac] ; enfin, par une nouvelle maladresse, il signa ses premiers interrogatoires du nom d'Olivier.

Le même jour, l'amie de La Rouvière, Suzanne Baillet, était saisie et interrogée[1]. Je crois, avait-elle écrit à Papus, dans une lettre du 2 novembre, que celui-ci avait trop soigneusement gardée, « je crois que vous me ferez l'honneur de m'écrire à tout le moins une fois par semaine, pour ne me voir pas privée de toute consolation... Je me repasse tous les moments du jour vos aimables conversations, c'est de quoi je fais toute ma joie, et qui me tarde beaucoup d'en pouvoir profiter une seconde fois ». Le *post-scriptum* où « elle assurait Monsieur Henry de tous ses respects » était plus compromettant encore. Le juge devina dans cet Henri — et avec raison — l'ancien valet de Brousson. La jeune fille, d'ailleurs, n'en voulut pas convenir, soutint qu'Olivier était un écolier en médecine, et se contenta de fournir quelques détails insignifiants sur les habitants de Montpellier que nommait sa lettre ou celles de Papus. L'instruction fut alors suspendue quelques semaines, pendant lesquelles Bâville décréta de prise de corps tous les correspondants saisissables du prisonnier.

Dès que les réformés de la ville furent informés que les preuves décisives manquaient aux juges contre le jeune prédicant, ils essayèrent de « solliciter pour lui ». Ce fut inutilement. Bâville étudia les papiers saisis, fit venir les hommes dont il avait besoin, et le 5 mars, dès la première question qui lui fut posée, Papus put comprendre qu'il était découvert. L'in-

1. De Clermont Lodève, âgée de 21 ans, ayant fait abjuration à Notre-Dame de Montpellier, nonobstant laquelle elle fait profession de la R. P. R.

tendant était certain d'avoir devant lui La Rouvière, revenu de Hollande avec Vivent, complice de l'assassinat de Bagars. Le malheureux prédicant, comme Paul Plan et Colognac, avait nié obstinément tout ce qui se rapportait au meurtre, et même ses relations avec Vivent, quand Bâville, après l'avoir vainement confronté encore avec l'interrogatoire de Valdeyron, le mit enfin en présence de Guillaume Ducros, de Lasalle, qui reconnut l'avoir vu avec Vivent; du valet de Bagars, Gervais, qui retrouva en lui l'un des assassins de son consul, « ayant donné au cadavre des coups de baïonnette, en ayant une à la main dont le manche était rompu », et enfin de Fabre, de Montredon, qui, en affirmant l'identité du prisonnier avec La Rouvière, prit sa revanche de l'insuccès de sa trahison de 1692 au Moulin d'Espaze.

Les âmes fidèles que Papus avait consolées, essayèrent encore de le sauver, en niant qu'il eût célébré le moindre culte, et en persistant à l'appeler Olivier ; l'issue du procès n'était pas douteuse[1]. La Rouvière n'avoua et son surnom et ses rapports avec Vivent que le 8 mars, dans l'interrogatoire dernier, qui précédait le prononcé du jugement, mais il pensa encore que des réticences adouciraient sa peine, et prétendit ne pas s'être embusqué au col du Mercou, étant demeuré avec Vivent à Pomaret. Bâville ne se soucia guère du rôle religieux de Papus. Quelques questions à peine abordèrent ce sujet :

« S'il a été aux assemblées ? — A celles de La Jeunesse, la dernière a été tenue dans un bois des Cévennes dont il ne sait pas le nom. Il y a un an qu'il l'a quitté. — Comment il a subsisté ? — Il avait quelque argent, qu'il a ménagé autant qu'il a pu. — S'il a prêché ? — Non, mais il a fait quelquefois la prière. »

Bâville en revient encore à Bagars : « S'il ne savait pas qu'on devait le tuer ? — Il le savait, mais il ne pouvait pas l'empêcher. » Et comme l'intendant lui remontre « qu'il devait quitter Vivens puisqu'il faisait faire des assassinats », le prédicant réplique par la phrase que nous avons transcrite ailleurs, où il rappelle que Vivent, la Bible à la main, enseignait que les méchants devaient

1. On interroge le 7 mars : Isabeau Forcade, 50 ans. «Nouvelle convertie, mais elle a toujours promis à Dieu d'être de la R. Réformée.» — Jeanne Fourcade, femme du nommé Villar, «Nouvelle convertie, mais ne croyant pas à la Religion catholique» : et Jean Paravisol, marchand brodeur. Les amis de La Rouvière, à Montpellier, sont presque tous unis par des liens de parenté. Ils disent avoir connu Olivier chez Baillette.

être exterminés, et qu'il fallait tuer le loup qui dévorait le troupeau. Il signa : Olivier. Une dernière question s'inscrivit encore au bas du procès-verbal : « Qui était à l'assassinat de Bagars ? — A dit que les Plan y étaient, avec Espaze, et Colognac, dit Dauphiné ». Puis reprenant la plume, l'ami et le confident de Vivent signa cette fois du nom sous lequel il avait combattu avec lui : « L'Olivier la Rouvière. »

Bâville le condamna (8 mars) à être rompu vif à Montpellier, comme assassin et perturbateur du repos public, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire « pour avoir révélation de ses complices ». La torture ne le fit pas convenir qu'il avait été des meurtriers du consul[1]. Avant d'aller au supplice, il tomba à genoux dans sa prison, et prononça à voix haute une de ces prières dont les Relations sont unanimes à rappeler l'intensité et l'onction. Le prêtre qui l'assistait convint « qu'elle aurait tiré des larmes d'un rocher ». Il entonna le Psaume 121, repoussa le crucifix que lui tendait l'abbé Fraisse, de l'église Saint-Pierre, et pria encore une fois au pied du gibet. Par une diminution de peine que ne mentionnait pas le jugement, il fut étranglé sur la roue avant les sept coups de barre que lui donna le bourreau. Son corps fut enterré dans un fossé de la citadelle. « Mais il y avait des fidèles qui suivaient de loin, pour voir où on le mettrait, et ayant découvert là où on l'avait mis, ils y furent la nuit même pour l'emporter. Et l'ayant pris, ils l'enveloppèrent d'un linge et furent l'ensevelir ailleurs »[2].

1. Il déclara à la question que les coupables étaient « les Plan, Espaze, Pierre Gay, Dauphiné et Languedoc ».

2. Relation des Pap. Court. Celle du *Bull.* X, 277, dit : « Trois filles, dont le nom se taira maintenant, prirent son corps, le lavèrent et l'ensevelirent ».

CHAPITRE VIII

LES PRÉDICANTS EN 1695

(Mars-Décembre 1695)

Brousson apprit en Hollande la mort de La Rouvière. Le 29 mars [8 avril] 1695, un mois après l'exécution, il donnait cours à son émotion dans une lettre qu'il adressait en France au prédicant qui lui avait transmis la triste nouvelle :

Les juges iniques, qui l'ont condamné à un supplice barbare, s'imaginent, dit-il, qu'ils en ont eu légitime prétexte à cause que feu notre frère Vivens et ceux qui l'accompagnaient, défendaient leur propre vie contre ceux qui voulaient les massacrer. Mais cela ne les excuse ni devant Dieu ni devant les hommes. Ce sont eux qui ont violé les traités de pacification : ce sont eux qui attaquent et oppriment des innocents, et qui courent sur eux à main armée lorsqu'ils ne font autre chose que de prier Dieu. Il n'y a point d'autorité plus sacrée dans le monde que celle des pères sur leurs enfants ; cependant, si un père était si dénaturé que d'envoyer des scélérats pour massacrer ses enfants, personne ne trouverait étrange que ses enfants défendissent leur propre vie contre ces scélérats qui se seraient chargés d'un ordre si barbare et si inhumain. Il est pourtant mieux que nous souffrions comme des agneaux ; mais il est toujours vrai que nos ennemis comblent de plus en plus la mesure de leurs péchés[1].

La constance, la débonnaireté, la patience, l'humilité, la foi, l'espérance et la piété de Papus, que le correspondant de Brousson lui disait avoir édifié « ses juges, et les faux pasteurs qui le voulaient séduire, et le bourreau même, et les gens de guerre qui assistaient à son martyre pour faire exécuter sa condamnation, et tout le peuple tant infidèle que fidèle », étaient, pour le pasteur de Hollande, la marque de l'Esprit du Seigneur qui l'avait animé.

Si les choses que j'ai à faire dans ce pays pour la défense de la vérité et pour l'avancement du règne de Dieu ne me paraissaient

1. *Opusc.*, p. 284. (Douen, II, 242).

plus importantes que ce que je pourrais faire dans celui où vous êtes, j'irais m'exposer encore avec vous et avec tous nos autres frères et collègues, à la misère, aux fatigues et aux dangers, pour la consolation du peuple de Dieu, nonobstant les infirmités corporelles que mes fatigues précédentes m'ont attirées.

Brousson ne considérait pas l'impression de ses sermons du désert, qu'il réunit en 1695 dans les trois volumes de la *Manne Mystique*[1], comme l'essentiel de son œuvre en Hollande. S'il avait quitté le Languedoc pour les Pays-Bas, c'est qu'il savait que dans les régions de « l'Aquilon » se décidait alors l'avenir des Eglises réformées de France.

Un comité de réfugiés notables, où figuraient, entre autres. Elie Benoît et Jurieu, s'était secrètement organisé le 18 mars 1694, après les premières propositions de paix que Louis XIV avait fait présenter aux Alliés par le roi de Danemarck[2]. Il s'agissait de négocier l'introduction, dans le traité final, d'une clause qui assurerait la liberté de conscience aux protestants du royaume.

Le roi d'Angleterre répondit à plusieurs mémoires rédigés par Jurieu et par Benoît, en demandant d'abord qu'un silence absolu fût gardé sur des démarches de ce genre. Il renouvela sans doute ses promesses de 1691, mais ce ne fut pas sans laisser entrevoir les complications croissantes de la politique européenne, et par suite les difficultés que rencontrerait, malgré ses propres désirs, la réalisation des espérances évangéliques. Les princes d'Allemagne, d'autre part, dans leur luthéranisme obstiné, continuaient à séparer la cause de leur Eglise de celle des calvinistes français.

Brousson mit tout son zèle à aplanir les obstacles. Depuis la mort de Vivent il n'avait rien fait pour assurer dans le Languedoc les succès militaires des Alliés; mais il n'avait aucunement renoncé à poursuivre diplomatiquement le triomphe d'une coalition étrangère que Dieu, à ses yeux, avait suscitée comme l'instrument de ses vengeances. Nous le trouvons en Angleterre, en avril 1695, en relations avec Gaultier et une douzaine

1. Voir Douen, II, 444, le titre complet de l'ouvrage.

2. Voir plus loin les références touchant les Comités de Hollande. Les propositions du roi ont été sans doute connues en Languedoc. Le roi informe Noailles 8 le juin 1693 qu'il va les présenter. (*Mém.* de Noailles, p. 45).

de pasteurs réfugiés[1]. Il insère à la fin de l'*Avertissement* de la *Manne Mystique* un nouvel appel aux fidèles de la Confession d'Augsbourg, afin qu'ils soient touchés des misères de leurs frères persécutés dans le royaume, ou dispersés en exil. Enfin il accepte de devenir à La Haye, dans la première Eglise wallonne du pays, au centre même de la vie politique de la Hollande, « ministre des nobles », ou « ministre de la société », chargé des prédications du dimanche soir[2].

Néanmoins c'était en France qu'était demeuré son cœur. Si douloureuses qu'eussent été ses dernières expériences de prédicant, il persistait à penser que le salut de l'Eglise, en définitive, viendrait d'elle-même. Si Dieu, justement irrité de l'endurcissement incroyable d'un peuple qu'il avait cependant châtié en raison de ses péchés, tardait à manifester sa miséricorde envers lui, n'était-il pas nécessaire avant tout de réveiller des âmes assoupies ? Et puisque, d'autre part, les pasteurs réguliers paraissaient abandonner à jamais leurs anciens troupeaux, ne convenait-il pas de susciter partout le ministère extraordinaire des prédicants ? De cette dernière considération devaient sortir diverses Lettres Pastorales que nous mentionnerons plus loin. Si la composition en doit être reportée à 1696, on peut affirmer que dès 1695, après sa discussion avec Merlat, Brousson était fixé sur les divers points qu'elles traitent.

Le nouveau pasteur de La Haye se sentit bientôt mal à l'aise en son nouvel exil. Il était toujours suspecté par quelques ministres, en raison de ses explications mystiques de la Bible, « trop poussées ou exagérées », et de « quelque chose d'exorbitant », qui les choquait dans sa polémique contre Rome. Ses livres étaient longuement examinés avant de pouvoir paraître[3]. Il souffrait de la modération à demi résignée où il voyait les uns se complaire, ou des espérances purement politiques des autres, « qui ne comptaient que sur les moyens humains et le

1. Douen, II, 244. Le révérend Quick, qui causa avec Brousson « cinq bonnes heures », « crut se trouver en compagnie de ces puritains de l'ancienne Eglise... dont la conversation roulait tout le jour sur Dieu et sur le ciel. Il se serait plutôt privé de sa nourriture quotidienne que de la lecture des Saintes Ecritures. Il semblait être un ange sous forme humaine, et n'était satisfait d'aller au ciel qu'à la condition d'y pouvoir conduire avec lui, ses amis, ses compatriotes et étrangers ».

2. *Bull. Egl. Wall.*, II, 56.

3. Brousson écrivit des *Considérations sur l'examen des livres de religion*, pour se plaindre de la procédure usitée à cet égard dans les Eglises de la Hollande. Voir Douen, II, 246.

bras de la chair ». Il ne possédait plus à La Haye la liberté d'allures dont il avait joui dans le désert, ni l'autorité incontestée que lui avaient accordée les Nouveaux Convertis auxquels il rendait l'Evangile. Devant son auditoire de réfugiés d'élite, dans la chaire d'où devait tomber plus tard la parole majestueuse de Saurin, sous la robe pastorale qu'il revêtit quand le peintre Peter van Bronkhorst fixa son image, en un tableau un peu solennel et apprêté [1], l'ancien prédicant fut pris de la nostalgie de la vie missionnaire. Il avait dit plusieurs fois en Languedoc, « qu'il espérait que Dieu lui ferait la grâce de l'employer à prêcher sa Parole dans d'autres lieux où elle ferait plus de fruit, et où il en recevrait plus de consolation ». Le refuge ne répondait pas à son attente. Pourquoi ne se tournerait-il pas vers des provinces à lui inconnues ? Après quatre mois de ministère régulier à La Haye, le pasteur, retournant à sa tâche aimée, rentrait en France par Sedan, sans vouloir, suivant sa coutume, recourir pour sa sûreté à une escorte de compagnons armés.

« Je ne saurais, écrivait-il à un ami le 20 septembre [1695] [2], vous exprimer la joie et la consolation que je sentis à l'entrée, la première fois que je fus obligé de marcher à pied, de nuit et dans les déserts, cela me remettant d'abord dans l'esprit l'idée de mes premières pérégrinations, et des grâces que Dieu m'avait d'abord accordées ».

Brousson allait consacrer près d'une année à visiter les protestants du nord du royaume, traversant successivement la Thiérache, la Picardie, la Champagne, l'Ile de France, la Normandie, le Perche, les rives de la Loire, l'Orléanais et la Beauce, le Nivernais et la Bourgogne [3].

1. Le portrait de Brousson par Bronkhorst a été donné en 1858 au musée de Nîmes par le marquis d'Arbaud Jouques. Nous ne savons d'où celui-ci le tenait, ni par conséquent comment il a été identifié. Brousson, à mi-corps, est presque de face, en perruque châtain et en robe. Les mains potelées, et très fines, répondent au signalement qui fut affiché en Languedoc en 1691. Cependant il faut avouer que l'ensemble représente mal un homme désigné généralement comme « de taille moyenne et assez menue », maigre, avec le nez grand, et le visage basané. (Sur le portrait, voir Douen, II, 249 ; *Bull.* VII, 3).

2. *Opusc.* p. 249 (Douen, II, 252).

3. Voir Douen, II, 252-269. A notre connaissance, aucun détail nouveau n'a été, depuis Douen, publié sur ce voyage. Peut-être faut-il rattacher au passage de Brousson dans la Champagne, une enquête touchant des cultes secrets, qui commence en octobre 1695 aux environs de Vitry-le-François. (A. Hérelle, *Documents sur le Prot. à Vitry-le-François*).

Vers l'époque où Brousson reprenait la vie itinérante, deux de ceux qui l'y avaient précédé, pris comme lui du désir de parcourir des contrées nouvelles, avaient quitté leurs quartiers ordinaires du Bas-Languedoc ou des Cévennes.

Lapierre, soupçonné d'avoir prêché le 10 septembre 1694 à Aigremont [1], et que nous avons vu à Montpellier au « Synode » tenu à la fin de décembre, était, quelques mois plus tard, dans les montagnes du Castrais. En octobre 1695, le prédicant, qui se donnait pour « un ministre ayant reçu la main d'association de Claude Brousson » (45 ans, clignant des yeux lorsqu'il parle, perruque châtain, taille médiocre), prêchait dans le bois du Roc de Brèzes, près de Lacaune, devant 200 personnes. Un de ses auditeurs résuma son exhortation, en rapportant sans exactitude le texte qu'il avait choisi : « L'Eternel étendra son bras pour délivrer son peuple et le peuple donnera des cris de joie ». Il était accompagné d'un « proposant », petit de taille, les yeux noirs, maigre, les cheveux noirs abattus, qui comme lui déclarait être « du côté de Nîmes ». Tous deux censurèrent les protestants de Lacaune d'être allés à l'église, et « les confirmèrent dans leur première religion ». L'assemblée de Lacaune fut dénoncée. Barbara, le subdélégué de Castres, fit emprisonner deux hommes et trois femmes et transmit les procédures à Bâville [2].

Lapierre redescendit dans le Bas-Languedoc, après avoir, à ce qu'il semble, séjourné aux environs de Bédarieux. Marc Triol, de Graissessac, qui avait entendu Fulcran Rey en 1685, et assisté comme enfant aux catéchismes que faisait alors le proposant de Nîmes, parla à Antoine Court, en 1732, du passage de « ce certain M. Lapierre », et de l'impression qu'il produisit. « Le malheur du changement était fait », « le mal était déjà pris ». Cependant « il toucha beaucoup, en représentant pourquoi on avait abandonné le bon Dieu, ce qui faisait verser beaucoup de larmes ». Nous savons déjà, par le baron de Fontarèches, avec quelle puissance Lapierre émouvait les cœurs.

Le prédicant n'était plus à Graissessac, quand David Gazan y parut à son tour (1695 ou 1696), pour moissonner où son prédécesseur avait semé. Ce « La Jeunesse », « faisait lever la main, dans les assemblées, de n'aller point à la messe. Bien que la promesse fût difficile à tenir, Triol se rendit le témoignage

1. Le fait est connu par l'interrogatoire de Pierre André (voir plus haut). Il ne reste du dossier que deux pièces. C. 173.

2. C. 174. De Robert Labarthe, *Hist. du Prot. dans le Haut Languedoc... de 1685 à 1789*, I 232. Lapierre n'est pas nommé dans l'enquête.

que « quoique jeune » [alors], « le bon Dieu lui avait fait la grâce de ne pas violer son serment ». Gazan « courait tantôt de çà, tantôt de là, jusques aux environs de Montauban ». Il devait rester dans le Haut-Languedoc jusqu'à la fin de 1697 [1].

Les autres prédicants n'avaient pas quitté leurs domaines habituels. Celui de Roman, d'où il ne sortait guère, s'étendait de l'Aigoual au Mont Lozère. Nous l'avons perdu de vue depuis le voyage qu'il fit à Genève après la mort de Vivent, et l'assemblée qu'il tint à Fercirettes l'année suivante (mai 1693). Il n'a marqué dans sa *Relation* que les circonstances les plus graves de sa vie, encore avons-nous de la peine à les dater. En 1694 [2] il fut découvert dans un bois du Bougès, aux environs du Mijavol. Un faux frère fit marcher contre lui les deux compagnies de milices du Pont de Montvert avec l'abbé du Chayla, celle de Florac (commandée par le vicomte du Chayla), et une compagnie d'infanterie de Barre, du régiment de Chambonas. Le bois fut investi, mais Roman, prévenu à temps, en était sorti deux heures auparavant. Les soldats, furieux, firent au Mijavol « bien du ravage ».

L'année 1694 encore, le prédicant passa par une épreuve plus terrible.

Auprès de la montagne du Bougès, dans une nuit fort obscure, dit-il, allant à l'assemblée faire les fonctions de mon ministère, je reçus un coup de balle à la jambe, proche de la cheville, si bien que mes frères furent obligés de me transporter d'une caverne à l'autre, ce

1. *Bull.* XLI, 270, reproduisant *Pap. Court* 17. F. f° 191. Marc Triol, avec sa femme Marguerite Touren, sortit de France avant 1698 (Rouquette, III, 156). Triol parle d'une assemblée qui se serait tenue chez Jacques Touren, qui n'était pas encore son beau-père, et à la suite de laquelle son père, et cinq autres habitants de Graissessac furent conduits à Aigues-Mortes, et déportés en Amérique. La maison fut rasée. Les faits se rapportent évidemment à l'année 1687, la dernière déportation datant, au plus tard, du début de 1688. Cependant la plume malhabile de Triol, laisserait croire que, suivant lui, l'assemblée dénoncée aurait eu lieu « environ trois années » après l'arrivée dans le quartier du prédicant « La Jeunesse », lequel aurait été déjà précédé de Lapierre, et auparavant encore de Fulcran Rey. La chose paraît impossible. Comme les indications de Triol sur le séjour du prédicant « La Jeunesse » à Graissessac, concordent avec ce que nous savons par ailleurs des courses de David Gazan en 1695 et 1697, il semble qu'il convienne d'identifier les deux personnages. Il faudrait dire alors soit que la mémoire de Triol lui a fait défaut, soit qu'il a prétendu exprimer autre chose que ce qu'il a écrit. Les « trois années environ » pourraient être comptées, dans ce dernier cas, depuis le passage de Rey.

2. *Relation Sommaire...*, p. 29. Le même fait est rapporté par un habitant du Pont de Montvert (*Pap. Court*, BB, f° 48 [reproduit *Bull.* XXXII, 218], qui le place au 2 février 1697. La date de 1697 paraît fausse, car Roman rapporte son aventure avant une autre qui est antérieure à 1695. On pourrait accepter le mois et le quantième, qu'un paysan retient mieux que le millésime. Mais s'agit-il de 1693, ou de 1694 ?

qui dura plus de trois mois, parce que mes ennemis faisaient jour et nuit de fort exactes recherches pour m'attraper. Outre la plaie fort dangereuse que j'avais, Dieu m'affligea d'une fièvre maligne, en sorte que l'on désespérait de ma guérison. Mais, par le secours du Ciel, je recouvrai ma première santé contre toute espérance. Sitôt que je me sentis un peu de force, je me fis porter d'un lieu à un autre, pour départir à mes frères le pain de vie duquel ils étaient affamés. Plusieurs, qui m'avaient cru mort, furent fort surpris de me voir, et de joie qu'ils en avaient, je fondais en larmes. J'étais encore tout défait de visage, et ne pouvais m'appuyer sur ma jambe, ce qui m'obligea de *prêcher assis* pendant fort longtemps. Ma plaie demeura deux ans ouverte et il en sortit vingt et deux esquilles. Cependant j'ai été assez heureux pour ne pas rester boiteux, mais je ne pouvais pas faire une lieue à pied[1].

L'année suivante, continue-t-il [1695], je fus découvert dans une maison par un faux frère, qui y fit venir un détachement de soldats. Et quoique personne ne m'eût averti, je sentis néanmoins au même instant un frisson extraordinaire dans tout mon corps, et une telle inquiétude, qu'il me fut impossible de rester là plus longtemps. Ce fut comme un avertissement secret, qui me fit partir sur l'heure, contre le gré de tous les assistants. Et en effet, à peine me fus-je éloigné d'une portée de fusil, qu'en me retournant, je vis, à la faveur de la lune, tous ces soldats qui environnaient déjà la maison[2].

Le prédicant dauphinois, nommé par les uns Monsieur Roman, désigné par les autres sous ses divers noms de guerre : *Le Mercier*, *Le Marchand*, *Le Marchandou*, auxquels il allait ajouter celui d'*Antoine*[3], était accompagné le plus souvent de Rey de Massevaque, dit *Le Reynet* ou *Frère David*. Celui-ci, qui suivait les prédicants depuis huit ou neuf ans, commençait à prêcher lui-même. Le soir du lundi de Pâques de l'année 1695 (4 avril), Roman, souffrant encore de sa blessure (un de ses auditeurs rapporte qu'il marchait en boitant, n'appuyant que la pointe du pied), célébra un culte au-dessus de Salgas (près de Vébron), « au Grand Castanet, dans la claie de Claude Lapise ». Le valet d'un capitaine au régiment de Castres, en garnison à Vébron, mis en éveil par un mot de l'hôte du Pont de Salgas, Annibal Thérond, avertit le prieur Ranchin. Quelques jours

1. *Relat. Sommaire*, p. 29. Il est parlé, dans des informations de 1695, de deux assemblées de Roman, tenues, l'une en 1693 ou 1694 au Bois Noir, sur l'Aigoual, l'autre, sur la fin de 1694, « le long d'un ruisseau, entre les Curières et Mijavol (près de Cassagnas) ». C'est sans doute vers l'époque de la dernière que le prédicant fut blessé. C. 174.

2. *Relat. Sommaire...*, p. 31.

3. D'après un témoignage du 28 janvier 1698. C. 178.

plus tard, douze prisonniers étaient conduits au fort de Saint-Hippolyte[1]. Pendant que le procès suivait son cours, Roman passait sur la Cam de l'Hospitalet, revenait le 1er mai prêcher « avec un autre » à l'Aigoual, et se retirait vers Meyrueis. Une assemblée qu'il convoqua près de Campis, au valat des Grallets (29 mai), put se dissiper avant l'arrivée des soldats de Meyrueis[2].

Onze nouveaux Cévenols, coupables également d'avoir assisté à un culte interdit, furent bientôt écroués à Saint-Hippolyte. Le soir du 1er mai, le lieutenant de la compagnie bourgeoise de Saint-Germain de Calberte avait vu passer aux Ayres cinq jeunes filles, qui suivaient la crête de la montagne en se dirigeant vers le Pereyret. Il réunit les consuls de Saint-Germain, une quinzaine de fusiliers, et le valet de l'abbé du Chayla. La troupe partit pour le Serre du Pradel, dans la direction du Ranquet. Au point du jour elle arrêta huit filles de Saint-Privat, de Saint-Frézal, de Frugères (sur la Lozère) ou de Fraissinet de Fourques (vers l'Aigoual) (toutes localités situées à 2, 4 et 6 heures de marche) qui retournaient chez elles, après l'assemblée, accompagnées par trois hommes. Le culte, présidé par Pierre Plan, s'était tenu sur les terres de Saint-Martin de Boubaux, au Serre de Lancize, dans une jasse[3]. On avait chanté « Miséricorde » [le Psaume 51], le prédicant entonnant lui-même. Il avait lu quelques chapitres de l'Apocalypse, et pris son texte dans l'Evangile selon Saint-Jean, pour exhorter ses auditeurs à n'aller point à la messe et à être fermes.

Daudé interrogea au fort les 23 prisonniers de Salgas et de Saint-Germain. Quelques-uns furent ensuite conduits à Montpellier, entre autres le tailleur Nogaret, de Saint-Privat, qui avait raconté l'assemblée de Plan sur promesse qu'on lui ferait grâce, et la femme de l'hôte de Salgas, qui avait hébergé Roman[4].

Une autre information, parallèle aux deux précédentes, mais dont nous ignorons les détails, concerna une assemblée réunie à la même époque entre Saint-Etienne Valfrancesque et Saint-

1. C. 174, (voir plus bas). L'assemblée aurait été vendue par Vernet, de Recoules, « après qu'elle fut faite », dit Gaubert. (*Pap. Court*, 17, B, 474 *bis*).

2. C. 175, C. 179. Informations sur les assemblées de Campis et de Meyrueis.

3. Dans la jasse de Jacques Lause, de Prades (Saint-Martin de Boubaux).

4. Le dossier constitué par Daudé, considérable, porte au dos les mots : « Artigues dit Laporte, et Roman ». Il ne concerne cependant que Roman et Pierre Plan. C. 174.

Jean du Gard, aux Poussiens (Poussiels), sur le bord du Gardon de Mialet[1]. Les accusés comparurent encore devant Daudé.

Le même subdélégué, revenu au Vigan, trouva une fois de plus de la besogne. Laporte la lui avait taillée à Saint-Laurent le Minier (entre Ganges et Le Vigan). Quelques jours après la Pentecôte, (fin mai), le prédicant avait donné la Cène, à dix heures du matin, dans la vaste grotte d'Anjau, au pied du Pic d'Anjau, entre le mas de la Combe et la Font du Carteiral. De ses cent auditeurs, la moitié avaient communié. Plusieurs jurèrent de ne plus retourner à la messe. Le lecteur avait été Montfajon, de Saint-Laurent. Peu de jours après (1er juin, veille de la Fête-Dieu), dans la même baume, une autre assemblée avait été convoquée par le même prédicateur. On s'arrêta, en revenant, « crevant de soif », au mas de la Combe. Les enquêtes commencèrent en juillet. En août, le fort de Saint-Hippolyte recevait son quatrième convoi de prisonniers[2].

Le 2 septembre, Broglie, pour achever les procédures, condamnait aux galères cinq Nouveaux Convertis, trois en raison de l'assemblée de Poussiels, et deux pour celle de la baume d'Anjau[3]. (Les procès de Salgas et de Saint-Martin de Boubaux s'étaient terminés aussi par deux condamnations aux galères)[4].

Le même jugement du 2 septembre, à la suite d'interrogatoires auxquels avait procédé Bâville lui-même, envoya aux galères perpétuelles Jean Mounier dit Lacroix. Nous ignorons dans quelles circonstances ce dernier fut pris à Nîmes le 10 août. Conduit à Montpellier devant Broglie et l'intendant, et menacé de la corde, il se défendit « d'être des prédicants », mais reconnut avoir lu l'Ecriture et fait la prière devant ses frères. Il appela « perversion », la conversion au catholicisme à laquelle l'avaient autrefois forcé les dragons, et persista dans son dire, malgré la colère

1. Le dossier manque. Le jugement du 2 septembre fait allusion à cette assemblée. Les *Papiers Farelle* ont gardé l'indication du lieu où elle se tint.

2. C. 174. Assemblée de Saint-Laurent le Minier. Dossier incomplet.

3. Le jugement est C. 174. Les condamnés sont : 1° pour l'assemblée de Poussiels : Jacques Sabatier dit Cadet *ou* Soleyrol (corriger *Bull.* XXXIV, 462) de Saint-Etienne ; Jean Martin, cordonnier, de Saint-Etienne et Henry Bordarié de Saint-Jean du Gard ; 2° pour l'assemblée de Laporte : Antoine *Fleissières*, et Nadal, de Saint-Laurent le Minier (corriger *Bull.*, *ibid.*). Un Jullian, de Saint-Etienne, enfermé aux prisons d'Aigues-Mortes, en sortit le 31 décembre 1695. La communauté de Saint-Etienne dut payer 300 livres d'amende (*Pap. Farelle*). Le 9 septembre, Jean de Saint-Julien Tomeyrolles rencontra près de Sumène un ancien greffier de Daudé. Tomeyrolles, exaspéré par les récentes affaires de Saint-Laurent, l'injuria violemment et le menaça de son pistolet.

4. Agulhon, de Recoules, et Mejean, de la Roche, condamnés les 15 et 22 juin.



Phot. Jacques de Joly

L'Aigoual

Vue prise entre l'Espérou et le Voulton

de ses juges[1]. Ces détails proviennent sans doute de quelque ettre, que le galérien lui-même, ou l'un de ses compagnons de chaîne, écrivit plus tard en Suisse.

Mounier (ou Moynier, ou Mognier), qui avait été berger, allait bientôt « faire tomber dans l'admiration », les forçats protestants de Marseille, par sa piété, son sang-froid, ses connaissances pieuses. « Ses pensées si élevées, ses expressions si nettes et si pleines d'érudition [biblique, naturellement] », étaient celles « d'un très habile proposant ». « Sa constance, sa patience, et sa résignation, avaient quelque chose d'exemplaire, jointes à son humilité ». « C'est évidemment le doigt de Dieu, écrivait le galérien Serres l'aîné, qu'un homme sans éducation, ayant fait un métier très vil, parle en théologien et en homme éclairé, avec des sentiments qui expriment l'heureux état de son âme et la sincérité de ses mouvements »[2]. Les auditeurs des prédicants, et Brousson, lui aussi, avaient souvent déjà contemplé des « Merveilles » de cet ordre.

Pendant que les Cévennes étaient agitées comme nous venons de le voir, dans le bas pays, plus tranquille en apparence, les espérances persistaient, encouragées par les moindres événements. En juillet, un dimanche, trente personnes étaient assemblées, l'après-midi, dans une maison de Montpellier. Un locataire catholique, nommé Toulouze, qui avait longtemps supporté le voisinage de ces cultes clandestins, jugea bon cette fois de dénoncer le scandale. Avec un certain Bonnier, son ami, secrétaire de l'évêque, il ferma à clef la porte de la maison où les coupables étaient entrés, et courut chez l'intendant. « Ne l'ayant point trouvé, ils parlèrent à son fils, qui ne les voulut point écouter, et les menaçant, il leur dit d'aller ouvrir vite à ces gens-là, et de ne parler point même de cette affaire à qui que ce soit. Sur cela ils vinrent ouvrir les portes. Mais il faut remarquer que l'action pour laquelle nous étions assemblés se fit, malgré la rage de nos ennemis, le peuple n'ayant jamais voulu sortir avant d'avoir entendu la Parole de Dieu. Si vous me demandez comment est-ce que j'ai pu savoir cela, je vous répondrai que la personne même à qui le fils de l'intendant la raconta, m'en fit à moi-même le récit le lendemain »[3].

1. Notes Bertrand sur les galériens protestants. (Comm. Fonbrune Berbinau).

2. Lettre d'avril 1699, *Bull.* XVIII, 36. Voir encore *Bull.* XVII, 117 et 341 et M. Lelièvre. *De la Révocation...*, pp. 277, 318.

3. *Bull.* L, 347.

L'aventure nous a été rapportée par le laïque de Montpellier à qui est due aussi la narration du Synode de 1694. Il ne manqua pas d'en informer un correspondant de la Suisse lorsque, vers septembre ou octobre, il répondit à des questions précises qui lui étaient posées touchant l'Eglise du désert. Quelque ami de Clarion, désireux de s'instruire sur les prédicants, fut par notre inconnu renseigné à souhait. Discipline établie entre les prédicateurs, ordre des assemblées, sagesse et prudence des ministres, sécurité relative des cultes, tout était dépeint sous les couleurs les plus favorables[1]. Assurément la réalité était moins belle. Et l'avenir était autrement sombre.

A la fin de novembre, un nouveau prédicant, Antoine Gras, dit Fesquet, était pris à Calvisson, peu de temps après une assemblée qui eut lieu aux Combes de Villetelle (près Aubais)[2]. Il ne subsiste de son dossier qu'un interrogatoire, où il ne manque pas de hardiesse[3]. Après avoir refusé de prêter serment « parce qu'il l'a prêté à Dieu de ne jurer ni par le ciel ni par la terre », il reconnaît avoir été aux assemblées partout où il a pu. Il a entendu Brousson à Colorgues [ou Valence], il a vu Laporte, Lapierre, Plan, La Jeunesse, Henric, et aussi le pasteur Guion. Il a tenu lui-même des assemblées, partout où Dieu l'a appelé, mais il ne veut pas dire où. Le juge, qui n'ignore pas qu'il fréquentait au hameau de Vermeil, près d'Alais, dont nous trouverons le nom plus loin, le soupçonne d'avoir prêché dans les environs (à la Tour de Billot), comme aussi à Macaumin (?) et récemment à Villetelle. Mais Gras « ne veut pas dire où il a été, ni qui il a connu, ni il ne le dira pas, s'il plaît à Dieu ». « Ne sait-il pas que le roi défend les assemblées ? — Oui, mais il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ». Laporte, lors de son arrestation, qui ne tarda pas, avait sur lui un fragment d'une lettre signée Fesquet, que Gras avait adressée « A tous ses très chers et très honorés frères ». Ni ce billet, ni la liste des livres qu'il reconnaît avoir possédés[4] ne nous ont été conservés. Bien

1. Sur cette Lettre, signée A. P. (*Bull.* L. 337) nous reviendrons en traitant de l'Eglise du désert.

2. Les *Papiers Fraissinet* contiennent une note relative à Guillaume Chrétien, capitaine de bourgeoisie d'Aubais. Une nuit qu'il était au guet pour surprendre les protestants d'Aubais, revenant d'une assemblée tenue à Fonfougassière (entre Aubais et Aigues-Vives), il aurait reçu une blessure au bras. Le fait étant postérieur à l'année 1694, pourrait peut-être se rapporter à cette assemblée de Villetelle, mentionnée dans le seul interrogatoire de Gras.

3. 21 novembre, C. 174. Gras avait 23 ans.

4. Il dit « les avoir portés chez lav... [? lar ?] de Calvisson où il a été pris ».

que prédicant, Fesquet, pas plus que Mounier, ne fut envoyé à la potence. Il partit pour les galères quelques semaines plus tard[1].

Il nous reste à parler de Pourtal, celui des prédicants dont l'activité nous est le mieux connue pendant cette année 1695, qui deux fois faillit lui être fatale.

Le jour de la Fête-Dieu, à Alais, il eut une terrible alerte. Il était dans la ville depuis une quinzaine de jours, s'y transportant dans les maisons sûres, et y faisant, comme il dit, de « petits exercices », priant, lisant des sermons ou des Psaumes, s'essayant même à quelques familières « remontrances ». Le 2 juin, pendant la procession sans doute, quarante personnes se réunirent chez la veuve Valmalette[2]. Un passant soupçonneux attendit, heureusement pour elles, qu'elles se fussent séparées, pour aller avertir le gouverneur. Il ne restait plus alors dans le logis que les deux femmes et la fille qui l'habitaient, et Pourtal, qui pensait sortir à la nuit. Lui-même racontait son aventure six mois plus tard à Brousson.

Environ quatre heures du soir, le gouverneur, le major, et plusieurs autres officiers, avec presque toute la garnison, s'étant mis sous les armes, commencèrent de courir à l'endroit où j'étais, et n'étant pas à plus de 30 ou 40 pieds de la maison dans laquelle j'étais, le bon Dieu... me fit entendre la voix d'un homme qui semblait être la voix d'un ange, qui me disait : « Sauvez-vous de devant vos ennemis si vous pouvez ! » Alors je commença de prendre le long des degrés et de monter au plus haut de la maison. L'une de ces femmes s'étant emparée de mes livres monta avec moi, nous passâmes tous deux sur le couvert et entrâmes dans une autre maison.

D'abord tout le quartier fut investi, les soldats furent dans un moment sur les tuiles et dans les maisons, et je n'eus point d'autres asiles pour me mettre à couvert de l'orage épouvantable qui me poursuivait avec tant de fureur, que celui de descendre dans un puits et de crier à mon Dieu de ce lieu profond, comme Jonas. Mais il était bien difficile de descendre si bas, outre que je n'avais personne pour me secourir [m'aider] ; d'autre côté, la crainte que j'avais de me

1. Aux galères, Gras disait avoir été condamné « pour avoir suivi les assemblées pieuses, lu l'Ecriture Sainte, fait des prières, et exhorté le peuple ». (Comm. Fonb. Berbinau).

2. Lettre du 1er janvier 1696, de Pourtal à Brousson (extraite du Dossier Pourtal, C, 173) (*Bull.* XXXIV, 458), confirmée et complétée (pour les noms propres) par d'autres pièces du dossier. Parmi les assistants se trouvaient la femme de Guiraudet, notaire, « et la demoiselle Daudé, de Lasalle » [sans doute Marg. Jalaguière, de Maliestre].

perdre dans l'eau, ne sachant pas la quantité qu'il y en avait, m'avait épouvanté. Mais comme je vis que mes ennemis me pressaient de tous côtés et que je n'avais pas d'autre ressource, je jetai mes souliers dans le puits[1] et je descendis après. Mais par la miséricorde de Dieu, ce fut un asile assuré, il n'y eut d'eau que jusqu'au cou, mais il fallut y demeurer trois heures, de sorte que le froid m'avait pris d'une telle manière que je n'en pouvais plus supporter la rigueur ; aussi j'entendais toujours un grand bruit que mes ennemis faisaient en reniant le saint nom de Dieu comme impies.

Toute apparence, Monsieur, de me pouvoir garantir me fut ôtée, de sorte que je demandais à Dieu qu'il lui plût de me fortifier dans mon martyre, croyant bien d'être à la fin de ma course, et que Dieu m'appelait à souffrir pour sa gloire. Le bon Dieu, sous les enseignes duquel je marche, m'avait tout disposé, par les consolations du Saint-Esprit qu'il me faisait goûter dans ce lieu profond, à la vue de la couronne de vie qu'il me prépare dans le ciel sous la condition de la persévérance dans ses voies ; aussi j'avais déjà pris congé du monde. Mais enfin la nuit étant venue, ces cruels persécuteurs se retirèrent au Fort, et le bon Dieu que j'adore me fit la grâce de sortir de ce profond bourbier et de m'accorder encore la force nécessaire pour sortir tout à fait de la ville. Plusieurs fidèles étant survenus à mon secours pour m'aider à sortir du puits, ayant préparé des cordes pour me davaler par la muraille de la ville, croyant que les portes étaient fermées ; mais en ayant trouvé une ouverte ils m'accompagnèrent dehors. Et m'étant transporté dans une maison de campagne, le lendemain je fus tout désolé par les grands efforts que j'avais faits, ou par un coup fâcheux que j'avais reçu en une jambe en descendant d'une maison à l'autre, en telle manière que j'ai demeuré un mois et demi sans pouvoir marcher, étant d'obligation de me faire porter d'un endroit à l'autre.

Pourtal avait été transporté en effet, sur une mule, à Vermeil (au sud d'Alais), chez la veuve Deleuze[2]. La maison était un refuge connu des prédicants. Gras, Laporte, La Rouvière, et Pourtal lui-même, étaient déjà venus s'y abriter. Laporte connaissait là un « camarade », plus âgé que lui d'une quinzaine d'années, un certain Jacques Tribes, précepteur des enfants Deleuze, qui avait, paraît-il, eu sa part dans les préparatifs de la tentative de meurtre dirigée en 1691 contre le capitaine de bourgeoisie Brès. Dans le logis, Pourtal reçut les soins d'un apothicaire d'Alais, qui, le soir même de son arrivée, vint le

1. Obligé de descendre pieds nus pour pouvoir saisir toutes les aspérités du mur, il ne veut pas que ses souliers le trahissent, s'il les laisse sur le bord.

2. Originaire de Vézenobres, 40 ans en 1696.

panser et le saigner. Il demeura là quelques jours, couchant, la nuit, dans un enclos voisin, sous les arbres, avec le valet de ferme, qui le gardait des détachements d'Alais. Il prêta à Tribes, pour les copier, les sermons de Brousson qu'il portait avec lui. Quand il fallut quitter le mas, le valet le conduisit, sur une mule, du côté de Boisset et d'Anduze. Mandajors, qui arrêta six personnes, ne put connaître le nom du prédicant que les soldats avaient manqué.

Avant la fin de l'année, Pourtal courut un nouveau danger[1]. Une petite réunion pieuse, qu'il présidait, fut surprise dans une maison. Les gens de guerre passèrent plusieurs fois à l'endroit où il avait pu se cacher, n'y ayant d'eux à lui que l'épaisseur d'une simple planche de bois qu'on avait mis sur sa tête. « Ces maudits persécuteurs, dit-il, ont fait un procès à ces pauvres gens-là pour les avoir trouvés assemblés au nom du Seigneur. On les a condamnés à 500 livres d'amende, et on en a exilé une partie. Mais bien loin de prendre le chemin de l'exil, ils ont pris celui de Genève. »

Le premier jour de l'année 1696, Henry, las de tant d'épreuves, se tournait vers l'homme qui l'avait formé au ministère, et dont la piété avait réchauffé et éclairé la sienne. Il écrivait à Brousson, sans savoir que celui-ci était venu reprendre, au nord de la France, sa vie agitée d'autrefois :

Monsieur et très honoré frère. Je ne sais si vous m'avez oublié ou si vos lettres se sont perdues ; quoiqu'il en soit, il y a longtemps que je n'ai point de vos nouvelles, ce qui m'oblige à ne différer plus de vous écrire pour vous donner des miennes..., pour vous demander aussi la continuation de votre amitié et le secours de vos bonnes prières, comme en ayant plus de besoin que jamais, vu que les dangers dans lesquels je me trouve depuis longtemps sont effroyables.

Après avoir fait le récit de ses deux grandes émotions de l'été : « L'intendant, poursuit-il, a dit que je serais capable de soulever toute la province, qu'il fallait m'avoir mort ou vif, ajoutant qu'il donnerait 1,000 livres à celui qui me livrerait entre ses mains[2]. Mais le bon Dieu qui connaît le fond de mon cœur... m'a fait justice jusques à cette heure, et le fera encore,

1. *Bull., ibid.*

2. Nous ne savons si Bâville avait proposé cette somme par un nouveau placard. La dernière prime offerte pour la prise de Pourtal avait été fixée à 300 livres (1692).

s'il lui plaît, à l'avenir, parce que j'ai mis en lui toute ma confiance, et nonobstant toutes les menaces du diable et de l'enfer, j'ai continué de travailler à la consolation de mes frères, à l'instruction et à la correction des mauvaises mœurs qui se glissent parmi le peuple de Dieu, dans ce dernier et malheureux temps ».

En plusieurs endroits des Cévennes, en effet, les mariages ou les baptêmes à l'église sont cérémonies communément acceptées. Les enfants eux-mêmes subissent déjà l'influence de l'éducation catholique : « La terre est déjà couverte de petits enfants qui font retentir les rues des villes et des bourgades en chantant l'idolâtrie ; j'ai la douleur de voir des gens qui ont fait comme le chien qui reprend ce qu'il a vomi, tant de misérables qui avaient commencé par l'esprit, et qui finissent par la chair ».

Toutes ces choses me font gémir continuellement. En vérité, Monsieur, quand je vois la malheureuse conduite de ce peuple impénitent, je tremble, et je crains bien que Dieu n'achève de le détruire en sa colère, comme il a commencé de le faire à cause de sa révolte, de son impénitence et de l'horrible corruption dans laquelle il est tombé... C'est pourquoi, voyant qu'il n'y a point de ressource pour le ramener de son égarement, j'exhorte le peu de fidèles qu'il y a encore dans cette nouvelle Egypte, à sortir promptement du milieu des infidèles et de ce désert de Sodome. Il y en a qui ont profité de mes avis là dessus, et d'autres qui sont en état d'en profiter au premier jour. Pour moi, si je ne vois de changement, si ce malheureux peuple ne profite pas mieux de nos remontrances, nous serons contraints de nous retirer après avoir exhorté les bons à suivre l'exhortation du Saint-Esprit : « Sortez de Babylone, mon peuple », car je ne crois pas que Dieu prenne plaisir à voir souffrir toujours ses enfants dans les flammes de la persécution.

On a pris deux de nos frères, un nommé Lacroix [Mounier] et l'autre Gras et envoyés aux galères. M. Lapierre, M. La Jeunesse ne sont plus dans ce pays... Maintenant les dangers sont plus grands que jamais, soit parce qu'on ne peut pas tenir la campagne à cause de la rigueur du temps, soit parce que le pays est rempli de troupes. Outre que les meilleures de nos retraites sont découvertes par la malice de faux frères ou par l'imprudence des mal avisés. De sorte que je ne sais plus où reposer ma tête...

C'est ainsi que Pourtal répétait à son maître le langage que celui-ci avait tenu dans sa *Lettre aux Elus de Dieu*. Les appels

de Brousson, les exhortations des divers prédicants, poussèrent encore quelques familles de réformés hors des frontières[1].

Il ne restait guère aux prédicants que le suprême recours de la prière pour garder l'espérance. Quel réconfort leur avait apporté pendant l'année écoulée la campagne des Alliés? Guillaume d'Orange, au prix de sacrifices considérables, avait réussi à reprendre la ville de Namur, et l'Europe avait tressailli de l'événement. Le duc de Savoie, avec les troupes de l'empire et de l'Angleterre, s'était également saisi de la forteresse importante de Casal. La coalition européenne entrevoyait cette fois encore l'écroulement prochain de la puissance de Louis XIV, mais à chaque défaite du roi, le peuple de Dieu ne sentait-il pas s'appuyer sur lui, plus pesante, la main des persécuteurs? « Je vous dirai, écrivait tristement Pourtal à la fin de sa lettre, que la prise de Namur a fait trembler tout le royaume, mais avec tout cela, les nouveaux Egyptiens sont endurcis de plus en plus ».

1. Dans le *post-scriptum* de sa lettre, Pourtal demande un renseignement à Brousson en vue de la sortie de France de « Mademoiselle Marion [Vestieu, de Nîmes] ». Le Dossier Pourtal contient une lettre de Marie Mazoyère, de Nîmes qui vient d'arriver à Genève vers le 20 mai 1695 (*Bull.* XXXIV, 472). On trouve dans les cartons C. 173, 174, 175, quelques informations touchant des fugitifs et des guides, datées des années 1694 à 1696.

CHAPITRE IX

LAPORTE — HENRI POURTAL — DANIEL BAS

(Janvier-Juin 1696)

Roman demeura sur le versant nord de l'Aigoual, pendant l'automne de 1695. A cette époque, un habitant de Valleraugue le vit passer sur le chemin de Massevaque à Cabrillac, suivi de Rey [1]. Il quitta la haute montagne en décembre.

Il avait repris la balle du colporteur, comme au temps de ses premières courses, et cheminait avec audace. Il n'osa pas entrer dans Alais, où Mandajors le connaissait pour l'y avoir retenu prisonnier cinq ans auparavant, mais fit un séjour à Saint-Ambroix. Il y parut publiquement, « ayant même été approché de M. le Maire, qui marchanda un peigne dont ils ne furent pas d'accord, Roman en voulant plus que sa valeur ». C'était là habileté de sa part, « étant bien aise, avait-il dit à quelqu'un, de ne pas se défaire de sa marchandise, qui lui servait de prétexte pour vaquer dans tout ce canton [2]. » Grâce à son déguisement, il put prêcher souvent. Il se félicitait d'ailleurs des résultats de ses exhortations, « ayant été assez heureux pour porter la jeunesse de Saint-Ambroix à renoncer aux jeux et aux débauches ».

Le 14 janvier, Pierre Ginoux, du hameau de Larnac (Les Mages), reçut la visite d'un ami, Peiric dit le Grand Corps, lequel lui proposa d'aller prier Dieu, « car il y avait, lui dit-il, un ministre dans le pays, et qui prêchait parfaitement bien ». Tous deux vont de concert choisir le lieu de l'assemblée. Dans la journée, Roman lui-même entre chez Ginoux ; il raconte son évasion du château de Saint-Jean, dit les circonstances de son passage à Saint-Ambroix, et les dangers de sa vie aventureuse. « Il n'y a plus dans le pays, déclare-t-il, qu'un autre [Laporte,

1. C. 179. Roman avait « une petite perruque blonde ».

2. Lettre de Mandajors à Bâville, du 15 février 1696. C. 174.

sans doute], et lui, tout le reste n'étant que des étudiants. » Lui-même, comme Henri pensait le faire, doit se retirer au mois d'avril [1696], ou environ, mais « l'on en enverra d'autres à sa place ».

Le soir, l'assemblée se tient dans une claie, du côté du hameau de Couze[1]. Deux cents personnes s'y trouvent, dont quelques-unes de Saint-Ambroix. Roman prêche sur les paroles de Saint-Paul (Ephésiens, V, 16) : « *Rachetez le temps, car les jours sont mauvais* ». Servier, cordonnier de Saint-Ambroix, « demande pour les pauvres », puis le prédicateur recommande à la charité de ses auditeurs « le nommé Jean [Martin, âgé de 60 ans], du côté des Cévennes, une de ses anciennes connaissances (un fugitif sans doute) qu'il a retrouvé à Couze.

Roman remonta vers les Hautes-Cévennes. Le 22 janvier il prêchait vers Vimbouches, entre Saint-Maurice et Saint-Privat, devant cinquante personnes. Servier et Jean étaient là, qui avaient voulu accompagner leur pasteur de la plaine à la montagne. Martin redescendit bientôt à Couze, où il fut arrêté peu de jours après son retour, sur la dénonciation de Ginoux, arrêté lui-même. Mandajors envoya à Bâville, le 15 février, les prisonniers et la procédure, en même temps qu'une lettre, où il avait noté quelques détails nouveaux, et où il donnait son avis sur les dispositions des Nouveaux Convertis de son ressort[2].

Mandajors trouve ses administrés bien peu souples; l'état des esprits l'inquiète même sérieusement. Pas plus que les protestants eux-mêmes, le subdélégué de Bâville à Alais ne soupçonne les négociations de Louis XIV avec le duc de Savoie, qui vont dans quelques mois enlever aux ennemis du roi l'un de leurs plus précieux alliés. Il tourne avec inquiétude les regards vers les Alpes.

« Le départ des milices, dit-il, donne de grandes espérances aux malintentionnés[3], et bien des gens comptent, et moi aussi, Monseigneur, que si par malheur il nous arrivait quelque échec en Piémont, *les femmes mêmes se mettraient en campagne*, et Dieu veuille, si cela arrive, que plusieurs anciens catholiques, même soldats de bourgeoisie, ne prennent pas un mauvais parti ! »

1. « Dans une claie appartenant à Jean, des Gardies, vers le terroir de Banassas, du côté de Couze ».

2. Informations du 30 janvier et jours suivants, C. 174. La lettre de Mandajors est dans le dossier. Les jugements manquent. Il y eut au moins deux condamnations aux galères, celles de Griolet et de Chabert.

3. Nous ignorons de quel départ il est question.

Ces paroles semblent exactement contredire ce que Pourtal avait écrit à Brousson quelques semaines auparavant. Mais le découragement d'Henri n'avait été que passager. Il n'avait point discontinué sa tâche. Peut-être même avait-il sa responsabilité directe dans les colères qui inquiétaient Mandajors. Le 10 février 1696, en effet, il avait copié une *Lettre de consolation pour une jeune fille qui, étant enfermée dans un couvent, est persécutée à changer de religion par les ministres de l'Antechrist romain, les émissaires du démon, qui ne lui donnent pas de relâche.* La Lettre contenait des considérations religieuses sur l'épreuve et la nécessité de la résistance morale, mais aussi la promesse d'une vengeance terrible et prochaine :

On entend déjà la voix de l'époux qui vient avec puissance et grande gloire, c'est maintenant que Dieu vient avec les instruments de sa vengeance pour réduire le pays en désolation et pour exterminer les pécheurs... Maintenant nous voyons déjà des assemblées par tous les quatre coins de la France, on prêche déjà l'Evangile par toute la terre, l'Antechrist est déjà à la fin de son règne. Ce grand ennemi de Jésus-Christ est maintenant enserré de tous côtés, il est combattu avec l'épée de la chair et avec l'épée de l'Esprit, qui est la Parole de Dieu, on sape le fondement de son empire tyrannique ; à ce coup faut-il que son règne soit détruit et aboli pour jamais... Dieu divise déjà les ennemis de l'Evangile, tellement qu'ils se poignardent l'un l'autre ; nous voyons des armées qui ont environné cette nouvelle Egypte de toutes parts, qui font ruisseler des rivières de sang sur toutes ses frontières, qui vont entrer apparemment dans le cœur de ce malheureux royaume pour y humilier les mondains, les idolâtres... et généralement tous les profanes... et pour délivrer ceux qui sont opprimés pour son nom... Il faudra qu'on nous mette en liberté bon gré ou mal gré qu'ils en aient. (Dieu) vengera le sang innocent... qui crie vengeance comme celui d'Abel. Il le vengera d'une terrible manière.

Cette pièce, qui paraphrase sans doute un original de Brousson, ne se rapportait guère à la situation des armées coalisées, telle qu'elle se présentait en 1696. Mais Pourtal l'avait transcrite toute entière. L'avenir appartenait à la cause de l'Evangile. Les méchants seraient écrasés, le roi vaincu [1].

1. C. 173. Dossier Pourtal. Le même dossier contient la copie, de la main du prédicant, d'une pièce dont le fond vient aussi de Brousson, une *Lettre de consolation pour une fidèle qui est enfermée dans un couvent pour la cause de l'Evangile.* On y lit ces lignes, analogues à celles que nous venons de citer : « Dieu commence déjà à frapper de toutes ces plaies cette nouvelle Egypte et ces impies persécu-

Henri devait périr, comme tant d'autres, bien avant l'aube de la liberté. L'année 1696 allait lui être fatale. Mais un de ses compagnons le précéda encore sur l'échafaud.

Le 24 février, Laporte était pris à Montpellier, au moment où il sortait de la maison de la veuve Caucanas, où il avait couché[1]. Le prédicant, dont la santé était ruinée par sa vie misérable, (depuis un an il n'avait pas prêché trois fois, dit-il, ne se sentant pas assez fort), était venu voir, dans la ville, le ménage Tournier, originaire d'Anduze, qu'il avait connu aux Cévennes[2]. Nous ne savons par qui il fut livré. Bâville, qui l'interrogea le lendemain, n'obtint de lui que de courageuses réponses.

A dit se nommer Charles Artigues, dit Laporte, du Collet de Dèze, âgé de 27 à 28 ans, de la R. Réformée. — Quelle profession il a ? — Il n'en a pas. — Ce qu'il a fait depuis six mois ? — Il a été occupé à lire et à prier Dieu. — Où il a été ? — Par toutes les Cévennes, à Anduze, au Vigan, à Alais. — Où il a logé ? — Point dans la ville [lire : *ces villes*] ; mais dans des baumes voisines, où le nommé Fontanes qui est avec lui lui apportait à manger.[3] — Qui lui donnait de quoi manger ? — Il avait de l'argent que des bonnes gens lui donnaient lorsqu'il faisait des prières. — S'il a fait des assemblées ? — Oui. — S'il prêchait dans les assemblées ? — Oui. — Où il a appris à prêcher ? — A déclaré l'avoir appris de lui-même. — Combien il y a qu'il prêche ? — Environ trois ans [4].

teurs à cause de leurs superstitions et de leurs idolâtries... Dieu va maintenant venger d'une terrible manière tant de sang innocent qu'on a répandu et qu'on répand encore tous les jours dans ce malheureux royaume et surtout dans cette province, qui crie vengeance comme celui d'Abel. Cette nouvelle Babylone se voit maintenant environnée d'armées qui font couler de (*sic*) rivières de sang sur toutes ses frontières. Dieu lui rend déjà selon ses œuvres. Voici l'ange exterminateur qui s'en va passer par toute l'étendue de la France, qui est la nouvelle Egypte, pour y consumer tous les pécheurs rebelles et impénitents ». Au bas de la copie on lit : « Au désert le 20 mai 1695 ».

1. Dossier Laporte (incomplet) C. 174. Anne Canonge, veuve de Jacques Caucanas, 40 ans, de Montpellier (Papus avait été soupçonné de loger à Montpellier chez « la nommée Canonge »).

2. On trouva sur lui une lettre de Tournière l'engageant à venir prêcher aux environs d'Anduze. C'était la femme Tournier qui l'avait conduit chez la veuve Caucanas.

3. Nous n'avons rencontré nulle part ailleurs le nom du compagnon de Laporte. Le prédicant dit a Bâville, plus loin, qu'une balle de plomb et une pierre à fusil trouvées sur lui « sont au nommé La Beaume, d'Aulas, aujourd'hui engagé, qui lui cherchait ses vivres. »

4. Réticence manifeste. Laporte présidait des assemblées depuis sept ou huit ans.

Laporte reconnut avoir vu Vivent, mais sans avoir eu de relations avec lui. Pour La Jeunesse et Lapierre, il ne les avait pas rencontrés depuis un an ou un an et demi. Il nia s'être trouvé en des cultes où l'on portât des armes, et ne voulut point avoir dit à Masbernard « qu'il prècherait devant ceux qui l'arrêteraient ». Laporte n'avait pas été du nombre des assassins de Bagars, mais Bâville l'accusa d'avoir concerté avec Saint-Paul, Lapierre, Compan et Teissier, la mort du capitaine Brès, Lapierre ayant dit, à cette occasion, que « s'il était un persécuteur de l'Eglise, il ne fallait pas l'épargner ». Le prédicant fut confronté à Anne Baudoin, qui l'avait entendu à l'assemblée de Fossemale prédire la mort prochaine de Bagars ; au prédicant Gras, et à Tribes, qui l'avaient vu à Vermeil et aux environs ; enfin à Gibert, le valet du S[r] Brès, qui l'accusa « d'avoir été d'avis, comme Lapierre, d'assassiner son maître », à quoi Laporte répondit en traitant le témoin de scélérat et de malheureux.

Le dernier interrogatoire, du 27 février, lui laissa sa sérénité.

Pourquoi étant de la R. P. R. il n'est pas sorti du royaume ? — Il n'a pas pu. — S'il n'a été huit jours à Genève [il y a trois ans et demi] ? — Oui, mais il en est revenu pour emmener son père qui a 90 ans, et sa mère, mais il n'a pas pu à cause de leur grand âge. — S'il n'a pas su les défenses du roi, de prècher ? — Oui, mais qu'il a appris aussi qu'il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes. — A lui remontré que lorsque le roi a défendu l'exercice de la R. P. R. il n'est pas permis de prècher cette doctrine ? — A dit que les Macchabées et le peuple Juif faisaient profession de leur religion, nonobstant les défenses du roi qui avait conquis le pays.

Bâville insiste vainement :

A lui remontré qu'il a tenu des assemblées défendues ; lui avons demandé ce qu'il a à dire pour sa défense ? — A dit que le roi le défend, mais que Dieu l'ordonne. — A lui remontré que c'est un esprit de révolte et de sédition qui l'a fait agir. — A dit que c'est Dieu qui l'a inspiré de prêcher.

Le même jour, le prédicant fut pendu à Montpellier « pour avoir tenu des assemblées illicites avec port d'armes, et avoir contribué à plusieurs assassinats »[1]. L'un après l'autre mouraient les premiers compagnons de Vivent et de Brousson.

1. Laporte n'avait sur lui, en fait de papiers, qu'une lettre circulaire composée et signée par Fesquet (Gras). Elle a disparu du dossier. Sa valise, dont il gardait la clef, et qui ne contenait, suivant lui, qu'une Bible, des Psaumes et un petit livre de Sermons, était demeurée, dit-il, « sous une pierre, dans une baume qui est au delà d'Aulas ».

Henri avait adressé à la femme de ce dernier, à Lausanne, la longue lettre qu'il avait écrite à son maître. La lettre suivit à La Haye sa destinataire, qui y était allée rejoindre son mari vers le milieu de l'année précédente[1]. Brousson était en France, ce fut un de ses amis qui répondit d'abord au prédicant. Dans un billet qu'il lui fit parvenir chez un marchand de Nîmes[2], il lui envoya, en réponse à ses demandes de nouvelles, soit une des lettres que Brousson, au cours de son voyage missionnaire, continuait à faire imprimer en Hollande, soit une des Relations que les ministres des Provinces Unies composaient à la gloire des martyrs[3].

Je n'ai pas grand' chose à ajouter, mon cher Monsieur, à la lettre ci-incluse ; j'ai cru que je ne pourrais mieux faire que de vous la procurer. Elles ne vous manqueront pas dès que vous m'aurez donné des adresses sûres, afin que nous puissions aider à la joie de votre foi dans tous vos combats. Nous sommes ici un petit nombre de gens qui désirons être consolés de ce que Dieu fait par vous et par vos semblables, vous ne sauriez nous en informer trop souvent. Je fais imprimer la lettre ci-incluse sans nom ni date, avec quelques petits changements de ce qui vous concerne, afin de la répandre partout où vous êtes et ailleurs. Elle s'écoulera par le premier ordinaire... Je suis pénétré des grâces que vous avez reçues. La dilection de Dieu vous soit communiquée de plus en plus. Amen.

La lettre n'est pas signée. Le correspondant bénévole de Pourtal lui disait seulement : « Mon adresse est à Mons. Ovidius van Berg à La Haye en Hollande, cela suffit. » Bâville la tenait pour écrite de la main « du ministre [Elie] Benoît ». Que Pourtal sût ou non à qui il avait affaire, ce témoignage de sympathie lui apporta un réconfort inespéré, et il prit soin de recopier le billet pour le répandre[4].

Un plus précieux encouragement ne tarda pas à lui parvenir. Le 7 avril, de la Normandie où il était alors, Brousson écrivit enfin à son compagnon cévenol. En réponse à ses pages dou-

1. Le 31 mai [10 juin] 1695, le *Journal de MM. les directeurs des Réfugiés* [de Lausanne] porte ces mots : Mlle Brousson, femme de M. Brousson, ministre, qui est en Hollande, allant joindre son mari, n'aura plus de pension. Elle recevra pour viatique 50 livres». (*Bull.* IX, 196).

2. Dossier Pourtal, C. 173. Le nom du marchand a été recouvert d'encre, intentionnellement.

3. Voir une lettre de Brousson du 22 mars 1696 (Douen, II, 265).

4. Une copie fut saisie sur lui en même temps que l'original.

loureuses, il traça des lignes qui respiraient la confiance et la joie[1]. Dans les Églises du nord, moins violentées que celles du Languedoc, il avait trouvé tout un peuple que l'on ne forçait point d'aller à la messe, et qui vivait en liberté chez soi, lisant la Parole de Dieu avec soin, chantant les Psaumes en divers lieux, s'assemblant même en d'autres. Il vient, dit-il, de présider 34 ou 35 assemblées suivies de la Communion.

« Le peuple paraît fort consolé. En général j'ai moi-même la consolation de voir que presque partout, sur cent personnes qui étaient tombées, à peine y en a-t-il une seule qui persévère dans son péché, ou qui n'y renonce pour jamais dès qu'elle a entendu la Parole de Dieu... Partout où le Seigneur me fait maintenant la grâce de passer, je vois que sa Parole est reçue avec un zèle admirable et une entière obéissance de foi ». Tant d'ardeur lui fait oublier l'indifférence dont il a souffert en Languedoc, et peut aussi rendre cœur à ceux qu'il a laissés au milieu d'une foule ingrate :

« J'ai longtemps hésité si je devais vous faire savoir mes occupations présentes, craignant que cela étant divulgué n'irrite ceux qui nous affligent injustement ; mais enfin j'ai cru que je devais vous le faire savoir pour votre édification et pour votre consolation. »

« Tous les frères qui travaillaient avec [Pourtal] à l'œuvre du Seigneur » ne pouvaient plus recevoir les salutations que Brousson leur envoyait par son disciple. Depuis son départ, La Jeunesse et Lapierre avaient quitté le Bas-Languedoc, Gras et Mounier avaient été condamnés aux galères, La Rouvière enfin et Laporte exécutés. L'heure de Pourtal allait sonner.

Les villes furent fatales aux derniers prédicants. Papus et Laporte s'étaient fait prendre à Montpellier. Comme Colognac, Pourtal fut arrêté à Nîmes.

Bâville avait saisi sur Papus deux lettres qui mentionnaient deux Nîmoises, « Jonquette et Bousquette »[2]. Le procès fait aux deux femmes n'avait révélé aucune charge décisive contre

1. La lettre, extraite du Dossier Pourtal, est en entier. L. Nègre, p. 98. Voir Douen, II, 266.

2. Les lettres manquent au Dossier Papus. Jonquet « vivant en bourgeois » était de Nîmes. Bousquet, faiseur de bas, habitant Nîmes, était de Valleraugue. C'est sans doute ce Bousquet qui fut en 1696 condamné aux galères pour la vie « pour assemblées, avoir eu communication avec des prédicants et trouvé saisi d'un pistolet ». « Prédicant dangereux ». Bâville recommande « qu'il soit bien gardé » (comm. Fonb. Berbinau).

elles, et elles avaient été relâchées. Ce fut dans la maison de Jonquet, dont cette aventure n'avait pas refroidi le zèle, qu'Henri, aux derniers jours de mai, vint chercher un asile. Dans la journée du 2 juin, alors qu'il était occupé à copier un sermon de Brousson sur *La réjection des Tièdes* (Apoc., IV, 12), six archers et un exempt pénétrèrent dans le logis de son hôte, et s'en firent ouvrir toutes les pièces par sa femme et sa fille aînée. Elles hésitèrent devant la chambre du second étage. Les archers enfoncèrent la porte, et trouvèrent dans une petite antichambre un jeune homme vêtu de gris, les cheveux châtains et plats, le visage gravé de petite vérole, d'assez grande taille, qui ne cacha point qu'il était Henric. Quelques papiers furent saisis dans la chambre, avec une petite Bible suivie des Psaumes, couverte de peau noire et fermée avec des agrafes de cuivre. Le prisonnier fut conduit à la citadelle [1].

Devant le juge Chazel qui l'interrogea le lendemain, Pourtal n'eut à répondre que sur ses fonctions de prédicant. Il fut d'une sérénité digne du maître qui l'avait formé, et s'exprima avec tant d'abondance et de correction que son juge, dès ses premiers mots, s'étonna de son savoir.

A dit s'appeler Henry Portal, âgé de 30 ans, n'ayant d'autre profession que celle de prier Dieu, du lieu de Saumane près La Salle en Cévennes. — S'il a toujours résidé à Saumane, et à quoi il s'occupait ? — Il y a environ onze ans que ne pouvant plus faire l'exercice de sa religion réformée il se retira dans les bois et sur les montagnes pour y prier Dieu ; et partout où il trouvait des fidèles de sa religion, il se joignait à eux pour prier et s'entretenir de Dieu, de la méditation de sa Parole, ce qu'il a fait toujours depuis qu'il a quitté sa maison, ayant appris par les Articles de [la] Profession de Foi qui a été composée d'un commun accord par toutes les Eglises Réformées de France, que chacun est propre à l'édification de son prochain suivant les lumières que Dieu lui a départies. Il n'a jamais eu l'intention de désobéir au roi, pour lequel il a toujours prié Dieu et pour toute la famille royale.

— Quelle était sa profession ? *et s'il a étudié ?* — Il s'occupait de travailler la terre et qu'il n'a jamais étudié, ayant seulement appris à lire et à écrire. — S'il s'est souvent assemblé avec ceux de la R. P. R. ? — Il a souvent convoqué des assemblées pour prier Dieu, mais par le respect qu'il avait des personnes d'autorité et pour ne point donner des soupçons de sa conduite, il n'a jamais convoqué des assemblées qui passaient 30 à 40 personnes, et que dans lesd.

1. Dossier Pourtal, C. 173.

assemblées il a toujours exhorté les assistants à la fidélité qu'ils doivent au roi, et ayant détesté la conduite de ceux qui portaient des armes. — Par le ministère de qui il convoquait lesd. assemblées? — Il était reconnu dans le pays pour un de ceux qui portaient la consolation aux personnes affligées pour leur religion. Le premier qu'il rencontrait et qui lui demandait lad. consolation, prenait le soin d'avertir les autres qui en voulaient profiter. Quand on l'avertissait qu'il y avait quelqu'un de ses frères malades, il allait le voir et le consoler... Que cette conduite ne doit pas nous étonner, que nous avons pu la voir depuis le changement de religion, que nous la verrons encore dans la suite, Dieu ayant dit, dans son Evangile, que si les ministres de sa Parole manquaient, il susciterait des personnes faibles aux yeux de la chair pour prêcher la vérité, ou pour dire les choses magnifiques de Dieu.

— Quelle fonction il faisait dans ces assemblées? — Il chantait les Psaumes avec les assistants, lisait les commandements de Dieu, quelques chapitres de l'Evangile, et faisait la prière. — S'il ne prêchait pas? — Il ne prêchait pas, parce qu'il ne se sentait pas assez de lumières pour le faire... — Qui lui a suggéré le dessein de former des assemblées contre les ordres publiés du roi? — Ce ne sont pas les hommes qui le lui ont suggéré, mais il l'a fait par la volonté de Dieu. — S'il est seul dans ces quartiers, faisant ces fonctions? — Il y en a plusieurs, mais il ne les connaît pas... — ... Où il se retirait? — Il a toujours demeuré dans les bois, et depuis onze ans il n'a pas couché à couvert six mois. — D'où il tirait sa subsistance? — Les bonnes gens pourvoyaient à ses nécessités, parce que tout ouvrier est digne de son salaire.

On vient de voir que Pourtal prétendit n'avoir jamais porté les armes dans les assemblées. Il couvrit encore la vérité en ce qui concernait des faits dangereux pour ses hôtes ou ses amis. Il ignora les lieux où il avait célébré le culte, voulut s'être trouvé par hasard chez Jonquet, comme étant entré au matin dans la première maison venue, avoir rencontré fortuitement sur le chemin d'Uzès à Nîmes une fille de Saint-Sébastien qui lui avait remis la lettre de Brousson, trop soigneusement conservée par lui. Il reconnut d'ailleurs comme étant de sa main deux copies, dont l'une inachevée, du *Sermon contre les Tièdes*[1], la minute de la lettre qu'il avait écrite à Brousson le 1er janvier 1696 et qu'il avait gardée, enfin les deux *Lettres de consolation* pour de fidèles femmes enfermées dans des couvents.

1. Il dit les avoir tirées « d'un livre imprimé » dont il ne sait pas l'auteur. Brousson aurait-il envoyé au Languedoc quelques exemplaires de sa *Manne Mystique?* Le sermon est le n° 10 du recueil.

Bâville réclama le prisonnier. Un premier interrogatoire, à Montpellier, du 5 juin[1], ne visa qu'à identifier l'accusé. L'intendant tenait bien le valet de Brousson, demeuré en correspondance avec son maître. Il essaya vainement de savoir d'où provenait exactement la lettre qui prouvait que ce dernier était rentré en France. Pourtal ne connaissait pas lui-même la province d'où elle lui avait été expédiée.

Bâville liquida d'abord l'affaire du prédicant inconnu que Mandajors avait inutilement cherché à Alais un an plus tôt. Henri avoua les faits, que racontait d'ailleurs sa lettre à Brousson. Un interrogatoire de Tribes, une confrontation de ce dernier avec l'accusé, ne révélèrent rien de nouveau. Le 14 juin enfin, le juge poussa son coup décisif. Il interrogea le prisonnier sur les relations qu'il avait entretenues avec Vivent et Brousson dans le bois de l'Aigoual, au moment de l'assassinat du curé Vernède. Les réponses de Pourtal s'obscurcirent, et le 20 juin, en reparaissant sur la sellette, il refusa de prêter serment. Bâville, usant des informations du 18 juin 1691, l'accusa cette fois formellement d'avoir été du meurtre, « lui cinquième [il faut dire *quatrième*], avec Vivent », persuadé d'ailleurs que c'était Vivent lui-même qui avait tué le curé. A toutes les questions, Henri opposa des dénégations résolues ; mais confronté avec trois des personnages qui accompagnaient Vernède, dont l'un Jean Combes fils, du moulin de la Tourette (Saumane) était un de ses camarades d'enfance, il fut nettement reconnu par tous les trois comme celui des assassins qui avait tiré le dernier sur le prêtre, déjà étendu mort à terre.

L'intendant était fixé. Dans un dernier interrogatoire du 22 juin, il ne discuta plus que pour la forme, l'activité du prédicant. Pourtal, pour alléger sa conscience, et se permettre un dernier désaveu des faits, non seulement refusa encore de prêter serment, mais « se repentit d'avoir prêté serment pendant le cours de son procès ». Le souvenir de ses années de colère troublait maintenant sa première assurance :

Pourquoi étant de la R. P. R. il est demeuré dans le royaume contre les défenses du roi ? — Il n'a pas bien compris qu'il fallait sortir du royaume. — Combien il a fait d'assemblées ? — Beaucoup, ayant commencé depuis trois ans seulement [depuis le départ de Brousson]. — S'il ne sait pas les défenses du roi ? et pourquoi il y a contrevenu, sachant les exemples faits des autres ? — Qu'il n'a pas cru faire mal,

1. L'interrogatoire, très court, est conservé dans le Dossier Brousson, C. 191.

d'autant plus que l'on imputait aux autres prédicateurs des actions dont il n'est pas coupable. — Pourquoi il a prêché, et par quelle mission? — A dit que ç'a été par inspiration de Dieu. — Bien loin d'être inspiré de Dieu il a prêché la sédition et excité les sujets du roi à sortir du royaume? — Qu'il n'a eu en vue que de les exciter à sortir du péché et à se sanctifier. — A lui remontré qu'il est non seulement prédicant, mais assassin, ayant été à l'assassinat du curé de [Saint-Marcel de] Fonfoulhouse, auquel il a tiré un coup de pistolet? — A dit qu'étant sur l'Aigoual avec Vivens et Brousson au commencement du printemps, avant que led. Vernède fut tué, et que Brousson, quittant Vivens, lui dit qu'il était un homme de sang et qu'il ne devait porter d'autres armes que la Parole de Dieu; que sur cela Brousson descendit dans le diocèse d'Uzès, où lui qui répond descendit avec lui, et qu'étant à douze lieues de l'Aigoual, ils entendirent dire que led. Vernède avait été tué, mais qu'il n'y était nullement. — A lui remontré que Brousson tint un discours à Vivens, mais que le Sr Vernède était déjà tué? — A répondu que c'était au commencement du printemps, et qu'ils étaient alors séparés de Vivens.

L'intendant, sans avoir pu obtenir un renseignement sur le retour de Brousson en France, condamna Henric, le 22 juin, à être roué vif, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire. Pas plus qu'à Colognac ni à Papus, la torture n'arracha à Pourtal les mots qu'il ne voulait pas dire.

Le jour même, Bâville écrivait à Fléchier :

Il est juste, Monsieur, que je vous rende compte de la destinée d'Henry. Elle n'a pas été bonne pour lui, puisqu'il a été roué aujourd'hui, après avoir été convaincu par une preuve très certaine d'avoir assassiné avec Vivens, en 1691, le Sr Vernède, curé de Saint-Marcel de Fonfoulhouse... Ce pauvre prêtre avait trois hommes avec lui lorsqu'il fut assassiné. Ils ont reconnu sans hésiter Henry. J'ai même fait avouer à Henry qu'il avait été avec Vivens dans le temps du meurtre et sur le lieu. Il a dénié le reste et je n'ai jamais espéré qu'il l'avouât. Il est mort avec une fermeté pleine d'orgueil et ne voulant ni écouter aucun prêtre, ni faire aucun acte de religion, disant qu'il avait fait la paix avec son Dieu. C'est par une permission toute particulière de la Providence que j'ai démêlé la vérité du crime. Je n'y pensais pas au commencement. J'ai été averti, par une lettre des Cévennes, qu'Henry avait fait cet assassinat. J'ai cherché mes anciennes procédures, j'ai trouvé la déposition de ces quatre témoins qui avaient accompagné le curé. Un d'eux est mort. A force de chercher les trois autres je les ai trouvés, et ils ont reconnu sans hésiter ce malheureux.

Il est utile pour la religion que ce faux prophète ait été connu tel qu'il est, et très honteux pour les N. C. de se laisser abuser par des

meurtriers et des scélérats. Nous avons de quoi répondre à l'histoire de leurs martyrs [1].

Dix jours plus tard, Bâville écrivait encore à Fléchier : « Je ferai quelque chose à part pour celui qui m'a apporté [procuré] la prise d'Henry, il sera content de moi » [2]. L'évêque de Nîmes, sans doute, aussi bien que l'intendant, connaissait le nom du traître.

Pour comprendre la violence, la ténacité d'hommes comme Pourtal, et le respect qu'inspirait leur activité missionnaire, il eût fallu à Bâville un autre sens que celui du légalisme monarchique. C'était juger en observateur et en magistrat superficiel des âmes de cette sorte, que de les croire possédées par un esprit de scélératesse ou de simple rébellion contre le roi, dont une répression implacable finirait par venir à bout, et dont un jugement motivé éteindrait la mémoire.

Bâville avait eu soin d'aviser immédiatement la Cour du billet de Brousson découvert sur sa nouvelle victime. Dès le 20 juin, Pontchartrain envoyait aux divers intendants le « portrait » du prédicant, tel qu'il avait été affiché dans le Languedoc, afin de faire arrêter s'il était possible, dans la région inconnue qu'il parcourait, cet homme dangereux « qui exhortait les Nouveaux Convertis à se pervertir » [3]. Les intendants firent leur devoir. Celui de Sedan envoya même à Bâville le résumé des procédures faites dans sa généralité contre un nommé Le Brumel, soupçonné d'être le guide de quelques pasteurs rentrés dans le royaume, et qui se trouvait bien, en fait, avoir conduit Brousson lui-même [4]. Les autorités allaient bientôt suivre à la trace le pasteur, dont l'ami fidèle venait de mourir à Montpellier.

*
* *

Des premiers prédicants, il ne demeurait plus dans le Bas Languedoc que Roman (qui malgré ses projets n'était pas parti pour Genève, et que nous allons retrouver à Meyrueis) et Pierre Plan. A côté d'eux agissaient « le Frère David » (Rey. de Massevaque), Olivier, qui prenait peu à peu plus d'assurance, et qui

1. Bâville à Fléchier, 22 juin 1696. (*Pap. Coquerel*). Voir Douen, II, 189, corriger la date. On peut se demander si, par cette histoire des martyrs, l'intendant ne fait pas allusion à la *Relation des Merveilles* ?

2. *Id.* 22 juillet.

3. Depping, *Corr. Adm.*, IV, 234.

4. Le Brumel est appelé Bruman par Douen, II, 252. Le résumé de la procédure se trouve C. 182, et porte au bas l'indication : « N. C. ramassés. Pour M. de Bâville ».

commença à « prêcher » en 1696, peut être Julien[1], et sans doute aussi quelques autres, à nous inconnus. « Je ne doute pas, disait Bâville à Fléchier, en lui parlant de Pourtal, que Brousson n'ait formé d'autres disciples. » Ce n'étaient pas uniquement les disciples de Brousson qui devenaient prédicateurs. Ce dernier était déjà absent du Languedoc depuis plus d'un an, quand le souvenir des premiers ouvriers et les exhortations de l'un d'eux, retenu aux prisons d'Aigues-Mortes, avaient lancé un homme de plus dans la moisson.

Le matin du 20 février 1696, un détachement d'Anduze arrêta au Pont de Salendres, vers Saint-Jean, quatre hommes qui revenaient d'une assemblée[2]. L'un d'eux, Jean Bourguet, de Paussan (près Mialet), dont la femme, à Anduze, avait donné retraite à Gavanon le jour de la mort de Lambert, avoua dans son interrogatoire, qu'il s'était évadé de la Tour de Constance, et prononça à ce propos le nom du nouveau prédicant qui travaillait les Cévennes : Daniel Bas, dit Le Genevois. .

Natif, en effet, et citoyen de la ville de Genève, il était fils de Jean Bas, marchand de soie, et de Catherine Hanal (ou Haval ?), celle-ci fille d'un avocat, et apparentée aux syndics Pan et Normandie-le-Vieux. Bas avait appris le métier de joaillier. S'il faut l'en croire, il avait quitté Genève le 19. 29 février 1689, ayant alors 21 ans, pour venir exercer son négoce en France, avec un passeport régulier des magistrats de la ville. Il passa à Lyon, à Brioude où il vendit des pierreries à deux orfèvres, gagna le Quercy, vendit des bagues à Saint-Antonin, poussa à Caussade et à Montauban. Il revenait de là sur Genève, en traversant le Languedoc, lorsqu'à Angle-Boury (à trois lieues de Castres), des soldats l'arrêtèrent comme protestant, le retinrent sur le vu de son passeport génevois, saisirent les 3 à 400 livres de joyaux et d'argent dont il était muni, et le conduisirent à Castres. Le subdélégué Barbara l'envoya à la citadelle de Montpellier, d'où il fut transféré à la Tour de Constance, pour y tenir prison perpétuelle. Bâville fit interroger dans la Tour, le 9 mars 1694, nous ne savons à quelle occasion, le jeune homme qui passait pour « séducteur ou guide », et ce fut celui-ci qui fournit

1. Si celui-ci n'est pas à cette date passé à Lausanne, comme il en avait eu déjà l'intention en 1693. Nous ne retrouvons plus son nom après le « Synode » de décembre 1694.

2. C. 175, Courte information. L'assemblée aurait eu lieu, la nuit, sur les confins de Corbès et de Thoiras. On arrête, avec Bourguet, Guérin, Lapise et Bernard. L'interrogatoire de Bourguet est du 24 février. Les conclusions manquent. Les prisonniers nièrent revenir d'un culte.

les détails qui précèdent[1]. Peut-être Bas n'a-t-il dit qu'une partie de la vérité, et ne s'était-il servi de son métier que pour couvrir en effet sa profession de guide. Un « M. Bas, de Genève, accusé de faire sortir du monde hors du Royaume », avait été condamné aux galères, à Lyon, en 1687 ou 1688, et conduit à Marseille. C'était probablement le propre père de Daniel[2].

Cinq mois après son interrogatoire (août), Bas réussit à s'évader de la Tour de Constance « après avoir fait un trou au mur » (!), en même temps que Bourguet dont nous avons dit le nom, et Turc, de Saint-Paul la Coste[3]. Bas avait été, dans la Tour, le compagnon de captivité de l'ancien prédicant David Couderc, qui, amputé d'un bras, était impropre au service des galères[4]. Si Bas n'était pas déjà tout au moins un « demi-prédicant », il faut croire que Couderc lui inspira le désir de prêcher dans les Cévennes, qu'il avait lui-même parcourues. Echappé à sa prison, il ne prit pas la route de Genève, Il se dirigea vers les montagnes protestantes, alla joindre à Saint-André de Lancize la famille, en particulier les frères de Couderc, et prit rang sans doute dès la même année 1694, parmi les prédicateurs. « Pour témoigner à Dieu sa reconnaissance, et pour consoler ces affligés, et les engager à mettre leur entière confiance en Dieu », il parcourut dès lors le pays en faisant de continuelles assemblées. Il avait victorieusement discuté dans ses prisons avec l'abbé Robert, de Montpellier, et le jésuite Romeville. Ses connaissances bibliques, sa prudence, son sang-froid, firent de lui un digne compagnon de Lapierre, Olivier, La Jeunesse et Roman[5].

1. Pièce isolée, C. 173. Dans un *Mémoire* de sa main (*Pap. Court*, 17, B, 109), Bas parle de sa captivité « d'environ sept années à Montpellier et à la Tour de Constance ». Il aurait donc été arrêté en 1687 ou 1688 ?

2. La *Fr. Prot.* (2e édition) donne dans la liste des galériens l'indication suivante : « Jean Bas, condamné par le présidial de Lyon le 17 mars 1687 ». Les Mémoires de Faucher, *Bull.* XXX, 553, obligeraient à dater la condamnation du début de l'année 1688.

3. Les évasions de la Tour de Constance n'ont pas été si fréquentes, que celle-ci ait pu demeurer inconnue. Bourguet cependant et Bas affirment formellement que c'est bien de cette tour qu'il s'agit. Peut-être devons-nous penser que Bas et ses deux compagnons s'échappèrent seulement de la basse-cour qui entourait la colossale bâtisse. En 1730 les prisonnières avaient le droit de s'y promener. (*Bull.* XXII, 137).

4. Ceci, et ce qui suit, d'après le *Mémoire* que Bas écrivit plus tard pour Ant. Court.

5. Bas eut comme compagnon un jeune homme de Saint-Rome de Tarn, en Rouergue, nommé Crebassac. Il ne dit pas s'il le rencontra avant son voyage en Rouergue, dont nous parlerons plus loin.

CHAPITRE X

LES PRÉLIMINAIRES DE LA PAIX DE RYSWYK

(Juin 1696 — Avril 1697)

L'incertitude douloureuse où se débattaient les Nouveaux Convertis du Languedoc, allait bientôt faire place à une immense espérance, que devait suivre un abattement effroyable. Quelques mois encore, et les événements politiques dicteront à Bâville des mesures de la dernière gravité, avant de provoquer chez ses administrés la crise d'où sortira la révolte Camisarde. Il nous reste à relever, jusqu'à cette époque, les traces des prédicants, dans une énumération monotone de leurs assemblées, que l'intendant poursuit avec un énervement croissant.

Pendant que Pourtal était aux prisons de Montpellier, Bâville avait eu avis d'un culte tenu dans la région d'Uzès, non plus cette fois près de la ville, mais au nord, en un canton de garrigues désolées. La nuit du 3 au 4 juin, vers la métairie de Vaurargues (aux limites de Belvézet, Seynes et Aygalliers), la Cène avait été distribuée. Le lieu de la réunion, d'accès extrêmement difficile, marqué par un grand feu allumé sur le coteau qui le dominait, avait été soigneusement noté par un espion, qui de loin avait entendu les Psaumes, la voix du prédicateur et la parole : « Prenez ceci en mémoire de moi »[1]. Il ne put cependant dénoncer aucun des assistants, mais seulement un berger, qui lui aurait dit le jour précédent : « Le bois ne sera pas seul ce soir, il y viendra un grand nombre de chasseurs ».

Le 7 juin, on saisit à Cournonterral, à l'ouest de Montpellier, quelques personnes qui revenaient d'une assemblée réunie vers Cournonsec, au terroir de Lamalle. Deux jours après, veille de

1. Monté sur un petit rocher du Bois Mouret. C. 174. L'information fit connaître qu'aux fêtes de Pâques, près de la forêt de Belvézet, une autre assemblée avait eu lieu autour d'un grand feu. Un berger, couché dans le devois du duc d'Uzès avait entendu chanter les Psaumes.



Phot. Rob. Pont

Cournonterral

La « garrigue », au Grand Pioch

(Voir p. 155)



Phot. Rob. Pont

Cournonterral

La grotte de Bioge

(Voir p. 155)

la Pentecôte, nouvelle assemblée, découverte au couchant de la montagne appelée le Grand Pioch. L'information s'étend ; on apprend qu'à la même heure une autre se serait tenue dans la grotte de Bioge, à une demi-lieue de Cournonterrral. On voit dans la grotte des pierres disposées en forme de bancs, on y retrouve un verre contenant encore quelques gouttes de vin. Des arrestations nouvelles sont opérées ; une femme enfin fournit des détails sensationnels : le prédicateur de la grotte était Pierre Plan, celui de la garrigue Brousson lui-même ; Foulquier, de Cournonterral, était à côté de Brousson qui lui a parlé à l'oreille ; il a quêté à l'assemblée, et Régis, de Saint-Laurent d'Aigouze, a mis un écu dans son chapeau[1]. Bâville a des doutes sur la véracité de la femme ; il ne sait « si elle ne veut pas se faire valoir en nommant Brousson », mais il écrit à Fléchier son exaspération[2]. « Il est certain que cet homme me tourmente plus que jamais. Il a écrit des lettres, fait des instructions que j'ai interceptées, il a parcouru tout le royaume, il a été absent de cette province depuis trois ans, il peut y être revenu ». Brousson était alors au nord de la Loire. Son ancien compagnon La Jeunesse était loin, lui aussi, du Bas-Languedoc, bien que l'intendant affirmât, dans cette même lettre, qu'il y « agissait ». Les espions, dans leur désir de toucher les primes promises, inventaient ce qu'ils ne savaient pas découvrir[3].

Vers la fin de juin, les dragons du Vigan, conduits par un traître du mas de la Combe (Le Vigan), manquèrent surprendre des réformés réunis dans la claie de Daudé, de la Cam (Roquedur). Le soir du 12 juillet, dans les mêmes quartiers, une femme qui revenait du moulin de Coularou, rencontre « à la croix où

1. C. 175. La grotte de Bioge est à 2 kil. 500 de Cournonterral, au nord, en tirant vers l'ouest. Le 25 juin 1696, Bâville ordonna aux Maire et Consuls de Cournonterral d'en faire combler l'entrée avec de grosses pierres. En 1719, le conseil de la communauté, ayant appris que la grotte avait été ouverte « depuis quelque temps », et jugeant qu'on pourrait y faire des assemblées, ordonna de la fermer une seconde fois. En 1887, enfin, le maire de Cournonterral, pour faciliter l'accès de la grotte aux visiteurs, fit briser les rochers qui en obstruaient l'entrée (Renseignements de M. le pasteur Pont). Le Grand Pioch, à 4 kil. 500 de Cournonterral à vol d'oiseau, est un des sommets que recouvre le bois communal. La tradition rapporte que les protestants y ont souvent célébré le culte. La plus élevée des grottes qu'on y trouve s'appelle encore en patois « Lou Temple ».

2. *Pap. Coquerel* (Douen, II, 268), 22 juillet 1696.

3. Dans la même lettre, Bâville informe l'évêque qu'il a envoyé à la foire [de Beaucaire] un homme, à qui il a donné le portrait de Brousson et des autres prédicants.

l'on pose les morts (?) », une amie qui la conduit vers Campis[1], dans la claie d'Arboux. Trente personnes sont là, qui écoutent prêcher « le Frère David ». Pour entrer dans la claie, qui appartient à un suspect, elles ont enfoncé la porte et rompu des barres de fer.

La nuit du 5 au 6 août, près de la métairie de Juston, entre Aubussargues et Serviès, un inconnu prêche encore. Dix personnes, dont huit femmes, sont conduites à Montpellier. Leur procès n'était pas achevé le 19 septembre[2].

Au nord de l'Aigoual, le subdélégué Daudé s'efforçait de surveiller Roman. Le Marchandou avait, aux environs de Meyrueis, de bons amis. Le jour de la Saint-Jean (24 juin), Roman devant prêcher au valat de Graviès, dans le bois des Oubrets, Pierre Bertrand, de Campis, son conducteur, s'empressa de convoquer un certain Poujol, du hameau voisin de Pourcarès. Poujol déclina violemment l'invitation, et traita l'avertisseur de misérable, qui ferait périr tout le lieu. Bertrand se borna à lui répondre « qu'il s'en laissât! Il lui faisait trop d'honneur de l'avertir! Désormais, il ne lui parlerait de sa vie! » Le soir même, les soldats de Meyrueis arrêtèrent quelques personnes à leur retour du culte[3]. Une information fut ouverte par Daudé, qui recueillit de la bouche de Poujol d'utiles renseignements. La maison de Bertrand était le refuge ordinaire de Roman, de Frère David et de Plan. Les prédicants y faisaient blanchir leur linge. Une cache y protégeait des armes et des sermons. Bertrand, de l'aveu de son père, vivait maritalement avec Marie Carteirade, de Ferussac, qu'il avait épousée, sans autre cérémonie que la bénédiction nuptiale prononcée par Roman en présence de sept témoins[4].

Tandis que Daudé notait ces détails[5], Bertrand se présenta chez Poujol, qui venait de se marier, mais en passant, lui, de-

1. Hameau entre Le Vigan et Roquedur. Ne pas confondre avec le Campis des environs de Meyrueis. C. 174.

2. Informations de Larnac, juge d'Uzès, le 6 août. C. 174.

3. Tenu le long du Serre de Pierremoula par-dessus l'*adrech* [le versant sud] de Campis. Roman avait baptisé à l'assemblée un enfant, qui d'ailleurs fut porté presque immédiatement au curé, pour recevoir un second baptême.

4. Pendant la cérémonie « tout le monde pleurait ». C'est la seule mention que nous ayons retrouvée d'un mariage béni par un prédicant. Roman avait déjà baptisé chez Bertrand un enfant de Campis, en présence du Frère David. La marraine, de Massevaque, avait amené un agneau, dont elle fit cadeau aux deux prédicateurs.

5. 9 août. C. 175. Assemblées de Campis. (Informations des 13 juillet et 9 août).

vant le prêtre, et vint dire à sa femme « qu'elle était une misérable, de s'être mariée dans une méchante religion, et que son mari était un vendeur de chrétiens ». A son retour du Vigan, Poujol, à son tour, fut vertement accueilli par le maire, le Sr de Cauneles (?) : « Eh bien ! on vous a argenté ? Vous êtes un b... ! Vous ne valez pas grand argent, mais contentez-vous de le manger et de vous taire ! ». Entre temps, Pierre Plan, venu vers Meyrueis, avait encore prêché (début d'août) devant 80 auditeurs, « dans un ruisseau » situé entre Campis et le Crouzet.

Le Marchandou quitta les environs de Meyrueis au moment des premières informations de Daudé. Il se dirigea vers Florac. Le 15 août (1696), après avoir prêché la nuit précédente, il reposait près de la petite ville, dans une maison dont les habitants l'avaient laissé seul, pendant qu'ils étaient occupés à la moisson. Un détachement de soldats, qui faisait la recherche des livres et des armes, aussi bien que des prédicants, enfonça la porte du logis et monta jusqu'à la chambre où dormait Roman.

Le bruit que j'entendis, raconte celui-ci, me fit lever promptement, et me cacher sous le lit dans un trou que j'aperçus dans la voûte, et qu'on y avait pratiqué pour descendre en bas. Mais se trouvant fermé par dessous avec une planche et un pilier qui la soutenait, je n'y pus entrer que la moitié du corps, et ainsi il me fut impossible de passer outre ; dont bien me prit, parce qu'au même temps ces soldats vinrent au bas, où ils m'auraient infailliblement attrapé. Ils remontèrent donc dans ma chambre avec fureur, et croyant trouver dans le lit des livres ou des armes, ils vidèrent toute la paillasse sur moi, en sorte qu'ils me couvrirent eux-mêmes. Et certes, j'ai toujours remarqué le doigt de Dieu bien clairement en des merveilles de cette nature [1].

De Florac, Roman revint encore à Meyrueis. Mais la traîtrise de Poujol, dans ce quartier qui lui était familier, constituait pour lui une perpétuelle menace. Bertrand, pour réduire le faux frère au silence, usa tout à la fois de l'intimidation et de la prière. Vers la fin d'août, en pleine nuit, ayant deux pistolets à la ceinture, il alla frapper à sa porte, suivi du prédicant et de deux amis. Poujol se leva, fit entrer les quatre hommes qui revenaient du Villaret (d'une assemblée sans doute), et dut entendre une longue exhortation de Roman, qui le supplia de demeurer ferme, et lui déclara « qu'il ne le croyait pas homme à les vendre ». Un

1. *Relation sommaire...*, p. 31. Le texte porte : le 15 d'août 1698. Nous pensons à une faute d'impression, car le fait précède le départ de Roman pour la Suisse, qu'il date lui-même de 1697.

conflit d'intérêts séparait Poujol de Bertrand. Bertrand voulut que Roman décidât entre eux, mais celui-ci se récusa, « n'étant pas homme d'affaires ».

Poujol allait se taire toute une année ; mais dans la crainte d'une surprise, Roman tint désormais ses assemblées sous la garde d'hommes armés. Une réunion pieuse, convoquée dans la grange du pré de Ribevenès, fut protégée par cinq ou six fusiliers postés à la porte[1].

Dans la plaine de Nîmes, la seule assemblée dont nous ayons connaissance en 1696, après la mort de Pourtal, eut lieu près de Saint-Laurent d'Aigouze, quelques jours avant les fêtes de Noël. Une pluie violente ne dispersa pas les assistants. Deux d'entre eux, un homme et une femme, moururent de l'indisposition qu'ils en rapportèrent. Bâville sut huit mois plus tard que le prédicateur avait été Lapierre, revenu du Haut-Languedoc vers ses anciens compagnons[2].

L'année 1697 commença douloureusement. L'intendant réussit à prendre Pierre Plan. Un certain Bernard, « hôte et boucher à Lézan », fit arrêter le jeune prédicant, et l'un de ses parents, Bouteille (?), qui l'accompagnait. Conduit à Montpellier par le capitaine La Bruguière, Plan fut rapidement expédié. Arrivé le jeudi 14 février, il était condamné et exécuté le lendemain. Il marcha à la potence « avec une gaîté étonnante », dit A. Court, à qui nous devons quelques maigres renseignements sur un procès dont il ne reste pas une pièce[3]. Bouteille fut condamné aux galères. Pierre Plan menait depuis onze ans l'existence des fugitifs. Il l'avait commencée vers sa treizième année, en même temps que ses deux frères aînés, tombés déjà sous les coups de Bâville en 1692. Une sœur des trois frères, mariée à un Lauzerand[4], avait, elle aussi, « souffert le martyre », dans une prison ou un couvent[5].

1. Assemblées de Campis, C. 175 ; C. 176. Dossier P. Bertrand, C. 179. Bertrand et Vignes du Vilaret, avaient quêté à la porte, dans leur chapeau. 150 personnes étaient assemblées.

2. Informations du 24 sept. 1697. C. 176. Le prédicant avait logé chez Martin, de Saint-Laurent.

3. Plan mourut « le premier vendredi de carême ». *Pap. Court.* 39 *(Hist. des Martyrs).* Voir *Bull.* XLVI, 517. Bouteille est évidemment un surnom.

4. Peut-être de Pomaret, près de Saint-André de Valborgne.

5. Jurieu (*Relation de tout ce qui s'est fait...* 1698) parle de la mort du prédicant, qu'il appelle du Plan (p. 37). « Avec du Plan on prit un de ses neveux, compagnon de voyage de ce martyr. Il n'a été condamné qu'aux galères, et il se plaint de ce qu'on ne l'a pas jugé digne de mourir pour Jésus-Christ aussi bien que son oncle ».

Quelques semaines après la mort du prédicant, parvenait enfin aux protestants du Languedoc une nouvelle impatiemment attendue depuis de longues années : la guerre étrangère, commencée en 1688, qu'ils tenaient pour une guerre religieuse, allait prendre fin. Les préliminaires de la paix étaient signés.

Le duc de Savoie, abandonnant les alliés, avait déjà conclu avec le roi de France un traité particulier l'année précédente, et Bâville, alors, avait cru les Nouveaux Convertis « bien dolents » de l'événement. Cette paix, croyait-il, « leur faisait perdre toutes leurs espérances » [1]. Sans doute le duc avait consenti à chasser de ses Etats les réfugiés français, mais le peuple des Barbets, cependant, avait obtenu la liberté de demeurer dans ses vallées [2]. On peut penser que les réformés du midi s'autorisèrent de cette victoire de leurs compagnons d'infortune, pour proclamer d'avance le triomphe de leur propre cause. Le roi d'Angleterre et les princes d'Allemagne, d'ailleurs, les intéressaient plus que le duc de Savoie, et lorsqu'ils surent à quelles conditions Louis XIV consentait à discuter la paix générale, leur allégresse ne se contint plus.

Le 10 février, M. de Caillères avait communiqué aux plénipotentiaires étrangers les concessions de son maître. Le roi rendait à l'empereur, Strasbourg et la Lorraine; aux Espagnols il remettait quelques places des Pays-Bas, et la Catalogne. Vis-à-vis de la Hollande et de l'Angleterre, enfin, et ce fut là le fait capital pour les protestants, il déclarait vouloir reconnaître le prince d'Orange pour roi de la Grande-Bretagne, sans restriction ni réserve. Le roi Guillaume, le restaurateur du protestantisme, l'emportait donc sur le roi très chrétien. Il demeurait le maître de la situation. Il allait dicter ses conditions au persécuteur, et terminer à la gloire de l'Evangile, une lutte d'où le papisme sortait meurtri ! A ces nouvelles, Fléchier célébrait politiquement la magnanimité de son monarque, et écrivait « qu'on n'avait guère vu de si généreuses restitutions » [3]. Mais aux Cévennes, l'impression fut autre. Le 27 mars, Jean Jacques des Vignolles, vieux et aveugle, dictant son testament devant un notaire de

1. Début de 1696. *Pap. Coquerel.*

2. Le capitaine Henri Arnaud et six autres ministres vaudois, comme français d'origine, durent quitter les Vallées en 1698. Les Vaudois de la vallée de Pragelas, que le traité mettait entre les mains du roi de France, partirent avec eux. Ils allèrent former en Wurtemberg les colonies dont il sera question plus loin.

3. Lettre du 15 mars 1697. *Lettres choisies*, 1715, p. 111.

Lasalle, y faisait inscrire comme clause dérogatoire, ces quelques mots volontairement ambigus, que les prêtres pourraient appliquer à leur Eglise, si bon leur semblait, mais qui lui permettaient, à lui, de manifester devant la mort sa foi reconnaissante : « *Le lion de Juda a vaincu. Amen* »[1]. Des correspondances de Suisse ou de Hollande attisèrent sans aucun doute ces vivifiantes espérances. Un réfugié de Bruxelles écrivit à son cousin, forçat à Marseille, « qu'il s'attendait à le revoir sous peu, parce que dans la paix qui se traitait vivement, le roi d'Angleterre demandait la libération des galériens religionnaires »[2].

Les Nouveaux Convertis de France et les réfugiés se leurraient étrangement. Pontchartrain, informé par M. de Montmort des bruits qui couraient parmi le personnel des galères, l'avertit aussitôt qu'il eût à détromper formellement les forçats. Une pareille prétention de la part des ennemis du roi, disait-il, aurait absolument empêché les préliminaires de paix. « Et d'ailleurs », ajoutait-il avec trop de raison, « cette condition n'a point été et ne sera point proposée ».

L'honneur du roi de France, sa mentalité religieuse, son entourage, lui interdisaient une rétractation de cet ordre. D'autre part, comme l'espérance naît sans cesse de la foi, ni les réfugiés, ni les Nouveaux Convertis, n'allaient consentir à abandonner leurs illusions.

Avant de parler du conflit suprême que provoqua dans le Languedoc la paix de Ryswyk, il nous faut retracer avec quelques détails les démarches et les sentiments de Brousson, qui la vit se préparer en Hollande. Les expériences qu'il fit alors auprès des réfugiés des Provinces Unies, expliquent seules, quelques-unes des circonstances dernières de sa vie.

Nous avons laissé le pasteur en Normandie, écrivant à Pourtal les succès de sa mission. De la Normandie, il passa le long de la Loire, puis dans le Nivernais et la Bourgogne. Mais son signalement, que Pontchartrain, avisé par Bâville, avait envoyé dans la France entière, permit de le suivre à la piste. Averti que son arrestation était inévitable, il gagna la Suisse par la Franche-Comté (septembre 1696). C'est de là qu'il écrivit à sa femme et à ses amis de Hollande, les résultats heureux de sa prédication. « J'ai vu, disait-il, le pauvre peuple de Dieu véritablement repentant de sa faute, pleurant jour et nuit, et implorant le

1. J. de Bagars, notaire, à la date.

2. *Bull.* XLVIII, 93. La lettre était datée du 4 mars.

secours et les consolations de l'Evangile dans ses angoisses. Dieu, certainement, dont les compassions sont éternelles et infinies, tirera sa gloire de leur gémissement, et il semble déjà ne les avoir enclos sous la rébellion, que pour leur faire miséricorde d'une manière plus éclatante[1]. Brousson prêcha en diverses villes de Suisse, et jusqu'à Lausanne, où Clarion put lui donner des nouvelles de ses anciens compagnons du Bas-Languedoc. Mais les événements dont la Hollande était le théâtre le rappelèrent vers le Nord. Le 28 octobre (8 nov.) il prêchait à La Haye[2].

En face du Comité à demi-secret composé de huit réfugiés, dont M. de Beringhen, Jurieu et Benoît étaient les protagonistes, qui s'était déjà mis en rapport avec le roi d'Angleterre, et que celui-ci avait assuré de sa bonne volonté, s'en était constitué un second, composé de dix membres, et qui comprenait probablement le ministre Jaquelot, l'avocat Beauval-Basnage et un ancien conseiller au Parlement de Paris, Muisson[3]. Des raisons mesquines d'hostilité personnelle ne suffisent pas pour expliquer la formation de cette commission concurrente. Une question de tactique, et aussi de loyalisme, était en jeu. Le fondement de tous les raisonnements de Benoît et de Jurieu était que les réfugiés ne sauraient rien obtenir de Louis XIV que par l'intervention des alliés. « Nous n'avons point de grâce

1. 26 sept. 1696, de Schaffhouse. *Opusc.*, p. 305. (Douen, II, 274).

2. C. 191. Sermon n° 63, sur Apoc. XXII, 13. *Je suis l'alpha et l'oméga*... « Prononcé à la Haye le dimanche 28 octobre 1696 ». Brousson fut suivi de Suisse en Hollande par les espions du roi. Les *Papiers Ch. Read* (Bibl. du Prot.) contiennent les notes suivantes : « Pontchartrain à La Reynie [Lieutenant de police], 10 déc. 1696. Le Roi a eu avis que le nommé Brousson est parti de Zurich pour aller à Gand, où il accompagne la dame d'Anbussargues (*sic*. Il faut lire, ici et plus bas : d'*Aubussargues*) qui va y joindre son mari, et qu'il pourra bien ensuite rentrer dans le royaume et passer par Paris. Je vous renvoie le portrait de cet homme afin qu'on essaie de l'arrêter s'il est possible. »

« Pontchartrain à M. de Barbezieux, 17 déc. 1696. J'ai donné ordre à Paris d'observer si le nommé Brousson y viendra et de le faire arrêter. Pour y réussir plus sûrement, il serait nécessaire d'être averti du temps auquel ladite d'Ambussargues sera arrivée à Ostende. Si vous pouvez en être informé, vous me ferez plaisir de me le mander. Je suis... »

« Pontchartrain à M. de Barbezieux, 8 janv. 1697. Depuis que vous m'avez envoyé le portrait du nommé Brousson qui devait partir de Zurich pour aller à Gand, on observe à Paris pour voir s'il n'y viendra point. Je vous prie de prendre la peine de me mander si vous en avez appris quelques nouvelles, et si on doit continuer d'employer des gens pour l'observer ».

3. Sur les négociations des réfugiés à l'époque de la paix de Ryswyk, voir *Bull.* XVI, 257, 305 ; Douen, II, 274 ; *Bull.* XL, 169, 384 ; LIV, 552 ; et quelques Mémoires imprimés ou manuscrits aux *Pap. Court*, 17, M ; 17, N ; 48.

à demander, et avec quelque respect que nous soyons résolus à parler, nous ne laisserons pas de crier justice ». Jurieu avait encouragé l'entreprise des Vaudois, les projets de soulèvement dont Vivent, et aussi Brousson, avaient été les artisans; dans sa haine contre le roi, il était allé jusqu'à organiser, au bénéfice du prince d'Orange, un service d'espionnage destiné à faciliter les descentes projetées sur les côtes du Poitou ou de la Saintonge[1]. La connaissance de ces faits pouvait n'être que fort vague parmi les réfugiés, mais le pasteur de Rotterdam et ses amis, n'avaient pas caché, dès 1687, que Guillaume seul, à leurs yeux, tenait entre ses mains les destinées du protestantisme français. Or, dès 1687, s'était aussi manifestée contre cette politique une assez forte opposition. Sourde d'abord et voilée, elle avait enfin osé s'affirmer en 1690, dans l'*Avis aux Réfugiés*. Les modérés protestaient de leur fidélité inviolable envers leur roi : le roi de France, même persécuteur. Il leur répugnait de faire appel, pour le triomphe de leur cause, au bras de ses ennemis[2]. Le nouveau Comité, celui des Dix, se flattait donc de ne vouloir s'adresser qu'à la clémence de Louis XIV. Il se sentait fortement soutenu en Hollande, comme en Angleterre d'ailleurs, et « traitait les affaires avec un air d'autorité, qui semblait faire croire qu'il avait reçu procuration de tous les réfugiés ».

Les agents français aux Pays-Bas n'eurent garde de négliger une si belle occasion de servir le catholicisme de leur maître. Ils travaillèrent habilement le Comité des Dix, parvinrent à y faire entrer quelques-uns de leurs émissaires, si bien que le Comité primitif, celui des Huit, poussé à bout par des démarches qu'il jugea dangereuses, envoya un Mémoire justificatif à la Cour d'Angleterre, et crut même devoir désavouer publiquement ses adversaires. En une pièce imprimée, il les désigna comme « ceux qui, se mêlant des affaires des Eglises protestantes de

1. Ravaisson (*Archives de la Bastille*, X, 82) a publié une lettre du 10/20 mai 1692, par laquelle Jurieu propose, en prévision d'une descente en France, les services de La Gacherie, pasteur réfugié, revenu en France, puis rentré en Hollande (voir Douen, I, 217). « Il a battu toutes les côtes de Guyenne, Xaintonge, Poitou et Normandie, et y a fait de grandes habitudes, tellement qu'il serait plus propre qu'aucun autre, et trouverait plus de créance dans l'esprit des peuples qui l'ont connu ». (Voir encore *ibid.*, p. 88). M. Fonbrune Berbinau a retrouvé à Londres, au *Record Office*, d'où la lettre précédente est tirée, des documents nombreux (de 1692 à 1699) qui se rapportent au service d'espionnage établi par Jurieu.

2. Jurieu écrit le 20/30 septembre 1697 (*Bull.* LIV, 556) : « C'est le même parti que nous combattons depuis dix ans, qui a toujours tâché à nous retirer de la confiance que nous avions en la protection du roi d'Angleterre pour nous tourner du côté du roi de France ».

France, ont un commerce étroit avec ceux qui les oppriment » (octobre 1696). Brousson arriva à La Haye dans le retentissement de ce scandale. Il comprit le péril de la situation, et se hâta de parer aux conséquences. Sans que nous puissions suivre exactement ses démarches, il nous est possible de dégager quelques-unes des considérations assez complexes qui le guidèrent dans son œuvre, tandis que se déroulaient aux Pays-Bas, depuis le 24 décembre 1696, les diverses phases des négociations de la paix.

Malgré les modifications qu'avaient subies en France, depuis qu'il était devenu pasteur, ses premières idées sur la résistance insurrectionnelle, il se rangea d'emblée, bien qu'avec certaines réticences de langage, contre les loyalistes à outrance qui disaient croire encore à la justice, à la bonté ou au sens politique de Louis XIV. Assurément il met la personne du roi en dehors de ses colères ; il déclare candidement que celui-ci est « peut-être » contraint, contre son propre intérêt, à sa politique d'obstination, pour complaire au clergé, aux jésuites et à la Cour de Rome, d'où vient tout le mal. Mais il aperçoit le plus clairement du monde, que la résistance de la France ne sera surmontée qu'au prix de violents efforts, et que « les Puissances protestantes, seules après Dieu, peuvent rendre ferme et inébranlable ce qui sera accordé [aux réformés] »[1]. Le Comité des Dix lui paraît donc suspect, capable de donner les mains à quelque accommodement pernicieux. Dans le Comité zélateur des Huit, il rencontre même une timidité qui l'effraie. Les agents du roi sont agressifs : les Dix parlent haut. Depuis que les Huit se sont démasqués par le désaveu de leurs concurrents, ils n'ont plus le cœur d'agir avec la vigueur nécessaire. Ils n'osent pas afficher leurs relations avec les ennemis du roi de France. Brousson aura du moins le courage de la franchise. Il rédige un Mémoire juridique où il démontre que le roi d'Angleterre, par le traité de paix de 1626, est obligé à faire rétablir en France la liberté religieuse[2]. Le Comité ayant refusé d'en prendre la responsabilité, il le signe seul et le fait présenter à Londres en

1. Lettres de Brousson du 16 février et 1er avril 1697, envoyées aux réfugiés de Lausanne (*Pap. Court*, 15 ; dans Douen, II, 280).

2. *Réponse aux objections que l'on fait contre le rétablissement de l'Edit de Nantes* (C. 191. Dossier Brousson. Voir Douen, II, 285). Les *Pap. Court*, 48, contiennent une pièce dont le contenu est analogue et dont nous ignorons l'auteur : *Trois Lettres à M. de... Si les alliés protestants sont en droit de faire rétablir la Réformation en France.*

son nom. Les Huit ne veulent pas non plus paraître dans une démarche à tenter auprès des princes luthériens, « de sorte, écrit Brousson à ses frères de Lausanne, que pour ne pas abandonner l'intérêt de notre pauvre Jérusalem, je suis contraint d'écrire seul en Brandebourg ». Le pasteur se laisse maintenant emporter par son zèle, il le sent, hors des limites qu'il s'est lui-même tracées au cours des dernières années. Il demande aux réfugiés de Lausanne la discrétion et le silence sur ses négociations les plus hardies.

Chose curieuse : il semble que ce n'est pas seulement le Comité des Dix ou la Cour de France, qui s'indignent de la témérité de ces sujets rebelles, assez osés pour travailler contre leur prince légitime. Les Puissances protestantes conçoivent aussi des inquiétudes. Il est probable que les émissaires de Louis XIV avaient su exploiter avec adresse quelques-unes des déclarations révolutionnaires de Jurieu sur les droits des peuples en face de la tyrannie des rois. Les Cours d'Allemagne tremblèrent devant le principe de la souveraineté populaire, proclamée par les écrivains de Hollande dans leurs pamphlets contre la France. Il fallut donc que Brousson abordât à son tour le problème du loyalisme des réfugiés zélateurs, et justifiât, à cet égard, aussi bien sa propre conduite que celle de ses compagnons d'œuvre[1].

Si les Protestants de France demandent avec... une humilité profonde cette intervention et cette garantie des Puissances Protestantes, ce n'est pas dans le dessein de prendre par là occasion de violer jamais le respect, l'obéissance et la piété qu'ils doivent à leur Prince Souverain, et ils sont persuadés que ce n'est pas en effet la pensée des Puissances dont ils implorent la compassion et la pitié. Leur intention est au contraire d'assurer leur repos et le repos de l'Etat. Ils agissent comme des enfants obéissants qui, voyant que leur Père, par les artifices d'une marâtre, les a fait traiter avec une rigueur qui a mis leurs biens, leur vie, leur honneur, leurs enfants et leur salut en un extrême danger, et désirant d'être réconciliés avec lui, souhaitent que leurs parents interviennent dans cette réconciliation, afin que leur intervention serve désormais de frein à la passion de celle qui voudrait les perdre, et que leur père puisse désormais lui opposer lui-même ce juste obstacle.

1. *Très humbles remontrances à toutes les Puissances Réformées et évangéliques sur le Retablissement des Eglises Protestantes de France.* (*Opusc.*, p. 276. L. Negre, p. 105 ; Douen, II, 284.)

Il était impossible d'user d'une explication plus élégante, pour innocenter des démarches que Louis XIV et ses ministres qualifiaient sans ambages de traîtrise. Ailleurs, Brousson protestait cependant que « les sujets peuvent traiter avec leurs princes, qu'ils ne sont pas des esclaves, ne possédant rien en propre, et incapables de faire un contrat avec leurs maîtres ».

Il usait toujours, et vainement, ses forces, pour apaiser le conflit intérieur dont il souffrait depuis 1684, et demeurait incapable de concilier sa fidélité de sujet (qui était le patriotisme d'alors) avec son droit de résistance à l'Eglise romaine, sur lequel sa conscience religieuse ne pouvait transiger. La question était insoluble, le Roi et l'Eglise, dans l'espèce, ne faisant qu'un. Brousson, personnellement, allait la trancher, en donnant sa vie pour sa foi. Contre l'absolutisme clérical, sa mort, s'ajoutant à celle de ses compagnons, devait faire plus que ses raisonnements.

CHAPITRE XI

LA PAIX DE RYSWYK — BROUSSON A LYON

(Avril-Octobre 1697)

L'activité de Brousson en Hollande, ne fut pas seulement d'un avocat ou d'un politique. Ce sont les traits mystiques de sa nature qui constituent son originalité au milieu des hommes avec lesquels il travaille. Le peuple persécuté pour lequel il peine, pénètre son âme d'une tendresse compatissante qui le trouble et l'accable. Il ne se contente pas de plaider pour lui, il prêche en sa faveur des *Considérations chrétiennes sur le rétablissement de la Jérusalem mystique*. Il veut que ses paroles, par-dessus ses auditeurs, atteignent les ambassadeurs protestants, pour leur rappeler la solidarité qui unit les Eglises évangéliques. Mais son langage est celui d'un chrétien et non plus d'un jurisconsulte. Il s'adresse aux pasteurs, aux fidèles, « à l'Eglise en corps et en général ». Tous seront rejetés de Dieu s'ils ne font pas « leur capital, de sa Jérusalem ruinée ».

Souvenons-nous que c'est Jésus-Christ lui-même qui est opprimé dans son corps mystique, et qui maudit ceux qui ne le secourent point. C'est maintenant qu'il a *faim* de la Parole de Dieu, en la personne de ses membres ; c'est maintenant qu'il a *soif* des consolations célestes ; c'est maintenant qu'il est *étranger*, ou qu'il gémit dans une terre d'étrangers ; c'est maintenant qu'il est *nu*, c'est-à-dire, c'est maintenant qu'il est dépouillé de ses droits les plus sacrés, de ses privilèges et de ses biens, c'est maintenant qu'il est *malade* et *prisonnier* dans les séminaires, dans les couvents, dans les prisons, dans les basses fosses ou dans les galères. Pourrions-nous l'abandonner dans ce déplorable état, sans nous rendre dignes qu'il nous abandonnât lui-même un jour à des tourments éternels, lorsque nous comparaîtrons devant son trône, pour recevoir en nos personnes selon ce que nous aurons fait à son corps mystique[1] ?

1. *Opusc.* 258. Voir Douen, II, 278. Paraphrase de Saint Matthieu, XXV, 31.

Nous retrouvons ici le véritable Brousson, qui ne vit que pour l'Eglise désolée, et qui, de la terre d'exil où il se consacre à leur cause, jette sans cesse, par-dessus la frontière, des regards anxieux vers ceux dont la solitude réclame son secours. Pour ce peuple, dont il faut tenir en éveil les aspirations religieuses, il reprend l'œuvre de publications qu'il a inaugurée à Lausanne dès 1684. « Il a toujours écrit, dira-t-il plus tard, que les réformés devaient agir plus sincèrement, afin que le roi, considérant l'attachement qu'ils ont à leur religion, eût la bonté de mettre fin à leurs misères ». Il est persuadé plus que jamais, en 1697, que le zèle de ses coreligionnaires de France est la condition nécessaire de leur affranchissement. Pour eux, il fait imprimer ses *Remarques sur la traduction du N. T. de Denys Amelote*, rédigées depuis longtemps déjà au désert[1]. Il compose, sur le *Cantique des Cantiques*, *Douze lettres Pastorales à l'Eglise de Dieu qui est sous la croix*[2], dont quelques-unes sont expédiées dans le royaume par la poste. Enfin il écrit, indépendamment de quelques pièces dont nous parlerons bientôt, un *Avis aux Protestants de France*, dont des exemplaires ont été retrouvés en Normandie, dans le Dauphiné et dans le Haut-Languedoc, par lequel il supplie les frères du royaume de seconder l'effort suprême des réfugiés[3].

Voici le dernier combat que vous avez à soutenir. Soyez fermes, et vous verrez triompher la vérité... On fait entendre au roi que ce n'est pas nécessaire de vous rétablir parce que vous avez embrassé avec sincérité la Religion Catholique... Comme vos frères [les réfugiés] ont soutenu le contraire, on veut maintenant vous éprouver. Mais soyez fermes, pour vous et vos enfants. [Laissez-vous ravir vos biens, sortez du royaume], faites même connaître que vous êtes en état de souffrir la mort. Si au commencement de vos malheurs vous eussiez témoigné de la fermeté, on ne vous aurait pas poussés à bout. Vous savez que vos ennemis mêmes vous ont reproché votre lâcheté,

1. Douen, II, 205, 442.

2. Douen, II, 445. L. Nègre, 144

3. *Bull.* III, 345 (Caen); *Bull.* VIII, 265 (Dauphiné); De Robert Labarthe, *Hist. du Prot. dans le Haut-Languedoc...*, p. 251. Voir Douen, II, 442. Brousson portait sur lui, lors de son arrestation, une copie manuscrite de l'*Avis*, qu'il reconnut avoir composé. Douen date la pièce de 1688, mais elle se rapporte certainement aux négociations engagées à Ryswyk. L'*Avis* est, par endroits, comme un résumé d'une *Lettre aux fidèles persécutés à l'occasion des Saintes Assemblées*, écrite par Brousson en 1693, et qui fut par lui expédiée de Hollande en diverses régions de la France. Elle a été retrouvée en Saintonge. (Crottet, *Hist. des Egl. Réf. de Pons, Gemozac...*, p. 151).

et que le roi, en faisant mettre en liberté [en 1688] ceux qui avaient persévéré, témoigna par là qu'il faisait plus de cas de ceux qui étaient demeurés fermes, que des autres. Si vous abandonniez [Dieu] encore dans cette nouvelle épreuve, il n'y aurait plus de salut pour vous... Confiez-vous en lui et il ne vous abandonnera point. Il aura pitié de vous et de vos enfants. Encore tant soit peu de temps, et celui qui doit venir viendra.

Votre chute avait scandalisé et affligé tous les fidèles du monde. Ils ont ensuite été édifiés et consolés lorsqu'ils ont appris que vous aviez repris du zèle et que vous vous étiez relevés. Maintenant ils ont les yeux sur vous pour savoir si votre zèle est sincère. Si vous les édifiez par votre constance, ils crieront sans cesse à Dieu pour vous, et ceux qui peuvent le faire intercéderont pour vous envers votre grand monarque.

Si on vous demande donc de quelle religion vous êtes, il faut que vous répondiez que vous n'avez jamais eu d'autres sentiments que ceux de la Religion Réformée..., que tout ce que vous pouvez avoir dit ou fait de contraire n'a été que forcé, et que vous suppliez très humblement votre grand monarque de vous permettre de vivre et de servir Dieu, selon les mouvements de vos consciences.

La consécration des protestants à leur Dieu, leurs suppliques au roi, jointes à celles de leurs frères d'Europe, doivent donc s'unir en une double action. Brousson continue à lutter pendant qu'il prie. Bien qu'il sente le poids des résistances à vaincre, il ne doute pas de l'issue de ses démarches. Après la signature des préliminaires de la paix (10 février 1697), il écrit : « Nous n'apprenons pas qu'on ait encore parlé de nos affaires. On nous fait pourtant espérer qu'on en parlera dans les conférences »[1]. Les Puissances lui paraissent bien intentionnées ; il demande aux réfugiés de la Suisse d'agir avec lui auprès des princes d'Allemagne. Il tient en réserve des articles « distincts et précis », qu'il a rédigés, relatifs aux conditions qu'il faudra demander et exiger. Le 1er avril, il est encore certain que le zèle des puissances protestantes se réveille. Le concours du roi d'Angleterre est assuré.

Le congrès des plénipotentiaires s'ouvrit à Ryswyk le 9 mai. Pendant trois mois, Brousson put savoir que les négociations des ambassadeurs de la France, de l'Empire, de l'Angleterre, des Pays-Bas et des princes Allemands ne concernaient que des intérêts matériels. Des pays du refuge, lui venaient parfois des nouvelles déconcertantes. Les réfugiés du Brandebourg prétendaient

1. Lettre du 16 février. Douen, II, 280.

agir seuls ; ceux de Lausanne s'étonnaient qu'on parlât de traiter des affaires protestantes sans s'adresser ouvertement au roi de France ; ceux d'Angleterre étaient gagnés au Comité modéré des Dix. Cependant les réfugiés de Genève accordèrent pleins pouvoirs au Comité des Huit, pour agir en leur nom. Brousson put communiquer aux plénipotentiaires protestants ses *Remontrances aux Puissances Evangéliques*, et le Comité des Huit discuta avec eux la teneur d'un Mémoire qu'ils promirent de soumettre aux représentants de Louis XIV.

Le 20 juillet, les ambassadeurs français, lassés de la longueur des conférences, présentèrent un projet de paix générale, et donnèrent aux alliés jusqu'au 30 août pour l'accepter. Seul, entre ces derniers, le roi Guillaume, aux prises avec des difficultés imprévues en Angleterre, était, lui aussi, pressé d'en finir. Le Libérateur de la Réformation, le Protecteur du protestantisme, le nouveau Josué, le nouveau Zorobabel, avait discuté secrètement sa paix particulière, il la fit signer le 2 août. Elle ne contenait pas la moindre clause qui regardât le sort des réformés de France ni des réfugiés.

Dix jours plus tard (12 août), sans attendre la date assignée à la conclusion de la paix générale, Brousson se faisait accorder par le Grand Pensionnaire Fagel, un passeport au nom de Paul de Beauclose[1] ; les Etats de Hollande lui comptaient les 500 florins qu'ils avaient coutume d'accorder aux pasteurs qui rentraient en France, et il repartait le 14, pour venir reprendre dans le royaume son ministère itinérant.

Son départ était certainement préparé depuis plusieurs semaines. Une fois de plus il s'était senti « pressé par le mouvement de sa conscience, sans pouvoir trouver aucun repos en ce pays-là ». Doutait-il enfin de l'efficacité des démarches prochaines des alliés ? Cependant il laissa entre les mains de M. de Beringhen un écrit à communiquer aux plénipotentiaires d'Angleterre, et qu'il désirait voir imprimer. Dans ce petit ouvrage, dont nous ignorons le titre, il protestait encore « contre tout ce qui pouvait être fait ou négocié contre le respect et la fidélité que les protestants de France devaient à leur Prince »[2]. Il est difficile toutefois de penser qu'il n'y appelait pas, une fois de plus, le roi Guillaume au secours de ses frères. Il conservait donc l'espérance, mais il ne pouvait plus supporter de vivre en paix, pen-

1. Conservé dans le dossier de Brousson, C. 191. (L. Nègre, p. 195).

2. D'après Brousson lui-même. *Corbière*, p. 317.

dant que l'Eglise de France agonisait, privée de secours spirituels. Ses collaborateurs au Comité des Huit, ses correspondants d'Angleterre, d'Allemagne ou de Suisse, parlaient des réfugiés, du roi, de ses Conseils, des Alliés. L'ancien pasteur du désert pensait à « la pauvre Jérusalem » éparse dans le royaume. Les fausses nouvelles que colportaient les agents de Louis XIV, et qui affirmaient la soumission définitive des Nouveaux Convertis, l'indignaient. L'écho qu'elles trouvaient parmi les réfugiés de Hollande lui perçait le cœur. « N'alléguons pas que Jérusalem est ruinée, qu'elle n'est plus, qu'il n'y a plus de peuple de Dieu sous la domination de Babylone. Ha ! ce langage nous paraît suspect ! C'est le langage des oppresseurs du peuple de Dieu ! ».

Bien plus, pouvait-il affirmer, ce langage est faux. Il se rappelait les résultats inattendus de son dernier voyage missionnaire. Dans le nord de la France, en Normandie, sur les bords de la Loire, des âmes protestantes vivaient encore, avides de recevoir la « manne mystique ». Il connaissait déjà le Bas-Languedoc et les Cévennes. Qu'en était-il du Poitou, de la Saintonge, de la Guyenne, du Montalbanais, du Béarn ? Le vaste mouvement de résistance, qu'il avait voulu organiser en 1683 dans la France entière, lui était-il donc interdit de le souhaiter à nouveau ? Une protestation générale des âmes réformées ne serait-elle pas l'argument décisif à opposer aux audacieuses allégations du roi ?

Lors de son premier retour en France, en 1689, Brousson, on s'en souvient, en était encore à chercher sa voie. En 1697, à la veille de sa troisième tournée apostolique, sa ferveur, au contraire, était au service d'un plan de campagne nettement tracé. Non seulement il s'était enquis auprès des pasteurs des Pays-Bas, du nom des réformés fidèles que ceux-ci pouvaient lui signaler dans les provinces de l'Ouest et du Sud-Ouest, et en avait dressé des Mémoires méthodiques, mais il était résolu à entreprendre partout sur son passage, une organisation réglée des Eglises du désert. Ses séjours en Hollande, son second voyage en France, avaient définitivement mûri la conception qu'il s'était faite du ministère extraordinaire. L'institution des prédicants lui apparaissait comme la dispensation providentielle qui sauverait de la mort le peuple opprimé. Dans le modeste bagage dont il se chargea, en même temps qu'une trentaine de sermons manuscrits, dont dix avaient été composés ou analysés par lui au cours des derniers mois, en même temps que l'*Instruction Chrétienne* dont il était l'auteur, *contenant les*

purs et solides principes de l'Evangile, il portait, soigneusement recopiées de sa main, trois *Lettres Pastorales* sur la restauration de l'Eglise. Nous les étudierons ailleurs. Qu'il suffise de dire ici qu'il y préconisait la création régulière, dans chaque Eglise, d'assemblées mutuelles d'édification, puis la formation d'un corps d'Anciens, enfin l'établissement de prédicateurs qui administreraient les sacrements. Une consultation à la fois ecclésiastique et juridique sur les baptêmes et les mariages, couronnait le tout.

Brousson apportait maintenant à un peuple auquel les défenseurs politiques menaçaient de faire défaut, des procédés raisonnés de résistance et de rétablissement. Huit ans auparavant, il avait laissé se débattre dans des discussions didactiques les pasteurs réfugiés, pour accourir au secours des âmes qui se mouraient. En 1697, abandonnant Comités rivaux, diplomates subtils, princes oublieux et égoïstes, il quitta les Pays-Bas, pour aller poursuivre au Poitou une œuvre religieuse qui lui importait plus que tout le reste. « La piété seule du peuple, avait-il écrit, peut toucher la miséricorde de Dieu. Il faut donc continuer comme les premiers chrétiens à l'invoquer de nuit, dans les cavernes et dans les déserts, pour émouvoir sa pitié par un culte vraiment pur » [1].

Une de ces intuitions irrésistibles qui saisissent l'être tout entier, où l'homme religieux reconnaît sans hésiter la main de Dieu, qui tout à la fois entraîne et rassure, le lançait dans la fournaise, l'arrachant à nouveau à son fils et à sa femme. Le 20 août, il écrivait à celle-ci, qui n'avait pas vu son troisième départ sans une déchirante angoisse, une lettre analogue à celle qu'il lui avait adressée lors de sa première arrivée aux Cévennes, aux côtés de Vivent :

Je suis fort en peine de vous, ma chère femme, sachant que vous avez si peu de force d'esprit pour supporter les épreuves par lesquelles il plaît à Dieu de vous faire passer. Vous n'avez pas considéré comme vous deviez les grâces qu'il m'a faites et celles qu'il vous a faites en même temps... Vous résistez toujours en quelque manière à la vocation de Dieu, et par là vous vous opposez en quelque sorte aux intérêts de sa gloire, à l'avancement de son règne, au salut et à la consolation de son peuple désolé, à mon devoir, et à mon propre salut...

1. *L. Nègre*, 91. *(Lettre Pastorale* sur les anciens).

...Il faut que je suive [la] vocation [de Dieu] et le mouvement de ma conscience, et il faut que vous fassiez à Dieu un sacrifice de toutes les considérations de la chair et du sang pour acquiescer à sa volonté. Vous devez avoir reconnu que j'ai la crainte de Dieu, et les grâces que ce bon Dieu m'a accordées par le passé, vous doivent donner cette sainte confiance... qu'il me donnera toujours des témoignages de sa miséricorde, de son amour et de son soin paternel.

...Ne vous inquiétez de rien ; mais souvenez-vous toujours que Dieu conduit toutes choses avec une sagesse admirable... Dieu veuille vous conserver, vous fortifier par sa grâce, vous faire goûter les consolations de son Saint-Esprit, vous combler de toutes ses bénédictions, rétablir bientôt sa pauvre Jérusalem, mettre fin par là à nos misères, et nous faire un jour participants de sa gloire[1].

La malheureuse femme ne devait pas revoir son mari.

Brousson remonta le Rhin, parvint en Suisse, et entra dans le royaume par la Franche-Comté. Il était à Lyon vers le milieu d'octobre (1697). La colonie suisse protestante de la ville, que le roi avait autorisée, en 1692, à posséder un cimetière[2] et autour de laquelle se groupaient, malgré une surveillance constante, les Nouveaux Convertis notables, offrit au pasteur un refuge momentané. Il avait vu sur sa route les réjouissances publiques anticipées qui saluaient une paix que l'on pensait assurée ; il avait recueilli les soupirs des réformés qui en attendaient un sérieux soulagement. Il apprit à Lyon, mais sans beaucoup de détails, les dernières démarches des Comités de Hollande.

La signature de la paix générale, en raison des difficultés soulevées par les princes d'Allemagne et l'empereur, avait été renvoyée encore du 30 août au 20 septembre. Les réfugiés virent dans ce nouveau délai une faveur de Dieu. Le 15 septembre, le Mémoire des Alliés Protestants, dont les termes avaient été discutés avec le Comité zélateur des Huit, fut remis par M. de Pembrock, chef de l'ambassade d'Angleterre, au médiateur, M. de Lilienroth, lequel le présenta immédiatement aux plénipotentiaires français. La discussion fut vive. Les Français, prétextant les ordres formels de Louis XIV, refusèrent d'abord de recevoir une pièce qui concernait les affaires religieuses du royaume. Sur les instances du médiateur, M. de Caillières consentit enfin, le 18 septembre, à prendre le Mémoire,

1. *Opusc.*, pp. 308, 309.

2. La première inhumation eut lieu le 10 avril 1692.

et à l'expédier à Paris, en même temps que les minutes définitives du Traité. Depuis quelques semaines déjà, les réfugiés « ne luttaient plus qu'avec très peu d'espérance de succès contre le mauvais vouloir évident des persécuteurs », et il leur avait fallu, comme on vient de le voir, « se contenter d'une simple intercession, au lieu de négocier le rétablissement »[1].

Le Mémoire était, dit Jurieu, « bon et judicieux, respectueux, et pourtant pressant autant que cela était possible ». Les Alliés protestants s'y déclaraient touchés des calamités qu'enduraient une grande partie des sujets du roi pour demeurer fidèles à leur conscience. Si les maux que souffrent ceux-ci, disaient-ils, continuaient après la paix conclue, ils « pourraient être attribués à l'aversion du roi contre tous les protestants en général, ce qui affligerait beaucoup les Puissances de cette religion ». Les ambassadeurs se trouvent donc « obligés de [les] recommander très instamment aux plénipotentiaires français », « afin qu'il soit procuré à ces pauvres gens le soulagement après lequel ils soupirent depuis si longtemps, et afin qu'ils soient rétablis dans leurs droits, libertés et privilèges en matière de religion, pour jouir d'une entière liberté de conscience, et que ceux d'entre eux qui sont dans les prisons ou autrement [détenus] soient élargis, afin que ces affligés puissent avoir part à la paix, dont toute l'Europe, selon les apparences, va jouir »[2].

Joint aux articles de la paix déja signée, le Mémoire n'était plus qu'une requête accessoire, et de fort peu de poids. Il ne comptait que sur les dispositions bienveillantes d'un roi qui, sans scrupule, avait violé les édits les plus sacrés. Néanmoins, le prestige du roi d'Angleterre était tel aux yeux des protestants, que Brousson écrivit de Lyon en Hollande : « J'ai lu le Mémoire..., je le touve fort judicieux et on en fait partout le même jugement. J'ai surtout bien de la joie de voir qu'on n'ait pas distingué les intérêts de l'une et l'autre communion ». L'affirmation officielle d'une entente qu'il avait lui-même réclamée

1. Paroles de Jurieu. *Bull.* XL, 386.

2. Dans les deux transcriptions du Mémoire qui se trouvent Douen, II, 291, et *Bull.* XL, 176 (cette dernière est meilleure), le mot *les*, que nous avons placé entre crochets, est omis, et la phrase, par là, devient sinon inintelligible, du moins fort incorrecte. Nous le rétablissons, comme aussi le mot *détenus*, d'après le texte inséré dans l'*Histoire d'Angleterre*, de Rapin Toyras, XI, 451. La copie du Mémoire qui est au dossier Brousson, porte au premier passage : « obligés de recommander très instamment *ce Mémoire* ». Peut-être cette version est-elle la meilleure.

dès 1685, lui permettait de bien augurer de l'avenir. « Je prie le Seigneur, ajoutait-il, qu'il lui plaise d'augmenter de plus en plus le zèle des Puissances Protestantes, de répandre en même temps sa bénédiction sur tous leurs soins, sur leurs Personnes sacrées, et sur tous leurs Etats » [1].

Le Mémoire, dont Brousson prit une copie qu'il garda, était le résultat des efforts des zélateurs. Le Comité des Dix, fidèle à sa résolution de ne s'adresser qu'à Louis XIV, avait fait imprimer, de son côté une Requête au roi, qui parut le 3 septembre [2]. Jurieu fut exaspéré des termes dans lesquels elle avait été conçue ; il s'indigna que des réfugiés pussent employer à l'égard d'un monarque oppresseur de la foi, des expressions « qui lui attribuaient une puissance sans borne » [3], et osassent lui dire que « nul homme sur la terre ne pouvait les dispenser de la fidélité qui lui était due. » Brousson fut plus attentif à l'éloquence pressante qui l'avait inspirée, et où il retrouvait la hardiesse de langage et en même temps les précautions oratoires dont il avait usé lui-même, en d'autres circonstances.

Nous prions Dieu, disait l'auteur anonyme, pour la durée et la prospérité du règne de V. M. ; mais enfin V. M. n'est pas immortelle... Au nom de Dieu, Sire, nous supplions V. M. de faire réflexion que peut-être aux dernières heures de sa vie, les misères affreuses d'un grand nombre de ses sujets.., dans lesquelles de faux dévots ont engagé V. M. de les précipiter, viendront se présenter à ses yeux pour troubler le repos de son âme... Nous avons peine à croire que les violences qu'on nous a faites soient venues à la connaissance de V. M. ni qu'elle voulût souffrir que l'histoire de son glorieux règne en fût chargée.

Nous sommes demeurés dans le silence, pendant que V. M. était occupée d'une grande guerre. Présentement qu'on travaille à la paix de l'Europe, trouvez bon, Sire, que nous vous demandions, avec tout le respect que nous vous devons, la paix de nos consciences. Les uns supplient V. M. de leur rendre leurs femmes et leurs enfants. Les autres vous demandent leurs pères et leurs maris. Les uns vous prient de les tirer des cloîtres, des prisons, et de ces terres barbares où ils sont confinés parmi les sauvages, les autres de les délivrer des chaînes et des rames où ils sont attachés avec les scélérats. Que nous

1. Lettre du 16 octobre 1697. *Opusc.*, 309.

2. *Bull.* XVI, 313 ; Douen, II, 287 : *Bull.* XXXII, 556 ; LIV, 556.

3. Jurieu commet une erreur de fait. La Requête porte : « Nous sommes persuadés qu'*après tout ce que nous devons à Dieu*, nous sommes obligés de rendre à V. M. une obéissance sans bornes ».

ne soyons pas les seuls, Sire, à qui votre trône et votre bonté soient inaccessibles !

Brousson, à son propre témoignage, lut à Lyon ces lignes pénétrantes, et bien qu'il n'ait rien dit de l'impression qu'elles produisirent sur lui, il semble qu'il s'en soit souvenu quelques mois plus tard. La Requête se donnait habilement pour avoir été imprimée à Saint-Omer, où les jésuites avaient un établissement célèbre. Le maître de la poste à Lyon, l'avait reçue de Hollande, et l'avait passée à un libraire. Celui-ci, trompé par le nom de Saint-Omer, ou plus exactement, sans doute, feignant de l'être, l'avait réimprimée. De nombreux exemplaires s'en étaient répandus quand l'ordre vint de la faire disparaître. Une lettre de Paris avait appris à Brousson, à Lyon également, qu'il n'y avait pas apparence que la Requête eût été vue du Roi, *personne n'ayant osé lui en parler* »[1].

Brousson réunit quelques protestants de Lyon dans des exercices de piété. Le 24 octobre, il prêcha, sur *La Crucifixion et l'Union avec Christ*, un sermon qu'il avait fait entendre à La Haye six mois plus tôt.[2]. Dans le cercle des auditeurs qui se forma autour de lui, il rencontra des enthousiastes, dont la conversation allait modifier brusquement les plans de son voyage[3].

La ville était un lieu d'asile pour un certain nombre de Nouveaux Convertis originaires des régions voisines, dans lesquelles, huit ou neuf ans auparavant, s'étaient produits des événements religieux étranges. Brousson fut mis en présence d'une fille et de quelques autres personnes, « qui lui parlèrent à fond des prodiges arrivés en Vivarais et dans le Dauphiné, sur ce qu'un grand nombre de jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, tombés dans un profond assoupissement, et dans cet état, faisaient des

1. Lettre de Brousson du 24 déc. 1697, *Opusc.*, p. 312. La *Requête* fut « trouvée dans le Cabinet du Roi » vers le 1er janvier 1698 (*Bull.* XXXII, 556). Les Cantons Suisses évangéliques, le 23 septembre 1697, intervinrent auprès de Louis XIV par une requête spéciale. Ils le supplièrent, à l'occasion de la paix qui venait d'être conclue, d'accorder à ses sujets réformés la permission de rentrer dans leur patrie et d'y pratiquer leur religion selon leur conscience, en toute soumission vis-à-vis de leur prince. (Requête mentionnée dans De Chambrier, p. 253, avec référence).

2. C. 191, Sermon 66. Galates, II, 20 : « Prononcé à la Haye le samedi 13 avril 1697, jour de préparation à la Sainte-Cène. Lyon, 24 oct. 97 ».

3. Tous les faits qui suivent, dans ce chapitre et le suivant, proviennent du journal de voyage de Brousson, tel qu'il a été résumé en 1698 en vue des enquêtes qui suivirent sa mort. L'« Extrait » subsiste au dossier Brousson. Nous en parlons plus loin.

prédictions, prédications, citaient l'Ecriture, sollicitaient leurs auditeurs à se repentir du changement de religion, de faire pénitence, de rentrer dans leur premier état, et qu'enfin il était évident que le Saint-Esprit parlait par leur bouche ».

Comme Jurieu, Brousson avait été bouleversé par les premiers récits des manifestations « prophétiques » de 1688. Un sermon de Merlat, qui sans ambages avait déclaré les prétendus prophètes inspirés du diable, et prononcé anathème contre quiconque douterait seulement de son affirmation, avait provoqué de sa part de fermes objections. Il avait été touché, au contraire, de ce prodige, attesté par des relations bien circonstanciées, émanant de personnes sages et connues, qui en avaient été les témoins[1]. Les pasteurs de la Suisse, quand il était revenu de son premier voyage au Languedoc, n'avaient pas manqué de s'informer auprès de lui de quelques particularités sur ce sujet. Vainement d'ailleurs. Il n'avait nulle part rencontré d'inspirés de cette nature. Quelle heureuse occasion s'offrait maintenant à lui de s'instruire directement ! L'Esprit Saint l'avait suscité lui-même, en dehors de la vocation ordinaire, pour une œuvre à laquelle Dieu avait mis son sceau. Le même Esprit ne pouvait-il pas agir, dans des conditions plus « irrégulières » encore, par le moyen de ces enfants ? A l'heure anxieuse où seul un miracle pouvait sauver l'Eglise, n'était-il pas de toute importance d'examiner si le prophétisme du Vivarais ne serait pas comme un solennel et dernier avertissement, comme un appel suprême à l'espérance ?

Désirant être mieux informé, le pasteur fut mis, à Lyon même, en relations avec le S[r] François de Mure, d'Annonay, homme de considération dans le Vivarais[2]. Celui-ci avait vu en 1690, dans les prisons du Pont Saint-Esprit, où il s'était trouvé détenu en même temps que le prédicant Bonnemère, de nombreux prophètes, Sa servante, prophétesse, « ayant eu révélation du Seigneur d'annoncer sa Parole à Annonay », avait traversé toute la ville, pour aller, conduite par l'Esprit, jusque dans deux maisons du faubourg. Enfin il s'était venu retirer à Lyon avec sa famille en juillet 1697, « sur ce qu'on voulait l'obliger de baptiser un de ses enfants à l'église, et cela, après que sa propre fille avait prophétisé qu'ils seraient affligés ». Le

1. Lettre de Brousson de 1694, contre Merlat. (Douen, II, 424, 425).

2. Un dimanche, peut-être le jour de sa prédication. Su la famille de Mure, voir *Bull.* VII, 136 ; XXX, 118, 121.

Sr de Mure fortifia Brousson dans son dessein d'entrer dans le Vivarais, « lui citant les miracles faits par la nommée Isabeau Vincens, bergère de Crest en Dauphiné, et de plusieurs autres filles et garçons de la province, qui étaient autant de prophètes, qui communiquaient le don de prophétiser à ceux qui les entendaient avec sincère repentir et après avoir fait pénitence; même qu'ils avaient des révélations de ce qui devait arriver aux fidèles dans la religion, et à ceux qui ne l'étaient pas ». Une dernière considération entraîna le pasteur. Le peuple du Vivarais, lui dit de Mure, n'avait été secouru d'aucun des ministres qui roulaient de province en province ; il n'y en avait eu qu'un (c'était Roman, comme on verra plus loin) qui avait traversé le pays depuis trois ou quatre mois sans y arrêter.

Brousson renonça donc à son premier projet, qui était de gagner le Poitou. Il tourna au Sud, vers le Vivarais, où il arrivait le 4 novembre. Il posait de nouveau le pied sur des terres où s'exerçait la juridiction de Bâville, où les réformés étaient plus durement traités qu'en aucune autre province. Sa tête y était mise à prix, son signalement partout répandu. L'intendant, qui découvrait sa main sous tous les mouvements des Nouveaux Convertis, gardait dans un absolu secret la lettre qui prouvait que le pasteur avait entretenu un commerce séditieux avec les ennemis du roi. Brousson, d'autre part, avait su l'arrestation du guide Picq, il avait pu se convaincre, à Genève, que son billet n'était pas parvenu à Pictet ; il traînait le regret, et peut-être le remords, de ses démarches de 1689 et de 1691 ; il envisageait avec horreur la possibilité de tomber entre les mains impitoyables du « roi du Languedoc ». Mais il allait son chemin, regardant au devoir présent et à son œuvre future, sans souci du supplice qui l'attendait.

CHAPITRE XII

BROUSSON

DANS LE VIVARAIS ET DANS LE DAUPHINÉ

(Novembre 1697 — Janvier 1698)

Les massacres de 1689 avaient arrêté dans ses manifestations collectives le prophétisme Vivarois, mais il s'était conservé sporadiquement dans les montagnes des Boutières et sur les bords du Rhône, et c'était de là qu'il devait, quelques années plus tard, se propager jusque dans les Cévennes et le Bas-Languedoc. *Le Théâtre sacré des Cévennes*, ce livre composé à Londres en 1707, et qui ne contient que des dépositions de témoins oculaires relatives aux prophètes, mentionne la présence de quelques inspirés dans le Vivarais, à l'époque où Brousson y entra[1]. Le pasteur allait, dit Brueys, traîner dans la province « son admiration et sa crédulité ». Les catholiques, qui voyaient dans ces phénomènes surprenants des opérations du diable, n'étaient ni moins stupéfaits ni moins crédules que Brousson; et les hommes pondérés qui, à la manière de Bâville, n'y voulaient constater qu'une pure supercherie, étaient plus loin encore que les naïfs, d'une explication exacte des faits. En un temps où la psychologie débutait à peine, personne n'était capable de reconnaître dans le « prophétisme » une de ces maladies du sentiment religieux que notre temps seulement commence à étudier, et dont le caractère épidémique n'est pas l'une des particularités les moins intéressantes.

Les faits qui furent rapportés à Brousson, ou dont il fut le témoin, lui parurent d'une telle gravité, qu'il les nota aussitôt, avec l'intention arrêtée de retoucher ensuite sa relation, et de

1. Par Maximilien Misson. Réimpression A. Bost, 1847 : Isabeau Charras, des Ruches, près de Saint-Agrève, a vu des prophètes depuis 1689 jusqu'en 1696 (p. 167) ; Jean Vernet, de Beauchastel a vu prophétiser sa mère et ses deux sœurs vers 1694 (p. 139) : Matthieu Boissier, de Loriol (Drôme), a vu une prophétesse à Loriol « peu après la paix de Ryswick » (p. 134).

la donner au public. Nous ne possédons plus les cahiers saisis sur lui quelques mois plus tard, et que sans doute Bâville communiqua à Fléchier. Seul un résumé fait à Montpellier à la fin de 1698, et qui y fut enrichi de quelques détails provenant de diverses procédures, nous fournit des renseignements précis sur les routes que parcourut le ministre, ou sur les personnes qu'il vit et interrogea [1].

Brousson entra dans le Vivarais le 4 novembre. Il s'était fait certainement donner par le Sr de Mure un mot d'introduction pour « la femme de considération, riche et fort pieuse, en vénération dans le pays plus qu'une autre », qui le reçut d'abord. Certains indices permirent de reconnaître en elle la Dlle Judith de l'Espinasse de Suzeulx, dont le mari, le Sr Raymond, originaire d'Annonay, après avoir paru bon catholique, était mort retombé dans l'hérésie [2]. La noble veuve avait vu, depuis 1688, de nombreux prophètes, dont elle parla à son hôte [3]. Celui-ci célébra la Cène chez elle, probablement à Annonay ou aux environs ; puis successivement, les 6, 7, 8 et 9 novembre, il changea de quartiers, sans que nous puissions le suivre dans ses premières étapes, au cours desquelles il eut déjà l'occasion de rencontrer quelques-uns des personnage qu'il était venu observer. Il fut bientôt mis en rapport avec un prophète, qui était plutôt un prédicant, et qui l'accompagna dans ses courses.

1. *Résultat des Mémoires écrits de la main de Brousson, ministre, et de tout ce qu'il a fait, veu et cogneu en Vivarès et en Dauphiné depuis le commencement de novembre 1697*. C. 191. Dossier Brousson. L'inventaire des papiers de Brousson (L. Nègre, 198) mentionne « un cayer de minute divisé en 4 cayers écrits de sa main, 106 pages en tout et commençant : *Voiages de l'auteur en Vivarès*, et finissant par ces mots : *Estant encore dans la maison de la mère de S. R.* ». Brueys parle de *6 cahiers*, formant 150 pages. Il faut noter, en effet, que l'inventaire mentionne aussi « deux petits cayers qui sont une suite d'un autre, dont le commencement manque, le premier des cayers commençant : *Pourvu qu'ils lui fussent fidèles*, et finissant, le 2e cayer, par : *ne sont pas de vrais prophètes* ». Le *Résultat des Mémoires* semble distinguer aussi deux relations diverses de Brousson : *Chemins de l'auteur en Vivarès*, et *Brouillon de son voyage en Vivarès*. Peut-être s'agit-il, d'une part, du début retouché de la relation projetée, de l'autre, des notes originales de Brousson.

2. L'*Extrait* porte : Judich de Lespinas de Suzes. Jean Antoine Raymond, Sr de Begud, épousa le 4 novembre 1670 Judith de l'Espinasse (fille et héritière de N. Jacques de l'Espinasse, Sr de Landoal, et de Jeanne de Robiac de Suzeulx), qui lui apporta en fief les châteaux, terres et fiefs de Suzeux, de Robiac, de Landoal et Magier. (Florentin Benoit d'Entrevaux : *Armorial du Vivarais*. Privas, 1908).

3. « Elle lui dit, entre autres, qu'une fille voulant prophétiser dans la maison du nommé Besson, de Gluyras [près Saint-Pierreville], elle lui prédit qu'à cause de son refus, sa maison croulerait, ce qui arriva en effet, Besson et un maçon ayant été écrasés sous les ruines ».

« Frère Laroche », comme il le désigne, de son vrai nom Mathieu Duny dit Bastianoux, de La Selle (Le Chambon de Tence) en Velay, avait eu déjà ses aventures[1]. Il s'était d'abord exilé à Genève, avec un armurier de Saint-Agrève nommé Cachard. Revenu dans les Boutières, arrêté pour avoir suivi des assemblées, peut-être même pour en avoir convoqué, il avait échappé à ses juges. A quelques lieues de Montpellier, où le conduisaient les soldats, il avait profité du sommeil de ses gardiens pour détacher ses liens. Par une fenêtre il s'était laissé tomber sur un couvert [un toit], et de là dans un jardin ; et malgré une blessure aux reins, s'était traîné jusqu'au Vivarais, tandis que ses geôliers maladroits allaient prendre sa place à la Citadelle. De tous les hommes que Brousson vit dans le Vivarais, Frère Laroche lui parut « avoir reçu le plus excellent don, avoir le plus de lumière et de capacité » ; mais le pasteur s'étonna que ni lui ni ses compagnons « ne s'étudiassent » à donner la Cène. Le souvenir des prédicants Cévenols, qui avaient restauré le culte dans son intégralité, lui revint à l'esprit, et sur sa Relation, écrivant le nom du prédicant qui avait depuis peu traversé le Vivarais, il nota que « Roman, au contraire, était très habile, et qu'il administrait les sacrements »[2].

Le 15 novembre, avec Duny, Brousson était dans la paroisse de Saint-Jean Chambre [près de Vernoux], chez Jean Reboul. Dans la grange que celui-ci possédait à un quart de lieue du village, il tint une assemblée, et donna la Cène à trois cents personnes. Un nouveau prédicant prophète, Isaac Chapon, de Fontréal (Saint-Jean Chambre) se trouva dans l'auditoire. Quelques jours plus tard, Brousson et Duny avaient poussé plus au nord, vers Lamastre. Dans la paroisse de Mounens[3], au lieu des Badons, ils furent reçus chez la « Dlle Sara Leydier, veuve de Grignan ». La Cène y fut distribuée à soixante personnes.

1. Le nom est écrit quelquefois Dunis ou Daunis. Le fait que Duny était des environs de Tence, ne prouve pas que Brousson soit venu d'Annonay à Vernoux en passant par le Velay protestant. On va voir qu'il ne put pas au contraire visiter cette région. La famille Raymond possédait dans la paroisse de Peaugres, aux environs d'Annonay, un mas nommé Bégud, au pied de la montagne de Saint-Julien en Goye. Peut-être est-ce là que Brousson fut reçu le 4 novembre. Il semble qu'il soit ensuite allé à Valence.

2. Peut-être faut-il penser que Brousson a noté cette indication d'après les dires des protestants du Vivarais. Il faudrait en conclure, dans ce cas, qu'à cette date il n'avait jamais entendu prêcher Roman.

3. Actuellement Saint-Basile. L'église catholique était à Mounens. Le temple actuel est à La Pra.

Là un nouveau prédicant apparaît, Daniel Chanal, de Mounens même. Brousson et Duny continuent vers Desaignes. Ils voulaient monter vers Saint-Agrève, mais la neige était tombée, les hauts plateaux devenaient inabordables. Il fallut renoncer à voir les prophètes du Velay. Le pasteur rebroussa chemin. Le 6 décembre, il était de retour aux Badons, où la même maison hospitalière le reçut. Deux prophètes vivaient là : Suzanne Ruissac (la fille de Sara Leydier) et son frère. Dans le quartier de Mounens, Brousson fut témoin de spectacles si extraordinaires, qu'il devint moins circonspect et plus prolixe dans ses notes. Des noms propres apparurent. Bâville, qui lut plus tard ses cahiers, jugea à propos de lui demander « si l'histoire de Suzanne Ruissac était véritable, et celle aussi de Chapon ? » A quoi Brousson ne put que répondre, plein encore de ses émerveillements, « qu'il les avait rapportées avec la dernière exactitude ».

Des prophètes du voisinage vinrent voir le ministre : Suzanne Chapon, sœur d'Isaac ; Chalayer, du hameau de Cluac ; Jacques Jacquet (dit le frère Jacquet), de Saint-Jean Chambre, qui avait entendu des voix célestes ; Bertier, de Mounens, prédicant, « qui tomba et prophétisa chez Sara Leydier »[1].

La nouvelle se répandit qu'un pasteur était dans la région. Les plus sages, et les plus modérés des Nouveaux Convertis, n'avaient pas vu sans hostilité se propager l'épidémie prophétique. L'un d'eux, M. Lachau (?), des environs de Desaignes ou de Lamastre, crut utile d'éclairer le jugement de Brousson sur un mouvement qu'il observait lui-même depuis longtemps. Il lui fit parvenir une lettre, pour lui proposer « les raisons qui l'avaient empêché de croire que ceux qui se disent prophètes eussent aucune vocation ordinaire ni extraordinaire »[2]. Il avançait à cet égard trois considérations. Les prétendus prophètes, d'abord, ne pouvaient se vanter d'aucun miracle. En second lieu leurs prédictions s'étaient trouvées toutes fausses. Ils avaient annoncé que les balles des dragons n'atteindraient pas les fidèles réunis à la Cham du Besset [Le Cheylaret] (1689), et les dragons avaient fait un affreux carnage. Ils avaient tous prédit la venue prochaine de pasteurs à Cha-

1. Le même personnage sans doute qu'Isaac *Berlier* de la Bâtie de Crussol, arrêté en 1696, puis relâché après quelques mois de prison. (Arnaud, *Hist. des Prot. du Vivarais*, II, 20).

2. La lettre originale, avec les annotations de Brousson, est dans le dossier de celui-ci. Voir nos P. J.

lencon, et pour ce jour, une éclipse de soleil «que l'on ne verrait rien de dix heures». A la date fixée, aucun ministre n'avait paru, et de longtemps le ciel n'avait été plus serein ni plus beau.

Enfin, et c'était l'argument principal, loin d'être sanctifiés par leur vocation, les inspirés menaient « une vie débauchée, scandaleuse et abominable, ayant eu l'insolence de paillarder à la vue de leurs assemblées ». « Plusieurs hommes ont abandonné leurs femme et enfants, et s'en sont allés avec les femmes de leurs voisins, et d'autres avec des filles ». On pourrait compter dans ce nombre, disait Lachau, en un langage dont nous sommes obligé de pallier la rudesse, grande quantité de filles perdues, « de voleurs, de meurtriers, et de personnes abandonnées à toutes sortes de vices, qui ont escandalisé (*sic*) les gens de bien et diffamé notre religion de la manière la plus cruelle et la plus indigne ». Lachau tenait donc pour un devoir de sa conscience de les fuir, et de les regarder comme des séducteurs et des faux prophètes. Il ajoutait en terminant : « Je suis de résolution de n'en écouter aucun, puisque j'ai eu le bonheur, et ma famille, de n'en avoir jamais entendu, vous avouant que j'ai eu dans le commencement un grand désir d'en entendre ».

La lettre surprit fort désagréablement Brousson. Il en souligna de traits indignés les passages les plus frappants. Au bas de la page où il était question des miracles, il écrivit : « 1. La manière en laquelle ces personnes prophétisent est miraculeuse. 2. Jean Baptiste ni plusieurs autres prophètes n'ont pas fait de miracle[1]. » Enfin, à côté de la signature finale, et de la date fictive écrite par Lachau : « ce 20 janv. 1693 », il mit ces mots sans bienveillance : « Cette date n'est pas véritable, cette lettre m'ayant été écrite le ...[2] et rendue le 7 décembre 1697. Elle m'a été rendue par un fidèle digne de foi, qu'il chargea de me dire que .... me priait de brûler la lettre dès que je l'aurais lue. Mais je dis au porteur que la chose était trop importante pour en user de la sorte; que M. Lachau n'avait pas sujet de craindre que sa lettre fût lue par les ennemis de la vérité, puisque cette lettre leur serait fort agréable ».

1. Brousson, en 1688, avait répondu par le même argument à Merlat, quand celui-ci lui reprochait de ne point prouver par des signes et des miracles, la légitimité de la vocation extraordinaire au nom de laquelle il morigénait les pasteurs réguliers. *Opusc.*, p. 122.

2. Brousson a laissé le chiffre en blanc, comme plus loin le nom propre. Lachau était sans doute un pseudonyme.

Le 11 décembre, Brousson partit des Badons, se dirigeant vers le Rhône. Il était conduit maintenant par deux prédicants, Frère Jean Langelly, de Pierregourde, et «Frère Esbruy», qui devait, plus tard, jouer un rôle important dans le Vivarais. Ebruy, de son vrai nom Simon Jaquet, dit Vicary[1], avait été favorisé de visions. « Lisant l'épître [*sic* pour : l'Evangile] de Saint Luc, il s'était senti miraculeusement élevé sur la hauteur d'une montagne, où il avait été transfiguré, et s'était vu avec Moïse et Elie dans un état de gloire ». Les trois voyageurs retrouvèrent, le lendemain, au hameau de Rossignol (Saint-Apollinaire de Riaz), Frère Laroche [Duny] et Frère Jaquet, chez Isaac Jarjac. Brousson prêcha le sermon qu'il avait prononcé à Lyon. Cent personnes prirent la Cène[2].

Le lendemain, nouvelle assemblée dans la paroisse de Silhac, au hameau de la Valette, où cent quarante personnes communièrent[3]; puis Brousson, restant sur la lisière du plateau, et évitant le bourg de Vernoux, fut mené par un habitant de Saint-Jean Chambre[4] jusqu'à Pierregourde. La température était là plus clémente. La neige, qui l'avait assiégé trois semaines, cessait vers les rives du Rhône. De la maison d'Etienne Talon, le pasteur écrivit à sa femme (14 décembre)[5], s'excusant de son long silence sur les difficultés de son dernier séjour dans les montagnes. Le Seigneur lui a fait la grâce de travailler à la consolation de son pauvre peuple, et d'être témoin « de grandes merveilles, qui seront le sujet de l'admiration de toute la terre » :

Je ne puis pas entrer maintenant dans le détail de ces choses ; il faudrait écrire bien longtemps pour vous en instruire. Il importe même que vous n'en parliez point, de peur qu'on n'eût connaissance de ma marche... Il ne faut pas se mettre en peine ; je marche sous la conduite du Seigneur, et je vous répète ce que je vous ai marqué dans une autre lettre, que je ne voudrais pas pour des millions que le

1. Vicaire. Arnaud, II, 21, distingue Simon Jaquet du prédicant Jean Paul Ebruy, de Desaignes. L'abréviateur de Brousson, à plusieurs reprises, affirme expressément qu'il s'agit d'un même personnage.

2. C. 191. Sermon 66. « 12 décembre, S. Apollinaire de Riaz, proche Vernous »

3. En 1705, un lieutenant de miquelets ayant « par erreur » incendié, puis démoli une maison du hameau de la Noue (paroisse de Silhac), l'enquête mentionna une femme de La Noue, Catherine Romégoux « qui ne quittait pas Brousson lors de son passage en Vivarais en 1686 *(sic)*», et qui, depuis, n'avait point envoyé ses enfants à la messe. C. 187.

4. Jean-Jacques Chazal, de Gamarre.

5. *Opusc.*, p. 310.

Seigneur m'eût refusé la grâce qui m'était nécessaire pour venir encore travailler à son œuvre. Je vois qu'il répand de plus en plus sa bénédiction sur mon ministère, et qu'il veut que je sois témoin de ses plus grandes merveilles.

L'âme du pasteur déborde de joie. Dans la maison de Talon, Ebruy, Laroche, Chapon et Suzanne Richouan à la fois, prophétisent. La fille de Talon est prise aussi de la contagion [1]. Brousson fait la connaissance d'un autre inspiré, Jean-Jacques Vernet, que l'Esprit a déjà poussé au ministère itinérant, et qui est allé prononcer des prières jusqu'à Saint-Vincent de Barrès, à trois lieues de là. Deux habitants de la plaine du Rhône, l'un de Beauchastel, l'autre de Charmes, sont montés à Pierregourde pour entendre le ministre. D'autres, le lendemain (15 décembre), viennent le joindre chez Tromparent (entre Pierregourde et Saint-Georges les Bains). Là, le maître du logis a ouï parler d'un miracle. Il sait que lors des conversions générales, « le nommé Chazal, au lieu de Genève (?) (paroisse de Toulaud), en présence de la veuve et de la fille du Sr Blanc, ministre, a souvent entendu, la minuit de chaque nuit, une voix qui chantait des Psaumes, laquelle voix sortait d'une nuée qui n'était que de la hauteur d'un homme, qui s'éloignait ou se rapprochait. Chazal ayant voulu dire à cette nuée : Arrière de moi, Satan ! la voix lui a répondu : Satan toi-même ! ». Un marchand de Charmes, Delhomme, que Brousson interroge sur le fait, répond qu'en ce temps-là ils ont en effet entendu chanter des Psaumes par une voix céleste.

Brousson se rapproche encore du Rhône. Au lieu de Blau (?) (paroisse de Saint-Georges), dans la maison de Pierre Fialaix [2], il prêche et donne la Cène. Les auditeurs sont si nombreux, qu'« il y a autant de monde dehors que dedans ». Ils sont montés, pour la plupart, du bourg de Charmes, entre autres le greffier et consul Pierre Delhomme, sa femme et sa servante, et la D^lle Chambaud, de la Combe de Bavas.

Enfin le pasteur quitta la montagne, pour redescendre la rive droite du Rhône. Le 21 décembre il était à Baix, où Gabriel Astier, venu de Cliousclat et de Loriol, situés sur l'autre rive, avait suscité en 1689 les premiers inspirés du Vivarais. La

1. Il est question encore d'une autre prophétesse, du mandement de Pierregourde Claudine Coulet.

2. Un Fialaix, de Saint-Georges, épousa en 1734 Isabeau Menet, connue pour sa longue captivité à la Tour de Constance. *Bull.* LVI, 578.

famille du boulanger Jourdan, qui reçut Brousson, avait déjà hébergé Astier lui-même, et le père conta au ministre, avec quelque orgueil, que son fils Charles, neuf ans auparavant, et dans sa quatorzième année, avait prophétisé « que le prince d'Orange enverrait tant de troupes contre le roi, qu'il serait obligé de lui céder ». Le jeune homme n'était plus en France, et Brousson ne put l'interroger. Après avoir prophétisé quelques semaines dans le Vivarais et le Dauphiné, il avait passé la frontière de Genève, mais, disait le père, les ministre n'y avaient pas approuvé ses prophéties [1]. Brousson prêcha et donna la Cène, à Baix, le soir du dimanche 22 décembre. Catherine Ollivier prophétisa dans l'assemblée, qui finit de bonne heure, les gens devant à l'aube porter leur pain au four banal.

Jourdan, sa femme et leurs amis, savaient plus d'une particularité des événements de 1689, que leur hôte écrivit sous leur dictée. Le disciple d'Astier, Valette, de Saint-Vincent de Durfort [2], qui avait, à la tête de ses auditeurs, lapidé le capitaine Tirbon et ses soldats, avait été jugé et exécuté à Lavoulte-sur-Rhône, à deux lieues de Baix. Jourdan racontait que, sur le bûcher où Valette avait été jeté après avoir été pendu, son cadavre « écartait encore les flammes avec ses mains ». Le fait, disait-il, avait été rapporté à Bâville par Dumolard, subdélégué à Tournon, qui avait assisté à l'exécution. Dumolard avait même confessé que Valette était un saint ; le duc de Ventadour, seigneur de Lavoulte, n'avait plus voulu souffrir de semblables prisonniers dans son château. La D[lle] Ducros certifia à Brousson que « lors du massacre fait en 1689, le ciel s'était ouvert, qu'il en était descendu une lumière, laquelle avait enveloppé les fidèles exposés au massacre. Cette même lumière était ensuite remontée, et le ciel s'était fermé ». Brousson recueillait tous ces prodiges. N'étaient-ils pas le gage d'un avenir glorieux ? Le présent sans doute était sombre. La femme de Jourdan tenait d'un prêtre, qu'il avait été délibéré dans une Assemblée du Clergé qu'on obligerait les fidèles d'aller à la messe et de communier à Pâques ; et huit jours auparavant, une prophétesse avait annoncé « que le roi aurait peine à se relâcher à l'égard des fidèles et de consentir à leur rétablissement ». Mais l'Esprit avait ajouté une radieuse promesse : « En ce cas, il viendra un Roi qui lui fera tête ! »

1. Voir Porret. *L'Insurrection des Cévennes*, Lausanne, 1885, p. 95, sur les deux prophètes examinés à Genève le 26 février 1689.

2. Ils étaient deux frères, l'autre fut envoyé aux galères. (Arnaud II, 22).

Il restait à Brousson à traverser le Rhône, pour visiter, en Dauphiné, les quartiers où avaient surgi les premiers prophètes[1]. Mais il était déjà fixé sur la valeur de leur inspiration. La veille de Noël, à Baix, au moment de passer le fleuve, il réunissait tous ses récents souvenirs, et il écrivait à un ami de Hollande[2] :

La Providence divine m'a fait passer, contre mon intention, dans un pays qui semblait entièrement abandonné, mais où j'ai vu, ouï, ou autrement appris par un très grand nombre de témoignages indubitables, de si grandes merveilles, qu'elles feront le sujet de l'étonnement et de l'admiration de toute la terre, et celui de la consolation et de la justification de Monsieur J. [urieu] et de ses semblables. Il y a des gens qui ont travaillé à ensevelir les merveilles de Dieu, mais Dieu saura bien les faire connaître. Cependant, Monsieur..., pour ma sûreté et pour l'œuvre du Seigneur, qu'on ne parle pas encore de ces choses, de peur qu'on ne fît à peu près connaître ma marche. Au reste, Monsieur, tout gémit, tout soupire après le rétablissement de Jérusalem. Il y a des pays où le peuple de Dieu a souffert des maux extrêmes [il s'agit ici du Vivarais], qui ont abattu le courage d'une grande partie de ce pauvre peuple ; mais l'autre partie, que Dieu a fortifiée, et qui s'expose tous les jours aux plus grands dangers, est animée d'une piété merveilleuse.

Le Dauphiné réservait au pasteur des émotions pareilles. Après avoir célébré la Cène le 24 décembre dans le voisinage de Loriol, en face même de Baix, en une assemblée où trois femmes prophétisèrent[3], Brousson semble être demeuré quelques jours vers Livron ou Crest. Une femme de Montmeyran, qu'il avait vue à Loriol, lui donna sans doute quelques indica-

1. L'évêque de Viviers fut informé du passage de Brousson. Il parle dans son Mémoire de 1698 (J. Lemoine, p. 142) de ce prédicant déguisé en habit d'officier, qui, du Dauphiné, entra dans le Rhône (*sic*) et parcourut quelques paroisses tant du diocèse de Valence situé en Vivarais, que du sien. « Il eut l'impudence, ayant assemblé plusieurs personnes dans un bois, de leur donner ce qu'ils appellent la Cène, leur fit prêter serment de renoncer à la messe, et leur laissa un écrit plein d'impostures séditieuses, dont les copies furent vendues dix sols pièce ». C'était, on le sait, l'habitude de Brousson, de laisser à ses auditeurs des sermons manuscrits ou des imprimés. Peut-être s'agit-il de l'*Avis aux protestants de France*. Si le prédicant est bien Brousson, celui-ci, des environs d'Annonay, est donc passé à Valence. Il a traversé le Rhône, pour entrer à Soyons, dans l'ancienne paroisse du pasteur Homel, et il a atteint Vernoux par la montagne de l'Herbasse, sur laquelle les protestants armés, en 1683, avaient essayé de résister à Saint-Rhue. Brousson, sous le nom de Paul de Beauclose, voyageait en cavalier.

2. *Opusc.*, p. 311.

3. Deux étaient de Baix : Catherine Ollivier et la nommée Marthe.

tions qui l'amenèrent jusque à Beaumont-les-Valence, le 28 décembre. Dans toute la région, il recueille les mêmes étranges récits : on lui atteste qu'en septembre 1695 il a plu du sang dans le terroir de Gigor (?) au diocèse de Die; que l'année suivante, les rochers ont été ébranlés, la terre entr'ouverte en plusieurs endroits, si bien que la maison d'un ancien catholique, où des livres protestants avaient été jetés au feu, a été engloutie.

En Dauphiné le pasteur retrouve aussi des manifestations pieuses qui lui sont plus familières. Il transcrit, sur son journal de route les détails qu'il recueille sur les premières assemblées du désert, analogues à celles du Languedoc, qui se sont tenues en 1688 et 1689 vers Dieulefit ou dans la vallée de la Drôme. L'admiration emporte la prudence. Il écrit en toutes lettres les noms des prédicants dont l'activité lui est signalée : Moïse Lauron, Barthélemy Beaumont, tous deux des « Montagnes du Dauphiné », et qui ont un riche talent pour prêcher. Il semble que ce soit le désir de voir des prédicants qui le ramène des environs de Valence au sud de la Drôme [1].

Le 1er janvier 1698, il est dans le voisinage de Bourdeaux, sur la paroisse de Mornans, chez un certain Jacques Mazel. Mazel, sa femme et sa fille, assurent qu'ils ont entendu chanter les Psaumes par une voix céleste. Une fille de Mazel, Suzanne, est prophétesse. Une autre, Marie, que Brousson voit à l'âge de dix ans, a été plus magnifiquement douée. Son père rapporte qu'en 1688, une jeune fille qui prophétisait chez lui, ayant prédit « qu'un jeune enfant viendrait prophétiser », la petite Marie, qui n'avait alors que *neuf mois*, « prophétisa » en effet, et chanta plusieurs Psaumes. D'autres inspirées paraissent, Paule Siboul, de Bezaudun, Marguerite Arnaud, Justine Marsel, Louise Carde, ces trois dernières qui « prêchent » depuis huit ans. Brousson note encore qu'il a vu là d'excellents ouvriers : Joël Lieutard, de Bourdeaux (40 ans) ; Jean Pierre Varaut (40 ans), prédicants depuis 1688 ; Antoine Respat (26 ans), prédicant depuis 1691 ; Jacques Bompas, de Brenas (?) près de Bourdeaux, qui prophétise et prêche.

Mais surtout le ministre parle avec complaisance de Jacques [2] Martel (30 ans), qu'il appelle Marteau, en francisant son nom.

1. Pour ce qui suit, voir non seulement le *Résultat des Mémoires... de Brousson...* C. 191, mais aussi les *Mémoires* de Martel. *Bull.* LVI, 433. (*Pap. Court*, 17, B, 63).

2. Jacques, ainsi nommé plusieurs fois. A. Court dit Jean, et Martel lui-même semble avoir signé ainsi plus tard : *Bull.* LVI, 428, 433, 436.

Originaire de Poyols, près de Die, Martel, fugitif d'abord pour n'avoir pas voulu abjurer, avait convoqué de petites réunions pieuses dès 1690[1]. Signalé plusieurs fois, serré de près, il était descendu vers Orange en 1692 ou 1693. Revenu vers la vallée de la Drôme, il avait été pris en 1696, enfermé à Die : il s'échappa pendant qu'on le conduisait à Crest. Martel entra dans la maison de Mazel, à Mournans, le 2 janvier 1698, pour y voir Brousson, et sans doute aussi pour se montrer à lui. Son nom était connu du pasteur, qui l'avait entendu prononcer en Vivarais, sur les bords du Rhône. Martel n'oublia pas cette rencontre : en 1730, trente-deux ans plus tard, par conséquent, il en transcrivait le souvenir pour Antoine Court : « Me voyant entrer, [M. Brousson] loua Dieu de m'avoir élu ministre extraordinaire de son Eglise, et me fit asseoir près de lui. Il dit qu'il ne pouvait pas m'entretenir longtemps, parce qu'il méditait un discours qu'il devait faire ; la maison était déjà remplie de monde, et tôt après il prêcha et donna la Communion. »

Martel, écrivant en 1730 le récit de sa vie, pour un homme dont le ministère pastoral avait été consacré à combattre les « inspirés », n'a pas une seule fois mentionné ses rapports avec les prophètes. Mais Brousson racontait dans sa Relation, qu'en cette assemblée même où les deux prédicants s'étaient rencontrés, deux prophétesses avaient parlé, chacune d'elles manifestant une particularité qui lui parut (comme aussi à tous les assistants) miraculeuse. L'une, Louise Corde, fit la prière, « mais elle eut peine à parler jusqu'à ce qu'elle eût jeté quelques bouchées de sang caillé ». L'autre, nommée Coquille, vieille fille, « en prophétisant, parlait de la guerre et de la paix, et nomma tous les officiers généraux des armées de tous les souverains d'Europe »[2]. Notons ce dernier trait, qui montre avec quelle passion avaient été colportés dans le Dauphiné les détails de la récente guerre.

Le lendemain (3 janvier), Brousson, dans la paroisse de Bourdeaux encore, prêche et distribue la Cène. Un certain Moïse Arnaud (c'est peut-être son hôte), lui parle des enfants prophètes. Il a vu « prophétiser » chez lui le fils d'Antoine Maury, de Crupies, qui n'avait que six à sept ans ; il a entendu le fils de

1. Brousson dit, en janvier 1698, que Martel prêche depuis sept ans. Martel dit lui-même avoir commencé en 1688. Mais ses dates ne sont pas toujours très sûres.

2. La phophétesse Coqu lle avait été déjà emprisonnée à Die, et interrogée par le Sr Dubœuf, subdélégué de Bouchu, l'intendant de Grenoble.

Siboul, de Bezaudun, prophétiser *à six mois*. Il cite le témoignage du médecin Lamande, de Crest. Martel, à son tour, atteste les prophéties d'un enfant de trois ans. Arnaud a entendu le chant céleste des Psaumes, à Bezaudun, « sous les masures [ruines] » d'une maison brûlée en 1683 pour avoir abrité une assemblée. Mazel affirme qu'il a plu du sang à Roville (?) à deux lieues de Montélimar. Il rapporte que Jacques Artaud et lui-même, « ont vu trois anges sur une perche, qui chantaient. » Deux prophétesses de Bezaudun témoignent à leur tour. L'une d'elles, qui a le don depuis sept à huit ans (Catherine Rodet), raconte une de ses visions : « Une rivière débordée, et une haute montagne. La rivière débordée était le Clergé en général. La montagne était le Roi qui s'opposait à l'Eglise du Seigneur ».

Brousson note encore tout cela. Le 6 janvier il s'est transporté aux environs de Dieulefit. Dans une grange de la campagne de Poët Laval, il donne la Cène. Lucrèce Dufour, dont le père (nommé Henry) a été pendu en 1669, et qui a entendu, elle aussi, chanter les Psaumes en plein jour, prophétise dans l'assemblée en même temps que Madeleine Berlier. Brousson écrit qu'un certain Pierre Clémant (qu'il vient sans doute d'entendre) est très habile.

Martel de nouveau attire son attention. Ils sont venus ensemble. Martel prononce après le pasteur, une exhortation. sur quelques paroles d'Esaïe, I, 15 : *Quand vous multiplierez vos prières, je ne les exaucerai point, parce que vos mains sont pleines de sang*. Brousson lui demande ensuite curieusement, s'il a longuement préparé son discours, et s'il sait à peu près combien de temps son sermon a duré ? Martel répond qu'il pense avoir parlé environ une demi-heure, et sans avoir médité auparavant ce qu'il voulait dire. Brousson consigne aussitôt le fait, et conclut que Martel est très habile. Il met alors le prédicant au courant de ses projets, Il a l'intention de passer du Dauphiné dans le Languedoc. Mais il ne séjournera guère dans cette dernière province. Les prédicateurs y sont maintenant rares. Pourquoi Martel n'irait-il pas suppléer à cette pénurie, quand Brousson aura quitté les Cévennes pour continuer ses voyages ? Il faudra seulement que Martel ose plus qu'il n'a fait jusqu'ici. En lui fournissant deux adresses sûres, à Nîmes, (chez le Sr Gassais (?), faiseur de taffetas) et à la Baume, près d'Uzès (chez le Sr Espérendieu), Brousson « lui ordonne de donner la Communion, là où il trouvera le peuple disposé ».

L'assemblée de Poët Laval fut la dernière que le pasteur réunît dans le Dauphiné. Nous le retrouverons bientôt à Orange, avant de le suivre dans le Bas-Languedoc. Son âme était obsédée du souvenir des tueries de 1689 et de 1684, qui lui avaient été racontées dans le Vivarais ou près de Bourdeaux, mais elle débordait d'allégresse à la pensée des spectacles divins qu'il venait de contempler. Ses carnets étaient couverts de témoignages qui chantaient la gloire du peuple opprimé, et la victoire finale de son Dieu.

Néanmoins le ciel lui paraissait lourd d'orages. Il peignait, à ses correspondants de l'étranger, l'exacte situation des protestants de France. La paix était officiellement publiée depuis la fin de novembre, et rien n'était changé dans le royaume à l'égard de la religion. Il avait appris, à Baix, les contraintes nouvelles que les prêtres préparaient. Quelques jours après son passage, l'évêque de Viviers (ou celui de Valence), visitant un village, avait fait lui-même mener de force plusieurs personnes à la messe, et dit d'une récalcitrante, qu'il fallait la faire marcher à coups d'épée[1]. Le pasteur pouvait donc écrire avec mélancolie, à un ami de Hollande, bien qu'il eût peut-être connaissance des nouvelles heureuses que répandaient toujours les réfugiés : « Tout paraît encore fort mystérieux à notre égard »[2]. Mais sa foi reprenait le dessus : « Je bénis le Seigneur de tout mon cœur, de ce qu'il m'a fait la grâce de me ramener dans ce royaume, pour y continuer à travailler à son œuvre ; et de ce qu'il daigne répandre de plus en plus sa bénédiction sur mon ministère »[3].

1. Lettre du 23 janvier 1698. *Opusc.*, p. 313.

2. Voir *Bull.* VIII, 311, l'indication d'heureux événements annoncés en Dauphiné par une lettre de La Haye, au début de novembre 1697. A la même date, le Poitou recevait, de ministres revenus de l'étranger, et dans des cultes célébrés en plein jour, l'assurance que « la paix ne pouvait être sans le rétablissement de Sion ». « C'était donc à cette heure qu'il fallait redoubler de prières. » (Lièvre, II, 205).

3. Lettre du 23 janvier.

CHAPITRE XIII

LE BAS-LANGUEDOC PENDANT LES NÉGOCIATIONS DE RYSWYK

(Mai-Décembre 1697)

On a vu comment les préliminaires de la paix avaient été accueillis aux Cévennes, et ce que le vieux des Vignolles pensait le 27 mars 1697, du « Lion de Juda ». La paix était prochaine, elle apporterait la liberté. Quelques faits caractéristiques permettent de constater la répercussion profonde qu'eurent les négociations de Hollande, en 1697, sur les prédicants du Midi et leurs auditeurs.

Moins d'un mois après la mort de Pierre Plan, la nuit du 4 au 5 mai, à une lieue de Lézan où il avait été livré, se réunissait une foule considérable. Un lieutenant du régiment de Montelz s'embusqua, à l'aube du 5 mai, aux portes de Saint-Hippolyte avec un détachement, et saisit quelques personnes. Le culte avait été célébré sous la pluie, vers Sauve, « dans une enfonsure » du bois du Ranc, entre la Selve et la Veyrière[1], par un prédicant de grande taille, assez gros, d'environ 30 ans, vêtu de gris obscur. Quelques jours plus tard, celui-ci vint demander à boire dans une maison du faubourg de l'église, à Saint-Hippolyte, et donna à une femme « six à sept pans de ruban blanc »[2]. Ses nombreux auditeurs, parmi lesquels étaient, dit Bâville, « tous ceux de Quissac », avaient été dénoncés à Sauve aussi bien qu'à Saint-Hippolyte, mais le capitaine de bourgeoisie d'un côté, pas plus que le lieutenant de l'autre,

1. Les auditeurs venus de Sauve, ne voulurent pas défiler devant la ferme de la Selve, où habitait l'ancien ministre pensionné de Soudorgues, Darvieu. Celui-ci dépose « que les N. C. depuis sa conversion le craignent, le haïssent et lui disent mille injures, et qu'ils n'ont pas osé passer devant chez lui ». De chaque côté de la maison, on constata, en effet, qu'ils avaient fait un détour de 150 à 200 pas.

2. Ce n'était pas « le paquetier », qui était petit, mais plutôt D. Bas.

n'avaient voulu se hasarder dans la nuit. L'intendant envoya à Aigues-Mortes quelques-uns des trente-huit « fols » arrêtés, dont aucun n'avait avoué[1].

Au début de mai, un autre prédicant, noir, petit, bégayant un peu (Olivier ?), prêche à la métairie de Jauvert, dans le bois de Mallebouisse (entre Saint-Paul la Coste et Saint-Sébastien). Quinze arrestations ont lieu à Mialet. Le soir de l'Ascension (15 mai), le même prédicateur se fait entendre entre Massanes et Cassagnoles[2]. Le 20, Bâville écrit à Fléchier : « Je ne doute pas qu'il y ait quelque assemblée aux environs de Nîmes, que Brousson ou quelque autre ministre ne soit dans le pays. Il faut éveiller vos espions, et leur promettre de nouvelles récompenses. Nous avons envoyé des garnisons en pure perte à Sauve et à Montpellier (? *sic*). Voilà une impertinente nation de vouloir s'attirer des peines sans nécessité »[3]. *Sans nécessité.* C'est, avec moins de candeur, le mot du Président de Saint-André, en 1558 : « Jésus Maria ! qu'est-ce que veut dire aujourd'hui cette jeunesse, qu'ainsi elle se veuille faire brûler à crédit ? »[4]

Le 1er juin, Bâville répète : « Brousson est certainement dans le pays, et se prépare à faire beaucoup de désordre ». Brousson était en Hollande, mais le désordre, en effet, s'accentuait.

Lapierre, en 1697, comme on le verra, resta dans le Haut-Languedoc avec David Gazan. D'Olivier nous ne savons rien. Peut-être est-ce lui qui prêcha le 1er septembre à Saint-Laurent d'Aigouze, dans la métairie de Bonnet[5].

De Bas et de Roman, au contraire, nous connaissons assez bien l'activité pendant les mois qui nous occupent.

Bas rédigea plus tard, à la prière d'Antoine Court, quelques souvenirs de sa vie[6], mais il écrivit « à la hâte, étant âgé, et sa

1. Dossier de l'assemblée, C. 176. Armand de la Chapelle, II, 288, nomme parmi les condamnés Jeanne Moulard, de Saint-Hippolyte, Séguin, tailleur d'habits, et sa sœur. Il faut ajouter au moins Louise Gibert, de Saint-Hippolyte (*Bull.* XXXIX, 191). Sauve, Saint-Hippolyte, Durfort, Quissac, payèrent 3.600 livres pour les frais de la procédure, et plus encore pour le logement des troupes, car Sauve, contre 500 l. de frais, dut en débourser 544 pour les dragons.

2. C. 176. Information du 9 et 15 juin à Alais, et C. 181, note des frais du capitaine de bourgeoisie de Mialet.

3. *Pap. Coquerel.* Rabaut sans doute a lu à tort Montpellier sur l'original. Est-ce « Saint-Ipolite » (?)

4. Procès de Rebéziès et de Damville, octobre 1558. Crespin, *Hist. des Martyrs*, Ed. de Toulouse, II, 577.

5. C. 176. Informations du 24 septembre 1697.

6. *Pap. Court*, 17, B, f° 109. Copie collationnée par Fonbrune Berbinau. L'écriture de Bas est presque illisible.

mémoire affaiblie », si bien qu'il est difficile de situer à leur date exacte un certain nombre des faits qu'il a notés. Il se rappelait avoir prêché dans les Hautes-Cévennes, au Bousquet de la Barthe (près Barre), au Pompidou, au Pont de Monvert. Il s'était approché de Saint-Jean [de Marvéjols] et d'Uzès. Quelque dangereuse aventure l'avait renvoyé à Saint-André de Valborgne, Gazyard (?) [Gatuzières ?] et Meyrueis. Il connaissait également Alais, la Tour de Billot, Anduze, et Montagnac[1]. Il avait manqué être pris à Anduze, dans la maison de la Dlle de Peau (?). Les « ennemis » fouillaient le logis, et il était mal dissimulé derrière un tas de fagots. Quelques Demoiselles[2] feignirent d'aider les soldats dans leurs recherches, et couvrirent si bien le prédicant des « fascines » qu'elles soulevaient, que « Dieu le garantit par sa grande miséricorde ».

A Alais, son sang-froid le tira d'un aussi mauvais pas. Le gouverneur et le major le savaient dans la ville, et avaient mis en campagne les soldats de la citadelle. Bas envoya chercher au plus vite à Arnat (Larnac ?) une vieille fille, Mlle Pensier, « bonne chrétienne ». Elle vint. « Il faut, lui dit-il, que vous me preniez sous le bras, pour sortir avec vous hors la ville. Dieu aveuglera nos ennemis, ils ne croiront pas qu'un homme comme moi soit si hardi de paraître en plein jour. On vous saisira, on vous mettra en prison. Vous avez des neveux à Lyon, il faut dire que c'en est un qui vient de faire des emplettes du Rouergue, et après quinze jours vous sortirez ». « Je passai donc avec elle, ajoute Bas, et devant les places où étaient le gouverneur et le major, les saluant, j'échappai par la puissance divine, de leurs mains, et sitôt je passai le Gardon sur un cheval à poil, et la pauvre Demoiselle fut saisie chez elle, et il ne lui est rien arrivé que ce que j'avais dit ».

Cinq mille livres, au dire du prédicant, étaient promises par Bâville pour sa capture. Un certain Donzel, des environs d'Alais, désireux de toucher la prime, s'ouvrit de ses intentions à un habitant de Montagnac[3] nommé Téron. Mais Téron était « un véritable fidèle », qui prévint Bas des manœuvres de Donzel. Bas conseilla simplement à son ami d'amener le traître à la première assemblée qu'il présiderait. Il eut la précaution seule-

1. Entre Lédignan et Saint-Mamert. Ne serait-ce pas plutôt Montignargues, près de Vézenobres ?

2. « Mlle Régis, Mlle Fustier Silvie et autres ».

3. Voir une note précédente.

ment de l'y faire surveiller par quelques hommes, pour le retenir s'il essayait de s'échapper.

Après l'assemblée finie, raconte le prédicant, je me joignis à lui, et lui tins un langage de douceur, et que Dieu me l'amenait par là pour être du nombre de ses enfants et lui faire entendre sa voix ; qu'il n'était qu'à lui d'être fidèle pour être heureux, et à ne se laisser pas aller à la superstition et à l'idolâtrie et à quitter le vrai Dieu, et à s'attacher à suivre les ordres qu'il nous avait laissés par son Testament, que par ce seul moyen on pouvait être éternellement heureux, et que j'étais sûr que Dieu voulait le sauver et le rendre heureux. Et lui donnai un testament de Mons[1], et lui fis voir comme Dieu déclarait heureux ceux qui lisaient et en profitaient, et comme il condamnait ceux qui défendaient de le lire, et ceux qui annonçaient contre ce qui était écrit, et ceux qui annonçaient la doctrine des diables, qui défend de se marier, de manger les viandes créées pour les fidèles, qui ne peuvent souffrir la saine doctrine,— l'Antechrist,— les caractères, — les faux docteurs...

Après cette exhortation, où Bas nous a conservé la substance de toutes ses prédications, « Dieu, dit-il, fit tant d'impression sur le cœur de Donzel, qu'il le changea, et le rendit véritable fidèle, suivant, tant qu'il savait, les saintes assemblées. En un mot, cela s'étant su, il fut pris et mis au fort d'Alais, où il souffrit les fers aux pieds et soutint constamment la vérité, quoique son père et sa mère le vinssent voir et l'injurient, lui disant qu'il était perdu »[2].

Des environs d'Alais, où sa prédication avait porté d'aussi heureux fruits, Bas, passant par Saint-Hippolyte, se retira vers « les Cévennes Hautes », dans l'été de 1697. Pendant qu'Olivier et Roman célébraient vers Saint-Paul la Coste ou Nîmes les assemblées que nous avons mentionnées plus haut, il fut témoin, lui aussi, dans la montagne, du renouveau d'ardeur qui accompagnait le bruit des négociations de la paix. A Griou (?), à la Côte d'Aulas, à Valleraugue, « partout, dit-il, je voyais de tous les quartiers augmenter le zèle, la piété de ces peuples et le nombre s'augmenter d'une manière admirable, et sortir même des bourgs et des villes en foule ». Les ennemis, surpris, firent de forts détachements. Mais le prédicant usait

1. La traduction catholique.

2. Bas ajoute que Donzel sortit de France et se retira du côté de Cassel, où se retira également Téron. Ce dernier « revint encore en France pour y quérir son père et sa mère, âgés chacun de quatre-vingts ans passés ».

d'une prudence consommée. « J'avais des espions partout, et je mettais des sentinelles avancées qui étaient aux écoutes des gouverneurs, des commandants, des capitaines, afin, s'ils donnaient des ordres pour des détachements, d'en être averti et par là se transporter ou se retirer ailleurs, et le lendemain, les gens se retiraient comme revenant de leur campagne ». Grâce à ses précautions, il se flattait plus tard que personne n'avait été pris dans ses assemblées. Mais il courut lui-même, et sans doute vers cette époque, un nouveau danger. Au sortir d'une réunion fort nombreuse (il prétend qu'elle avait été de dix mille âmes !) il fut mené chez un malade qui demandait ses prières. « Comme j'étais dedans, le curé vint dans la maison, ferma la porte, mit le clef dans sa poche et me sauta au collet ». Bas repoussa rudement le prêtre, et pendant que celui-ci, par la fenêtre, appelait à l'aide, le prédicant franchit la porte qu'il avait fait sauter d'une violente secousse[1].

Les poursuites devenant plus sévères, Bas fut contraint de chercher un asile plus éloigné. Par Meyrueis il passa dans le Rouergue. Il visita Millau, Saint-Affrique, le pont de Camarès, Brusque. Le même succès couronna ses efforts. Bien qu'il y eût de la cavalerie partout, de nombreux cultes se tinrent. Il trouva « tant de fidèles, de braves gens, que ceux qui étaient mondains et joueurs quittèrent leur train criminel, et il y avait de la joie de voir des gens de qualité s'exposer de nuit, assez loin, pour écouter la voix de Dieu. Il [cela] ne se fit point tout d'un coup, mais peu à peu. Les Puissances mirent tout en campagne, pour se saisir du prédicateur ». Bas ne perdit pas sa présence d'esprit. Un certain M. Crebassac, de Saint-Rome de Tarn, « un homme qui par sa piété avait quitté son père, et de grands biens », l'avait mené à Saint-Affrique, dans la maison d'un de ses parents. Le prédicant, quelques heures avant une assemblée, s'y trouva en même temps que des officiers qui commandèrent d'aller la surprendre. Bas fit simplement changer le lieu du rendez-vous, et le culte fut célébré heureusement. Au Pont de Camarès, il usa du même subterfuge qui lui avait réussi à Alais, et à côté d'un M. Valette, qu'il avait fait chercher, il passa en plein jour devant quelques cavaliers qui surveillaient le bourg. Il poussa même la ruse et l'audace jusqu'à entrer, un peu plus loin, chez le curé de Montlaur, comme un voyageur,

1. Il y avait là une D[lle] Bonnet, qu'il fit plus tard sortir du royaume, en lui fournissant un guide.

afin d'y attendre le crépuscule, qui lui permettrait de gagner une maison sûre.

Bas n'a rien dit, dans les quelques pages qu'il a rédigées, des espérances qu'il fondait alors, aussi bien que ses frères, sur la paix prochaine. Ce furent cependant les négociations de Hollande, qui lui inspirèrent certainement un projet qu'il mit à exécution pendant son séjour au Rouergue.

Il arriva que, voyant la piété, le zèle et la confiance que [les protestants] avaient en Dieu, je fis une Exhortation, que je fis répandre par plusieurs copies à cent lieues presque à la ronde..., pour faire un jeûne.., où les ouvriers cessèrent leurs travaux, les marchands fermèrent leurs boutiques, qui surprit nos ennemis, et qui allant de maison en maison pour savoir leur procédé (?) on leur répondit comme les Exhortations leur enseignaient de dire cela : « Hélas! nous jeûnons et prions Dieu qu'il soit apaisé envers nous et nous pardonne nos grands péchés, et que Dieu conserve notre roi et la maison royale, et lui donne pour nous des sentiments de père, et de pouvoir prier Dieu suivant les lumières de notre conscience. Ce furent les réponses que firent les fidèles aux juges, aux consuls, aux officiers, qui en firent leurs verbaux et les envoyèrent, les uns à de Bâville, les autres à Lisgout de la Berchère, [l'un] intendant du Languedoc et l'autre de la Guyenne [dont dépendait le Rouergue], qui ayant même des copies de mon Exhortation, furent contraints de dire qu'il n'y avait là aucun sujet contre ce peuple. Cela fit un si bon effet, qu'un grand nombre de fidèles prit la résolution de tout quitter pour suivre Jésus-Christ.

Les exhortations qu'avait rédigées le prédicant, et dont les copies furent faites par Crébassac, et un M. Roccat, de Millau, n'allèrent peut-être pas jusqu'à « cent lieues » du Rouergue; mais elles parvinrent jusqu'aux environs d'Uzès. Bas se souvenait que le jeûne avait été fixé par lui « pour un jeudi du mois d'août », et plaçait dans ses souvenirs l'événement en 1696. Il se trompait sur l'année, mais sa mémoire était fidèle pour le reste. Le jeudi 29 août 1697 les Nouveaux Convertis de Montaren observèrent un jeûne absolu. Ils ne sortirent pas de leurs maisons, où ils chantèrent les Psaumes[1]. Or, si l'on se souvient que le 31 août était la limite extrême accordée par les plénipotentiaires français pour la discussion de leur premier projet de paix du 20 juillet, on reconnaîtra que Daniel Bas n'avait pas fixé arbitrairement la date de cette journée de recueillement et

1. Information spéciale du 23 octobre 1697. C. 176.



Phot. Gust. Cord.

Valleraugue

Vue prise de l'Ouest

d'humiliation. Le jeûne solennel du 29 août, et ceci explique sans aucun doute la faveur avec laquelle en fut accueillie la proposition, devait être un appel suprême qu'en un moment solennel, le peuple opprimé adressait à la miséricorde de Dieu.

Roman ne fut pas moins ardent que Daniel Bas. A Meyrueis, nous l'avons vu, il était revenu à la coutume des premiers temps du Désert, et se faisait garder par des compagnons en armes. Il se trouva bien de s'être mis sur la défensive. Dans les Cévennes[1], un faux frère, nommé Bermont, avertit le curé de sa paroisse d'une assemblée prochaine. Le prêtre, faute de soldats, réunit quelques paysans, qui s'embusquèrent pour se saisir du prédicant. Mais, dit Roman, « je passai au milieu d'eux sans qu'ils eussent la hardiesse de l'entreprendre, tant à cause que mon parti était aussi fort que le leur, que parce que Dieu ne le voulut pas permettre ». Le « parti » de Roman était armé, et cette circonstance (il ne l'a pas notée dans sa Relation) provoqua les mouvements considérables que firent dès lors dans ces quartiers-là les troupes de la province (les milices). Il lui fut impossible d'y marcher ni de nuit ni de jour, et revenant à son projet de quitter le royaume, il partit pour Genève, prenant la route du Vivarais, dont il avait visité déjà certaines parties.

Le prédicant arriva à Genève le 15 juin 1697. Il comptait ne s'y réfugier que pour un temps, et y prendre au moins quelque repos. Mais il se trouva là, contre toute attente, « sous une croix plus rude et plus pesante que dans les cavernes des Cévennes. » Les zélateurs et les modérés s'y entendaient aussi peu qu'en Hollande. Les sages accusaient les violents d'avoir, par leurs manœuvres imprudentes, compromis l'avenir. Les réunions tumultueuses que ces derniers avaient encouragées dans le royaume, avaient tout perdu. « Quelques particuliers » traitèrent Roman « de tentateur et de perturbateur », disant que ses assemblées étaient la cause de tous les malheurs qui arrivaient en Languedoc. Roman fut obligé, comme Brousson, de justifier la nécessité impérieuse de son héroïque apostolat, de prouver l'impossibilité où il était de se consacrer simplement à des exhortations individuelles, et de rappeler à ses contradicteurs que Dieu leur redemanderait des âmes innocentes, qui périssaient faute de lumières[2].

1. *Relation sommaire...*, p. 32 : « Les Cévennes » signifient ici la région moyenne des montagnes, à l'Est de la Cam de l'Hospitalet.

2. *Relation sommaire*, p. 33.

Mais les pasteurs, qui le raisonnaient « avec toute leur philosophie », n'avaient point le goût du martyre. Brousson, à la même heure, souffrait en Hollande de leur pusillanimité et de leurs scrupules. Sa foi, et son amour des âmes, allaient le ramener au milieu des pauvres brebis destituées de bergers. Un mois avant qu'il partît de La Haye, Roman, cédant à une impulsion pareille, rentra lui aussi dans le royaume. Il n'était demeuré que trois semaines à Genève.

Il regagna les Cévennes, traversant encore le Vivarais, où il donna la Cène. Brousson, nous l'avons dit, y retrouva sa trace. « Aux foins » (juillet), Le Marchandou était revenu dans les Hautes-Cévennes, il prêchait à la Fau des Armes (au sommet de la Lozère), au-dessus de Belle-Coste. « A la dernière coupe des foins » (août), il tenait une assemblée dans un bois, sur le Bougès[1]. A la Saint-Michel (29 septembre), il était au pied de l'Aigoual. Ce jour-là, on constata l'absence, à la foire de Meyrueis, de tous les habitants de Campis. Ceux-ci s'étaient ménagés, afin de se transporter ensemble le soir au hameau du Crouzet, dans la maison de Cabanel l'aîné. Devant deux cents personnes, Reynet (Rey) fit une prière, et Roman prêcha. Sept ou huit hommes restèrent devant la porte, le fusil à la main, et refusèrent de laisser entrer deux jeunes filles de Pourcarès, sous prétexte qu'elles dénonceraient les assistants à Poujol[2].

Le 28 octobre, le traître, qui déjà, l'année précédente, avait fourni à Daudé les détails que nous connaissons, sur les relations de Bertrand de Campis avec Roman, complétait ses informations, et donnait avis au subdélégué du Vigan, de la dernière assemblée. Bertrand cette fois prit la fuite. Roman avait déjà quitté Meyrueis. « Aux châtaignes » (octobre), « dans un bois à quatre lieues du Pont de Monvert »[3], il donne la Cène avec un autre prédicant « plus vieux que lui » (?).

Le retour de Roman n'avait pas surpris ses amis, car il leur avait promis qu'il reviendrait. Lors de son départ des Cévennes, il avait recommandé ses brebis dispersées à plusieurs « fidèles et charitables anciens », qu'il avait établis, à l'exemple de Brousson, dans quelques paroisses[4]. Il trouva que ceux-ci, pendant

1. C. 178. Dossier de l'Assemblée de Montcuq.

2. C. 176. Assemblées de Meyrueis.

3. C. 178. Dossier de l'Ass. de Montcuq. Cette indication si vague est fournie évidemment par un auditeur du prédicant, qui se rappelle avoir fait la course pour assister au culte.

4. Voir IVe partie, chap. II.

son absence, s'étaient fort bien acquittés de leur devoir, en convoquant de petites assemblées, et ressentit une joie extrême, de trouver ses frères dans une si sainte disposition.

Les exhortations des prédicants, leur piété, leurs indications pratiques, avaient leur part dans ce zèle renouvelé. Les lettres et les communications des réfugiés contribuèrent plus encore à l'éveiller et à l'entretenir. Le fameux Mémoire du 18 septembre, remis aux plénipotentiaires français par les ambassadeurs évangéliques, fut largement répandu par le Comité des Huit, aux efforts duquel il était dû. Les copies portaient au bas : « Les personnes sages et discrètes seront bien aises de voir cette pièce. Dieu la veuille bénir »[1]. Elle fut lue en effet, dans le Bas-Languedoc comme à Lyon, et avec la même joie. Peu importait qu'elle fût une manifestation tardive. Il suffisait que les Puissances protestantes eussent parlé. Elles n'abandonnaient donc point les intérêts des réformés de France.

Sur la fin du mois d'octobre, un habitant de Montpellier, Pierre Veyras, avait entre les mains la copie d'une lettre venue « de l'étranger », qui révèle à la fois l'importance que certains réfugiés prêtaient au Mémoire, les espérances dont ils se leurraient, et la crédulité avec laquelle ils colportaient les nouvelles les plus aventurées [2].

Après la ratification de la paix, le Roi, par sa clémence, a résolu avec son Conseil de nous donner pleine liberté de rentrer dans tous nos biens, sans pouvoir demander compte des fruits [c'est-à-dire : des intérêts]; que dans le royaume il y aura un certain nombre fixe d'exercices, que pourtant on se pourra assembler dans les maisons particulières en nombre de tant ; que sans bruit nous ferions enterrer nos morts dans des cimetières publics ; qu'il nous sera permis d'aller faire bénir nos mariages dans [des] lieux ordonnés ; et [à] chacun de ses sujets de professer la religion que bon lui semblera. En voilà suffisamment pour ceux qui ont le cœur bien placé. Trop heureux, si cela arrive, que nous profitions tranquillement de cette grâce !

Cependant, les ministres des princes Protestants, ont fait, par un Mémoire, des remontrances à ceux de France, et ces derniers ont promis au Médiateur, qui le leur a communiqué, de faire tout ce qui dépendra d'eux pour y faire entrer le roi et son Conseil. [Suit une copie, très fautive, et faite avec beaucoup d'ignorance, du Mémoire du 18 septembre.]

1. *Bull.* XL, 177.

2. C. 178. Dossier Brès. L'orthographe très primitive de la copie la rend difficile à lire.

La nouvelle du vendredi (?) marque que le roi est un bon prince, qu'il veut que tous ses enfants se ressentent de la paix, et qu'il donnera liberté de conscience, à ce qu'un banquier de Paris a écrit à sa mère, et que c'est assuré. J'ai vu la lettre, que cette Demoiselle nous a fait voir.

Veyras ne conserva pas sa copie jalousement. Il la remit à un habitant de Blauzac, Pierre Huguet. Huguet la passa au muletier Brès, d'Anduze, entre les mains de qui elle fut saisie le 16 novembre, pour faire l'objet d'une information particulière. Mais combien de personnes déjà l'avaient lue [1] ?

Les Comités de Hollande n'étaient pas officiellement responsables de la diffusion des fausses nouvelles qui accompagnaient le récit de leurs démarches. C'était pourtant aux environs de Ryswyk qu'elles avaient pris naissance. Des Français catholiques, de la suite des plénipotentiaires royaux, « lâchèrent à l'aventure » quelques paroles favorables. « Quelques-uns passèrent jusqu'à dire qu'on se donnât patience, et que le roi était bon ». Plusieurs des ambassadeurs évangéliques, « dirent aussi plusieurs choses équivoques, et qui donnèrent lieu de croire qu'il ne fallait pas regarder les affaires comme désespérées ». Les modérés, qui relevèrent contre les zélateurs (et comme une confirmation de leur propre attitude), que « le roi n'avait pas voulu recevoir la loi de ses voisins, surtout dans une affaire domestique », laissèrent penser cependant que « de lui-même » Louis XIV apporterait quelque adoucissement au malheur des réformés. Les zélateurs redoutèrent de gâter définitivement la situation, par leur amertume publique. « On crut qu'il ne fallait pas dis-

1. Le 22 décembre, le juge observe que « l'écrit est séditieux en ce qu'il promet la liberté de conscience ». Veyras fut condamné, le 18 février 1698, à l'amende honorable et au bannissement pour six ans. C. 178.

Une lettre analogue fut colportée dans le Vivarais. L'évêque de Viviers écrit : « Ils semèrent certains bruits et des libelles pernicieux : que le roi n'exigeait point qu'ils fissent exercice de la R. C. : que ce point avait été réglé dans le traité de paix, par un article secret entre S. M. et le roi d'Angleterre : qu'il leur serait bientôt donné un lieu d'exercice public de leur religion en chaque diocèse ; que cependant tout chef de famille pouvait le faire dans sa propre maison et sans éclat ; qu'enfin la guerre était en état de recommencer, et que pourvu qu'ils tinssent fermes et unis, ils verraient dans peu la R. prot. en France comme elle était ailleurs ». L'évêque de Grenoble dit de même des N. C. de son diocèse : « On a peine, à présent, à les détromper de l'opinion où ils sont qu'il y a un article secret dans la dernière paix, pour leur laisser la liberté de conscience dans la France ». (*Mémoires des Evêques en 1698*. J. Lemoine, pp. 242, 269). Le dossier de Veyras contient un Ordre exprès du roi, du 29 décembre 1697, commandant de faire le procès à ceux qui colportent de semblables écrits « séditieux », « contraires au bien de la religion, et qui contiennent de fausses nouvelles. »

siper ces légères ombres d'espérance par une nouvelle protestation publique, à laquelle on ne se voyait pas en état de donner une forme qui en fît la validité »[1]. Obligés de se taire, ils poursuivirent, par devoir, des démarches dont ils sentaient trop bien maintenant l'inutilité[2].

Louis XIV ne consentit même pas à recevoir le Mémoire des alliés évangéliques. Il fit déclarer que la pièce « était demeurée dans la poche du chef de son ambassade ». Le médiateur consentit à insister encore, pour obtenir du roi une réponse directe. Des considérations furent adressées, à titre privé, aux envoyés français, par « un inconnu bien intentionné », pour leur exposer les raisons politiques très sérieuses, qui commandaient à leur maître de se conserver en Europe des alliances protestantes[3].

Une dernière ressource restait aux ardents, c'était de réserver du moins, et de préparer l'avenir. Les circonstances favorisèrent une dernière tentative des amis de Jurieu.

Par des négociations secrètes avec l'Autriche, Louis XIV s'était engagé d'avance, à exiger le maintien du catholicisme dans les villes qu'il allait restituer aux princes Allemands, à la charge que l'empereur, de son côté, abandonnât les réformés de France à la sévérité de leur roi. Aussi, quand l'Autriche conclut enfin sa paix le 30 octobre, les princes luthériens se virent-ils dans l'obligation de protester — platoniquement d'ailleurs — par le refus de leur signature, contre ce qu'ils appelaient un empiètement de l'Eglise catholique sur leurs droits souverains. L'occasion sembla propice aux réfugiés des Provinces Unies, pour un nouvel appel à la solidarité protestante, et la constitution d'une ligue défensive de l'Europe évangélique contre le papisme envahisseur.

Un *Projet d'Union entre les Puissances Évangéliques*, daté du 1er novembre 1697, parut en Hollande, et fut bientôt connu dans le Languedoc. La copie qui nous en reste, et qui fut remise plus tard à Brousson dans les Cévennes, est due à une main absolument inexpérimentée. Le fait qu'elle fut transcrite par un homme qui n'en comprenait même pas la plupart des phrases, est une preuve de l'importance qu'y attachaient ses lecteurs cé-

1. (Jurieu) *Relation de tout ce qui s'est fait*.... 1698, p. 18.

2. Le 30 septembre, Jurieu ne veut pas croire encore que Guillaume ait abandonné la cause des réformés de France. Mais il est fort découragé. (*Bull.* LIV, 556).

3. Publiées *Bull.* XL, 178.

venols. Le *Projet* était pour eux une dernière menace suspendue sur la tête du roi obstiné.

Le début seul en trace le caractère [1].

Vu les pertes déplorables que la Réformation a faites dans le siècle qui va finir, Vu la désolation de tous les peuples protestants qui ont le malheur d'être sous la domination des Prétendus Catholiques, Vu le peu d'égards qu'on a eu pour les intercessions des protestants en faveur des réformés de France qui, pendant la présente négociation de paix générale, et même depuis le Mémoire de paix présenté aux ambassadeurs de Sa Majesté Très Chrétienne, semblent [exposés à] un redoublement de persécutions, Vu enfin les maux que les Etats réformés doivent attendre de ces effets de persécution que la Cour de Rome ne se lasse point d'inspirer aux chrétiens pour en faire les ministres de son ambition et de son avarice, contre ceux qui s'opposent à sa prétendue puissance spirituelle,

Les ambassadeurs et plénipotentiaires des Rois, Princes et Républiques protestantes, déclarent par ces présentes, [que] quoiqu'ils soient bien éloignés de tout sentiment de persécution, ils savent pourtant, que Dieu les ayant faits les dépositaires de la vérité évangélique que nos Réformateurs ont purgée des abus et des superstitions romaines, il est de leur devoir de la défendre contre toutes sortes d'attaques, pratiques, violences, surprises et ruses, dont sous quel prétexte que ce soit on pourrait user pour la détruire, dans les pays de leur domination.

Pour cet effet, les ambassadeurs conviennent d'une proposition qui tient en trois clauses. La troisième, l'essentielle, concerne l'établissement d'une alliance défensive entre toutes les Puissances intéressées, tendant à « maintenir la liberté spirituelle dans les Etats luthériens ou réformés », et à « soulager les pays qui sont encore sous les puissances catholiques, selon l'exigence de leur conservation et intérêt réciproque ». Le *Projet* prévoit la nécessité d'établir un Chef de Direction, « qui présentement ne saurait être que le roi d'Angleterre ».

Des documents de ce genre, recopiés et lus avec avidité, corroboraient les informations optimistes des réfugiés. Bâville eut beau démentir violemment des bruits mensongers : les colères du persécuteur ne prévalaient pas contre le prestige encore

1. La pièce est conservée dans le dossier Brousson C. 191. Elle a été cotée 44 par l'intendant Pinon, qui a inventorié les papiers du pasteur. L'orthographe est si rudimentaire, que nous avons dû quelquefois restituer par pure conjecture des mots illisibles. Voir nos P. J.

intact de Guillaume III. Vers l'époque où la paix de Ryswyk fut officiellement publiée dans le Languedoc (début de décembre)[1], les prédicants continuaient avec exaltation leurs cultes au Désert.

A la fin de l'automne, Bas, revenu du Rouergue, était vers Saint-Ambroix et Lussan[2]. La nuit du 23 au 24 novembre, quatre cents protestants se groupaient dans une vaste grange au toit soutenu par des piliers, entre Méjeannes-le-Clap et Rochegude[3]. Les auditeurs étaient venus de Rochegude, de Méjeannes et de Montclus. Ceux de Rivières manquaient, un régiment de bourgeoisie y étant en campagne ce soir-là. Le prédicant, d'environ 30 ans, vêtu de gris obscur, « les cheveux courts fixés par le bout, lui venant à l'épaule (?) » fut dénoncé sous son surnom de Genevois et sous son nom de Bac (*sic*) par une de ses auditrices. Bac prêcha, dit-elle, *quatre ou cinq heures environ sans relâche, sauf qu'il se chauffa un moment*. (Nous entrevoyons déjà les transports « fanatiques » qui se manifesteront en 1700 dans les mêmes quartiers). Il pria pour le roi, afin que Dieu lui donnât un bon Conseil, et s'il faut en croire le même témoignage, ne parla pas du rétablissement de l'exercice de la religion réformée, ce que nous avons quelque peine à admettre.

Genevois monta alors dans les Hautes-Cévennes. Il rejoignit Roman aux environs de Castagnols et de Vialas, dans une paroisse qu'il connaissait pour y être passé l'année précédente, et où Roman, nous l'avons dit, séjournait très fréquemment[4].

Les deux prédicants cheminèrent du Pont de Monvert au bas de la vallée de Vialas, assurés de trouver des retraites depuis Felgeirolles (près de Frugères) jusqu'au Fesc (chez M. de l'Argentière), en passant par les maisons de Travers et du Chaufès. Bas prêcha, quelques jours avant Noël, à Poussiels (chez Teys-

1. Bâvile, par une ordonnance du 8 décembre, régla la dépense que les communautés durent s'imposer pour les feux de joie allumés à cette occasion.

2. Bas semble être alors passé dans le territoire d'Orange, ou avoir essayé d'y pénétrer, car Brousson tenait de lui un propos que nous rapporterons, et que Bas avait recueilli en octobre 1697, dans le coche d'eau qui descendait de Lyon à Avignon (C. 191. Lettre de Brousson à l'évêque de Rodez).

3. La grange d'un nommé Quintard. Informations du 11 décembre. C. 176.

4. Roman prêche à la fin de novembre au mas des Rouvières (Saint-Maurice de Ventalon). A cette occasion, il est dit «ayant une tache à l'œil». C. 178. Dossier de l'Ass. de Monteuq.

sonnières), au-dessous de l'Espinaz, sur le versant du Collet de Dèze, et revint réunir une assemblée au mas du Martinet, au-dessous de Vialas. Quant à Roman, il célébra la fête chrétienne le soir du 29 décembre, près de Saint-Maurice de Ventalon, dans le domaine de Montcuq, en une assemblée qui fit du bruit[1].

Le prédicant avait couché la veille à Felgeirolles, chez le Sr de Broussous[2], puis était venu passer la journée aux Urfruts, à un quart de lieue de Montcuq, sur les terres de Richard, consul de Saint-Maurice, dans un petit asile connu de lui depuis longtemps, « parmi de grand rochers, avec des sorties sur le bois de la Fau des Armes ». Le soir, arrivèrent à Montcuq, des communes avoisinantes, de très nombreux Cévenols, ayant à la main leurs gros bâtons de marche, « nommés tricots ». Quelques-uns vinrent à cheval. Une troupe de cent hommes monta du Collet de Dèze, où une foire avait eu lieu la veille. On raconta plus tard qu'il s'était réuni cette nuit-là plus de 4,000 personnes, chiffre évidemment exagéré. De fait, Roman, quand il se montra, accompagné de la fille de Richard, pour laquelle il avait une affection particulière[3], fut en présence d'une foule compacte, resserrée entre la grange de Montcuq et un ruisseau qui bordait le jardin[4]. Le fusil sur l'épaule, il monta sur un tas de pierres, devant le mur dans lequel était « broché » le pistolet d'un assistant, remit son arme à l'un de ses auditeurs, et au moment de commencer le culte, fut informé qu'un homme suspect était dans l'assemblée, le tisserand Antoine Pons, du Pont de Monvert. L'avertisseur Roméjon marcha sur Pons le pistolet à la main, et le prévint qu'il le tuerait, s'il disait la moindre chose. Pons répondit qu'il était venu pour prier Dieu. Roman l'exhorta au silence, et apprenant qu'il était sur le point de se marier, le pressa de ne pas faire

1. Une déposition apprit que l'assemblée avait été précédée par cinq autres, tenues dans le même quartier : à Saint-Maurice de Ventalon ; aux Rouvières ; au mas du Martinet, de Sauvage ; au bois de la Fau des Armes ; au Cros de Poussiels.

2. Il est fait mention ailleurs de « M. de la Morte » qui, à Felgeirolles également, hébergeait Roman. Est-ce le même que le Sr de Broussous ? ou un parent de celui-ci ?

3. Elle était alors fiancée avec le fils du Sr de Las Combes.

4. Les chevaux avaient été enfermés dans l'écurie de la grange, au rez-de-chaussée. L'un d'eux, mis dans la « fenière » du premier étage, à laquelle on accédait par un talus, tomba dans l'écurie et s'assomma.

à cette occasion l'abjuration renouvelée que l'on exigeait des Nouveaux Convertis dans certains diocèses.

Le culte s'ouvrit enfin. « Le premier qui avait entonné le Psaume n'ayant su le faire, on cria qu'il fallait faire commencer par un homme de Saint-Privat ; sur quoi le prédicant pria de ne nommer personne. Le dit homme de Saint-Privat commença alors, et on chanta fort bien ». Roman prêcha, conjura son auditoire de ne point aller à la messe, et fit mettre à genoux ceux qui n'y voulaient plus retourner. Il demanda ensuite « que ceux qui voulaient rendre gloire à Dieu s'arrêtassent [restassent] ». C'était la formule par laquelle il annonçait que la Cène allait être distribuée. L'action finie, Roman partit, avec la fille de Richard, qui le suivait à cheval, et un conducteur qui tenait la bride.

L'abbé du Chayla fut averti, à Saint-Germain de Calberte, de cette manifestation imposante. Il partit pour Mende, afin d'y solliciter l'envoi de troupes dans les paroisses coupables, et sur un ordre de Bâville, obtint qu'une compagnie de milices de Florac, commandée par le capitaine de Montauran, vînt loger au Pont de Montvert. Il arriva lui-même dans le bourg (25 janvier 1698), en même temps que les soldats et le subdélégué de l'intendant, M. de Villaret. Les informations commencèrent trois jours plus tard. Villaret prit pour greffier le Sr de l'Hermet, au service de qui était précisément Antoine Pons, et ce fut ce dernier, qui fournit sur l'assemblée la plupart des détails qui précèdent. Du 28 janvier au 28 février les arrestations se succédèrent, les prisonniers étant enfermés dans les caves de la maison André, où logeait l'abbé du Chayla [1].

Les soldats emmenèrent à Montpellier Antoine Servière, de l'Hôpital, Richard et sa femme, Viala de la Sépédelle, et quelques autres [2]. Le Sr de Broussous, hôte de Roman, était le plus menacé de tous les accusés, parce que le plus considérable.

1. Ces prisons n'étaient pas très sûres. Deux jeunes filles, Marguerite et Françoise Moline, de Prat Souteyran (Finiels) s'échappèrent le 28 février « par le toit de la maison ». Le résumé de la procédure, envoyé à Bâville, porte que « l'abbé du Chayla a demeuré cinq semaines à nourrir tous les prisonniers, il y en a eu jusqu'à 25 à la fois ». Marguerite Moline avait été déjà arrêtée le 1er mai 1695, après l'assemblée tenue par Pierre Plan, près de Saint-Germain.

2. C. 176. Le dossier ne contient que la procédure faite au Pont de Montvert. Voir pour les suites de l'assemblée *Bull.* XXXII, 220. Pons fut libéré par l'abbé du Chayla à la sollicitation de ses amis, mais en raison aussi de son abondante déposition. Il est surprenant que le procès ne se soit pas terminé par quelques condamnations aux galères.

Pour avoir, comme il le dit, « conservé une plaque de fusil dans sa maison », mais sans doute aussi pour quelque parole ou quelque geste violent, il avait été une première fois saisi en 1686, et obligé de servir quatre ans dans le régiment des Cravattes. Bâville l'enferma à la citadelle de Montpellier, d'où il ne devait sortir qu'en 1706[1]. Nous ne savons ce qu'il advint de ses compagnons de captivité. Des troupes furent envoyées en pure perte à Saint-Maurice, Saint-Privat, Saint-Frézal, le Pont de Monvert et Grizac. Au bout de huit jours les communautés avaient déboursé de ce chef 2,368 livres. Il en fallut payer en outre 1,500 pour l'érection d'une église.

Le lieu du Pont de Montvert obtint enfin le délogement de la compagnie de Montauran, mais ce fut pour recevoir, quelques mois après, deux compagnies de troupes réglées, qui y furent, comme la précédente, logées en pure perte.

Roman avait pu se soustraire aux poursuites, mais pendant que le procès se déroulait au Pont de Monvert, son « émissaire » de Campis, Pierre Bertrand, enfin arrêté, était interrogé au fort de Saint-Hippolyte, en même temps que Guillaume Cabanel, du Crouzet et Aldebert Vignes, du Villaret. Bertrand fut envoyé aux galères[2].

1. C. 179. Dossier de Jean Pierre Martin, Sr de Broussous. Son procès n'était pas fini en juin 1698. Le S^r de l'Argentière, Gervais, fut également arrêté. Il est encore interrogé en novembre 1698.

2. Interrogatoire du 22 janvier 1698, C. 179. La condamnation manque. Bertrand est sur la liste des galériens de la France Protestante.

CHAPITRE XIV

LES NOUVELLES DRAGONNADES — BROUSSON DANS LE BAS-LANGUEDOC

(Novembre 1697 — Février 1698)

La conclusion de la paix n'allait apporter aux Nouveaux Convertis du Languedoc qu'une aggravation de leurs misères. Déchargée du souci de la guerre extérieure, la Cour tourna son attention sur la situation douloureuse où se trouvait le royaume. La question des protestants était de celles qui nécessitaient une solution. L'édit de 1685 s'était trouvé impuissant à catholiciser le pays. Les déclarations qui l'avaient suivi n'avaient jamais pu être rigoureusement ou unanimement appliquées. L'œuvre demeurait en suspens. En quel esprit devait-elle être poursuivie? Avant que la guerre eût cessé, Mme de Maintenon avait donné par écrit (1697), son avis sur un Mémoire qui concernait les Huguenots, et dont les conclusions proposaient la confirmation de l'édit révocatoire, *dans sa lettre seulement :* l'interdiction rigoureuse, par conséquent, de tout culte public, mais la conservation (en vertu du dernier article), pour les protestants isolés, « de la liberté de conscience, et de la sûreté de leurs personnes et de leurs biens »[1]. Mme de Maintenon jugea qu'un changement de cette nature produirait beaucoup de mauvais effets et point de bons. Les N. C. bien disposés, retomberaient dans leurs anciennes erreurs ; les protestants intraitables constitueraient une faction dangereuse. Enfin « le Roi lui-même, quittant une entreprise sur laquelle il a permis qu'on lui donnât tant de louanges, et dans laquelle ses ennemis ont toujours prédit qu'il succomberait, il semble que cela intéresserait sa réputation ».

1 *Bull.* XXXIX, 393. Ch. Read date le mémoire de 1697. La guerre en effet dure encore (pp. 403, 405).

Sollicité dans sa foi catholique, dans son absolutisme et dans son orgueil, Louis XIV ne pouvait point céder. On le vit bien à Ryswyk. Lorsque, après un long silence, il consentit, sur les nouvelles instances du médiateur, à donner une réponse au Mémoire des Plénipotentiaires protestants, tout était fini à La Haye[1]. Le chef de l'ambassade française avait déjà quitté la ville. Les deux envoyés qui restaient, se firent un plaisir de répéter au nom de leur maître, qu'il était si peu disposé au rétablissement de la R. Réformée qu'il ne consentirait pas même à la rentrée des fugitifs. Il ne voyait en ceux-ci que des rebelles, dignes d'être traités avec toute rigueur. Une déclaration du 10 février 1698, réponse directe aux dernières démarches, permit à ceux qui avaient quitté le royaume pour cause de religion et contre les défenses du roi, d'y rentrer dans les six mois — à la charge qu'ils fissent abjuration, dans les huit jours qui suivraient leur arrivée.

Mais les âmes religieuses n'acceptent pas la défaite. La paix officielle n'avait rien accordé? Les réformés du Midi n'en affirmèrent que plus fort l'existence d'articles secrets, qui bientôt leur garantiraient la liberté de la conscience. Ils parlèrent d'une nouvelle guerre, qui ne manquerait pas de mettre aux prises, une fois de plus, la France catholique et la Réforme européenne, et humilierait définitivement, pour la réduire à l'impuissance, l'odieuse Babylone. Les moindres apparences fournirent à cet espoir tenace un point d'appui. Une des conséquences immédiates du traité de paix, le rétablissement du protestantisme à Orange, fut envisagée, dans le Languedoc, comme une première victoire dont il lui était possible de bénéficier.

Le petit territoire où Louis XIV, au mépris de la paix de Nimègue, était entré en 1682, et où la dragonnade avait sévi avec plus de cruauté qu'en Languedoc, avait été rendu en 1697 à Guillaume III. Louis XIV, pour ne pas créer par cette restitution, un foyer d'hérésie où viendraient s'entretenir dans leur révolte des sujets insoumis, avait exigé de Guillaume l'engagement que dans la principauté il ne donnerait point asile aux N. C. du royaume. Par une déclaration (23 novembre 1697), dont le clergé attendait un effet plus efficace, il interdit à tous ses sujets, *sous peine de mort*, d'aller s'établir à Orange, d'y faire aucun exercice de la R. P. R., ni d'y envoyer leurs enfants. Les seuls voyages de commerce restaient autorisés.

1. Récit de Jurieu : *Bull.* XL, 386 ; XVI, 315.

Le roi d'Angleterre avait cependant obtenu la délivrance des quatre pasteurs de la principauté, enfermés depuis douze ans à Lyon, au château de Pierre Seize[1]. Leur prison s'ouvrit le 26 novembre. Quelques jours plus tard, la population d'Orange les accueillit triomphalement. Ils rétablirent l'Eglise. Les Bénédictins qui occupaient leur logis, les Religieux du Verbe Incarné, quittèrent une terre devenue hollandaise[2].

Les cris de joie de ce petit peuple, libéré du joug romain, retentirent au fond du cœur des opprimés. Le peuple réformé du Languedoc, des Cévennes, du Vivarais, accourut en foule. Brousson lui-même, en sortant du Dauphiné, et malgré le danger qu'il courait, « s'enhardit d'aller dans la ville » pour « y avoir sa part de la consolation commune », et pour y embrasser le gouverneur, l'avocat Huygens de Zullichem, qu'il avait connu à La Haye, et qui s'était entremis, dans les Provinces-Unies, en faveur des protestants français[3].

Les terribles pénalités de la déclaration du 23 novembre ne furent pas appliquées, à ce qu'il semble, à ceux qui les avaient bravées. Une déclaration nouvelle fut publiée le 13 janvier[4]. La clause de la première, relative au commerce, était trop large, et permettait les subterfuges. Les N. C., désormais, qui prétendaient user de l'exception, furent tenus de se munir d'une attestation en règle des autorités de leur province. Les peines étaient cette fois de 3,000 livres d'amende, des galères pour les hommes, et de cinq ans de prison pour les femmes. Bâville, on le verra bientôt, appliqua sans pitié les nouveaux ordres du roi, qu'il avait suggérés lui-même.

Une pièce venue de l'étranger, et saisie par l'intendant dans le Languedoc vers le 3 janvier, lui avait montré tout le danger que ce territoire ouvert au culte protestant faisait courir à la catholicisation de ses administrés. Découverte par P. Gachon, en même temps que la lettre de Bâville qui la communique à

1. Le cinquième, Pineton de Chambrun, le célèbre auteur des *Larmes*, avait abjuré, comme on sait, puis avait passé la frontière pour « rentrer dans la paix de l'Eglise ».

2. *Bull.* XXXII, 558 : XXXIX, 378.

3. Lettres de Brousson du 23 janvier et 28 avril 1698. *Opusc.* 313, 323. Douen, II, 312.

4. Bâville écrivait à la Cour le 8 janvier (J. Lemoine, p. 293), qu'il passait à Orange, par le Comtat, une si grande quantité de religionnaires qu'on s'était lassé de les y arrêter. Les pasteurs d'Orange prêchaient dans des maisons particulières de la ville et y recevaient les abjurations. Le nouveau projet de déclaration fut proposé à la Cour, par Bâville, un peu après le 3 janvier.

la Cour, elle est intitulée : *Résultat du projet des zélés de la religion de J.-C, et de ses apôtres, pour servir d'instruction et de pratique dans les circonstances présentes*[1]. Nous doutons, à vrai dire, que le document, comme le veut P. Gachon, suppose « une sorte de conseil directeur reconnu et respecté », qui lui aurait par là conféré une autorité particulière. Un conseil directeur de ce genre n'existait, à notre connaissance, ni en Hollande, ni en Suisse, ni à Genève. La Hollande avait connu deux Comités rivaux ; la Suisse, deux tendances opposées parmi les réfugiés qui s'occupaient des affaires de France ; et les « zélés », au Nord comme à l'Est, avaient eu justement une attitude contraire à celle que prenaient les auteurs du Projet. Les pasteurs de qui émanent les instructions saisies, déclarent en effet s'opposer formellement à la célébration de tout culte public « dans les lieux [habités] ou à la campagne ». Peut-être les discussions soutenues à Genève par Roman, ont-elles poussé à cette publication quelques ministres modérés, qui se disent « zélés », précisément pour ne pas laisser le monopole du terme aux prédicants.

Leur intervention et leurs conseils se justifient d'ailleurs, à leurs yeux, par l'état favorable des affaires. Ils ne doutent point que le roi d'Angleterre n'ait acquis secrètement aux protestants un bienfait considérable, et ils affirment la réalité de « promesses solennelles », faites par Louis XIV à Guillaume, « de laisser vivre les religionnaires dans la *liberté intérieure*, sans les troubler ». Il est donc nécessaire de maintenir dans l'observation loyale de cet article non public de la paix, des sujets qui auraient pu sans doute espérer davantage, mais à qui le culte rétabli à Orange permettra d'attendre une plus large liberté.

Le *Résultat du Projet des zélés* fournit aux fidèles des instructions pour les pèlerinages qu'ils doivent faire vers la principauté hollandaise, règle le secret des voyages, leur durée très brève, l'exclusion des femmes, des jeunes filles, des enfants, indique que les protestants, dans la ville, « entendront un prêche, feront la Sainte-Cène, qui pourra être donnée tous les jours, et se confirmeront dans leur foi ». Le culte intime, au foyer, sera vivifié par cette assistance lointaine des hommes à des exercices publics. Il sauvegardera à son tour la continuité de la tradition protestante dans les familles, qui céderont au malheur des temps si la chose est nécessaire. Le Projet, dans son arti-

1. *Rev. Historique*, tome LXXXV, pp. 262, 265, 266. (*Bibl. Nat.* fr. 7045, Collection Rulhières, f° 84).

cle 5, montre, en effet, à l'égard de la faiblesse humaine, une condescendance que Brousson aurait trouvée scandaleuse :

4. Demeurant fermes et unis dans la sainte foi, ceux d'un même lieu qui se connaîtront zélés se communiqueront le temps des voyages d'Orange avant que de les faire, pour y aller avec ordre. Les récits qu'ils se feront au retour leur serviront de consolation mutuelle, en attendant que la liberté puisse être publique.

5. Ils s'abstiendront tous également d'assister aux exercices des papistes. Que si néanmoins on venait exercer rigueur sur ce sujet, *ils pourront y envoyer alternativement quelqu'un de la famille;* mais au retour de celui qui y aura assisté, le père de famille ou le plus capable de la conduire, lui expliquera l'horreur de cette idolâtrie et de ces profanations, si contraires à l'Ecriture Sainte, et lui marquera que *pourvu qu'il ait fait une renonciation intérieure, il n'a point encouru l'ire de Dieu, puisqu'il n'y a assisté que pour éviter une condition plus malheureuse que celle où il se trouve.*

Si opposés que fussent les auteurs du Projet à toute résistance séditieuse, et même, au fond, simplement à toute assemblée publique, ils commandaient aux Nouveaux Convertis, des démarches que Bâville n'entendait tolérer en aucune manière. L'intendant n'avait pas attendu des informations pareilles pour dire à ses administrés, de façon catégorique, ce qu'il exigerait d'eux à l'avenir. Catholiques ils étaient devenus aux Conversions générales, catholiques ils vivraient désormais. Le 18 novembre, il avait adressé aux Communautés un véritable ultimatum [1].

Il est bon, Monsieur, que vous fassiez connaître aux N. C. de votre canton une chose de la dernière importance pour eux, qui est que j'ai demandé au roi qu'il n'y ait point de troupes pendant quelque temps dans les Cévennes, pour examiner si les N. C. sont capables d'être sages et de se contenir dans leur devoir. Mais s'il arrive la moindre assemblée ou contravention aux ordres du roi, je leur déclare que je demanderai deux régiments de dragons qui vivront uniquement à leurs dépens *pendant plus de six ans*, sans que la province y entre pour quoi que ce soit, n'étant pas juste que les anciens catholiques payent la folie des N. Convertis. Il dépend d'eux d'être heureux ou malheureux dans la suite. Mais s'ils veulent être

1. Lettre de Bâville à Chazel de Nîmes, du 18 novembre 1687, enregistrée le 1er décembre par le Conseil de la Communauté de Marsillargues. C'est évidemment une circulaire générale qui a été envoyée aussi dans les Cévennes. C'est nous qui soulignons. (*Papiers Fraissinet*).

heureux, il faut qu'ils pensent sérieusement pour la religion, et à [se] sortir de l'esprit toutes les fausses et ridicules impressions que l'on a affecté de leur donner du pays étranger, pour les perdre.

Je puis les assurer que bien loin de se relâcher en aucune manière, le roi veut qu'ils vivent en bons catholiques, *et qu'on n'oubliera rien, pour leur faire suivre le parti qu'ils ont pris de se convertir.* Je ne vous mande rien qui ne soit vrai et qui ne soit exécuté à leur égard.

Les Hautes-Cévennes répondirent à cette lettre par l'assemblée de Montcuq. Bâville confirma ses menaces par les logements dont il écrasa les communautés qui l'avaient soufferte, et il poursuivit ce qui était chez lui un dessein inébranlable.

Dès 1685, au lendemain des dragonnades auxquelles il avait présidé en personne, il avait dit : « Il est question de gagner les cœurs, et de faire comprendre à ce grand nombre de convertis qu'ils ont bien fait de prendre ce parti ». La guerre européenne, à son sens, avait eu pour conséquence de rendre à peu près stériles à cet égard ses efforts et ceux du clergé. Pendant onze ans, il avait fallu songer avant tout non pas à persuader des néophytes, mais à contenir des séditieux, excités sans relâche par les réfugiés, les prédicants, les émissaires du prince d'Orange. Le 21 juillet 1690, en réponse à un pieux Mémoire qui proposait de mieux organiser les missions des Cévennes, l'intendant avait écrit : « Les victoires que les armées du roi remportent sur terre et sur mer, feront plus d'effet auprès des Nouveaux Convertis, que toutes les missions »[1]. La paix de Ryswyk qui ôtait aux Réunis de 1685 toute espérance politique d'un retablissement du protestantisme en France, les mettait en état désormais de recevoir ou de subir des suggestions catholiques d'ordre religieux. Dans sa province en apparence pacifiée, Bâville cessait de devenir gendarme, et devenait apôtre. Il pensait de nouveau, dit-il (Mémoire de 1698), à « attaquer les cœurs. C'est là où la religion réside ».

Mais pour attaquer les cœurs, convaincre les esprits, façonner les âmes, Bâville ne connaissait qu'un moyen, celui dont le roi avait usé en 1685 : la violence. Il en vint à recommençer la dragonnade.

Sur son ordre, les réparations aux églises et aux écoles que l'évêque d'Alais, dans sa tournée pastorale de 1696, avait jugées nécessaires, furent imposées d'office aux communautés du dio-

1. *Bull.* III, 172.

cèse. La ville d'Anduze fut tenue de construire un couvent, pour abriter des jeunes filles protestantes, remises par lettre de cachet aux religieuses du Verbe Incarné. Des régions peuplées d'anciens réformés durent ainsi payer de nouvelles contributions pour des édifices qu'ils abhorraient.

Pendant les Etats du Languedoc (nov. 1697 — fin janv. 1698), l'intendant avait lié partie avec les évêques de la province (tous gagnés — sauf un seul — à la cause de la « contrainte salutaire »), en fournissant aux prélats, pour les écoles et pour les instructions catholiques, les armes que ceux-ci lui demandèrent[1]. Une « Ordonnance sur les Ecoles » parut le 22 décembre 1697. Elle obligeait les N. C. à envoyer leurs enfants jusqu'à l'âge de 14 ans, aux maîtres catholiques, et au-dessus de cet âge, s'il y avait lieu, aux instructions qui se faisaient dans les églises, « à peine d'y être contraints par toutes voies ». La première absence de l'enfant donnait lieu à une amende de cinq sols, la seconde, à une amende du double. En cas d'obstination, le logement effectif d'un soldat de milice, à 15 sols par jour, rappellerait les parents à leur devoir. Les enfants des écoles devaient être conduits à la messe chaque jour. « Les jours de fête et dimanches, portait l'ordonnance, *les pères et mères seront tenus de les y mener avec eux, soit qu'ils soient aux écoles, soit qu'ils en soient sortis*, à peine de 20 sols d'amende après une ou deux admonestations du curé »[2].

Les procès aux N. C. morts relaps se multiplièrent, non plus toujours suivis de l'exhumation du cadavre, mais accompagnés de la confiscation des biens du mort.

1. P. Gachon, p. 263. J. Lemoine, pp. 297, 291.

2. Si la date donnée par J. Lemoine n'est pas fautive, l'ordonnance a été précédée d'une autre, pareille, antérieure au 27 mai 1697. A cette date, le père Paul de Maubel, capucin et missionnaire, et le S[r] Ant. Garcin, prêtre et secondaire de Valleraugue, exposent dans un procès-verbal signé du vicaire, du régent et de la régente des écoles, « que voyant un très grand relâchement pour les écoles et les instructions, après avoir souvent exhorté les pères et mères inutilement d'envoyer leurs enfants et leurs filles, ils ont été obligés, pour la décharge de leur conscience, et pour ne trahir leur ministère, d'envoyer des soldats aux plus coupables pour leur faire payer l'amende selon la dernière ordonnance de Mgr. de Bâville. Et pour cet effet ils ont eu recours à Saint-André de Magencoules, et ont prié M. de la Roque Chamfort, capitaine, de leur envoyer deux ou trois soldats de sa compagnie ». Quelques habitants ont violemment protesté, et parmi eux « le S[r] Salomon Méjanel (60 ans), mari d'une des sœurs de Vivant prédicant, laquelle a été souvent reléguée et qui n'en est pas meilleure catholique, y ayant plus d'un an qu'elle n'est pas entrée dans l'église. Jacques, autre Méjanel, grellier (59 ans), mari d'une sœur de Vivant prédicant, donne également un mauvais exemple. David Méjanel, maire (60 ans) est pareil ». Bâville ordonna une enquête. Les trois hommes, et un nommé Carles, furent enfermés à Saint-Hippolyte, et condamnés à 150 livres d'amende chacun. C. 176.

Au début de 1698, ces diverses mesures sont appliquées, et se renforcent l'une l'autre.

Un vieillard, Paul Portalès, meurt à Lasalle le 19 mars. sans avoir reçu les sacrements. Un conseiller au présidial procède à une enquête. Un catholique témoigne que « depuis quinze ans il n'a jamais vu le défunt à l'église, ni confesser ni communier ». Celui-ci a cependant abjuré en 1688. Le prêtre de Lasalle, que le fils Jean Portalès, pour éviter le procès, a prié de venir inhumer le corps, lui a répondu « que son père ne l'ayant pas reconnu pour son pasteur pendant sa vie, il ne voulait pas le reconnaître pour sa brebis après sa mort ». Le curé, qui témoigne à son tour, parle moins du relaps que de la fille de celui-ci, Jaquette, femme Bastide. Il a signifié à cette dernière l'ordonnance sur les écoles ; elle a répondu que ni elle ni ses enfants n'iraient à l'église, « et que ceux qui vont à la messe sont des hypocrites ». Menacée d'une amende de 20 livres, elle a dit : « Je sais que la R. catholique est une religion d'intérêt. Si on me condamne, je payerai ». Elle paya, et les biens de Portalès furent saisis[1].

Pour faire exécuter ses ordres, Bâville avait en Languedoc les 52 régiments de ses milices. Composées presque uniquement d'anciens catholiques, commandées par d'anciens officiers, par des gentilshommes, ou par de riches bourgeois du pays, « elles connaissaient mieux le pays que les autres troupes, disait Brousson, et ayant autant ou plus de malice, faisaient plus de mal qu'elles ».

Dans un voyage qu'il fit aux Cévennes et dans le Haut-Languedoc, Bâville constata que son ordonnance, que les harangues qu'il tint « aux principaux du parti », que ses discours d'ami, de dépositaire des ordres du roi et même de théologien, que ses considérations à la fois politiques et religieuses, obtenaient d'heureux résultats. « Tout cela produisit, au dire de l'évêque de Viviers, un effet si prompt et si heureux et si abondant, que presque tout d'un coup les églises furent pleines de Réunis, dans tous les lieux du Languedoc »[2].

1. C. 178. Dossier Portalès. Une fille du defunt, Suzanne, veuve de François Durand, était sortie de France avec Vivent en 1687. Le fils, Jean (dit *Paul* dans une liste de l'intendance C. 313) était noté en 1699 comme « ne valant rien pour la religion, sa femme non plus ».

2. J. Lemoine, p. 242. Voir une lettre pareille de l'évêque d'Alais, datée de Saint-Hippolyte, 7 janv. 1698. *Ibid.*, p. 242. Il y eut cependant des résistances collectives. Jurieu cite dans sa *Relation de tout ce qui s'est fait*... p. 60, une lettre venue de

Mais tandis que la noblesse et la bourgeoisie, et la grande masse aussi, lassées, désespérées, donnaient de la sorte le spectacle de nouvelles « Conversions générales », le peuple fidèle. que les prédicants avaient dressé à la résistance, se cabra avec plus de colère sous la menace et sous les coups. On vient de lire les paroles d'une femme de Lasalle. Au Pont de Montvert, pendant les enquêtes qui suivirent l'assemblée de Montcuq, une jeune fille, Marguerite Moline, de Finiels, déclara « qu'elle était et voulait être huguenote, dans laquelle religion elle était née, et que si elle avait assisté à la messe, c'était sans connaissance, et pour passer son temps ». Sa sœur Françoise avait dit de même. Or elles avaient, l'une 25, l'autre 18 ans. L'édit de Nantes était révoqué depuis plus de douze années. Des réponses de ce genre montraient aux évêques et à Bâville combien leur œuvre était demeurée superficielle et vaine, en certaines régions du moins. La nouvelle génération y ressemblait à l'ancienne. Elle nourrissait seulement plus de répugnance à l'égard de l'Eglise romaine et une haine qui devenait féroce, contre ses représentants attitrés.

Ce fut au moment où sévissait ce mélange de persécution violente et de discours persuasifs, et où se manifestaient en même temps cette recrudescence de zèle et cette nouvelle apostasie, que Brousson reparut dans le Bas-Languedoc.

*
* *

Nîmes, qui est du début de 1698. « Le gouverneur de Saint-Hippolyte ayant fait assembler les principaux du lieu, après les avoir exhortés par des raisons de soldat et de goinfre à aller à la messe, ces pauvres gens ne disant mot, ce Gouverneur leur dit : Parlez-moi, et dites quelque raison ! Un de la troupe lui dit : Hé bien, Monsieur, puisque vous voulez que nous parlions, je vous dis de la part de tous ceux qui sont ici présents, que nous n'irons jamais à votre messe, ni nous ni nos enfants. Faites de nous ce que vous voudrez, c'est une résolution prise. Le Gouverneur répartit : Vous êtes de misérables gens. Allez à la messe, portez y vos Psaumes, lisez les tant que vous en soyez las, faites en votre particulier tous vos actes de dévotion. Par ce moyen vous vous moquerez du roi, de ses déclarations, de M. l'Intendant, de moi, et de M. le Curé que voilà, que vous envoyerez, si vous le voulez, à tous les diables ! Tout beau, Monsieur, dit le Curé, j'aime mieux qu'ils y aillent que moi... Dans la fin [de cette lettre] il y a que ces pauvres gens s'étant retirés, on les a condamnés à de grosses amendes... »

La 3e *Lettre Pastorale* de Basnage, datée du 15 février 1698, imprime une lettre écrite du Languedoc, antérieure à celle que nous venons de citer : « On nous fait appréhender qu'on va nous presser sans garder aucunes mesures. Le peuple [catholique] et les Puissances tiennent ce langage ». La lettre ajoute, en faisant allusion certainement à l'*Avis aux Protestants*, de Brousson : « On dit qu'on doit nous demander de quelle religion nous sommes. Nous avons *un formulaire* de la réponse que nous devons faire, mais il est à craindre que nous ne soyons surpris » (p. 23).

En abandonnant le Dauphiné, le ministre s'était risqué à passer la frontière du territoire d'Orange. De là, il écrivit en Hollande, le 23 janvier, une lettre où il résumait la situation des protestants de France[1]. Il pensait, sans nul doute, servir ses frères en dépeignant leur triste sort. Réveillerait-il le cœur sommeillant de leurs protecteurs ? « Depuis la paix publiée à Paris, dit-il, les choses sont dans le même état à l'égard de la religion ». Les prêtres du Vivarais ont résolu de forcer les religionnaires à assister à la messe. Les prisons, les couvents, les galères, retiennent toujours leurs captifs. Quelques troupes régulières ont été congédiées du Languedoc, mais on n'a pas cassé les milices bourgeoises, qui sont tout aussi redoutables pour les réunions du désert. Une assemblée surprise [celle de Monteuq] a donné lieu à des emprisonnements et à des amendes. De nombreux réformés ont été pris aux frontières d'Orange, et la déclaration royale les menace de mort. Il est vrai que plusieurs de ces derniers prisonniers ont été relâchés, et Brousson croit que leur libération est due à l'arrivée à Paris du Comte de Portland, ambassadeur du roi d'Angleterre ; mais la déclaration n'a pas été rapportée. Cette douceur ne sera-t-elle pas suivie de nouvelles duretés ? Et le pasteur, qui va entrer sur les terres où le combat est le plus violent, oppose son propre dévouement à l'inaction des puissances Protestantes :

Il faut pourtant que les fidèles servent Dieu, et quoi qu'il puisse arriver, ils iront chercher la consolation dans les saintes assemblées. Si leurs frères les abandonnent, Dieu ne les abandonnera point. On leur a fait souffrir de grands maux, des massacres et d'autres martyres horribles, mais le Seigneur les a toujours consolés et fortifiés. Cependant cela n'excusera point devant Dieu ni devant les hommes, ceux qui ne seront point touchés de leurs misères.

Deux jours plus tard, Brousson quittait la ville d'Orange, pour traverser Avignon, et entrer dans le Languedoc par Beaucaire[2].

Le 2 février, Bâville informait Fléchier que six prédicants, Brousson, Olivier et quatre autres, se trouvaient aux environs de Nîmes et d'Uzès[3]. Brousson sans doute avait fait avertir ses

1. *Opusc.*, p. 313.

2. C. 191. *Résultat des Mémoires* de Brousson : « Le 25 janvier, Brousson est à Orange, et continue sa route par la Provence».

3. Douen, II, 310 (*Pap. Coquerel*).

émissaires de Nîmes ou de La Baume, de sa prochaine arrivée, et les espions de l'intendance avaient recueilli la nouvelle.

La lettre que le pasteur écrivit en Hollande le 1er mars, se ressent de l'émotion où le plongea le spectacle lamentable du Bas-Languedoc [1].

Ni vous ni vos amis ne doivent pas penser à retourner dans ce royaume en l'état où sont les choses. Voici une nouvelle persécution presque aussi dangereuse que la première. On cite d'abord les protestants pour leur demander s'ils ne veulent pas aller à la messe. Ils témoignent tous qu'ils ne veulent point y aller... Alors on arrête prisonniers ceux qui font paraître le plus de zèle, et dont l'exemple pourrait affermir le peuple ; et on condamne tous les autres sans exception à une amende, pour chaque dimanche qu'ils manquent d'aller à la messe ou d'envoyer leurs enfants à la doctrine romaine. Ces amendes surpassent quelquefois trois fois la capitation qu'on payait pour toute une année. La seconde est même le double plus forte que la première, et on menace que la troisième le sera plus que la seconde, et qu'après nous avoir tous ruinés, on nous fera encore souffrir une peine extraordinaire. On tient à peu près le même langage que le clergé tenait dans son prétendu Avertissement Pastoral [de 1682]. Cependant, on envoie dans nos maisons ou les archers ou les milices bourgeoises, pour nous faire payer ces amendes ; et ces archers ou milices bourgeoises ravagent les maisons, emportent les meubles, le blé et le vin, et emmènent jusqu'au bétail qui sert à la culture de la terre. On laisse même quelquefois ces milices bourgeoises dans nos maisons, pour nous ruiner plus tôt. Ils ne massacrent pas, mais ils nous mettent en état de mourir de faim avec nos familles.. Il y a même des personnes qui souffrent de grandes violences, le Baron de Villevieille, l'un des colonels des milices, ayant crevé un œil à une femme du voisinage de Sommières. Cependant on condamne toujours à des amendes exorbitantes, aux galères et à la mort ceux qui continuent à s'assembler pour servir Dieu [2]. Tout cela jette le peuple dans une grande désolation.... Un grand nombre de personnes abandonnent leurs maisons et plusieurs autres succombent.

Le clergé envoie à la Cour, comme en 1685, les listes de ses victoires. Ce ne sont pas sans doute des abjurations nouvelles qu'il enregistre, mais il compte les baptêmes, les confirmations,

1. *Opusc.*, 315.

2. Nous ne connaissons pas de sentence de mort prononcée à cette époque pour assemblée illicite. Brousson veut dire sans doute que les ordonnances qui condamnent aux galères et à la mort les prédicants et leurs auditeurs n'ont pas été rapportées.

les mariages, les extrêmes-onctions. Il dénombre les Nouveaux Convertis qui assistent à la messe ou qui reçoivent l'hostie. Et cela, dit Brousson,

> ...pour faire entendre sans doute aux Puissances qui ont la charité d'intercéder pour nous, qu'il n'est pas besoin de nous rétablir, puisque les protestants de France veulent être Catholiques Romains. Il semble qu'on se moque de cette intercession, s'il est vrai qu'on parle pour nous. Et du moins on veut nous faire entendre que bien loin d'y avoir égard, on prend par là occasion de nous faire souffrir de plus grands maux que nous n'en souffrions auparavant.

L'*Avis aux Protestants de France*, que Brousson avait composé en Hollande avant son départ, qu'il portait sur lui, et recopiait sans doute incessamment, affirmait que la constance des fidèles provoquerait l'intervention efficace des princes Protestants. La foi ancienne, Brousson le constatait, vivait plus que jamais au fond des cœurs. Les puissances, d'autre part, avaient parlé. Le seul obstacle au rétablissement de l'Eglise était donc l'obstination du roi, qui demeurait sourd aux cris de ses sujets comme aux vœux de l'Europe évangélique. Le pasteur entendait répéter autour de lui que les membres du clergé et Bâville, étaient les véritables organisateurs de la persécution, contraire en somme à la volonté du souverain, et il paraît avéré en effet qu'à cette heure, la Cour n'avait pas pris parti entre la modération relative de Bossuet et la « contrainte salutaire » préconisée par Bâville et Fléchier. Néanmoins Brousson tenait maintenant le roi pour l'auteur responsable des mesures nouvelles : « On publie, écrit-il[1], que tout ceci se fait à l'insu du roi, mais c'est se moquer de nous. Des choses de cette conséquence ne se font pas à l'insu du roi et surtout lorsque les intendants le savent, et donnent les ordres ».

Fort de cette persuasion, il conçut le projet d'envoyer à Louis XIV lui-même une série de Requêtes. Comme le bruit courait que personne n'osait présenter au prince les suppliques que lui adressaient les protestants, les Requêtes seraient en même temps publiées, pour qu'elles parvinssent plus facilement à sa connaissance. Elles constitueraient du même coup un appel renouvelé, à l'opinion publique du royaume, et à celle aussi de l'Europe[2]. Le pasteur, ainsi, reprenait l'épée de l'esprit, avec

1. Lettre du 25 avril. *Opusc.*, p. 322.

2. En demandant qu'elles soient imprimées, Brousson supplie qu'elle soient répandues « à la Cour, dans le Royaume, *et ailleurs* ». Lettre du 19 avril. *Opusc.*, 321.

laquelle principalement, disait-il, Dieu ferait son œuvre. Les cinq Requêtes avaient pour objet de justifier successivement les réformés de l'accusation d'hérésie, sur les cinq points les plus importants de la religion : la foi, le culte, la morale, la lecture des Saintes-Ecritures et les sacrements. La dernière était accompagnée d'un récit sommaire des maux qu'enduraient les protestants du royaume.

Dans chacune d'elles, la partie apologétique n'était que la reproduction à peu près textuelle des divers points de la *Confession de foi* et de l'*Instruction Chrétienne* déjà composées par le pasteur, mais elles portaient, au début, des introductions neuves où Brousson, en un langage qui montait cette fois à la plus puissante éloquence, en appelait à la justice, à l'humanité, au patriotisme de son roi, et discutait en même temps les raisons spécieuses ou mensongères, qui passaient pour avoir arrêté sa clémence.

Quelques fragments au moins des trois Requêtes qui nous restent, doivent être reproduits ici [1].

Sire,

Ceux de vos sujets qui prétendent s'être réformés selon la parole de Dieu, ont encore recours avec une humilité profonde, à l'équité et aux compassions de Votre Majesté. La paix générale a été donnée à l'Europe par vos soins et votre condescendance généreuse : les suppliants seuls sont dans le trouble, dans les alarmes et dans la désolation... Voici de nouveaux martyres qu'on nous prépare au milieu des réjouissances publiques.

... S'il est vrai que vos sujets protestants aient volontairement embrassé la religion catholique romaine, comme ceux qui surprennent l'équité de Votre Majesté, qui font tant de tort à sa gloire, et qui détruisent son Royaume osent le dire ; s'il est vrai qu'ils soient, comme on parle, de nouveaux convertis, d'où vient, Sire, permettez-nous cette liberté, qu'il faut renouveler les rigueurs pour les forcer d'aller à la messe ? D'où vient qu'il faut leur défendre, comme il est dit dans votre Déclaration [du 13 novembre 1697] *d'abandonner leurs biens, leurs familles et leur patrie* pour aller professer ailleurs avec liberté leur première religion ?... D'où vient qu'il faut tenir en pleine paix tant de milices bourgeoises, et prendre tant de mesures pour empêcher dans tout le royaume que ce même peuple ne s'assemble à toute heure pour servir Dieu selon les mouvements de sa conscience ? (Première Requête).

1. Toutes furent saisies en manuscrit dans les papiers de Brousson. Trois seulement (la 1re, la 3e et la 4e) subsistent dans le dossier. C. 191. (Voir L. Nègre, p. 196 ; et le texte complet des introductions dans Douen, II, 303-310.)

Les Edits de Pacification, en rétablissant la concorde entre vos sujets, ont fait fleurir vos Etats et les ont élevés à ce haut point de puissance et de gloire qui a fait l'étonnement et l'admiration de toute la terre. Mais ceux qui y mettent le trouble travaillent de toutes leurs forces à les détruire. Ils disent sans cesse à V. M. qu'il y a beaucoup de gloire pour elle à détruire un parti de rebelles dont ses prédécesseurs n'avaient pu venir à bout. Mais des sujets qui n'ont jamais demandé que la liberté de servir Dieu selon ses commandements, et qui ont fidèlement servi V. M. dans le besoin, méritent-ils que pour les détruire, V. M. ruine son propre royaume?... Est-ce peu de chose que d'allumer le feu de la discorde entre vos propres sujets..., d'en disperser par l'Europe trois ou quatre cent mille, et d'en faire périr plus d'un million d'autres dans une dure captivité?... On assure que les plénipotentiaires de V. M. dirent après la signature de la paix, que ceux des Puissances protestantes n'avaient pas fait de grands efforts, pour obtenir de l'équité de V. M. le rétablissement de ses sujets protestants. Ce sont des choses qui ne nous sont pas connues. Nous ne doutons pas de la piété des Puissances qui professent la religion protestante. Mais ne pourrait-on pas dire, Sire, que quelques-uns de leurs ministres peuvent être dans une grande tentation, lorsqu'ils considèrent qu'il est de l'intérêt de leurs maîtres de laisser votre royaume dans le trouble..., et de fortifier leurs propres Etats par le grand nombre de vos sujets qui sont sortis de France, qui en sortent, et qui en peuvent sortir? Ils savent, par expérience, que le peuple que leurs maîtres ont recueilli, est un peuple fidèle, laborieux et industrieux, qu'il y a même parmi ce peuple dispersé un grand nombre de bons soldats, et que les uns et les autres servent avec zèle ceux qui leur donnent du pain dans leur misère...

Mais, disent nos adversaires, ce peuple a porté les armes contre son Prince. Ce sont nos adversaires mêmes, Sire, qui doivent imputer ce malheur à leur propre faute, à leur propre injustice. Que veulent-ils que fasse ce pauvre peuple? Faut-il qu'il meure de faim? Est-il d'ailleurs juste que les Puissances qui le recueillent et qui le protègent, n'en retirent aucun service?... Mais enfin, après qu'un malheur est arrivé par la faute de ceux qui ne peuvent souffrir le calme dans votre royaume, faut-il s'irriter et se roidir de plus en plus afin que tout achève de périr? (Troisième Requête).

... Ceux qui forcent vos sujets protestants de pratiquer le culte de l'Eglise romaine, qu'ils croient contraire à la Parole de Dieu et à sa gloire, font des profanes et des impies. Voilà, Sire, les nouveaux convertis des pasteurs catholiques romains... Si nous ne pouvons avoir les pères, dit-on, nous aurons les enfants. Mais faut-il jeter les pères dans l'impiété, pour se rendre maîtres de leurs familles? Sont-ce là les voies de Dieu? On voit d'ailleurs dans tout le royaume que les enfants ont encore plus d'aversion que les pères pour la

communion romaine, et qu'il faut venir à de nouvelles violences pour les forcer d'y entrer ou de faire semblant d'y entrer.

Les vérités célestes, Sire, sont trop profondément imprimées dans nos cœurs pour pouvoir en être effacées. Quand les violences qu'on exerce contre nous dureraient cent ans, les pasteurs de l'Eglise romaine ne viendraient pas à bout de leur entreprise. Ils feraient vivre vos sujets dans la discorde, dans une mortelle animosité, dans un état fort violent; ils ruineraient votre royaume, mais ils ne réussiraient pas dans leur projet. Nous ne sommes plus dans les siècles de ténèbres où l'on pouvait espérer de faire perdre au peuple chrétien la connaissance de la vérité avec celle des divines Ecritures... (Quatrième Requête).

Brousson tenait là, comme dit Douen, le langage de l'histoire et de la postérité. Jamais il ne s'était élevé plus haut. Jamais il n'avait parlé avec une plus chrétienne hardiesse. Il sentait que son audace paraîtrait dangereuse, et il prévint les objections de ses amis de Hollande[1].

Ne vous arrêtez pas, s'il vous plaît, pour les choses que des personnes trop sages vous pourraient dire... La vérité ne serait jamais connue, si on ne la mettait devant les yeux de ceux qui l'ignorent. Quoi qu'il en soit, Monsieur, je suis appelé à combattre de cette manière. Les prophètes n'ont jamais pansé légèrement la plaie du peuple de Dieu qui se souillait dans l'idolâtrie. Jean-Baptiste, Jésus-Christ ni ses apôtres n'ont pas usé d'un plus grand ménagement. Je vous demande donc encore cette grâce, Monsieur, que ces requêtes soient imprimées. On verra par là la doctrine que nous enseignons au péril de notre vie.

C'était au péril de sa vie, en effet, et « ayant la mort devant les yeux », que le pasteur venait d'écrire ses Requêtes. Il est très probable qu'il les composa d'un trait, suivant le plan qu'il s'était rigoureusement tracé, dans la première quinzaine de mars, caché aux environs d'Uzès ou de Nîmes, et qu'il les déposa ensuite dans cette dernière ville, toutes prêtes, en cinq « paquets », et les adresses écrites, avec ordre de les expédier successivement à la Cour. La première, remise au bureau du courrier de Nîmes le 15 mars, fut envoyée à M. de Pontchartrain, ministre de l'Etat; la seconde partit pour la même adresse le 22. Les autres devaient être remises : le 14 avril (elle partit le 13) pour M. le Marquis de Barbezieux, ministre et secrétaire d'Etat; le

1. Lettre du 19 avril. *Opusc.*, 321.

16 (elle partit le 20) pour M. de Barbezieux ; et le 23 (elle partit le (4) pour M. de Pontchartrain[1].

Certains indices laisseraient croire que Brousson séjourna peu dans la région basse du Languedoc, et il ne paraît pas qu'il y ait prêché. Il y avait couru un premier danger. « J'avais été découvert, dit-il, dans la ville... [Nîmes ou Uzès ?][2]. Mais Dieu me fit la grâce de sortir, deux heures auparavant qu'on eût investi le lieu où je m'étais retire ». Il monta vers les Cévennes.

1 L. Nègre, p. 196 (Inventaire de Pinon). Lettre du 19 avril, *Opusc.*, 319.

2. Il s'agit d'une ville connue de son correspondant, lequel n'est pas du Languedoc, C'est plutôt Nîmes. Lettre du 28 avril. *Opusc.*, 323.

CHAPITRE XV

LES NOUVELLES DRAGONNADES (suite)

BROUSSON DANS LES CÉVENNES

(Mars-Avril 1698)

Le 17 mars, aux environs de Saint-Hippolyte, Brousson prononçait un sermon qui lui avait été inspiré par les douleurs et les déceptions de l'heure présente : *Maudit soit l'homme qui se confie en l'homme et qui de la chair fait son bras, mais béni soit celui qui se confie en l'Eternel et de qui l'Eternel est la confiance* (Jérémie, XVII, 5-8)[1]. Quelques jours plus tard, accompagné du prédicant Olivier, il était vers le Vigan, où il venait joindre Bas, qu'il ne connaissait pas encore, et dont la présence lui avait été signalée dans le quartier. Bas revenait du Rouergue, et se préparait à partir pour Genève.

L'exil apparaissait maintenant à beaucoup de protestants comme le seul parti à prendre. « Si les passages étaient libres, avait écrit Brousson le 1er mars, la dispersion serait plus grande cette fois que la première ». « Lorsque je vis et sus le rétablissement des Eglises d'Orange, raconta Bas lui-même, et qu'il n'y avait rien pour celles de France, je fis sentir que pour sauver son âme, celui qui préservait (*sic*) père, mère, enfants et sœurs, et toutes les richesses du monde, il perdrait toutes ces choses, et n'aurait qu'à attendre la sentence du Seigneur : Allez, maudits, au feu éternel, qui est préparé au diable et à ses anges ! »

1. C. 191. Sermon 55. Le manuscrit porte : « 17 mars 98. Curons [? Curous ?] proche S.-Hypol. » Le sermon, intitulé par Brousson : *Confiance en l'Eternel*, ne contient qu'une seule allusion à l'état particulier des Cévennes. Brousson énumère les péchés que commettent les fidèles : « Plusieurs... sont si impies que de ravir les biens de leurs frères, fugitifs pour la cause de l'Evangile. Vous dites que le roi vous les a donnés. Eh bien, le roi donne maintenant vos biens à vos propres ennemis. Malheureux ! y a-t-il quelqu'un qui ait le droit de dépouiller des fidèles, des innocents, des biens que Dieu leur avait donnés, sous prétexte qu'ils ne veulent pas se prosterner devant les idoles ?... Ce sont... ces péchés énormes qui sont cause que Dieu vous livre encore à la merci de vos ennemis ».

Roman « conseillait que tout restât » ; Bas, « qui avait perdu toute espérance pour le rétablissement des Eglises de France », et qui venait d'échapper à grand'peine aux suites de l'assemblée de Montcuq, malade et immobilisé dans la paroisse de Castagnols, se mit à « prêcher » au contraire, « suivant Jésus-Christ », le devoir de la fuite. « Si vous êtes persécutés en un lieu, fuyez en l'autre. Sortez de Babylone, mon peuple, de peur que participant à ses péchés vous ne participiez à ses plaies ».

Joignant la pratique à l'exhortation, il se chargea même de fournir quelques conducteurs à des Cévenols désireux de quitter le royaume, « de sorte qu'il vit, par la grâce de Dieu, une infinité de gens tout abandonner pour suivre ce doux Jésus ». Résolu enfin à prêcher d'exemple, il alla prendre congé des Eglises du Rouergue. Il fit ses adieux aux fidèles de Camarès, de Saint-Affrique et de Millau, et revint dans les Cévennes avec son ami M. Crebassac. Il présidait un dernier culte aux environs d'Aulas, quand un exprès lui apprit « que Brousson souhaitait de l'embrasser ». Ils convinrent de se rencontrer dans le haut du vallon d'Aulas et d'Arphy, chez le sieur Grimal, de La Baume (au-dessus du Pont de Grimal, dans la vallée du Coudoulous). Bas était déjà au rendez-vous quand Brousson et Olivier y arrivèrent le 26 mars.

« Nous nous embrassâmes, racontait Bas, et M. Brousson me dit qu'il bénissait Dieu des miracles que le Seigneur avait faits par moi. Je lui dis la vérité : que j'étais sans études, doué, par la grâce de Dieu, d'une grande mémoire ». Brousson, au cours de la conversation, communiqua à son compagnon « ses lettres », (c'étaient sans doute les minutes des Requêtes), et « une histoire qu'il faisait de notre temps », qui est certainement la Relation, retouchée, qu'il préparait de son voyage dans le Vivarais et le Dauphiné. Les récits que Bas, découragé, lui fit de la désolation des Cévennes, les faits nouveaux qu'il recueillit aussi de la bouche de ses hôtes, lui dictèrent une nouvelle lettre qu'il envoya en Hollande en même temps que sa première Requête[1]. Il y répétait les impressions douloureuses qu'il avait exprimées déjà le 1er mars.

Depuis la paix générale, la France est devenue pour les protestants français un théâtre de deuil et de désolation. Présence obligatoire à la messe du dimanche, sous peine d'amendes exorbitantes, — logements effectifs de *gens de guerre* [les dragons

1. Lettre du 28 mars. *Opusc.* 316.

apparaissent] ou de milices bourgeoises « au taux de 15 sols par jour chaque soldat, outre sa nourriture », — pillage des meubles mis en vente forcée, « et souvent ce sont les prêtres qui les achètent à vil prix », — emprisonnement des chefs de famille opiniâtres, — claustration des jeunes filles, — Brousson a dit tout cela déjà. Mais voici du nouveau : « Nous sommes abandonnés à la fureur du clergé, qui, de concert avec les intendants dirige cette persécution, jusque-là que quelquefois les consuls font des logements par ordre du clergé ».

« On nous insulte, en nous disant : Hé bien ! vous voyez bien si les Puissances Protestantes ont rien fait pour vous ! Cependant nous travaillons, autant qu'il nous est possible, à fortifier le peuple et à consoler les fidèles, et nous prions Dieu avec eux dans les déserts[1]... Il y a toujours eu beaucoup d'appelés et peu d'élus. Cela se voit maintenant en France en quelque lieux. Mais Dieu y a pourtant un bon nombre de bonnes âmes qui lui donnent gloire, et avec lesquelles nous nous consolons ».

Le Sr Grimal était un de ces fidèles, sur lesquels Brousson avait raison de compter. Il eut l'occasion de montrer son courage et son sang-froid, dans un danger terrible que coururent bientôt les prédicants, « qu'il avait reçus avec bien du plaisir »[2].

1. Brousson ajoute : « on fait toujours des prisonniers, on condamne aux galères, *on fait mourir ceux qui travaillent au salut du peuple* ». Pour cette phrase, v. plus haut, p. 217. Les *Mémoires* de Sourches, au 22 janv. 1698 (Gachon, p. 263), mentionnent des lettres du Languedoc, parlant d'un mouvement des mal convertis « dont plusieurs avaient été pendus, avec les ministres qui les avaient soulevés ». Nous ne savons ce que sont ces pendaisons. Il est possible qu'on ait exagéré et l'importance de l'assemblée de Monteuq et la sévérité dont Bâville usa contre ceux qui y avaient assisté. Le 3 mars, Bâville avait condamné aux galères, à Montpellier, quatre habitants de Marsillargues, deux de Saint-Jean du Gard et un d'Alais, mais pour avoir voulu passer à Orange.

2. Brousson, dans sa lettre du 28 avril (*Opusc.*, p. 323), relate ainsi l'aventure qu'on va lire : « J'ai été aussi averti dans l'une des principales villes de la province de... [des Cévennes, c'est Le Vigan] qu'un faux frère m'avait vendu, et par un miracle j'eus le temps de me sauver de là. Cependant à peine ai-je échappé ce danger que j'ai vu un détachement de 120 dragons investir le bourg ou village où l'on croyait me trouver ». Pour ce qui suit, comme aussi pour quelques détails qui précèdent, voir le Mémoire de Bas (*Pap. Court*, 17, B, f° 109), et surtout une Relation [de Crebassac] (*Pap. Court*, 17, I), intitulée : *Relation d'un danger imminent que courut M. Brousson et plusieurs autres, du côté du Vigan, dans le mois d'avril 1698*. Nous avons modifié seulement les dates. Toute la chronologie de la Relation tourne autour du « jour de Pâques 24 avril ». Or, au calendrier usité en France, le jour de Pâques, en 1698, tombait le 30 mars. Nous avons supposé que le narrateur, rédigeant les événements longtemps après, et se souvenant de la seule circonstance chronologique du jour férié, a consulté en Suisse un calendrier ancien. Sur ses indications, il a inscrit la date du 24 avril, qui était en effet la date de Pâques en 1698, au calendrier Julien, dont les pays protestants se servirent jusqu'en 1700.

Le soir du 28 mars, on vint avertir Grimal, qu'un chirurgien d'Aulas avait dénoncé la présence de Brousson dans la vallée, et que toutes les troupes d'Aulas et du Vigan étaient sur pied. En pleine nuit il fit conduire Brousson, Olivier, Bas « et les autres qui étaient à leur compagnie, en tout neuf personnes [Crebassac était du nombre], au désert, dans une antre de roche [la Baume de Grimal] »[1], où ils demeurèrent jusqu'au matin du jour de Pâques [30 mars], « le Sr Grimal leur fournissant le nécessaire pour la nourriture du corps, et M. Brousson pour celle de l'âme ».

Le matin du dimanche, les soldats étaient dans la maison de La Baume. Grimal n'eut que le temps de dépêcher un exprès à la petite troupe, « pour la faire sortir de sa cage, où ils auraient été tous perdus si Dieu ne les avait gardés par sa bonté ». Le commandant logea trente hommes à discrétion chez Grimal, et fit avancer le reste le long du Coudoulous, si bien que, « lorsque ces Messieurs sortirent de la roche, ils virent les troupes au bas du coteau, pour se poster à tous les passages par où les pauvres persécutés pouvaient passer..., tellement que tout moyen leur fut ôté de pouvoir sortir de ce vallon. Ils eurent donc recours à la prière, et se cachèrent ce jour-là derrière des rochers »[2]. Grimal, surveillé de près, ne put leur envoyer aucune provision. Sa demeure étant isolée, il ne put non plus avertir personne. Les neuf hommes demeurèrent donc toute la journée sans manger ni boire. A la faveur de la nuit, ils gagnèrent une autre caverne, moins commode que la précédente, mais qui les abritait au moins du froid, « y ayant encore cette année-là beaucoup de neige dans cet endroit, parce que c'était au bord de la montagne de l'Espérou ».

Le lendemain lundi, à midi « tout glacés de froid et de faim », ils reçurent un pain que Grimal avait réussi à leur envoyer. Brousson n'en distribua qu'une partie à ses compagnons, ne sachant combien de temps durerait leur détresse. Le mardi, heureusement, Grimal leur fit parvenir encore un gros pain,

1. Bas nomme expressément la Baume de Grimal. Au-dessus du Pont de Grimal, sur la rive droite du torrent, à 1,200 mètres d'altitude, elle est dite, dans le pays, « la Grotte des Ministres ». *Bull.* LV, 20.

2. « Si notre heure est venue, dit Brousson à Bas, il la faut prendre agréablement de la main de Dieu, et faire la prière » (*Mém.* de Bas). Bas se souvenait aussi que Brousson et lui, avaient « biffé et mâché » divers papiers « ayant bien des circonstances, où quantité de noms étaient insérés, de fidèles ». Ils se seraient ainsi défaits de « beaux Mémoires ».

un petit baril de vin et un gigot de mouton, dont ils vécurent encore le lendemain, se retirant chaque soir dans la nouvelle caverne qu'ils avaient découverte[1]. Le matin du jeudi (3 avril), un homme de la troupe chercha, et trouva dans le bois, un sabotier, Ayral, originaire du village de l'Espérou, « fort honnête homme ». Il lui demanda, au nom de Brousson, s'il savait un moyen pour eux de passer dans la vallée de Valleraugue, en évitant les soldats. Ayral, qui avait vu se poster les dragons, jugea la chose impossible. Tous les passages étaient gardés par des détachements de douze ou quinze hommes, et fort rapprochés. Quant au sommet de la montagne (le Serre de la Luzette), il le montra, de l'orée du bois, infranchissable, couvert de deux pieds de neige, et encadré de deux corps de garde.

Le compagnon des prédicants observa attentivement la situation de ces deux derniers postes, reçut d'Ayral, qui était allé les lui chercher à l'Espérou, à une lieue de là, un pain, du fromage et deux bouteilles de vin, et retourna rejoindre Brousson. A la nuit tombante, il conduisit les huit hommes à travers le bois jusqu'au point dangereux. L'obscurité venue, il entra le premier dans la neige, sans être aperçu des sentinelles, au passage qu'il s'était proposé ; les autres suivirent sa trace, et tous se retrouvèrent sains et saufs de l'autre côté de l'Espérou, dans le bois de Randavel.

Sur la pente septentrionale de la Luzette, quelques compagnons maintenant connaissaient les lieux. On plaça Brousson et Olivier au premier gîte, Bas et Crebassac descendirent plus près de Valleraugue, et comme ils n'avaient pas dormi dans des lits depuis sept nuits, « ils furent bien aises de se reposer ». Mais à peine étendus, Bas et son compagnon sont réveillés par un ami de la maison, qui donne avis qu'un détachement de 200 hommes est sorti de Valleraugue à l'entrée de la nuit, et se dirige vers le quartier. Il faut repartir, aller avertir Brousson. Ce dernier, prudemment, avant de quitter la demeure où il vient de loger, demande une petite provision de pain, et la troupe va s'enfermer dans une bergerie fort écartée, où l'on mettait les brebis dans la belle saison. Elle demeure là trois jours encore (4, 5 et 6 avril). Le troisième jour, le même compagnon qui avait usé de la complaisance d'Ayral, va le retrouver, apprend de lui que les soldats se sont retirés, qu'il n'y a plus rien à craindre. Il le prie d'aller leur faire préparer à souper au village

1. Elle était, dit la Relation, à une demi-lieue de la maison de Grimal.

de l'Espérou, redescend porter à ses amis l'heureuse nouvelle, se transporte au village avec les prédicants, et le lendemain, enfin, après ces dix jours de souffrance et d'émotions, la troupe se sépare.

Brousson essaya vainement de retenir Bas en France, en lui proposant de l'emmener avec lui jusqu'au Poitou. Bas refusa. Suivi de Crebassac et de quelques autres, il prit le chemin de Genève, où tous arrivèrent sans encombre, les Cévenols abandonnant une terre trop douloureuse, Daniel Bas rentrant dans sa patrie, après avoir connu en France la captivité de la Tour de Constance, et la vie mouvementée du désert.

L'intolérable déception sous laquelle succombaient, dans les Cévennes, Bas et ses amis, atteignit aussi les protestants du Haut-Languedoc.

Les cultes de Lapierre et de Gazan s'étaient continués, en 1697, aux environs de Castres. Vaguement connus des autorités de la région, ils ne donnèrent pas lieu, d'abord, à des poursuites. Des personnages notoires, comme le marquis de Malauze ou le marquis de Saint-Amans, ne voulaient pas que des enquêtes incessantes « fissent déserter leurs terres ». Des évêques, même, qui possédaient du bien autour de Saint-Amans, n'étaient point trop désireux de voir emprisonner leurs fermiers nouveaux catholiques. Mais Barbara, l'homme de Bâville à Castres, qui se vantait auprès de l'intendant « de l'exactitude avec laquelle il avait toujours eu l'honneur de lui rendre ses petits services », ne se croyait pas autorisé « à excepter qui que ce fût » de sa surveillance ni de sa sévérité. Il réussit, non sans beaucoup de peine, à découvrir quelques assemblées, et le 30 octobre il envoyait à Montpellier trois procédures, dont un Mémoire des *Papiers Court* complète les maigres indications.

Le 30 juin et le 20 (ou le 21) juillet, La Jeunesse (connu de certains religionnaires sous son vrai nom de Gazan) avait prêché sur les terres de Saint-Amans, dans une grange de la métairie de Las Fargues, et dans la métairie de Combelagarde. Il se disait « ministre », baptisait les enfants, et donna la Cène aux deux cultes. Le soir du 10 août, et du 14 août, au Roc des Peiroulets, dans le bois de Montagnol[1], un autre prédicateur, vêtu de bure grise, âgé d'environ 40 ans (c'était Lapierre), auquel des femmes de Vabre étaient venues « faire présent de six chemises en toile de Rouen », avait prononcé une exhortation sur

1. Sur les terres de Castelnau de Brassac, et à la vue de Vabre.



Cliché de la Soc. d'Hist. du Prot.

Au-dessus d'Aulas

La Haute Vallée du Coudoulous

(Voir p. 224)



Cliché de la Soc. d'Hist. du Prot.

Au-dessus d'Aulas

Le Pont de Grimal

(Voir p. 224)

Esaïe, LIII, 11.12. Dans son discours, il avait déclaré que ceux qui étaient entrés à l'église, ou y avaient porté leurs enfants, ne seraient admis à la Table Sainte, dressée devant lui, qu'après une réparation publique de leur faute. La nuit du 25 au 26 septembre enfin, le même « M. Lapierre, de Lasalle », prêchait à la grange Galibert, sous le village de Calmon, dans la plaine de Mazamet. 87 personnes « qui n'avaient point fait abjuration », prirent la Cène.

Bâville, pour faire entendre son ultimatum du 18 novembre, à Castres comme dans les Cévennes et dans le Bas-Languedoc, condamna huit des communautés coupables à 5,300 livres d'amende, prononça par contumace seize condamnations à la potence, et envoya le 18 décembre quatre hommes aux galères[1].

Le 29 décembre, une autre assemblée se réunissait à Saint-Amans Villemagne[2].

Il semble que Lapierre soit alors une dernière fois revenu dans le Bas-Languedoc. Quant à Gazan, il ploya, comme Daniel Bas. Dès les premiers jours de février 1698, il était en Suisse[3].

Brousson et Olivier, qui ne voulaient pas céder, « prirent la route du Rouergue », comme le dit la Relation circonstanciée de l'un des compagnons qui suivit Bas à Genève. Mais s'ils s'acheminèrent vers Millau, ce fut sans doute pour s'arrêter aux environs de Meyrueis, car Brousson, peu après, était encore dans les Cévennes.

1. C. 176 (De Robert Labarthe, p. 234) et *Pap. Court*, 14.

La 3e *Lettre Pastorale* de Basnage, datée du 15 février 1698, contient un Extrait d'une lettre écrite du Languedoc, qui concerne des assemblées. « Depuis deux ans on a fait des assemblées publiques à la C..., à V..., à M... et autres lieux, jusques à aujourd'hui qu'on a été découvert par un faux frère. Dans le jugement qui a été rendu contre tous ces lieux, tous les Nouveaux Convertis en général qui y habitent sont condamnés à de grosses amendes. Cinq des plus malheureux ont été condamnés aux galères, et des compagnies de nos milices bourgeoises sont parties pour aller dans les lieux susdits, afin d'y rester jusqu'au payement des amendes. A S. H... il s'est fait une assemblée de 5,000 personnes. On a donné des ordres pour punir ces malheureux ». L'assemblée de 5,000 personnes « tenue à Saint-H[ippolyte] est évidemment celle du bois du Ranc (mai 1697). Les trois premières localités sont la C[aune], V[abre] et M[azamet]. L'enquête faite au sujet des assemblées qu'y avaient tenues Lapierre et Gazan se termina le 18 décembre 1697 par un jugement de Bâville qui envoya aux galères Jacob Brun, Isaac Bonnet, Jean Sénégas, Etienne Cros et Pierre Julien. Un sixième accusé, Pierre Averous, fut seulement banni de la province pour 9 ans. Voir [en corrigeant] De Robert Labarthe (I, 236).

2. C. Rabaud, *Hist. du Prot. dans l'Albigeois...*, II, 19.

3. Le prédicant François Carrier, de Saint-Rome de Tarn (voir plus haut, p. 118), était à Lausanne le 28 mars 1698, sorti de France depuis deux mois.

Entre les Causses et la Mer, de tant de prédicateurs que nous avons vu se succéder, il ne restait plus que Roman, Lapierre (?), Brousson et Olivier. Un prédicant des Cévennes, ou pour mieux dire sans doute un accompagnateur, passé de Genève à Amsterdam, y fut abordé en 1698 par l'ancien ministre Quesnot. Le traître, que nous avons vu en 1690 dénoncer les menées du comité zélateur de Genève, continua son métier dans les Provinces Unies. Il voulait rentrer en France, mais à la condition d'y pouvoir toucher la pension de mille livres qu'il avait reçue autrefois comme pasteur converti. Encore demandait-il que le voyage lui fût payé. Pour ne pas se présenter les mains vides devant l'ambassadeur de Louis XIV, Bonrepaux, il tira du Cévenol quelques renseignements, qu'il coucha aussitôt sur un Mémoire, avec d'autres, qu'il avait eus d'ailleurs, concernant la Normandie[1]. Son informateur lui avait désigné les trois ministres qu'il savait prêcher dans les montagnes au moment de son départ. Roman est nommé seulement. Sur Lapierre (M. de la Pierre, du lieu de Lasalle) nous apprenons une particularité intéressante : « Il a un fils qu'il fait étudier pour être ministre, il l'envoie tantôt à un endroit, tantôt à un autre ». Nous ignorons tout d'ailleurs de cet apprenti prédicant. Lapierre, dit Quesnot, « change souvent de lieu, et ne va presque point chez lui ». Brousson enfin, est dépeint sous des traits caractéristiques. « M. Brousson change toujours de nom, mais il est facile de le connaître. Il est noireau, le visage long, n'osant pas regarder le monde en face ; il parle fort lentement, et il faut même le presser pour le faire parler. Il est fort mélancolique, et est d'une taille médiocre »[2].

1. Dossier Quesnot (N. Weiss). Bonrepaux envoie le Mémoire à Paris, le 28 sept. 1698.

2. Le Mémoire de Quesnot ajoute : « Ils sont tous trois en Cévennes ou en Languedoc. Il y a dans les Cévennes un lieu que l'on nomme le Masaribal [par. du Pompidou] ; il y a un nommé M. de Lassagne [La Sagne] qui se tient le plus souvent à Paris, mais il donne l'ordre chez lui de bien régaler les prédicants lorsqu'il vont dans led. lieu. Il y a à Lasalle un nommé M. Bastide [mari de Jaquette Portalès, voir plus haut, p. 214] qui retire les prédicants, et sait tout le secret ; il y a au même lieu M. du Mas de Perreau [Dumas Perrault], apothicaire et chirurgien, qui est un autre retireur de prédicants, et sait tout ».

Un second Mémoire de Quesnot, envoyé à Paris le 16 oct. 1698, fournit encore quelques détails sur le Languedoc : « Il faut prendre garde dans les Cévennes à un lieu nommé [Saint] Romans [de Tousques]..., à un autre nommé Les Ayres... Dans la Vaunage... il faut prendre garde à un bois qui est au-dessus de Saint-Côme. Et à une demi-lieue de Nîmes, au bois appelé de Vedelen. Ce sont des lieux où l'on s'assemble souvent, à ce que m'a assuré un homme qui y a fait la fonction de prédicant pendant deux années ». Quesnot était à Paris, catholique,

Ce Brousson soupçonneux, taciturne, enfermé dans ses réflexions, n'est guère celui que nous avons connu. L'état de l'Eglise de France lui inspire de si cruelles angoisses, l'avenir lui paraît si amer, que s'il marche encore par la foi, la volonté obstinée a pris chez lui le pas sur l'enthousiasme. Un sermon qu'il composa dans les Cévennes, avait pour texte la parole de Job : « *Quand Il me tuerait, j'espèrerais toujours en lui* »[1]. Il demeurait d'ailleurs attentif aux événements politiques, et il était convaincu, par exemple, qu'une guerre nouvelle éclaterait bientôt. Il assura à Bâville, quelque mois plus tard, que son ferme dessein aurait été de sortir de France dès l'ouverture des hostilités, et sans doute il disait vrai. Mais il continuait à ne pas s'offusquer de l'idée que la délivrance du protestantisme serait due à une intervention de l'Europe. Lorsque à l'Espérou ou vers Meyrueis, « au point d'entrer dans une petite assemblée », il trouva entre les mains de deux paysans le *Projet d'Union des Puissances protestantes*, dont nous avons parlé, il n'est pas exact, comme il le prétendit, « qu'il n'ait fait aucun cas de cet écrit, comme étant un papier inutile », car il enferma avec ses manuscrits la copie informe et illisible[2].

Nous ne pouvons pas suivre le pasteur dans les Cévennes, ni sur les limites du bas pays où il semble qu'il soit encore redescendu. Il prêcha « au commencement du printemps », à la Méjanelle, dans le quartier de Saint-Romans de Tousques, mais nous ne connaissons l'assemblée que par une question de Bâville[3]. Des « quatre dangers effroyables », auxquels il échappa pendant son séjour dans la région, nous avons mentionné les deux premiers, à Nîmes et à Grimal. Un de ses amis d'Orange a raconté le dernier[4]. « C'est un espèce de miracle que sa conservation en cette dernière rencontre, car il avait été trahi. On

en octobre 1699, et protestait contre son fils, lequel prétendait obtenir une part de la pension du père. Quesnot avait alors près de 70 ans. Sa femme, Louise Bacuet, dont il disait, en 1698, « ne pouvoir espérer vaincre l'opiniâtreté », était probablement passée de Hollande à Genève, d'où elle était originaire.

1. C'est Brousson qui nous l'apprend (Corbière, p. 318). Le sermon n'est pas dans son dossier.

2. Brousson dit : « A la fin de mars, allant en Rouergue ». C'était aux tout premiers jours d'avril.

3. C. 191. Interr. du 2 novembre 1698. « S'il a tenu une assemblée au lieu de la Méjanelle, sur la dame de Laudet [? Lardet ? Cardet ?] dans la paroisse de Saint-Romans ».

4. Lettre du 22 juin 1698. *Opusc.* p. 328.

investit la maison où il était, et heureusement il eut le temps de se faire descendre dans un puits, et de se cacher dans une niche pratiquée à fleur d'eau à un des côtés du puits. Les soldats qui le cherchaient regardèrent vingt fois dans ce puits les uns après les autres. Mais Dieu, qui a voulu garder son serviteur, n'a pas permis qu'aucun se soit mis en devoir de fouiller ce lieu-là. »

Le 10 avril[1], le pasteur adressait aux Pays-Bas la copie de sa quatrième Requête, annonçait l'envoi prochain de la cinquième, et donnait ses derniers ordres pour leur publication. Le 19, la dernière Requête était enfin recopiée, et il l'expédiait à son correspondant ordinaire, en l'informant encore de l'état de ses frères, en des termes qu'il reprit presque mot pour mot dans une autre lettre du 25 avril[2].

« On continue toujours de désoler le peuple protestant, et surtout dans les villages on le dévore, de sorte qu'on met des gens dans la nécessité ou de mourir de faim, ou d'aller quelquefois à la messe. C'est un fléau qui passe de lieu en lieu ». L'intendant au début du mois a parcouru les Basses-Cévennes. « Il fait quelquefois des discours qui sont doux, mais les logements marchent devant lui... Il faisait venir quelques-uns des plus gâtés de chaque lieu et leur demandant si tous faisaient bien leur devoir, ces gens-là, craignant les logements, disaient que oui. Apparemment c'est pour envoyer un bon verbal en Cour comme tout est bon catholique, quoique tout pleure et gémisse plus que jamais »[3]. On relègue les personnes les plus distinguées. A Anduze, Bâville a reçu, pendant son séjour, soixante lettres de cachet pour cela. Lorsque les chefs de famille sont exilés, on prend leurs enfants pour les mettre dans des couvents, ou entre les mains des jésuites, et s'ils se cachent, on menace de confisquer leurs biens. « Dieu veuille mettre fin à nos désolations, concluait Brousson, et nous réjouir, au prix des jours auxquels nous avons senti tant de maux ». Il traçait le même triste tableau dans chacune de ses lettres, pour l'envoyer à des

1. *Opusc.*, 319.

2. *Ibid.*, 320, 321.

3. Nous avons retrouvé à Lasalle un billet officiel dont la signature seule est de Bâville, et qui se rapporte à cette tournée de l'intendant : « Le maire, le premier consul et trois des principaux habitants nouveaux convertis de la communauté de Lasalle, se rendront le jeudi troisième avril prochain à onze heures du matin dans la ville de Saint-Hippolyte pour y recevoir les ordres que nous avons à leur donner. Il faut aussi que le Sr subdélégué pour les écoles s'y trouve. Fait à Montpellier, le 24 mars 1698. Delamoignon.

correspondants différents, car il était convaincu que dans le royaume les lettres étaient interceptées souvent, « pour qu'on ne sût point à l'étranger ce qui s'y passait ». Il était surpris aussi de ne rien recevoir de Hollande, et ignorait le sort de ses premiers envois.

Le 28 avril, il résume encore une fois les impressions qu'il a ressenties depuis sa rentrée en France [1] :

Plus j'avance dans ce Royaume, et plus j'y trouve de la misère et de la désolation. Le peuple y est abattu et consterné, les villes presque ruinées par le défaut du commerce, et les chemins pleins de pauvres, qui suivent les passants plus d'une demi-lieue ; en un mot tout le monde se ressent de la longueur de la guerre. J'ai trouvé beaucoup de personnes qui avouent ingénûment que les affaires qui sont survenues au sujet de la religion ont jeté le royaume dans l'état où nous le voyons. *Cependant il n'y a nulle apparence que les choses s'y rétablissent*, surtout s'il en faut juger par ce qui se passe du côté de Paris [?]. Mais dans les provinces méridionales, on y paraît résolu à tout souffrir, plutôt que d'adhérer au culte de la Religion Romaine.

Brousson parle ensuite de son passage à Orange [2], des dangers auxquels il a pu échapper, et termine par quelques mots qui témoignent, contrairement à la phrase pessimiste qui précède, qu'il espérait encore un revirement de l'opinion publique en France :

Je remarque de plus en plus que Dieu se prépare... une grande moisson parmi les Catholiques Romains, qui se désabusent des superstitions les plus grossières, et qui écoutent les raisons et les gémissements de nos pauvres frères. Il importe, Monsieur, qu'il viennent beaucoup d'écrits de vos quartiers, ceux que je répands sans cesse et dont on fait des copies partout, ne suffisant pas à l'avidité qu'on témoigne. Dieu veuille avancer son œuvre, et la grande gloire de son nom, et se faire un peuple nouveau, pour annoncer ses divines louanges...

La lettre écrite, Brousson ne voulut pas la confier à la poste de Nîmes, où il croyait que ses correspondances étaient surveillées. Il la fit porter vers le Rouergue, d'où elle parvint en

1. *Opusc.*, 322. C'est nous qui soulignons.

2. La mention d'Orange, à cette date, a fait croire, à tort, à A. Court, à L. Nègre et à Douen, que le pasteur y était entré une seconde fois, au cours de son voyage dans le Languedoc. Les correspondants de Brousson étant divers, le pasteur se croyait naturellement obligé de répéter d'un billet à l'autre les mêmes faits. Il voulait absolument que les réfugiés en fussent instruits.

Hollande par la route de Béziers [à Paris]. Il est probable que le porteur avait mission également d'annoncer vers Millau la prochaine arrivée du pasteur, qui pensait à quitter le Languedoc.

Quelques jours plus tard, Brousson reçut enfin des Provinces Unies, de sa femme et d'un ami, des nouvelles depuis longtemps attendues. Comme elles ne faisaient aucune allusion à ses correspondances antérieures, la lettre qu'il adressa le 11 mai à son ami exposait pour la sixième fois (à notre connaissance) la situation des protestants du Languedoc[1].

Votre lettre du 7 mars m'a été rendue depuis quelques jours. Il ne m'est pas facile de recevoir vos lettres et moins encore d'écrire. La colombe est encore contrainte de chercher des asiles dans les fentes des rochers et dans les cachettes des montagnes... Le clergé est dans la fureur, voyant que son entreprise n'a pas tout le succès qu'il en attendait, et que dans le même temps nous mettons la vérité dans l'évidence. [Les logements continuent.] Ces jours passées j'ai vu que dans un quartier, où le peuple a beaucoup de zèle, cinq soldats, dans une maison, après avoir bien soupé, burent encore vingt-deux pots de vin, et pillèrent ce qu'ils purent. Il semble qu'on affecte de redoubler la persécution, depuis qu'on parle pour nous.

Brousson juge que son voyage n'a pas été inutile, et il songe surtout à l'effet de ses Requêtes, qu'il veut voir bientôt imprimées. Les saintes assemblées, qui n'auraient jamais été « si fréquentes ni si nombreuses, sans la surveillance incessante des milices », sont rendues à peu près impossibles dans les Cévennes, par ces troupes spéciales, « qui sont animées par le clergé, et qui cependant reçoivent aussi leurs ordres de M. l'Intendant ». Peut-être d'autres régions du royaume offriront-elles à cet égard un terrain plus favorable. « Je suis contraint de quitter ces quartiers, le Seigneur m'ouvrant ailleurs une porte qui apparemment sera d'efficace. Mais il n'est pas à propos qu'on s'informe du pays où je suis, ni où je vas. Il faut seulement qu'on prie sans cesse pour l'Eglise désolée, et pour ceux en particulier qui travaillent à sa consolation. La moisson est fort grande, mais il y a bien peu d'ouvriers ». Le 16 mai, il était encore dans les Cévennes, d'où il écrivait un billet à sa femme, en réponse à sa lettre[2].

J'ai souffert beaucoup de fatigues, mais je me porte fort bien, grâce à Dieu. J'ai fait une visite qui était bien nécessaire ; maintenant il

1. *Opusc.*, 324.
2. *Opusc.*, 326.

est à propos d'aller ailleurs, où je suis bien souhaité. Ce bon Dieu qui m'a toujours conduit et fortifié, m'accordera toujours, s'il lui plaît, les mêmes grâces. Prions-le toujours, vivons en sa crainte, édifions son Eglise, ayons à cœur les intérêts de sa gloire, le salut et la consolation de son peuple ; et il ne nous abandonnera point. Il fera même enfin luire sa face sur nous, et il dissipera toutes nos ténèbres. Ecrivez à votre beau-fils, je lui recommande toujours de vivre en la crainte du Seigneur, afin que Dieu le bénisse, comme je le lui demande sans cesse. Saluez mon frère, toute la parenté, et tous les amis et amies[1].

Arrivé dans le Rouergue, il ajouta, en *post-scriptum*, quelques lignes à sa lettre, pour dire que les ennemis de la vérité n'y étaient pas aussi furieux que dans le Languedoc.

Brousson était sorti enfin d'un pays fort dangereux, où il avait souffert pendant « environ trois mois et même davantage », « des fatigues et des misères extraordinaires ». Bâville avait promis pour sa tête 600 louis d'or de quatorze francs pièce. Il ne suivait pas la trace du pasteur aussi exactement que le craignaient certains N. C., car celui-ci était dans les Cévennes, et sur le point d'entrer dans le Rouergue, quand l'intendant le crut aux bords du Rhône. Fléchier ayant émis l'avis que le passage (?) du gouverneur d'Orange, attirerait sans doute Brousson dans la principauté, Bâville jugea la prévision bonne, et proposa (le 3 mai) d'envoyer à Orange un homme exprès pour découvrir le prédicant et ne plus le perdre de vue. « Il est certain, disait il à l'évêque, que cet homme fait des maux infinis[2] ».

*
* *

Le conflit devenait chaque jour plus aigu entre l'intendant et les religionnaires de sa province. Les lettres de Brousson n'exagèrent rien, quand elles dépeignent la ténacité avec laquelle Bâville poussait les enfants aux écoles catholiques et les parents aux églises. Un officier de milices d'Alais retrouvait plus tard dans sa mémoire le souvenir d'un « édit » de 1698 (il faut dire une ordonnance), « qui obligeait les protestants à aller à la messe les dimanches et fêtes sur peine de l'amende la première fois,

1. Brousson avait été marié deux fois : son fils Barthélemy était né de sa première femme. Les lettres que Brousson venait de recevoir dans les Cévennes, lui annonçaient sans doute l'entrée du jeune homme dans les troupes de la Hollande. Il disait le 11 mai à son correspondant (inconnu) : « Je vous prie de vous souvenir toujours de mon fils, et de lui départir vos pieuses remontrances ».

2. *Bull.* XV, 133. (*Pap. Coquerel*).

et la seconde d'être exilés [relégués]. Pour cela, on commit [à Alais sans doute] deux prêtres, qui avaient un catalogue, où chacun des protestants marquait son nom, avec un cordon de soie qui y était attaché (?) »[1]. Gaubert, plus tard Camisard. avait vu la même chose aux environs du Vigan : « On les appelait par leur nom, en comptant à la porte comme des brebis, et celui qui manquait était châtié »[2]. En juin, la ville de Nîmes était divisée en quatre quartiers, et les anciens protestants tenus d'aller entendre la messe dans leurs quartiers respectifs[3].

Que les prêtres se soient chargés eux-mêmes, et directement, de réquisitionner les soldats de milice contre les indociles, le fait est indiscutable. La gageure est trop difficile à tenir, de prétendre avec l'abbé Rouquette que le clergé des Cévennes, le bas clergé en particulier, « fit tout ce qu'il put pour sauver les N. C. des châtiments qu'ils pouvaient avoir mérités en enfreignant les ordres de Louis XIV »[4]. Lorsque Bâville eut à se plaindre des prêtres, il leur reprocha non point de s'interposer entre ses administrés et lui pour les soustraire à ses rigueurs, mais au contraire d'aller trop loin dans l'exécution de ses ordres.

L'intendant n'était point doux ; tout notre récit le prouve assez ; mais il avait le souci d'une certaine légalité. En 1687, sans doute, il a scandaleusement manqué de parole aux 200 Cévenols qui pensaient sortir de France avec Vivent et Bringuier, mais à son sens, évidemment, il n'y avait là qu'une ruse de guerre permise à l'égard de misérables qui s'étaient mis eux-mêmes hors la loi. Il a entretenu des espions ; mais ses fonctions d'administrateur l'obligeaient à recourir à une police secrète. Il a considéré toujours les prédicants comme des perturbateurs du repos public, et souvent comme des séditieux ; mais (sans vouloir revenir sur les relations que ceux-ci entretenaient avec les réfugiés et avec les puissances étrangères) il faut bien convenir que leur ministère était en opposition formelle avec les déclarations du roi. Ce que nous avons justement le plus de peine à pardonner à Bâville — quand nous essayons de le com-

1. *Fragment sur les Camisards*, p. 14.

2. *Pap. Court*, 17, B, 474 *bis*.

3. Lettre partie d'Orange le 22 juin 1698. C'est celle qui rapporte la descente de Brousson dans un puits. *Opusc.*, 328.

4. *L'abbé du Chayla et le clergé des Cévennes*, p. 30. (Voir ce que nous avons déjà écrit à ce sujet : *Bull.* LVII, 201).

prendre — c'est de ne jamais avoir envisagé la question protestante d'un autre point de vue que celui de l'homme de loi. Il n'a eu qu'un atroce mépris pour cette « plaisante nation », pour ces « fols », qui s'exposaient à des peines certaines en allant écouter des prêches au désert, et cela, dit-il, en un mot qui le peint tout entier, et qui est définitif : « *sans nécessité* ». Il les condamnait par devoir de magistrat, et pour établir une unité religieuse que le roi commandait. Mais il aurait mieux aimé « lire une Ode d'Horace » avec Fléchier. Disons maintenant, pour y insister, qu'il ne voulait point que les Nouveaux Convertis fussent forcés ou inquiétés au delà de ce que les ordonnances exigeaient strictement. Il jugeait les accusés dans les formes ; et il se plaignit plus d'une fois du zèle intempestif — et intéressé — de certains prêtres des Cévennes, et des missionnaires en particulier.

Il n'aimait point ces derniers, il le fait entendre à mots couverts[1]. Leurs prédications avaient été fort utiles, mais il aurait préféré « de bons curés », capables de monter eux-mêmes en chaire, et de prendre enfin « le même ascendant et la même autorité, que les ministres avaient sur les esprits et les cœurs des religionnaires, dont ils faisaient tout ce qu'ils voulaient ». Ceux-là étaient rares. Il aurait fallu « de bons séminaires pour les instruire, et les rendre tels qu'ils devaient être ».

En attendant des temps meilleurs, l'intendant se servait cependant des missionnaires, et en particulier de l'abbé du Chayla, leur inspecteur dans le diocèse de Mende[2]. Il est difficile de préciser les pouvoirs administratifs que cet archiprêtre, revenu en 1686 dans les Cévennes, des missions (étrangères, celles-là) du Siam, avait reçus de Bâville. Il procède à la recherche des biens des anciens Consistoires, il afferme les terres des fugitifs, il préside aux délibérations des communautés relatives à la surveillance des assemblées, il interroge des suspects, il conduit lui-même le détachement qui arrête le prédicant Couderc et rédige le procès-verbal de capture, il entretient, dans sa maison du Pont de Monvert, aux frais des N. C., les prisonniers de l'assemblée de Monteuq. Bâville l'a fait en 1693 inspecteur des

1. Dans son *Mémoire* (de 1697 ou 1698) *sur la Province du Languedoc* (voir Ch. Weiss, *Hist. des Réf. protestants*, II, 402).

2. François de Langlade du Cheyla, seigneur de Saint-Préjet d'Allier, d'une famille noble de Gévaudan. Son neveu, le vicomte du Chayla, était capitaine de milices à Florac. Voir sur l'abbé le début des récits consacrés à la guerre des Camisards, et *Bull.* LVII, 208, LVIII, 243.

chemins des Cévennes. Les Puissances reconnaissent que ses soins et sa vigilance n'ont pas peu contribué à empêcher l'insurrection du pays en 1690 et en 1692.

Les protestants, qui voient sa main partout, lui reprochent non seulement sa sévérité, mais sa cupidité. En 1690, après l'assemblée de l'Espinaz, plusieurs personnes se sont mises à couvert des poursuites, en lui donnant de l'argent. La Baume, conseiller au présidial de Nîmes, qui parle très froidement de lui, tout en louant son zèle et son dévouement au roi, mentionne sans observation que les religionnaires « l'accusaient d'être intéressé et de profiter de l'autorité qu'on lui avait confiée pour s'enrichir »[1].

Les Cévenols de la haute montagne l'abhorraient. Ils avaient failli déjà lui faire expier son âpreté au gain et son zèle catholique. Un habitant du Pompidou rapporta à Ant. Court que l'archiprêtre, revenant de Valleraugue, avait été rencontré sur la Cam de l'Hospitalet [en 1689] par Roman, Olivier [Jean Mazel] et Quet, alors accompagnés de 150 (?) hommes armés. « On délibéra de se défaire de lui, puis on y renonça, l'abbé ayant promis de cesser ses persécutions ». Un autre jour, arrêté du côté de Barre, la vie lui aurait été laissée, sous les mêmes promesses. Il aurait été, une troisième fois encore, pris puis relâché, près de Moissac[2]. Ce triple récit contient probablement une bonne part de légende. Nous en devons retenir que Du Chayla avait été menacé de subir le sort des prêtres exécutés par Vivent. Il n'avait d'ailleurs pas tenu compte de l'avis, et en 1698, veillait toujours sur les Cévennes.

Au mois d'avril, vers le temps où Brousson était à la Méjanelle, Roman prêcha au-dessus de Vébron, au bas des « couronnes » de la Cam de l'Hospitalet, dans la Baume de Valmalle (c'est la Baume Doulente). L'assemblée fut dénoncée par des habitants du hameau voisin de Montagut. L'archiprêtre fit arrêter, autour de la Cam, quelques fugitifs et leurs hôtes, en particulier Etienne Gout, des Crémats (Barre). Les prisonniers furent conduits à Saint-Germain, résidence ordinaire de l'abbé, qui les mit aux

1. *Relation historique de la révolte des fanatiques ou Camisards.* Publiée par l'abbé Goiffon, Nîmes 1875. L'ouvrage a été composé à l'aide des dossiers judiciaires que La Baume a eu sans effort entre les mains (p. 28, 29).

2. *Mémoire d'Etienne Gout, confesseur* (6 fév. 1737). *Pap. Court*, 17, R, 93. Gout assura à Court qu'il avait assisté sur la Cam à la délibération de Roman, Olivier et Quet. Il est probable qu'on décida seulement de s'embusquer pour surprendre l'archiprêtre.

ceps à mesure qu'ils lui arrivaient. Gout se plaignit à lui, dès qu'il le vit, que les soldats lui eussent enlevé ses souliers, et dix écus. « On a bien fait ! dit le prêtre. On aurait encore mieux fait de te casser le cou ! » Le huguenot, lorsque, peu après, il fut transféré à Saint-Jean, où étaient alors Bâville et Broglie, protesta devant l'intendant contre le vol des soldats, et contre la réponse de l'archiprêtre. « Bâville appela l'abbé, lui dit qu'il ne fallait pas en user ainsi, et il ordonna que les dix écus fussent rendus à Gout, ce qui fut fait ». Gout, d'ailleurs, fut emmené à Montpellier avec quatre autres Cévenols et les trois sœurs Malzac, des Vanels (Vébron), qui avaient assisté à l'assemblée. Les cinq hommes furent condamnés par Broglie aux galères, et les trois filles enfermées dans la Tour de Constance[1]. Bâville voulait bien peupler de forçats protestants les vaisseaux du roi, mais il ne permettait pas que des accusés fussent illégalement dépouillés par un archiprêtre.

On sait comment le 24 juillet 1702, au Pont de Montvert, les prophètes des environs de Barre, et parmi eux Salomon Couderc, le propre frère du prédicant, devaient enfin payer de cinquante-deux coups de dague, les excès d'un missionnaire que Bâville lui-même avait trouvé trop ardent[2].

1. *Mémoire* de Gout, *ibid.*, et Relation de Gaubert (*Pap. Court*, 17, B.) Les traîtres, dit Gaubert, auraient été Puech, Vermon et Jean Meinadier, de Montagut. Gout nomme seulement Brumon, de Montaigu (le même évidemment que Vermon). Voir plus haut, p. 197, sous la plume de Roman, la mention d'un traître, qu'il appelle Bermont, et qui est évidemment le même personnage. Gout a conservé le nom des quatre condamnés, qui se retrouvent sur les listes de galériens.

2. Roman signale l'abbé du Chayla comme son ennemi acharné, dans sa *Relation*, publiée en 1701. Le nom de l'abbé ne se retrouve, a notre connaissance, dans aucune autre des publications du refuge, avant la guerre des Camisards. Bâville, au contraire, est nommé plusieurs fois avec horreur. En 1698, Jurieu (*Relation de tout ce qui s'est fait*, p. 37) parle de lui comme du tyran du Languedoc. « Il fait tout ce qu'il faut faire pour avoir dans l'histoire une place distinguée entre les plus cruels ministres de la persécution, des Néron et des Dioclétien. On peut dire qu'à présent il nage dans la joie aussi bien que dans le sang... La Cour semblait pour quelque temps lui avoir un peu serré la bride. Aujourd'hui il a plein pouvoir d'exercer sa fureur dans toute son étendue». La Cour, au contraire, allait précisément essayer de « serrer la bride » à Bâville, à la fin de 1698.

CHAPITRE XVI

LA PRISE DE BROUSSON

(Juin-Octobre 1698)

Le séjour de Brousson dans le Rouergue raviva ses espoirs. Bas ne l'avait pas trompé, en lui parlant du zèle qu'il y avait rencontré. Dans les villes, les habitants de toute condition montraient une grande fermeté, qui donnait courage aux gens de la campagne. Il semblait même que l'obstination du peuple commençât à faire un peu relâcher les persécuteurs [1]. Une Lettre pastorale, adressée (le 12 mai) par l'évêque de Rodez aux Nouveaux Catholiques de son diocèse, tomba sous les yeux du pasteur. Le prélat s'y faisait une arme, contre ses ouailles récalcitrantes, de l'attitude des réfugiés pendant la discussion de la paix, et affirmait que le roi ne pouvait plus compter sur la fidélité des protestants sortis de France, ni sur celle de ses autres sujets réformés. La raison qu'il alléguait était de celles qui touchaient au cœur Brousson, en lui rappelant une activité et des démarches qu'il tentait d'oublier sans y parvenir, et dont il voulait décharger son passé. Il reprit la plume, et rédigea une nouvelle pièce pour la Cour, qui devait s'ajouter à ses cinq Requêtes précédentes. Comme l'évêque, il intitula « Lettre pastorale » l'écrit où il réfutait point par point les allégations de celui-ci [2]. Il débute d'un ton acerbe.

C'est dans l'unité catholique [dit l'évêque] *que consiste toute la force et toute la beauté de l'Eglise.* Cela est un peu mystérieux. Il veut dire, comme il l'expliquera mieux dans la suite, que *toute la force* et *toute la beauté* de l'Eglise romaine consiste à *unir* toutes ses

1. Lettre du 25 mai. *Opusc.*, 327. Brousson prêcha à Saint-Affrique chez l'avocat Lafleur.

2. L. Nègre, pp. 117, 118, Douen, II, 314. La minute de la lettre est au dossier Brousson, C. 191. *Lettre pastorale, au sujet de la lettre d'un évêque catholique romain adressée à ceux qu'il appelle nouveaux catholiques.*

forces temporelles pour opprimer ceux qui ne veulent pas assister à son mauvais culte. N'est-ce pas là une belle doctrine ? La *beauté* de la vraie Eglise de Dieu consiste à aimer Dieu, à vivre et à le servir selon ses commandements, afin que Dieu, qui est la *force* de son Eglise, la protège contre la violence de ses ennemis. Ce n'est pas elle qui persécute, c'est elle qui est persécutée, mais Dieu accable enfin de tous ses fléaux ceux qui l'oppriment.

La discussion capitale s'engage plus loin.

« Le roi [dit l'évêque aux N. C.], ne comptera jamais, vous aurez beau faire, sur votre fidélité, tant que vous serez rebelles aux lois de l'Eglise, beaucoup moins à présent, qu'il est pleinement informé que vos anciens ministres ont mis tout en usage dans les pays étrangers, pour vous révolter contre votre légitime souverain, et pour former des intelligences secrètes avec les ennemis de l'Etat ». Mais, explique Brousson :

I. Nous ne reconnaissons dans l'Eglise d'autres lois que celles de Dieu. II. Lorsque le Roi a eu besoin de la fidélité de ses sujets contre ceux qui voulaient lui ôter la couronne, on a vu si ses sujets réformés ont manqué à leur devoir, dans une occasion si importante. III. Qu'avons-nous jamais demandé, que la liberté de servir Dieu comme il nous l'ordonne dans sa Parole ? Ne sommes-nous pas chrétiens, n'est-il pas juste que nous servions Dieu, pouvons-nous nous en dispenser ? IV. Les Réfugiés n'ont aussi demandé que d'être compris dans la paix générale [Brousson ne dit rien des événements de 1689 à 1690], cela n'était-il pas naturel? Où sont les chrétiens qui étant chassés de leurs maisons depuis treize années, ne demandassent instamment d'être compris dans une paix générale qui devait mettre en repos toute l'Europe, afin que cette paix générale pût désormais servir de frein à la passion de ceux qui mettent tout dans le trouble pour opprimer des innocents, et qui, comme dit Saint Paul des païens, ne se rapaisent jamais (Rom. I, 31), étant sans miséricorde ?

Le pasteur, qui n'a pas répondu directement à l'objection de l'évêque, prend maintenant l'offensive, et en rapportant deux informations qu'il a recueillies dans les Cévennes, aux environs du Vigan, il rappelle d'où sont sortis les assassins d'Henri III et d'Henri IV, et quelles menaces le catholicisme suspend sur la tête des monarques revêches à la politique romaine :

V. Les pasteurs catholiques romains prétendent-ils être des sujets plus soumis et plus fidèles que nous ? S'ils se trouvaient en notre place, que n'aurait pas à craindre le Prince qui entreprendrait de les inquiéter ? Mais grâce à Dieu, nous n'avons jamais suivi leurs détes-

tables maximes. Si le roi était informé de toutes les paroles insolentes que plusieurs d'entre eux ont proférées, lorsqu'ils ont appréhendé que S. M. n'eût pitié de nos misères, il ne faut pas douter qu'il n'en conçût une juste indignation. Entre plusieurs choses, Mlle d'Arre, des Cévennes[1], qu'on avait enfermée dans un couvent à Alais, d'où elle est sortie depuis deux ans, a dit à des personnes dignes de foi que le jésuite Guérart, qui était alors aumônier de M. l'évêque d'Alais, ou considéré comme tel, avait eu l'insolence de lui dire dans le couvent, *que le roi ne nous rétablirait jamais et qu'il valait mieux qu'il perdît son royaume que sa tête.* Dans le mois d'octobre dernier, une autre personne digne de foi[2] entendit un autre jésuite qui, dans le bateau qui descendait de Lyon à Avignon, dit aussi, sur le même sujet, *qu'il valait mieux que le roi perdît son royaume que sa couronne.* Peut-on parler d'une manière plus félone et plus insolente ? Cela fait voir en même temps que ces mauvais pasteurs sont convaincus que cette persécution est la ruine du royaume, mais qu'ils aiment mieux voir périr la plus florissante de toutes les monarchies, que de laisser en repos des innocents, qui ne demandent que la liberté de servir Dieu selon les mouvements de leurs consciences. Nous avons souffert de grands maux, mais s'il plaisait au roi de nous rétablir, je suis persuadé que les réfugiés lui en marqueraient, aussi bien que nous, une reconnaissance, dont S. M. aurait sujet d'être satisfaite.

Après avoir composé son nouveau plaidoyer, qui contenait cette fois, comme il l'écrivit dans son procès, « un avis important touchant la personne de Sa Majesté », il l'envoya en Cour, à MM. les ducs de Villeroy et de Boufflers, en l'accompagnant, suivant sa coutume, « d'un petit compliment » qui attestait tout ensemble sa conviction, et son ingéniosité à la répandre[3] :

Comme nous n'avons plus, leur disait-il, d'accès au trône du roi ; que ceux qui nous affligent ont au contraire une pleine liberté de faire entendre à S. M. tout ce qu'il leur plaît, sans que personne les contredise ; et que cependant les maux qu'on nous fait souffrir font une grande brèche à l'Etat, il serait à souhaiter que les écrits qui contiennent cette justification passassent par les mains des principaux Seigneurs de la Cour qui ont des lumières, de la droiture et du zèle pour le service du roi, afin qu'ils puissent soutenir la cause des

1. La minute porte en marge : « Elle est maintenant à Berne ».

2. En marge : « Daniel Bas, de Genève ».

3. C. 191. (L. Nègre, p. 117). Pour éviter d'être suivi à la trace, Brousson fit porter le paquet au bureau de Montpellier le 15 juin (La Lettre pastorale était datée du 21 mai). Brousson trouva le temps, en Rouergue, de recopier ses cinq Requêtes pour les envoyer à Orange (Lettre d'Orange du 22 juin, *Opusc.*, 328).

innocents, et représenter à S. M. ce qui est le véritable intérêt du royaume.

Le 20 juin, de la région de Bédarieux ou de Mazamet, Brousson écrivait à sa femme, qui était originaire de Castres, que la ville, entre les autres, s'était signalée, et que son exemple avait affermi un grand nombre d'autres lieux [1]. « Je suis tellement édifié de vos quartiers que je ferai mon possible pour y passer et pour y consoler les fidèles ». « Je vois, dit-il avec assurance, que cette persécution ne produit pas l'effet qu'on en attendait ». C'était le prédicant exposé chaque jour à la mort, qui réconfortait et encourageait les réfugiés, sur la terre où ils priaient en liberté.

Brousson ne fit que passer à Montauban, et n'y fréquenta qu'une seule famille, bien que d'autres noms lui eussent été fournis en Hollande [2]. Il tint aussi des assemblées à Toulouse.

De cette dernière ville, ou des environs immédiats, il écrivit en Hollande, pour dire les joies de sa course, ses espérances, ses projets. Il a composé un sermon sur *Les Trois fidèles Hébreux dans la fournaise*, qu'il a déjà fait parvenir aux Pays-Bas [3]. Il envoie sa *Lettre pastorale* en réponse à l'évêque de Rodez, qu'il a fait lire et recopier sur sa route. Elle touche certains points importants. Il faudrait, dit-il, l'imprimer à la suite des cinq Requêtes, et joindre au tout le sermon. Peut-être pourrait-elle être publiée isolément, en petits caractères, afin d'être répandue dans les provinces où elle n'a pas encore été vue, « mais que ce ne soit pas avec cette nonchalence qu'on fait paraître dans ces occasions, et qui ne peut être que fort désagréable aux yeux de Dieu ».

Brousson ne se lasse point. D'ailleurs le succès récompense sa peine. Sa foi lui suggère une image grandiose, et des visions prophétiques :

Dieu a partout ranimé son peuple. En quelques lieux il se trouve encore timide, et dans le même état où était Lazare après sa résur-

1. *Opusc.*, 328. Jurieu (*Relation de tout ce qui s'est fait...* 1698) rapporte (p. 67) qu'à Castres, après la paix, 8 à 900 hommes furent mis en garnison. Ils recommencèrent la dragonnade. Il fallut exiler par lettre de cachet les notables obstinés. « Seulement six à sept personnes sont allées à la messe ».

2. C. 191. Il avait les noms des marchands Rigaud (ou Rigal), Lapeyre, Lafare, et ceux de MM. (le baron de) La Motte, et Palot, gentilshommes.

3. Inventorié par Pinon (n° 76). Il manque au dossier.

rection, lorsqu'il avait encore les pieds et mains liés. Ce peuple est encore dans les liens de l'oppression et de la servitude, mais dès qu'il plaira à Dieu de rompre ses liens, on lui verra faire incontinent toutes les fonctions de la vie spirituelle qu'il lui a déjà rendue. Presque partout, dans les pays même où la servitude est la plus dure, le peuple s'assemble avec zèle pour donner gloire à Dieu... C'est là qu'il reçoit de grandes consolations, et c'est là aussi que le Seigneur m'en fait goûter de fort grandes à moi-même... Espérez, Monsieur, qu'encore une fois on verra sa force et sa gloire dans son sanctuaire au milieu de notre patrie, car il me paraît que les campagnes y sont déjà blanches pour moissonner. De toutes parts les catholiques romains se dégoûtent de leurs plus grossières superstitions[1]...

Brousson pénétra dans le pays de Foix[2]; il traversa ensuite le Bigorre et enfin arriva à Pau, dans son équipage de gentilhomme, monté sur un cheval à lui, le soir du 11 septembre 1698. Il descendit à l'entrée de la ville, au logis du *Chapeau rouge*. Après avoir visité les protestants du Béarn, il pensait continuer sa route vers la Guyenne[3] (Nérac), le Périgord, Bordeaux, la Saintonge et le Poitou. Mais son ministère allait s'achever au pied des Pyrénées[4].

Le soir de son entrée à Pau il soupa avec un abbé et un gentilhomme catholique du Béarn. La conversation lui apprit que la nuit même, le baron d'Aroir devait venir coucher à l'hôtellerie. Le pasteur avait pour celui-ci une lettre de recommandation que lui avait remise à La Haye le Sr Olivier, ancien ministre de Pau[5]. Dès le lendemain, aussitôt levé, Brousson demanda à un gentilhomme qui était venu coucher dans la même chambre que lui, s'il était le baron d'Aroir. La réponse fut affirmative. Brousson, prudent, répéta la question une seconde fois, en prononçant le nom complet : « M. d'Espalungue, baron d'Aroir ». Bien lui en prit. Son interlocuteur lui dit qu'ils étaient deux à

1. 17 août. *Opusc.*, 330. (Douen, II, 315; *Bull.* XXXIV, 436).

2. Il avait connu à Lausanne le pasteur réfugié Ch. de Bourdin, du Mas d'Azil. Bull. XXVII, 386. Brousson avait pour cette région les adresses des marchands Gerbee, Labesse et Martin.

3. Les noms d'un certain nombre d'habitants de ces différentes provinces étaient inscrits sur les Mémoires dont Brousson était porteur.

4. Tout ce qui suit, d'après les pièces conservées dans le Dossier de Brousson, C. 191, dépouillé déjà par L. Nègre, mais d'où nous avons tiré de nombreux détails nouveaux.

5. Sur Jourdain Olivier, voir *Bull.* XL, 323, 325.

porter le même titre, que le Sr d'Espalungue était alors aux Etats du Béarn, assemblés à Lescar, à une lieue de Pau, mais que ce dernier revenait tous les soirs coucher dans la ville. Sur quoi Brousson fit immédiatement parvenir à l'adresse qui lui fut donnée, la lettre du pasteur Olivier[1].

Il passa la journée dans l'hôtellerie, à lire et à écrire, sortit le soir, manqua deux fois la visite du Sr La Tourette, avocat de Pau, « qui avait été pour être ministre » ; mais il se mit en rapports avec d'autres protestants de la ville, car le matin du 14, qui était un dimanche, tout était organisé pour le culte secret qu'il pensait célébrer. Brousson quitta le *Chapeau rouge*, et se rendit à la basse ville, chez un maréchal-ferrant nommé Lesperats. Celui-ci le mena jusqu'à la maison du cordonnier Bedoras, qui tenait auberge, où le ministre allait demeurer deux jours[2].

La nuit du dimanche au lundi, Brousson donna la Cène chez Bedoras. La nuit suivante il présida un nouveau culte. Pinon, l'intendant du Béarn, voulut qu'à ces deux assemblées fussent venus assister la plupart des gentilshommes N. C. qui siégeaient aux Etats de Lescar, que le Sr d'Espalungue aurait avertis. Il semble, au contraire, que les auditoires aient été forts réduits. Trois ou quatre demoiselles, « le visage recouvert » de peur d'être reconnues, l'avocat Abadie, de Pau, s'y trouvaient avec quelques marchands ou artisans[3]. Brousson reçut de l'assemblée « quelque petit secours » pour continuer sa route, et le Sr Badet de Plaisance lui donna pour le Sr Fouré, marchand, un billet qui s'ajouta aux autres lettres de recommandation dont le pasteur était muni[4].

Le matin du mardi (16 septembre), Brousson partit de Pau. Il dîna dans un village à moitié chemin d'Oloron, arriva dans la petite ville vers six heures du soir, et descendit à l'hôtellerie de poste chez le nommé Saint-Pé. Il avait une lettre d'un réfugié de Hollande, du nom de Lafond, pour un certain Théophile Drascon;

1. On prétendit (faussement) que l'arrestation de Brousson avait été due à l'erreur qu'il manqua commettre dans l'hôtellerie (Douen, II, 316).

2. Bedoras logeait dans une maison appartenant au marchand Fargues, « le long de la fosse du moulin, en allant au pont », ou « à la côte du moulin ».

3. Badet de Plaisance, Lespérats et La Forcade sont nommés, et le Sr Fargues marchand, qui avait convoqué les autres.

4. Brousson devait aller à Saint-Jean Pied de Port, et à La Bastide (chez le Sr Moïse Pedoul, marchand peigneur, et chez Boyer, serrurier) [La Bastide Villefranche ou La Bastide Clairence ?].

mais celui-ci ne se trouvait pas à Oloron. Brousson se fit donner un petit garçon, qui le conduisit auprès de l'avocat Guillems. L'avocat ne put rien promettre pour le lendemain, obligé qu'il était d'aller à Pau. Le pasteur revint à son logis, et le jour suivant se fit connaître à la veuve de Lostan, chaudier[1], et aux Srs Carpas et Cazemajour, marchands. Le vendredi 18 septembre, au matin, il était encore dans l'auberge, où Cazemajour lui fit dire de ne pas s'impatienter, d'attendre le retour de Guillems, et lui promit qu'il allait cependant lui chercher un lieu de sûreté. Brousson, qui semble avoir été alors agité de quelque inquiétude, ne dîna pas au logis. Il y revint dans l'après-midi, pour se disposer à quitter la ville. Ses hardes étaient préparées, son cheval sellé, quand dans la chambre haute où il était encore, le Sr Christophe Chaillon, « receveur de la foraine et employé dans les affaires du roi », vint « le saisir et l'arrêter ».

Pinon revendiqua, plus tard, l'honneur et le profit de cette capture[2], qui fut due en effet à sa vigilance. Un ministre lui ayant été signalé dans la province (ce n'était pas Brousson, d'ailleurs)[3], il avait envoyé dans toutes les villes de son département le « portrait » du suspect, avec ordre de le prendre. Chaillon, voyant à Oloron un étranger qui ne fréquentait que des Nouveaux Convertis, avait, à tout hasard, averti l'intendant, et, des Etats de Lescar, celui-ci avait commandé une arrestation immédiate.

Chaillon enferma Brousson, qui n'avait caché ni son nom ni sa qualité, dans la chambre où il l'avait trouvé, sous la garde de trois hommes; puis, tandis que son fils allait demander du secours aux jurats d'Oloron, il se transportait lui-même chez le juge de la ville, pour le prier de venir interroger le prisonnier, et de dresser un premier inventaire de ses papiers[4].

Le lendemain (19 septembre), avec le pasteur et sept hommes d'escorte, Chaillon partait d'Oloron à deux heures de l'après-midi. Dans la prison de Lescar, le soir même, entre neuf et dix

1. Fabricant, ou marchand de chaux.

2. Lettre du 28 décembre 1698. Pinon à Bâville. C. 191.

3. Les premiers ordres de Pinon sont en effet du 11 mars 1697 et du 2 septembre 1698 (L. Nègre, p. 193).

4. Chaillon avait saisi le portemanteau de Brousson (qui contenait les papiers, et trois perruques diverses), et aussi une paire de pistolets (non chargés), une épée, et un manteau de drap rouge. Le juge procéda à l'interrogatoire et à l'inventaire sans observer les formes requises, en particulier sans demander à Brousson de signer les pièces.

heures, Pinon faisait subir à l'ancien avocat le premier des interrogatoires dont le procès-verbal nous ait été conservé.

Arrêté comme ministre de l'Evangile, en un temps où il ne combattait que par l'épée de l'Esprit, Brousson répondit à toutes les questions avec la noblesse et la sérénité que comportaient à ses yeux sa vocation et son caractère. Simplement, il raconta à son juge toute sa vie, telle qu'elle lui apparaissait à cette heure suprême, dans la continuité de son dévouement à une sainte cause, telle qu'il désirait que le souvenir en restât aux frères qu'il était venu secourir[1].

Son nom est Claude Brousson de Nîmes, âgé de cinquante-deux ans, autrefois avocat postulant au Parlement de Toulouse, maintenant ministre de la R. Réformée. Il est demeuré dix-sept ans avocat, au Parlement ou à la Chambre de l'Edit. Sorti de France, pour éviter d'être inquiété à cause de la Religion, il a professé la fonction d'avocat en Suisse pendant sept ans, travaillant en même temps à faire de petits ouvrages pour la consolation de ses frères, qui tendaient à la justification de sa doctrine, et qu'il envoyait en France. Il fut tellement pressé par sa conscience de revenir en France qu'il s'y rendit en juillet 1689. C'est alors que, dans le Bas-Languedoc, il fut appelé par le peuple et par un ministré à y exercer le saint ministère. Le ministre s'appelait François Vivens, qui avait reçu sa vocation du Synode de Hollande, le peuple était une petite assemblée de Cévenols. Il est demeuré là quatre années, faisant la fonction de ministre, avec l'approbation de tout le peuple, prêchant, et administrant la Cène[2].

Il retourna en Suisse, de son propre mouvement, en décembre 1693. Son ministère en France fut approuvé, à Lausanne, par une assemblée de pasteurs et de professeurs. Après avoir prêché quelquefois à Lausanne, Berne, Zurich, il passa en Hollande, où il fut agrégé par le Synode des Provinces-Unies, qui approuva, et confirma de nouveau son ministère. Un an et demi il resta à la Haye avec sa famille, durant lequel temps il prêcha plusieurs fois dans la ville.

1. Nous rapportons dans ce qui suit, à part quelques très rares exceptions, le langage même de Brousson.

2. Interrogé à ce propos sur ses compagnons dans le ministère, il nomme seulement Gazan et Lapierre, parce qu'il les croit évidemment (d'après la lettre de Pourtal, du 1er janvier 1696) « hors du pays ». Le fait prouve qu'il n'a pas rencontré Lapierre en 1698.

Ensuite, ne trouvant aucun repos d'esprit dans ce pays-là, il fut tellement pressé par le mouvement de sa conscience de retourner en France, qu'il s'y rendit au commencement de septembre 1695. Non pas qu'il fût revenu à la prière de personne ; ce ne fut que pour suivre sa vocation.

A ce voyage (des Ardennes à la Franche-Comté, par la Normandie et la Loire) il a demeuré un an entier, travaillant à instruire et à consoler ses frères dans toutes les occasions que la Providence divine lui fournissait, administrant la Cène à Rouen, et dans plusieurs endroits où il a trouvé des gens disposés à la recevoir et à l'écouter.

Sorti du royaume pour repasser en Suisse, il s'en retourna à La Haye, où il demeura un an environ, prêchant plusieurs fois en la ville, et faisant imprimer de nouveaux ouvrages.

Pressé de nouveau par sa conscience, il partit de La Haye le 14 août 1697, après la conclusion de la paix [1], et revint en France, dans le dessein de continuer à travailler au salut de ses frères ; ce qu'il a fait depuis ce temps-là, autant qu'il lui a été possible. Il y a huit jours qu'il est arrivé dans le Béarn. Il avait l'intention, en sortant d'Oloron, de poursuivre son ministère dans tous les lieux où la Providence divine l'aurait conduit. Au cas où il ne fût pas du bon plaisir de S. Majesté de rétablir ses sujets de la R. R. dans la liberté de la profession de ladite religion, il avait dessein de repasser en Hollande, joindre sa famille.

L'argent qu'il a en son pouvoir est principalement de celui qui lui appartient en propre. De temps en temps il a reçu quelques petits secours pour les frais de son voyage, qui se recueillaient dans les assemblées, mais les Etats de Hollande lui ont fait compter cinq cents florins, ainsi qu'ils l'ont toujours pratiqué à l'égard des autres ministres qui sont venus en France pour le même sujet.

A toutes les questions qui le concernaient directement le pasteur répondait sans effort. A toutes celles qui exigeaient de lui le nom d'un réformé qui l'avait reçu, ou qui devait le recevoir, il opposait les mêmes paroles : « Il croit qu'il n'est pas d'un vrai chrétien et d'un ministre de l'Evangile, d'exposer à l'affliction des innocents qui ne font que prier Dieu ». Il consentit cependant à reconnaître et à parapher les diverses lettres de recommandation, la plupart signées, qui avaient été saisies sur lui [2].

1. De la paix avec l'Angleterre seulement.

2. L'inventaire complet des papiers trouvés sur Brousson fut fait le 23 septembre. Il est transcrit dans L. Nègre, p. 194. Un certain nombre des pièces manquent actuellement au dossier.

S'il ne dit rien des fidèles, peut-être parlera-t-il des pasteurs ? A la demande de l'intendant : « S'il sait qu'il y ait actuellement en France d'autres ministres comme lui, qui courent pour le même dessein ? — Il a ouï dire, répond-il, qu'il y en a quatre ou cinq qui ont été arrêtés à Paris, et que depuis peu ils ont été mis en liberté ; entre autres les S[rs] Mathurin, Gardien et Malzac ». A moins que Brousson (ce qui nous paraît peu probable), n'use ici d'un artifice, pour obtenir de Pinon qu'il le libère à son tour, il faut supposer qu'il rapporte un bruit public qu'il aurait recueilli dans son dernier voyage. La nouvelle, hélas, était fausse. Mathurin, Gardien, et Malzac étaient enfermés, dans le plus absolu secret, au donjon des Iles Sainte-Marguerite. Mathurin seul, l'ami de Papus, devait en sortir en 1715. Gardien (de son vrai nom Givry) allait y mourir, peut-être après avoir perdu la raison, et Malzac y périt à son tour en 1725, après trente-trois ans de souffrances[1]. Le supplice de Brousson devait être moins long.

Tandis que Pinon annonçait la prise du ministre à la fois à Paris et à Montpellier, un religionnaire de la ville de Pau s'acquittait de la triste mission d'informer en Hollande le pasteur Olivier, de « l'arrestation de ce ministre Brousson ou Broussard, dont la femme est à La Haye, que l'on vient de transférer à Pau, sans même que ses coreligionnaires l'osent aller voir »[2]. La lettre est écrite dans l'espérance qu'une intervention est encore possible : « Je serai dans une grande inquiétude d'apprendre si l'on remuera quelque chose pour lui ; je ne doute pas que vous ne vous y employiez de tout votre pouvoir, vous demandant toujours d'unir vos prières aux nôtres pour demander à Dieu notre délivrance ».

Bâville éclata de joie.

« C'est seulement, Monsieur, pour vous confirmer la bonne nouvelle que Brousson est pris, écrivit-il le 3 octobre, à Fléchier[3]. Je meurs de peur que ce malheureux, qui est bien fin, n'échappe. Il a fait beaucoup de mal, et en eût beaucoup fait encore. Jamais fanatique n'a été plus dangereux ».

Bâville craignait donc la « finesse » du prisonnier. Il redoutait en lui non seulement l'ancien avocat, rompu aux subtilités

1. Douen, I, 248, 329, 400 (Corrigé en ce qui concerne Mathurin par *Bull.* XXXI. 330).

2. 22 septembre. Dans l'*Abrégé de la Vie de Cl. Brousson.* (Bibl. du Prot., copie du temps).

3. *Bull.* XV, 133. (*Pap. Coquerel*).

de la procédure, mais l'homme même, conscient de sa valeur et de sa dignité, qui traiterait son juge d'égal à égal, et prétendrait sans doute l'intimider. Aussi crut-il nécessaire de placer dans les mains de son collègue Pinon, toutes les preuves qu'il gardait en réserve contre le ministre. La plus grave était le fameux écrit « très séditieux, de la main de Brousson, tendant à faire venir des troupes dans les Cévennes ». Assurément le billet n'était pas signé, mais le guide Picq, en deux interrogatoires, avait reconnu le tenir d'Henri Pourtal, « l'homme de Brousson ». Quelques autres lettres serviraient d'ailleurs de pièces de comparaison. Si Brousson enfin, usait d'échappatoires à l'égard de ces documents, Bâville produisait des témoignages décisifs qui suffiraient à le faire condamner comme prédicant. C'étaient un interrogatoire de Compan, une déposition d'Anne Baudoin, et deux interrogatoires de Rieu et de Billon qui se rapportaient à l'assemblée de Colorgues (1693)[1].

L'ensemble était écrasant, et Bâville, le 3 octobre, en adressant le tout à Pinon, qu'il mettait en garde contre l'adresse de l'accusé, lui fournissait, comme il dit à Fléchier, « tout ce qu'il fallait pour lui faire son procès en deux heures ». Il ne savait pas que Brousson avait avoué déjà sa qualité de ministre.

L'envoi de Bâville donna cependant au procès une tournure nouvelle, où l'« adresse » et la « finesse » de l'ancien avocat se déployèrent en effet.

Quelques jours après l'expédition des pièces en Béarn, l'intendant du Languedoc fut avisé par la Cour, que c'était lui qui jugerait l'accusé. Il ne paraît pas que Bâville lui-même ait demandé cette « faveur », comme le prétendirent certaines relations du procès[2]. Les dates de la correspondance échangée à ce propos prouvent au contraire que l'initiative vint du roi ou de ses ministres, peut-être après une suggestion de Pinon[3].

La lettre de M. de Torcy, apprenant à Bâville la décision royale, est du 30 septembre. A peine Bâville l'eut-il reçue, qu'il l'expédia à Pau, par un capitaine des gardes de M. de Broglie, chargé de lui amener le prisonnier. Elle fut remise à Pinon, le jour (18 octobre) où celui-ci recevait directement les

1. *Etat des pièces envoyées par M. de Bâville.* Voir Nègre, p. 120.

2. Douen, II, 318. Ce qui suit est emprunté à une lettre de Pinon à Bâville, du 20 octobre 1698. C. 191.

3 Pinon écrit à Bâville (20 octobre) : « Je crois bien aussi d'avoir contribué à une chose qui peut vous faire plaisir ».

ordres de la Cour[1]. Pinon jugea cependant opportun de garder Brousson deux jours de plus, pour essayer encore de tirer de lui quelques détails sur ses agissements dans le Béarn.

Le cordonnier Bedoras avait été arrêté à Bayonne, en même temps que sa femme[2]; deux Nouveaux Convertis de Pau étaient également emprisonnés; mais un nouvel interrogatoire de Brousson (4 oct.) n'avait fourni à l'intendant ni un fait ni un nom nouveaux[3].

Les premières interrogations du 19, relatives aux N. C. d'Oloron, se heurtèrent au même silence. Pinon, laissant alors de côté les faits qui concernaient sa province, aborda une question plus générale : « S'il ne sait point que par la Déclaration du Roi et les Ordonnances de S. M., il est défendu à tout ministre de la R. P. R. d'entrer dans le royaume, d'y tenir des assemblées, d'y prêcher et faire la Cène ? »

Brousson répondit en homme sûr de lui-même et de sa conduite passée :

Il a toujours conservé un profond respect pour son Prince, mais il n'a pu éviter de s'acquitter du devoir de sa conscience et de son ministère, qui, selon l'Evangile, l'engageait à travailler au salut et à la consolation de ses frères, comme tous les chrétiens savent qu'on y est obligé ; n'ayant fait, pour le surplus, avec ses frères, qu'adorer ce grand Dieu, invoquer son saint nom, célébrer sa gloire par les chants de ses louanges immortelles, et participé au sacre (*sic*) de son alliance, aux gages de son amour et de notre salut.

Après quoi, l'intendant, sans qu'on puisse deviner à quelles fins, le poussa avec insistance, sur les quelques abjurations qu'il avait pu provoquer chez les anciens catholiques. Brousson avoua en effet avoir « reçu », bien qu'en petit nombre, « des catholiques romains, à professer la religion réformée ».

Pinon enfin produisit le dossier qu'il avait reçu de Montpellier. Il ne se proposait pas d'instruire à ce propos le procès de l'accusé, puisque ce soin incombait désormais à Bâville ; il

1. La lettre de M. de Torey à Pinon est datée du 3 octobre.

2. Bedoras et sa femme avaient quitté Pau le lendemain de la dernière assemblée de Brousson (16 sept.). Ils étaient allés coucher à Mons [? Moin ?], dans la maison d'un nommé Pomier, réfugié en Angleterre depuis six à sept ans, et qui leur avait déjà écrit de venir le rejoindre.

3. L'interrogatoire concerne en même temps que le Béarn, certaines régions du royaume (Montauban, le pays de Foix) dont les papiers de Brousson faisaient mention.

présenta seulement à la signature du ministre les pièces écrites de sa main [1].

La première était la lettre que Brousson avait envoyée des Cévennes à sa femme le 24 octobre 1689, et que celle-ci n'avait pas reçue. Brousson la reconnut et la parapha. La seconde était signée : « Brousson, ministre de l'Evangile » et faussement datée du 1er octobre 1689. Par elle, le procès entrait dans une phase nouvelle. Le problème du droit à la résistance insurrectionnelle des sujets opprimés religieusement par leur roi, était introduit dans le débat. Le caractère particulièrement tragique de la situation de Brousson, tenait à ce que sa conviction et sa conduite, à cet égard, avaient varié. Nous avons raconté, autant que nous le permettaient les documents, la crise qui l'avait agité quelques mois avant la mort de Vivent, et surtout après la fin violente du Cévenol pasteur et chef de partisans. Nous avons dit aussi comment les premiers disciples de Vivent, devenus compagnons de Brousson, avaient, à l'exemple de leur nouveau maître, modifié leurs sentiments et leurs mœurs, et comment leurs doubles souvenirs avaient donné à leurs interrogatoires judiciaires un double caractère. Paul Colognac, Gay, Papus, Henri Pourtal, avaient hautement avoué leur activité de prédicateurs, et s'étaient obstinément défendus d'avoir participé aux meurtres des Cévennes.

Brousson ne s'était associé ni directement ni indirectement à des représailles sanglantes, mais il avait eu son rôle dans des tentatives séditieuses. Comme les prédicants qui l'avaient entouré, il avait de fâcheux souvenirs à éteindre. Ses compagnons, pour soutenir leur dessein, avaient nié à toute outrance. Brousson, se souvenant de son ancienne profession, usa de la subtile astuce d'un homme de loi. L'obsession de son passé malencontreux le poursuivait pendant son dernier voyage en Languedoc. Une déclaration de juin 1698, qui abolissait pour les sujets du roi toutes les conséquences de la guerre récente, et qu'il vit affichée sur sa route, lui fournit, pour sa défense, un argument juridique, qui s'ajouta à ceux dont il était déjà muni.

Lorsque Pinon révéla brusquement à son prisonnier, en lui présentant les pièces qui venaient du Languedoc, que Bâville était son véritable accusateur, il trouva sur la sellette non plus simplement le ministre de l'Evangile, mais l'avocat du Parlement de Toulouse. Pour sauver le ministre du crime de sédi-

1. A peu près dans l'ordre que Bâville avait marqué.

tion, l'avocat allait lutter âprement, quelquefois même au détriment de la vérité.

Après avoir vu la lettre signée du 1er octobre 1689, Brousson, à qui Pinon demandait simplement si elle était de sa main, prit les devants, pour en expliquer et en résumer le contenu :

Il a écrit ladite lettre dans le temps qu'il voyait déjà quelque trouble dans les Cévennes, à l'occasion des grands maux que le peuple de ce pays-là faisant profession de la religion protestante y souffrait, et dans le temps qu'on publiait, dans ce pays-là, que le roi d'Angleterre devait y envoyer des officiers et d'autres troupes, pour donner quelque soulagement audit peuple, ce qui l'obligea, lui répondant, à faire de ses humbles remonstrances sur ce sujet à Monsieur de Bâville, intendant du Languedoc, auquel il écrivit ladite lettre pour éviter un si grand malheur[1].

Pinon, sans rien répondre, exhiba alors simplement la pièce capitale du procès, la lettre à Schomberg, saisie sur le guide Picq. Brousson soupçonnait sûrement Bâville de l'avoir gardée. Sa réponse était prête, et l'on peut dire, prête en ses termes mêmes, car il la répéta trois fois, sans y rien changer. Il se retranche d'abord, et essentiellement, derrière un argument juridique, il plaide ensuite les circonstances atténuantes, et prétend enfin (faussement, d'ailleurs) que sa conduite a toujours été en opposition avec celle de Vivent. Son argumentation a la teneur d'une pièce de procédure[2].

Il a répondu que s'agissant d'une dépendance de la guerre terminée par la paix de Riswick, qui termine ladite guerre avec ses circonstances et dépendances, et porte une abolition générale et réciproque pour tous ceux qui ont suivi le parti ou les armes des princes intéressés dans ladite guerre, laquelle abolition se trouve encore confirmée par la déclaration du roi du mois de juin dernier, registrée au Parlement de Paris, en celui de Toulouse et aux autres Parlements de France,

Quand même, dans le trouble où lui répondant s'est trouvé réduit, étant continuellement poursuivi à main armée, quoique tout le monde fût témoin de sa modération, lui répondant ne pouvant habiter ni dans les villes ni dans les villages, étant continuellement poursuivi jusque dans les bois ou dans les cavernes ; ensuite qu'il

1. Il faut noter que Brousson ne présente aucune observation touchant la date de la lettre, manifestement erronée. S'il y avait eu là un *lapsus calami*, il s'en serait certainement aperçu.

2. A laquelle d'ailleurs la rédaction du greffier prête une rare incorrection de langage.

s'est trouvé les trois mois entiers sans pouvoir entrer dans aucune maison ni nuit ni jour ; et quand, dans cette extrémité et dans ce trouble, il aurait eu le malheur de prêter l'oreille aux offres qui étaient alors faites aux protestants des Cévennes par M. de Schomberg, général des troupes du roi de la Grande-Bretagne, ou par ses autres officiers, de leur envoyer quelque secours pour leur procurer du soulagement, il serait dispensé de répondre, par la paix de Riswick et par la susdite déclaration de Sa Majesté ; que néanmoins, sans se départir de ladite exception qui est péremptoire, lui répondant ajoute que le déplorable état où il était alors réduit, le rendrait digne de la clémence d'un prince magnanime et généreux comme Sa Majesté,

Que d'ailleurs lui répondant aurait imité la conduite de ceux dont le triste état les ayant engagés dans le pays des Alliés, s'en étaient retirés, selon les semonces qui leur en étaient faites par la Cour ; qu'en effet il est notoire dans la province de Languedoc, aujourd'hui animée d'un esprit de paix et de modération, qu'il a toujours blâmé la conduite du S[r] Vivens, qui avait des intelligences avec le roi d'Angleterre par le moyen de ses officiers et autres personnes interposées ; qu'il a toujours empêché, autant qu'il lui a été possible, qu'il ne se commît aucune violence dans le pays, et qu'il parut bien à tout le monde qu'il était ennemi des violences ; qu'il a marché pendant plusieurs années dans ladite province du Languedoc sans aucune arme, quoiqu'il fût continuellement dans des dangers extrêmes d'être tué ; qu'il empêchait aussi qu'on ne portât aucune arme dans ses assemblées. Tout le peuple catholique romain, et des personnes même de la première qualité, lui ont rendu un témoignage public, qu'il était entièrement opposé à toute sorte de violence et au dessein de troubler l'Etat.

Se réservant d'ajouter, par une Requête, plusieurs autres choses importantes pour sa justification sur ce sujet, et que par les raisons ci-dessus exprimées, il ne croit pas être obligé de déclarer ; et puis, a dit de faire une réponse plus particulière au sujet du susdit écrit, qu'il n'a voulu parapher ni reconnaître.

Brousson consentit à signer la dernière pièce qui lui fût présentée, sa lettre à Henri Pourtal, du 16 avril 1696. Après quoi, ayant refusé encore de répondre à des questions relatives à son séjour à Pau, il fut reconduit dans la chambre criminelle des prisons, où il était gardé à vue.

Le 20 octobre, il fut remis au capitaine de M. de Broglie. Avant son départ, et sans qu'il sût où il allait être transporté, il demanda à voir Pinon. Celui-ci, sans bienveillance, le reçut dans son cabinet. Brousson lui aurait dit : « Qu'il n'avait que peu de jours à vivre, mais qu'il aimerait mieux être jugé par lui que par un autre ; qu'il craignait qu'on le menât à M. de

Bâville; qu'il n'y avait rien au monde qu'il regardât avec tant d'horreur »[1]. La présence dans son dossier du billet à Schomberg, la fureur avec laquelle Bâville l'avait partout poursuivi, laissaient prévoir au malheureux pasteur qu'il n'échapperait ni à la torture ni à la roue.

Dans sa prison, « où il avait pleuré fort souvent », il dit à un garde qu'il ne se souciait pas de mourir, pourvu qu'on ne le fît pas souffrir auparavant. Pinon conclut de ce propos qu'il pourrait être ébranlé à la question. « Quand un homme craint les tourments, c'est qu'il se sent faible ». « Cependant, ajouta-t-il, je ne dis pas cela comme une chose dont il faille beaucoup se flatter »[2].

Les protestants de Pau virent s'éloigner le ministre avec angoisse[3]. Quelques-uns prétendaient « qu'on n'oserait le faire mourir ; que si on le faisait, on s'en vengerait en Angleterre et en Hollande, sur les Français qui s'y trouveraient ». Pinon, pour le soustraire à la curiosité et à l'admiration de la foule, le fit voyager, jusqu'à Narsas, dans une chaise roulante entourée de vingt grenadiers. Brousson monta ensuite à cheval, et fut conduit à Toulouse, où il devait être remis à des soldats de Broglie, qui l'escorteraient jusqu'à Montpellier.

Quelques jours après ce départ, Pinon recevait un nouveau billet de Bâville, qui « tremblait toujours que Brousson n'échappât ». Le bruit s'était répandu dans le Languedoc que le prisonnier n'était pas le véritable Brousson : on ne pensait pas que celui-ci fût allé si avant dans le royaume. Pinon rassura son correspondant, qui d'ailleurs devait être déjà tranquillisé par une lettre antérieure[4], si bien que Bâville pouvait écrire, en toute certitude, le 28 octobre, à Fléchier, que le pasteur arriverait à Montpellier le jeudi 30 octobre, et que son jugement serait prononcé le mardi 4 novembre, « le lendemain des fêtes »[5]. Avant même d'avoir l'homme entre les mains, il fixait la durée de son procès.

1. Lettre écrite de Pau à la Haye, 21 octobre 1698 (jointe à l'*Abrégé de la vie de M. Brousson*). Une relation prétendit qu'un mot de Pinon : « Je l'ai assez vu ! » lui aurait été arraché par une secrète compassion pour son prisonnier. Mais Pinon se trouve être, avec Bâville, l'intendant qui, en 1698, en réponse à une consultation de la Cour, a réclamé les mesures les plus rigoureuses contre les N. C.

2. Lettre de Pinon à Bâville, 26 octobre (C. 191). (L. Nègre, p. 203.)

3. L'un d'eux écrivit à la Haye quelques détails, le 28 octobre (lettre jointe à l'*Abrégé*...).

4. Lettre de Pinon à Bâville, 26 octobre (L. Nègre, 203). C. 191.

5. Bâville à Fléchier, 28 octobre. *Bull.* XV, 134. (*Pap. Coquerel*).

CHAPITRE XVII

LA MORT DE BROUSSON

(30 Octobre — Fin Décembre 1698)

Ce fut le comte de Broglie lui-même qui reçut Brousson à Toulouse. « Il le fit embarquer sur le canal [du Midi], dit une Relation du 4 novembre 1698 [1], escorté de son capitaine des gardes, d'un capitoul et de dix hommes armés, jusqu'à Béziers où on le fit débarquer, et où les deux compagnies du régiment de Moranges l'accompagnèrent jusqu'à une lieue de cette ville [Montpellier]. Dès qu'on le sut arrivé en cet endroit, on y fit marcher incessamment deux compagnies de grenadiers du régiment d'Auvergne, avec un détachement de cinquante hommes, deux capitaines et deux lieutenants. L'intendant y envoya aussi sa chaise roulante pour le prendre, aux deux côtés de laquelle marchaient le hoqueton de M. l'Intendant et le capitaine des gardes de M. de Broglie qui ne l'avait pas quitté depuis Toulouse [lire : depuis Pau]. Il y eut plus de six mille âmes qui accoururent au-devant de lui pour le voir arriver. Vous l'auriez vu dans sa chaise, ou levant les yeux au ciel, ou saluant d'un air fort tranquille tous ceux qu'il voyait. Personne ne pouvait retenir ses larmes, voyant mener comme un criminel ce véritable serviteur de Dieu. On le conduisit de cette manière jusqu'à l'Esplanade, où M. de Bâville l'attendait et le fit mettre en même temps dans sa chaise à porteurs, et le fit porter à la citadelle ». On était au 30 octobre. Bâville n'interrogea que le lendemain son prisonnier, au-devant duquel la même curiosité qui agitait la foule, l'avait immédiatement poussé.

A Montpellier, comme à Pau, Brousson allait, à la lettre, plaider sa cause.

Aux premières questions de Bâville relatives à sa vie, il répondit en la racontant dans les termes mêmes qu'il avait

1. *Vie et ministère de Cl. Brousson.*

employés à Pau quelques semaines auparavant[1]. Il affirma n'avoir pas « vu » la Déclaration de 1686, interdisant aux pasteurs, sous peine de mort, de revenir en France. Quant à la Déclaration spéciale de 1693, qui remettait à Bâville le jugement des ministres rentrés dans le Languedoc, il dit « n'en avoir pas eu connaissance », et la déclara juridiquement nulle : « Les réformés, lors dudit arrêt, n'ont été ni ouïs ni défendus, et depuis, ils ont continué d'adresser au roi de très humbles remontrances, pour lui faire connaître leur innocence et la pureté de leur culte ».

L'intendant aborda le principal chef de l'accusation : « S'il ne s'est point mêlé d'autre chose que de prêcher, comme de faire des prêches pour soulever les peuples, et introduire des troupes étrangères dans le royaume ? » Brousson, comme s'il tenait à se disculper de toutes les accusations qu'avaient suscitées ses initiatives diverses, feignit de comprendre que Bâville lui reprochait les mouvements de 1683, et exposa longuement quelle avait été sa conduite en cette affaire. Il n'en regrettait rien, — que le manque de foi dont avaient fait preuve alors ses coreligionnaires.

« A répondu qu'il n'a jamais fait aucun projet pour soulever les peuples. Que s'il a été fait quelques projets pour prier Dieu, c'est une chose abolie par une amnistie enregistrée au Parlement de Toulouse, qu'il n'a jamais conseillée ni approuvée, et que, sans se départir de l'exception de ladite amnistie, il représente, pour l'édification publique, que pendant qu'il était avocat au Parlement de Toulouse, où il était chargé de la difficulté d'un grand nombre d'Eglises Réformées, et continuellement consulté par les députés desd. Eglises, considérant que, selon les principes de ceux de lad. Religion, et la connaissance qu'il pouvait avoir de leurs sentiments, il n'était pas possible d'arracher lad. Religion de leur cœur, et que cependant ceux qui surprenaient l'équité de S. M. lui faisaient entendre qu'on pourrait facilement les ramener de la Religion P. R., et engager par là insensiblement l'autorité de S. M. à faire une grande brèche à son royaume, il représentait à ceux qui le consultaient là-dessus qu'il croyait qu'il était nécessaire, pour leur repos et le bien de l'Etat, qu'ils fissent connaître l'attachement qu'ils avaient pour leur religion, en demeurant, comme toujours, dans les termes du respect et de la fidélité qu'ils devaient à leur prince, et souffrant patiemment comme des agneaux. Qu'il ne doutait point que d'abord le roi ne fît voir son indignation contre ceux qui résisteraient à sa volonté, mais

1. Ce premier interrogatoire est daté « du dernier octobre 1698 ».

qu'il était persuadé que dix à vingt personnes n'auraient pas plutôt souffert la mort, pour sceller de leur sang la vérité qu'ils professaient, que S. M. ne voudrait pas pousser les choses si loin, et désoler son royaume ; au lieu que s'ils prenaient le parti de dissimuler leurs sentiments, l'autorité de S. M. s'engagerait de plus en plus à détruire la R. P. R. dans ses Etats, et qu'ensuite, les consciences venant à se réveiller, tout serait dans la dispersion ou dans la désolation.

A cette ample défense, aux phrases étudiées, et où Brousson couvrait habilement la part prépondérante qu'il avait eue dans l'organisation d'une manifestation générale, Bàville répliqua par un coup droit. La longueur des discours du pasteur le fatiguait déjà. Il mit la main sur la pièce accablante du dossier, la lettre à Schomberg, et « interpella l'accusé de déclarer si cet écrit était de sa main ou s'il n'en était pas ».

A cette question, répétée jusqu'à trois fois, d'abord avec netteté, puis, on le se sent, avec impatience, par son juge, Brousson refuse obstinément de répondre par le oui ou le non qu'on attend de lui. Comme devant Pinon, et par les mêmes mots, il excipe de la paix de Ryswyk, et déclare qu'« il ne peut être fait aucune procédure, sur un fait qui est incontestablement dépendant de la guerre terminée ». Néanmoins il supplie très humblement qu'on lui permette « d'expliquer au long tout ce qu'il a à dire pour la justification de sa conduite », et il expose, tout en atténuant la réalité, comment, « étant dans la province du Languedoc, il fut sollicité par M. de Schomberg, général des troupes du roi de la Grande-Bretagne, de recevoir les troupes qu'il voulait conduire dans la province ; qu'un homme, de plus, vint l'en solliciter. Il fit connaître à cet exprès qu'il souhaitait s'attacher uniquement à prier Dieu. Et quand même dans le trouble et l'extrême danger où il se trouvait, il aurait, dans quelque moment, prêté l'oreille à ces sollicitations, la chose se trouverait terminée par la paix et la déclaration de Sa Majesté ».

Il consent à quelques aveux. L'exprès était Huc, du Vigan, qui fut tué à la bataille de la Marsaille. La lettre a été écrite pour M. de Schomberg. Brousson refuse de dire si elle a été confiée à Pourtal, et adressée au ministre Pictet. Il accorde avoir reçu une pension des Etats de Hollande, comme ministre réfugié [1], mais rien, dit-il, de l'Angleterre. Une dernière question l'amène à reconnaître qu'il a eu commerce avec M. de

1. Quatre cents florins, à quoi « ce qu'on appelle la Société de la Haye, ajoutait cent cinquante florins ».

Schomberg et d'« autres officiers du roi d'Angleterre ». Peu importe, d'ailleurs ; tous ces faits sont amnistiés depuis quelques mois. Brousson proteste encore de la nullité de la procédure, et refuse pour la quatrième fois de parapher la pièce.

L'audience est suspendue, afin que le greffier puisse rédiger les réponses qui précèdent. Les signatures sont apposées.

L'interrogatoire reprend : « Où allait-il quand il a été arrêté ? » Le ministre renchérit ici sur les sentiments pacifiques qu'il a manifestés devant Pinon. Il veut, pour obtenir la clémence du roi, que rien dans son ministère présent ne conserve une apparence de sédition. « Considérant que depuis quelques mois les choses semblaient se disposer à une nouvelle guerre, son dessein était de sortir d'abord du royaume, afin qu'on ne croie pas qu'il y fût venu pour y causer du trouble ».

L'audience est suspendue à nouveau. Brousson, au moment de signer le procès-verbal de la réponse unique qu'il vient de faire, pense à rédiger une protestation en forme. Il écrit : « *Je déclare* », puis biffe les deux mots, et signe.

Bâville reprend ses questions sur l'assemblée de Toulouse, de mai 1683, et sur la lettre séditieuse. Brousson échappe encore à des réponses directes [1]. Il nie avoir eu connaissance « des billets saisis dans les Cévennes, lorsque M. de Schomberg s'avança dans la province pour faire prendre les armes [en 1692] ».

La séance est enfin terminée. Bâville écrit au bas du procès-verbal : « Et en signant ledit interrogatoire, ledit accusé nous a requis de lui donner du papier et de l'encre pour dresser une Requête, qui contiendra plus amplement les raisons de sa conduite ». La séance, commencée à sept heures du matin, prenait fin à deux heures de l'après-midi.

L'intendant fit garder à vue son prisonnier (qui n'était point enchaîné), par son hoqueton et par le capitaine des gardes de M. de Broglie, qui se relevaient, et il défendit absolument de le laisser voir à personne. Il lui fit porter à manger de sa table, non pas tant peut-être, par humanité, que par prudence [2].

Le soir même, il vint le soumettre à un nouvel interrogatoire. Celui-ci portait sur les assemblées tenues dans le Languedoc, que mentionnaient les dossiers communiqués à Pinon. Mais,

1. Il n'y a pas eu d'assemblée « de ministres » à Toulouse. Dans l'assemblée, « on n'a pas parlé en particulier » de prêcher sur les ruines du temple de Saint-Hippolyte.

2. « On prétend qu'il lui témoigna toujours beaucoup d'estime, le traitant de Monsieur ».

« pour ne pas blesser son honneur, sa conscience, et le devoir de son ministère », Brousson persista dans son mutisme en tout ce qui concernait ses hôtes, les anciens qu'il avait établis lors de l'assemblée des Sognes (1691), la visite qu'il aurait faite chez le Sr de Montredon avec Vivent (1692), que, dit-il, « il n'a rencontré que quelquefois dans les bois et dans les cavernes, l'exhortant continuellement à ne commettre aucune violence ». Relativement à l'assemblée de Brignon [Colorgues], de 1693, il reconnut « avoir prêché l'Evangile dans ledit lieu, où il se trouva plus de monde qu'il n'avait donné ordre d'en appeler, quoiqu'il eût pris sur ce sujet de grandes précautions », ce qui était exact.

Bâville nomma enfin dix prédicants de 1692 : Saint-Paul, La Jeunesse, Dauphiné, les trois Plan, la Rouvière, Grevou, Labric, Henri, demandant à Brousson s'il avait eu commerce avec eux? « A répondu qu'à l'égard de quelques-uns d'entre eux, il n'en a aucune idée; à l'égard des autres, il peut les avoir rencontrés quelquefois à la campagne, ou dans les assemblées. Qu'en particulier, à l'égard dudit Henri, si c'est celui de Saumane, il a accompagné le répondant depuis le commencement de 1690 jusqu'en 1692, durant lequel temps il lui a paru toujours fort sage et fort modéré ».

Pendant que Brousson se défendait ainsi, Guillaume Ducros, et Jacques Fabre, de Montredon, témoignaient, dans une information parallèle au procès, sur les assemblées tenues par le pasteur en 1691 dans le vallon de Lasalle, et des experts, commis par Bâville, affirmaient que la lettre à Schomberg était de la main de l'accusé[1]. Le lendemain (1er novembre), Bâville écrivait à Fléchier que Brousson serait jugé au jour marqué. Il était surpris. Les prédicants dont il avait déjà instruit le procès lui étaient apparus comme des sortes d'innocents, et en même temps comme des forcenés, qui niaient contre l'évidence. Brousson l'étonnait par son mélange de candeur, de puissance et de subtilité. « Il me donne assez de peine, non par son habileté, mais par une prolixité épouvantable dans ses réponses. Il

1. Le rapport des experts, rédigé le 1er novembre, nous a valu de connaître la date probable de la lettre signée du 1er octobre 1689, et l'origine de la lettre de Brousson à sa femme, conservée dans les *Papiers Vielles*. Il est probable, bien que le fait ne soit pas mentionné au rapport, que Bâville fit remettre aux experts, comme spécimen de l'écriture de Vivent, la lettre au Sr Térond, de Valleraugue, que nous avons retrouvée, sans aucun signe officiel, dans le dossier de Brousson. Nous serions porté à croire que la lettre de Vivent, signée de lui, et conservée également dans les *Papiers Vielles*, provient aussi du même dossier.



Cliché de la Soc. d'Hist. du Prot. Phot. J. DAGNIÈRES

LASALLE — LE PONT VIEUX

Vue prise de l'Est

a accordé tout ce qui est contre lui. Il a beaucoup d'esprit, mais violent, présomptueux et capable de faire beaucoup de désordre »[1].

Le 2 novembre, l'intendant, qui avait eu le temps d'examiner les manuscrits et les imprimés saisis à Oloron, interrogea Brousson sur ceux qui lui parurent le plus importants : la *Lettre aux Elus de Dieu*, de 1694 (qui excitait les protestants à sortir du royaume) : son passeport du 7 août 1697 ; les lettres missives qui attestaient qu'il était ministre, et le recommandaient aux fidèles ; les six Mémoires sur lesquels étaient inscrites des adresses de religionnaires[2]. Les noms cités sur ces feuillets se rapportaient au Vivarais, à la Provence, au Pays de Foix (Saverdun), au Béarn, à des régions inconnues (Chaudefour, Bazeille) (?), à la Normandie (Condé, Ango). Bâville s'étonna d'un si vaste dessein : « Pourquoi, y ayant deux cent mille Nouveaux Convertis dans le Languedoc, il s'est commis à aller dans le reste du royaume ? » A quoi Brousson répliqua qu'il était trop connu dans le Languedoc pour pouvoir s'y arrêter, « et que, d'ailleurs, un ministre de l'Evangile est obligé de travailler au salut de ses frères partout où ils ont besoin de ses instructions. » Pour complaire à une demande de Pinon[3], l'intendant prononça les noms de Bedoras et d'Espalungue, sans d'ailleurs rien obtenir.

Dans un second interrogatoire du même jour, Bâville s'attacha à des documents qui lui parurent plus graves, et séditieux. De ce nombre était le *Projet d'Union entre les Puissances protestantes*, que Brousson déclara sans intérêt. L'*Avis aux protestants de France* fut mentionné. Sans faire la moindre allusion à l'intervention étrangère qui y était promise, le pasteur défendit la pièce par les mêmes arguments dont il avait accompagné le rappel des événements de 1683.

Les six cahiers concernant le voyage en Vivarais, arrêtèrent plus longtemps l'intendant. Il était convaincu que le mouvement

1. *Bull.* XV, 134 (*Pap. Coquerel*).

2. Chacun ne consistait qu'en un feuillet de papier. Ils manquent au dossier. Le ministre dit à leur propos : « Considérant que Notre-Seigneur, envoyant ses disciples prêcher l'Evangile, leur recommandait que lorsqu'ils viennent dans quelque lieu ils s'informassent qui était dans ce lieu, qui avait la crainte de Dieu, et qui était digne de la mériter, avant de partir des pays étrangers pour venir travailler au salut de ses frères de France, il se faisait donner le nom de ceux qui avaient la réputation d'être gens de bien, et d'avoir la crainte de Dieu, pour pouvoir s'adresser à eux si la Providence divine le conduisait dans leurs quartiers. Mais qu'il y en a, dans les dénommés, un grand nombre qu'il n'a jamais vus ».

3. Lettre de Pinon du 20 octobre.

des « fanatiques » de 1689, avait été lié à l'espérance d'une invasion du Dauphiné, et que les prophètes n'étaient que des simulateurs ; ce ne fut pas sans ironie qu'il demanda au pasteur si sa Relation était exacte. Brousson se redressa.

La relation qu'il fait des prodiges mentionnés dans ledit écrit est fidèle et véritable, excepté quelques endroits qui auraient besoin d'être revus et retouchés, comme il a commencé de le faire. — A quel dessein il fit cet ouvrage ? — Les prodiges mentionnés dans ladite relation lui ont paru si extraordinaires qu'il a cru devoir les mettre dans quelque ordre, et qu'après, elle aurait été trouvée digne de paraître en public, afin que chacun y pût faire ses réflexions.

La seule réflexion que le récit inspire à Bâville, est que Brousson « a fait ce qu'il a pu pour faire recommencer le fanatisme en Vivarais, en obligeant plusieurs personnes de renouveler les mêmes extravagances qu'elles faisaient en 1689 ». L'accusé, indigné qu'on ose soupçonner non seulement sa véracité, mais la puissance même de Dieu, répond cette fois avec force : « Qu'il n'a jamais eu aucune part dans les prodiges mentionnés dans sa relation, et qu'il est connu en France et ailleurs pour un homme d'honneur, craignant Dieu, incapable d'avoir pris part à la moindre imposture. » Un instant après, il répétait que deux des incidents de son récit qui étonnaient le plus son juge, étaient « de la dernière exactitude ».

Brousson fut confronté à Ducros et à Montredon, qui le reconnurent tous deux. Anne Baudoin ne pouvait comparaître, elle était morte à Montpellier l'année précédente[1]. Son interrogatoire du 11 novembre 1691, fut lu au prisonnier. Celui-ci nia à demi avoir établi des anciens à Lasalle (il ne voulait pas les trahir), et protesta qu'il n'avait jamais reçu d'argent de l'étranger, « ayant seulement appris que Vivens reçut une somme de mille livres du roi d'Angleterre ».

Le même jour encore (2 novembre), Brousson remit à Bâville la longue Requête au roi qu'il avait demandé la permission d'écrire dans sa prison. Cette pièce, que M. Corbière a reproduite dans son *Histoire de l'Eglise Réformée de Montpellier*[2], est à la fois une protestation judiciaire contre une procédure

1. Son extrait mortuaire, qui est joint au dossier, fixe sa mort au 17 décembre 1697 : « Anne Baudouine, femme de Mr Armand le jeune, âgée de vingt-quatre ans, ensevelie dans l'église Sainte-Anne... ».

2. Page 310. Elle est conservée dans le Dossier Brousson en deux exemplaires : la minute primitive, et la copie mise au net, qui est aussi de la main de Brousson.

illégale, et un exposé des « choses qui peuvent justifier la conduite du suppliant, et émouvoir les compassions de Sa Majesté ». Brousson y reproduit les phrases dont il s'est servi déjà devant Pinon, et devant Bâville. Il dissimule absolument les raisons politiques de son *premier* retour en France, et, il faut le dire, il dénature les faits, pour rejeter sur Vivent seul le rôle d'agitateur. Revenant de Suisse avec Dubruc, il a trouvé *déjà*, dit-il, dans les Cévennes, Vivent, qui était de retour de Hollande. (Vivent venait de Suisse, d'où il était parti le même jour que Brousson et Dubruc). Le danger où Vivent s'est trouvé, l'a porté à implorer le secours du roi d'Angleterre. (Le secours était concerté avant son départ). Vivent a entretenu commerce avec le prince d'Orange, par le moyen de ses généraux ou autres officiers ; il a reçu de lui, dans la suite, huit mille livres[1]. Vivent a fait quelque amas de poudre, comme le suppliant l'a appris depuis, mais il n'a jamais su qu'aucune ville ou aucun village, ni aucune personne de considération soit entrée dans le dessein dudit Vivent. (Quelques gentilshommes Nouveaux Convertis ont cependant été impliqués dans le procès de l'Espinaz). Brousson explique encore par « la présence du danger et la calamité où il se trouvait », le fait qu'il se soit laissé aller à écrire de sa propre main le billet à Schomberg, que Vivent avait déjà tracé. (Vivent était incapable de composer la lettre). Il poursuit de la sorte :

...Sans se départir du bénéfice de la paix et de la déclaration de V. M., donnée en conséquence, il supplie très humblement V. M. de vouloir considérer, que la faute qu'il peut avoir commise dans un état aussi triste et aussi déplorable que celui où il se trouvait, et dont il a demandé et demande encore très humblement pardon à S. M., est sans doute digne de la clémence et de la pitié d'un grand prince, qui sait que ce qui est fait dans un état d'agitation et de trouble, pareil où le suppliant était alors, est considéré comme involontaire et forcé, et digne par conséquent de pardon.

Ce n'est pas tout, Sire, le suppliant revint bientôt de son trouble, et changea entièrement de conduite, pour s'attacher uniquement à prier Dieu. Or, Votre Majesté a fait grâce à ceux dont le triste état les ayant engagés dans le service des puissances étrangères, s'en sont ensuite retirés, selon les semonces qui leur en étaient faites de la part de V. M.

Brousson rappelle sa vie, ses voyages à l'étranger, ses campagnes missionnaires en France, mettant en relief avec une

1. Brousson avait dit d'abord 1,000 livres seulement.

insistance poignante le côté essentiellement religieux et pacifique de son œuvre. Il achève par une supplication à la fois ardente et résignée :

Après tout cela, Sire, il ose espérer de la clémence de V. M. qu'elle ne voudra pas, s'il lui plaît, exercer contre lui sa sévérité. Il est disposé, Sire, à souffrir la mort pour le service de Dieu, si telle est sa volonté, et la volonté de V. M. ...Si c'est le bon plaisir de V. M. de lui accorder [des témoignages de sa bonté royale et paternelle] et de mettre fin à ses misères, il n'oubliera jamais ce bienfait, et il fera sans cesse des vœux pour la conservation et la gloire de la sacrée personne de V. M. et de toute la famille royale, et pour la prospérité de ses Etats.

Brousson, ministre de l'Evangile.

Il faut faire la part, dans l'humilité et la soumission que marque cette Requête, au langage que le protocole exigeait alors de ceux qui s'adressaient au roi. Il reste cependant, que nous eussions aimé entendre des accents plus virils. Brousson aurait voulu rayer de son existence sa collaboration avec Vivent, et sa lettre aux officiers du roi d'Angleterre. Nous préfèrerions qu'il les eût avouées hautement, au moment de mourir. Nous regrettons par-dessus tout de le voir renier son ancien compagnon de luttes, dont en 1694 il proclamait, à la face de l'Europe, « la piété angélique ».

Comment, d'autre part, ne pas se sentir le cœur serré, devant cet avocat de Parlement devenu pasteur, qui, pendant quinze ans, a cherché obstinément, et sans y parvenir, à allier deux sentiments opposés : l'indignation contre Louis XIV persécuteur, instrument de l'Eglise romaine, et le respect pour le roi de France, souverain légitime d'une patrie aimée ?

L'habileté dont Brousson fait preuve, en plaidant le mauvais cas de son procès, est, pour dire le moins, équivoque. Mais ce qui l'emporte cependant dans sa Requête, c'est encore la candeur. Penser, quand on est depuis tant d'années l'un des plus violents protagonistes de la résistance à Louis XIV, que Louis XIV pourra faire grâce, supposer seulement qu'un Bâville voudra peut-être transmettre à la Cour la supplique dernière qu'on rédige dans sa prison, c'est une idée d'enfant.

Seulement la naïveté, ici, était de la foi. Le pasteur n'admettait pas que la vérité dût être à jamais méconnue, ni le protestantisme toujours honni. Depuis quinze ans, il s'adressait à la sagesse, à la droiture, à la pitié du roi, espérant, contre toute

espérance, que le monarque se rendrait enfin aux appels de la justice. Cette illusion le suivit dans sa suprême démarche. Il ne voulut point croire, comme le disait Elie Benoît après l'échec des réfugiés à Ryswyk, « qu'il n'y avait dans le cœur du roi que tromperie et fausseté ».

Sa Requête parviendrait-elle à Louis XIV ? Il en doutait, assurément. En la remettant à Bâville, il demanda, « au cas qu'elle ne pourrait absolument être envoyée à Sa Majesté, qu'elle fût jointe au dossier, pour avoir tel égard que de raison ». Il était prêt à la mort, il le disait, et ne mentait pas.

Le procureur du roi mit simplement le placet avec les pièces de la procédure, et le lendemain, 3 novembre, il formulait ses conclusions : Brousson devait être rompu vif. Le Présidial, assemblé le matin du 4, ratifia cette peine « d'une voix », en y ajoutant que « l'accusé serait appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir révélation de ses complices ». La condamnation était portée « pour rébellion, écrits et libelles séditieux et assemblées illicites »[1]. Bâville fit ajouter à l'arrêt une clause secrète, un *retentum*, portant que Brousson serait étranglé avant d'être rompu. Ce fut, comme il l'écrivit à Fléchier, « afin de finir promptement le spectacle », et non par humanité. C'est lui, sans doute, qui avait fait insérer au jugement l'article de la torture, car il dressa, pour les juges qui devaient y présider, un *Mémoire de ce qu'il faut demander à Brousson*. Il y inscrivit des questions à poser sur ses hôtes du Languedoc, ses relations avec M. de Schomberg, le prophétisme en Vivarais. Celle-ci encore : « Si quelqu'un est caché dans la province ? Il faut surtout insister sur cet article et le faire parler ». Et cette autre aussi, inspirée sans doute par un propos du prisonnier, rapporté par un de ses gardiens : « Pourquoi il a dit que tous les princes de l'Europe s'intéresseraient à sa perte ? Quelle liaison il a avec eux ? » Brousson fut conduit à la gêne dans « un magasin de la citadelle ». Les juges Loys et Jausserand semblent lui avoir lu rapidement, et sans insister, la liste des demandes de l'intendant. Brousson répéta qu'il n'avait fait qu'écrire la lettre à Schomberg, rédigée par Vivent, et expliqua « que les princes de l'Europe s'intéresseraient dans l'infraction que cette affaire faisait au traité de Riswick ».

1. Le jugement manque au dossier. Il fut imprimé et affiché. Un exemplaire en a été retrouvé par M. le pasteur Auzière (publié dans Corbière, p. 593, et L. Nègre, p. 225).

Le procès-verbal porte ensuite formellement, qu'il subit les tours de la question ordinaire et extraordinaire. Les diverses relations de la mort de Brousson, écrites de Montpellier, rapportèrent toutes, au contraire, que le pasteur avait été seulement « présenté » à la torture. Nous n'arrivons pas à comprendre comment, portées naturellement à dramatiser les faits pour les rendre plus touchants, elles ont pù, à cet égard, adoucir la réalité [1].

Le pasteur donna sa montre et son manteau d'écarlate au hoqueton et au capitaine qui l'avaient gardé ; il laissa sa bourse à Mme de Trémoulet pour la distribuer aux pauvres. Enfin il fut remis entre les mains de l'abbé de Camarignan [2], qui depuis son arrivée à Montpellier avait eu avec lui — vainement, comme on pense — plusieurs conférences.

Brousson allait mettre dans les dernières minutes de sa vie tout l'héroïsme qui avait soutenu son ministère, et qui, en certaines phases de son procès, semblait avoir fléchi.

L'échafaud était dressé sur l'Esplanade, à mi-chemin de la ville et de la citadelle [3], au lieu ordinaire, où tant de prédicants du désert, déjà, étaient venus terminer leur existence. Les deux bataillons du régiment d'Auvergne formaient une double haie, à peine suffisante pour contenir la foule énorme des protestants et des catholiques accourus de la ville et des environs. Le menu peuple se mit sur la demi-lune, dont les gardes ne purent le déloger; les gens de dictinction se glissèrent entre les rangs des soldats, d'où les officiers n'osèrent les faire retirer. Brousson parut [4], précédé de cinquante mousquetaires. Une vingtaine de tambours battirent dès sa sortie de la citadelle, pour empêcher qu'il adressât à ses frères une dernière exhortation. Il entonna un Psaume, le hoqueton le pria de se taire. Il obéit, et marcha, les yeux fixés au ciel dans une muette prière, « sans rien voir ni à droite, ni à gauche, sur son chemin ». Il s'agenouilla auprès de l'échafaud où il s'attendait à être rompu vif, monta seul l'échelle, tendit les bras au bourreau pour que celui-ci le liât. On lui lut alors la clause secrète de l'arrêt, qui portait qu'il

1. L'une dit : « On n'avait pas eu la même douceur pour le pauvre M. Guion, vieux pasteur qui avait aussi prêché sous la croix ».

2. « Un des fils de M. le président Crouzet », disent les Relations.

3. Sur la partie actuelle de l'Esplanade qui avoisine le Musée.

4. « Avec ses habits et perruque », dit à Ant. Court, Cabanis d'Anduze (17, B. 415) c'est-à-dire dans un costume qui lui laissait toute sa dignité extérieure.

serait immédiatement étranglé. L'exécuteur se glissa sous le gibet pour remplir son office, mais au premier tour de bille la corde cassa. Brousson reprit ses sens. L'abbé se rapprocha, et le malheureux, à demi-mort, eut la force de lui dire : « Dieu nous fasse la grâce de nous revoir un jour dans son Saint Paradis ». Puis le bourreau acheva sa triste tâche.

L'impression produite sur la foule par les derniers instants du pasteur fut profonde. Les soldats avaient demandé « qui était cet homme, que tout le monde le pleurait ». Le bruit courut que le bourreau avait dit qu'il était mort comme un saint, et que l'abbé de Camarignan, après le supplice, bouleversé, s'était enfermé plusieurs jours dans sa chambre.

Le corps du pasteur fut enterré dans la citadelle. « Plaise à Dieu, écrivait naïvement le lendemain un témoin de cette mort, que j'eusse eu assez de courage pour l'ensevelir moi-même. Je l'eusse porté avec plus de gaîté que ne fit le bourreau ! »

Un peu avant l'exécution, Bâville avait donné avis à l'évêque de Nîmes, de la condamnation qui venait d'être prononcée, et lui avait envoyé l'original de la lettre séditieuse qu'il gardait depuis six ans [1]. Il pensait avoir tiré de Brousson l'aveu qu'il était l'auteur des désordres de 1683, et qu'il avait travaillé à faire revivre le fanatisme en Vivarais [2].

« Je suis si las, ajoutait-il, d'avoir instruit ce procès diligemment et avec une assez grande contention d'esprit, que je ne puis vous en mander toutes les particularités, mais je puis vous assurer que si l'on en veut faire un martyr, il sera d'une nouvelle espèce, toujours respirant le fer, le feu et la sédition. Tout cela est bien trouvé ».

Brousson avait « respiré la sédition », sans aucun doute. Il aurait même dit à l'abbé de Camarignan, « que la seule chose qu'il avait à se reprocher en mourant, était d'avoir fait le projet de la révolte des Cévennes » [3]. Mais le fer et le feu étaient de trop. Le peuple du Languedoc, malgré Bâville, devait faire de Brousson un martyr.

*
* *

La mort du ministre fut rapidement communiquée en Hollande. Dès le lendemain de l'exécution, un habitant de Montpellier

1. Ainsi s'explique qu'elle manque au dossier. Brueys en a eu copie à Nîmes par l'évêque.

2. *Bull.* XV, 135. (*Pap. Coquerel*).

3. Brueys, *Hist. du Fanat.*, I, 282.

écrivait à Amsterdam quelques détails édifiants sur sa fin. « La mort de semblables personnages, disait-il, a été de tout temps la semence des chrétiens. Il semble que l'on voie déjà les effets de celle-ci[1] ». « Il est mort en apôtre, portait une autre lettre, et a plus affermi de gens par sa mort que par ses prédications »[2]. « Dieu veuille, écrivait à M. de Beringhen un de ses correspondants [d'Orange ?], que cet exemple serve non seulement à l'affermissement de nos frères, mais aussi à la conversion de nos ennemis »[3]. La veuve de Jean Fréboul, de Montpellier, belle-sœur de Daniel Brousson, informant celui-ci de la constance de son frère, s'excusait de son retard : « J'ai eu tort ; sa mort est si belle, qu'elle vous doit consoler de sa perte »[4].

Mais ces lettres ne rapportaient que les circonstances, connues de tous, de l'arrivée du prisonnier à Montpellier, ou de son supplice. Une autre, datée du 6 novembre 1698[5], exposa la marche générale du procès, et mentionna l'incident du billet à Schomberg et l'expertise, mais en des termes qui montrent le peu de foi que le public réformé attachait à la réalité de l'accusation. Bâville n'avait usé de cette calomnie que lorsqu'il avait vu « qu'il n'y avait pas moyen de faire parler [Brousson] » ; et celui-ci avait si peu de chose à se reprocher, que dans le discours (inventé) qu'il aurait tenu à ses juges, il aurait « parlé non pas pour implorer leur clémence, mais parce qu'il était bien aise de faire voir son innocence ». Un billet du 25 novembre, adressé à Claude Brousson, neveu du martyr, à Amsterdam, par le Sr Antoine Privat, de Nîmes, était plus exact. Il affirmait l'authenticité de la pièce séditieuse, mentionnait la défense juridique de l'accusé, sa Requête au roi[6]. Mais ces faits disparurent bientôt de la mémoire des réfugiés.

1. J.J. Lacroix à M. Etienne Cabrier, 5 novembre. (*Abrégé de la Vie et de la Mort de Cl. Brousson. Appendice*). (Bibl. du Prot.).

2. 4 novembre, *ibid.*

3. 10 novembre, *ibid.*

4. 5 décembre, *ibid.*

5. C'est la relation que L. Nègre a connue (p. 218) manuscrite, et qui est copiée également dans le recueil de la Bibl. du Prot. avec les lettres mentionnées ci-dessus. L'original, qui a été imprimé, est intitulé : *La mort de M. Brousson, qui fait beaucoup de fruit dans les âmes affamées de voir les biens du Seigneur sur la terre des vivans.* De Montpellier ce 6 novembre 1698». (Collection Tournier, Pressy-Genève. Copie à la Bibl. du Prot.).

6. *Abrégé de la Vie...* Appendices.

Bâville avait eu beau dénoncer, dans le jugement, qu'il fit afficher dans le Languedoc, « un projet de la main de Brousson, pour faire entrer des troupes étrangères dans le royaume », ni les protestants de France, ni les exilés, ne consentirent à voir dans le héros tombé un autre homme que le prédicateur pacifique, « qui n'avait jamais donné occasion au moindre tumulte ». L'accusation de sédition devient bientôt « une fausseté des plus insignes ». Dans son triomphe du moment, l'intendant laissait trop volontiers « les dévotes » seules, « pleurer Brousson »[1], assuré qu'il ne ferait plus de mal. Le mal était fait. L'œuvre que le pasteur du désert avait accomplie, en ranimant la foi défaillante de ses coreligionnaires, il la continua par l'exemple de constance et de sérénité que leur laissa sa mort. Sa calme fin, et son supplice, « rappelaient en même temps la mémoire de tant de martyrs et de confesseurs qui avaient souffert pour leur religion, et pour donner un bon exemple à leurs frères »[2]. La légende populaire, fondée d'ailleurs sur un sentiment vrai, garda du martyr une image transfigurée. Elle ne voulut pas que son héros eût été vaincu par la force brutale. Niant contre l'évidence, elle propagea la nouvelle que « cet homme tout de Dieu, avait converti à sa mort ses persécuteurs qui étaient jésuites, et qui l'accompagnaient[3] ». Bâville même, disait-on, depuis la mort de sa grande victime, refusait sans exception de s'occuper des procès faits aux Nouveaux Convertis[4].

C'était connaître bien peu l'intendant du Languedoc. Bâville, au contraire, prit en main l'organisation des mesures de police ou de justice qui suivirent la conclusion du procès. Il adressa à la Cour les Mémoires saisis sur Brousson, qui firent arrêter quelques religionnaires jusque sur les bords de la Loire ou dans la généralité de Soissons[5]. Il fit payer aux autorités du Béarn la prime par lui promise pour la capture du pasteur. Le 20 décembre, Pinon la disputait encore au juge d'Oloron. Pinon

1. Lettre du 9 novembre à Fléchier. *Bull.* XV, 136.

2. *Mémoires de d'Aygalliers* (*Pap. Court*, 30 : édit. Frosterus, p. 18). Mme Du Noyer, de Nîmes, qui avait connu le pasteur, fut si émue de sa mort qu'elle résolut de sortir de France pour rentrer dans la religion réformée.

3. Ce sont les paroles de D. Bas, dans son *Mémoire*.

4. Nouvelle de Lyon, communiquée à la *Gazette de Harlem*, 18 décembre 1699. *Bull.* XLI, 499.

5. Douen, II, 269. Voir Depping. *Corr. Adm.*, IV, 455, une lettre analogue de Pont-Chartrain à l'intendant d'Ableiges (en Poitou).

s'autorisait, pour la réclamer, des ordres qu'il avait transmis à Chaillon ; le juge revendiquait le bénéfice d'avoir fait subir le premier un interrogatoire au prisonnier[1].

Les cahiers où Brousson avait relaté son voyage dans le Vivarais et dans le Dauphiné furent soigneusement examinés. Jacques Mazel, de Mournans, fut enfermé, avec plusieurs membres de sa famille, à la Tour de Crest, pour avoir ouvert sa maison au ministre. Dans le Vivarais, avant même la prise du pasteur, quelques arrestations avaient eu lieu. Suzanne de Lespinasse, soupçonnée de l'avoir reçu, fut immédiatement reléguée à Carcassonne. Une assemblée, tenue en août ou septembre, donna lieu à des pendaisons et à des condamnations aux galères, et par conséquent aussi à des informations utiles[2]. Pierre Tromparent, de Charmes, et Matthieu Duny, furent saisis[3]. Leurs dépositions permirent d'identifier certains des prophètes mentionnés par Brousson, ou certains de ses hôtes. Un *Extrait des Mémoires de Brousson* fut dressé par un agent de l'intendant, après confrontation des relations manuscrites avec l'interrogatoire des deux hommes. En marge de l'*Extrait* sont notées une quinzaine d'arrestations à opérer dans le Vivarais, et deux maisons à démolir. Tromparent et Duny allèrent aux galères. On savait à Lyon, à la fin de décembre, que seize maisons avaient été rasées aux environs de Vernoux et de Lamastre, et que les enquêtes se poursuivaient. Dans le Dauphiné, Jacques Martel, et dans le Vivarais Frère Ebruy, échappèrent aux poursuites[4]. Deux ans plus tard, un abbé recherchait encore à Lyon

1. Lettre de Pinon à Bâville du 20 déc. 1691. C. 191. Pinon fit pendre Bedoras, et condamna par contumace le S[r] d'Espalungue aux galères. La femme de Bedoras fut rasée, et mise au couvent. Leur maison fut démolie (*Bull.* XXXII, 562 [Lire Pau au lieu de Paris], et XL, 325). Badel, de Pau, fut condamné aux galères par contumace. En 1700 il vivait dans le Béarn, converti. (*Pap. Soulice*, Bibl. du Prot.).

2. *Bull.* XXXII, 560.

3. Duny est sans doute le prédicant auquel fait allusion l'évêque de Viviers (J. Lemoine, p. 243). « qui survint en Vivarais il y a cinq semaines [ceci est écrit en juin ou juillet 1698], qui n'eût pas fait moins de mal [que le précédent, c'est Brousson, dont l'évêque ignore le nom], s'il n'eût été arrêté dans une de mes paroisses, qu'il eut l'effronterie de venir habiter avec sa femme et ses enfants ; mais ayant été découvert par un de nos bons convertis, il fut pris, caché dans son lit, avec une belle Bible de Genève et quelques ridicules sermons que j'ai en mains ».

4. Voir *Bull.* XXXII, 562, et Arnaud. *Hist. des Prot. du Vivarais...*, II, 50, 51 (d'après un Mémoire d'Ebruy. *Pap. Court*, 17, B). Voici la liste des maisons rasées : une à Soyons ou Toulaud, vers Bouret (?) — La maison de Reboul à Saint-Jean Chambre, bien que Brousson n'eût prêché que dans la grange à un quart de lieue de là. (Reboul, surpris par l'arrivée des dragons, put fuir et prévenir ses voisins, qui

le Sr de Mure et sa fille, pour mettre le père en prison et la fille dans un couvent[1].

mirent en lieu sûr le prédicant Ebruy caché alors à Vernet, à une portée de mousquet de Saint-Jean). — La maison de Sara Leydier aux Badons (Mounens). (La veuve et sa fille aînée, avant qu'on eût ouvert aux soldats, se glissèrent dans une cachette préparée, où les soldats les cherchèrent, sans les y voir. Au bout de quelques jours, les deux femmes purent fuir. Un garçon de la maison, âgé de dix-huit ans, fut emmené aux prisons de Montpellier, où il mourut). — Sept maisons à Macheville (vers Montmagnon, cne de Lamastre), où Brousson sans doute avait séjourné, bien que l'*Extrait* de ses Mémoires n'en dise rien. — Une maison à Rossignol (Saint-Apollinaire de Riaz). — Deux maisons à Silhac, vers la Faurie (Fauriel ?), en la Combe du Pré. — Une maison (celle d'Etienne Talon) à Pierregourde, vers le Merle (?) — Une autre à Charmes. (Le propriétaire est nommé Pierre Biny, il aurait été conduit aux galères et y serait mort peu après. Il semble qu'il s'agisse de Pierre Tromparent, mort aux galères en 1701). Les notes de l'*Extrait des Mémoires* signalent la maison de Fialaix, à Saint-Georges, comme devant être rasée. — La maison de Jourdan, notée également, fut démolie à Baix. Sa femme, emprisonnée à Privas, fut conduite ensuite au Pont Saint-Esprit.

1. *Bull.* XXX, 118, 121 (10 mars et 20 sept. 1700).

CHAPITRE XVIII

LA DÉCLARATION ROYALE DE DÉCEMBRE 1698

(Juin 1698 — Juin 1699)

Les protestants n'admettaient pas que le roi d'Angleterre n'eût rien obtenu pour eux de Louis XIV. Ils le pressèrent encore d'agir. Une lettre partie de La Haye le 1er mars 1698, rend compte de leurs démarches avec un optimisme ingénu[1]. Les réfugiés de Suisse et d'Allemagne ont présenté une requête au prince. Il leur a déclaré que dans peu de temps ils pourraient retourner dans leur patrie, et y jouir de toutes les libertés de leur religion.

Les réformés du Poitou lui ont écrit directement, pour le supplier de demander au roi de France l'exercice de leur religion, ou la permission de sortir du royaume et d'emporter leurs biens:

« Sur quoi S. M. leur a fait une réponse écrite de sa main, qui doit faire plaisir à tous les religionnaires de France, disant qu'il y avait longtemps qu'il compatissait avec eux de tous les malheurs qui leur étaient arrivés touchant leur religion; qu'il aurait déjà songé à eux s'il n'en avait été empêché par la guerre qu'il venait de finir avec la France, etc. [*sic*], que M. de Portland, son ambassadeur auprès de Sa Majesté Très Chrétienne, y avait été envoyé en partie pour traiter cette affaire. Je vous aurais envoyé des copies de ses lettres, mais en substance vous en voyez la teneur ».

Le duc de Portland arriva à Paris aux premiers jours de mars. Il y venait négocier secrètement un traité de partage, en vue de la Succession d'Espagne que l'Europe prévoyait devoir s'ouvrir bientôt. Il avait aussi l'ordre, en effet, de parler en faveur des protestants français. Sa requête allait être éludée comme les précédentes; mais la lettre de La Haye prévoyait un retardement

1. *Bull.* VIII, 311.

possible dans le résultat de ses démarches, et prévenait les funestes effets d'une nouvelle déception.

« Je sais qu'on est fort en alarme en France des persécutions qu'on y fait. Mais que tout cela ne vous étonne pas. Il faut que cela arrive avant notre délivrance, pour plus grande politique (?), ainsi que vous verrez ci-après. Sur toutes choses, gardez-vous bien de vous déclarer de la R. C. R., car par les suites vous auriez lieu de vous en repentir. Je veux dire qu'après, il ne vous serait pas permis de retourner dans votre R. lors de son rétablissement »[1].

La principauté d'Orange était le lieu béni d'où se répandaient dans le midi du royaume, des espérances qui ne voulaient pas s'éteindre. La dragonnade nouvelle, et les instructions des pasteurs réfugiés, poussèrent vers cette oasis de la liberté un nombre grandissant de religionnaires. Le bruit se propagea, en juin, que le temple de la ville allait être rebâti[2]. « Vous ne sauriez croire, écrivit-on d'Orange en Hollande, l'effet que cela a produit dans l'esprit de nos frères de France. Ils regardent ce rétablissement comme une preuve certaine que le leur n'est pas éloigné, et que leur délivrance est prochaine ». Des expéditions de N. Convertis qui voulaient entendre des pasteurs et prendre la Cène, s'organisèrent dans les diocèses d'Alais, d'Uzès, de Nîmes et de Montpellier. Le dimanche 7 septembre, un exempt déguisé, dépêché de Nîmes à Orange pour y reconnaître quelques-uns des coupables, assista au culte dans une salle basse du logis de la Dame de Saint-Jean, où il trouva réunies « 2,000 personnes ». Il se hâta de franchir le Rhône à Caderousse, et fit saisir à leur retour quelques protestants. Le 10, au port de L'Ardoise, un soldat de bourgeoisie se donna pour le passeur. Il ramena trois fois la barque chargée d'une trentaine de réformés, qui furent saisis et entassés dans la métairie du batelier ordinaire. Pendant qu'on les conduisait aux prisons de Roquemaure, les malheureux essayèrent de fuir. Il y eut des blessés, l'un d'eux mourut à l'hôpital de Nîmes. Bâville, qui avait déjà sévi[3], fit

1. Comme marque de la bonne volonté du roi d'Angleterre, la lettre laissait entrevoir qu'un édit était projeté, qui devait obliger les catholiques de ses royaumes d'en sortir, ou d'embrasser la religion anglicane. Triste mentalité sans doute, mais qu'il n'est que trop facile de comprendre.

2. Lettre écrite d'Orange le 22 juin. *Opusc.*, p. 328.

3. Le 2 février, Bâville écrit à Fléchier qu'il a retardé d'un jour un voyage qu'il doit faire à Toulouse, afin de juger des prisonniers de Roquemaure qui sont allés à Orange. « J'en condamnerai trois ou quatre aux galères, pour achever de persuader les N. C. qu'ils ne doivent pas prendre ce chemin ». (*Pap. Coquerel*).

cette fois un exemple effroyable. Le 26 septembre, il envoyait aux galères *soixante-quinze* des prisonniers, et enrôlait de force un certain nombre des autres. Trois jours plus tard, *vingt et une* femmes ou jeunes filles étaient condamnées à 8 ans de prison et à 3,000 livres d'amende chacune [1].

Pendant que, par des jugements aussi impitoyables, les protestants de la province apprenaient ce qu'ils devaient attendre de la paix de Ryswyk, une consultation générale des évêques, et de quelques intendants, avait été organisée par la Cour, sur la question des Nouveaux Convertis [2]. Il paraît évident que l'enquête établie en 1698, sur la proposition de Pontchartrain et les instances de Mme de Maintenon, fut provoquée par les événements même du Languedoc, et par la politique religieuse de Bâville. Il ne fut pas question en effet — la chose était impossible — d'examiner si l'édit de 1685 devait être rapporté ou modifié. La discussion ne porta que sur la méthode à suivre à l'égard des Réunis, et tout particulièrement « sur l'établissement d'un signe visible et permanent de la conversion : l'assistance à la messe ». Les évêques du Nord et de l'Ouest, répugnèrent à une violence qui touchait directement la conscience. Ceux du Languedoc, au contraire, inspirés, à ce qu'il semble, par Bâville, qui les guidait plus qu'il ne recevait leurs conseils, ne se soucièrent ni du sacrilège, ni de la profanation des mystères, et sans hésitation réclamèrent hautement des mesures définitives, qui seules devaient consacrer la catholisation «déclarée, publique, affichée », de toute la région soumise à leur juridiction. L'intendant ne trouvait d'opposition, dans sa province, que chez le seul évêque janséniste de Saint-Pons, dont il ne se préoccupait guère. Mais il avait à compter avec l'entourage du roi, en particulier avec Bossuet. Il multiplia, pendant l'année, ses Lettres et ses Mémoires explicatifs [3].

1. Les dossiers sont C. 177 et C. 178 (deux pièces importantes C. 169). Les jugements, C. 191. Voir *Bull.* XXXIX, 192. La Gazette de Harlem doubla le chiffre des condamnés. (*Bull.* XXXII, 561).

2. Voir J. Lemoine, *Mémoires des Evêques de France* (1698), avec une Introduction historique : et pour le Languedoc, P. Gachon, *Rev. Hist.*, tomes LXXXV et LXXXVI, corrigeant sur certains points l'Introduction de Lemoine. On savait à Paris que Bâville jouait un rôle considérable dans l'enquête. Voir *Bull.* XXXII, 560, une information de la Gazette de Harlem (de Paris, 27 juin) suivant laquelle l'évêque de Chartres [Castres (?)] renvoyait à Bâville et à Broglie toute la responsabilité des mesures violentes prises dans le Languedoc.

3. P. Gachon, *ibid.*, LXXXV, 263, 259 ; LXXXVI, 48.

C'était sans doute sa conception personnelle qui était en jeu. Mais pour la défendre, il se fondait sur des raisons politiques, au nombre desquelles il faut mettre les inquiétudes qui l'avaient agité pendant les années 1689, 1690 et 1692. Le temps de délibérer était d'ailleurs passé, il importait d'agir, et fermement, pour ne point perdre tout le bénéfice d'une œuvre qui avait coûté tant d'efforts[1]. Enfin l'éducation théologique de Bâville lui fournissait des arguments religieux, puisés dans la tradition de l'Eglise et les Pères. Bossuet, dans le fond, n'était pas moins intolérant que l'intendant, mais il gardait encore une préoccupation de la conviction intérieure, qui pour Bâville cédait totalement devant les nécessités de la situation. Dans toute sa raideur, et sans qu'il s'en rendît compte, l'évêque était encore « infecté d'un certain venin de libéralisme », qu'il tenait de sa culture française. L'intendant, gagné à la politique des jésuites, osa seul écrire en toutes lettres : « L'effet de l'Inquisition a été heureux, puisque l'hérésie a été atteinte par ce moyen »[2].

Le 9 novembre, Bâville jugeait prochaine la déclaration royale qui terminerait le débat. Il avait bon espoir que le roi, qu'il savait personnellement gagné à ses propres vues, lui donnerait raison. Mais le monarque, à son sens, était circonvenu. « On ne sait, écrivait-il à Fléchier, comment tout cela sera façonné. Le roi est plus sévère que jamais quand il agit de son propre mouvement »[3]. Les Nouveaux Convertis de Paris, par contre, qui avaient eu vent de la résistance des prélats du Nord aux objurgations de Bâville, se promettaient grand bien du nouvel édit.[4]

1. « Si on condamne ce qu'on a fait et si on n'avance pas l'ouvrage, il est plus court de tout abandonner. Je vais même plus loin, il faut relever les temples ; il ne convient point que dans le royaume il y ait un peuple entier qui soit répandu dans toutes les provinces, sans aucun culte de religion ». P. Gachon, LXXXVI, 50.

2. P. Gachon, *ibid.*, p. 57 : Le 15 février 1698, Bâville écrit à Fléchier que les N. C. de Montpellier semblent s'être « tout à fait rendus ». Ils commencent même à parlementer sur la messe, bien qu'ils demandent encore qu'il leur soit permis de sortir avant l'Élévation. « C'est quelque chose d'en être venu à ce point. *Fides ex auditu* [Ep. aux Romains, X, 17]. S'ils veulent venir à l'église, ils pourront y être instruits ». Tout ce que Bâville demande aux N. C., c'est de venir à l'église « de bonne foi, avec un esprit docile ». Mais c'est « la crainte d'un châtiment », qui leur inspirera cette « bonne foi » ! (*Pap. Coquerel).*

3. *Bull.* XV, 136. (*Pap. Coquerel*). La copie de Rabaut Saint-Etienne porte : *s'agit.* L'erreur est évidente.

4. *Bull.* XXXII, 561. Le 16 novembre, Bâville écrivait au duc de Beauvilliers : « Tous les N. C. ont su que S. M. délibère. Ils ont conçu de fortes espérances

La déclaration parut le 13 décembre, sans contenter les réformés — il fallait s'y attendre, — mais sans fournir aux violents les armes qu'ils souhaitaient. Le roi avait résisté à son confesseur, à Mme de Maintenon, aux évêques du Midi. Les raisons d'ordre économique qu'avaient produites Pontchartrain et Daguesseau, l'avaient emporté sur le zèle pieux.

Formelle dans ses termes, quant au but poursuivi, la déclaration demeurait dans le vague, quant aux voies qu'elle proposait pour l'atteindre. Le roi affirmait son intention de donner de nouveaux soins, en ce temps de paix, à la conversion de ses sujets, « pour détromper nos dits sujets des illusions dont on a tâché de les abuser, et employer les moyens les plus efficaces pour les ramener solidement et véritablement dans le sein de l'Eglise Catholique ». L'édit de 1685 devait être exécuté, et ses principales dispositions étaient rappelées. Les évêques étaient admonestés de rester dans leurs diocèses, d'y former leurs curés à la prédication et à la controverse, d'y appeler des missionnaires. Les Nouveaux Convertis étaient ensuite *exhortés* d'assister aux exercices du culte. Il leur était *enjoint* d'observer dans leurs mariages, les solennités prescrites par les saints Canons ; de faire baptiser les enfants aux églises dans les vingt-quatre heures qui suivraient leur naissance ; de les envoyer aux écoles et aux catéchismes jusqu'à l'âge de 14 ans, « sous peine d'amende ou plus grande peine, suivant l'exigence des cas ». Les médecins, apothicaires, ou chirurgiens, devaient donner un avis aux curés, dès qu'ils jugeraient un malade gravement atteint, afin que les N. C. *puissent en recevoir* les avis et consolations, et le secours des sacrements.

En apparence, la déclaration paraissait donc modérée. « Les N. C. sont exhortés à fréquenter les églises, ils n'y sont point forcés. Ce ne sont plus des soldats qu'on veut pour missionnaires, on cherche à former de véritables apôtres ». Les seules sanctions marquées, concernent l'éducation des enfants ; mais le roi vise tous ses sujets, et non plus seulement les Réunis, « établissant des règles communes et uniformes tant pour les N. Convertis que pour les anciens catholiques, sans aucune

qu'on se relâchera à leur égard, et ils attendent la fin des délibérations, comme un point qui va décider de leur destinée. Le Conseil... doit être persuadé qu'il y va du tout pour la religion, et que l'ouvrage des Conversions sera entièrement détruit, s'il n'est soutenu, dans les conjonctures présentes, par des inductions un peu fermes ». (Gachon, *ibid.*).

différence ni distinction »[1]. Les auteurs de la déclaration (c'étaient le Cardinal de Noailles et Daguesseau), pensaient cependant qu'en renouvelant l'édit révocatoire, elle en conserverait toute la force. Les adoucissements véritables qu'ils voulurent apporter aux pratiques usitées depuis quatorze ans, furent seulement mentionnés dans des instructions secrètes (qu'ils rédigèrent également), adressées aux intendants en janvier 1699[2]. La Cour recommandait d'éviter de répandre le sang, autant que faire se pourrait, et de ne point faire traîner sur la claie les cadavres des N. C. morts relaps. Cette peine faisait horreur. Mais ils devaient la laisser craindre. Le secret de tout le dessein est dans ces mots des Instructions : « Rien ne serait plus dangereux que de se rétracter en la moindre chose ». Il était avant tout nécessaire de déguiser aux yeux des religionnaires le relâchement des rigueurs.

La Cour ne démentait donc pas ouvertement l'intendant du Languedoc. Il n'en était pas moins vaincu. Les violences inspirées par les souvenirs de l'Inquisition, ne devaient pas être appliquées ; le roi n'avait pas voulu les ordonner. Le catholicisme reculait devant la logique de ses principes et de sa tradition. Jurieu se trouva avoir vu juste, sur ce point comme sur d'autres. Malgré l'âpreté de la persécution, il avait déclaré, dès 1686, qu'elle échouerait, parce que le clergé qui l'organisait, était « dégagé du ridicule entêtement des moines ». et « savait que les protestants n'avaient pas tout le tort ». C'est à Bossuet surtout qu'il pensait, à l'auteur de l'*Exposition de la Foi Catholique*. Il fallut placer à côté de lui Daguesseau, dont « la timidité intellectuelle et morale »[3] se montra en cette occasion. L'un et l'autre, et leurs amis, n'eurent pas l'audace de revenir à la politique ecclésiastique du XIIIe siècle. Il était réservé à Bâville de revendiquer pour lui et ses évêques (Fléchier était du nombre), le droit de tenir l'attitude conséquente d'un fils incorruptible du Moyen Age[4].

L'intendant rongea son frein. Il lui était impossible de se départir de la ligne de conduite qu'il avait jusqu'alors suivie.

1. Baron de Breteuil, dans [Rulhière] *Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'Edit de Nantes...*, pp. 51, 86. (Ed. 1788).

2. J. Lemoine, p. 406.

3. P. Gachon, LXXXVI, p. 227.

4. C'est ce dont le loue l'abbé Rouquette, dans son opuscule : *L'abbé du Chayla et le Clergé des Cévennes*, p. 22. Il déclare que Louis XIV, par ses demi-mesures, plaça le Clergé dans une situation intenable.

L'honneur du roi, la sécurité de la province, les garanties d'une administration régulière, étaient pour lui engagés dans l'affaire. Quelques passages de l'un de ses Mémoires essentiels, montrent à quel point la violence lui apparaissait indispensable pour unifier et pacifier le Languedoc. De ce plaidoyer, « l'un des plus vigoureux et des plus complets qui aient jamais été faits en faveur de la raison d'Etat dans les affaires de la religion[1] », nous laisserons les considérations théoriques, pour ne retenir que les arguments de fait. Ils sont dictés à Bâville par le souvenir de la lutte qu'il soutient, depuis treize ans, à la fois contre les prédicants et contre leurs inspirateurs de la Hollande ou de la Suisse.

C'est folie à l'Eglise et au roi, de s'imaginer qu'ils ont devant eux, comme sous l'édit de Nantes, des foules hérétiques, religieusement dévoyées sans doute, mais soumises aux lois, dociles, accessibles à des mesures persuasives, qu'on peut traiter comme on fait les hommes libres et raisonnables. Les Nouveaux Convertis sont aujourd'hui des révoltés[2].

Il ne faut plus regarder les huguenots en France comme un peuple qui, jouissant paisiblement du libre exercice de la religion sur la foi d'un traité avec son roi, lui rende le service et l'obéissance que les sujets doivent à leur souverain. Il faut les regarder comme un peuple irrité, qui a le cœur aigri, qui ne renferme son ressentiment que par faiblesse, qui, se voyant privé par autorité, de temples, de ministres, de sacrements, d'assemblées, et d'exercices de religion, supporte avec regret cette violence, et *qui, s'étant persuadé qu'on lui a fait une injustice, de lui avoir ravi contre la foi des Edits ce que les hommes ont naturellement de plus libre et de plus cher, croit aussi qu'il doit à son tour manquer de fidélité et de patience.*

Brousson n'a jamais prononcé un jugement plus sanglant contre la politique ecclésiastique de Louis XIV. S'il était permis de prendre au sérieux la parole de Bâville que cite Rulhière, sans que nous sachions de quels termes elle était entourée : « Je n'ai jamais été d'avis de révoquer l'édit de Nantes »[3], il faudrait voir dans la dernière phrase de l'intendant une ironie aiguisée.

1. J. Lemoine (dans Gachon, LXXXVI, 55). Voir le texte, J. Lemoine, p. 322. (Le Mémoire a été écrit un peu avant le 16 nov. 1698.) Quelques fragments en avaient été publiés déjà par Rulhière, p. 140.

2. C'est nous qui soulignons.

3. Le mot aurait été dit en 1708. (P. Gachon, *Rev. Hist.*, LXXXV, 267).

Bâville y blâmerait nettement « le grand dessein ». Il ne serait plus, dès lors, qu'un politique positif, entièrement sceptique sur la valeur des ordres royaux qu'il applique, un de ces fonctionnaires modèles, comme en souhaitent les gouvernements absolus, dont le zèle fournit à leur maître « un appui loyal, qui ne dépend point d'un sentiment personnel ». Mais, sans doute, l'intendant n'a pas caché des finesses dans ce qui n'est pour lui qu'un exposé brutal de la situation.

Il manque d'ailleurs de psychologie. Tout le mal, pour lui, vient des protestants réfugiés. Par leurs lettres, leurs libelles, «leurs émissaires», ils ont inspiré « à ceux que l'amour du bien ou de la patrie avaient arrêtés dans le royaume », «la rage et la rébellion ».

N'avons-nous pas connu, dans les divers événements de la guerre, leurs mauvaises intentions, le plaisir de publier les bons succès des ennemis, et de dissimuler les nôtres, leur consternation dans les victoires du roi, leur joie dans les moindres avantages des princes ligués contre nous, dont on les a vus devenir plus fiers et plus insolents que ceux mêmes qui les avaient remportés?

Puisque à Ryswyk toutes les promesses des exilés se sont évanouies, et que leurs menées se sont ainsi montrées vaines, une occasion unique s'offrait de ramener les protestants de France dans leur devoir.

La paix leur ôtait toutes les ressources qu'ils avaient cru trouver dans la guerre, où, voyant évidemment la main de Dieu dans les événements, ils avaient marqué, comme un dernier coup que le Ciel frappait, le terme fatal de leur sincère conversion... On a perdu cet heureux moment, et le sentiment qu'ils ont eu qu'on mollissait à leur égard, leur a fait changer de dessein. Ils se déclarent hautement, rengagent au parti ceux qui s'en étaient détachés, et se font tous ensemble, les uns par malignité, les autres par contagion et faiblesse, un nouveau rempart d'une résistance ouverte, ce qui ne leur a que trop réussi...

Il est superflu de faire remarquer l'interprétation tendancieuse que Bâville fournit ici de la stupeur qui frappa les protestants du Languedoc, quand ils constatèrent que le roi Guillaume les avait abandonnés. L'intendant prétend, et il revient sur cette affirmation, que ce sont les N. C. eux-mêmes qui lui disent : « Quand le roi voudra tout de bon que nous allions à la messe, nous irons ». Il prend au sérieux ce qui n'est qu'une échappa-

toire, et il se trompe sur le sentiment qui a poussé, au début de 1698, les religionnaires dans les églises. La paix n'a pas seule plié ce peuple à l'obéissance, parce que la guerre étrangère n'avait pas été seule à le révolter.

L'intendant, quand il relève l'action puissante des réfugiés sur leurs frères du Languedoc, n'exagère nullement. Nous l'avons constatée nous-même, à toute heure, et par les pièces mêmes que Bâville a tenues dans ses mains. Mais il a oublié le rôle particulier qu'ont joué, dans la province, les prédicants. Ce sont eux, évidemment, qu'il entend par les « émissaires » des réfugiés. Nous savons sans doute que les prédicateurs du désert ont toujours gardé avec Genève, la Suisse, ou la Hollande, un commerce étroit, depuis le jour où Vivent et Brousson sont rentrés dans le royaume. Mais s'ils ont attaché leurs espérances aux succès du prince d'Orange, si aucun des événements de la guerre européenne ne les a laissés indifférents, s'ils ont même essayé de fomenter dans les Cévennes une insurrection libératrice, ils ont accompli aussi une tâche spéciale, restée parallèle à la première, chez Vivent, devenue absolument prépondérante, chez Brousson et ses disciples. Ils ont fait revivre, dans les foules que les dragons avaient converties, l'attachement à la tradition réformée, l'horreur pour l'Eglise romaine, la foi fondée sur la Bible, la piété tenace. « Ils ont ressuscité les Deux Témoins tués sur la place publique », comme disait Jurieu. A eux, bien plus qu'aux réfugiés et à Guillaume III, revient l'honneur d'avoir rétabli dans le Languedoc, depuis les Conversions Générales, une vitalité et une solidarité huguenotes dont, en 1698, Bâville était outré :

Il est aisé de connaître que les soins qu'on a pris pour les abattre [les N. C.], n'ont fait que les unir et les serrer entre eux plus étroitement, que les soins qu'on a eu pour eux, pendant la guerre, leur ont élevé le courage, et que treize ans de cessation d'exercice, au lieu de les détacher de leur religion, ont attaché de plus en plus la passion qu'ils ont de la rétablir[1].

On ne saurait s'imaginer l'application qu'ils ont à se maintenir, malgré toute l'autorité qui leur est contraire, dans les endroits où ils sont les maîtres, ôtant aux catholiques tous les moyens de subsister parmi eux, les éloignant de leur commerce, les empêchant d'acquérir du bien, mettant des obstacles à leurs mariages, les excluant de leur société, de leur travail, de leur service, interdisant pour ainsi

1. *Ibid.*, p. 326.

dire le feu et l'eau à quiconque oserait parler de se convertir. Ils se prévalent de leur force, de leur adresse, de leur crédit ; et l'on voit encore des contrées de plus de vingt, et trente paroisses, où le curé est le plus inutile et le plus malheureux de tous les habitants, et où, quelque soin qu'on se soit donné, on n'a pu parvenir à faire un catholique dans le pays, ou en établir quelqu'un du dehors[1].

« Ce corps, qu'on a ébranlé et qu'on n'a pu rompre », paraît encore à Bâville maintenu dans sa cohésion, par une organisation mystérieuse.

Tout réussit sur l'esprit d'un peuple crédule et prévenu, qui reçoit comme des oracles tout ce qui lui vient par des voies secrètes et souterraines, par lesquelles ils se conduisent uniformément dans tout le royaume... On en peut juger par l'extravagante tentative qu'ils viennent de faire pour s'ouvrir les chemins d'Orange, et y aller faire la Cène et les autres exercices de leur religion..., par un concours tumultuaire de tous les diocèses voisins, malgré les défenses réitérées et les peines rigoureuses portées par deux déclarations expresses du Roi, à la vue pour ainsi dire de trente mille hommes de troupes, répandues dans les provinces voisines, à portée de les réprimer... Ne doit-on pas connaître par là que ce corps est encore aussi entier qu'il ait jamais été, et qu'il a sa discipline et sa police ; qu'il est mû et résolu de se maintenir, et de se remettre dans ses droits, lorsqu'il en trouvera l'occasion[2] ?

La discipline et la police que Bâville croyait deviner derrière la résistance des réformés, étaient certainement plus rudimentaires qu'il ne le pensait. Mais la pratique des assemblées secrètes, et la nécessité pour les prédicants de s'adresser en chaque quartier à des personnes sûres, avaient établi sur toute la région un réseau serré de complicités protestantes. Les nouvelles intéressantes étaient rapidement divulguées, des entreprises religieuses exécutées en commun. Nous avons vu comment, du Rouergue, Bas avait fait célébrer un jeûne jusqu'aux environs d'Uzès.

1. *Ibid.*, p. 328.

2. *Ibid.*, p. 331. Il est difficile de fournir le chiffre exact des N. C. du Bas-Languedoc et des Cévennes, en 1698. En additionnant les chiffres officiels d'une liste de cette époque (*Bull.* LI, 205) pour les diocèses de Lodève, Béziers, Agde, Montpellier, Nîmes et Alais, et en remplaçant le chiffre erroné de la liste qui concerne celui de Mende, par un autre, qui provient de 1697 [Issarte, *Des causes de la révolte des Camisards*, p. 61], on arrive à un total de 141,000, soit 20,000 de plus qu'en 1665 (voir plus haut, I, p. 6). Il y a erreur, évidemment, soit pour 1665, soit pour 1698, étant donnée l'émigration protestante qui s'est produite de 1685 à 1698.

Les Nouveaux Convertis, au dire même de l'intendant, constituaient donc, en 1698, un bloc à peine entamé. Bâville ne pouvait consentir à déclarer irréalisable l'œuvre que poursuivait le roi, et les évêques du Languedoc moins encore que lui. Le roi n'avait pas acquiescé à la méthode qu'ils préconisaient de concert, « de soumettre à la même foi ceux qui n'avaient qu'un même maître, et de leur faire perdre une mauvaise religion par la pratique de la bonne ». Ils s'inclinèrent. L'assistance à la messe ne fut plus imposée ni par les milices, ni par les dragons. Mais Bâville résolut de tirer de la déclaration récente tout ce qu'elle lui permettait de rigueurs.

Il s'enquit auprès de ses évêques, des « médecins, chirurgiens, apothicaires, sages-femmes, notaires, procureurs et autres officiers », qui ne vivaient pas en bons catholiques, des N. C. qui « possédant des biens de fugitifs, ne remplissaient par leurs devoirs de religion », des parents qui refusaient de faire instruire leurs enfants aux églises, le tout conformément à la déclaration. Il fit dresser la liste des exilés. Il organisa auprès des prélats, et par eux, auprès des curés, un service d'information, qui devait lui notifier « les chefs de cabale qui détournaient les N. C. de leur devoir », et les Réunis qui négligeaient la doctrine ou la messe. Ceci était en dehors de la lettre de la déclaration, mais Bâville n'en avait cure. Fléchier avouait à la Cour, sans le moindre scrupule non plus, qu'il n'y avait pas. pour réduire les récalcitrants, « de moyen plus utile, que de mettre des jeunes filles dans des couvents pendant plusieurs mois, en faisant payer la pension par les parents »[1].

Une autre circulaire rappela aux évêques que le roi avait décidé formellement que le procès serait fait à la mémoire des N. C. morts sans sacrements, et qu'en conséquence (à l'exception de la clause de la claie), les anciennes déclarations seraient exécutées. Bâville engageait les prélats à renouveler à leurs curés les ordres nécessaires, « pour ne négliger rien dans une affaire importante »[2].

Bien que ces mesures eussent été appliquées sans ménagement. le rapport que Fléchier adressait à la Cour, le 4 juin 1699, était

1. Fléchier, *Lettres choisies*, p. 154 (6 nov. 1700). Voir *Bull.* XLVIII, 606, des états, concernant des fugitifs, des biens de fugitifs, ou des filles à mettre au couvent. le tout dressé par des membres du clergé en 1698.

2. Quelques exemplaires (quelques-uns avec la signature de l'intendant), de ces deux circulaires manuscrites aux évêques, se retrouvent C. 181.

mélancolique[1]. Les N. C. se sont flattés, sur ce qu'on ne les pressait plus d'assister à la messe, qu'on les laisserait dans une entière liberté. La plupart de ceux qui venaient à la messe n'y viennent plus. Les écoles se sont remplies, mais ce n'a pas été sans beaucoup de peine. On a vu, chez les parents, plus d'application que jamais, à empêcher leurs enfants d'entrer dans les églises. A Nîmes, un jeune garçon de 14 à 15 ans, et une jeune fille du même âge, étant fort malades, « ont répondu aux curés qui venaient leur proposer les sacrements, qu'ils voulaient mourir de la R. P. R., quoiqu'ils eussent été à l'école, et qu'ils eussent souvent répondu au catéchisme ». Les N. C., à leur dernière heure, disent aux curés ou aux juges, « qu'on n'a pas plus de raison de les contraindre à la mort que pendant leur vie, et que puisque on craint qu'ils ne profanent les mystères en y assistant, il est encore plus à craindre qu'ils ne fassent des sacrilèges en recevant les sacrements à l'extrémité ». On fait sans doute des procès aux cadavres ; il y a dix ou douze affaires de cette nature à juger. Mais les procédures sont fort longues, « et le mal croît et se multiplie, avant qu'on y ait apporté le châtiment et l'exemple qu'on en veut faire ». Les gentilshommes, et surtout leurs femmes, donnent de très mauvais exemples dans les villages. Les juges qu'ils établissent sont aussi mal disposés qu'eux. Plusieurs, qui jouissent des biens des fugitifs, « font aussi peu de cas de la R. C. que s'ils étaient à Genève ou en Hollande ». « A Dieu ne plaise, ajoutait évangéliquement l'évêque, que je veuille attirer des peines sur qui que ce soit. La douceur et la charité doivent adoucir notre zèle. Je ne fais que vous représenter l'état où se trouve mon diocèse, et où sont à peu près tous les autres que je connais ».

1. *Lettres choisies*, p. 130.

CHAPITRE XIX

LA FIN DES PRÉDICANTS

(Novembre 1698 — Octobre 1699)

Dans les diocèses insoumis dont Fléchier peignait le déplorable état, les derniers prédicateurs du désert achevèrent leur ministère. Bâville ne pensait pas que leurs auditeurs fussent las de les entendre. « Toutes les fois, notait-il en 1698, qu'il y aura un homme assez téméraire pour faire le prédicant, les N. C. de ce pays ne manqueront pas de former des assemblées ou à la campagne ou dans des maisons particulières. C'est ce qu'il a fallu, depuis treize ans, empêcher avec beaucoup de soin. J'ai fait prendre et punir *seize* de ces prédicants ». Nous ne savons si l'intendant comptait déjà dans ce chiffre Brousson, car nous ignorons en quel mois ont été écrites les lignes qui précèdent. Nous ne pouvons dire non plus avec certitude quels étaient les deux derniers prédicateurs « fort cassés », qu'il disait, dans la même page, connaître encore, et qu'il espérait faire arrêter s'il paraissaient[1]. Il en restait trois en effet : Lapierre, Olivier et Roman.

En 1717, Lapierre, à Londres, répétait avec orgueil « qu'il avait été avec M. Brousson quand celui-ci avait été rompu sur la roue », ce qui pourrait s'entendre au sens précis qu'il était revenu du Haut-Languedoc à Montpellier, pour être témoin de la mort de son maître et illustre ami ; ce qui peut signifier simplement aussi qu'il était encore prédicant à cette époque[2]. Il sortit du royaume à une date qui nous est inconnue, et qui est sans doute voisine de l'exécution de Brousson.

1. *Mémoire sur la province du Languedoc* (dans Rulhière, II, 136).

2. *Hugu. Soc.* Proceedings, I, 327. « *La Pierre, was with Mr Brousson when broken on ye well* » (entendez, comme le note l'éditeur, p. 326 : *when was broken upon the wheel*).

Roman et Olivier furent les derniers à agir dans le Bas-Languedoc ou les Cévennes.

Pendant quelques semaines au moins, un auxiliaire leur vint d'une province voisine[1]. Jacques Martel, dont Brousson avait admiré l'habileté dans le Dauphiné, passa le Rhône à la fin de novembre 1698[2]. Les poursuites dont il fut l'objet après la mort du pasteur, lui rappelèrent la promesse qu'il lui avait faite, de venir le remplacer en Languedoc. Mais sans se soucier de Nîmes et d'Uzès, où Brousson lui avait indiqué des adresses sûres, il jugea que les Cévennes lui offriraient un meilleur refuge. Entré par le Pont Saint-Esprit, où il fut exactement fouillé, et « se trouva bien d'avoir laissé tous ses livres », il poussa directement à Saint-Ambroix. La sœur d'un M. Barrefort, marchand, qui le reçut, le fit conduire hors de la ville. Une assemblée se tint à un lieu nommé La Treille (?). Le régiment de bourgeoisie fut bientôt sur pied. Martel se retira sur le territoire des Mages, au Moinas, chez M. Doumergue. Roman avait déjà parcouru la région, son ballot de colporteur sur le dos. Martel prêcha au hameau voisin de Melhen, « pour célébrer un jeûne ». Le dimanche suivant (15 décembre), il s'était transporté plus à l'ouest, dans la montagne, « au-dessus de Peyremale ». sans doute vers Portes et Chamborigaud. Il y put encore réunir une troisième assemblée, mais quelques jours après, les papistes se mirent sous les armes, et guidés par trois faux frères, manquèrent à se saisir du prédicant.

Une pluie torrentielle facilita d'abord sa fuite, mais les eaux débordées la compliquèrent.

Comme je voyais qu'on me poursuivait, dit-il, je m'étais déchaussé au bord d'une rivière, pour la passer plus facilement en cas de besoin. En effet, je vis qu'on venait à moi, et étant tout échauffé à cause du chemin que j'avais fait en fuyant, je me jetai dans la rivière et je la traversai, quoique j'eusse l'eau jusque sous les bras. Ensuite je montai promptement sur une muraille toute garnie d'épines, où je me mis les mains et les pieds en sang. Je passai de l'autre côté, et je

1. Un Pierre Rochard ou Rocherd, réfugié à Lausanne, est assisté le 13 septembre 1698 dans la ville, à son retour de France. Au mois d'août précédent il est allé dans le royaume « pour accompagner un fidèle qui a le don et le courage d'y être allé, pour consoler, exhorter et fortifier nos pauvres frères dans la persécution ». (Pap. Bernus). Nous ne savons quel est cet audacieux prédicant, ni s'il est venu dans le Languedoc.

2. *Bull.* LVI, 434, 435. (*Pap. Court*, 17, B, 63); p. 435, il faut lire 1698 au lieu de 1697.

courus jusqu'à ce que je fus hors de danger, ayant toujours mes bas et mes souliers à la main, parce que je n'avais pas le temps de m'arrêter pour me chausser. Cela arriva l'année 169[8], le lundi avant la Noël [22 décembre], dans un temps fort froid.

Cette douloureuse aventure décida Martel à retourner dans le Dauphiné. Il avait conservé le souvenir de sa dure marche vers Montélimar, un homme nommé Vergèze « lui faisant la conduite » pendant quelques jours. « Le vent du nord était si froid et si fort que les rivières en étaient glacées. A peine voyais-je le chemin, plein de poussière causée par le vent ». Après quelques exhortations à ses frères du Dauphiné, Martel, voyant sa santé ruinée, et les dangers qu'il courait, prit le parti de sortir, et passa la frontière de Genève[1].

Roman devait, lui aussi, gagner les terres du refuge, mais après avoir échappé à un dernier péril. Le prédicant n'avait pas voulu, en 1698, quitter un peuple dont il se sentait aimé. Bien qu'il fût connu dans la plupart des régions des Cévennes, pour les avoir longtemps parcourues, il continuait ses assemblées malgré l'orage, et se préoccupait même, à ce qu'il semble, d'établir dans les paroisses réformées un semblant d'organisation. Nous avons noté déjà ce qu'il dit des anciens qu'il avait chargés de célébrer le culte pendant qu'il était à Genève, et de la satisfaction avec laquelle, à son retour, il trouva qu'ils s'étaient acquittés de leur charge. Sa Relation, sans rappeler les assemblées qu'il réunit à la fin de 1697 vers Meyrueis, ni celle de Montcuq, ni celle de la Baume de Valmalle[2], nous le représente poursuivant normalement un ministère, qu'il veut dépeindre comme régulier.

Sans perdre de temps, je commençai de faire la visite des Eglises de la province, lesquelles étant au nombre de plus de quatre-vingts, je me vis obligé de marcher ou de prêcher toutes les nuits. De trois, ou de deux en deux lieues, je faisais des assemblées, ce qui, en fort peu de temps, me fit avoir la consolation de voir tous mes frères, mais non pas sans être exposé à de grands dangers ; tant à cause

1. Le prédicant rentra dans le Dauphiné en 1709, en sortit encore, y revint en 1716, et y prêcha, sous la croix, jusqu'en 1727. Il mourut à Berne en 1731. *(Bull. ibid.)*

2. Une assemblée eut lieu en 1698, sans que nous puissions préciser autrement, à Monenc (?) (Saint-Frézal de Ventalon). Elle eut pour résultat de grouper en « syndicat », au dire du curé, les femmes de la paroisse, qui déclarèrent depuis, ne plus vouloir aller à la messe. Rouquette, I, p. 19.

des soldats qui m'épiaient, qu'à cause des faux frères, qui se découvraient visiblement tous les jours, et que même j'avais éprouvés tels, en leur disant que j'étais en de certains lieux où ils ne manquaient pas de faire aller des troupes ; en sorte que, non seulement il me fallait sans cesse prendre garde à moi, mais encore avoir toujours *mon âme entre les mains*, comme prête à la rendre[1].

Un compagnon fidèle, nommé Maruège, le suivait dans ses courses[2].

Au début d'août 1699, Roman s'était aventuré dans la plaine du Gardon, et la nuit du 9 au 10, il prêchait dans un bois de chênes verts, entre Nozières et le terroir de Camperos, à une demi-lieue de Boucoiran. Un certain Arnaud, en qui il avait eu jusque-là confiance, aposta des gens armés à quelque distance de l'assemblée. Le culte fini, il proposa au pasteur, demeuré seul avec Maruège, d'aller voir un prétendu malade, qui demandait une prière.

Lors donc, raconte Roman, que je voulus monter à cheval pour suivre ce traître, je vis tout à coup paraître des gens, qui, nous ayant joints, l'un d'eux me saisit, pendant qu'un autre me frappait si cruellement la tête de la crosse d'un pistolet, qu'elle ne fut tout entière qu'une plaie.

[Maruège, de son côté, tombait, la cuisse cassée d'un coup de feu[3]].

En cet état je fus lié, plus mort que vif, et traîné par ces bourreaux jusqu'à Boucoiran, éloigné de demi-lieue de l'endroit où l'on s'était assemblé. J'y fus enfermé [à l'hôtellerie de la Croix Blanche] dans une chambre, et soigneusement gardé par le consul et par des bourgeois qui étaient sous les armes [des miliciens], en attendant les archers et les troupes que ce Judas était allé chercher. Et comme on s'aperçut que mes plaies étaient grandes et dangereuses, on envoya

1. *Relation sommaire...*, pp. 43, 44.

2. Maruège est la transcription patoise du nom Marvéjols. Pour ce qui suit, voir la *Relation sommaire...* de Roman, pp. 44 et suivantes, et le récit fait à Court par Joseph Corsieux, de Ners, témoin oculaire, le 9 juillet 1732 (*Pap. Court*, 17, B, 297). Voir aussi *ibid.*, 17, B, 415, un témoignage de Cabanis, d'Anduze : et deux pièces de 1714 (Bibl. Prot., *Manuscrits relatifs au Languedoc*).

3. Cabanis raconte l'arrestation un peu autrement : « Après avoir fait une étroite amitié avec un chirurgien de Boucoiran, celui-ci le conduisit le 9 au soir dans une maison de Boucoiran. A la porte, Roman descendit de cheval, le chirurgien prit deux pistolets de selle dudit Roman et cria : « A moi soldats ! » ; quatre ou cinq soldats de bourgeoisie l'arrêterent. On tira sur le valet. Le chirurgien monta à cheval, tout de suite après l'arrestation de Roman, pour porter la nouvelle à M. de Broglie à Montpellier ». Le chirurgien dont Roman parle un peu plus loin, est peut-être allé à Montpellier ; de là vint sans doute qu'on le prit pour le traître.

quérir un chirurgien, qui me fit beaucoup d'honnêtetés, quoi qu'il fût de religion contraire, et me parut fort touché de mon misérable état. Le sang qui me coulait avec abondance, sans qu'on pût l'arrêter, avait rougi tous mes habits ; mais je me consolais en disant à mon chirurgien : « Ces plaies que vous pansez sont des *restes des afflictions de Christ;* ces meurtrissures me sont des flétrissures agréables ; ces vêtements tout rouges de sang sont la livrée de Jésus-Christ mon Sauveur, qui me *donne avec la tentation l'issue*, afin que je puisse tout soutenir pour sa gloire » ; ce qui en effet arriva, car je ne sentis que fort peu de douleur pendant qu'il sondait et pansait mes plaies. Au même instant un curé arriva, qui, faisant semblant de me plaindre, me disait que j'étais la cause de mon malheur, parce que je faisais des assemblées contre la volonté du roi ; car vous savez, me disait-il, que qui désobéit aux Puissances, désobéit à Dieu même.

Roman répliqua, et engagea une controverse, que sa Relation rapporte longuement, en la transformant en un discours du prédicant. Le prêtre, qui vit celui-ci « s'échauffer », le quitta. défendant aux soldats de le laisser parler davantage, de peur que « ses plaies ne lui causâssent un transport au cerveau ». Peu de temps après, Dumas, lieutenant de prévôt en la maréchaussée de Nîmes, arriva avec les archers, et fit subir au prisonnier un premier interrogatoire.

Comme il voulait, écrit Roman, me faire mettre la main sur la Bible qu'on m'avait prise, pour m'obliger à lui dire la vérité de tout ce que je savais, je lui répondis que je ne le reconnaissais nullement pour mon juge, et que, d'ailleurs, si l'on se servait de la Bible pour me faire confesser la vérité, je sommais mes juges, devant Dieu, de me juger selon ce qui y était contenu [1]. Il me demanda mon nom, mon pays et ma qualité ? depuis quand je faisais des assemblées, et combien j'en avais fait ? Je lui dis ces choses comme elles étaient ; que pendant l'espace de douze ans j'avais fait un si grand nombre d'assemblées, qu'il m'était impossible de lui en rendre compte ; que j'avais prêché jour et nuit, et toutes les fois que l'occasion s'en était présentée, et que ma santé me le permettait. Il s'informa du lieu de ma retraite ; je lui répondis qu'elle était dans tous les endroits où je trouvais des fidèles. Mais, reprit-il, qui connaissez vous particulièrement ? Ma réponse fut que je ne connaissais personne selon la chair. Du moins, continua-t-il, apprenez-moi qui étaient ceux qui vous conduisaient ? Je n'ai point d'autre guide, répliquai-je, que la main de Dieu, et son conseil. Alors il se mit en colère, et il me

1. Cela signifie que Roman refusa de prêter serment.

dit que la question me ferait bien parler autrement. Je suis disposé, répartis-je, à la souffrir pour l'amour de Jésus qui me fortifie, et en qui je puis toutes choses...

On était au soir du 10 août. Dumas remit au lendemain la suite de l'interrogatoire, et laissa le prisonnier sous la garde des archers. Le prédicant fut étendu, tremblant de fièvre et de souffrance, sur le lit à l'antique qui meublait la chambre[1], les bras et les jambes attachés aux quatre colonnes, et une corde fixée transversalement, « lui passant par-dessus l'estomac ». L'un des archers, Jacques Sagnier, ancien protestant, insultait encore à sa misère, et lui répétait que c'était être fou que de s'exposer à la mort, pour soutenir un aussi misérable parti que celui des huguenots. « Dites la vérité, rétorqua le prisonnier, vous êtes de la religion où vous trouvez à manger ? ». Sagnier répondit en s'assurant du pardon du Pape, et le prédicant amorça une nouvelle controverse, « touchant la pierre sur laquelle Jésus bâtit son Eglise; et de là il prit occasion pour parler un peu de l'ignorance des papistes, et de la cruauté qu'ils exerçaient contre les réformés ». Par une dernière dérision, les archers observèrent : « qu'il devait bien faire pleurer ses auditeurs ! » Ils se mirent ensuite à jouer, pendant que Roman « parlait à son Dieu par des paroles entrecoupées, avec tant de zèle et d'ardeur, qu'il lui semblait voir le ciel ouvert ».

Un bruit violent, du tumulte, « des cris et des menaces capables d'étonner les plus hardis », arrachèrent les archers à leur jeu et le pasteur à sa prière. Les archers sautèrent sur leurs armes.

La nouvelle de l'arrestation de Roman s'était vite propagée. A la foire de Lédignan, tenue le 10 août, les protestants du quartier, et d'autres aussi de la région environnante, s'étaient concertés pour l'enlever. Le chef de l'entreprise était un certain Rouvière, jardinier d'Anduze. Rendez-vous fut pris pour le soir même, « à la Pierre plantée, sur le chemin de Boucoiran à Ners, à la croisée du chemin d'Anduze ». Jean Périer, de Ners, fut député à Boucoiran, pour savoir comment le prédicant était gardé. A son retour, dans la nuit, les premiers attroupés « se rangèrent en haie », afin de passer une sorte de revue, et le « baïle[2] » de Gaujac leur distribua des feuilles de papier, qu'ils

1. A. Court raconte qu'on l'y voyait encore en 1746.

2. Un « baïle », dans un mas, est une manière de gérant-métayer.

fixèrent « à leur chapeau », c'est-à-dire, sans doute, « sous leur chapeau », pour se masquer le visage [1]. On attendait « beaucoup de monde qui devait venir de Monoblet, de Durfort et d'ailleurs ». Mais il était déjà plus de minuit ; on partit, laissant sur le chemin, comme avertisseur, le Sr Dumas de Ners.

A l'entrée de Boucoiran, la troupe tient conseil sous un sycomore. Fera-t-elle le tour du bourg, pour s'avancer par le côté de Nîmes ? Périer, qui a vérifié les lieux, conseille de traverser hardiment le village. Les « 31 hommes, se mettent par six », et s'avancent en bon ordre. Ils ont en tout 21 fusils ou pistolets, et quelques vieilles épées. En tête, quatre des plus résolus portent des haches. Les quatre derniers « ont ordre de faire marcher ». Tous arrivent sans bruit devant le logis, posent des sentinelles aux issues, et aussitôt sans sommation, les quatre premiers se mettent en devoir d'abattre la porte. Les habitants des maisons voisines s'éveillent au bruit. Une volée de coups de pierre les retient chez eux.

Mais les archers allaient se défendre.

Sagnier, écrit Roman, dont j'ai dit ci-devant qu'il ne voulait pas exposer sa vie pour la religion, ouvrit une fenêtre, et tira un coup de pistolet sur les assiégeants [2]. Comme il se préparait à tirer un second coup, on lui tira un coup de mousqueton, qui lui cassa la tête et le renversa mort sur la place : la cervelle tomba aux pieds de ses camarades, ce qui les mit dans la dernière consternation, et particulièrement Dumas, leur lieutenant, qui leur dit qu'il me fallait tuer, et se sauver par les fenêtres de derrière. Il alla les ouvrir et voir si cela était possible, mais il les trouva aussi bien gardées que celles de devant.

Les assaillants, pour aller plus vite en besogne, se saisissent d'une longue poutre. Au second coup de ce bélier improvisé, la porte de la rue cède. Ils se heurtent à la seconde, celle de la chambre, qu'ils attaquent avec fureur, criant qu'il n'y aura aucun quartier, si le prisonnier souffre le moindre mal. Dumas, malgré la menace, se disposait à casser la tête au prédicant, lorsque celui-ci joignit ses efforts à ceux de ses amis :

Je lui dis : « Ah ! Monsieur, que voulez-vous faire ! Si vous me faites la moindre violence, ces gens-là vous passeront au fil de l'épée !

1. Cabanis dit que Roman fut enlevé par des hommes masqués.

2. Il blessa à la cuisse Rouvière, le chef de la troupe.

Croyez-moi, ne leur résistez plus, rendez-leur ce qu'ils vous demandent, car il n'y a point d'autre moyen de sauver votre vie. — Quand bien, dit-il, nous nous rendrions, il n'en sera ni plus ni moins! — Excusez-moi, lui répondis-je, ce n'est pas dans notre communion que l'on apprend à violer la foi promise ; vous éprouverez cette nuit que nous sommes autant agneaux que vous êtes lions. Je vous promets, en foi d'homme d'honneur, et de chrétien qui adore Dieu en esprit et en vérité, que l'on vous fera grâce. » En ce même instant, les archers coupèrent les cordes dont j'étais si étroitement lié, et m'aidèrent à marcher jusqu'à la porte où étaient mes frères, et qui menaçaient les archers de les tuer s'ils ne rendaient leur prisonnier. « Le voici, leur dis-je, à condition que vous ne leur ferez aucun mal ; car j'aimerais mieux mourir moi-même que de leur voir faire aucun tort ». A quoi ils répondirent : «Nous ferons tout ce qu'il vous plaira, pourvu que vous soyez à nous».

Là-dessus je fis poser les armes, mousquetons, pistolets et épées, aux archers du prévôt, aussi bien qu'à Dumas leur lieutenant, qui tremblaient de frayeur, et les fis retirer dans une chambre voisine, dont ils fermèrent les portes sur eux; ce qui fit deux très bons effets: le premier, que mes libérateurs se saisirent de leurs armes, qui auraient pu servir à notre défense, si nous eussions été attaqués. Le second, fut qu'ils ne virent ni ne connurent aucun de nos frères, dont pas un de ceux qui étaient là n'a été soupçonné ni arrêté.

Roman se traîna jusqu'à la porte et l'ouvrit. Périer entra d'abord, et le saisit rudement dans l'obscurité : «Où est Roman? — Frère, c'est moi ! ». Les armes des archers sont distribuées. Le compagnon blessé du prédicant, Maruège, que les attroupés réclament aussi, est descendu jusque vers ses amis, et emmené par eux sur une mule. Huit jours plus tard, dans une grange, il mourait de la gangrène. Roman ne voulut pas permettre qu'on saisît pour lui-même un des chevaux des archers, si bien que « ses pauvres frères furent contraints de le porter sur leurs épaules». Il entonna le Psaume 51 lorsque le cortège sortit du village, et fut conduit à trois lieues de là. L'affaire avait duré une demi-heure.

Le lendemain, le juge Novy et le procureur Chazel, arrivèrent de Nîmes, et commencèrent les enquêtes. Broglie se rendit à son tour à Boucoiran. Deux compagnies de grenadiers furent logées à discrétion dans le bourg, dont aucun habitant n'était coupable. Les détachements cherchèrent en vain de tous côtés la retraite, « bien dangereuse » cependant, où le prédicant soignait ses blessures. Sur de simples soupçons, plusieurs centaines de personnes furent appréhendées. Près de quatre-vingts furent

retenues, accusées d'être complices de l'enlèvement, ou d'avoir assisté à l'assemblée de Campcros[1]. Le procès fut jugé par le présidial de Nîmes le 28 novembre 1699.

Jean Bernard, de Marvéjols-les-Gardons (arrêté aux casernes de Lunel, dans le régiment du Perche où il s'était enrôlé sous le nom de La Jeunesse), et Pierre Bonnefoux dit Bourlut, de Cardet, furent condamnés à être rompus vifs après avoir subi la question, pour s'être trouvés du nombre des attroupés. Jacques Cabroux, de Brignon, Antoine Burin, Fulcran Dumas. et Louis Brunel, de Domessargues, étaient envoyés à la potence, pour avoir assisté à l'assemblée. Après la question de Bernard et de Bonnefoux, il devait être ordonné en ce qui concernait Robert Trollet et David Verdier, de Lézan, et Ant. Arnassan, de Cardet. Pierre Roux de Massillargues, et Louis Penchinat, de Calvisson, étaient envoyés à la torture, et de leurs réponses devait dépendre le sort d'Adam Mérignargues, de Solorgues. Quatorze hommes et trois femmes garderaient la prison pendant un mois, avant la sentence définitive. Enfin, par contumace, quatre hommes (dont Roman)[2] étaient condamnés à être rompus vifs, et 27 accusés, dont quatre femmes, à être pendus. La veuve de l'archer Sagnier s'était portée partie civile. 600 livres lui furent accordées sur les biens des condamnés. 50 livres étaient allouées, par l'arrêt, aux Pères Recollets de Nîmes, chapelains de la chapelle du Palais de justice, afin de prier Dieu pour l'âme du défunt. Dès le 27 septembre, le lieutenant de prévôt, Dumas, avait été informé que le roi, n'étant pas satisfait de la conduite qu'il avait tenue, lui ordonnait de se défaire de sa charge dans les trois mois. Le procureur Chazel envoya à Bâville une copie de la sentence[3], pendant que ses greffiers travaillaient encore à un « extrait du procès », qui prendrait « plus de quarante livres de papier timbré ».

Le jugement n'était pas, cette fois, rendu par Bâville. Les instructions secrètes aux intendants, qui accompagnaient la récente

1. Les procédures de Boucoiran revinrent à 1,900 livres de frais de justice et 3,000 de dépens. Le greffier Martel, qui avait avancé les sommes, ne put pas les recouvrer sur les biens sequestrés, trop modiques. Il lui resta dû 495 livres. En 1712 et en 1714 il faisait encore des saisies à Domessargues. Bâville lui écrivit le 16 août 1714 : « Comme c'est une affaire qui doit être prescrite après 15 ans [les quinze ans y étaient jour pour jour], vous devez laisser ces pauvres gens en repos. (Bibl. du Prot., *Mss. Languedoc*).

2. Les trois autres étaient le cadet [des deux] Bouzène, de Bouzène : Brunel, fils du « baile » des Montèzes ; et Jacques Foucard, de Marvéjols.

3. Elle est conservée, avec deux lettres de Chazel à Bâville, C. 179.

déclaration royale, leur faisaient un devoir de renoncer désormais aux pouvoirs spéciaux que le roi leur avait départis jusque-là, en ce qui concernait les affaires de la religion[1]. Bâville, contre qui personnellement avait été rédigée cette clause, laissa agir la justice ordinaire. Son droit restait entier d'user de son privilège « dans les occasions extraordinaires et éclatantes, où un prompt exemple était nécessaire »[2]. Il aurait pu, par conséquent, réclamer les accusés. Mais il est probable qu'indisposé contre la Cour, il céda à un mouvement de mauvaise humeur. Peut-être ne fut-il pas trop fâché d'un événement où s'affichait l'esprit de rébellion des Nouveaux Convertis, et qui justifiait, par là, ses prévisions pessimistes.

Les condamnés, soustraits à une juridiction d'exception, eurent la possibilité d'en appeler du présidial de Nîmes au Parlement de Toulouse, qui, disait-on à Lyon, commençait à s'occuper des procès faits aux religionnaires[3]. C'est à Toulouse que demeura la minute du jugement définitif, que nous ne connaissons pas. Un des attroupés apprit plus tard à Court que quelques prisonniers étaient morts dans les cachots de Toulouse, que d'autres y avaient été condamnés aux galères (?), et que Bernard avait été roué vif à Nîmes. Bonnefoux (Bourlut), destiné à souffrir la même peine, était mort en prison, la veille de l'exécution. La plupart des coupables avaient fui en Suisse[4].

Dans la même lettre (5 décembre) où Chazel envoyait à Bâville la sentence du présidial, il lui annonçait que la semaine suivante, il ferait juger « deux prédicants ». L'un Claude Villaret, sargier (tisserand de serges), de Durfort, était convaincu, par son propre aveu, d'avoir fait plusieurs fois la prière à des malades. L'autre, Daniel Pin, d'Anduze, reconnut avoir convoqué des assemblées, et même donné la Cène. (Ce dernier, tisserand, âgé de 75 ans, avait été arrêté à Saint-Sébastien). Deux jugements des 24 décembre 1699 et 9 mars 1700 les envoyèrent aux galères pour la vie. Pin fit appel à Toulouse. Le Parlement le condamna à être pendu à Anduze. Il mourut fermement : « Le secondaire Vaché voulut lui présenter un crucifix, et lui

1. J. Lemoine, p. 391.

2. *Ibid.*, p. 392.

3. Gaz. de Harlem. *Bull.* XLI, 499. On ajoute : « Depuis que M. Bâville refuse de s'en occuper ». Le correspondant de Lyon ignore les Instructions secrètes, et attribue la nouvelle attitude de Bâville à l'émotion qu'il aurait ressentie au procès de Brousson.

4. Voir nos P. J.

dit : Bon homme, voilà ton Dieu, qui a été crucifié pour toi. Le seul Dieu que je reconnais, répondit-il, est dans le ciel »[1].

Après six semaines de repos, Roman, ses plaies fermées et guéries, « recommença à visiter ses frères », les consolant par sa présence et par ses exhortations. Mais « les divers maux qu'il avait soufferts en son corps, et qu'il regardait comme des flétrissures honorables », ne lui permettaient plus d'agir. Il prit à son tour le parti de sortir du royaume. Le Cévenol Deleuze, de l'Espinaz, dont la maison avait été rasée après l'assemblée de 1690, et qui faisait le métier de guide, lui fit passer la frontière (fin octobre)[2].

Des prédicants qui avaient été les compagnons de Vivent ou de Brousson, le Bas-Languedoc et les Cévennes ne conservaient plus qu'Olivier. Ce dernier poursuivit encore ses assemblées pendant deux ans, jusqu'en août ou septembre 1701, sans que nous relevions nulle part sa trace. A cette date, enfin, après tous les autres, il quitta lui aussi le royaume, et passa à Genève.

1. Lettre de Chazel, C. 179. *Bull.* XXVII, 551, 552. Sur Pin, voir *Pap. Court*, 17 B, 415. (Témoignage de Cabanis, d'Anduze).

2. « Près de trois mois après » son enlèvement.

CHAPITRE XX

IRRUPTION DU PROPHÉTISME

(Juin 1699-1701)

L'exil de Roman fut ignoré de Bâville. Mais les derniers prédicants étaient trop « cassés », pour mériter de sa part une attention minutieuse. Les assemblées avaient cessé. La tâche, désormais, était de rendre catholique un pays qui ne se révoltait plus, en usant des moyens que permettait la dernière Déclaration.

La principauté d'Orange exerçait toujours la même fascination sur les réformés du voisinage. Les années 1699 et 1700 virent même arriver vers le Rhône des fugitifs du Haut-Languedoc, de la Guyenne et des provinces de l'Ouest, qui tentèrent d'entrer dans la petite enclave hollandaise, « sur le bruit public que le roi permettait de s'y retirer. » De nouvelles arrestations eurent lieu[1]. Bâville établit des garnisons spéciales, « pour la garde des chemins d'Orange ». Les troupes en furent entretenues par une taxe particulière, qui frappa, dans les communautés du Languedoc, les seuls N. C. qui refusaient d'assister à la messe[2].

Les déclarations royales touchant les relaps furent exécutées impitoyablement. Du 5 juin 1699 au 9 juin 1700, 22 procès de ce genre furent jugés au présidial de Nîmes, dont 19 dirigés contre la mémoire de N. C. morts. Trois poursuivirent des femmes qui avaient réchappé à une maladie crue d'abord mortelle, et qui d'ailleurs avaient pu se soustraire par la fuite aux informations judiciaires[3]. La sentence finale, en des cas pareils, décrétait la

1. Voir des liasses, C. 179 et C. 180, et des jugements, C. 191, C. 192, pour les années 1699 et 1700.

2. Hugues, *Hist. de l'Egl. Ref. d'Anduze*, p. 710. Le petit village de Pranles, près de Privas, payait pour la taxe 15 livres par mois.

3. *Bull.* XXVII, 549. Noter qu'ici encore c'est la justice ordinaire qui agit, et non l'intendant.

confiscation des biens du vivant ou du défunt. Les cadavres, du moins, d'après les derniers ordres de la Cour, devaient être respectés. Mais Pontchartrain, en demandant que la volonté du roi, à cet égard, ne fût pas rendue publique, autorisait tacitement l'application d'une loi qui n'avait pas été abrogée[1]. Bâville ferma les yeux en certains cas. Combacau, prêtre et prieur de Colognac (près Lasalle) inscrivit à la fin de son registre curial, « pour servir de mémoire à la postérité », les mots suivants : « Marie Viala, femme de Pierre Mourgue, de Bouzanquet, âgée de 54 ans, mourut le 5 octobre 1699, et fut jetée au *bauri* de Bernadent, pour avoir déclaré à M. de Férèty, lieutenant de juge, qu'elle voulait mourir de la R. P. R. ». Le *bauri* (gouffre) de Bernadent était à une demi-lieue du hameau de Bouzanquet, et il avait fallu, pour y venir précipiter le corps de la morte, le faire passer à travers le village de Colognac[2].

La récente déclaration exigeait que les enfants fussent envoyés aux instructions catholiques. Fléchier l'avait complétée, comme on a vu, en faisant enfermer de jeunes religionnaires de plus de douze ans, dans des couvents, quelquefois même dans des monastères « réguliers » de religieuses, d'une discipline plus sévère que les maisons de Nouvelles Converties. Le roi s'étant plaint, l'évêque répondit qu'il ne pouvait agir autrement dans son diocèse : « Quand on laisse les filles sur leur bonne foi ou sur celle de leurs parents, on ne peut guère compter sur leur conversion... Nous sommes dans un temps et dans un pays... où nous trouvons tant de difficulté à faire revenir les esprits de leurs anciennes préventions, qu'il faut essayer toute sorte de moyens, et s'en tenir, autant qu'on peut, à ceux qui sont les plus efficaces[3] ».

La Cour transmettait timidement ses scrupules. Elle parlait par la bouche de Bossuet : Bâville défendit encore sa politique contre l'évêque de Meaux. En septembre 1700, il envoya à Paris de nouveaux Mémoires, rédigés par les évêques du Languedoc, où ceux-ci s'autorisaient des mesures déjà prises contre les Nouveaux Catholiques, pour en solliciter de plus rigoureuses. Fléchier montrait les charges interdites, les ordres de succession ôtés, les enfants enlevés, les mariages défendus, et les biens confisqués au moment de la mort après le refus des

1. Pontchartrain, 5 août 1699. *Bull.* LII, 409.

2. *Bull.* LII, 576.

3. *Lettres choisies*, 6 nov. 1700.

sacrements, et concluait : « On les contraint par tant d'endroits. Pourquoi ne les obliger point à s'accoutumer à faire pendant leur vie ce qu'on leur rend nécessaire à la mort?[1] » Bossuet répondit que le problème, théologiquement, était aussi difficile qu'essentiel, mais que pratiquement, un ordre de la Cour avait tranché la question. Au nom du roi, en effet, Torcy (1er novembre), avait écrit aux intendants et aux évêques : « Il faut, sur toutes choses, éviter que personne soit forcé d'aller à la messe ». Mais en même temps La Vrillière avertissait Bâville, que le roi, tout en lui demandant la douceur, se fiait à sa sagesse.

Rien ne fut donc changé dans le Bas-Languedoc, où par des procédés obliques, l'intendant « força » ses administrés à l'accomplissement de leurs devoirs de catholiques.

Un artifice des plus efficaces fut emprunté par Bâville à une ordonnance ancienne, relative aux biens des fugitifs. Dès le 10 mars 1699, en résumant aux évêques de la province les instructions qu'il avait reçues, il libellait ainsi son sixième point : « S'il y a de mauvais catholiques qui jouissent des biens des religionnaires sortis du Royaume, les fruits doivent être saisis et séquestrés, après qu'ils auront été avertis sans se corriger »[2]. La mesure était excellente pour ruiner ceux qui ne voulaient point entrer dans les églises[3].

La confiscation des biens patrimoniaux, les amendes, les taxes spéciales levées pour la surveillance des frontières d'Orange, furent donc autant de menaces suspendues sur la tête des mauvais catholiques, tandis que le maintien en possession, et les décharges d'impôts, étaient réservés aux Nouveaux Convertis dociles. Or, comme, en définitive, les ecclésiastiques étaient seuls en mesure de désigner à l'autorité les uns ou les autres, il advint que les curés et les vicaires devinrent les agents directs de l'intendant, autant que de leurs évêques. Les officiers royaux passèrent au second plan. En 1687, les consuls avaient contresigné les rapports touchant les Nouveaux Catholiques de leurs communautés[4]. En 1700, les Mémoires de ce genre sont dressés par les Vicaires Généraux, ou les desservants des paroisses ; et les états que ceux-ci ont rédigés, sont envoyés par

1. Dans Rouquette, *L'Abbé du Chayla...*, pp. 40, 41.

2. C. 181.

3. Sur cette question de la confiscation, et le parti qu'en tira Bâville, voir P. Gachon, *Rev. Hist.*, LXXXVI, 230.

4. C. 280, 281.

eux directement à l'autorité civile[1]. Ce n'est pas dans les archives des évêchés qu'on les retrouve. Ils sont conservés parmi les papiers de l'intendance du Languedoc. *Le clergé devient, officiellement, le maître de la situation matérielle des Nouveaux Convertis.* Brousson avait constaté dès 1698 le changement qui s'opérait. En 1700 le système est établi.

Comme, parmi les prêtres de la province, au témoignage même de Bâville, il se trouvait « de fort mauvais sujets », que d'autres n'étaient pas toujours inaccessibles à des questions d'intérêt ou de rancune personnelle, qu'ils manquaient en général d'instruction ou d'éducation[2] ; quand ils se sentirent les agents même du pouvoir, on imagine ce que devint, en certaines régions, la situation des protestants obstinés. Le curé ne se contentait pas de faire l'office de policier, il proposait même des pénalités. Le 20 juin 1699, le vicaire Bombonnous, des Plans (près d'Alais) écrivait, par exemple, au major d'Alais, une lettre qui révèle à la fois son ignorance, et la manière dont il comprenait ses devoirs ecclésiastiques[3].

J'eus le bien de vous parler lundy dernier 15 de ce mois touchant l'impiété qui mérite une rude punition, à l'égard de deux valets anciens catholiques qui demeurent dans ma paroisse, que les Nouveaux et méchants Convertis m'ont perverti, et qui n'ont pas fait son devoir paschal, et qui pis est, ils ne veulent pas y satisfaire, ny venir à la messe dimanches et festes..., jusque là que l'on sort de me dire qu'ils tiennent des discours diffamatoires contre l'église, *ce qui mérite la galère pour toute la vie*; ainsi je suis forcé d'avoir recours à votre personne. Je vous prie d'avoir la bonté de porter un remède convenable à cette infidélité criminelle, et le Seigneur sera votre récompense.

Lorsque en 1701 ou 1702, en vue de la guerre de la Succession d'Espagne, des levées d'hommes furent ordonnées dans les

1. C. 279. (Rouquette, *L'Abbé du Chayla...*, p. 18, 21). Voir C. 273 : « Etat de la tournée du diocèse de Béziers (31 mai-11 juin 1701) contenant les Mémoires pour Mgr l'Intendant au fait de la religion ».

2. Bâville est revenu souvent sur ce point : « Il arrive très souvent qu'il y a dans les paroisses, principalement des Cévennes et du Vivarais, des curés... qui sont si ignorants, qu'ils ne peuvent en aucune manière instruire les N. C. dont ils sont chargés... Ils donnent même souvent de mauvais exemples par leurs mœurs ». (*Mémoire sur la province du Languedoc*, 1698). Voir plus haut, sur la vénalité de l'abbé du Chayla ; et surtout P. Gachon (*Rev. Hist.*, LXXXVI, 237) sur les spéculations véreuses (soupçonnées par Bossuet) et les opérations financières combinées par les évêques et les ordres religieux. dans le Midi.

3. Ribard, p. 104. (Orth. orig.). Voir une lettre analogue d'un vicaire d'Uzès, dans Frosterus, *Les insurgés protestants sous Louis XIV*, p. 43.

Cévennes, Bâville eut encore recours aux ecclésiastiques pour l'enrôlement forcé des soldats. Les rapports officiels de curés mentionnèrent « des jeunes gens entêtés, propres pour le service du roi », « une jeunesse nouvelle convertie opiniâtre, et de qualité requise pour servir Sa Majesté[1] ».

On peut penser si les services que l'intendant réclama et obtint du clergé, furent de nature à lui acquérir, chez les Nouveaux Catholiques, ce que Bâville souhaitait ardemment : « le même ascendant et la même autorité que les ministres avaient eus sur les esprits et les cœurs des religionnaires ». La haine, d'ailleurs, se porta sur tous les catholiques qui, sous le régime nouveau, se firent complices des délations ecclésiastiques, ou qui en profitèrent : soldats de milices bourgeoises, subdélégués, juges, informateurs bénévoles ou salariés, quelquefois, hélas, héritiers cupides. Des centaines de confiscations furent prononcées dès 1699. « Pour longtemps, sur des lieues de pays, l'œuvre du retour à l'unité catholique prit, entre autres formes, celle d'un vaste transfert de biens ». Au pays cévenol, région de petite culture, où la vie est dure, où le champ est d'autant plus aimé, qu'il a coûté plus d'efforts à établir et à conserver, des colères furieuses s'amassaient contre les prêtres et leurs agents. Pour combler la mesure, sur les fonds de la régie des biens confisqués, de nouveaux missionnaires furent rétribués, qui prétendirent ajouter des exhortations et des instructions morales à des agissements d'une répugnante brutalité[2].

Ce n'était que pour faire approuver les rigoureuses mesures de l'intendant, que Fléchier annonçait à la Cour la disparition presque complète des opiniâtres déclarés, et peignait ses paroissiens récalcitrants « parvenus du moins à n'avoir plus d'aversion pour la religion catholique[3] ». Dans le diocèse de Mende, en 1700, à peine un dixième des N. C., et sous la pression que nous venons de dire, avaient consenti à faire leurs Pâques[4].

1. Ribard, p. 104. Parmi les meurtriers de l'abbé du Chayla en 1702, se trouvaient un certain nombre de jeunes gens qu'il avait fait enrôler de force (*Hist. du Languedoc*, XIV, 1583). Voir *Bull.* LVIII, 250.

2. Voir A. Issarte, p. 70, la mention de sept nouveaux missionnaires établis dans le diocèse de Mende, qui sont ensuite établis curés dans des paroisses. Une Instruction pour les Prélats (7 janvier 1699 ; J. Lemoine, p. 404) indiquait cependant l'aversion et l'éloignement dans lequel les N. C. avaient été nourris, à l'égard des ordres religieux.

3. Rouquette, *L'Abbé du Chayla...*, p. 41.

4. Rouquette, I, 18-22.

« Les hommes, disait Bâville, ne peuvent vivre naturellement sans religion et sans culte. Les N. C. n'en ont plus, et il est à croire qu'à la fin ils s'ennuieront de cet état, qui ne peut pas durer». Les expériences qu'il faisait journellement, auraient dû le convaincre cependant que les générations instruites par les pasteurs, conservaient inviolée la mémoire de leur tradition particulière, et que le protestantisme, sans le culte public, pouvait vivre et se propager par la prière domestique. La disparition des prédicants ne devait pas plus tuer l'Eglise huguenote que l'exil des pasteurs quatorze ans auparavant.

Les religionnaires des Cévennes et du Bas-Languedoc se retrouvaient, en 1700, dans la même situation morale, en somme, qu'en 1686, après les Conversions Générales. La méthode de Bâville et de ses prêtres, était plus raffinée que celle des dragons, mais elle aboutissait toujours au catholicisme obligatoire, sous peine de la ruine et de la désolation. D'autre part, les âmes violentées étaient convaincues — et bien plus qu'en 1686 — que la communion romaine était la Synagogue de Satan, l'hostie le Basilic, et le pape l'Antechrist. Non seulement les prédicants, de Faucher à Vivent et de Roman à Brousson, avaient répété sans trève ces affirmations, mais elles étaient maintenant écrites sur le sol, par les larmes et le sang qui y avaient coulé. A Montpellier et à Nîmes, dans les plaines de Marsillargues, dans les garrigues d'Uzès, de Lédignan, de Sommières ou de Cournonterral, au Vigan, à Anduze, à Alais, le long des hautes vallées des Gardons, jusqu'au Pont de Montvert, à Florac et à Meyrueis, pas un Nouveau Converti qui ne pût nommer une connaissance, un voisin, un ami, un parent, que l'Eglise catholique avait jeté hors du royaume, enfermé à Aigues-Mortes, à Sommières, à Saint-Hippolyte, ou envoyé aux galères, ou déporté dans ces îles mystérieuses d'où l'on ne revenait pas, ou pendu, ou roué! Pas un Nouveau Converti qui n'eût entendu le récit de ces emprisonnements provoqués par le chant d'un Psaume ou la lecture d'un livre pieux, ou de ces fusillades interrompant la prédication publique de l'Evangile.

Ni l'intendant, ni le clergé, ni le roi, ne pouvaient faire que la religion romaine ne fût abominable. Si Dieu n'avait point encore rétabli ses enfants dans la paix, la dignité et la liberté, la faute en était certainement à ceux-ci. Les souffrances de l'Eglise étaient imputables à son infidélité. Tant que les réformés se souilleraient dans les temples des idoles, l'ire céleste resterait allumée. La foi huguenote, à nouveau, se ramassa sur elle-même,

dans la repentance et la méditation. Elle se concentra au foyer domestique.

Des circonstances particulières, d'ailleurs, imposaient la propagande familiale. Les enfants étaient maintenant obligés de fréquenter les écoles catholiques. Ils étaient nés depuis la révocation de l'édit de Nantes, et n'avaient pas suivi les prêches du désert[1]. Pour n'être point livrés sans défense à l'Eglise abhorrée, il était urgent qu'ils fussent, à la maison, prémunis contre les instructions du maître ou du curé. Si l'on y réfléchit, même, les écoliers n'étaient pas les seuls qu'il fallût maintenir dans la foi réformée, en leur rappelant un état de choses qu'ils n'avaient pas connu. Les pasteurs étaient bannis, et les temples démolis, depuis quinze ans. C'est dire que tous les Nouveaux Convertis au-dessous de vingt-cinq ou trente ans, ne pouvaient savoir de la vérité évangélique que ce qu'ils en avaient recueilli dans la demeure paternelle, ou ce que les prédicants leur en avaient enseigné dans les cultes publics. Les prédicants, en 1700, ne parcouraient plus le Languedoc. La suppression des assemblées réduisait par conséquent les aînés à tirer de leur propre fonds, les connaissances nécessaires à l'éducation religieuse des derniers venus. Ils approfondirent et éclaircirent leurs souvenirs.

Le 19 août 1700, l'ancien secrétaire du Consistoire de Saint-Hippolyte, Pierre Lézan, rouvre son livre de raison, clos depuis 1681[2]. Il s'accuse devant Dieu des démarches qu'il a faites, en 1671, au nom de la communauté, contre les deux pasteurs de la ville, pour réduire leurs gages, et il s'humilie, voyant les maux qui depuis lors sont arrivés à son Eglise, et à toutes les autres du royaume : « Et comme nous fûmes les premiers à offenser Dieu, dit-il, nous fûmes les premiers châtiés ». « Nos péchés » répète-t-il quelques lignes plus bas, quand il rappelle la condamnation retentissante du temple de Saint-Hippolyte, « ont été la cause de tous nos maux, et Dieu nous a justement châtiés ». Puis, en terminant un « abrégé de sa vie et du sort de ses enfants et de tout ce qui leur est arrivé », « je crois, écrit-il, que je dois finir, en faisant à Dieu, cette prière pour eux » :

Mon Dieu, qui m'a gardé jusqu'à cette hure [heure] et qui m'a fait la grâce de voir ces six enfants tous dans un âge avancé et en ayant

1. Nous n'avons pas une seule fois trouvé la mention d'enfants conduits aux assemblées défendues.

2. Ribard, pp. 55, 58.

trois de mariés et qui ont tous trois des enfants, je t'en rends grâces éternelles, ô mon Dieu, et te supplie du plus profond de mon âme que tu veuilles être leur garde et leur appui, et les conserver contre tous dangers. Et surtout, Seigneur, fais lur [leur] la grâce qu'ils puissent rentrer dans ton bercail, et sortir de la Babylone, dans laquelle mes péchés les ont malheureusement jetés, et qu'ils puissent encore te louer dans ta Sion et dans ta vérité. Pardonne-moi, mon Dieu, mes fautes et mes péchés qui ont attiré ton courroux sur moi, et qui sont la cause de tous les maux qui nous sont arrivés; fais, mon Dieu, que ma repentance soit sincère, et que mes péchés soient lavés par le précieux sang de ton fils Jésus-Christ, qui est mort pour moi, et qui est ressucité pour ma justification. Tire-nous, Seigneur, de cet état déplorable dans lequel nous sommes, et viens à notre secours; redonne-nous ta parole et tes sacrements, et de bons et fidèles pasteurs, qui nous la prêchent dans sa pureté, et fais, Seigneur, que ces enfants se repentent de leurs crimes, et qu'ils te louent sur cette terre des vivants, afin que eux, moi et leur mère, pour laquelle aussi je t'adresse mes vœux et mes prières, te puissions louer tous ensemble dans le paradis de ta gloire. Ainsi soit-il.

Après quoi, Lézan ajoute :

Afin que mes enfants se puissent souvenir que la religion que nous professons, et dans laquelle ils étaient entrés par le baptême, est toute pure et toute sainte, je m'en vas leur faire un abrégé très sincère de ce que nous y professions et de ce que nous y croyions, afin qu'ils se conservent dans cette pureté, et que lorsque Dieu leur voudra faire cette grâce de les tirer de la religion dans laquelle ils sont malheureusement entrés, ils ne fassent pas la sourde oreille à la voix de Dieu qui les appellera sans manque, comme il fit autrefois au peuple d'Israël après 70 ans de captivité. Et pour cet effet, je leur vas faire un abrégé de notre croyance, et ensuite leur ferai voir ce que l'Eglise Romaine croit qui n'est point du tout conforme à la Parole de Dieu, ni à la croyance des anciens Pères de l'Eglise, au lieu que la nôtre était conforme à cette divine Parole et au sentiment des anciens Pères. Le Seigneur me veuille assister dans cette œuvre, et fasse qu'elle soit en édification à ma pauvre famille.

Nous avons transcrit, dans la première partie de notre ouvrage, la courte profession de foi qui suit ces lignes, et aussi les quelques phrases de controverse qui l'accompagnent, et qui concernent le culte des saints, l'usage du latin, et la messe.

Moins capables de dire ou de raisonner leur foi, la plupart des Nouveaux Convertis se contentaient de suggestions plus générales. Ils inculquaient tout au moins à leurs enfants une répulsion farouche pour l'Eglise catholique. Les jeunes êtres,

soumis à un perpétuel entraînement, fermentaient d'un bouillonnement de révolte. Ils sentaient dans leur âme, comme le raconte de lui-même le prédicant Corteiz, « un souverain rebut pour tout ce qui était émané tant de la part de M. le Curé que du régent d'école, et cela, sans en savoir la raison »[1]. Ils détestaient la messe de tout leur cœur, comme le rapporte Antoine Court, qui parle également de sa propre enfance : « Etait-ce par connaissance ou par préjugés ? L'un y avait beaucoup plus de part que l'autre... »[2], mais soit connaissance, soit préjugés, ils n'y assistaient pas du tout, et souffraient les coups de leurs camarades, plutôt que de s'y laisser traîner par eux. Les quelques livres pieux échappés aux perquisitions, étaient clandestinement sortis de leurs cachettes, et donnés en pâture à cette nouvelle génération avide.

Il se tenait encore, en certains quartiers, quelques petits cultes[3]. Un protestant instruit priait dans sa maison, devant ses voisins. Près de Saint-Hippolyte, le Sr de Ginestoux passait, en 1699, pour réunir chez lui des assemblées secrètes[4]. Quelques derniers successeurs de Bas, de Lapierre ou de Roman, formaient de petits conventicules de hameau. Villaret et Pin, dont nous avons dit les noms, n'étaient pas seuls en 1699 à s'exercer encore à la prière et au culte publics. Ces humbles, à la parole convaincue, comparables aux plus petits des prédicants de 1686, formaient parfois, comme ceux-ci, des disciples qui les dépassaient.

A la fin de 1699, ou en 1700, au pied du Mont-Lozère, dans la paroisse de Castagnols, où Roman et Bas avaient passé si souvent, un jeune homme de 19 ans, Pierre Corteiz, du hameau de Nojaret, fils d'un ancien du Consistoire, tint à continuer leur œuvre[5]. Formé par la lecture des sermons de Pierre Du Moulin, du *Dialogue d'un Père avec son fils...*, de J. de la Place ; ayant

1. *Mémoires* de Corteiz (voir plus loin). Jurieu dit en 1698 (*Relation de tout ce qui s'est fait...*, p. 37) : On traîne les enfants aux églises, et ces enfants, jusques aux pieds de ces profanes autels, pleurent et se lamentent de manière à fendre le cœur le plus dur. Mais on les bat, à la présence du Dieu qu'on veut leur faire adorer.

2. *Mémoires* d'Ant. Court (Ed. Edm. Hugues, Toulouse, 1885, p. 22).

3. Sans parler des dernières assemblées d'Olivier, que nous ignorons.

4. Ribard, p. 106.

5. *Mémoires de Pierre Carrière dit Corteiz* (publiés par Baum. Strasbourg, 1871), p. 11 ; et Jaccard, p. 56. Corteiz prêchait le dimanche de dix à onze heures, dans un ruisseau, à un quart d'heure de Nojaret. On l'invita à aller prêcher de nuit dans les autres villages, le mercredi ou le jeudi.

réussi à mettre la main sur une Bible, et soutenu par son père, qui le voyant méditer, avait tiré de leur « cache », pour lui, quelques ouvrages défendus, il suivait assidûment les assemblées d'un prédicant, Jean Felgerolles [ou Figerolles], du lieu de Runes (Fraissinet de Lozère), dont nous ne savons que le nom, et par Corteiz lui-même. Un soir, Felgerolles n'étant pas venu présider un culte convoqué en son nom à Nojaret même, quelques personnes, avec qui Corteiz avait eu de fréquentes conversations sur des sujets de religion, « le prièrent avec des instances réitérées, de ne pas laisser retirer cette assemblée sans leur donner quelques paroles de consolation ». Et tout à coup, dit Corteiz, « je me trouvai rempli de courage, et je parlai avec beaucoup de fermeté de la Parole de Dieu ». La vallée de Vialas se trouvait alors dégarnie de soldats. Les quatorze hameaux de la paroisse demandèrent bientôt leur part de la manne spirituelle que dispensait le jeune prédicateur. Deux mois après, de petits cultes étaient célébrés partout, de nuit ou de jour, qui affermissaient Corteiz dans son audace et dans son ardeur à la méditation.

Corteiz recommençait l'histoire des premiers prédicants. Suscité dans les mêmes conditions qu'eux, inspiré des mêmes livres et de la même foi, il devait être plus tard, à côté d'Antoine Court, le restaurateur du protestantisme français, et contribuer avec lui à former deux générations de « ces bons et fidèles pasteurs », que souhaitait Pierre Lézan, héritiers légitimes des ministres du XVIIe siècle. Ses premiers efforts apparaissent ici comme les heureuses prémices d'un renouveau. On aurait pu prévoir alors, que dans le plat pays comme dans les Cévennes, son exemple allait être suivi : que des prédicateurs extraordinaires, pareils aux derniers prédicants exilés, se lèveraient, pour reprendre leur tradition encore vivante. Mais, soudainement, le protestantisme du Bas-Languedoc entra dans une voie qui lui était jusqu'alors entièrement inconnue. Vers le milieu de 1700, la vague montante du « fanatisme » y fit irruption.

* * *

Les prophètes que Brousson avait vus dans les Boutières à la fin de 1697, n'avaient point été paralysés dans leur activité par les poursuites qui suivirent sa mort. Quelques condamnations de plus ne pouvaient pas les faire taire, car elles ne pouvaient pas les guérir.

Une fille du Vivarais[1], tailleuse d'habits, dont nous ignorons le lieu d'origine, fut gagnée par la contagion. Comme les premiers inspirés, elle disait « avoir le Saint-Esprit », et posséder le privilège de le communiquer à quiconque saurait « crier Miséricorde » à Dieu. Poussée par son zèle, elle parcourut les environs de Vallon et des Vans, semant sur son passage le mal étrange, et parut enfin vers Saint-Ambroix, suivie d'un jeune homme de Vagnas (près de Vallon), Daniel Raoul, devenu lui aussi un ardent propagateur du don divin. Bâville apprit (fin septembre 1700), que deux assemblées s'étaient tenues dans le quartier : la nuit du 29 au 30 août, au bois de Tharaux et d'Avéjan, le soir du 30, au bois de Rochegude. Les Psaumes avaient été chantés, une fille avait prêché, un prédicant de même[2]. Il semblait qu'il n'y eût là qu'une simple continuation des assemblées qu'il avait longtemps pourchassées, mais il fut bientôt détrompé, par la rapidité même avec laquelle les Cévennes et le Bas-Languedoc furent agités d'un frémissement mystérieux. Après avoir vibré quelques mois vers Uzès, le tremblement se propagea avec une irrésistible violence. Il secoua d'abord (le fait est absolument caractéristique), les jeunes gens et les enfants, la génération née depuis 1685, ou qui, trop jeune à cette date, n'avait pu recevoir l'éducation religieuse des pasteurs réguliers. Elle avait grandi dans la fournaise des persécutions, et ne trouvait pas dans ses souvenirs, le solide appui d'une instruction raisonnée, qui seul lui aurait permis de soutenir le choc.

Le 15 juin 1701, le roi « informé que depuis quelque temps il s'était trouvé dans le diocèse d'Uzès et lieux voisins des gens qui affectaient de paraître fanatiques, dans le dessein de troubler le repos public », fut obligé de revenir à l'ancienne pratique dont Bâville avait vainement demandé le maintien. Par une ordonnance spéciale, il substitua l'intendant au présidial, et commit Bâville pour faire le procès en dernier ressort aux inspirés[3]. Mais le fanatisme poursuivit ses exploits.

Pendant que la faculté de Montpellier examinait doctement, aux prisons d'Uzès, sans y rien comprendre, les crises d'hysté-

1. La Baume, p. 34. Bâville ne sut pas son nom. La Baume dit « une vieille fille ». Une information porte au contraire « une grande fille, *de 20 à 25 ans*, du Vivarais ».

2. C. 180. Informations du 13 sept. 1700 à Uzès.

3. C. 180. Un autre exemplaire, C. 160.

rie de ces enfants ou de ces jeunes gens des deux sexes qui tombaient dans un sommeil cataleptique, après avoir répété des phrases pieuses et dénoncé le crime des protestants apostats, l'église de Valérargues (juillet) était envahie en plein jour, le tabernacle brisé, l'autel renversé, la pierre sacrée jetée dans un puits[1]. En août, Raoul (dit : Le Prophète Daniel), et son disciple Jean Floutrier, passaient à Vézenobres et à Brignon, et remontaient vers Alais et Mialet. La nuit du 5 au 6 septembre, au milieu d'un orage affreux, toute une troupe d'enfants et de grandes personnes parcouraient, au milieu des contorsions et des cris, (« *Faisons pénitence ! Repentons-nous ! Pardonnons-nous !* ») les rues du village de Cruviers. En septembre, Mialet était contaminé, en octobre Sauve. A cette date, dans le Sud, Nîmes et Uchaud avaient leurs prophètes, comme, au Nord, Saint-Jean du Gard et Lasalle. En novembre, les Cévennes entières, de Valleraugue au Pont de Montvert, en passant par le Pompidou et Moissac, furent peuplées de ces enfants bizarres, devant lesquels leurs parents demeuraient, suivant les cas, ravis d'admiration. stupéfaits ou furieux »[2].

Le 4 novembre 1701, Bâville envoyait à la potence quatre hommes du Vivarais. Ils avaient été arrêtés dans une assemblée dont le souvenir était ainsi évoqué par le colonel de milice bourgeoise qui l'avait surprise, et qui l'avait contemplée à la distance d'une portée de pistolet : « Le prédicant prêchait avec tant d'ardeur, de zèle et d'emportement, que ses auditeurs étaient si attentifs et si touchés de ce qu'ils entendaient, que les uns hurlaient, les autres pleuraient, les autres gémissaient, ce qui faisait parmi eux une espèce de sabbat, ne s'entendant point les uns les autres, à la réserve du prédicant, dont la voix très forte et très pénétrante, retentissait tout le long du ruisseau ; mais il y avait si peu de suite et de règle dans son discours, que le déposant ne put jamais y rien comprendre, si ce n'est qu'il était dans une passion et un mouvement extraordinaires ». Au moment de son arrestation, le prédicant, ajoute le témoin, « avait un doigt d'écume à la bouche de chaque côté, avec la voix si enrouée qu'il ne pouvait presque plus parler »[3].

1. *Bull.* LVIII, 425 ss.

2. Dossiers de 1700 et 1701. C. 180, C. 181, C. 182.

3. C. 181. Le prédicant, âgé de 25 ans, s'appelait Jacques Claude, surnommé Gode (*sic* pour Gaude = Glaude), ou Gaspard (du nom de son père). Il était de la Bâtie de Crussol.

Une femme, saisie dans la même assemblée, fut condamnée à mort le même jour. Elle passait, en Vivarais, et auprès du prédicant précédent, pour pleurer du sang, alors qu'en fait elle le dégorgeait par la bouche [1].

Le lendemain 5 novembre, l'intendant interrogeait François-Pierre Rouergas, âgé de 16 ans, appréhendé à Uchaud, et que Fléchier, alors à Bernis, avait été curieux d'examiner. Celui-là tombait, saisi d'un grand tremblement, quand il récitait le *Notre Père*. Il « prophétisait », disait-il, et « lorsque le Saint-Esprit entrait en lui, il sentait quelque chose dans l'estomac, comme un caillou [2] ».

Le 6 novembre, Bâville questionnait, sur la sellette, Jean Lauze (22 ans), cardeur à laine de Saint-Théodorit, accusé d'avoir présidé à Colombeirol, le 14 octobre, une assemblée, qui avait duré « *depuis une heure après minuit jusqu'à quatre heures de l'après-midi* » ; encore ne s'était-elle dissipée que devant la garde bourgeoise [3]. Pierre Mouret, de Savignargues, y avait prêché trois fois, « étant relevé par deux autres, et par deux filles et une femme, qui prêchaient les uns après les autres, étant commandés par le dit Lauze, qui les faisait prêcher chacun à son tour, et lui-même aussi faisait des exhortations ».

Bâville et ses agents tenaient ces hommes et ces femmes pour les successeurs directs et les élèves des prédicants qu'ils avaient longtemps poursuivis. Dumolard, subdélégué à Tournon, croyait reconnaître Roman dans un prédicant du Vivarais nommé Jean Paul, (qui était Pierre Ebruy, que nous connaissons déjà), et il informait l'intendant du fait, en lui envoyant le prophète Claude et ses compagnons. Une assemblée du 22 octobre, tenue dans le mas de Videbouteille, près Sauve, passait pour avoir été convoquée par Roman également. Bâville demanda à Jean Laune s'il ne connaissait pas Roman. L'abbé du Chayla le croyait aux Cévennes au début de 1702, à la tête d'une troupe considérable de fugitifs [4].

Roman, hors de France depuis plus d'un an et demi, n'était pour rien dans l'apparition des « fanatiques », ni même Brous-

1. *Ibid.* Même dossier. Elle s'appelait Marie, la boiteuse (25 ans). C'était une bâtarde, enfant abandonnée.

2. C. 181.

3. C. 181.

4. C. 183. Rouquette, *L'Abbé du Chayla*..., p. 94. On affirmait alors dans les Cévennes que Roman était à Genève, « droguiste », et qu'il s'y était marié.

son, quelle qu'eût été l'admiration naïve qu'il avait éprouvée dans son voyage au Vivarais. Ces « prophètes », ces « inspirés », ces « fanatiques », de quelque nom ancien ou nouveau qu'on les appelle, étaient essentiellement différents de tous les prédicants qui avaient paru jusque-là dans la région. Depuis 1685 jusqu'en 1700, chez les plus humbles comme chez les plus hauts, tous les hommes que nous avons vus se dresser pour consoler leurs frères, ont gardé leur raison saine. Leurs violences mêmes ont été réfléchies et calculées. Leur foi religieuse est demeurée dans les limites de la tradition huguenote. Les manifestations désordonnées et maladives qui se répandent en 1700 des Cévennes à la mer, inaugurent incontestablement au contraire une nouvelle phase de la résistance protestante au Bas-Languedoc. C'est de cette date qu'il faut partir, pour étudier la révolte camisarde, qui occupera dans cette seconde période (1700-1715), la place principale.

La déception atroce provoquée par la paix inféconde de Ryswyk, les mesures de spoliation prises par Bâville et les évêques, ont poussé à bout la douleur et la misère du menu peuple. Le rôle que joue le clergé dans la ruine matérielle et la persécution, a concentré sur les prêtres toute la haine des opprimés. L'hystérie religieuse, passée des enfants et des femmes aux hommes faits, qui par une crise subite met hors d'eux-mêmes des êtres indécis, et provoque une exaspération immédiate de leur sensibilité ou de leur colère, va faire l'intrépidité folle des paysans des Cévennes, leur mépris de la mort et de la torture, — et aussi leur férocité.

Mais Bâville ne devine rien. Incapable de comprendre des natures religieuses qu'il méprise, il proclame que les N. C., forcés d'opter entre leurs biens et leur foi, seront à peu près unanimes à choisir les premiers. Il dépeint sa province comme une de celles où la prospérité renaît, où l'unité confessionnelle s'établit enfin. Les chemins des Cévennes permettent de faire rouler du canon et des bombes, si cela est nécessaire, jusque dans des lieux auparavant presque inaccessibles. Les milices, qui ne sont pas sans doute de bonnes troupes, seront toujours meilleures néanmoins « qu'une populace, qui s'assemble tumultuairement, sans ordre, sans aucunes munitions, et même sans chef »[1].

1. *Mémoire sur la Prov. du Languedoc*, 1698.

Il n'a su voir dans les manifestations les plus dignes et les plus sereines de la conscience indomptée, qu'une rébellion contre le roi. Il ne voit qu'une autre rébellion, plus bizarre, dans les accès de folie religieuse qui crispent maintenant tous les quartiers de sa province. Les prédicants n'ont été pour lui que des séditieux qui cherchaient des complices, et les prophètes nouveaux sont des prédicants comme les anciens. La même méthode de coercition sera applicable à tous. La répression sanglante recommencera donc avec la même fureur qu'en 1686 et en 1689. Les soldats tireront sur les protestants assemblés. Des centaines d'enfants seront emprisonnés, battus de verges, quelques prédicants prophètes suppliciés. Mais les Cévennes étaient totalement infestées, ni le fer ni le feu ne devaient guérir une contagion frénétique ; les cruautés de 1701 hâtèrent seulement la convulsion suprême qui tordit les Cévennes, lorsque Laporte, après la mort de l'abbé du Chayla, forma la première troupe de Camisards.

En 1701, l'intendant, aveugle, inflexible et sec, poursuit son chemin sans appréhensions.

Au moment où va se déchaîner une révolte sanguinaire, qu'il n'a pas su pressentir, qu'il a même tout fait pour préparer, et qu'il sera impuissant à abattre, il lui échappe cependant un soupir. Il ne gémit ni sur ses victimes, ni sur le sort de sa province, ni sur les exigences politiques de son Eglise ou de son roi, mais simplement sur la monotonie de son rôle de justicier. L'exécuteur ne se plaint que de la lourdeur de la hache. Le 4 novembre, après les cinq condamnations à mort qu'il vient de prononcer contre les prisonniers du Vivarais, il écrit à Fléchier, en lui annonçant également que Rouergas « sera bientôt expédié »[1]. « J'ai condamné aussi une célèbre prédicante [du Vivarais] au fouet et à la fleur de lys. *Malis ingravescentibus*, dit la loi, *pœnæ exacerbandæ*[2]. Il faut voir quel sera l'effet du remède. Je ne ferai aucune grâce aux prédicants. *Triste et ennuyeux emploi quand on l'a fait dix-sept ans !* »

1. *Bull.* XV, 157. *(Pap. Coquerel).*

2. Renforcer les peines quand le mal empire.

CHAPITRE XXI

LES DERNIERS PRÉDICANTS ET LES RÉFUGIÉS

(1698-1727)

Il nous reste à jeter encore un regard vers les pays du refuge, pour y suivre la destinée des derniers prédicants.

Le roi jugea avec raison que le découragement des N. C., après la paix de Ryswyk, les pousserait sur les terres étrangères, où tant de leurs frères les avaient déjà précédés. En 1699, quatre déclarations renouvelèrent des dispositions édictées en 1686, et interdirent la frontière aux protestants, sous peine des galères ou de la prison perpétuelle [1]. L'émigration n'en continua pas moins. Dans le Languedoc, les guides attitrés reparurent [2]. La Suisse reçut un autre contingent d'exilés.

Dans les colonies de réfugiés, la paix de Ryswyk et la déclaration de 1698 produisirent au contraire un mouvement inverse. A la fin de décembre 1697, en Hollande, «beaucoup» de Français repartaient pour les régions qu'ils avaient quittées, préférant encore l'abjuration à un exil trop douloureux, dont le terme était toujours reculé. D'autres préparaient leur retour pour le printemps. L'ambassadeur de France à La Haye, Bonrepaux, négociait avec les découragés, leur fournissait des passeports, et payait une partie de leur voyage. Il renvoya ainsi 67 personnes en France pendant les dix premiers mois de 1698 [3]. A Zurich (comme cela avait été fait à Amsterdam), le Conseil

1. 4 février, 5 mai, 13 septembre et 5 décembre.

2. Voir C. 177, quelques dossiers relatifs à des fugitifs du Languedoc, des années 1698 et 1699. L'un concerne des fugitifs de Revel et Castelnaudary qui en passant à Chanac, près de Mende, ont abattu une croix.

3. Dossier N. Weiss relatif au ministre Quesnot. La liste de Bonrepaux porte les noms de Suzanne Sarrize [? Garrigues ?] de Dalles en Languedoc [d'Alais]; Jacques Tuesch de Nîmes [Puech, sans doute]; Pierre Montagne, du Vigan, et aussi celui du Sr Quesnot, ministre N. C. auquel il a été alloué 125 livres. On trouve dans les *Délib. de la Cte de Valleraugue* la mention d'Etienne Moutet, d'Ardaillers, revenu vers le 10 mars 1698, qu'on se préoccupe de faire immédiatement abjurer.

de la ville prévint officiellement le Consistoire français que le roi ne laissait revenir que ceux de ses sujets disposés à se faire catholiques. Là encore, un nombre assez considérable de défections se produisirent. Mais le chiffre des exilés repentants ne monta pas si haut que Bâville l'avait affirmé. Ils furent si abondamment remplacés par des réfugiés nouveaux, que les Etats protestants de la frontière se virent acculés à de douloureuses démarches. La Suisse hospitalisait, en plus des émigrés du royaume, 3,000 réfugiés français, que le duc de Savoie, conformément au traité de 1696, avait chassés de ses vallées. Il fallut conduire ces bandes en des terres plus reculées. Le marquis de Rochegude partit (sept. 1698) pour la Hollande et l'Allemagne, afin de négocier des établissements pour ses malheureux coreligionnaires. En mars 1699, le canton de Berne prescrivait aux autorités locales de dresser l'état des réfugiés, en distinguant entre ceux que l'on pouvait garder, et la foule des misérables qui devaient être expédiés en d'autres contrées. La Hollande en vint aux mêmes expédients. Les Etats Généraux (1698) supplièrent le roi de Suède, Charles XII, de distribuer aux derniers arrivants, des terres dans ses provinces allemandes.

La dragonnade en Languedoc, la déclaration de 1698 pour le reste du royaume, la misère, et un exil plus lointain, dans les pays du refuge, c'était donc là qu'aboutissaient toutes les menées des Comités de Hollande, tous les efforts des pasteurs diplomates de Londres ou de Berlin, toutes les espérances belliqueuses conçues à Berne ou dans les Vallées Vaudoises, et en France les travaux, les souffrances, et la mort de tant de prédicants héroïques ? Que restait-il à dire ou à faire aux artisans de cette entreprise manquée, qui pût, en consolant du passé, réserver quelque joie pour l'avenir ?

Jurieu et ses amis avaient préféré d'abord se taire, de peur d'aggraver encore la situation. On s'étonna de leur trop long silence. Le pasteur de Rotterdam reconnut alors qu'il était juste qu'ils rendissent compte de leurs infructueux efforts. Il publia une *Relation de tout ce qui s'est fait dans les affaires de la Religion Réformée et pour ses intérêts, depuis le commencement des négociations de la paix de Reswik*[1], dans laquelle il résumait toutes les démarches qui, de 1694 à 1698, avaient été poursuivies auprès du roi d'Angleterre d'abord, des plénipoten-

1. A Rotterdam, 1698. Pas de nom d'auteur, in-4° de 75 pages. Analysé par Ch. Read. *Bull.* XL, 384. (Bibl. du Prot.).

tiaires protestants ensuite. Jurieu laissait dans l'ombre, prudemment, celles qu'il eût été dangereux de porter à la connaissance du roi de France, ou même simplement des amis et des partisans de Bayle. Il voulait avant tout justifier ce que ses auxiliaires et lui « avaient fait et avaient voulu faire ». Il ne se plaignait pas du peu de zèle que les puissances évangéliques, et Guillaume III lui-même, avaient montré à Ryswyk, et rejetait toute la responsabilité de l'échec, sur le mauvais vouloir des persécuteurs. Les hommes auxquels étaient dues ces tentatives inutiles, exprimaient par sa bouche « la douleur la plus amère qu'ils eussent sentie de leur vie, en voyant le monde faire sa paix, sans que l'Eglise y ait eu la moindre part ». Le mal était sans remède, parce que l'ennemi était implacable. Il fallait savoir en prendre son parti, et chercher ce que l'on avait à tenter désormais.

La situation des pasteurs du refuge, comme celle des Nouveaux Convertis du royaume, se retrouvait donc, en 1698 et 1699, pareille à celle de 1686.

Ils pensaient toujours que l'avenir leur ménagerait un retour paisible et libre auprès de leurs anciens troupeaux. Quelques-uns d'entre eux considéraient avec douleur les vides que la mort ou les départs faisaient dans leurs rangs. Un mémoire du 5 décembre 1697, attira l'attention des Etats de Hollande sur une diminution dont les conséquences pourraient être fatales, et proposa un remède [1].

On a supprimé toutes les pensions des ministres qui demeurent vacantes ou par mort ou autrement. Si cette résolution ne change, il arrivera un malheur qui ne peut s'exagérer, c'est que le nombre des pasteurs capables de relever l'Eglise de France s'éteindra absolument, et dans peu d'années. Quand la mort du persécuteur arrivera, il y aura toute apparence que les affaires changeront de face, et que l'intervention des Puissances sera plus efficace alors qu'elle n'a été dans la négociation de la paix. Mais les pasteurs français étant tous morts, il n'y aura personne pour aller relever l'Eglise abattue... Il serait bon de conserver ou rétablir les pensions en faveur de plusieurs gens de la langue française, qu'on élèverait dans des Académies, et particulièrement en faveur des jeunes ministres reçus actuellement dans les Synodes Wallons, qui, sans subsistance et sans Eglise, quittent les études.

Nous sommes transportés, en lisant ces lignes, à près de douze ans en arrière, aux temps où Jurieu et Benoît admiraient les

1. *Pap. Court*, 17, M, 175.

voies de la Providence, qui « tenait les ministres en réserve pour retourner chez eux reporter le flambeau de la vérité, quand Dieu leur en ouvrirait la porte ». Depuis cette époque, et malgré les objurgations de Brousson, le nombre avait été infime, de ceux qui avaient consenti à quitter un pays hospitalier et sûr, pour revenir vers les brebis, abandonnées au désert. En 1698, les pasteurs ne parlèrent pas davantage d'aller s'offrir à la mort. Pour maintenir vivante la foi protestante, ils se contentèrent de reprendre une méthode moins dangereuse, que les préoccupations de la guerre leur avaient fait négliger. On vit reparaître des exhortations semblables à celles de 1686 et de 1687. Des lettres pieuses furent, en 1698, lancées de la Hollande.

Trois sont de Jurieu lui-même, et il les a jointes à la Relation dont nous avons parlé plus haut, comme autant de *Suites* nécessaires[1]. La *Première Suite* est une *Description de l'état lamentable où se trouve l'Eglise de France depuis la paix*. Elle est destinée à l'Europe évangélique. Elle l'avertit des conséquences néfastes de la lâcheté qu'elle a montrée à Ryswyk. Jurieu y cite quelques faits relatifs au Languedoc, et il termine par un nouvel appel aux princes protestants. Il a toujours compté sur eux, c'est encore vers eux qu'il se tourne. Il a mentionné, au début de sa Relation, la paix dont l'Europe jouit « au moins en apparence ». Il est aisé de deviner qu'il attend d'une nouvelle guerre, et des négociations nouvelles qui la suivront, la restauration des Eglises abîmées. La *Seconde Suite de la Relation* est constituée par des *Réflexions sur les sentiments que la persécution doit exciter dans les cœurs des persécutés, à l'égard de leurs persécuteurs, et à l'égard de Dieu qui leur envoie ces châtiments.*

La *Troisième Suite*, enfin, s'adresse aux opprimés. Elle leur affirme que Dieu ne permettra pas la totale ruine de la Réformation en France. Aucune citation de l'Apocalypse. L'ancien prophète se confine dans des considérations de psychologie et d'histoire. « La religion romaine perd son crédit en France, les peuples s'illuminent tous les jours; les violences des persécuteurs, et les plaintes des persécutés, ont rendu les peuples atten-

1. La seconde *Suite de la Relation*... et la troisième, portent au bas de la dernière ligne l'indication : *A Rotterdam, chez Abraham Acher*, ce qui laisse supposer qu'elles ont été imprimées indépendamment de la Relation elle-même et de sa première suite, lesquelles forment un ensemble à part. Dans le volume de la Bibl. du Prot. la seconde et la troisième suite ne sont pas cependant paginées d'une manière indépendante.

tifs à la grande affaire de la religion, à laquelle peut-être n'auraient-ils jamais pensé ». L'avenir est par là garanti. Que les protestants de France se relèvent donc ; qu'ils se fassent partout, comme cela s'est vu en certains lieux, « des conducteurs, et des anciens » ; qu'ils s'établissent des « catéchistes ». « Ces moyens légitimes servent à empêcher le règne des scandales et l'entière suppression de la vérité ». Qu'ils se groupent en « assemblées, bien que dangereuses et défendues ». Qu'ils prient enfin. Le pasteur publie même pour eux un *Modèle de prière... tirée de l'Ecriture Sainte*. S'ils lisent attentivement la parole des Prophètes, des Evangélistes et des Apôtres, ils connaîtront en effet « l'art de bien prier ». « Sans être ni docteurs en théologie, ni pasteurs consacrés, vous apprendrez là tout ce qui vous est nécessaire pour vous édifier mutuellement les uns les autres, et par des prières secrètes, et par des exhortations fort touchantes ».

Jurieu en revenait à l'institution des prédicants, laissant encore planer sur leurs efforts l'attente d'une nouvelle conflagration européenne. Il s'effaçait d'ailleurs, et nous ne savons pas comment, en 1698, il corrigeait ses dernières interprétations apocalyptiques du 1er juillet 1689, qui fixaient à l'année 1690 des événements décisifs. Les trois *Suites* ne furent pas l'amorce d'une seconde série de *Lettres Pastorales*, qui auraient fait pendant à ses Lettres antérieures, dont l'effet avait été si considérable.

Deux autres pasteurs, deux modérés, qui d'ailleurs s'étaient trouvés autrefois en conflit avec Jurieu, prirent sa place, et dans un autre esprit que le sien. Nous voyons se redresser, avec eux, cet orgueil pastoral contre lequel Brousson s'était si violemment élevé.

Jacques Basnage était le beau-frère de Jurieu, mais il était l'ami de Bayle, et Jurieu, dans l'affaire de l'*Avis aux réfugiés*, l'avait publiquement dénoncé en Hollande comme traître envers l'Etat. Il écrivit, à partir du 15 janvier 1698, quatorze *Lettres pastorales sur le renouvellement de la persécution*[1]. Les neuf premières (15 janvier-1er juillet), que seules nous avons pu lire, contiennent de longues pages de controverse, qui répondent au *Traité de la Messe* de Bossuet, des considérations sur la nécessité de la persévérance, des conseils et des consolations

1. *France Prot.*, 2e édition, article Basnage. Le volume de la Bibl. du Prot. ne contient que les neuf premières.

sur l'enlèvement des enfants réformés par les prêtres. On n'y trouve pas, en revanche, d'indication pratique touchant le maintien de la foi. La fuite serait le remède le plus sûr (Lettre IX), « mais, ajoute Basnage, vous y avez pensé trop tard, le mal vous prévient. La vigilance de ceux qui ne vous aiment pas, y fait un obstacle presque invincible. Le seul parti qui vous reste, c'est de confesser Jésus-Christ devant les hommes ». Quant à l'avenir, il n'y a rien à en attendre. « Vous vous flattez de voir finir vos maux bientôt, par le secours de ceux qui vous doivent leur protection et leurs consolations... Je crains qu'il n'y ait du crime à nourrir des espérances trompeuses, qui vous endorment sur le trou du basilic... Nous voulons aujourd'hui éteindre toutes vos espérances du côté des hommes, parce que la vérité nous y engage (Lettre VIII) ». C'est tout ce que le ministre trouvait à dire pour réconforter ses coreligionnaires de France.

A l'époque où s'imprimaient les dernières Lettres de Basnage, Daniel de Superville commençait ses *Lettres Pastorales sur le renouvellement de la persécution*[1]. Dans la chaire de Rotterdam, Superville avait, en 1697, célébré la prochaine conclusion de la paix, et « anticipé par l'espérance, la venue du soleil qui allait luire »[2]. Il était mieux disposé que Basnage à compatir à la déception cruelle de ses frères. Du moins leur présente-t-il des instructions précises pour leur relèvement.

D'emblée, il se place sur le terrain religieux. Il décharge Dieu de toute injustice, en reprenant les affirmations traditionnelles dont Brousson a fait un si puissant usage. L'échec des négociations de Ryswyk oblige les protestants à renouveler leur douleur, mais surtout leur repentance (Lettre I).

C'est un grand mal que de se former des espérances qui n'ont pas de fondements suffisants et puis de se plaindre de Dieu et des hommes, comme s'il nous avaient trompés... Les oppressés croyaient déjà voir le cœur de leur Prince changé, et le joug ôté de dessus leurs épaules... Mais, à dire le vrai, de telles espérances ne supposaient-elles pas que Dieu allait faire des miracles en notre faveur, plutôt qu'elles n'étaient fondées sur les voies ordinaires de Dieu, et surtout sur ses voies envers des peuples coupables, qui n'ont pas profité de ses châtiments ? Ces espérances étaient mal conçues, parce qu'elles n'étaient pas bâties sur une véritable réformation de notre Jérusalem.

1. Dix lettres, du 6 novembre 1698 au 15 août 1699. Réunies en volume en 1699 (Bibl. du Prot.).

2. Fonbrune Berbinau, *Daniel de Superville*. 1886, p. 73.

... Dieu a rejeté nos prières, parce que nous avons rejeté ses remontrances, et que le plus grand nombre de nos réformés ne se sont point véritablement amendés. En vain chercherions-nous la cause de nos maux ailleurs qu'en nous-mêmes... Sachons que la durée de la colère de Dieu ne vient que de notre impénitence, et que nous avons tout lieu de craindre que la première ne cessera point, que l'autre n'ait pris fin.

Le devoir des persécutés est de se souvenir de leur chute humiliante de 1685, d'examiner les causes qui y ont contribué, d'éviter aujourd'hui une seconde apostasie. Les circonstances présentes imposent des obligations pratiques. Garantissez vos enfants de la séduction (Lettre VI). Ayez vous-mêmes une foi éclairée, instruisez-vous de plus en plus dans la vérité (Lettre VII). Sentez la privation du Ministère et de l'exercice public, et faites tout ce que vous pouvez pour réparer une telle perte (Lettre VIII). Ici Superville rejoint Jurieu, et se souvient de Brousson, dont, comme nous le dirons plus loin, il a déjà parlé. Il recommande les cultes secrets (Lettre IX). « Qui ne sait que l'Eglise est souvent la femme qui fuit au désert, et la colombe qui se cache dans les trous de la roche ? ». « On s'est un peu partagé, poursuit-il prudemment, sur la question des assemblées nombreuses et publiques. Quelques-uns ont blâmé celles qui ont été telles. D'autres les ont conseillées, approuvées, et regardées comme les plus utiles dans les circonstances où se trouvaient nos peuples, au moins avant la paix ». Superville ne prétend point juger du passé ; il se contente de conseiller « des assemblées petites, loin à loin, faites en secret à l'écart, la nuit, avec toutes sortes de précautions ». Qui les présidera ? il n'ose pas le dire. S'il parle des pasteurs qui pourront aller prêcher sous la croix (Lettre IX), il a soin d'observer : « Vous êtes plus que jamais hors d'état d'espérer de pareils secours (Lettre VIII) ». Il n'a pas l'audace de recommander ouvertement l'établissement de ministres extraordinaires. Il est encore possédé de l'esprit clérical de ses collègues du refuge, et garde une rancune aux fidèles qui ont essayé de se passer d'eux. Dans sa huitième Lettre, déjà, il s'est plaint que les ministres chassés par la Révocation n'aient pas été suffisamment regrettés par leurs infidèles troupeaux, et que certains protestants, dans leurs espérances de 1697, « aient eu la mine de se contenter de la liberté du culte privé ». La conclusion de Superville est donc la même que celle de Basnage : « Il faut sortir. Car il est moralement impossible que passé une génération, c'est-à-dire un espace de 25 ou

30 ans, un peuple puisse se conserver sans ministère ordinaire et sans pasteurs, et qu'on ne le voie tomber dans l'ignorance ou dans l'indifférence pour la vérité »[1].

Superville ne rendait pas une justice suffisante à l'œuvre accomplie par les prédicants. Jurieu avait été autrement équitable et clairvoyant. Les deux hommes, cependant, s'accordaient en 1698, pour exalter l'œuvre et la personne du plus grand des ministres irréguliers, de Brousson.

Chacun des deux, à vrai dire, se faisait du pasteur une image particulière. Celle de Jurieu était la seule qui fût exacte. Il avait eu entre les mains, par M. de Mirmand, et il avait envoyé à Londres, la lettre de Brousson écrite des Cévennes le 26 août 1689, où celui-ci se révélait le second de Vivent, dans la préparation d'une insurrection protestante. Il est extrêmement probable qu'il avait connu également les rapports que M. de Schomberg entretenait avec les prédicants du Languedoc. Lorsqu'il lut, par conséquent, la sentence de Bâville, condamnant le pasteur comme l'auteur « d'un projet écrit de sa main pour faire entrer les troupes étrangères dans la province, et par lui envoyé au Piémont », il n'est pas douteux qu'il n'ait été intimement convaincu du bien fondé légal de l'accusation. Elle ne dépréciait d'ailleurs en rien à ses yeux le caractère et la dignité du prédicateur. Lui-même avait travaillé à une descente de la flotte anglaise sur les côtes de Saintonge. Constatons seulement qu'il garda pour lui ses secrets, et qu'il demeura muet, quand les écrivains de Hollande, et Superville le premier, traitèrent Bâville d'abominable calomniateur.

Superville, avec la presque unanimité des réfugiés, conservait de Brousson le souvenir que celui-ci avait voulu laisser de

1. En 1698, le ministre Ant. Le Page, dans ses *Sermons et prières pour aider à la consolation des fidèles de France persécutés* (Rotterdam, in-18) leur dit aussi que « le plus sûr pour eux, et le plus conforme à leur devoir », serait de quitter le royaume. Mais il concède qu'il n'est pas possible à tout le monde d'exécuter ce bon dessein, et recommande aux fidèles de se trouver « le plus souvent qu'il leur sera possible dans les saintes assemblées, sans appréhender les périls qui les accompagnent ordinairement ». Il entend par assemblées le culte de famille, qu'il veut « aussi semblable qu'il se pourra au service qui était en usage parmi nous avant cette dernière persécution, et que nous pratiquons encore dans les pays où nous jouissons de la liberté ». Il dresse, en conséquence, pour ce culte, une manière de liturgie, mais il n'ose pas prendre parti sur la question de la Cène. « L'on ne parle point de la Sainte Communion, ni de ce qu'on doit faire à cet égard dans les conjonctures présentes. Cela mènerait trop loin, et grossirait trop ce volume, qui, pour être de quelque usage, doit être petit. Peut-être trouvera-t-on l'occasion de s'expliquer là-dessus dans quelqu'autre temps ». (Avertissement). Bibl. Mat. Lelièvre.

lui. Tous les manuscrits que le ministre avait répandus, toutes ses pièces imprimées, sa *Relation des Merveilles* en particulier, le dépeignaient tel qu'il était devenu en 1692 après la disparition de Vivent : missionnaire évangélique, ennemi de toute sédition, armé uniquement de la Parole de Dieu. Sous cet aspect, qui d'ailleurs était celui qui répondait le plus sincèrement à sa nature, le prédicant si longtemps discuté, avait fini par s'imposer aux admirations rebelles. Sa mort marqua son triomphe définitif. Les seuls esprits exaltés et fumeux l'avaient d'abord soutenu et défendu : il devenait la gloire de tout le protestantisme exilé. Quantité de gens, en apprenant sa fin, avaient sans doute encore « raisonné à ce propos d'une manière qui n'était nullement édifiante[1] » ; un enthousiasme qui alla croissant, les fit taire. On ne put croire que l'homme qui trois fois avait passé la frontière par amour pour ses frères, dont la piété était si fervente — si outrée, au dire des uns — avait trempé dans des manœuvres séditieuses, et la colère éclata.

Les premières relations venues de France prétendaient déjà que Brousson avait nié être l'auteur du billet incriminé[2]. Superville se contenta des preuves morales que lui fournissait la vie entière de l'ancien avocat. La deuxième lettre des *Devoirs de l'Eglise affligée* (15 déc. 1698) présenta au public des *Réflexions sur le martyre de M. Brousson*. Superville y donnait libre cours à son indignation[3].

...Si l'on met nos martyrs en montre sous des formes odieuses ; si l'on a l'impudence de faire publier aujourd'hui que celui dont nous parlons a été convaincu d'avoir voulu porter des sujets à la rébellion contre leur Souverain, de si noires calomnies font connaître de plus en plus l'audace, la malice, la fureur de nos ennemis, et retomberont sur leurs têtes. Mais elles n'obscurciront point la gloire de nos martyrs, et particulièrement de cet excellent et fidèle pasteur, né pour ces malheureux temps, illustre par sa vie et encore plus par sa mort ; rongé dès sa jeunesse du zèle de la Maison de Dieu ; défenseur intrépide et incorruptible de la cause de nos Eglises, lorsqu'il était avocat au Parlement de Toulouse avant notre ruine ; héraut fidèle et infatigable de la vérité, lorsqu'il a été ministre ; enfin martyr glorieux de Jésus-Christ, lorsqu'il a fallu sceller son Ministère par sa mort.

1. Mémoires de Mme Dunoyer. (Douen, II, 239).

2. Voir plus haut la mention d'une lettre de Montpellier du 6 novembre. Voir aussi dans Douen, II, 342, le *Mercure historique* du 18 novembre.

3. Fonbrune Berbinau, p. 127.

Un autre réfugié des Provinces Unies, dans une *Lettre pastorale aux fidèles du Languedoc*, démontra, par un examen minutieux du jugement, que la sentence de Bâville était pleine de contradictions, et que, par conséquent, si l'intendant n'avait pas fourni des preuves convaincantes et incontestables contre l'accusé, c'est qu'il ne le pouvait faire [1]. Les lettres de Pau et de Montpellier qui narraient l'arrestation et le procès du martyr furent recopiées [2]. Des écrits nombreux racontèrent sa vie, en Hollande [3], et en Allemagne [4]. On en vit un en latin [5].

Un ami fidèle du pasteur recueillit enfin quelques rares fragments de sa correspondance, les manuscrits qu'il avait laissés en Hollande, des ouvrages de lui devenus rares, et publia en 1701, à Utrecht, les *Lettres et Opuscules de feu M. Brousson, ministre et martyr du Saint-Evangile, avec un Abrégé de sa vie* [6]. Le révérend Quick, qui l'avait vu à Londres, ajouta aux faits déjà connus, des détails qu'il puisait dans

1. Brueys, II, 283, mentionne la lettre, sous le titre : *Le glorieux martyre de M. Brousson*. Elle fut imprimée, dit-il, à La Haye en 1699. Voir plus bas, la note 3.

2. L. Nègre (p. 146), a eu en main des copies isolées. Elles sont toutes transcrites dans un manuscrit de la Bibl. du Prot. à la suite d'une copie de *La vie et la mort...* (voir ci-après).

3. L. Nègre (p. 146), a eu en main une copie intitulée : *La vie et la mort de Claude Brousson, exécuté pour la foi de l'Evangile le 4 novembre 1698, ou Abrégé de la vie de C. Brousson, exécuté pour la religion à Montpellier le 4 novembre 1698*. Un petit volume en hollandais (Delft, 1699, Adriaan Beman, in-18 de 109 pages : Bibl. du Prot.), composé de trois pièces, explique ce titre, bizarre dans sa répétition. Le titre de la copie Nègre est une combinaison du titre général du livre : *Het Leven en Dood van den Godzaligen en Standvastigen Martelaar Claude Brousson Wreedelijk over zijnen Gods-dienst op den 4 november 1698*, et du titre particulier de la relation par laquelle il débute : *Kort begrip van't Leven en Dood van den Gewesen Heere Brousson Wreedelijk over zijnen Godsdienst op den 4 november 1698...* Les pièces qui, dans ce volume hollandais, suivent la relation du début sont : 1° le jugement de Brousson, et 2° la Lettre pastorale dont nous venons de parler, et dont nous transcrivons le titre en français : *Lettre pastorale aux fidèles du Languedoc et autres pays voisins sur le glorieux martyre du bienheureux M. Brousson, condamné à mort sur une accusation controuvée, calomnieuse, et jamais prouvée, le 4 novembre 1698*.

L. Nègre, p. 145, mentionne une *Histoire de feu Claude Brousson, ministre du S. Evangile et martyr de Jésus-Christ*, par George Martin, protestant réformé, 1699 (Bibl. Wallonne de Leyde).

4. *Lettre écrite de Montpellier par un Monsieur à un de ses amis, contenant toutes les circonstances qu'on a pu obtenir de la mort de Monsieur Brousson, ministre de Jésus-Christ. Imprimé à Erlang en Allemagne.* (*Pap. Court*, 17, U, 353; Douen, II, 227).

5. *Pap. Court*, 17, I, 641 : « Copie d'un Mémoire manuscrit sur la vie de M. Claude Brousson, traduit du latin ».

6. Douen, II, 446, donne la liste des pièces que renferme l'ouvrage.

les souvenirs de ses entretiens[1]. Les pasteurs bâtissaient maintenant le tombeau du prophète.

Cette réhabilitation suprême, pieuse, et légitime aussi, malgré la fausseté de l'un des arguments sur lesquels elle se fondait, établit pour toujours, parmi les protestants, la pure gloire du prédicateur, du missionnaire et du martyr. Sa femme et son fils, qu'il avait sacrifiés à Dieu en s'immolant lui-même, eurent du moins la douceur de constater que sa vie et sa mort n'avaient point été vaines[2].

Un reflet de l'auréole de Brousson éclaira aussi ses collaborateurs du désert. Son livre des *Merveilles* les avait déjà remis en bonne place dans l'opinion. Son exécution leur rendit un dernier service. Elle leur gagna des sympathies plus émues, et par là permit à trois d'entre eux d'achever leur vie comme pasteurs réguliers.

Nous ignorons ce que Daniel Bas devint à Genève, quand il y rentra en 1698. Lorsque A. Court lui demanda de rédiger les souvenirs de son activité de prédicant, il répondit qu'il ne possédait plus aucune des prières ou des exhortations dont il avait distribué des copies en France. Après en avoir longtemps gardé les originaux, il avait fini par les donner aux frères qui les lui demandaient. Il sentait sa mémoire affaiblie; tous ses enfants étaient morts; l'âge le courbait vers la tombe. Il écrivit quelques particularités de ses aventures, dans un ordre qu'il jugeait imparfait, et prit soin de distinguer essentiellement son œuvre et celle de ses compagnons, du mouvement camisard, qui l'indignait encore.

Monsieur, dit-il à Court, je vous envoie ce Mémoire qui n'est point suivi, mais pour satisfaire à votre demande. Vous pouvez en tirer ce que vous jugerez le plus convenable. Je ne nomme point les fidèles qui m'ont retiré, et les métairies où j'ai convoqué en diverses fois des

1. Quick, *Icones sacrae Gallicanae et Anglicanae*, ouvrage resté manuscrit. Une copie à la Bibl. du Prot. La notice de Quick a été découverte et utilisée d'abord par H. S. Baynes, dans son livre : *The Evangelist of the Desert. Life of Claude Brousson... a protestant minister and martyr*. Londres, 1853. (*Bull.* II, 335 ; voir là deux sonnets du temps, sur la mort de Brousson).

2. La veuve de Brousson, Marthe Dolier, avait reçu le 31 décembre 1698, des Etats Généraux de Hollande, une rente de 600 livres, qui s'ajouta aux 400 livres de pension que touchait son mari comme pasteur rentré en France, et qui lui furent continuées. Voir *Bull.* XXXVI, 259, une attestation de Marthe Dolier, du 25 mars 1700, en faveur du pasteur Clarion, de Lausanne, ami et confident de son mari, qui demande un secours aux Etats Généraux. Sur les descendants actuels de la famille de Brousson, voir L. Nègre, p. 141.

assemblées. Il ne convient pas d'exposer personne, car nos ennemis ne sont pas assouvis à répandre le sang et à faire souffrir les pauvres fidèles. Tout ce que je vous marque est vrai. Contentez-vous, je vous prie, de vous dire que je n'ai jamais approuvé la conduite des Camisards. Ils ont déshonoré notre sainte religion, en répandant même le sang innocent. Moi qui leur envoyais par exprès des lettres comment ils devaient se conduire, et des exhortations de défunt ce pieux ministre et professeur Bénédict Pictet; il ne convient pas que ces gens soient mis dans des histoires qui ne pourraient que le(?) ternir[1]. C'est l'avis de celui qui est toujours sans réserve, Monsieur, votre très humble... D. BAS[2].

Lapierre, le cordonnier de Lasalle, était à Londres, pensionné, en 1718. Il avait 72 ans, et remplissait les fonctions de lecteur dans l'Eglise française de Spring Gardens (appelée quelquefois la Chapelle du Parc, ou la Petite Savoye). Nous ne savons si l'un des trois enfants qui vivaient avec lui, était le fils dont il voulait, en 1698, faire un prédicateur du désert[3].

Lapierre ne devient que lecteur. Gazan, Roman et Olivier devaient mourir pasteurs.

David Gazan, dit La Jeunesse, qui avait appris aux environs de Castres ou de Montauban la conclusion de la paix de Ryswyk, était dans le canton de Berne aux premiers jours de

1. Il faut entendre sans doute : « Les Camisards ne pourraient que ternir les histoires où ils seraient mis ».

2. *Pap. Court*, 17, B, 107. La lettre n'est malheureusement pas datée. B. Pictet mourut en 1724. Bas, à cette date, avait 56 ans.

3. « *La Pierre 3 children, Reader in the Little Savoye, was with M. Brousson when broken on the well* ». *Hugu. Soc. Proceedings*, I, 327 (VIII, 23). Une liste de 1706, des réfugiés assistés à Londres (Agnew, *Protestant exiles*..., II, 32), porte le nom de « Henry Massal, 60 ans, de Saint-Hippolyte, qui a accompagné pendant 14 ans M. Brousson prêchant sous la croix ». Un David Massal, assisté à Lausanne le 4 mars 1692 (*Pap. Bernus*), est noté comme étant sorti de France l'année même, après avoir « travaillé lui-même à la consolation et à l'instruction de nos frères ». Le Mémoire de Bastide (*Pap. Court*, 17, B, 189) place « Massal de Milherines, âgé d'environ 23 ou 24 ans », parmi les prédicants. Il serait sorti du royaume en 1688 (?). Nous connaissons, pour l'avoir vu en 1691 aux côtés de Vivent, Massal dit Labrie. C'est sans doute David. D'autre part, comme les procédures ont parlé « des deux Massal frères, de Milherines », il faut penser que Henry est le frère de David. S'il est demeuré 14 ans en relation avec les prédicants (Brousson est ici comme un nom générique), il est sorti en 1700 ou 1701. Il serait un de ces accompagnateurs dont nous n'avons pas toujours connu le nom.

En juillet 1698, la femme du prédicant Bringuier, Anne Plantier, sortit de France avec la veuve du Sr de Cornélis. Cette dernière laissait en France ses enfants. Les registres du refuge à Lausanne, en constatant le passage des deux femmes, nous apprennent en quelle ville vivait alors l'ancien prédicant : « Jeanne (*sic* pour Anne) Plantière, femme d'Antoine Beringuier, sortie de France depuis trois mois avec la D^lle^ Corneille [en patois : Cournèly] ; va joindre son mari à Maestricht, 28 octobre 1698 ». (*Fr. Prot.*, 2e Ed., II, 344).

février 1698. Le 14, le ministre Sagnol de La Cròix, de Morges, le recommandait à la Direction de Lausanne[1]. « Vous connaîtrez bientôt par ses récits celui qui vous porte cette lettre. Il a prêché au péril de sa vie pendant plusieurs années à nos pauvres frères dans les provinces de Guyenne et de Languedoc, (Haut et Bas), et Cévennes. Dieu a fait par son moyen des choses qui donnent lieu à le bénir ; et à même temps nous engage à prendre soin de celui dont il s'est servi pour les faire. Il n'est donc pas nécessaire de vous le recommander, étant si recommandable par soi-même ».

Le lendemain, Gazan obtenait à Lausanne une lettre favorable pour les autorités de Berne[2]. Nous savons exactement son ambition : « Se consacrant entièrement au service de Dieu, il désirerait s'appliquer aux études, jusqu'à se rendre capable d'être reçu ministre». Ce que nous verrons ailleurs des sermons de La Jeunesse, nous le montrera, en effet, avide de s'instruire, et capable déjà de s'assimiler la substance de prédications dont le style et les idées le dépassaient. Il avait travaillé, au Désert, sur des manuscrits de Merlat. Nous nous le figurons causant à Lausanne, avec le pasteur, du secours et des obstacles à la fois, qu'il avait trouvés dans les savants développements de ses périodes.

Gazan ne rencontra-t-il pas à Berne l'accueil qu'il souhaitait ? Il est à Genève le 6 octobre, mais en 1699 il quitte la ville. L'Allemagne, où les régions diverses de la Suisse poussent maintenant les réfugiés sans ressource, s'ouvre devant lui. Il a une trentaine d'années. Il part « étudiant pour le saint ministère, ayant consolé et instruit nos frères de France », avec un viatique pour le Brandebourg. Le 31 décembre 1699, il est recensé à Walmow, en Prusse, comme « maître d'escolle, cy devant Prédicats *(sic)* sous la croix ». Une note du Dr Beringuier nous apprend qu'il était alors Candidat en théologie, et qu'il avait été régent à Bergholz avant de venir à Walmow[3]. En 1727,

1. *Pap. Court*, 15.

2. *Papiers Bernus*. Une note Bernus parle des « 25 ans » de Gazan. Il en avait 28 ou 29.

3. *Die Colonieliste von 1699* (éditée par le Dr R. Beringuier, Berlin 1888, n° 2023 et p. 211). Walmow est à une trentaine de kilomètres à l'Ouest de Stettin, en tirant vers le Sud. Bergholz est à 40 kilomètres au Sud de Stettin, assez près de la rive gauche de l'Oder. La liste publiée par le Dr Beringuier mentionne à Neuhaldensleben (25 kilomètres au Nord-Ouest de Magdebourg) : « Pierre Rocher, laboureur de Lasalle en Cévennes, sa femme et deux enfants ». Le Dr Beringuier n'a pu malheureusement rien nous communiquer de plus sur Gazan.

Gaubert, d'Arphi, qui l'avait connu dans les Cévennes, et qui l'appelle non seulement La Jeunesse, mais aussi La Coste, disait à Ant. Court qu'il était « ministre à Berlin »[1].

1. Mémoire de Gaubert, *Pap. Court*, 17, B. Il faut entendre : *en Brandebourg*, car Gazan ne figure pas sur les listes des pasteurs de Berlin.

CHAPITRE XXII

LES DERNIERS PRÉDICANTS ET LES RÉFUGIÉS

ROMAN — OLIVIER

(1698-1740)

Jean Roman, conduit par Deleuze, de l'Espinaz, avait gagné Lausanne en sortant du royaume. Il s'y fit délivrer des attestations par divers pasteurs, confidents de ses travaux (la première pièce est du 22 mars 1700), entre autres par Clarion et par Merlat. Il séjourna ensuite à Berne (mai-septembre), où il se maria « avec une Cazali, qu'il avait tirée de la maison paternelle », c'est-à-dire qu'il avait poussée à s'exiler [1]. Son mariage fut célébré par le pasteur Aulard, premier ministre de l'Eglise française. Ce détail nous a été conservé par un réfugié de Ners, Joseph Coursieux, complice de l'enlèvement du prédicant, qui, avec deux autres de ses libérateurs, Périer et Dumas, de Ners également, assista à la cérémonie. Roman, dit Coursieux, « leur donna une bajoire (?) pour boire à sa santé [2] ».

A Berne, Roman prêcha à l'hôpital, et obtint une nouvelle recommandation, que signèrent avec Dumas, de Ners, deux autres témoins de ses souffrances, Roux, de Castagnols, et Massip, de Lézan. En novembre, le prédicant était en route pour la Hollande. Il s'arrêta dans l'église française d'Offenbach et Isenbourg (près de Francfort), et y prêcha devant la Cour, « à la satisfaction du Comte et de Mme la Princesse du lieu » [3].

1. Le nom de sa femme est transcrit ailleurs : Cazaille. Roman dit avoir vu à Genève, en Suisse ou en Allemagne, plus de 400 personnes, sorties de France à la suite de ses exhortations. (*Relat. Sommaire*).

2. *Pap. Court*, 17, B, 297.

3. Il s'agit de l'Eglise de Neu-Ysenburg, peuplée de Vaudois, dans la banlieue sud de Francfort-sur-le-Mein.

Dieu ne vous frappe pas d'un si tritte coup comme il ma
frappé vendredy dernier par une amere separation par
par la mort de Ma femme, m'ayant laissé de la volonté
de Dieu une petite fille, dont je prie tres humblement
leurs Excellences Monseigneur le comte & Madame la
Comtesse son Epouse, de vouloir y faire imposer le nom
qu'il leur plaira attendant cette charité de leur generosité,
je serey toute ma vie avec Respect & soumission de leurs -
Excellences

a valdenberg ce
premier janvier
1714

le tres humble, & tres obligé
& tres fidelle sujet & -
serviteur Roman

AUTOGRAPHE DE ROMAN

(Voir pp. 532. 533)

En janvier 1701, il était à Rotterdam. Jurieu, Basnage et Superville lui fournirent une attestation de plus, après avoir assisté à une prédication de lui « en un jour et en un lieu extraordinaires, afin de ne contrevenir pas aux règlements des Synodes de Hollande ». Ce fut dans les Provinces Unies, à Rotterdam peut-être, qu'il écrivit, sans doute sur les instances des pasteurs, et qu'il publia grâce à leurs subsides, une narration de ses travaux, la *Relation sommaire et véritable de ce que Dieu a fait par le ministère du Sr Jean Roman en quelques provinces de France, où il a prêché sous la croix pendant douze années*[1]. La Relation, nous l'avons dit, ne contient aucun détail qui ne concerne exclusivement l'auteur. Brousson y est à peine mentionné, ce qui a lieu de surprendre, étant donnée l'agitation qui se produisait alors autour de son nom. Il paraît d'ailleurs que Roman, ou ceux qui l'ont conseillé, et qui ont retouché son manuscrit, ont tenu compte, en publiant le petit ouvrage, du vif mouvement d'opinion qui innocentait l'illustre martyr de toute rébellion. Pas plus dans la *Relation sommaire*... que dans la *Relation des merveilles*, il n'est parlé de l'émeute de Vivent à la Cam de l'Hospitalet, du retour de Dautun et de Durand, des conférences tenues avec « Monsieur Rencontre » et avec Huc. C'est tout au plus si Roman, qui a fait partie du Camp volant de Vivent, et qui en 1696 encore se faisait suivre par des hommes armés, fait allusion une fois, en passant, à son escorte « plus forte » qu'une troupe de bourgeoisie qui l'a surpris. Il faut, au surplus, savoir gré aux éditeurs du volume, d'y avoir inséré une apologie du prédicant, où se trouvent légitimées les assemblées du désert. Ils ont eu plus de courage que Superville et Basnage.

Le synode wallon de Bois le Duc (avril 1701) accueillit favorablement Roman, et donna commission à l'Eglise de La Haye de solliciter pour lui une pension des Etats Généraux[2]. 400 livres lui furent accordées pour un an, à la charge d'aller servir comme pasteur la communauté vaudoise de Waldensberg, aux environs de Francfort. Valkenier, envoyé extraordinaire de la Hollande et « plénipotentiaire dans la Haute-Allemagne pour les établissements des Français et des Vaudois sortis de la

1. Rotterdam, 1701.

2. « M. Roman, qui a servi si longtemps l'Eglise de Dieu sous la croix, et qui a demeuré volontairement plusieurs années exposé aux souffrances et à la mort pour la défense de la foi ». Douen, II, 387.

Suisse », le munit d'une attestation officielle pour son Eglise, et pour le comte Ferdinand Maximilien d'Ysenburg et Budingen, qui devenait son souverain[1]. Roman arriva à Waldensberg au début de novembre 1701 avec sa femme, née « Madeleine Cazaille », et un enfant.

La colonie, logée dans des baraques, s'organisait non sans difficultés. Le prédicant, pendant douze ans, avait exposé sa vie en France ; il trouva en Hesse des contrariétés qu'il endura sans patience. Il est plus facile d'être un héros que d'avoir bon caractère. Les pasteurs Vaudois des environs, qui avaient déjà constitué un Synode, ne voulurent pas le reconnaître comme un ministre, « parce qu'il n'avait pas étudié, n'avait pas passé d'examen, n'avait pas été régulièrement ordonné ». Ils refusèrent même de le consacrer. Roman se tourna vers le Comte, et lui écrivit, pour solliciter sa protection, une lettre désolée, qui n'est pas de la même orthographe que la *Relation sommaire*... parue sous son nom la même année :

A Valdenberge, ce 19 9bre 1701.

Monseigneur,

Jean Roman vôtre fidele et très obéissant seujet Remontre en toute humilité à votre Excellence que du bon plaisir de dieu il a prêché l'espace de douze ans sous la croix en france au grand péril de sa vie où la providence la conservé diverses fois par des Manières qui tiennent parfaitement du miracle. Et votre Excellence sait comme la volonté de dieu a Eté de la conduire sous vôtre douce domination de sorte qu'il demande vôtre protection charitable pour pouvoir exercer toutes les fonctions de son ministaire puis que par la grâce de dieu Il est au gré de l'église que vos entrailles et votre compassion a Reculie a Valdenberg. Le seujet de la demande du supplient est que les ministres vaudois font diticulté de lui confirmer sa vocation à cause qu'il est Extraordinaire, n'ayant pas fait ses Etudes en forme.

1. Tout ce qui suit est fondé sur une Histoire de la Colonie Vaudoise de Waldensberg, par M. Heilmann, pasteur à Göttingen (*Hug. Verein*, XII, IV à VI, avec P. J. en français), faite d'après les documents originaux. Waldensberg était un village voisin de Wächtersbach, entre Francfort et Fulda, près de Gelnhausen. A. Court, dans son résumé de la vie de Roman, a écrit, par erreur, Waldenbourg au lieu de Waldensberg. Waldenbourg est en Wurtemberg, au nord-est de Stuttgart. Nous donnons ici, et en P. J., quelques lettres inédites de Roman, extraites des Archives du Prince d'Isenburg Büdingen, à Wächtersbach. M. le pasteur Heilmann nous en a communiquée une. Nous devons les autres à l'obligeance de M. le pasteur Fuchs, de Wächtersbach.

2. Nous reviendrons, en parlant de la discipline, sur cette phrase et sur ce chiffre.

Se pendant le supplient a Reçu les mains de société du glorieux défunt martyr Brosson et depuis se tamps là, le dit Roman a toujours aministré les Sacremens en France les passe de 4 ans[2]. Il ne dépent que de vôtre Excellance, comme souverain dans ses Etats, de disposer de luy a vôtre volonté.

Davantage, comme le supplient a desain de faire battir une maison acces considérable a Valdemberg, demande que s'il estoit du bon plaisir de vôtre Excellance de lui faire asigner une plasse et des terres pour faire travailler, lui et les siens vous Randront toujours l'honneur et le tribut qui vous apartient, faisant tous les jours de sa vie des veux très ardans à dieu pour la santé et prospérité de vôtre Illustre famille et en particulier pour vôtre personne et pour votre Etat.

JEAN ROMAN.

Agréés, Monseigneur pour marque de ma Reconnoissance une dimi douzene de marteaux d'armes que je vous offre de tout mon cœur[1].

Roman reçut le conseil de se tenir tranquille, d'accomplir ses devoirs avec zèle, pour se soumettre ensuite à un examen du Synode. Les pasteurs Vaudois consultèrent les professeurs de Genève, de Marbourg, de La Haye, afin de savoir s'ils pouvaient confirmer un homme à qui seulement les Ecritures étaient familières, qui ne savait ni les langues, ni la philosophie, ni la controverse. Roman osa, malgré l'opposition de ses anciens, célébrer un mariage et un baptême; mais il n'alla pas jusqu'à distribuer la Cène, et fit venir en janvier, pour cela, le pasteur Archer[2], d'Ysenburg. En février, combattu dans son Eglise, et suspecté par ses collègues, il adressait au Comte des plaintes indignées :

Valdenberg, ce 12 février 1702.

Monseigneur,

Je remontre en toute humilité à vôtre Excellence que je ne puis en consience exercer les fonctions de mon ministère sans le secours de vôtre authorité souveraine, puis que le peuple qu'il a pleu a vôtre charité chretienne établir sous vôtre douse domination, na nullé crainte de dieu ni des exortations qui leur sont faites. Lassé de patience, je suis forcé de déclarer a vôtre Excellence que je suis

1. Des produits sans doute de l'industrie des Vaudois de Waldensberg. Comme adresse : « A son Excellence Monseigneur le Conte d'Ysembourc et budingen, à Wechtersbach ». (Publ. par A. Heilmann).

2. Anc. ministre de Guillestre et Vars, en Dauphiné.

parmi une nation que la haine, la médisence, lanvie, la malisse et lipocrisie reigne au plus haut degré. De plus qu'il ni a aucune justice. Ils se déchirent par injures et se tuent leurs bestiaux les uns aux autres [1]. Ils partagent des terres qui ne leur sont point été assignées. Je ne puis souffrir des choses samblables, et ma conscience moblige en donner avis à vôtre Excellence. Et on ne verra jamais à Valdenberg un peuple obéissant aux lois divines et humaines, si votre justice politique et votre Consistoire ecclésiastique ne domine sur eux. C'est une confusion que leur justice. Tout veut être maitre, et par consequand c'est un monstre à deux taites. S'il est de vôtre bon plaisir, Monseigneur, que les Rebelles aux lois divines comparoissent devant vôtre Consistoire, et ceux qui seront Rebelles aux lois politiques devant vôtre justice, se sera le moyen de les tenir en crainte. Quand a moy je souhette cesser de prêcher de peur de ne jetter les perles et les choses saintes [2]. D'ailleurs que les pasteurs Vaudois font tout leur possible pour me subsplanter, et je ne sais sil viendront a leur desain. Sependant je ne cesseray que par le commandement de vôtre Excellence et de celui de L.L. H.H. P.P. [3] qui m'ont établi et votre Excellence a eu la charité de me gaiger [gager ?]. Sependant de quel cotté qu'il soit, sil est du bon plaisir de vôtre Excellence m'accorder une place pour batir et des preries pour entretenir des bestiaux, soit vaches ou brebis, je randrey a votre Excellence le tribut, lhoneur et la fidélité, et tout le cervise dont je puis être cappable, faisant tous les jours de ma vie des veux très ardans pour la santé et propérité de votre personne, et pour son Excellence Madame votre Epouse et pour vostre illustre famille et pour votre état, comme étant inviolablement de votre Excellence

le tres humble tres fidelle
tres obeissant serviteur

JEAN ROMAN.

Ci les Vaudois savoit que je vous donnat avis de ces choses, je ne serois pas bon à brûler.

Roman reçut d'un fonctionnaire du Comte l'assurance qu'il aurait sa part des terres qui restaient à distribuer à Waldensberg. Il fut engagé également à se rendre au Synode Vaudois

1. M. le pasteur Heilmann, qui nous a communiqué cette lettre, nous apprend que « ces bestiaux » étaient quelques poules, du meurtre desquelles un certain Pierre Vaudrey était accusé.

2. Roman n'a pas fini la phrase.

3. Leurs Hautes Puissances (les Etats Généraux de Hollande).

qui devait se tenir à Francfort. Il refusa, et expliqua son attitude.

Monsieur[1],

Lorsque je fus revenu dans les barraques[2], Messieurs les Vaudois me dirent qui ni avoit plus que deux ou troix portions, de ce que vous printes la peine de me montrer. Je me transportay encore une fois sur le lieu, et je vis qu'il ni (*sic* pour : y) avoit encore un coin qu'ils n'ont pas partagé. Je vous prie d'avoir la bonté de me le donner, et je le fairey travailler, en atandant qu'il vous plaise men asigner en quelque autre endroit, car je suis persuadé que ces Messieurs ne [se] fairont pas faute de vous le demender pour eux. Mais j'espère de votre bonté que vous me lacorderés, puisque, de votre bon plaisir, vous me lavés deja promis la dernière fois que je fus a Wechtersbach.

Je ne redoute point que son Excellence aussi bien que vous, Monsieur, ne soit surpris pourquoi je refuse daler au Coloque des Vaudois. Je vous direy mes Resons sur se seujet.

1. Premièrement, les pasteurs, qui se disent Vaudois, quoy qu'il soit francois aussi bien que moy, puisqui sont de la meme province du Dauphiné. Jey beaucoup du Rebut pour se changement de nom[3].

2. Secondement qu'ils ont beaucoup de l'aversion pour moy, puisque contre la commission qu'il a bien pleu a LL. HH. PP. me donner, ils ont envoyé en trois diverses univercités pour tacher, selon ma pansée, à me subsplanter. Je vous laisse panser, Monsieur, si, puis qu'il m'en veullent [ils] manqueront à me pousser au de la de mes forces, puisque vous savés que je n'ey pas l'étude en forme, et que mon cas est extraordinaire.

3. En troisieme lieu, que Monsieur Behaghel[4], aussi bien que mes amis d'Holande m'ont conseillé de faire une confesion de foy à laquelle je travaille ; et quand dieu m'aura fait la grace de l'avoir finie, je la fairey examiner a votre Cour et je l'anvoyerey ausi en Holande, selon le consail de mais amis, tant pour l'edification de Son Excellence Monseigneur, que pour celle de LL. HH. PP. qui de leur charité me donnent du pain, ce qu'il [chose qui] me samble aussi propre pour ma justification.

4. En quatrieme lieu, que quoy que j'aye preche douze ans sous la croix et aministré les sacremens ils m'ont fait des grands reproches de ce que je me suis quelque fois signé : ministre ; comme si ma vo-

1. Communic. Fuchs. Le destinataire n'est pas indiqué.

2. Les cantonnements provisoires où étaient logés les réfugiés de Waldensberg.

3. Le duc de Savoie, en 1697, n'avait en effet expulsé que les Vaudois d'origine française, en fait : dauphinoise.

4. Conseiller du Comte.

cation interrieure et exterrieure depandoit absolument d'eux, et quand Monsieur Archer vint ici après le jour de l'an pour aministrer la Sainte Cène, il avoit une lettre que les pasteurs Vaudois avoit fait d'un commun accord pour envoyer en Suisse, touchant quelque charité en faveur des Eglises Vaudoises. Il fit signer tous les abitans sans vouloir permettre que je signasse. Pouroit-on voir un plus grand mepris pour une personne qui par la grace de dieu a des bons témoignages ?

5. En cinquième lieu, vous savés, Monsieur, que ma commission porte de faire toutes les fonctions de mon ministaire et que je ne suis envoyé ni à coloque ni à pasteurs, mais directement à l'Eglise. Sous le bon plaisir de Son Excellence Monseigneur, je fairey valoir ma commission (ainsi comme je l'ay commansée), à prêcher et marier, et baptiser, et aministrer les saints sacremens, quand les occasions s'an presenteront.

Enfin, Monsieur, se sera tout à la volonté de Son Excellence comme souverain dans ses terres. Je dépens de lui et de vous, Monsieur

a Waldensberg, ce 23 février 1702.

Et suis
votre tres humble, tres obeissant et
fidelle serviteur

Jean Roman m.[inistre].

Le 1er mars 1702, eut lieu à Francfort le second Synode Vaudois[1]. Roman s'était décidé à y comparaître, sur l'assurance que le Comte d'Ysenburg y ferait parvenir en sa faveur un honorable témoignage. La compagnie lui expliqua qu'elle ne pouvait rien faire « contre les règles apostoliques, les canons de la discipline, les constitutions de toutes les Eglises réformées, et les avis positifs de quelques Académies des plus éclairées, consultées expressément sur ce sujet, sans parler des fâcheuses conséquences qu'on craignait ». Sa demande d'ordination fut donc repoussée, bien qu'on souhaitât d'y satisfaire en considération de sa longue activité sous la croix. Roman exposa « qu'il se sentait appelé intérieurement à cette sainte charge..., et que Dieu lui ayant departi quelques talents, il ne pouvait, en bonne conscience, se résoudre d'y renoncer ».

Le Synode le loua de son dessein, et lui conseilla dès lors de se soumettre à un examen « doux et charitable, afin qu'il ne pût se reprocher d'être entré dans la maison de Dieu par la mauvaise porte ». On n'attribuerait aucune importance au fait qu'il ignorait les langues et la philosophie. On voulait être seulement

1. Le premier s'était tenu à Francfort, le 22 novembre 1699.

convaincu, qu'il était en état « d'instruire les ignorants, et de convaincre les contredisants ». Roman, fort vexé du refus qu'il venait d'essuyer, voyant dans les pasteurs Vaudois, des hommes « parmi lesquels la charité n'était pas refroidie, mais éteinte », crut deviner un piège dans la proposition qui lui était faite. L'examen qui lui était proposé « n'aurait tendu, pensa-t-il, qu'à le déshonorer ». C'était son humiliation, et son expulsion, que méditaient des pasteurs malintentionnés. Il demanda qu'aux examinateurs Vaudois fussent adjoints quelques ministres français de Francfort, ou de Hanau. Les Vaudois, jaloux de leur autonomie ecclésiastique, refusèrent. Mais ils apportaient si peu de malveillance dans la discussion, qu'ils proposèrent une solution nouvelle. Que Roman se rendit dans une Académie, ou dans une Eglise plus savante, où la lecture de bons livres et la conversation de personnes distinguées, le missent en état de subir bientôt l'épreuve qu'on exigeait de lui ! Le prédicant allégua qu'il ne pouvait se séparer de sa famille. Il proposa finalement de se soumettre aux directions du savant et pieux pasteur de Wächtersbach, son voisin, ce qui lui fut enfin accordé. Le Synode lui reprocha vertement d'avoir célébré, sans vocation, un mariage et un baptême. Le baptême fut déclaré non valable, et les mariés adressés au Comte, qui statuerait sur la légitimité de leur union.

Roman, dans une nouvelle lettre au Comte[1], se plaignit de l'accueil qui lui avait été fait, et attendit de son autorité la permission d'accomplir à Waldensberg « toutes les fonctions de son ministère ». Le Comte, par la plume de son Conseiller Behaghel, avait déclaré au Synode le tenir pour un homme pieux, honorable et honnête, qui n'avait péché que par simplicité ou maladresse. Il intervint en sa faveur en même temps que l'agent de la Hollande, Valkenier, cependant que Roman, docile aux injonctions de ses collègues, continuait ses prédications, et s'abstenait d'administrer les sacrements. Le pasteur de Spielberg célébrait les baptêmes à Waldensberg, un autre y donna la Cène.

Le troisième Synode Vaudois (24 juin 1704, à Francfort) finit l'affaire. Il décréta que Jean Antoine Dautun, ministre à Francfort (celui même que Roman avait vu, en 1690, aux environs de Vialas), et François Martel, pasteur de Schwabach imposeraient les mains à Roman, le présenteraient, et le recommanderaient au peuple comme ministre. La cérémonie eut lieu à Waldensberg. Le procès-verbal, signé de Dautun et de Martel, se lit

1. Voir nos P. J. La lettre n'est pas datée.

encore au registre du Consistoire de l'Eglise. Roman écrivit au bas : « Je promets devant Dieu et l'assemblée, de prêcher la Parole de Dieu, et de conserver la Discipline de l'Eglise réformée de France ».

Le pasteur demeura donc dans la paroisse que les Etats Généraux de Hollande lui avaient assignée. En 1706 il était au service à la fois des 171 Vaudois de Waldensberg, et des paroissiens de Wächtersbach, et recevait, comme ministre d'une communauté vaudoise, une pension de l'Angleterre[1]. Il prêchait le matin du dimanche, expliquait l'après-midi le catéchisme, en une sorte de prédication, et prêchait encore le mercredi soir. Deux fois par semaine, chez lui, il réunissait les adolescents qui voulaient se préparer à prendre la Cène. Quand l'Eglise manqua de régent (en 1708), trois heures par jour, il fit la classe aux enfants de la communauté[2]. Matin et soir, les fidèles se groupaient pour la prière en commun, que le régent, d'ordinaire, prononçait après le chant d'un Psaume. Ce n'était pas là une coutume française, et Roman essaya de se dispenser de paraître à cette dévotion. L'Eglise le lui reprocha. Elle tenait à « cette prière journalière du matin et du soir, pratiquée dans les Vallées depuis le temps des apôtres, et continuée depuis lors »[3].

Roman avait reçu 24 demi-arpents de terre, qu'il défricha et cultiva lui-même, comme le faisaient ses paroissiens, non sans quelques débats relatifs à l'arrosage de ses prés ou à l'entretien de son bien[4]. Il avait, à son arrivée, un enfant ; six autres lui naquirent à Waldensberg. Leur mère mourut le 29 décembre 1713 en donnant le jour à une dernière fille. Roman, quelques jours plus tard, présentait ses vœux de nouvelle année au Comte et à la Comtesse. Il leur annonçait son deuil, et leur demandait d'être les parrains du nouveau-né[5]. Le pasteur lui-même mourut le 3 avril 1715, âgé seulement de 47 ans. En sept semaines, quatre de ses enfants le suivirent dans la tombe. Un ancien,

1. *Bull. Egl. Wall.*, IV, 251.

2. Lettre du 31 juillet 1708. (Voir nos P. J.).

3. On sait que les Vaudois ont longtemps attribué à leurs Eglises une origine immédiatement apostolique.

4. Diverses lettres de Roman au Comte, à la Comtesse, à des fonctionnaires de la Cour, exposent des griefs, ou contiennent au contraire des justifications (1706-1713).

5. Lettre du 1er janvier 1714. (Voir nos P. J.).

Jean Jullien, nommé tuteur des orphelins, prit chez lui deux des survivants.

* * *

Olivier reste le seul des prédicants dont nous ayons encore à conter les tribulations. Sa destinée, dans les pays du refuge, fut plus curieuse que celle de Gazan ou de Roman. Bâville entendit encore prononcer son nom.

Jean Olivier, qui s'était trouvé présent, à Anduze, au meurtre du consul Lambert, était devenu prédicant vers 1696. Il s'était trouvé, comme il le dit plus tard, « adjoint à feu M. Brousson, pour prêcher l'Evangile en France », « remplissant les fonctions du ministère, sous la direction du ministre Brousson ». La mort de son maître ne l'empêcha pas de poursuivre son œuvre plusieurs années. Des circonstances, que nous ignorons, l'obligèrent enfin à se réfugier à Genève, en août ou septembre 1701, quand l'épidémie du « fanatisme » sévissait déjà violemment dans les quartiers qu'il avait parcourus. Il attendit, dans la ville, sept mois, qu'il lui fût possible de rentrer dans le royaume. Ayant enfin perdu l'espérance du retour, il se maria, et privé de moyens d'existence, poussa jusqu'en Hollande[1]. Le 4 mai 1702, il présentait aux Etats Généraux une Requête pour obtenir une pension. Sa femme était enceinte ; il demandait de quoi vivre « avec sa famille », afin qu' « il pût reprendre son ministère en France le plus tôt possible ». En août, le Synode de Campen, sur sa prière « d'avoir égard aux travaux qu'il avait soufferts pour affermir les fidèles de France », lui faisait un présent de 100 livres, et donnait charge aux députés de l'Eglise de La Haye d'appuyer sa Requête. Il obtint, en effet, la même année, une pension comme « ministre extraordinaire »[2].

L'année suivante, la guerre camisarde, qui soulevait enfin les Cévennes, réveilla, en Angleterre et en Hollande les vieux projets de 1689 et de 1692. Dès le mois de mars 1703, « un garde du corps du prince d'Orange »[3], nommé Louis Teissèdre, originaire de Saint-Hippolyte, était chargé de chercher des officiers et des ministres, disposés à se rendre en Languedoc. Malgré ses

1. Peut-être est-ce en Hollande qu'il s'est marié. Sa femme était née Morel. (*Hug. Verein*, VIII, VII-VIII, p. 7. Art. de M. le pasteur Parel, de Bergfelden, Würtemberg).

2. Notes Enschedé (N. Weiss). (Douen, II, 310).

3. Guillaume était mort le 29 mars 1702, et la reine Anne régnait en Angleterre.

efforts, « il ne trouva pas d'autre ministre qu'Olivier, d'assez grande résolution ». Les Etats de Hollande approuvèrent l'entreprise. Il s'agissait de savoir exactement ce que l'on pouvait attendre des révoltés, de leur offrir des secours d'armes, de munitions, et d'argent, d'examiner s'ils pouvaient favoriser une descente anglaise sur les côtes de la Méditerranée, et de les encourager, en attendant, à n'accepter aucune amnistie. Olivier choisit lui-même ses premiers compagnons, et présenta à M. Van Gent une liste de réfugiés, déterminés à pousser avec lui jusqu'aux Cévennes. Douze « mousquetaires du roi de Pologne », d'origine française, furent refusés par les Etats. Ceux-ci n'acceptèrent les services que de sept soldats, auxquels furent accordés des brevets de capitaine ou de lieutenant, avec la solde de leurs nouveaux grades.

Olivier reçut pour sa part 300 florins. Sa femme, qu'il fit alors revenir de l'Allemagne, où il s'était sans doute trouvé lui-même peu auparavant, fut favorisée d'une rente de 4 florins par semaine. Il partit le premier de tous, et eut un accident en route. Vilette (du Dauphiné, c'était le chef de la troupe), Teissèdre, Jean Peitaud (de Boucoiran), Daniel Jonquet (de Valence, près Boucoiran), Salien (du Vivarais) et Vigneau (du côté du Béarn), qui s'étaient mis en route à Nimègue le 12 juin, « trouvèrent à Stockart (Stuttgart), le ministre Olivier, qui tout avait versé, et dont une roue avait passé sur la tête ». Il était au lit, et devait y demeurer trois mois et demi ; mais il assura ses compagnons qu'il continuerait sa route aussitôt guéri.

Peitaud et Teissèdre furent arrêtés le 19 août en Vivarais, au château de Brison, près de Largentière. Teissèdre, deux jours après, tenta de s'évader, et reçut, à travers le corps, un coup de fusil qui le tua raide. Peitaud, conduit au Pont Saint-Esprit, eut le malheur d'y rencontrer Jonquet, qui venait précisément d'y être saisi. Celui-ci, le 5 septembre, pour obtenir de Montrevel sa grâce, avoua au subdélégué Dumolard tout ce qu'il savait du projet. La déposition de Jonquet remit sous les yeux de Bâville le signalement d'Olivier, « petit, gros, le visage rond et plein, la barbe et les sourcils noirs, âgé de 35 ans, portant une perruque blonde ». Mais le portrait du ministre demeura inutilisé. Olivier sut la prise des trois officiers, et aussi la mort de Peitaud, rompu vif à Alais le 10 septembre, après avoir subi la question. « Les ordres que la France donna sur toutes les frontières », lui faisaient désormais, dit-il, courir de trop grands

risques. Quand les affaires des Cévennes furent finies sans lui avoir fourni une occasion favorable, il revint en Hollande[1].

Le 12 juillet 1706, dans une nouvelle Requête, il supplie les Etats Généraux, « comme l'on dit que l'on embarque des troupes pour faire une descente en France, de l'employer dans quelqu'un de ces régiments pour y faire les fonctions de son ministère »[2]. En 1707, il est encore aux Provinces Unies, en qualité d'aumônier militaire[3].

Il devait bientôt retourner en Allemagne.

Pendant le séjour forcé qu'il avait fait à Stuttgart en 1703, Olivier s'était trouvé en rapports avec les communautés de Vaudois établies par le duc de Wurtemberg, en 1699, aux environs de la ville, dans des villages nouveaux, auxquels les exilés avaient donné des noms qui leur étaient chers. Il n'avait pas laissé là de bons souvenirs, et il ne paraît pas, en effet, qu'il ait eu le caractère facile. Aussi voyons-nous en 1708, au Synode de Cannstadt, le pasteur Arnaud, l'ancien colonel des Vallées, prié par l'assemblée de protester contre l'intention de faire venir de la Hollande le pasteur Olivier, « déjà connu, dit l'acte, de quelques-uns d'entre-nous ». Le 17 octobre 1708, Olivier était néanmoins donné par la Hollande comme ministre à la communauté de Wurmberg-Luserne, et en 1710, maintenu dans ses fonctions, malgré une nouvelle protestation du Synode de Pforzheim[4].

Les paroissiens d'Olivier convinrent, avec lui, de lui attribuer, par an, 24 boisseaux d'épeautre, qui lui furent régulièrement et largement remis. Mais des plaintes s'élevèrent bientôt. Par ordre du Duc, le pasteur allait prêcher à Stuttgart, dans la maison du baron de Neuenstein ; ses absences étaient si fréquentes, qu'en quatre ans il ne donna à Wurmberg que quatre « prédications de semaine ». Un enfant n'avait pu être baptisé, des mourants s'étaient endormis sans recevoir les dernières exhortations. En 1714, Olivier céda sa place au pasteur Vaudois Javel, pour

1. Pour ce qui précède, voir les trois Requêtes d'Olivier (notes Enschédé) et le Dossier Peitaud et Jonquet, C. 185, analysé par les historiens des Camisards (Brueys, III, 225 ; Labaume, p. 194 ; Louvreleuil, II, 46).

2. Notes Enschédé.

3. Ce qui suit est tiré de deux articles du *Hug. Verein*, III, fasc. v-vi, pp. 25-27 (art. du Pasteur W. Kopp, de Pérouse Wurtemberg), et VII, fasc. vi-vii, pp. 19, 24 (art. du Pasteur Paret, de Bergfelden).

4. Wurmberg est à 30 kilomètres à l'ouest de Stuttgart, en tirant un peu au nord. (A 8 kilomètres de Pforzheim).

remplacer celui-ci dans l'Eglise de Pérouse, à 20 kilomètres à l'ouest de Stuttgart.

A cette date, Olivier était encore « ministre extraordinaire », et n'avait pas été ordonné. Les pasteurs Vaudois s'étaient montrés moins stricts à son égard qu'envers Roman. Ce fut peut-être, d'ailleurs, pour satisfaire à leurs exigences, qu'en mai 1714 il se présenta au Synode général des Eglises de Hollande, tenu à Maestricht, sollicitant la vocation régulière. Il était recommandé par l'Eglise de Leyde, et s'autorisait de ce qu'il avait été choisi comme prédicateur (nous ne savons comment, ni où), par le prince de Hesse. Il fut examiné, admis, signa la Confession de foi belge, celle du Synode de Dordrecht, la Discipline et le Règlement des Eglises Wallonnes, et reçut enfin l'imposition des mains[1].

Ce fut avec des titres en règle, qu'il entra dans l'Eglise de Pérouse. Mais sa dignité nouvelle ne le changea pas. En 1718, le Synode de Durrmenz est saisi d'une plainte des Vaudois de Pérouse, contre leur ministre. Il s'agit toujours de ses absences, et il faut croire qu'Olivier avait gardé de son existence de prédicant, un irrésistible besoin de mouvement. Le Synode recommande au pasteur la régularité. L'année suivante, Olivier, à son tour, adresse au Duc une réclamation contre son troupeau. Une enquête contradictoire (5 juillet 1719) révèle à la fois le peu de souplesse du ministre et l'esprit d'insubordination de sa communauté de montagnards. Les Vaudois ont imposé à Olivier un mauvais régent, nommé Héritier. Non sans malice, le pasteur a fait entonner au régent-chantre le Psaume 19, à la mélodie difficile. Le chantre est resté court, et le pasteur a célébré le service sans vouloir indiquer un autre Psaume. L'auditoire s'est fâché; Héritier a levé la main, pour demander à Dieu justice de l'affront qui lui était fait. Olivier prétend qu'il a été menacé par le régent, et parle d'une rébellion de la paroisse. Pour empêcher Héritier d'accomplir au temple ses fonctions de lecteur, il a enlevé de la chaire une Bible, qu'un Suisse avait léguée à l'Eglise. Les gens de Pérouse trouvent, d'autre part, leur pasteur exigeant. Ils lui ont promis annuellement 12 cordes « de bois dur » pour se chauffer, et il refuse d'en recevoir une partie « en sapin ». Il réclame une maison plus commode que le presbytère qu'il occupe, avec une chambre de plus, et une cave, et un hangar. On lui répond qu'il possède la chambre déjà, à l'étage supé-

1. *Franz. Col.* VI, 98. Le texte allemand du Dr Beringuier, dit *« ordiniert »*.

rieur de la cure, et qu'il peut, s'il le veut, « par un trou », la chauffer par le moyen de la chambre du bas. D'ailleurs il est seul avec sa femme, le logement suffit. Les paroissiens sont de pauvres gens, et il veut « les presser jusqu'au sang ».

L'enquête révèle que devant le bailli de Léonberg, et même du haut de la chaire, Olivier a traité le juge[1] et les anciens de l'Eglise, de voleurs, de menteurs, de coquins, pis encore. A quoi Olivier répond qu'il a seulement voulu, dans sa prédication, « réveiller les dormeurs ». Les Pérousiens trouvent aussi de fort mauvais goût la nouvelle forme liturgique suivant laquelle leur pasteur annonce les prochains mariages. Quand l'union projetée ne s'est pas faite suivant son agrément, après la proclamation publique, il prend la feuille, et dans la chaire la met en pièces. Aussi personne ne prend plus la Cène. Les gens ne sont pas « dans la disposition à cette sainte action ». En 1719, à Pâques, le peuple a tenté une réconciliation avec le ministre, Olivier n'a pas voulu y donner les mains. Un paroissien lui a dit : « M. le pasteur, comment pouvons-nous communier, puisque nous ne vivons pas en accord avec vous ? » Il a répondu : « Ne savez-vous pas que Notre Seigneur Jésus-Christ a donné la Cène à Judas, bien qu'il sût qu'il était damné ? »

Les magistrats du Duc, du point de vue juridique, durent condamner les Pérousiens, et déplorer le scandale qu'ils provoquaient, tout en reprochant à Olivier sa conduite maladroite, irréfléchie et peu chrétienne. Ils déclarèrent d'ailleurs que la colonie était trop nombreuse, et par suite trop pauvre. Une partie de la communauté fut bientôt acheminée vers la Prusse, et ceux qui restèrent, furent en 1722 débarrassés d'Olivier.

L'ancien prédicant demeura dans le Wurtemberg, assisté dans sa misère par les Etats Généraux de Hollande, auxquels le Synode Wallon de mai 1723, le recommanda encore. Il était lié, à Stuttgart, avec le baron de Neuenstein qui, sans doute, parla favorablement de lui au Duc souverain, car Olivier, quelques années plus tard, fut envoyé officiellement en Angleterre, pour y solliciter des secours en faveur des colonies Vaudoises.

En 1729 ou 1730, la petite paroisse de Cannstadt, aux portes de Stuttgart, le demanda comme pasteur. Il accepta « de tout son cœur ». Il avait 60 ans, sa santé était fort affaiblie. Il vécut en bonne harmonie avec les quelques dizaines de réfugiés qui

1. *Der Schultheiss*, « le juge de la colonie », « le juge et le directeur de la colonie » (expressions du pasteur Cabrit. *Bull.* XL, 483, 643).

constituaient son troupeau, et parmi lesquels se trouvait un Lissorgue, parent de la femme chez qui il avait vu Gavanon tuer Lambert[1]. Les registres du Consistoire de Cannstadt, où les procès-verbaux d'Olivier, mauvais d'écriture, de style et d'orthographe, manifestent l'instruction rudimentaire du pauvre fugitif de Saint-Etienne Valfrancesque, ne relatent guère que des affaires de finance ou des questions sans grande importance. On y relève une verte intervention du pasteur contre un ancien indigne.

Le ministre, qui appliquait ainsi la Discipline à ses paroissiens, ne l'observait cependant pas toujours dans ses rapports avec ses collègues. Un conflit nouveau fut provoqué par ses allures indépendantes. D'anciens membres de la communauté de Cannstadt étaient allés se fixer à Stuttgart ; Olivier continua à les visiter, et donna même la Cène à des malades. Un pasteur de la ville, Salomon Morf, s'étant plaint du procédé, le Consistoire de Cannstadt à son tour s'indigna (21 décembre 1736), de la « domination » que celui de Stuttgart prétendait exercer sur lui. La lutte dura plus de deux ans. Un traité d'union (26 mars 1738), conclu entre les deux Eglises, fut confirmé (22 avril 1739) par le Synode de Cannstadt, les deux pasteurs réconciliés, des paroles offensantes pour Morf, rayées du registre de Cannstadt.

Olivier était alors près de sa fin. Il avait exposé à son Consistoire, dès le début de la dispute, que son âge et ses infirmités ne lui permettaient plus de s'acquitter de toute sa charge. Il eut encore la douleur d'entendre s'élever contre lui de mensongères accusations. Le bruit courut qu'il n'avait pas rendu compte à sa communauté, de la collecte qu'il était allé faire pour elle en Angleterre. Le Synode de 1739 le justifia de la calomnie, en se fondant sur « son indigence, connue de tout le monde ».

Olivier mourut en 1740. Sa veuve lui survécut jusqu'en 1748. Elle légua à la communauté, en mourant, la somme de 2,960 florins et l'Eglise reconnaissante l'enterra, le 2 mai, « magnifiquement ».

Lorsque Antoine Court se préoccupa de rassembler à Lausanne des documents pour l'ouvrage historique qu'il projetait (la continuation de l'*Histoire de l'Edit de Nantes* d'Elie Benoît), il ne manqua pas de s'adresser à l'ancien prédicant Olivier, devenu ministre à Cannstadt. La lettre que celui-ci lui répondit nous a

1. *Hug. Verein*, VIII, VII-VIII p. 7 : « *Cannstadt :* Lissorgue, Olivier, *Pfarrer, und seine Frau geb.* Morel ».

été conservée. En même temps qu'elle narre les misères de ses dernières années, elle nous explique pourquoi nous ne pouvons pas lire ses Mémoires[1].

Monsieur mon très-honoré frère, je profite avec plaisir du peu de tems que me donne le porteur de la présante pour vous assurer de toute mon estime, Dieu vous ayant fait la grâce de vous employer à l'œuvre du S[t] Ministère, et en particulier pour la consolation de nos frères en france, dans laquelle il m'a aussi fait la grâce de m'employer selon mes foiblesses, l'espace de dix années[2]. Béni soit Dieu qui ne se laisse jamais sans témoignage envers ses enfants, et qui fait toujours son œuvre, malgré les oppositions du démon et de ses émissaires.

Au reste j'ai bien receu en son tems les trois lettres que m'avez fait l'honneur de m'écrire; si je n'y ai pas répondu, ne vous pleigniez pas de mon silence, il m'a été impossible : à la réception de votre première, j'avois la fièvre qui m'a tenu 14 mois, par ainsi je n'en étois pas encore quitte à la réception de la seconde. Votre dernière m'a trouvé en parfaite santé autant qu'un homme de 66 ans le peut-être ; elle m'a été rendue le mois dernier par le S[r] Bastide[3]. Je voi par elles le louable emploi que vous avez pris de continuer l'histoire de la Révocation de l'Edit de Nantes. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous fasse la grâce de réussir dans votre temps. Je souhaiterais de pouvoir vous fournir de bons mémoires, surtout de ce qui s'est passé pendant mon séjour en France. Mais ma volonté surpasse mes forces. Il est vrai que j'avois fait un recueil de ce que Dieu avoit fait en ma faveur pendant que j'avois été sous la croix et à plusieurs autres. Etant allé faire un voyage en Angleterre par ordre de notre souverain prince, pour le bien des colonies de ce pays, je pris avec moi mes mémoires; ce voyage me fut fort onéreux, j'eus le malheur de faire naufrage après avoir essuyé une tempête de sept jours, et de perdre tous mes papiers. Par ainsi je n'ai plus que des Idées bornées et confuses de tout ce que je pouvois avoir de circonstancié. A présant, accablé d'années et de chagrin, je desert une Eglise qui n'a point de pention, ni de moyens pour mon entretien, depuis que 34 familles qui étoient membres de cette Eglise, y venoit faire leurs dévotions, contribuoient à l'entretien du pasteur — ne le ont plus depuis qu'elles ont obtenu un exercice libre à Stoutgard, et cela depuis l'an 1727 ; celles qui sont restées ici au nombre d'une

1. *Pap. Court*, n° 1, tome X, 181. Orth. originale. Nous ponctuons.

2. Dans sa Requête aux Etats Généraux, du 4 mai 1702, il dit seulement qu'il est « resté en France durant cinq ans », pour la consolation des opprimés.

3. Un Cévenol, sans doute. Peut-être Pierre Bastide, arrêté avec Bauzon et Dombres, envoyé aux galères, puis libéré, qui le 8 juin 1732 a dressé pour Court un Mémoire de ses souvenirs. (*Pap. Court*, 17, B, 189).

vingtaine sont pour la plus grande partie dans l'indigence, et par consequant hors d'état de contribuer à l'entretien du Ministère. Elles s'étoit adressées dès l'année dernière à Leurs Excellences de Zuric pour obtenir quelque assistance, mais le député de leurs Excellences de Berne s'y oposa fortement ; par ainsi je me vois dans une triste situation, outre cela les allarmes dans lesquelles nous sommes ici. Dieu veuille inspirer aux puissances de sentimens de paix et d'union. Si Dieu me donne la santé et la force, je me rapelerai ce que je pourrai rassembler dans ma mémoire, et vous le ferai tenir le plutôt qu'il me sera possible. En attendant que je puisse vous écrire plus amplement, j'ai l'honneur de vous assurer que je suis avec une parfaite considération, Monsieur mon très-honoré frère, votre très humble et très-obéissant serviteur :

J. Olivier.

Canstatt le 24 mai 1735.

Olivier, le seul ministre qu'on eût trouvé dans la Hollande disposé à porter aux insurgés des Cévennes, en 1703, la promesse d'un secours étranger, s'adressait dans cette lettre à Antoine Court, directeur à Lausanne d'un séminaire où les jeunes pasteurs n'étaient reçus qu'avec la vocation du martyre, entretenus dans l'horreur de la rébellion, pour être ensuite renvoyés dans le royaume avec l'ordre de ne point porter d'armes. C'était comme un dernier disciple de Vivent, qui correspondait avec un descendant fidèle de Brousson.

Parmi les protestants de France la résignation héroïque l'avait, en 1735, définitivement emporté sur le « fanatisme » justicier. « *Le son coi et subtil* de la prédication de l'Evangile, faite avec un esprit de douceur et de charité », résonnait seul dans les garrigues du Bas-Languedoc, ou sur les pentes des Cévennes. « *Le feu* » s'était éteint, « d'indignation et de vengeance, dont plusieurs serviteurs de Dieu avaient été enflammés ». Antoine Court, avec moins de sévérité que Daniel Bas, désavouait en somme les Camisards[1]. Le symbole de l'Eglise persécutée était celui que Brousson avait emprunté au Cantique des Cantiques : « La Colombe (mystique) qui se cache aux fentes des rochers ».

Vivent, « le lion », et après lui Rolland et Cavalier, ses héritiers authentiques, qui furent même, à certaines heures, eux ou

1. Voir à ce sujet un épisode très curieux de l'année 1745. A. Court consentait à imprimer, au nom des protestants de France, que la guerre des Camisards « excitait toute leur horreur et leur indignation ». Ce fut un Comité d'Angleterre qui protesta contre la phrase. (*La révolte des Camisards justifiée*, par Ch. Dardier. *Etrennes Chrétiennes*, Genève. 1889).

leurs hommes, les tigres, sont cependant restés des héros, aux yeux des Cévenols et le protestantisme aurait tort, en effet, d'oublier ce que lui ont acquis leurs colères. Les souvenirs terrifiants de la guerre des Cévennes eurent une part considérable dans l'adoucissement relatif de la politique catholique qui la suivit. Les « chasseurs » avaient traqué sans miséricorde les premiers prédicants, et poussé à bout leurs auditeurs. Quand ils rabattirent de leur rage, en face des ministres pacifiques établis et guidés par Corteiz et Court, ce n'est pas qu'ils fussent devenus plus humains, mais ils savaient le danger d'une poursuite trop acharnée. La peur salutaire que le protestantisme avait inspirée, lui permit de restaurer ses ruines avec moins de larmes, au cours du XVIII[e] siècle. Les fils des persécutés ont le droit de préférer Brousson à Vivent. La reconnaissance leur interdit de les séparer l'un de l'autre.

QUATRIÈME PARTIE

L'ÉGLISE DU DÉSERT

(1686 — 1700)

CHAPITRE I

LA DISCIPLINE

§ 1. — *La Lettre écrite de Montpellier en 1695.*

Nous avons suivi les prédicants dans leurs courses missionnaires. Une recherche plus exacte de l'œuvre ecclésiastique et religieuse à laquelle ils ont consacré leur vie, ne nous permettra guère mieux que nous ne l'avons fait jusqu'ici, de détacher leurs silhouettes sur le fond de pénombre où se noient leurs personnalités (celles de Vivent et de Brousson exceptées), mais elle grandira encore à nos yeux la puissance et la valeur de leurs efforts.

Qu'en réveillant les âmes, ces ouvriers de la première heure dans l'histoire du protestantisme au Désert, aient été « préoccupés d'organiser ecclésiastiquement les lambeaux d'Eglises qu'ils disputaient à la ruine », et qu'ils aient rétabli entre eux, suivant le mot usité parmi les réformés, une « Discipline », c'est ce qui a paru incroyable au moment même où était remise au jour une lettre ancienne qui témoignait du fait. Il importe, dès l'abord, d'examiner cette lettre et de mesurer le degré de confiance qu'elle mérite.

Le document a paru pour la première fois dans la *Réformation au XIXe siècle*, journal hebdomadaire publié à Genève par Edmond Schérer (numéro du 3 décembre 1846), sous le titre, qu'y a ajouté l'éditeur, de « *Document relatif à l'histoire de l'Eglise Réformée de France. Lettre écrite en 1695* ». La pièce fut reproduite dans un autre journal protestant rédigé à Montpellier par le pasteur Ch. Grawitz, et fort répandu dans les Cévennes, *L'Echo de la Réforme* (numéros des 25 janvier et 10 février 1847). L'*Histoire des Eglises du Désert*, de Ch. Coquerel, avait paru en 1841, l'*Histoire des Pasteurs du Désert*, de Nap. Peyrat, en 1842. La lettre demeura inaperçue, et ne fut utilisée que par M. Scipion Combet dans un *Précis de l'Histoire des Protestants de France*, qui accompagnait le 3e volume d'une réimpression de l'*Histoire de France sous le règne de Henri III*,

par Mézeray (p. 703). M. D. Benoît a eu la bonne fortune de la retrouver, il en a compris l'importance, il l'a réimprimée à la suite d'une prédication historique qu'elle avait inspirée, puis dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, et à cette dernière occasion il en a défendu l'authenticité par des raisons dont la plupart sont excellentes, et sur lesquels nous allons revenir[1].

« L'original de la Lettre, disait E. Schérer dans son journal, ne porte ni date ni signature ». Nous ne le possédons plus, nous ne savons comment il parvint aux mains de son premier éditeur, et l'expression dont se sert celui-ci ne nous permet même pas de décider s'il s'agit pour lui d'un document de 1695, ou d'une copie qu'il aurait tenue pour authentique. Force est donc de juger de la pièce par son contenu.

La lettre se donne pour avoir été écrite de Montpellier à un étranger, qui a posé à son correspondant languedocien un certain nombre de questions concernant les prédicateurs de France. L'auteur nomme d'abord ceux « qu'il a connus ». Il expose comment ils prêchent et donnent la Cène, et comment d'autres se bornent à lire des sermons ou des prières. Il révèle l'existence de réunions annuelles qui rassemblent tous les prédicants, et raconte tout au long l'assemblée de ce genre qui s'est tenue à Montpellier du 23 au 27 décembre 1694, et qu'il nomme « un Synode ». Il en a été lui-même, dit-il, « Modérateur » (président), il y a sinon prêché, du moins prononcé une Action de Grâces après la Cène. Il mentionne les solutions prises par l'assemblée, relatives en particulier aux baptêmes, aux mariages, aux abjurations, à l'établissement des anciens. Il fournit enfin quelques détails sur la manière dont les fidèles sont convoqués aux cultes secrets, sur la sagesse et la discrétion des « ministres » quand ils logent dans les villages, sur les charités secrètes et personnelles dont ils vivent, et termine par une anecdote, qui montre avec quelle sécurité une trentaine de personnes ont pu, à Montpellier même, et grâce au fils de l'intendant, célébrer le culte interdit. Quelques mots en *post-scriptum* annoncent l'arrestation de Papus le 7 février et son supplice le 8 mars suivant.

Lors de sa publication par D. Benoît, l'authenticité du document fut vivement combattue par M. Fonbrune Berbinau.

1. *L'Héritage des Pères, et le premier Synode du désert*, discours... du 28 nov. 1897, 8° de 40 pages. Montauban (1898). *Bull.* L, 337. M. Benoît ignorait que la lettre eût été reproduite dans l'*Echo de la Réforme*.

Celui-ci n'y voyait qu'une lettre fictive, « sortie de cette période obscure entre toutes, qui va de la défaite des Camisards à l'entreprise hardie d'Antoine Court, et plus rapprochée de ce dernier terme que du premier »[1]. A la plupart des objections de F. Berbinau, D. Benoît a répondu victorieusement[2], et si nous sommes obligés de corriger quelques-uns de ses arguments, nous reconnaissons la puissance des autres. Nous avons vu assez souvent à Nîmes : Brousson, Lapierre, Papus, Henri Pourtal, Gavanon, Colognac ; et vers Montpellier : Colognac, Gazan, Pierre Plan, Laporte, pour être convaincu que le séjour des villes n'était pas pour les prédicants plus dangereux que celui des campagnes, Il n'y a donc aucune impossibilité morale à trouver réunis à la Noël de 1694 dix prédicateurs du désert auprès du logis de Bâville, lequel d'ailleurs était alors aux Etats de Narbonne. La Relation de la mort de Papus[3], affirme comme la Lettre, que le 24 décembre 1694, trois prédications successives ont été données à Montpellier à l'occasion d'un service de Communion. Les prédicants Roux et Julien, nommés par la Lettre, ont existé. Le dernier n'est point sans doute, comme le croit D. Benoît, le Julien, des Ayres (Saint-André de Lancize) que David Quet désigne comme son avertisseur en octobre 1689[4], mais le Julien, de Saint Etienne Valfrancesque, que nous avons vu à Anduze, avec Gavanon, dans la maison de Lissorguesse, lors du meurtre de Lambert[5]. Quant à Roux, d'Uzès, s'il n'est pas non plus certainement le Guillaume Roux, connu de Lafoux, en 1690[6], (lequel était de Monoblet et fut condamné aux galères la même année), nous ne faisons aucune difficulté de retrouver en lui le Carrière, d'Uzès, dont Brousson fait mention dans sa *Relation des Merveilles*, et que Colognac connaît en 1693. Roux ou Carrière auraient été un nom et un surnom du même prédicant. Il ne paraît pas non

1. *Bull.* XLVII, 605.

2. *Bull.* L, 348.

3. *Bull.* X, 272.

4. C. 170. Dossier Quet. Interrog. du 9 juin 1690 [et non 1700, comme dit D. Benoît. *Bull.* L, 361] : « âgé de 20 à 22 ans, de moyenne taille, les cheveux noirs et assez unis, vêtu d'un cadis gris ».

5. C. 172. Dossier du meurtre de Lambert. Interrog. de Catherine Bouscarenc, femme de Guill. Morel (24 nov. 1692). Julien, compagnon cordonnier... « vêtu d'un justaucorps burel, de taille petite, cheveux crespés et courts, le visage un peu maigre ».

6. C. 170. Dossier Lafoux. Interrog. du 27 fév. 1690 [et non 1700, comme dit D. Benoît, *Bull.* L, 360].

plus qu'aucune des expressions que la Lettre emploie pour décrire la célébration de la Cène, ou les séances du Synode, nous transportent loin des usages constants des Eglises Réformées du XVII[e] siècle. Comme le dit Paul de Félice, « nous ne sommes pas loin au contraire, à cet égard, du temps classique ».

Il reste néanmoins que, privés de l'original de la pièce, nous serions en droit de la considérer comme un document « curieux mais suspect »[1] si ses révélations demeuraient isolées dans l'histoire des prédicants.

Nous espérons montrer, dans les pages qui suivent, qu'il n'en est rien. Cependant nous devons noter d'abord les réserves que nous inspirent les circonstances où la Lettre a été écrite, et la personnalité de son auteur.

La Lettre, avons-nous dit, n'est pas datée. Elle contient néanmoins des indications précises : elle parle au passé « du mois de juin 1694 » et mentionne « le 23 du mois de décembre dernier 1694 ». La transcription du millésime est surprenante, surtout dans le dernier cas, de la part d'un homme qui écrit en 1695, et qui parle de l'année précédente. On peut s'étonner pareillement qu'il ait écrit : « Le 7 janvier 1695, le nommé Papus fut arrêté à Montpellier ». Mais d'autre part, Laporte ayant été arrêté à Montpellier le 24 février 1696, la Lettre ne peut être postérieure à cette date : elle aurait rappelé le fait, d'autant qu'elle nomme Laporte. Il semble qu'il faille donc dater la Lettre des derniers mois de 1695, de novembre ou de décembre (avant Noël). On comprendrait que son auteur, éloigné d'une dizaine de mois des événements les plus importants de son récit, les ait fait précéder de l'indication du millésime[2].

De qui émane la Lettre ? Tout ce qui ressort du texte, c'est que son auteur faisait sa résidence ordinaire à Montpellier, où il connaissait des marchands et des bourgeois. Il suit les assemblées qui se tiennent autour de la ville[3] ou dans la ville[4] ; il est fort zélé pour la religion[5], jusque-là qu'il se met en rapports avec un écolier en médecine, d'origine catholique, qui raisonne fort bien sur les Ecritures, et après une fort longue épreuve

1. Expression de H. Hauser dans la *Revue Historique*. 1900, tome LXXIII, p. 320.

2. En ce cas l'assemblée des environs de Montpellier qu'il fixe « dans le mois de juillet dernier », serait de 1695.

3. *Bull.* L. 345.

4. *Ibid.*, 347.

5. *Ibid.*, 347, 342.

qu'il fait de sa vie et de sa croyance, ne fait point de difficulté de « l'incorporer dans les assemblées », où il a la joie de le voir se déclarer ouvertement protestant. Nous sommes portés à voir en lui un laïque pieux de la ville, qui n'est pas un prédicant, ni de ceux qui prêchent, ni de ceux qui lisent des sermons[1]. Il est vrai qu'il dit de l'assemblée du 23 décembre : « Nous n'étions en tout que quinze personnes, compris quatre Messieurs de la ville », et qu'il semble se mettre ainsi parmi les prédicants. Mais s'il est un laïque, son correspondant, qui le connaît, n'a pas besoin que le fait lui soit rappelé. Il a besoin, au contraire, de savoir que quatre bourgeois de Montpellier sont aussi zélés que son ami, qui n'est pas, lui, un « Monsieur ». Il est vrai, encore, qu'il rapporte avoir été nommé Modérateur du Synode, tandis que la Discipline réformée exigeait que les Synodes fussent présidés par un ministre. Mais la Discipline que rétablissent les prédicants ne peut, à la vérité, être observée en tous ses articles. Le Synode de 1694 peut bien comporter un élément « extraordinaire », comme le ministère même des pasteurs qui y prennent part. Il est vrai enfin qu'il prononce une « Action de grâces » après la Cène. Mais il relève justement, comme une circonstance caractéristique, qu'il a été à cette occasion « nommé » par les assistants, pour remplir un emploi qui n'est pas le sien[2]. « En paraissant devant le peuple, je leur dis que l'Eglise se trouvant dans le deuil et l'affliction, elle avait besoin que quelqu'un de ses enfants lui tendît la main pour la secourir ; que c'était dans cet esprit que je paraissais devant eux, car autrement je ne me serais pas jugé capable de la charge de ministre de l'Evangile ». Nous ignorons ce que fut cette Action de grâces ; s'il faut y voir une simple prière « en forme de paraphrase », ou une exhortation, mais ce que nous savons, c'est que, pour notre auteur, les « ministres » sont à la fois ceux qui prêchent et ceux qui lisent des sermons[3]. S'il s'excuse devant l'assemblée, c'est précisément parce qu'il va accomplir une fonction religieuse qui, pour lui, demeure le privilège de ces « ministres » dont il n'est pas.

S'il est exact, comme le dit l'auteur de la Lettre, qu'il y eût, à la fin de 1695, dans le Bas-Languedoc et les Cévennes « *vingt*

1. Sur ce point nous donnerions raison à F. Berbinau contre Hauser et Benoît. *Bull.* L. 355.

2. *Bull.* L. 344.

3. Voir p. 342 : « La plupart de ces ministres ont un homme avec eux » ; et p. 346 : « A l'égard de la conduite que les ministres tiennent dans les villages... »

personnes, de ceux qui prêchent ou qui font des prières », nous sommes loin d'en pouvoir fournir l'énumération. D'autre part, si l'homme dont il s'agit est un laïque de Montpellier, qui ne s'absente de la ville que pour ses affaires [1], nous comprenons fort bien comment il a dressé la liste de « ceux qu'il a connus ». Il a « connu », dit-il, Colognac, qui a en effet séjourné à Montpellier ; Lapierre, Roux, La Jeunesse (Gazan), Pierre Plan, Lacroix (Mounier) et Julien, qui ont assisté à l'assemblée tenue dans la ville le 23 décembre. Il a « connu » Etienne et Paul Plan, morts en 1692, par ce qu'ont pu lui dire d'eux, à Montpellier également, soit leur jeune frère, soit leurs compagnons. Quant à Laporte et à Roman, ce dernier, « homme d'étude et d'une grande piété », qui ne vinrent point au Synode, ils n'avaient pas fréquenté la ville. (Laporte devait y être pris, mais en 1696 seulement, et Roman ne quitta pas les Cévennes). Les prédicants assemblés ont pu toutefois prononcer leurs noms avec orgueil. Il est à noter aussi que notre auteur ne nomme pas Vivent, qui n'avait jamais prêché dans le bas pays, et qu'il ne parle pas de « M. Brousson » (lequel n'est pas non plus entré à Montpellier) comme d'un homme qu'il ait vu. Si notre auteur enfin était un prédicant, on ne s'expliquerait guère qu'il « ne se fût pas souvenu » [2] du nom de quelques-uns de ses confrères. Rey, compagnon de Roman, et Gras, auraient pu lui demeurer inconnus, mais il aurait assurément nommé Pourtal, et aussi Papus, dont il se borne à mentionner la mort en *post-scriptum*, sans avoir rien dit de lui.

Si donc notre homme est un réformé de Montpellier (ses initial A. P... ne nous apprennent malheureusement rien) qui connait *de visu* que les prédicants qui sont entrés dans la ville, il n'a donc pas fourni, dans sa Lettre, (à l'exception de ce qui concerne les séances du Synode et les événements de la ville ou des environs) des détails qui provinssent de sa propre expérience. Il a seulement rapporté sur les prédicants ce qu'il tient d'eux, ou ce qu'il a entendu raconter de leur activité. Or, ceux-ci, et leurs meilleurs amis, avaient, en 1694 et en 1695, quelque intérêt à représenter les manifestations religieuses du Languedoc comme aussi conformes à la Discipline du passé que le per-

1. C'est ainsi, sans doute, qu'il faut comprendre sa phrase (p. 345) : [J'aurais obtenu l'abjuration] de [au lieu de *les*] deux autres personnes, si Dieu ne m'avait appelé ailleurs.

2. *Bull.* L, 339 : « Quelques autres, dont il ne me souvient pas de leurs noms ».

mettaient les circonstances, et la vie ecclésiastique du Désert comme aussi réglée que celle de la Suisse ou de la Hollande.

On n'a pas oublié qu'en 1694, Brousson, en arrivant en Suisse, avait trouvé des détracteurs comme Merlat, qui mettaient en doute à la fois la validité de sa vocation extraordinaire et la pureté de sa foi. « Un visionnaire anabaptiste », voilà ce que le prédicant risquait de devenir, en suivant ses théories sur l'inspiration directe de chaque croyant par l'esprit de Dieu. Pour défendre contre ses accusateurs la correction de sa doctrine, Brousson dut publier successivement (1694 et 1695) la *Confession de foi* déjà rédigée en 1691, une Apologie personnelle en réponse à un écrit de Merlat[1], et les sermons qu'il avait prêchés en France. Sa *Relation des merveilles* fut une justification de ses compagnons du royaume, dont également le ministère était jugé tumultueux et l'orthodoxie douteuse. En 1693, Guion était venu à Nîmes, protester contre des assemblées qu'il trouvait séditieuses. Enfin les lettres de Clarion à Papus nous ont révélé qu'en Languedoc même, les Nouveaux Convertis, travaillés habilement par le clergé romain, « faisaient difficulté d'entendre ceux que Dieu suscitait pour consoler ses élus »[2]. Il est donc naturel qu'un réfugié, un pasteur sans doute, désireux de s'éclaircir dans un débat sans cesse renaissant, ait écrit à un ami de Montpellier, qu'il savait en rapports avec les prédicants, pour lui demander des détails sur la restauration de l'Eglise. Mais il est tout aussi naturel que le protestant du Languedoc, en répondant à ces questions successives, ait pensé à la répercussion qu'auraient à l'étranger les renseignements qu'il fournirait ; qu'il ait donné à sa Lettre une allure apologétique marquée : que dans sa description de l'Eglise du désert, la réalité ait été idéalisée ; et qu'une organisation demeurée rudimentaire ait été peinte par lui sous des traits assurés. Un corps de prédicateurs consacrés, signant la Confession de foi des Eglises Réformées de France, le culte célébré suivant la stricte tradition, un Synode tenu, en somme, régulièrement, des assemblées convoquées sans témérité, des prédicateurs prudents, des ministres de la Parole de Dieu ne vivant point des quêtes qui terminent leurs cultes : il y avait là de quoi satisfaire les enquêteurs les plus sévères.

1. Publiée Douen, II, Appendice IV.

2. *Bull.* X, 274, dans la Relation de la mort de Papus.

Les Eglises du Bas-Languedoc n'étaient point soumises à une Discipline aussi régulière qu'il paraît dans la Lettre, et à cet égard l'impression de surprise ressentie par F. Berbinau se justifie. Néanmoins, et si quelques affirmations du document sont sujettes à caution, si d'autres doivent être ramenées à des proportions plus menues, nous pouvons affirmer que la Lettre, après tout, dit vrai. Des coutumes régulières ont effectivement régi les ministres du désert, leurs troupeaux et leurs assemblées, et ont constitué, par conséquent, comme une Discipline particulière, qu'il était réservé à Brousson de codifier enfin, vers 1697.

§ 2. — *Les Prédicants.*

La Discipline Ecclésiastique des Eglises Réformées de France, qui était la réalisation pratique de le Confession de foi, débutait par le chapitre *Des Ministres*. C'est par les prédicants qu'avait commencé au Languedoc l'histoire de l'Eglise du Désert. En d'autres régions de la France le protestantisme ne se maintint que par le culte individuel ou la prière familiale. Des Cévennes à la mer, le fait caractéristique de la résistance fut l'apparition des prédicateurs itinérants.

La Confession de foi déclarait, nous l'avons dit déjà[1], que dans les temps où l'état de l'Eglise était interrompu, Dieu avait suscité des gens d'une façon extraordinaire, pour la dresser de nouveau. Une vocation spéciale pouvait donc dispenser le chrétien de recourir aux formes ordonnées par l'Eglise, quand celle-ci gisait en pièces. Elle permettait au fidèle zélé de s'« ingérer » dans le ministère, sans attendre l'intervention d'un pasteur régulier. Les premiers prédicants s'emparèrent de cette affirmation évangélique, avec toute l'ardeur de leur foi. Qu'elle leur ait été rappelée par des pasteurs au moment où ceux-ci partaient pour l'exil, qu'ils l'aient retrouvée eux-mêmes dans la Confession de foi qu'ils lisaient, imprimée, à la fin de tous leurs Psautiers, ou qu'elle se soit imposée à eux par une sorte d'instinct, et comme une conséquence naturelle de leurs principes protestants, il n'importe. Il faut seulement constater que, dès le début, ils ne surent pas toujours rendre théologiquement raison de leurs actes. Bonfils, interrogé par Bâville sur le Catéchisme, perdit pied, et argua de son ignorance. Fulcran Rey, proposant, se borna à dire qu'il avait prêché pour faire son devoir, et parce

1. Art. 31 (Voir plus haut, I, 407).

que sa conscience l'y obligeait. David Berthezène affirma, avant toute question, « qu'il avait le don de consolation par le Saint-Esprit, d'exhorter et de prêcher aux fidèles depuis la Révolte ».

Toutefois, la vie protestante au XVII[e] siècle, était enfermée dans un cadre trop rigide, et les réformés connaissaient trop bien les règles de leur organisation, pour qu'ils aient pu, en 1686, faire fi des formes traditionnelles, et se laisser aller entièrement aux impulsions de l'Esprit. Le chapitre *De la Cène*, dans la Discipline, débutait par les mots : « Où il n'y a point de forme d'Eglise, il n'est pas permis de faire la Cène du Seigneur ». Pour obéir à une stipulation aussi formelle, Vivent, au Pré de Montvaillant, établit Roques comme ancien, avant de donner la Communion, et le chargea de tenir la coupe.

Mais, pour distribuer le pain, et pour désigner un ancien, il était nécessaire qu'il se considérât lui-même comme ayant été fait ministre. La Discipline, ici encore, était venue à son aide. Elle exigeait qu'un pasteur fût admis à la sainte charge du Ministère « par le Synode provincial ou le Colloque, composé de sept pasteurs pour le moins », ou, dans le cas de nécessité, *par le Consistoire du lieu et trois pasteurs*. Cependant le Synode, ou le Consistoire, n'était point le maître absolu de la nomination. L'Eglise à laquelle le pasteur était destiné, devait l'entendre prêcher trois fois, et « il ne pouvait point être donné au peuple contre son gré, ni même au mécontentement de la plus grande partie ». « Le peuple » avait donc le dernier mot dans l'élection d'un ministre. Les Synodes, en 1686, étaient anéantis, les Consistoires également, mais « le peuple » de l'Eglise locale subsistait, constitué logiquement par les « fugitifs » fidèles qui, dans chaque quartier, venaient s'édifier aux premières assemblées publiques. A ce peuple restait donc le pouvoir et le droit de procéder à l'*élection* exigée par la Confession de foi. C'est à lui qu'en appelèrent les premiers prédicants. Vivent et Vidal, au dire de Jurieu, furent « élus par le peuple ».

L'élection des ministres, disait la Discipline (chap. I, art. 8), « sera confirmée par prières et imposition des mains, toutefois en évitant toute superstition ». Un « formulaire » indiquait la manière ordinaire de procéder. Deux pasteurs étaient députés par le Synode ou le Colloque. L'un d'eux prononçait une exhortation, qui visait à la fois le candidat et l'Eglise qui l'avait choisi, et il la terminait par une prière en faveur du nouveau serviteur de Dieu. « Et alors *il lui mettra* [à ce dernier] *les mains sur la tête*, celui qui prie étant debout au bas de la chaire,

et celui pour lequel il prie, à genoux. Et après la prière faite, le nouveau pasteur s'étant relevé, les deux députés... *lui donneront devant tout le peuple, la main d'association...* »

Un premier prédicant, élu par une assemblée publique, ne pouvait naturellement recevoir de personne ni « l'imposition des mains », ni « la main d'association ». Mais des prédicants, élus ensemble ou séparément, étaient en mesure de s'imposer les mains l'un à l'autre. Vivent, qui passait pour avoir été consacré par trois autres ministres[1], imposa les mains à Vidal dans la grange du prieur de Cézas[2].

Nous ignorons si dans les Cévennes d'autres pasteurs furent ordonnés de la sorte, en 1686. Nous ne savons pas non plus si Bonfils et Faucher, dans le Bas-Languedoc, eurent le souci de se mettre d'accord avec la Discipline Ecclésiastique. Au lendemain de la Révocation, la spontanéité religieuse, la colère et l'enthousiasme, parlèrent seuls pour commander à l'Eglise persécutée les actes qui la sauveraient. Il ne paraît pas, par exemple, que les auditeurs des prédicants, ni les prédicants eux-mêmes au début de leur activité, aient usé de termes nets pour désigner ceux qui annonçaient l'Evangile interdit. Le nom générique de « prédicants », est appliqué par les autorités royales à tous ceux qui contribuent à la reprise du culte réformé. Quant aux religionnaires, s'ils emploient parfois le mot de « ministres » en parlant des prédicateurs, ils se servent plutôt du titre, plus modeste, de « proposants » (étudiants en théologie), qu'ils appliquent d'ailleurs à tous. A la Bèbe, Vivent est dit « un proposant », et il a donné la Communion, dans le quartier, dix jours auparavant[3]. Faucher, vers Uzès, s'attribue le même titre, dans l'instant qu'il convoque le meunier Martin à venir de ses mains « recevoir la Manne »[4]. Le nom de « proposants ou prédicants » est encore appliqué dans le Castrais, après 1715, à « tous les zélés qui ont [vers 1688] couru le royaume pour consoler et affermir les protestants »[5].

Quand la première effervescence fut calmée, que les cultes secrets parurent moins étranges, et les « prédicants » moins

1. Nous ne savons qui ont pu être ces trois « ministres ». Peut-être Bringuier et Manoël en étaient-ils. Vivent, ainsi, aurait été appelé, conformément à la discipline, par trois « ministres » et un « consistoire ».

2. Voir plus haut I, 106 (14 ? février 1686).

3. I, 104 (28 janv. 1686).

4. I, 124 (14 avril 1686).

5. *Bull.* XIV, 159.

mystérieux, la réflexion reprit ses droits. Dans les Cévennes, les prédicateurs itinérants attendirent d'une manifestation spéciale l'autorisation d'agir en « ministres ».

David Berthezène, à qui le don qu'il possède est suffisant pour la prédication, n'a point donné la Cène, « ce qu'il n'aurait osé faire, dit-il, à moins qu'on lui eût imposé les mains pour lui donner caractère, ou que ceux de l'assemblée, d'un mutuel consentement, l'eussent requis de la leur donner »[1]. On remarquera l'alternative. En cas d'élection par une assemblée, l'imposition des mains est superflue. D'autre part l'imposition des mains permet au prédicant de revendiquer devant ses auditeurs, sans autre démarche, toutes les prérogatives du ministère régulier.

Les objections que le fugitif Poujoul présente à Serein, dans le bois de Boucoiran, montrent les inquiétudes persistantes de certains réformés, touchant la légitimité de leurs nouveaux ministres. L'élection par le peuple ne leur paraissait point suffisante. Pour eux, la consécration conférée par un pasteur ordinaire restait la seule marque authentique de la « vocation ». Les prédicants que l'exil conduisit, en 1687, à Genève ou en Hollande, ne purent demeurer indifférents à ces scrupules de leurs anciens auditeurs, scrupules, d'ailleurs, que partageaient les pasteurs du refuge. Le problème du ministère extraordinaire, violemment débattu à l'étranger, à l'occasion de l'œuvre même des prédicants et des publications de Brousson, travailla à son tour Vivent et ses compagnons. Auprès de Jurieu, de Gaultier, de quelques pasteurs de Genève ou de Lausanne, ils s'instruisirent de leurs droits et de leur dignité. Les ministres qui leur étaient le plus favorables crurent nécessaire alors, ou utile, de confirmer leur élection dans les formes, en leur imposant les mains. En 1687, Serein, revenu dans le royaume, se vantait d'avoir été « fait ministre ». Vivent, en 1688, fut « confirmé » dans sa charge par un Synode de Hollande. Lafoux, en 1689, par des pasteurs du canton de Berne. En 1690, le pasteur Dautun, dans sa chambre de Genève, imposait encore les mains à Bonnemère.

Il serait bien étrange qu'en 1689 les prédicants n'eussent pas rapporté dans le Languedoc les préoccupations disciplinaires que les pasteurs du refuge leur avaient inspirées. Aussi ne sommes-nous pas surpris d'entendre Méjanel déclarer, le 3 sep-

1. I, 293 (24 janvier 1688).

tembre 1689, qu'au début d'août il a été « reçu » par Dubruc, le seul pasteur régulier qui fût rentré en France avec Vivent, Bauzon et Brousson, et avouer dès lors « qu'il est de la profession »[1].

Mais Méjanel nous révèle un fait nouveau. Dans « la profession », maintenant, tous ne jouissent pas des mêmes privilèges. Il a vu dans l'assemblée, « où il a disputé lui-même avec le Sr Dumas, d'Anduze, onze *ministres* ou *proposants*, y compris une fille ». Le mot de proposant, au XVIIe siècle, désignait à la fois les jeunes gens qui, ayant achevé leurs études de théologie, se disposaient à affronter les derniers examens, et ceux qui, leur examen passé, attendaient encore l'imposition des mains[2]. Il faut l'entendre ici en un sens particulier. Méjanel, qui l'oppose au mot ministre, l'applique sans aucun doute à des prédicants qui prêchent, mais qui ne donnent point la Cène, dont la capacité est suffisante pour qu'ils réunissent des assemblées publiques, mais qui ne doivent point encore accomplir des fonctions plus hautes. Dubruc, assisté des autres « ministres »[3], a soumis les prédicants des Cévennes, réunis autour des nouveaux arrivants, à « l'examen de leur doctrine et de leurs mœurs », que la Discipline déclarait nécessaire d'imposer à quiconque voulait être employé au ministère de la Parole de Dieu. La « dispute » mentionnée par Méjanel, n'est autre chose que la discussion qu'était tenu de soutenir le candidat, examiné sur sa foi. Dubruc, ensuite, a reçu « proposants », ceux qui ont soutenu l'épreuve.

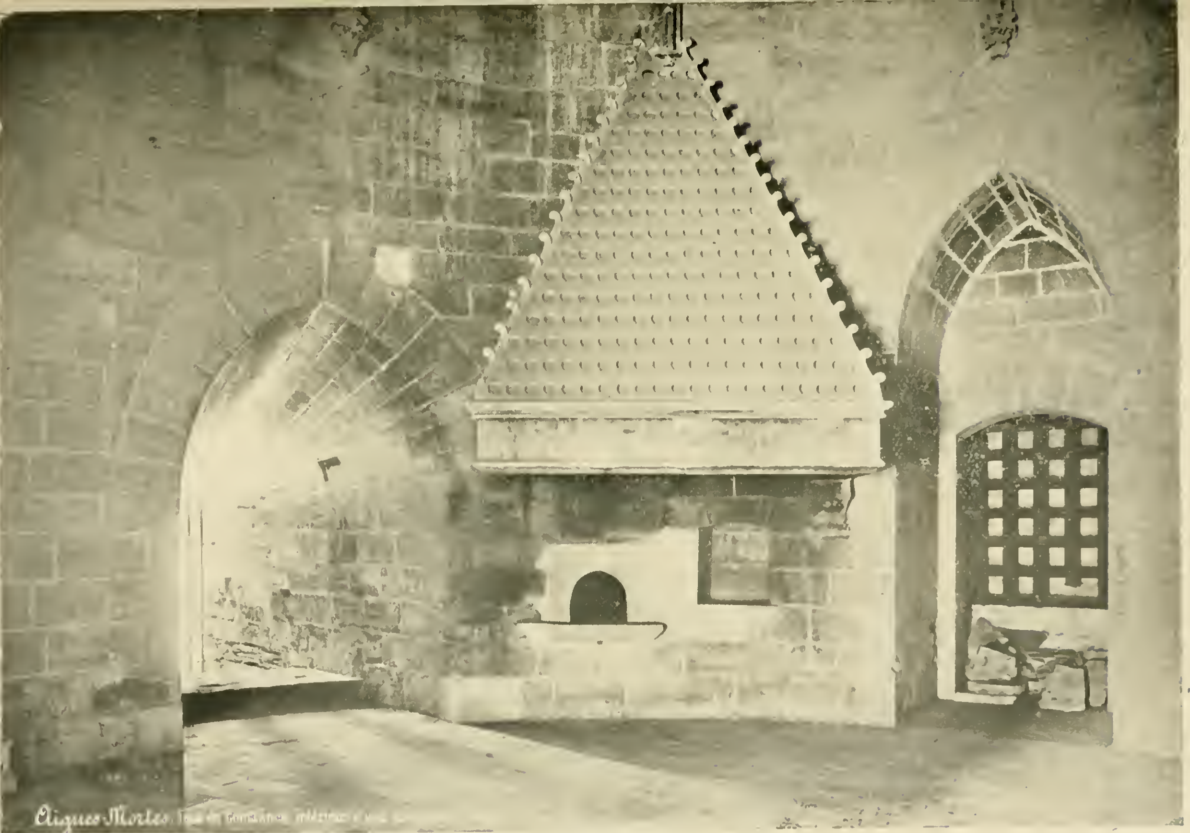
La Discipline a-t-elle été observée jusqu'au bout? Dubruc, ou Vivent, ou Serein, ont-ils imposé les mains à ces proposants, pour les confirmer dans leur charge? Il y a lieu d'en douter. Le 3 février 1690, Jean Mazel (qui avait donné la Cène en janvier) ne justifiait sa mission que par les intuitions de sa foi. « Personne ne lui a donné ce pouvoir. Il a cru avoir le droit d'administrer les sacrements, puisqu'il prêchait la Parole de Dieu ». Rappelé par son juge à la Discipline réformée (14 février), il répond encore « que l'Ecriture dit que quand un peuple n'a plus

1. I, 318.

2. P. de Félice, *Les Prot. d'autrefois. Les Pasteurs*, p. 4. Un proposant ne recevait l'imposition des mains que lorsqu'il avait vocation d'une Eglise particulière, qu'il était tenu de desservir immédiatement.

3. A ne prendre que ceux qui avaient reçu l'imposition des mains, c'étaient, à notre connaissance, Vivent et Serein.

4. I, 367 (3 fév. 1690).



Cliché de la Soc. d'Hist. du Prot.

DANS LA TOUR DE CONSTANCE

La Salle basse

de pasteurs, il est permis à tout le monde de prêcher ». D'ailleurs il se tait, quand le juge lui demande « où cela est dit ? ».

Il résulte du témoignage de Méjanel, que dès le retour de Vivent, un semblant d'organisation ecclésiastique aurait été esquissé dans les Cévennes. Parmi les prédicants, on distingue les *ministres* et les *proposants*.

Les dossiers judiciaires nous permettent en effet de constater, à partir de 1690, entre les hommes qui se vouent au relèvement de l'Eglise, une diversité de fonctions ou de dignité dont ils conviennent eux-mêmes sans détour.

La femme de P. Lafont, de Sainte-Croix de Caderles, disait à Anne Baudoin[1] en parlant de son fils Louis, qui suivait « de temps en temps » les prédicants, que « si elle pouvait le laisser aller avec eux plus longtemps qu'elle ne faisait, il aurait bientôt appris de prêcher ; qu'il commençait déjà de bien faire la prière ». Les aveux de Compan et de son accompagnateur Gay sont ici précieux. Ils nous désignent les échelons successifs de la carrière nouvelle[2].

Compan, jeté dans la campagne par la démolition de sa maison des Bousquets, ne tarde pas (fin 1690) à joindre les Plan. et pendant les trois mois (nov. 1690-janv. 1691) qu'il les suit, son occupation est « de lire la Sainte-Ecriture aux assemblées qu'ils font ». Au début de 1691 il passe dans la compagnie de Lapierre. Il est encore lecteur, mais « il commence pour lors à faire des prières aux assemblées ». Enfin, après la mort de Vivent (mars), il se sépare de Lapierre, et en mai s'unit à Pierre Gay. Maintenant il célèbre lui-même de petits cultes, où il lit des sermons, des chapitres de la Bible, prononce des prières, chante les Psaumes, « mais il n'a jamais prêché par cœur, dit-il, n'étant pas assez savant pour cela ». Gay, qui « a suivi Dauphiné cinq ou six mois, La Jeunesse autant, et Lapierre environ un mois en plusieurs fois » (fin 1690 - mai 1692), est à la fois moins habile que son compagnon, car il ne sait ni lire ni écrire, et plus expérimenté, car s'il chante les Psaumes par cœur, et fait la prière, il « exhorte » aussi « le peuple à se convertir, et à n'aller plus à la messe ».

Pourtal réunissait les talents de Compan et ceux de Gay. Dans les assemblées qu'il tint depuis 1693, il lisait la Bible, chantait des Psaumes, priait, donnait lecture d'un sermon de

1. C. 191. Dép. du 23 déc. 1691.

2. C. 172. Dossier Gay et Compan. 21 déc. 1692.

Brousson, et faisait suivre le tout «d'une véhémente exhortation, qu'il faisait à ceux qui étaient présents, sur les choses qu'ils avaient ouïes[1] ». En 1696, il n'était pas monté plus haut. Il se reconnaît devant l'intendant pour « un de ceux qui portent la consolation aux personnes affligées pour leur religion », mais il déclare « qu'il ne prêche pas, parce qu'il ne se sent pas assez de lumières pour le faire »[2],

Papus, qui prononçait des prières dont ses auditeurs parlaient avec admiration, et qui en laissait des copies, «ne voulut jamais non plus entreprendre de prêcher »[3], et David Coudere, trouvé porteur de sermons manuscrits, et qui avoue d'abord « les avoir prêchés », restreint aussitôt le mot qui vient de sortir de sa bouche, en ajoutant « qu'il n'a pas été ministre, n'en étant pas capable. »

D'autres personnages, au contraire, accomplissent toutes les fonctions du ministère pastoral. Mazel, Vivent, Brousson, Lapierre, Gazan, Paul Plan, en 1690 ou 1691, prêchent des sermons qu'ils ont composés ou appris, reçoivent des abjurations, baptisent, et donnent la Cène.

D'autres observations confirment la distinction que nous venons de relever. Brousson, dans sa *Relation des Merveilles*, ne confond pas « ceux qui prêchent », avec les Serviteurs de Dieu qui se bornent « à des exhortations et à des prières ». Anne Baudoin, le 1er octobre 1691, voit aux Sognes, dans l'assemblée que préside Brousson, Laporte, qu'elle ne connaît point encore. La Jeunesse (Gazan), qui la renseigne, lui dit « que Laporte veut être *proposant* »[4]. La jeune fille a sans doute inexactement rapporté les paroles de Gazan, ou les a appliquées à tort à Laporte, car seize mois auparavant, David Quet disait déjà du même Laporte : « Il était *proposant*, et il est *prédicant* »[5]. Enfin Roman, en 1696, établissant deux classes entre ses compagnons, et distinguant ses propres fonctions de celles de ses collaborateurs moins élevés, se sert encore d'un terme différent : « Il n'y a plus dans le pays, dit-il, qu'un autre et moi, tout le reste n'étant que des *étudiants* »[6].

1. *Relat. des Merv.*, p. 44.

2. C. 173. Dossier Pourtal.

3. Relation..., *Bull.* X, 271.

4. C. 191. Interr. du 23 décembre 1691.

5. C. 170. Interr. du 15 juin 1690. Ce témoignage, et d'autres, contredisent formellement l'affirmation de Laporte qui, en 1696, déclara pendant son procès (C. 174), ne prêcher que depuis *trois* ans. (Peut-être faut-il lire *huit* ans, ce qui est exact).

6. C. 174. Dossier des Ass. de Saint-Ambroix, 30 janvier 1696.

On pourrait penser, au premier abord, qu'une seule différence de capacité séparait la seconde classe de prédicants de la première ; qu'il ne dépendait que de la mémoire, de l'intelligence ou de la volonté d'un lecteur ou d'un proposant, qu'il se transformât lui-même en un ministre, que son exhortation devînt un sermon, et qu'il conviât ses auditeurs à venir recevoir de ses mains le pain et le vin de la Cène. Cependant, dès 1691, il semble qu'un proposant ne peut devenir un ministre que par un acte spécial, qui ne dépend point de sa seule initiative. A la fin de juillet, Grevou déclare à Anne Baudoin « *qu'il ne demeurera pas huit jours à être reçu ministre* »[1].

La Lettre de 1695 sépare aussi, et très nettement, les prédicants en deux classes. Cependant elle ne nous fournit pas, quoi qu'il y paraisse, la solution du problème qu'elle soumet ainsi à notre curiosité.

Parmi « les particuliers qui prêchent en France », elle mentionne d'abord « ceux qui prêchent la Parole de Dieu, administrent le sacrement de la Cène, et reçoivent les abjurations ». Elle les désigne tantôt sous le nom de *pasteurs*[2], tantôt sous celui de *ministres*[3]. Mais elle applique aussi le dernier vocable à l'ensemble des prédicants[4], et elle n'use point d'un terme spécial pour qualifier « ceux d'entre eux qui ne prêchent point, mais qui font des prières dans les maisons, qui n'administrent pas les sacrements, et ne procèdent point à la réception des personnes ». L'absence d'une exacte terminologie suffit à prouver que la Discipline du Désert est demeurée, malgré tout rudimentaire.

La Lettre, en outre, ne nous apprend pas dans quelles conditions exactes un prédicateur passe de la seconde catégorie à la première. « Les pasteurs », dit-elle d'abord, sont appelés à remplir les fonctions complètes du ministère sur le simple appel de leurs auditeurs. L'exemple qu'elle cite est caractéristique[5].

Quand *le peuple les nomme pasteurs*, il faut que premièrement il leur ait entendu faire quelques prières et quelques exhortations, et

1. C. 191. Interr. du 23 décembre 1691.

2. *Bull.* L, 339. « Quand le peuple les nomme pasteurs ».

3. *Ibid.* « Roux a été reçu ministre par M. Lapierre... »

4. *Bull.* L, 346 : « A l'égard de la conduite que les ministres tiennent dans les villages ».

5. *Bull.* L, 339. C'est nous qui soulignons.

voici comment on y procède, selon que Paul Coulougnac surnommé Dauphiné me récita avoir été fait à son égard. Il se trouva, me dit-il, à une assemblée de 500 personnes que l'on faisait dans un désert près du lieu de La Salle, au commencement de l'année 1691, et s'étant mis à lire devant tous l'Ecriture Sainte, et fait ensuite une prière à Dieu selon les mouvements de son cœur, il entendit d'abord la voix *du peuple qui le nomma pour son pasteur,* le priant avec des larmes de leur servir dans cette conjoncture du temps ; et s'excusant sur son incapacité, et sur *l'insuffisance où il se trouvait d'en remplir toutes les fonctions*, ces bienheureux fidèles réitérèrent leurs demandes par plusieurs fois, ce qui obligea Dauphiné *d'accepter* cette offre, tellement qu'il s'acquitta de cet emploi avec beaucoup d'exactitude et de fidélité...

L'auteur de la Lettre ne parle point d'une imposition des mains qui aurait suivi la nomination de Colognac par le peuple. Colognac, sans aucun doute, n'en parlait donc point lui-même. Devant Bâville il justifia sa vocation comme il l'avait fait devant notre inconnu de Montpellier : « Pour prêcher, il n'est pas nécessaire d'être ministre. Dans les Actes des Apôtres, Priscille et Achille ont prêché sans avoir de mission ». L'intendant voulant savoir « qui lui avait imposé les mains, et qui l'avait fait ministre ? » il répondit : « Ç'a été le consentement de ceux qui ont assisté à mes sermons, et Dieu m'a fait ministre »[1]. Huit jours après il usait des mêmes termes. « Qui l'a fait prédicant ? — Dieu et ceux qui l'ont entendu prêcher ». « A lui remontré qu'il a prêché sans mission, quoique la Discipline de la R. P. R. le défende. — A répondu qu'il a eu une mission extraordinaire, dans un temps extraordinaire comme celui-ci »[2].

Nous reconnaissons sous les paroles de Colognac, l'influence directe que Brousson a exercée sur lui. Lorsque ce dernier arriva dans les Cévennes, il avait déjà discuté, en homme instruit des principes de sa foi, la question de la vocation irrégulière. Ses idées sur ce point étaient arrêtées : il en jugeait par sa propre expérience. La vocation extraordinaire qui lui avait dicté ses Lettres aux Pasteurs, et qui l'avait jeté en France, était pour lui supérieure à la mission régulière des ministres timorés et infidèles. La fuite rapide de Dubruc, le seul pasteur

1. C. 173. 5 octobre 1693.

2. *Ibid.* 12 octobre. Paul Plan, en termes analogues, avait dit en 1692 « qu'il était ministre de Christ et qu'en cette qualité il pouvait administrer les sacrements, Dieu lui ayant révélé son Saint-Esprit ». (C. 172. Voir *Bull.* XLVII, 608).

rentré dans le royaume avec lui, n'était pas faite pour fortifier à ses yeux le prestige du caractère ecclésiastique dont celui-ci était revêtu. Les catholiques du royaume, les pasteurs exilés, pouvaient aiguiser leurs arguments. Appuyé sur sa conviction personnelle, aidé peut-être aussi de quelques consultations théologiques qui vinrent de Suisse[1], il fournit à ses compagnons de quoi répondre à leurs détracteurs ou à leurs juges. Quand un homme avait « la crainte de Dieu, et la connaissance de sa Parole », les auditeurs qui venaient recevoir de lui instruction, consolation et réconfort, avaient le droit de l'appeler au Saint Ministère. En ce qui concernait « l'imposition des mains », il partageait les vues révolutionnaires que Jurieu, dès 1686, avait émises, à propos de l'assemblée de Cézas : « *La mission d'un pasteur par l'autre* n'est qu'une forme, qui doit être observée dans le temps de la paix de l'Eglise, mais dont on peut se passer dans les temps de nécessité... *Il est constant que la véritable vocation dépend du peuple et du choix des assemblées* »[2].

Pour Brousson, comme pour Jurieu, la « vocation » du peuple chrétien, l'appel qu'une réunion de fidèles adresse à un homme, suffit à le constituer pasteur. Pour Brousson, comme pour Jurieu, l'imposition des mains est une forme dont on peut se passer. Nous sommes persuadé que sous l'influence de cette théorie nouvelle, Vivent renonça à imposer les mains aux prédicants, comme il l'avait fait en 1686, et qu'en particulier il ne les imposa point à Brousson, quand celui-ci, en 1690, devint ministre à son tour.

Les historiens du protestantisme ont cru jusqu'ici le contraire, sur la foi même d'une page de Brousson. Mais si l'on relit avec attention le récit de la *Relation des Merveilles* où celui-ci a fixé le souvenir de la cérémonie qui le transforma en pasteur, on constatera qu'il concorde entièrement avec le témoignage que Colognac nous a fourni plus haut de sa propre entrée dans le ministère. Vivent n'y intervient que comme un ministre extraordinaire, revêtu sans doute en Hollande d'un caractère particulier, mais dont l'action se réduit à appuyer par ses supplications personnelles les sollicitations de l'assemblée[3].

Brousson, depuis son retour, s'est borné à « instruire et à consoler quelques-uns de ses frères [le cercle étroit des prédi-

1. Voir au Dossier Colognac, C. 173, l'extrait intitulé : *Justification des Pasteurs extraordinaires*.

2. *Lettres Pastorales*, I, IV. (15 octobre 1686.)

3. *Relat. des Merv.*, p. 19 (voir Douen, II, 184).

cants avec lesquels il vit] par de petites exhortations ». Sur la montagne où il passe l'hiver, il habite quelques jours dans une bergerie avec plusieurs de ses frères [quelques prédicants et leurs hommes]. Là, tous ces fidèles le prient et le conjurent de prêcher et de distribuer la Cène. Vivent l'exhorte aussi à cela lui-même. Brousson « voyant que ses frères le conjurent unanimement... et qu'un serviteur de Dieu [un pasteur] le sollicite aussi », leur déclare qu'il voit bien que Dieu leur met cela au cœur, et se prépare à leur donner la consolation qu'il souhaitent. Au jour fixé, Vivent « avant la prédication », c'est-à-dire, sans doute, avant que l'assemblée soit formée, mais publiquement, et « au milieu des autres fidèles », demande à Dieu, par une prière fervente, d'accorder à Brousson le secours de son esprit. « Laquelle prière, dit Brousson, il [Vivent] réitéra même souvent dans la suite », par où il faut entendre que Vivent a souvent prié pour son compagnon ; qu'il l'a, dans la suite, plus d'une fois « consacré » à Dieu, et que par conséquent, en ce jour solennel, il ne l'a point « consacré » par un acte unique et définitif. « Les fidèles étant donc assemblés pour entendre la Parole de Dieu », Brousson leur demande si c'est bien leur désir qu'il leur annonce l'Evangile, et qu'il leur administre le sacrement de l'alliance de Dieu. Sur leur réponse affirmative, il déclare qu'il se rend à leurs souhaits. « Puis, *ayant fait lui-même sa prière de consécration*, il leur prêcha l'Evangile et leur administra la sainte Cène ».

Peut-être objectera-t-on que Brousson, en un temps (1694) où il opposait sa douceur à la violence de Vivent, éprouvait quelques scrupules à déclarer ouvertement qu'il avait reçu de lui l'imposition des mains? Qu'il convient, dès lors, de suppléer à son silence? Il faut noter cependant que jamais il n'a renié la part que Vivent a prise à la cérémonie dont il vient de parler, et que les diverses allusions qu'il y a faites concordent entièrement avec notre interprétation.

A Lausanne, lorsqu'il voulut obtenir des Académies de Berne, de Lausanne et de Genève, la « confirmation de son ministère extraordinaire », voici, en effet, les seuls arguments dont il usa. La vocation qu'il a eue durant quatre ans entiers, « *par le zèle et les autres grâces qu'il a plu à Dieu de lui accorder*, suffit, pour les pays où le ministère ordinaire n'a pas lieu, suivant l'article 31 de la Confession de foi..., d'autant plus qu'il a eu *la vocation du peuple, et celle même d'un pasteur extraordinaire*, dont le

ministère a été approuvé par le Synode de Hollande »[1]. Quatre ans plus tard, à Pau, retraçant devant Pinon tout le cours de sa vie, Brousson déclare spontanément que « venu de Suisse dans le Bas-Languedoc, il y fut *appelé par le peuple, et par un ministre*, à y exercer le Saint Ministère ». Le « ministre » était Vivent qui avait reçu sa vocation du Synode de Hollande ; le « peuple » une petite assemblée des Cévennes[2]. Le langage que Brousson tient à Bâville est plus clair encore : « *Une petite assemblée de ses frères*, dit-il, *conjointement avec le Sr Vivent*, qui avait reçu sa vocation du Synode de Hollande, l'appelèrent au Saint Ministère selon les principes de la Confession de foi de la R. R. »[3]. Il n'est point question ici de la Discipline, qui mentionnait l'imposition des mains, mais bien de la Confession de foi, dont le fameux article 31 légitimait le pastorat irrégulier.

Si maintenant Brousson ne voulut point pour lui-même d'autre « appel » que celui qui émanait du peuple, nous ne saisissons pas pourquoi il aurait cru nécessaire, ensuite, d'« imposer les mains » à aucun de ses compagnons.

La Lettre de 1695 affirme cependant que, « reçus dans les assemblées du peuple », les prédicateurs du désert étaient « confirmés dans leur vocation par le ministère des autres »[4]. Elle entend par là qu'ils recevaient « l'imposition des mains », et cite, avec dates à l'appui, le nom de quelques pasteurs qui ont été ainsi ordonnés, dans les formes requises par la Discipline ancienne. Indépendamment des observations qui précèdent, l'énumération de la Lettre n'est pas sans prêter à quelques difficultés. Brousson, suivant l'auteur, aurait imposé les mains : 1° à Lapierre, en 1690, dans la ville d'Uzès (Brousson et Lapierre se sont trouvés ensemble, en effet, dans la région d'Uzès, mais à notre connaissance, en 1693 seulement) ; 2° à La Jeunesse (Gazan) ; 3° à Laporte ; 4° à Roman ; 5° aux trois frères Plan. (Des trois frères, le second seul, Paul, avait en 1692 donné la Cène, et il déclara à son juge que « *quoique n'ayant pas reçu l'imposition des mains*, cependant il était ministre de Christ ». Le dernier, Pierre,

1. *Défense...* (contre Merlat) 1694. (Douen, II, 419). Dans le même passage, Brousson parle de la double imposition des mains, qu'il a reçue à Lausanne et en Hollande, et justifie cette répétition d'un même acte par l'exemple de Saint Paul (Actes IX, 17 ; XIII, 3). Il ne parle pas d'une triple imposition des mains, comme il y serait obligé, s'il l'avait reçue déjà de Vivent.

2. C. 191. 19 septembre.

3. C. 191. Dernier octobre.

4. *Bull.* L, 338, 339.

était dans les Cévennes en 1696, alors que Roman disait ne connaître à côté de lui-même qu'un seul ministre, lequel pouvait être Laporte. Dès lors Pierre Plan aurait été en 1696 au nombre des *étudiants*) ; 6° Roux, dit la Lettre, aurait reçu l'imposition des mains de Lapierre, et ne l'aurait point quitté depuis ce temps-là. (Il serait surprenant que Roux [Carrière] n'eût pas exercé ses fonctions indépendamment de Lapierre, s'il avait été ministre comme lui. Les pasteurs n'étaient pas assez nombreux pour pouvoir cheminer ensemble.) 7° Lacroix (Mounier) et Julien, et « d'autres », dont la Lettre ignore les noms, auraient été confirmés par l'un ou l'autre des ministres précédents.

Si affirmatif que soit son témoignage, l'auteur — et ce sera notre dernière observation — se charge de se réfuter lui-même. Il nomme Colognac parmi les ministres qu'il a connus, qui ont accompli « dignement *toutes les fonctions* de leur charge », et il ne dit point qu'il ait reçu l'imposition des mains. Si Colognac n'a point été ordonné par un autre ministre, pourquoi la Lettre représente-t-elle l'imposition des mains comme la ratification nécessaire de la vocation conférée par le peuple ? Nous reconnaissons là, chez notre auteur, l'ambition de peindre l'Eglise du désert mieux réglée qu'elle n'était en fait.

On peut se demander pourquoi Brousson n'a pas séparé Vivent du « peuple », dans les mentions qu'il a laissées de son entrée dans le ministère, et pourquoi il les a cités « conjointement », comme une double garantie de la légitimité de sa charge. Peut-être trouverons-nous l'explication du fait dans une expression de la Discipline, qu'ont reproduite certains prédicants. Le pasteur appelé au ministère, recevait « la main d'association » des deux collègues qui l'avaient assisté dans la cérémonie dernière. Par là, il devenait leur frère, et était publiquement agrégé dans leur corps. Le « peuple » a appelé Brousson, et Vivent lui a donné la main, en qualité de pasteur déjà appelé lui-même, qui accueillait dans le ministère un nouveau serviteur de Dieu. C'est en ce sens, très probablement, que Brousson, à son tour, « donna la main » à d'autres prédicants, comme ils en témoignèrent eux-mêmes. En octobre 1695, à Lacaune, Lapierre se dit « un ministre, qui a reçu la main d'association de Brousson »[1]. Bas, qui a vu Brousson seulement en 1698 et quelques jours, dit à Court, à la fin de sa vie : « Ce glorieux martyr, défunt M. Brousson, m'ayant donné la main de société, voulait m'obliger d'aller en

1. Voir plus haut, II, 128.

Poitou »[1]. Roman use des mêmes termes et il laisse entendre que l'intervention de Brousson l'a élevé à une charge nouvelle. Mais il commet une erreur manifeste de dates, qui rend douteux, son témoignage. Il écrit au Comte d'Ysenburg et Büdingen, le 19 novembre 1701, qu'il a « reçu les mains de société du glorieux défunt martyr Brosson *(sic)*, et, depuis ce temps-là, a toujours administré les sacrements en France *l'espace de quatre ans* »[2]. Roman étant sorti de France en octobre 1699, il faudrait que Brousson lui eût « donné la main » en 1695, or à cette époque Brousson était loin du Languedoc. D'ailleurs, en 1697, Brousson opposait Roman « très habile, et qui administrait les sacrements », aux prédicants du Vivarais, qui n'avaient pas osé s'emparer des suprêmes prérogatives du ministère. Il nous laisse deviner par là que Roman est devenu « pasteur » sans sa participation, ou avant qu'il ait cru intervenir (s'il l'a fait) par un acte spécial où il lui aurait « donné les mains ». Enfin Martel nous apprend que Brousson, à Poët Laval, en 1698, a morigéné sa timidité, et « lui a ordonné de donner la communion là où il trouverait le peuple disposé ». Il n'est encore question, en aucune façon, d'un acte dont Brousson aurait accompagné sa bienveillante injonction.

Nous ne croyons point, par conséquent, que Brousson ni aucun de ses « confrères », depuis 1689, aient imposé les mains à aucun prédicateur du désert. Peut-être, tout au plus, pourrait-on admettre que les ministres élus par les fidèles dans quelque assemblée écartée, ignorée de leurs compagnons, ont eu l'occasion, en certaines circonstances préméditées, de faire part à ceux-ci de leur nouvelle dignité, et obtenu d'eux une sorte de ratification du vote populaire, et comme une reconnaissance officielle de leurs fonctions. Une affirmation de la Lettre de 1695 nous mènerait à cette supposition. « Il faut remarquer, dit-elle, que ces gens ici [ceux qui ne prêchent pas, mais font seulement des prières] sont obligés de rendre raison, à ceux qui prêchent, de leur conduite, au moins une fois l'année, et pour cet effet, ils se donnent un rendez-vous dans une ville ou à la campagne, et là ils traitent du moyen d'avancer la gloire de Dieu, le succès de la Réformation et la conversion des pécheurs »[3]. Nous avons noté, en effet, depuis la réunion de 1689

1. *Pap. Court*, 17, B, f° 107.

2. *Hug. Verein*, XII, IV-VI, p. 44. Deux copies de cette pièce, dues à des mains différentes, portent bien le chiffre 4.

3. *Bull.* L, 342.

où Dubruc « reçut » les proposants, quelques rassemblements des prédicants. En novembre 1690 à Caderles, en mai 1691 à l'Aigoual, en octobre 1691 à Lasalle, les prédicateurs des Hautes-Cévennes ou du Bas-Languedoc se sont trouvés réunis. L'assemblée tenue le 23 décembre 1694 à Montpellier, comme le veut notre auteur, entrerait naturellement dans ce cadre. Mais on remarquera avec quelque surprise qu'il a précisément oublié de noter la séance de ce dernier « Synode », où les lecteurs auraient rendu compte de leur conduite aux « pasteurs ». Sur ce point, probablement, ses informateurs ont aussi embelli les faits. Les réunions n'étaient ni si régulières, ni d'un ordre aussi disciplinaire qu'il le veut. Nous nous représentons très volontiers les « particuliers » qui prêchaient, tenant des sortes de conférences pastorales, auxquelles ils se convoquaient mutuellement par le moyen à la fois de l'homme qui marchait avec eux, et des amis fidèles qu'ils comptaient dans les villes ou dans les bourgs[1]. Ils s'y communiquent les nouvelles de l'étranger, s'y distribuent sermons ou livres, s'y entretiennent des progrès ou des difficultés de leur œuvre, s'y confirment, par la prière commune, dans leur mission, et aussi s'y recueillent (en 1691 tout au moins) sous l'autorité morale incontestée de Vivent et de Brousson. S'il ne faut point forcer l'expression dont ce dernier se sert, en 1694, quand il affirme, en Suisse, « avoir exercé dans le royaume *la Discipline* »[2], il ne faut pas oublier l'ascendant incontestable qu'il a pris rapidement sur ses confrères, après avoir d'abord partagé la maîtrise avec Vivent. Anne Baudoin tenait de La Jeunesse et des Plan que « Brousson était leur conducteur, et qu'il donnait les ordres, et que Vivent était aussi un autre chef »[3]. Des premières réunions de 1689 ou 1690 sortirent peut-être quelques résolutions pratiques pour la réorganisation des églises détruites et les rapports des prédicants entre eux. Peut-être est-ce là que certains « proposants », nommés par le peuple, ont reçu « la main d'association » de ceux qui déjà distribuaient la Cène ? Peut-être était-ce à une réunion de ce genre que faisait allusion Grevou, quand il fixait une date prochaine à sa réception dans le ministère ?

Dans ces conférences, les prédicants prenaient, en tous cas, conscience de l'identité de leurs missions diverses. « Ainsi

1. *Ibid.*, 342.

2. Douen, II, 228.

3. C. 191. Interr. du 11 nov. 1691.

assemblés au nombre de 15 à 20, dit la Lettre de 1695, ils se nomment tous frères, et l'amour qu'ils ont les uns pour les autres les unit plus que des frères germains »[1]. Tous, en effet, travaillaient en vertu de la même vocation divine, et les lecteurs n'étaient pas moins persuadés de la leur, que les prédicateurs. Pourtal affirmait, en se fondant sur la Confession de foi, que « chacun était propre à l'édification de son prochain, suivant les lumières que Dieu lui avait départies », et il disait à son juge : « Ma conduite ne doit point vous étonner, vous la verrez encore dans les suites, Dieu ayant dit dans son Evangile que si les ministres de sa Parole manquaient, il susciterait des personnes faibles aux yeux de la chair, pour prêcher la vérité, et dire les choses magnifiques de Dieu »[2]. Confondus par Bâville, et par le clergé catholique sous le nom de « prédicants », qui datait du XVI[e] siècle, qui avait gardé son allure méprisante, et qu'ils s'appliquèrent parfois à eux-mêmes, comme les réformés de Hollande avaient consenti à s'appeler les Gueux, ils étaient souvent mis par leurs auditeurs au même rang[3]. Les dépositions d'Anne Baudoin nomment du même mot de « prédicants » : Vivent, Brousson, Gazan, Colognac, Massal, Grevou, Roman, Lapierre, les trois Plan, Laporte et Bousquier, alors que Massal (Labrie) sûrement n'avait prononcé que des prières, et que Bousquier n'était qu'un suivant armé de Vivent. Colognac interrogé sur ceux qui prêchent dans le royaume, énumère également, sans nuances : Brousson, Gazan, Papus, Pierre Plan, Lapierre « et plusieurs autres qui exhortent les fidèles ».

C'est l'intime cohésion de tous les prédicants qu'il faut avant tout relever. Quand nous aurons dit que d'après les dossiers de l'Intendance du Languedoc, depuis 1689, ont seuls donné la Cène : Vivent, Mazel, Brousson, Paul Plan, Gazan, Colognac, Lapierre, Laporte et Roman, nous ne prétendrons point avoir

1. *Bull.* L, 342.

2. C. 173.

3. D. Benoît (*Bull.* L, 357, note 2) prétend que Bâville distinguait entre les « ministres » et les « prédicants », c'est-à-dire, parmi les prédicants, entre ceux, d'une part, qui prêchaient et donnaient la Cène, et ceux, d'autre part, qui présidaient seulement des cultes familiers. Mais le passage d'Elie Benoît (*Histoire de l'Edit de Nantes*, V, 197, 198) auquel il renvoie, a été par lui mal interprété. Elie Benoît résume en cet endroit les instructions données par La Trousse à ses officiers, en 1686. Le commandant militaire y établissait une différence entre la capture d'un ministre revenu de l'étranger, et celle d'un prédicateur extraordinaire, quel qu'il fût.

opposé ainsi des supérieurs à des inférieurs[1]. David Quet, interrogé si Laporte prêchait mieux que lui, répondit avec simplicité : « Je suis le moindre de tous ». Lapierre lui écrivait, en se justifiant d'un soupçon : « Je vous assure que j'ai une estime particulière pour vous, sachant votre piété et votre zèle ; et le soin que vous prenez pour l'édification de nos frères augmente grandement l'amour que j'ai pour vous. Je vous prie, croyez-moi un de vos serviteurs sans réserve ». Le même Quet, vis-à-vis de Vivent, manifestait une déférence marquée : « Vous verrez que celui qui vous écrit vous est et veut être, avec vous et avec tous ceux qui vous appartiennent, avec un profond respect, Monsieur et très honoré frère, votre très humble et trés obéissant serviteur »[2]. Pourtal demandait à Brousson, qu'il appelait également Son très honoré frère, « la continuation de son amitié et le secours de ses bonnes prières »[3]. Brousson, à son tour, dans sa *Relation des Merveilles*, parle avec une émotion simple et vraie de ses compagnons du Désert, « qui le considéraient comme une personne à qui il avait plu à Dieu de donner de plus grandes lumières qu'à plusieurs d'entre eux, et qui les édifiait par sa conduite ». Mais, ajoute-t-il, « il ne comparait jamais les grâces qu'ils avaient eux-mêmes reçues du Seigneur avec celles qu'il lui avait plu de lui accorder, qu'il n'y trouvât un grand sujet de s'humilier, et qu'il n'estimât ces fidèles serviteurs de Dieu, à divers égards, plus excellents que lui-même »[4]. Bâville voulait savoir de Colognac, en 1693, si Brousson ne dirigeait pas les autres prédicants. « Non, dit le prisonnier, Brousson est un habile homme, mais tous sont égaux ». Il n'avait pas voulu convenir non plus, et dans les mêmes termes, qu'ils fussent tous sous la direction de Vivent. « Nous sommes tous égaux, ainsi que les disciples de Jésus-Christ »[5].

1. Dans sa *Relation des Merveilles*, Brousson (1694) nomme comme s'étant bornés à des exhortations et à des prières : Roussel, Masbernard (Saint-Paul), Pourtal, Papus et Carrière.

2. Dossier Quet, C. 170.

3. C. 174.

4. P. 43.

5. C. 173.

CHAPITRE II

LA DISCIPLINE (suite)

§ 3. — *Consistoires et Synode (?)*

Le pasteur du Désert, nommé par le peuple, n'exerçait point sa charge parmi des fidèles destitués de toute autre direction que la sienne. Au XVIIe siècle, le Consistoire veillait sur le troupeau avec le ministre [1], « faisait que le peuple s'assemblât, faisait rapport des scandales et fautes, en connaissait et en jugeait avec les pasteurs, et en général avait soin avec eux de toutes choses... qui concernaient l'ordre et l'entretien de l'Eglise ». Il n'était pas moins utile aux prédicants d'avoir des affidés qui fussent les intermédiaires entre eux et leurs auditeurs, rendissent plus facile la convocation de leurs assemblées, les assistassent dans la distribution de la Cène. Au Pré de Montvaillant, Vivent établit Roques comme ancien, et lui fait promettre solennellement, suivant la coutume, « de vivre et de mourir dans la religion réformée ». A la grange de Cézas, Vivent et Vidal pareillement, nomment pour les divers quartiers des Cévennes des anciens, « chargés entre autres [et principalement], du soin d'avertir des lieux et des heures des assemblées ».

Nous avons dit avec quelle amertume certains évêques parlaient, en 1698, des anciens Consistoriaux, de leur zèle et de leur attachement à la foi défendue. Les nouveaux ne furent pas moins tenaces. Roques tint son serment, et sa vieille mère disait « qu'il leur avait à tous servi d'exemple dans la famille ». Souvent les « avertisseurs » furent des fugitifs, compagnons ordinaires d'un prédicant, qui, dans la région où celui-ci s'arrêtait, allaient de maison en maison remplir leur office. Mais, en chaque quartier, le prédicateur savait où faire porter les nouvelles qu'il tenait à répandre. Plus d'un « avertisseur » fut arrêté, qui n'avait pas pris les bois. En 1687, Bringuier donnait à recopier à

1. *Discipline*, chap. III, art. 3.

Soulier, « son homme », une liste secrète des personnes « avec qui il avait correspondance »[1].

Il faut en venir à l'année 1690 pour trouver à cet égard un semblant d'organisation régulière. Sous l'influence de Brousson, l'assemblée de prédicants qui se tint à Caderles, décida de reconstituer partout le corps des Consistoriaux. Le témoignage d'Anne Baudoin est formel, et Brousson ne l'a à demi démentie, que pour ne point charger les hommes dont la jeune fille avait cité les noms. Le 25 décembre 1690, aux Sognes, Martin, de Rieumal, qui présente la coupe, Auban, qui a dressé la table sainte, Soubeiran, Grail, Rocher, deux habitants de Colognac et de Soudorgues, sont proclamés anciens par Brousson, qui affirme qu'il faut rétablir l'Eglise partout[2]. Le Consistoire qu'il constitue aura soin, dit-il, « d'empêcher que les fidèles n'aillent à l'église, et de les faire venir aux assemblées ». Sans aucun doute, Brousson et ses confrères, pendant les mois qui suivirent, procédèrent ailleurs de la même façon. En 1694 cependant, bien des quartiers n'avaient point encore leurs anciens. Le « Synode » du 23 décembre, s'adjoint, à Montpellier, dit la Lettre de 1695, « quatre Messieurs de la ville » qui ont été pressentis comme « propres à y remplir la charge de veiller sur la conduite du peuple chrétien », et il décide qu'il y a lieu de procéder de nommer « dans toutes les villes » des surveillants de ce genre[3]. Les pasteurs éliront ceux qu'ils jugeront dignes. Ils auront garde de n'admettre que des gens d'une piété éprouvée, car il s'agit de personnes qui convoqueront à des assemblées secrètes, et qui en excluront ceux dont la vie ne répond pas aux marques extérieures de leur profession. Ces anciens seront en même temps des diacres, car ils devront distribuer les aumônes recueillies pour les pauvres. Ce n'est pas la seule mention qui nous soit faite d'une activité charitable, exercée par un groupement de protestants « sous la Croix ».

Le zèle des prédicants groupa dans tout le Bas-Languedoc un corps de religionnaires qui recevaient les renseignements im-

1. Une perquisition du 10 février 1691 fit découvrir chez un pareur de draps de Montignargues le billet suivant, qui était de sa main : « Le pelatier [pelletier] m'a dit vous avoir écrit de vous trouver à l'endroit que vous savés. Mé je vous prie de lui aieder. Nous feront lasanblée à laudré [l'endroit] que vous savés. Nous feront la sène et Jaques Sabran d'iausey [d'Euzet] salmodiera [entonnera les Psaumes]. Jaques Duport pareur ». C. 171.

2. Voir plus haut, I, 400.

3. *Bull.* L, 343.

portants et les communiquaient au troupeau. Sans l'existence de correspondants de ce genre, nous ne comprendrions point comment, en 1697, Daniel Bas aurait pu seulement concevoir l'idée d'un jeûne solennel, qui devait être observé, au jour fixé, depuis le Rouergue jusqu'au Rhône.

Roman nous fournira un détail de plus. Les anciens qu'il avait établis, non seulement convoquaient aux assemblées, mais suppléaient, dans la mesure de leur capacité, à l'absence du pasteur. Il raconte sa rentrée dans le royaume, en 1697, après son voyage à Genève :

Je repris le chemin de France, tant pour satisfaire aux désirs de de mon cœur que pour m'acquitter de la promesse que j'avais faite à mes frères, particulièrement à plusieurs anciens, à qui j'avais recommandé mes brebis dispersées. Ces fidèles et charitables anciens s'acquittèrent fort bien de leur devoir, car ils convoquaient diverses petites assemblées où ils faisaient la lecture de la Parole de Dieu, et si le lieu le permettait ils chantaient ses immortelles louanges ; sinon ils se contentaient de les lire. Si quelqu'un savait faire des prières propres pour le temps, on lui permettait de les faire. Au défaut, on se servait de celles qui sont dans les livres. Au reste, si mon retour leur fut agréable, je puis assurer que de mon côté je ressentis une joie extrême, de voir mes frères dans une si sainte disposition, et sans perdre de temps, je commençai par faire la visite des Eglises de la province, lesquelles étant au nombre de quatre-vingts, je me vis obligé de marcher ou de prêcher toutes les nuits[1].

N'essayons point de compter ces 80 Eglises, (parmi lesquelles Roman place sans doute celles du Vivarais, qu'il a visitées sur son passage), mais relevons le fait qu'il voyait encore, dans le pays où il prêchait, un ensemble de paroisses. Dans chacune des « Eglises », sans doute, quelque ancien lui fournissait du secours. L'évêque de Viviers, en 1698, notait avec douleur que dans son diocèse « les N. C. de chaque lieu étaient des chefs de cabale, et que leur union était grande, et d'autant plus dangereuse, qu'ils la tenaient secrète ». Fléchier parlait également d'une « conspiration concertée » de tout le calvinisme du Bas-Languedoc, et de l'esprit de cabale qui régnait dans les « Consistoires secrets »[2].

1. *Relation sommaire et véritable...*, pp. 42, 43. Voir plus haut, II, 198. Roman répète ce chiffre de 80 Eglises dans une de ses lettres (de 1702, non datée) au Prince d'Ysenburg et Budingen.

2. Jean Lemoine, p. 244, et pp. 200, 201.

Il ne faut pas outrer ces affirmations. Nous ne croyons point que les anciens de chaque lieu aient proprement reconstitué les Consistoires d'autrefois, ni surtout que leurs Consistoires aient entretenu, d'une région à l'autre, des relations régulières. Dans ses instructions secrètes aux intendants (janv. 1699), le roi, reprenant le mot des évêques, se disait averti de l'existence, en plusieurs villes, d'espèces de « Consistoires secrets, qui représentaient encore la forme de gouvernement pratiquée dans la R. P. R., qui conservaient des correspondances et des liaisons avec de pareils Consistoires qui étaient en d'autres villes », et il ordonnait aux autorités de s'appliquer à découvrir « les noms, les cabales et les relations de ceux qui composaient ces sortes de Conventicules »[1]. Les évêques ou les intendants s'exagéraient leurs craintes. Dans chaque province même, la cohésion était moins étroite qu'ils ne pensaient. La Lettre de 1695 ne doit pas, ici non plus, nous faire illusion. L'assemblée qui se tint à Montpellier n'était, comme le dit l'auteur, qu'une des réunions périodiques (?) où les prédicants se donnaient rendez-vous. Des laïques de la ville ne se joignirent à eux que par une exception formelle. Dès lors, si la conférence se tint suivant les formes classiques des Synodes disparus, si un laïque (par dérogation d'ailleurs à la coutume) en fut élu Modérateur, si la Confession de foi y fut lue, si les assistants se déclarèrent prêts à en signer les articles de leur sang, si enfin les résolutions prises furent « couchées sur un registre que l'on donna à celui qui devait faire l'ouverture de l'assemblée de l'année prochaine », si à la tête des articles furent inscrits en gros caractères les mots « *Arrêté du Synode tenu à Montpellier le 23 décembre 1694* », il ne faut voir là qu'une initiative hardie, qui n'eut point de lendemain. Les délibérations de l'assemblée n'eurent, on le verra, qu'une portée fort restreinte. Il manquait aux prédicants d'alors, la ferme volonté de rétablir l'Eglise sur ses bases anciennes, sans y rien changer. L'existence des « lecteurs », à côté des « prédicateurs », était à elle seule une grave innovation, et Brousson avait trop fortement affirmé la valeur du ministère extraordinaire, pour que ses compagnons se sentissent le besoin impérieux de se rattacher à la Discipline d'autrefois. Ils comptaient, d'ailleurs, sur le triomphe

1. *Ibid.*, p. 394. Cité déjà dans A. de la Chapelle, *Nécessité du Culte public*, II, p. 276. L'évêque de Viviers prétend, en 1698, qu'il s'est formé (entre les N. C.) une cabale secrète, formée néanmoins de peu de personnes de chaque lieu, mais répandue dans tout le royaume. (*Ibid.*, p. 241).

très prochain de la cause protestante, après la défaite des armées du roi. L'organisation qu'ils auraient fondée n'aurait pu être, par conséquent, que provisoire. S'ils donnèrent à leur réunion un caractère régulier et traditionnel, ce fut pour s'affirmer à eux-mêmes, en une année d'épreuves et d'espérances, pour affirmer aux protestants hésitants qui contestaient la légitimité de leur vocation, le droit absolu qu'ils avaient à se dire « ministres de la Parole de Dieu ».

Le Synode de 1715, réuni près de Monoblet par Antoine Court, et qui, jusqu'à la publication de D. Benoît, avait passé pour le premier Synode du Désert, garde pour nous une toute autre signification ecclésiastique et religieuse que l'assemblée de 1694. A. Court rétablissait la Discipline, avant tout pour extirper du Languedoc l'illuminisme, dont les floraisons malsaines avaient tout envahi. Afin de « purifier le sanctuaire de tout fanatisme », le Synode de 1715 décida qu'il serait interdit aux femmes de prêcher, qu'il serait ordonné de s'en tenir uniquement à l'Écriture Sainte, comme à la seule règle de la foi, et qu'en conséquence on rejetterait « toutes les révélations qui avaient la vogue »[1]. La « police » ecclésiastique qu'il institua sous la forme exacte qu'elle revêtait au XVIIe siècle, donna lieu à des expulsions, motivées par la doctrine ou les mœurs des coupables. Brousson n'était pas moins attaché qu'Ant. Court à la Confession de foi, mais il était réservé au ministre du Vivarais de restaurer, avec un esprit de suite et une énergie qui ne faiblirent point, une « forme d'Église » qui avait fait la puissance du protestantisme pendant cent cinquante ans, et qui devait être pour lui, au XVIIIe siècle, un assuré moyen de salut.

§ 4. — *La Prière aux Malades. — Le Catéchisme. — Le Baptême. — Le Mariage.*

Les prédicants, s'ils n'enfermèrent pas strictement leur activité dans la Discipline traditionnelle, poursuivirent du moins dans toutes ses manifestations extérieures l'œuvre religieuse des pasteurs supprimés. Suivons-les dans l'accomplissement de leur tâche, en débutant par son côté le plus intime et le plus direct. Ils se devaient à tous les frères qui réclamaient le secours de leur foi. Brousson, chaque jour, pour la consolation des familles

1. E. Hugues, *Les Synodes du Désert*, 1881. I, pp. 2, 3.

qui lui offraient l'hospitalité, ou qui prenaient soin de lui dans les déserts, « faisait trois grandes prières », le matin, à trois heures de l'après-midi, et le soir. Vivent, aux environs de Lasalle, réunissait pour la prière, ceux de ses amis qui venaient le visiter et lui apporter des vivres. Les troupes de prédicants vivaient elles-mêmes dans l'accomplissement rigoureux des devoirs journaliers de la piété.

On sait que la Discipline réformée défendait, « pour prévenir toutes superstitions », qu'il se fît aucune prière ou prédication aux enterrements. Nous ne voyons point, par conséquent, qu'aucun prédicant soit intervenu dans des circonstances de ce genre. En revanche, le devoir d'exhorter les malades et les mourants était impérieux. Chaque fidèle, assurément, pouvait s'acquitter de cet office. La Liturgie de 1685, retrouvée chez Crouzil, contenait un chapitre sur la « Visitation des malades », et dans les procès faits aux cadavres, les juges ne manquaient pas de s'enquérir si quelqu'un de l'entourage du mort avait prononcé quelque parole pieuse suivant l'usage de la R. P. R.[1]. Les prédicants étaient particulièrement propres à cet office. Dans l'été de 1689, Anne Baudoin ayant un accès de fièvre à Caderles, la femme de Lafont l'informe que Grevou est chez elle, et que, si elle veut, « elle le lui amènera pour lui faire la prière ». La tante d'Anne Baudoin refuse, et quelque temps après la jeune fille s'entend dire « qu'elle aurait été charmée » d'entendre le prédicant. Vivent fut conduit chez Done Malignosse, de Monoblet, et l'exhorta, comme eût fait un pasteur.

L'instruction des enfants était, au XVII[e] siècle, une des charges des ministres. Ils expliquaient dans l'après-dînée du dimanche les « Sections » successives du Catéchisme de Calvin, que le régent, pendant la semaine, avait apprises à la jeunesse. Après la Révocation, les parents durent se consacrer à une besogne pour laquelle manquaient les maîtres, et que les prédicants n'eurent pas le temps d'assumer[2]. Quelques enfants furent instruits dans les bois. Jean Cabrol, quitte Nîmes à dix ans, et pen-

1. Voir par exemple C. 173, l'information dirigée contre la mémoire de Diane des Vignolles, fille du S[r] Tournier, viguier de Lasalle, le 7 février 1694. Un témoin rapporte qu'Éléonor Jallaguière « disait à la malade de demander miséricorde à Dieu, de songer que Jésus-Christ était mort pour elle, et autres choses semblables, n'ayant pas vu qu'on eût fait aucune prière ».

2. Quelques maîtres d'école essayèrent de poursuivre clandestinement leur apostolat. Un certain Jean Cappon, ancien régent, chassé de Lussan en 1689, va à Nîmes, où il apprend à lire aux enfants des N. C. et leur fait réciter les prières ordinaires. C. 170.

dant cinq ans erre dans les Hautes-Cévennes avec son père et sa mère. Il redescend ensuite avec eux vers Brignon. Ses parents lui ont donné « la connaissance de la R. Réformée », si bien qu'il communie pour la première fois au Désert, après avoir été probablement interrogé par le ministre sur le Catéchisme[1]. En 1698, Fléchier déplorait l'influence des « catéchistes domestiques », qui détruisaient le soir à la maison ce que les maîtres catholiques ou les prêtres avaient édifié dans la journée[2]. Brousson, nous le verrons, pour former l'esprit à la fois des enfants et des parents, voulait que le Catéchisme ordinaire fût lu, par sections, au culte familial.

L'Eglise romaine pensait du moins mettre son sceau sur les nouveaux-nés par le moyen du baptême. Les prêtres firent valoir auprès de leurs nouveaux paroissiens une considération de nature à les toucher, à savoir que les réformés reconnaissaient la validité du baptême catholique, puisqu'ils n'avaient pas eu dans leurs temples l'habitude de rebaptiser leurs prosélytes. Mais l'horreur pour Rome était si forte, qu'en 1686, à la Bèbe, des religionnaires baptisèrent eux-mêmes un de leurs enfants, plutôt que de le porter au curé de Saint-Jean. Ils avaient d'ailleurs, sur ce point, enfreint la loi de leur Eglise, car d'après la Discipline, « le baptême administré par celui qui n'avait point de vocation, était entièrement nul »[3]. Les prédicants furent appelés plus d'une fois à administrer le baptême. Avant 1690, Jean Mazel avait baptisé quatre enfants, et dans des régions fort diverses[4]. En 1691, Brousson, Vivent et Gazan baptisent autour de Lasalle, et, selon l'usage réformé, pendant la célébration d'un culte public[5]. En 1696, Roman fait de même dans une maison de Campis.

1. *Bull.* XLIV, 533.

2. J. Lemoine, p. 210.

3. « Avant 1685 les réformés de France avaient déjà consulté relativement au baptême des enfants. Les uns avaient été d'avis que, en l'absence des ministres, leurs fonctions se trouvaient dévolues aux pères de famille, qui pouvaient par conséquent administrer le baptême légitimement. D'autres, au contraire, estimaient dangereux d'introduire une pratique nouvelle, favorable au préjugé de la nécessité du baptême et sujette aux chicanes des adversaires ». (E. Benoît, *Hist. Ed. de Nantes*, V, 705).

4. C. 170. Dossier Mazel. « A Saint-Sébastien, Vézenobres, L'Hôpital de Lozère et Sommières ».

5. Brousson note cependant que vers Uzès, on ne portait point de nuit les enfants aux assemblées. La cérémonie célébrée dans la maison, le jour, donnait lieu à un culte intime.

Les baptêmes au Désert étaient relativement peu nombreux. Il semble que de bonne heure les Nouveaux Convertis acceptèrent sans trop de répugnance de porter leurs enfants au prêtre[1]. Une lettre foudroyante de Brousson les rappela à leur devoir[2]. L'assimilation du baptême catholique au baptême protestant paraît intolérable au prédicant. « Lorsque les catholiques romains se souillent dans l'idolâtrie, ils pèchent par ignorance, c'est pourquoi, lorsqu'ils se convertissent... au Dieu vivant et véritable, Dieu leur fait miséricorde... ; au lieu que lorsque ceux qui connaissent la vérité se souillent, contre les lumières de leur conscience, dans les abominations de cette impure Babylone, ils commettent un péché beaucoup plus horrible devant Dieu ». Les édifices du culte catholique, par leurs statues, et surtout par leurs hosties, sont les temples des idoles. Servir les idoles, c'est servir les démons, suivant une parole de Saint Paul (I Cor., X, 19, 20), dont Brousson a fait le texte de l'un de ses sermons aimés, et qui revient constamment sous sa plume. « Participer à une cérémonie de cette Eglise impure et infidèle... qui est devenue la Synagogue de Satan, le repaire de tout oiseau immonde et exécrable (Apoc., XVIII, 2), c'est tomber de nouveau dans l'apostasie, se révolter par là contre le Dieu vivant, quoique une première révolte rende déjà les coupables dignes des flammes éternelles de l'enfer ». Nous ne savons si les objurgations de Brousson arrêtèrent beaucoup de Nouveaux Convertis sur le seuil des églises. Plus d'un, sans doute, voulut d'abord présenter son enfant à un ministre, quitte à le porter ensuite au prêtre. Mais nous avons vu Vivent se refuser (1691) à un calcul de ce genre, et répondre qu'il ne voulait pas qu'un enfant fût baptisé deux fois. Le « Synode » de Montpellier devait adopter les mêmes vues. Il y fut résolu que les prédicants n'acquiesceraient aux demandes des parents, que lorsque ceux-ci promettraient de refuser ensuite de présenter l'enfant au curé, « à cause de l'altération que l'Eglise a faite au baptême[3] ».

La question du mariage était plus grave que celle du baptême. Le mariage n'était point, pour les réformés, un sacrement,

1. Le Registre catholique de Lasalle, du 15 octobre 1685 au 30 octobre 1687, mentionne 83 baptêmes d'enfants appartenant à des familles de N. C.

2. *« A tous les Réformés de France qui persévèrent encore dans leur révolte »*. De 1692, sans doute. (Douen, II, 430),

3. *Bull.* L, 344. Le Synode aurait décidé « qu'on écrirait dans un registre le nom de l'enfant, avec celui du père et de la mère ». Nous n'avons retrouvé aucune trace d'un « certificat de baptême » dressé par un prédicant.

mais l'Eglise Romaine exigeait, pour célébrer la cérémonie, que les conjoints se fussent confessés. Les N. C. furent rebelles à des exigences qui leur coûtaient trop[1]. Ils ne se marièrent pas devant le prêtre, soit qu'ils aient volontairement retardé les unions projetées, dans l'espoir que la liberté religieuse leur serait enfin rendue, soit plutôt qu'ils aient jugé un contrat notarié ou un consentement familial provisoirement suffisants pour légitimer devant Dieu la vie commune de deux fiancés. Les nécessités de la loi civile, qui ne reconnaissait pour authentiques que les unions inscrites sur les registres curiaux, amenèrent peu à peu les religionnaires à de nouvelles concessions. Brousson, dans l'Epître que nous avons citée, condamnait le mariage catholique aussi durement que le baptême. Lorsque en 1694, Papus, à son retour en France, constata que ses coreligionnaires n'hésitaient plus à demander aux curés la bénédiction nuptiale, il s'adressa aux lumières du pasteur Clarion, pour obtenir de lui une nouvelle condamnation du scandale. De la Lettre que le ministre de Lausanne composa alors, et dont il était satisfait, nous n'avons plus qu'un fragment, qu'il avait recopié pour l'adresser à un protestant de Nîmes[2].

Clarion n'admet point que l'on aille au mariage catholique comme à une « *res politica* », où la conscience n'est point engagée[3] :

...Mais prenez-y garde vous-mêmes, si vous me croyez, et n'ayez point de part à des relâchements si épouvantables, car Dieu ne regardera point à ce que le mariage est bon de la nature, et qu'il peut être administré par des ministres qui sont approuvés par le magistrat, dans des pays où l'on se peut trouver et où il n'est pas possible d'en pouvoir user autrement. Mais je vous déclare que Dieu vous punira pour les crimes énormes qu'il faut commettre infailliblement pour pouvoir obtenir la bénédiction de ces sortes de mariages, et pour la lâcheté que vous avez encore de reconnaître pour des légitimes ministres les ministres de l'Antechrist qui sont les seules personnes à qui vous êtes obligés de vous adresser pour en recevoir la bénédiction. Et soyez assurés que Dieu ne laissera pas impunie

1. Le Registre cath. de Lasalle, du 15 octobre 1685 au 30 décembre 1687, ne mentionne qu'un mariage entre Nouveaux Convertis.

2. C. 174. Dossier Papus. Voir plus haut, II. 110. La lettre est du milieu de septembre 1694.

3. L'expression (qui n'est point dans la lettre de Clarion) avait été employée par les premiers docteurs luthériens. Luther avait dit : « Le mariage est une chose temporelle. Il n'intéresse l'Eglise qu'en ce qui touche la conscience ».

une semblable lâcheté, et que vous ne sauriez éviter d'en être reniés éternellement devant ses anges, pour avoir eu la lâcheté de le renier encore si malheureusement et si scandaleusement ou si volontairement devant les hommes. Je n'en dirai pas davantage, parce que cela doit suffire ou pour votre condamnation, si vous n'en profitez pas, ou pour votre bonheur éternel, si vous savez en profiter comme il faut.

Trois mois plus tard, le « Synode » de Montpellier examinait la question[1]. Mais rien ne montre mieux comment l'assemblée n'était en réalité qu'une sorte de conférence entre quelques prédicants, et combien elle était peu soucieuse de rétablir la stricte Discipline dans les Eglises. Malgré l'Epître de Brousson, et la Lettre de Clarion, les ministres furent contraints de céder au courant. La résolution qu'ils prirent supprima toutes les discussions : les pasteurs du Désert devaient refuser de bénir les mariages contractés entre religionnaires. La raison alléguée était que les contrats enregistrés chez les notaires, portaient la formule : « Ayant embrassé la R. C. A. et R., y veulent vivre et mourir ».

Nous ne savons pas d'ailleurs si, en 1694, un prédicant avait encore béni un mariage dans le Bas-Languedoc. Roman est, à notre connaissance, le seul ministre qui ait uni deux époux suivant les formes de la Liturgie réformée, et c'était en 1696. En 1700, la situation ne s'était point modifiée. Les fiancés N. C. ne demandaient pas la bénédiction nuptiale à leurs prédicants. D'autre part, les prêtres catholiques ne leur accordaient celle de l'Eglise qu'à des conditions que les âmes rebelles jugeaient inacceptables. « On trouve, dit un Rapport de 1700, qui concerne le diocèse de Mende, un grand nombre de concubinages publics et scandaleux, parce que ne pouvant leur administrer le sacrement de mariage sur le peu de marques qu'il donnent d'une sincère conversion, après avoir passé le contrat de mariage ils habitent ensemble comme mari et femme ». A Sainte-Croix (Valfrancesque), Henri Blanc et Françoise Bonniol sont fiancés depuis quatre ans. Ils vivent ensemble depuis ce temps, et ils ont un enfant, « sans que tout ce qu'on leur a pu dire et faire ait été capable de les séparer »[2]. Un Rapport relatif au

1. *Bull.* L, 345. Il y a là une nouvelle preuve que la lettre de 1695 n'est pas un document supposé.

2. Rouquette, I, p. 24 (p. 18). A la fin de 1697, Servières, de l'Hôpital (Pont de Montvert) est accusé « d'avoir une fille qui a eu un enfant, pour dire qu'elle n'est pas mariée à l'église ». C. 176. Dossier de l'Ass. de Montcuq.

Vivarais fournit la liste de 208 conjoints, « qui, après avoir passé des contrats de mariage, habitent ensemble sans avoir voulu reconnaître les curés comme leurs pasteurs, ni se mettre en état de recevoir la bénédiction nuptiale »[1].

Les autorités civiles entraient dans le fouillis inextricable de difficultés, dont devait seulement les libérer, en 1787, le célèbre Edit de Tolérance.

§ 5. — *Le Culte public. — Les Abjurations. — La Cène.*

La célébration du culte public était la raison d'être des prédicants. Pour consoler leurs frères dans des assemblées, pour leur prêcher la Parole de Dieu, pour leur distribuer la Cène, ils acceptaient une existence de misères et de dangers. Nous rappellerons simplement ici ce que ces cultes, pour la plupart célébrés la nuit, et presque toujours à la campagne, aux lieux les plus isolés et les plus sauvages, comportaient de saisissant, d'imprévu, souvent de tragique. Les assemblées tenues dans la garrigue de Montpellier ou de Nîmes, dans les rochers et les chênes verts de Verfeuil ou de Lussan, sous les châtaigniers de Lasalle, du Vigan ou de Sainte-Croix de Caderles, dans les grottes de Cournonterral, de Rouville ou de Vébron, au fond des ravins inaccessibles du Clauzelet ou de la Pauparelle, sur les sommets du Pereyret, du Plan de Las Fourques, de la Lozère, du Bougès, du Liron ou de l'Espérou, et jusque dans les prairies de Meyrucis, se sont présentées à nos yeux déjà par leurs côtés mystérieux, pittoresques ou effroyables. Il nous reste à savoir dans quelle mesure elles ressemblaient aux services religieux auxquels les réformés du Bas-Languedoc avaient, jusqu'en 1685, assisté dans leurs temples.

Les « lecteurs », qui cheminaient porteurs de quelques sermons imprimés ou manuscrits, s'astreignaient, semble-t-il, dans leurs assemblées, à un ordre liturgique immuable. Pourtal[2], débutait par la Confession des Péchés, qu'il trouvait dans la *Forme des Prières ecclésiastiques*, imprimée d'ordinaire à la suite des Psaumes de Marot. Il chantait avec les assistants un des Psaumes, que les auditeurs savaient par cœur depuis leur

1. C. 273. On trouve dans le même carton le nom de cinq femmes du Vivarais « perverties par leurs maris nouveaux catholiques », qui n'entrent plus dans les églises depuis leur prétendu mariage.

2. *Relat. des Merc.*, p. 44.

enfance, prononçait ensuite une prière « pour implorer le secours du Saint-Esprit dans la méditation qu'ils allaient tous faire de la Parole de Dieu », lisait quelques chapitres de l'Écriture, puis un sermon, et terminait par une véhémente exhortation où il paraphrasait ses lectures. Il achevait par « une belle prière, qu'il prononçait avec une piété et une ferveur d'esprit admirables ». L'auteur de la lettre de 1695 mentionne exactement les mêmes éléments : une prière improvisée, la lecture de la Bible et d'une prédication, puis une « prière par méditation, en forme de paraphrase sur le sujet du sermon », qui s'achève par une intercession en faveur de l'Eglise désolée et des auditeurs réunis [1].

Des assemblées de cette sorte étaient en tout conformes à la Discipline. Rien, dans leur célébration, ne pouvait inquiéter les soucis orthodoxes des pasteurs du refuge. Ils auraient même voulu que les prédicants n'en tinssent jamais d'autres.

Les assemblées qui provoquaient leurs inquiétudes étaient celles où les ministres du Désert prononçaient non plus seulement des prières, mais des sermons de leur composition ; celles surtout où ils distribuaient la Cène. Ils redoutaient de voir ces ouvriers inexpérimentés, malgré leur zèle et leur bonne volonté, gâter aussi bien la Doctrine que la Discipline. Certains détails, sans doute, surtout pendant les premières années, durent choquer leur amour de l'ordre. Ces prédicants qui surgissent entourés d'hommes armés, et qui, l'exercice religieux achevé, repartent le fusil au col, ces assemblées tumultueuses où le ministre « fait lever la main » à toute la foule, « qu'elle n'ira plus à la messe », ces cultes qui se déroulent, protégés par des sentinelles, cette table sainte dressée devant des apostats, qui peut-être sortent de l'église et y retourneront demain, étaient pour agiter et surprendre des ministres, dont l'attitude et les dévotions revêtaient la gravité méthodique du Grand Siècle. Cependant les prédicants, surtout quand Brousson devint leur inspirateur, apportèrent dans leurs cultes une régularité de nature à satisfaire les plus délicats. L'auteur de 1695, en décrivant minutieusement l'ordonnance d'un service public de Sainte-Cène, savait qu'il rassurerait pleinement son correspondant timoré [2].

1. *Bull.* L, 342.

2. Nous répondons par là à une objection de F. Berbinau : « La description du culte, donnée par notre document, est incompréhensible, si peu d'années après la ruine des Eglises ». (*Bull.* XLVII, 611).

Nous le suivrons pas à pas, en ajoutant quelques détails à son exposition [1].

Les ministres, dit-il, se mettent devant une table qu'on pose au lieu le plus convenable de la chambre. La « chambre » était le plus souvent une clairière ou un vallon, et la « table », quand elle n'était pas faite, comme au Clauzelet (1686), d'une planche assujettie sur quatre pieux, était remplacée par un bât, comme aux Sognes (1690), ou par quelque meuble. L'un ou l'autre, d'ailleurs, était recouvert d'une serviette ou d'une nappe.

Le prédicateur, continue la Lettre, paraît avec ses habits ordinaires. Les pasteurs du Désert, en effet, ne s'embarrassaient pas de la robe pastorale. D'abord vêtus comme le leur permettait leur dénuement, quelquefois sans chapeau ni perruque, ou la tête couverte d'un mouchoir noué aux quatre bouts, ils peuvent, dès 1691, grâce à la pension régulière qui parvient tous les deux mois à Vivent, garder une tenue décente et honorable. « Les prédicants, dit Anne Baudoin (novembre 1691), se sont présentement tous habillés de drap gris de fer, les boutons de la même étoffe, Brousson et Vivens ayant fait des vestes [gilets] du même drap, et portent perruque. La Jeunesse [Gazan] a une veste de peau, avec un petit galon d'argent, et les autres n'ont point de veste ». Peut-être faut-il penser ici à la préoccupation de nous ne savons quel uniforme, et se rappeler « les hommes en habits gris » en qui se reconnaissaient, en 1673, les ministres ? [2]. Le Synode de 1694 arrêta que les pasteurs ne devraient point paraître devant le peuple pour des exercices de piété, « en habits de couleur, comme rouge ou bleu ». Leur costume devait être « modeste ». Les vêtements « de parade », ne restaient pour eux, occasionnellement, qu'un moyen licite de déguiser leur personnalité à leurs ennemis. Ne soyons point surpris de cette décision. Quelques compagnons, en 1691, avaient été costumés de couleurs voyantes. Devenus prédicants ou lecteurs, ils souhaitaient sans doute encore conserver leur premier équipement. Deux des suivants de Vivent, en 1691, étaient habillés « d'un drap fin rouge, le parement d'ausonne *(? sic)*, portant des perruques blondes, ils marquaient être de bonne famille ; deux autres habillés de rouge, les parements verts ; deux autres enfin habillés de bleu, parements bleus ». Ils étaient tous bien faits,

1. *Bull.* L, 339, 340.

2. P. Gachon, *Quelques préliminaires...*, p. 114. Les perruques de Vivent ou de Brousson ne marquent point d'ailleurs leur dignité particulière, car Couderc, qui n'était pas ministre, portait également la perruque.

disait Anne Baudoin, « portant moustache » ; elle avait vu Gay avec eux[1].

Avant que le ministre arrivât au lieu marqué pour l'assemblée, il n'était pas rare qu'un lecteur, ou un assistant, édifiât d'abord l'auditoire qui se formait, par une prière, ou une allocution familière. Brousson fit la connaissance de Pintarde, en l'entendant réciter un sermon avec passion, devant une assemblée qui attendait sa venue. Le ministre, qui avait la conduite de tout l'exercice, pouvait inviter un collaborateur occasionnel à prononcer avant ou après lui, et en sa présence, une exhortation ou une prière. Brousson encore, plein d'admiration pour Gay, qu'il vient d'entendre pour la première fois prier devant le peuple, l'engage à « exhorter » aussi ses frères ; mais celui-ci se récuse, alléguant qu'il ne sait ni lire ni écrire. Gay cependant relevait avec une certaine fierté, qu'il « avait fait très souvent la prière devant Brousson, Lapierre et Vivens à leurs assemblées, et devant presque tous les autres prédicants »[2].

Dans les occasions exceptionnelles, aux jours de jeûne et d'humiliation, plusieurs prédicateurs, suivant la coutume, se faisaient entendre successivement. Près d'Alais (1687), près de Lasalle (1689), à Montpellier deux fois de suite (24 et 25 décembre 1694), trois prédicants parlent l'un après l'autre.

Le service commence par la Confession des Péchés[3]. Un Psaume est ensuite chanté, ou lu seulement, quand il y a lieu de redouter que les échos ne trahissent les protestants réunis. Le Psaume 51, long cri de pénitence, est quelquefois chanté à genoux par les fidèles, qui s'agenouillent toujours, selon l'usage, pour écouter la prière d'introduction qui suit le Psaume. Le ministre y demande, pour lui-même, la grâce d'annoncer fidèlement la Parole de vie, et pour ses auditeurs, celle d'en tirer édification et instruction, et il termine sa requête par l'Oraison Dominicale[4]. La prédication suit, explication et développement d'un texte de la Bible.

1. C. 191. Dép. 11 nov. 1691. Une autre déposition d'Anne Baudoin (C. 191 : 23 décembre 1691) dit de Bousquier : « il est de moyenne taille, les cheveux châtains assez beaux, portant une casaque de sarge mêlée, avec le parement et une veste d'*ausonne rayée* ».

2. *Relat. des Merc.*, p. 43. C. 172 : Dossier Compan et Gay.

3. Appelée quelquefois, des deux mots par lesquels elle débute : « La prière de *Mes Frères* ».

4. Plusieurs exemples du fait. La coutume réformée était, au XVIIe siècle, de prononcer cette prière avant le sermon, et non après. (De Félice, *Temples*..., p. 103).

« Ayant fini le sermon, continue la Lettre de 1695, ils demandent à toute l'assemblée s'il n'y a pas quelqu'un qui se veuille réconcilier avec Dieu et avec son Eglise, et entrer par ce moyen dans la Communion des Saints, qu'ils avaient lâchement abandonnée. Alors ceux qui se trouvent dans ce sentiment se viennent mettre à genoux devant eux ». Il s'agit de recevoir dans l'Eglise des apostats repentants. Seuls en effet, ont le droit de se présenter à la table sacrée ceux qui n'ont point renié leur Sauveur. Vivent, au Moulin de Montvaillant, a refusé la communion à Mlle de la Jonquière parce qu'elle a changé de religion (1686). Quelques semaines plus tard, il a demandé à son auditoire de jurer solennellement qu'il renonçait à la messe. Sans doute ces « réconciliations » collectives ont été d'abord seules usitées, mais, dès 1689, une coutume nouvelle s'établit, qui n'est que le retour aux usages traditionnels. Les protestants coupables, sont individuellement appelés à un acte de « repentance », comme il s'en était fait dans les temples du XVIIe siècle, et comme les Eglises du refuge en enregistraient encore depuis la Révocation[1]. Jean Mazel portait sur lui, lors de son arrestation, un petit billet écrit de sa propre main : « La fille d'Etienne Pourquier, du lieu d'Andajac, a fait réparation aux pieds de l'Eglise le 13 du mois de janvier [1690] »[2]. En 1691, l'habitude était fermement établie. Anne Baudoin, a vu « faire des abjurations » à toutes les assemblées auxquelles elle a assisté. En 1697, à Montcuq, Roman, après son sermon, ordonne « à tous ceux qui ne veulent pas aller à la messe, de se mettre à genoux ».

A ces frères qui implorent le pardon de Dieu, le ministre adresse une allocution spéciale. Il leur remontre l'énormité du péché qu'ils ont commis. Il leur demande s'ils renoncent de bon cœur aux erreurs de l'Eglise romaine, qu'il énumère, en les résumant ; s'ils veulent vivre et mourir dans la religion réformée. Chacun d'eux doit répondre en particulier. Il leur rappelle encore à quelles conséquences pratiques doit aboutir leur serment, les exhorte à ne participer à aucune cérémonie catholique, et prononce enfin une formule d'absolution : « Au nom et en l'autorité de Jésus-Christ, et comme fidèle ministre de sa Parole, je vous annonce la rémission de tous vos péchés, et qu'il n'y a plus maintenant pour vous aucune condamnation, puisque vous

1. De Félice, *Temples...*, p. 242.

2. Dans une assemblée tenue au Clauzelet. C. 170. Dossier Mazel.

êtes en Jésus-Christ »[1]. Une nouvelle prière improvisée achève cette partie du service divin.

Les prédicants se renseignaient (par les anciens, sans doute) sur la valeur morale des réformés qui demandaient à rentrer dans la Communion des Saints. « On observe, dit Anne Baudoin, de ne pas faire abjurer ceux qu'on croit ne pouvoir pas se dispenser d'aller à l'église et faire les fonctions de catholiques ». Le Synode de 1694 ne voulut pas non plus que les repentances perdissent le caractère grave et héroïque que leur conférait leur publicité même. Plus d'un Nouveau Converti, craignant pour ses biens et pour sa liberté, consentait sans doute après avoir conféré avec les ministres, à faire réparation de sa faute, mais à la condition que ce fût privément. Il fut décidé que les seules absolutions données le seraient dans les assemblées ordinaires. C'était demeurer fidèle aux sentiments de Vivent et de Brousson. Ils avaient reçu l'abjuration de la D^elle de Rouveirollis dans la maison de Montredon, mais en raison seulement de la maladie qui la retenait au lit[2].

« Aux quatre saisons de l'année » (Pâques, Pentecôte, premier dimanche de septembre, Noël), la table sainte est dressée. Les prédicants ne s'astreignent pas naturellement à des dates exactes, mais très généralement ils ne distribuent la Cène qu'aux époques consacrées par la tradition. Au pré de Montvaillant, en janvier 1686, Vivent donne évidemment la Communion de Noël. En 1691, Vivent encore, au Valat de Fossemale, le 25 septembre, Brousson aux Sognes le 1er octobre, Gazan, à Fossemale également, le 21 octobre, célèbrent la Cène de septembre. Dans ces occasions, après la prédication, et après les abjurations, le ministre annonce à l'assemblée l'acte religieux qui va suivre. Pendant qu'un certain nombre des assistants se retirent, un compagnon du prédicant, ou un ancien, dispose dans une assiette ou dans un plat d'étain, le pain qu'il a apporté tout rompu, « coupé de la grosseur d'un œuf de pigeon », ou le rompt séance tenante. Dans la *Forme des prières*, le ministre lit la Liturgie ordinaire. Il prononce ensuite une prière spéciale, « implorant la bénédiction du Ciel sur les espèces du pain et du vin afin qu'ils devien-

1. La formule d'absolution usitée au XVIIe siècle n'est pas mentionnée dans l'ouvrage de De Félice. Nous l'avons trouvée dans la lettre de 1695.

2. Brousson déclarait à Pinon avoir reçu des abjurations de catholiques romains. Nous doutons que c'eût été en Languedoc, et dans des cultes publics.

nent le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ[1]. Il prononce les paroles de consécration, prend le premier les espèces, puis assisté du fidèle qui tient la coupe (laquelle est un simple verre, ou une tasse d'étain), présente le pain aux religionnaires qui s'approchent. Le Cantique de Siméon est chanté, une dernière prière et la bénédiction, achèvent tout l'exercice.

Brousson n'a rien exagéré, quand il a rapporté que ses assemblées ordinaires duraient trois heures, et ses assemblées de Communion quatre heures à quatre heures et demie. Les prières qu'il prononçait étaient, dit-il, fort longues. Ses sermons se poursuivaient une heure, et davantage. La lecture de plusieurs chapitres de l'Ecriture, le chant de plusieurs Psaumes, une exhortation, plus familière que la prédication, contribuaient à prolonger souvent jusqu'à l'aube, des cultes commencés au milieu de la nuit. Les protestants du XVII[e] siècle, d'une piété plus patiente ou plus robuste que ceux d'aujourd'hui, supportaient des services religieux d'une étendue qui paraît incroyable[2]. Au désert, des auditeurs désireux de s'instruire, et pour qui le culte se doublait d'une sorte de bravade, des prédicants dévorés de zèle, poussaient plus loin encore une endurance qu'ils avaient héritée de leurs pères.

En 1691, l'assemblée achevée, les ministres, quelquefois, lisaient au peuple les lettres que leurs « courriers » rapportaient de Genève, et dans lesquelles les réfugiés de Suisse, ou Jurieu, de la Hollande, annonçaient la prochaine délivrance.

Les premiers cultes du Désert furent suivis d'une quête. La coutume avait été telle avant la Révocation. Mais les sommes recueillies autrefois pour les pauvres, l'étaient maintenant pour la subsistance du prédicant lui-même. Aux prêches de Vivent et de Vidal, à ceux de Bonfils et de Faucher, des accompagnateurs ou des amis tendaient le chapeau, en prononçant la formule habituelle : « Pour les pauvres ». Ils remettaient la collecte au prédicant, qui la gardait pour lui, sans d'ailleurs en faire mystère. Au moulin de Liquis, Bonfils recueillit quatre livres ; au Bois de la Baume, Faucher en reçut huit. Si Vivent et ses compagnons, dès 1689, purent renoncer à cette pratique, leurs confrères isolés persistèrent à y recourir. Deux hommes quêtaient pour Jean Mazel ; David Quet pour lui-même. Il fallut,

1. *Bull.* L, 341. Brousson a imprimé dans la *Manne Mystique* la prière qu'il avait l'habitude de dire à ce moment [après le sermon XV].

2. De Félice, *Temples....* p. 163.

en 1691, quand les envois de Guillaume d'Orange ne parvinrent plus aux Cévennes, que Vivent et Brousson revinssent aux mêmes expédients. Après avoir payé partout, et fait même des charités, ils demandèrent à leurs hôtes et à leurs auditeurs de les nourrir et de les assister. La bienveillance d'amis particuliers complétait ces faibles ressources. Nous avons vu quelques femmes de Lasalle fournir de la viande, du linge, ou des bas, à La Jeunesse, les filles du mas des Combes apporter des vivres à Vivent. La veuve d'un marchand de Nîmes, qui pour un mois s'était fixée à Anduze, fit parvenir à Brousson (1690 ou 1691), par une femme de Caderles, « des mouchoirs, et quelque autre chose dedans ». Le tailleur Grail, qui habillait La Jeunesse et les Plan, leur avait prêté quelques sommes : « Il était en avance de beaucoup avec les prédicants, et leur baillait presque tout ce qu'il gagnait de son métier »[1]. Les ministres avaient accepté leur sort sans fausse honte. Quand Bâville demanda à Colognac d'où il tirait sa subsistance, celui-ci répondit par la parole même de Jésus : « Les bonnes gens pourvoyaient à mes nécessités, parce que tout ouvrier est digne de son salaire ».

La délicatesse des pasteurs du refuge, et celle sans doute du clergé romain du Bas-Languedoc, s'offusqua du procédé de la quête. Les prédicants surent que « quelques personnes tiraient de là occasion de les accuser de prêcher pour un gain deshonnête »[2]. Ils y renoncèrent donc (s'il faut en croire la Lettre de 1695), défendirent aux fidèles de « rien donner aux portes », et les engagèrent à remettre à l'ancien, commis pour les pauvres, les charités qu'ils voulaient faire. Pour eux-mêmes, ils n'eurent recours qu'aux dons secrets qui leur venaient de leurs amis les plus dévoués. Ici encore, sans doute, l'auteur inconnu de Montpellier a orné les faits, afin de calmer les scrupules de son correspondant. Il ne lui sert de rien de s'indigner contre les bruits qui courent, et d'en appeler à tous ceux qui ont fréquenté les assemblées, pour nier l'usage des collectes. En 1697 encore, Roman, autour de Meyrueis, n'avait point abandonné l'ancienne pratique. Au mas du Crouzet, après le sermon, « on demanda de l'argent à l'assemblée », et deux jeunes gens, à la porte, présentèrent leurs chapeaux.

1. Dép. Anne Baudoin, C. 191, 13 nov. 1691.

2. Le conseiller La Baume (*Relat. Hist...* sur les *Camisards*, p. 9) va jusqu'à prétendre que la quête qui terminait les premières assemblées, ordinairement abondante, « fut une amorce pour une infinité de misérables que l'avidité du gain érigea en prédicants » (!)

§ 6. — *La Discipline de Brousson.*

Il appartenait à Brousson de formuler nettement les principes de la Discipline nouvelle, qui n'avait été qu'imparfaitement élaborée et appliquée dans le Bas-Languedoc. Pendant son séjour à La Haye (1695), il condensa toutes les expériences de son ministère itinérant, chercha dans la Bible et dans l'histoire de l'Eglise des lumières nouvelles, et se trouva enfin en mesure de dresser pour les protestants persécutés un plan ferme d'organisation. Il nous paraît nécessaire de résumer ici ses vues. Il les devait, en somme, aux prédicants du Languedoc, qui lui avaient montré la voie, et elles sont, dans le domaine ecclésiastique, l'aboutissement et la conclusion logiques de l'activité des premiers pasteurs extraordinaires[1].

A la fin de 1695, ou au début de 1696, dans la Normandie probablement, où son passage était accueilli avec joie, Brousson écrivit deux *Lettres Pastorales* où il exposait l'essentiel de la Discipline nouvelle[2].

« Je voudrais, dit-il dans la première, avec sa coutumière naïveté, pouvoir partager ma personne en un grand nombre de parties, pour vous donner continuellement à tous, les consolations que vous souhaitez. Mais ceci n'étant pas possible, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de vous marquer... ce que vous devez faire *vous-mêmes* pour votre commune édification... *C'est que vous devez rétablir vos exercices de piété* »[3]. Tel est en effet, la tâche essentielle. « Vous pourriez bien être visités de temps en temps par quelques pasteurs, mais... vous seriez peut-être repus de la Parole de Dieu une ou deux fois seulement, et après cela vous seriez abandonnés les années entières à une famine spirituelle et mortelle ». Or, c'est du rétablissement de la Jérusalem du Dieu vivant que dépend l'avenir. « Si nous faisons notre devoir envers Dieu, ce grand Dieu qui tient le cœur des

1. Brousson, dès 1694, « à cause des contradictions qu'il avait souffert touchant son ministère », avait prêché un sermon spécial, et composé un *Traité sur la vocation extraordinaire*, qui sont perdus tous deux. Douen, II, 420.

2. Douen, II, 262. Les *Lettres Pastorales* disent toutes deux : « Il y a déjà *plus de dix ans* que l'Eglise de Dieu est désolée dans ce royaume ».

3. *« Lettre Pastorale à l'Eglise de Dieu qui est sous la Croix ; I. Sur les mutuelles assemblées : II. Sur l'établissement des Anciens »*. C. 191. Manuscrit de la main de Brousson (non coté par Pinon). Analysée rapidement dans L. Nègre, pp. 90 et 92. C'est nous qui soulignons.

rois en sa main, ne manquera point de fléchir, en notre faveur, celui de notre grand Prince ».

Chacun doit bien servir Dieu dans sa maison... car chaque famille est une petite Eglise où Dieu veut être servi chaque jour à certaines heures, mais il veut encore que tous les fidèles de chaque lieu et de chaque quartier s'assemblent pour lui rendre les hommages religieux qui lui sont dûs. Le mot d'*Eglise*, qui est grec, signifie une *assemblée* convoquée pour servir Dieu et pour entendre sa Parole.

Les Assemblées sont donc nécessaires, poursuit Brousson :

1. Afin que tout le peuple soit nourri de la Parole de Dieu, que surtout les enfants, les jeunes gens et les idiots [les simples], soient instruits dans la voie du Seigneur. 2. Afin que chaque fidèle donne gloire à Dieu en présence de tout le peuple (Psaume XXII, 23, 26)... 3. Afin qu'ils adorent tous ensemble sa souveraine majesté, qu'ils invoquent tous ensemble son saint nom, qu'ils implorent unanimement sa miséricorde, et qu'ils joignent leurs cœurs et leurs voix pour célébrer sa gloire par le chant de ses louanges immortelles. 4. Afin... que le zèle des uns enflamme celui des autres. 5. Afin qu'on établisse un bon ordre dans l'Eglise. 6. Afin que les mariages soient bénis et les enfants baptisés, et que la Cène du Seigneur soit distribuée. 7. Afin, en un mot, que l'Eglise soit participante des grâces que Dieu distribue par le moyen du culte public, car l'assemblée des fidèles est son tabernacle mystique, où il se trouve d'une façon particulière, par l'efficace de son Saint-Esprit. (Eph. II, 22 ; Matth. XVIII, 20).

Brousson se borne ici à reprendre rapidement les arguments d'une Lettre antérieure [1], et à en recopier mot pour mot une autre [2]. Sa conviction était faite depuis longtemps. Lorsque, sur les instances de Papus, Clarion écrivait (1694) une lettre de reproches aux profanes qui délaissaient les assemblées du Languedoc, il excitait simplement le courage de chrétiens timides. Lorsque Roman défendait à Genève (1697) la légitimité des cultes du Désert, il mettait en avant les nécessités pratiques de l'apostolat, et s'innocentait du crime de sédition. Brousson prend la question de plus haut. Il tient les assemblées pour la seule manifestation authentique de la vie de l'Eglise, celle de laquelle dépend l'avenir :

En un mot, vous devez obéir à l'Eternel votre Dieu, qui vous ordonne de le servir dans vos mutuelles assemblées, *de peur qu'il ne*

1. *La nécessité des Saintes Assemblées...* (août 1692).

2. *Lettre aux fidèles persécutés à l'occasion des Saintes Assemblées* (de 1692 ou 1693). (*Opusc.*, p. 196).

se jette sur vous par la mortalité ou par l'épée, comme les Israélites le disaient au roi d'Egypte qui voulait les empêcher de servir Dieu selon ses commandements. (*Exode*, V, 3)[1].

Qui présidera les assemblées? Brousson a déjà laissé entendre ce que chaque fidèle pouvait faire dans sa propre maison. En vue de réunions plus considérables, il fournit des instructions particulières, touchant l'établissement d'*Anciens* et de *Diacres*.

Puisqu'il est nécessaire d'établir quelque ordre parmi vous, vous devez vous assembler et principalement les chefs de famille, pour choisir ceux d'entre vous qui seraient jugés les plus propres pour veiller sur la conduite de leurs frères, pour les... édifier et par leur parole et par leur exemple..., pour faire des censures à ceux qui ne se conduiront pas bien, pour consoler les affligés..., pour secourir les pauvres (ce qui est particulièrement le devoir des diacres), pour présider dans les saintes assemblées, pour y lire la Parole de Dieu, pour y faire les prières publiques, pour y lire aussi les Commandements de Dieu et quelques sections du Catéchisme, et faire remarquer à leurs frères, et surtout aux jeunes gens et aux personnes qui ne savent pas lire, les choses qui sont enseignées dans chaque article..., pour les interroger même là-dessus avec douceur, après que chaque article aura été lu... Par ce moyen..., l'Eglise de Dieu sera maintenue et édifiée, et toutes choses se feront par ordre dans la maison de Dieu.

Si important que fût le devoir des anciens, de censurer les vicieux ou de rejeter les incorrigibles, celui de présider au culte était de plus grande conséquence. Aussi Brousson avait-il rédigé une *Instruction pour les exercices de piété des Eglises Réformées de France, qui sont sous la Croix*[2], complément nécessaire de la *Lettre Pastorale* précédente. Pour les assemblées ordinaires, il conservait l'ordre adopté par les prédicants du Languedoc : Confession des péchés, Psaume chanté ou lu, prière (composée par lui), lecture biblique, Psaume. « Si l'on a quelque Sermon, on pourra le lire, sinon on pourra continuer la lecture de l'Evangile et le chant des Psaumes ». Deux longues « Prières pour la fin de l'exercice », s'offraient au choix des lecteurs. Pour les dimanches, Brousson demandait deux cultes, un le matin, l'autre l'après-dînée : « Il faut que chaque exercice

1. Au début de sa *Lettre Pastorale*, Brousson a déjà fait allusion à la mortalité effroyable qui avait accompagné en France la famine de 1694.

2. Publiée dans les *Opuscules*, p. 217.

soit, pour le moins, de trois heures ». Ces cultes dominicaux ne comportaient pas une Liturgie différente des assemblées de la semaine. Au dimanche, seulement, était renvoyée la lecture d'une ou deux sections du Catéchisme « d'une manière posée, afin que chacun y fasse bien réflexion », la lecture aussi des Commandements de Dieu, empreinte de la même gravité, celle d'un ou deux Psaumes en prose de la Sainte Bible, comme étant très propre pour entretenir et augmenter la piété. Une liste de divers chapitres de l'Ecriture, ou de Psaumes tendant à l'instruction, la sanctification, l'humiliation ou la consolation des fidèles, accompagnait le tout. Pour les jeûnes enfin, dont la date demeurait à la discrétion de l'Eglise ou de la famille, Brousson avait préparé une série de prières, de chants, ou de lectures, qui ne comprenait pas moins de 105 strophes de Psaumes et de 37 chapitres de la Bible (tous choisis dans l'Ancien Testament). Il est vrai qu'il déclarait « qu'il y avait même en cela plus de matière qu'il n'en fallait pour un jour de jeûne ». L'originalité de l'exercice ainsi proposé, consistait dans la lecture (faite et écoutée à genoux) des Psaumes 51, 74, 69, 70 et 71, 143 et 102, en prose, « en changeant le singulier au pluriel, c'est-à-dire en disant *nous* au lieu de *moi* : O Dieu, aie pitié de *nous* selon ta gratuité ; selon la grandeur de tes compassions efface *nos* forfaits, etc. ». Chacune des lectures ainsi modifiées devait s'achever par quelques mots de piété, suivis de l'Oraison Dominicale.

A cette Liturgie des jours de jeûne, Brousson emprunte les principaux éléments du culte qui doit accompagner la désignation des anciens[1]. « Réunis dans un esprit de paix, de chasteté, d'humilité, même avec jeûne, s'il se peut », les chefs de famille, après s'être abaissés devant Dieu, écouteront les instructions de l'Ecriture, relatives aux ministres de l'Eglise[2]. Une prière spéciale demandera à Dieu d'inspirer lui-même le choix des personnes les plus propres pour gouverner le troupeau désolé. L'élection aura lieu ensuite. Avant de recueillir les voix, il conviendra de laisser chacun libre de proposer les hommes qu'il jugera les plus dignes. Brousson rappelle que dans le Nouveau Testament, le mot original que l'Eglise a traduit par « ancien », signifie en réalité « le plus ancien », et conseille, en conséquence, d'investir de la charge sacrée, des personnes âgées. Les diacres peuvent être plus jeunes. L'élection achevée,

1. Nous revenons ici à la *Lettre Pastorale* mentionnée plus haut.

2. I. Timothée, III ; IV, 7 à 16 ; Tite, I, II ; I. Pierre, IV.

l'un des anciens, par une prière, dont Brousson propose encore les termes, demandera pour ses collègues et pour lui-même, l'assistance de l'Esprit de Dieu.

Le corps des anciens, une fois élu, ne se recrutera point lui-même, comme l'exigeait l'ancienne Discipline. Brousson rappelle la mondanité et la tiédeur des derniers Consistoires réguliers, pour attribuer leur décadence aux conditions défectueuses selon lesquelles leurs membres étaient élus. « Tous les chefs de famille n'ont pas moins le droit de choisir les nouveaux que les premiers, et l'un n'est pas moins important que l'autre ». Lorsque l'Eglise, d'ailleurs, aura fait choix de « bons anciens », il ne faudra point les changer sans une grande nécessité.

« Chaque Eglise, écrit le ministre au bas de ses instructions, est exhortée à communiquer cette Lettre aux Eglises voisines, et à en faire des copies exactes et lisibles. Il est nécessaire qu'elle soit lue de temps en temps dans l'assemblée des fidèles, jusqu'à ce que les avis qu'elle contient aient été suivis. »

Une seconde *Lettre Pastorale*, annoncée dans la première, et plus importante encore, concernait le *Pouvoir d'administrer les sacrements*[1]. » Depuis plus de dix ans, les enfants demeurent sans baptême, ou sont consacrés aux idoles, et tout le peuple est privé de la Cène du Seigneur, qui est le sceau de la rémission de nos péchés et le gage de notre salut. « Ce n'est pas ainsi que le peuple de Dieu doit vivre. Si Dieu permettait que son Eglise fût encore persécutée durant 20 ou 30 années comme dans le siècle passé, faudrait-il qu'elle demeurât toujours dans ce désordre ? Non sans doute ! Il faut, dans le besoin, recourir aux moyens que Dieu nous donne pour pourvoir à notre éducation. »

L'article 31 de la Confession de foi déclare d'abord que les pasteurs et anciens doivent être établis par *élection*, « c'est-à-dire choisis par l'assemblée des fidèles ». En ce point il est conforme à l'enseignement apostolique (Actes, XV, 23). Il légitime ensuite le ministère extraordinaire, et la Bible lui donne également raison.

Lorsque les pasteurs de l'Eglise d'Israël et de Juda furent tombés dans l'idolâtrie, Dieu suscita extraordinairement les Prophètes... Lorsque les pasteurs de l'Eglise judaïque furent devenus mondains

1. C. 191. De la main de Brousson, cotée 32, par Pinon : *Lettre d'un serviteur de Dieu à l'Eglise de Dieu qui est sous la Croix. Sur le pouvoir d'administrer les sacremens.* Publiée *in-extenso*, L. Nègre, p. 177.

et profanes, Dieu suscita les Apôtres, Apollos, les fidèles dispersés, et plusieurs autres. La plupart des Réformateurs, en France, à Genève, en Suisse et en Hollande, n'avaient aucune vocation ordinaire. Enfin, ces derniers temps..., lorsque la plupart des pasteurs n'ont pas eu assez de zèle pour l'avancement du règne de Dieu, Dieu a extraordinairement suscité un grand nombre de fidèles serviteurs dont plusieurs ont été des personnes viles et méprisables aux yeux de la chair, mais qui ont travaillé avec un grand fruit. Lors donc que Dieu scelle le ministère extraordinaire de ces nouveaux pasteurs par l'efficace qu'il leur donne, lorsque leur ministère est accompagné d'une vie pure et sans reproche, que le peuple en est édifié, qu'il l'approuve, et *qu'il consent* et *souhaite même que ces nouveaux pasteurs lui administrent les sacrements, il n'y a point de doute qu'ils ne puissent le faire*. C'est ce qui a toujours été pratiqué dans la partie méridionale de la France depuis la désolation de nos Eglises, ce qui est un grand sujet de consolation pour tous les fidèles de l'Europe.

Quel caractère essentiel pourrait bien manquer en effet à la vocation de ces hommes? C'est *Dieu*, d'abord, qui les pousse comme des ouvriers dans sa moisson (Luc, X, 7), qui fait crier les pierres lorsque les ministres ordinaires de sa Parole se sont tus (Luc, XIX, 40), qui baille sa vigne à d'autres lorsque les vignerons ne s'acquittent pas de leur devoir (Marc, XII, 9). D'autre part, ils ont été *choisis par l'assemblée des fidèles*, conformément aux exigences bibliques. Non seulement le livre des Actes (VI, 1) mais le livre des Nombres (VIII, 10), et celui d'Ezéchiel (XXXIII, 2) prouvent péremptoirement que c'est la réunion des fidèles qui donne la vocation à ceux qui doivent faire le service divin dans l'Eglise.

Objectera-t-on que les pasteurs ainsi établis n'ont pas reçu l'*imposition des mains* par le ministère d'autres pasteurs? Mais répond Brousson, confirmant nettement ce que nous avons déjà essayé de deviner de sa pensée, l'imposition des mains n'est qu'une « installation » dans une charge que l'Eglise a déjà conférée. Puis, si elle est un signe visible de la descente du Saint-Esprit sur le pasteur, « la grâce céleste n'y est pas non plus tellement attachée, que Dieu ne puisse la communiquer sans son moyen ». Ni les douze apôtres, ni les soixante et dix disciples envoyés par Jésus, ni Apollos et les fidèles du chapitre VIII des Actes, ni les Prophètes de l'Ancienne Alliance, ni la plupart des Réformateurs, n'ont reçu l'imposition des mains des hommes. « Mais la main du Seigneur était sur eux ; c'est là la bonne imposition des mains ».

Prétendra-t-on qu'un pasteur doit savoir les *langues* ? Cela n'est point nécessaire, puisque l'Ecriture est traduite. Qu'il est tenu d'être *philosophe ? orateur éloquent ?* versé dans les *histoires* et les *lettres humaines ?* Brousson a déjà donné son avis sur la question, dès 1687, dans ses Lettres aux pasteurs réfugiés. Il suffit qu'un ministre ait la crainte de Dieu, une vie pure, du zèle, qu'il soit propre à instruire ses frères, et enfin « qu'il connaisse le salut qui est en Jésus-Christ ».

Il est naturel que Brousson ait réclamé des pasteurs, l'adhésion explicite à « *la foi de l'Eglise* ». Mais on peut s'étonner néanmoins qu'il ne renvoie pas, sur ce point, au seul document qui fît alors autorité parmi les Réformés, à la Confession de foi de 1559, que les prédicants du Languedoc avaient lue à Montpellier dans leur « Synode » de 1694. Il se permet de résumer en sept articles à la fois de doctrine et de controverse (dont l'orthodoxie paraît inattaquable), les croyances fondamentales et nécessaires. Que les pasteurs les méditent, qu'ils lisent avec soin les Ecritures, qu'ils implorent sans cesse les dons de l'Esprit Saint ; ils seront propres à leur œuvre. Et même, « si dans la suite il plaît au Seigneur de ramener et rétablir les pasteurs réfugiés, *les uns et les autres pourront travailler à l'édification de l'Eglise*, chacun selon le talent qu'il aura reçu du Seigneur. »

L'élection du pasteur, ou des pasteurs (Brousson donne ce titre aux fidèles qui seront choisis), aura lieu dans une assemblée des chefs de famille et des anciens, et suivant les formes que Brousson a fixées pour l'élection des anciens eux-mêmes. Il propose ici encore deux prières spéciales, l'une qui précèdera le vote, l'autre qui le suivra. Cette dernière, qui est en somme une « Prière de consécration », sera prononcée *non par le nouveau ministre, mais par un ancien, au nom de tous les autres anciens et de toute l'assemblée des fidèles.* Brousson, avec une légère modification, établissait en coutume et en règle ce qui s'était passé lors de sa propre introduction dans le ministère extraordinaire. L'ancien qui prie pour le pasteur élu, tient ici la place qu'a occupée Vivent dans les Cévennes en décembre 1689. Il n'est que le porte-parole de l'assemblée. L'autorité du ministre ne lui vient que de Dieu, et du troupeau qui le choisit.

En codifiant ainsi la Discipline du Désert, Brousson sentait les difficultés que rencontrerait son établissement dans des régions qui depuis onze ans ne connaissaient plus qne la prière individuelle ou le culte domestique. Si la création des pasteurs extraordinaires était ici où là retardée, les anciens pouvaient

du moins réunir des assemblées publiques. Mais la célébration des sacrements n'étant point leur fait, qu'adviendrait-il des enfants ? demeureraient-ils sans baptême ?

De nouvelles méditations amenèrent Brousson à proposer une solution où il rompait une fois de plus avec le formalisme. Dans sa seconde *Lettre Pastorale* il en avait déjà jugé du baptême comme de l'imposition des mains. Signe excellent de la grâce du Saint-Esprit, il n'est qu'un signe. La grâce du Saint-Esprit n'y est pas tellement attachée, que Dieu ne puisse nous la communiquer sans son intermédiaire[1]. « Le Saint-Esprit descendit sur tous ceux qui étaient dans la maison de Corneille, avant qu'ils eussent été baptisés (Actes, X, 44, 48). Le voleur qui se convertit sur la croix, reçut aussi la grâce céleste, et fut sauvé, sans avoir reçu le baptême ». En l'absence d'un pasteur, le père et la mère d'un enfant doivent donc, dès sa naissance, «lui donner le nom qu'ils ont choisi, et le consacrer eux-mêmes par la prière ». Si le prêtre catholique réclame le nouveau-né, les parents le refuseront. Si l'enfant est pris de force pour être porté dans l'église, les fidèles n'entreront point dans le temple des idoles, et ne désigneront pour la cérémonie, ni parrain ni marraine.

Quant au mariage, si les fiancés ne peuvent ni le retarder, ni le faire bénir hors du royaume, ils considèreront qu'il n'est point un sacrement. « Il n'y a que le consentement de l'homme et de la femme, avec celui de leurs pères et mères, et la consommation du mariage, qui fassent le mariage selon la Parole de Dieu. » Il suffira donc, en ce temps de désolation, après un contrat dressé devant notaire, d'une déclaration publique des deux fiancés, soit en présence d'un juge, soit « dans la place publique au milieu du peuple », soit même « au milieu des personnes invitées à la noce ». Deux ou trois témoins protestants dresseront de la déclaration des conjoints une attestation écrite. « Il serait bon pourtant que dans quelque assemblée des fidèles, celui qui fait les prières publiques, ou même le père de l'époux ou celui de l'épouse, dans leur maison, en présence d'une petite assemblée, leur lût la Liturgie du mariage ».

La *Lettre Pastorale* qui traitait spécialement du mariage et du baptême, achevait l'œuvre ecclésiastique de Brousson. Il ne la rédigea qu'en 1697, après avoir consulté, à ce qu'il semble,

1. L. Nègre, p. 182. Brousson dans ce passage parle en même temps du Baptême et de la Sainte Cène.

un « théologien protestant » dont il avait gardé un Mémoire, relatif au Baptême[1]. Il était alors en Hollande, et se disposait à partir pour sa nouvelle mission dans les provinces de l'ouest et du sud-ouest de la France. La persécution violente qui sévissait dans le Bas-Languedoc, quand des circonstances imprévues l'amenèrent en 1698 sur les terres de Bâville, ne lui permit point d'y réaliser ses projets d'organisation. Son rapide voyage du Rouergue au Béarn, ne fut pas non plus favorable à son œuvre de reconstruction.

Le Languedoc était, de toutes les provinces, la mieux capable de profiter de ses instructions. Mais il n'eut pas le temps de s'attacher à les réaliser. Le « prophétisme » y lança les religionnaires dans une direction nouvelle. Bientôt les « inspirés » remplacèrent les ministres ; les cultes ne furent plus que des attroupements, où les assistants, tremblants, admiraient un « prophète » en pleine crise. Du milieu de la foule silencieuse, la contagion saisissait brusquement un nouveau « fanatique », qui se roulait à son tour sur le sol, et dont les balbutiements étaient recueillis avec vénération. Les « révélations » prirent le pas sur la solide doctrine réformée ; la Bible ne survécut que dans les lambeaux de phrases, arrachés à l'Apocalypse, à Daniel ou à Jérémie, dont les frénétiques accompagnèrent leur inlassable cri de « Miséricorde ! »

Il ne faut pas faire peser sur Brousson, ni sur ses compagnons du Désert, la responsabilité d'une aussi complète déviation de la piété protestante. On va voir, tout au contraire, comment ils ont contribué à la redresser. Dix ans avant qu'Antoine Court, avec une patience et une volonté héroïques, entreprit de rétablir entièrement la Discipline d'autrefois, au lendemain de la guerre des Camisards, lorsque quelques prédicants itinérants, moins connus jusqu'ici que leurs grands devanciers ou leurs grands successeurs, tentèrent de restituer quelque ordre dans l'Eglise en déliquescence, ce fut — chose très curieuse — de la

1. « *Lettre Pastorale à l'Eglise de Dieu qui est sous la Croix*, sur les enfants qui sont baptisés dans l'Eglise Romaine ou instruits dans ses écoles, et sur les mariages qui sont célébrés par le ministère d'un prêtre catholique romain, avec des instructions sur ces matières ». C. 191. Il y est question des mariages empêchés *depuis douze ans*. (L. Nègre, p. 94). Le dossier Brousson contient une « *Lettre d'un théologien protestant*, sur la question : S'il y a du péché à satisfaire la conscience des pères et des mères fidèles dont les enfants ont été baptisés par force dans l'Eglise romaine et qui souhaitent que ces mêmes enfants soient consacrés à Dieu par le pur et vrai baptême de la nouvelle alliance ».

tradition de Brousson et de sa Discipline particulière qu'ils s'inspirèrent.

Pierre Corteiz, dont nous avons déjà écrit le nom, après avoir exhorté à la vieille mode les réformés de Vialas et de Castagnols jusqu'en 1703, et s'être attiré de la sorte l'animosité des « inspirés », sortit du royaume l'année suivante, profitant des passeports que le maréchal de Villars accordait alors volontiers, « pour affaiblir la cabale »[1]. Il trouva à Lausanne « des gentilshommes réfugiés qui conféraient avec quelques pasteurs, sur l'état triste et déplorable des réformés de France, et sur la nécessité d'y envoyer quelqu'un pour les soutenir dans la pureté de la foi ». « On m'en fit la proposition, continue Corteiz, et j'acceptai ».

Corteiz n'a point dit que les pasteurs de Lausanne qui l'engagèrent au retour, lui remirent alors une délibération en règle, qui l'autorisait, *sans qu'il eût reçu l'imposition des mains*, à distribuer les sacrements. Une copie de la pièce a été retrouvée dans le Vivarais. Elle est un témoignage assuré de la persistance, dans certains milieux du Refuge, des principes de Brousson[2].

Nous, Ministres soussignés, répondant à la demande qui nous a été faite comme [comment] les fidèles chrétiens réformés qui sont privés de l'exercice public de leur religion par le zèle de tous leurs pasteurs (*sic*)[3] peuvent jouir de la prédication de l'Evangile et [de]

1. *Mémoires de Pierre Carrière, dit Corteiz, pasteur du Désert*.... publiés par G. Baum. Paris, 1871, p. 13. (Voir E. Hugues, *Antoine Court*, I. 438). On lit dans les mêmes *Mémoires* (p. 25) que le prédicant Jean Ebruy dit Jean Paul, quitta pareillement le Vivarais devant l'invasion du « fanatisme » guerrier qu'y déchaîna Abraham Mazel en 1709. Il serait intéressant d'examiner de près les conflits qui, de 1700 à 1715, éclatèrent entre les inspirés, d'une part et, de l'autre, les derniers prédicants, héritiers de Brousson et de Roman. Les archives du Languedoc fourniraient sur ce sujet des documents nouveaux. La période des Camisards n'a guère été envisagée jusqu'à aujourd'hui que du point de vue militaire, et les nombreuses études consacrées aux prophètes cévenols ne sont pas faites d'après les documents originaux.

2. C. 190. Dossier Jacques Chambon, bourgeois de Gluyras (Ardèche), condamné à mort et exécuté à Montpellier le 13 novembre 1700, comme complice d'Abraham Mazel, Claris et Coste. Le dossier contient des chansons pieuses, un sermon (dû à la plume d'un pasteur du refuge) et quelques lettres, dont l'une porte en tête la copie maladroite que nous reproduisons. Jaccard (p. 57) n'a pas connu cet acte. Il a fourni en revanche de nombreux détails sur la discussion qui eut lieu à Zurich, en 1718, lorsque Corteiz alla demander aux pasteurs de Suisse une consécration régulière (p. 73).

3. Faut-il lire : *le manque* de zèle de leurs pasteurs [réguliers] ? ou donner au mot de *pasteurs* le sens de *prédicants*, et comprendre : comment les... chrétiens peuvent jouir... de la prédication... par le zèle de leurs pasteurs ?

l'administration des saints sacrements : le Baptême et la Sainte Cène,

Premièrement, nous déclarons qu'il y a deux sortes de vocation des pasteurs. L'une qui [est] ordinaire, se fait par l'examen de la doctrine et des mœurs de l'homme qui prétend à la charge du Saint Ministère et par l'imposition [des mains], comme celle de Timothée et Tite par l'apôtre Saint Paul.

La vocation extraordinaire est de deux sortes. L'une qui vient de Dieu immédiatement, comme celle de Moïse, de tous les autres Prophètes et des Apôtres de Jésus Christ. L'autre vocation extraordinaire est lorsque un peuple se trouvant entièrement privé de pasteurs pour lui prêcher l'Evangile et lui administrer les sacrements, il choisit dans quelqu'une de ces assemblées faites au nom de Notre Seigneur, quelque personnage instruit dans la Parole de Dieu, et de bonnes mœurs, auquel par la pluralité des voix [il] donne la puissance et la charge de lui prêcher la vérité de l'Evangile, de lui administrer les sacrements du Baptême et de la Sainte Cène, conformément à l'institution du Seigneur. C'est de cette vocation dont (*sic*) se servirent *de pieux* et *frumentieux* [lire : Mérapius et Frumentius], deux marchands qui annoncèrent l'Evangile dans les Indes.

En troisième lieu, nous déclarons que *Pierre Cortès, du lieu de Nougaret, paroisse de Vialas, diocèse d'Uzès, dans les Cévennes*, nous a paru un personnage de bonnes mœurs et suffisant [suffisamment] instruit dans les Saintes Lettres pour ce temps plein de calamités, et que les fidèles, de quelque nation qu'ils soient, peuvent légitimement, à la gloire de Dieu et pour l'édification de son Eglise, lui donner la puissance de leur prêcher l'Evangile et leur administrer les saints sacrements, et d'exercer la discipline ecclésiastique conjointement avec les anciens élus aussi à la pluralité des voix, en attendant qu'il plaise au Seigneur de rétablir dans son Eglise désolée le ministère ordinaire du saint Evangile.

Fait le 13 mars mille sept cent cinq.

Sagniol, ci-devant ministre en France. Bresse, ci-devant ministre en Dauphiné. Malplach, ministre aussi en France. Gaspard Gresse, ministre en France.

Les quatre pasteurs de Lausanne avaient cherché des exemples de vocations extraordinaires dans l'histoire de l'Eglise. Ils auraient pu alléguer à côté de Merapius et Frumentius, apôtres de l'Abyssinie, Brousson lui-même et ceux aussi qui lui avaient montré la voie[1]. Les prédicants gardent l'honneur d'avoir sauvé

1. Le mot de Mérapius, emprunté sans doute à ce document, se retrouve dans les *Mémoires* d'Antoine Court (édition E. Hugues. Toulouse, 1885, pp. 145 et 147). « [En 1718] quelques personnes entreprirent de contester l'authenticité de leur mission [de Corteiz et de Court]... Corteiz qui était muni de quelques vieux parchemins qui contenaient l'approbation que quelques ministres réfugiés lui avaient

de la ruine le protestantisme du Bas-Languedoc, par des moyens empruntés aux principes religieux les plus authentiques de la Réforme. La gloire de Brousson, tout particulièrement, est d'avoir fourni la théorie du ministère irrégulier, et codifié une Discipline, seule possible dans les temps de crise. Chaque fois que l'Eglise, persécutée, ou infidèle, sera arrêtée dans son œuvre, si ses pasteurs réguliers manquent à leur devoir, les protestants, revenant aux Prophètes, aux Apôtres, aux premiers Réformateurs, aux Pasteurs du Désert, revenant au Christ lui-même par-dessus les interprètes infidèles de sa Parole ou de son Esprit, retrouveront toujours, dans les inspirations directes de Dieu, l'impulsion irrésistible qui restaurera chez eux la communauté chrétienne et la foi[1].

donnée d'aller prêcher en France [c'est l'original de la copie ci-dessus], voulut les montrer. Mais Court s'y opposa, et prenant la Bible... dit que c'était là leur lettre de créance... Cependant comme de telles contradictions pouvaient être de conséquence... nos deux prédicateurs formèrent dès lors le projet de passer dans les pays étrangers pour demander à quelque Académie l'ordination en forme. Et pour s'affermir dans ce dessein, Court fit remarquer à son collègue qu'*Edesius* et *Frumentius* en avaient usé de même : qu'après avoir converti les Indiens ils avaient été à Alexandrie demander à Saint-Athanase l'ordination, et qu'après l'avoir reçue ils s'en étaient retournés auprès de leurs convertis pour affermir leur foi ».

1. Il vaudrait la peine de comparer avec les conceptions de Brousson sur le ministère extraordinaire, les idées et l'œuvre de Wesley et de Whitefield, et celle des principaux artisans du « Réveil » religieux dans les pays de langue française au début du XIXe siècle, César Malan, Félix Neff, Ami Bost, Henri Pyt. D'autres rapprochements s'imposent, en des temps plus proches de nous. Qu'on lise les *Fraternités de demain*, de Tomy Fallot (1904). Ces quelques sermons, composés par un pasteur à l'âme prophétique, à la veille de la Séparation des Eglises et de l'Etat, préconisent, par opposition à l'Eglise timide et mondaine, la constitution de conventicules, où tous les fidèles seront égaux et se partageront les charges d'un ministère dont ils assument la réalisation. Si différentes que soient les idées religieuses de Brousson et celles de T. Fallot, il est indéniable que les deux pasteurs se meuvent dans le même plan.

CHAPITRE III

LA PRÉDICATION (1685-1689)

§ 1. — *Caractères généraux.*

La Discipline du Désert occupe sa place dans la suite des conceptions ecclésiastiques du protestantisme. La prédication des ministres extraordinaires — à part certains traits de celle de Brousson — n'offre au contraire aucun intérêt spécial pour l'histoire de la doctrine réformée. Loin de vouloir innover sur le terrain des croyances, ils n'ambitionnent que le maintien d'un héritage sacré. La valeur littéraire de leurs sermons, médiocre en somme chez Brousson, est nulle chez ses compagnons, dont le langage est incorrect, parfois même barbare. Nous ne jugerons qu'avec le cœur des paroles rudes, au travers desquelles des cœurs passionnés se laissent voir, et sans doute on voudra bien leur reconnaître, avec nous, l'attrait des choses vraies, et la puissance des convictions entières. Les prédicants nous révèleront aussi, en même temps que leur piété, la solidité de l'éducation qu'ils ont reçue de leur Eglise, l'attention avec laquelle ils ont écouté leurs anciens pasteurs, l'application qu'ils ont mise à les remplacer.

Le talent des prédicateurs de la première heure consista à donner corps à l'indignation du peuple protestant, en rappelant les condamnations que la Bible prononce contre les idolâtres et les apostats. L'Eglise romaine est abominable. Ceux qui ont abjuré ont commis un grand crime. Qu'ils se repentent sincèrement, et Dieu, dont les compassions sont infinies, aura pitié de son peuple et le sauvera. Le sermon ébauché n'est guère que la répétition continuelle de ces quelques affirmations, illustrées par des paroles de l'Ecriture, et par les exemples qu'elle fournit, de châtiments exercés par Dieu contre les infidèles. L'âpreté et la vigueur de l'Ancien Testament, convenaient particulièrement

à l'effort qui s'imposait alors. Il suffit de relire quelques chapitres des Prophètes dans la version du temps, qui datait du xvi[e] siècle, avec ses obscurités, ses cahotements de verset en verset, pour comprendre le parti que tiraient de ces oracles mystérieux des âmes embrasées.

Avant de parler d'une restauration prochaine de l'Eglise, les prédicants allèrent au plus pressé. Ils paraissent, au début, avoir insisté beaucoup plus sur la nécessité de sortir de Rome, que sur la certitude du triomphe de la vraie foi. A Cros, Angely « exhorte ceux de l'assemblée à n'aller point à la messe, et de mourir plutôt que de quitter leur religion »[1]. Vidal, à Valestalières « exhorte les assistants à n'aller point à la messe, qu'il fallait plutôt mourir que de fléchir le genou devant Baal »[2]. Bonfils tient le même langage : « il cite plusieurs passages de l'Ecriture, exhortant de perdre plutôt leur vie et leurs biens que de professer la Religion romaine »[3]. Plus tard, on nous le représente, prêchant « qu'il fallait plutôt mourir que d'avoir un pied à la messe et un pied au temple », et répétant plusieurs fois « qu'il faut sortir de Babylone »[4]. Faucher déclare « qu'il ne faut plus se confesser, ni communier, ni aller à la messe, ayant dit par plusieurs fois que ceux qui s'étaient communiés avaient pris le Bazalic »[5].

Mais les protestants furent bientôt stimulés au courage et à l'espérance. Faucher, dans la même assemblée, affirme qu'il faut avoir bon espoir, « que dans peu de jours tous les prêtres seraient massacrés, et la Religion réformée plus florissante que jamais. Lequel discours, dit un témoin, fut si fort exagéré par celui qui prêchait, que presque tous ceux de l'assemblée ne firent que pleurer et gémir pendant tout le temps de la prédication ».

Les serments prêtés à haute voix et d'un seul élan, les larmes dont il nous est ici parlé, montrent assez comment de leur indignation les premiers prédicants avaient fait de l'éloquence.

1. 3 février 1686. C. 166.

2. 9 février 1686. C. 166.

3. A. Combeloubière (Vergèze), 21 mars 1686. C. 164.

4. 10 avril 1686, près de Saint-Bénézet ; 12 avril, près de Ners. V. I, p. 122.

5. Près Audabiac, 15 juin. Voir I, p. 153. Le mot et l'idée proviennent d'un passage d'Esaïe (XIV, 29). « De la racine du serpent sortira un basilic, et son fruit sera un serpent brûlant qui vole ». Le serpent est naturellement, pour Faucher, l'Eglise romaine.

Les sermons huguenots du XVIIe siècle, essentiellement dogmatiques, et où la théologie l'emportait sur la piété, manquaient presque toujours d'un élément qui aujourd'hui paraît essentiel à toute prédication : l'actualité. Les orateurs protestants se haussaient d'emblée dans les régions de la vérité éternelle, prêchaient la doctrine révélée, et se maintenaient au-dessus des circonstances contingentes de la vie politique ou sociale. Qu'on lise, après les sermons de Pierre Du Moulin, ceux de Claude, ou de Du Bosc, et l'on ne se doutera pas que, de 1620 à 1670, la situation du protestantisme dans le royaume a profondément changé. Les pasteurs du Désert, tout au contraire, ne pouvaient s'abstraire du moment présent, et la correspondance émouvante qu'ils maintenaient entre leurs paroles et les anxiétés de leurs auditeurs, suppléait à l'inexpérience de leur langage.

Pleins de dégoût pour cette Eglise qui les avait traînés à ses autels sous la conduite des dragons, comment les Nouveaux Convertis n'auraient-ils pas applaudi la prédication de Serein, prenant hardiment son texte « dans la Révélation de Saint Jean, au chapitre XVI »[1], où il est question de ceux qui ont répandu le sang des Saints et des Prophètes, de la réunion au lieu d'Armageddon des esprits immondes, de la victoire que Dieu tire d'eux, et de la Grande Babylone, « qui vient en mémoire devant lui », et à laquelle il donne à boire « la coupe du vin de l'indignation de son ire » ? C'était à la fois la promesse de la vengeance, et celle de la restauration. Des apostats repentants pouvaient-ils ne pas tressaillir aux menaces que Vidal empruntait au prophète Esaïe (LXV, 11, 12)[2] : « Vous, déserteurs de l'Eternel, et qui oubliez la montagne de ma sainteté, et qui dressez la table à l'Armée des cieux, et fournissez l'aspersion à autant qu'on en peut compter, je vous compterai aussi avec l'épée, et vous serez tous courbés pour être égorgés, parce que j'ai appelé et vous n'avez point répondu ; j'ai parlé et vous n'avez point écouté ; mais vous avez fait ce qui me déplaît ». Peut-on imaginer un texte d'où le prédicant, usant de l'exégèse commune alors à tous les réformés, ait pu plus facilement faire sortir une condamnation expresse de l'adoration des saints, de l'hostie, et de l'eau bénite ? Les auditeurs du Désert pouvaient-ils récuser l'autorité de la parole de Jérémie (LI, 45) : « Sortez de Babylone, mon peuple », quand ils lisaient si évidemment

1. Mourrefrech, près Nîmes, 29 décembre 1686. V. I, p. 192.

2. Voir I, p. 111.

dans les versets qui la précèdent et qui la suivent, la description de la papauté et de ses images taillées ?

A ces accents vengeurs, les prédicateurs savaient ajouter des notes plus douces. Endurcis au danger, capables d'une hardiesse et d'un sang-froid peu ordinaires, ils demeuraient sensibles à la simple émotion humaine. Nous avons parlé des larmes versées par Rocher après le massacre d'Aygalliers[1]. Les cœurs contrits et brisés voulaient être relevés par le pardon divin, écouter la prédication de la grâce après celle de la justice. Bonfils avait développé les mots de Saint Paul aux anciens d'Ephèse (Actes, XXI, 32) : « Je vous recommande à Dieu et à la parole de sa grâce »[2]. Un autre prédicant avait choisi pour texte, un soir, n'ayant sans doute point de Bible, le début du Psaume 80, qu'il savait par cœur :

« O Dieu, qui vois comme on nous mène,
Fais que ta bonté nous ramène »[3].

Vidal, après ses anathèmes contre les « déserteurs de Dieu », annonçait les promesses d'Esaïe (LV, 6, 7) : « Que le méchant délaisse sa voie, et qu'il retourne à l'Eternel, et il aura pitié de lui ; et à notre Dieu, car il pardonne tant et plus »[4]. « Il pénétrait le cœur de ses auditeurs », dit Brousson, qui recueillit dans les Cévennes le souvenir des succès du cardeur boiteux de Colognac ; « quelquefois même, après avoir achevé sa prédication, voyant de nouvelles troupes de peuple qui arrivaient dans le lieu de l'assemblée, il leur disait : Venez mes frères, il y a encore pour vous du Baume en Galaad. J'ai encore, par la grâce du Seigneur, des consolations à vous départir, et là-dessus il leur disait des choses si touchantes qu'il les faisait fondre en larmes »[5].

Des tout premiers de ces orateurs ardents, nous ne possédons plus rien, que le témoignage de ceux qui les avaient entendus. Très probablement ils n'écrivaient pas leurs discours. Nous n'avons pas une ligne de Vidal, dont l'oncle, plein d'orgueil, disait « qu'il prêchait mieux que les prêtres », et dont

1. Voir I, 157.

2. I, 122.

3. *Ibid.*

4. I, 111.

5. *Rel. des Merv.*, p. 7.

Teissier, de Durfort, affirmait courageusement, devant Bâville, « qu'il avait prêché comme un bon ministre ». Les tièdes ne les admiraient point, surtout quand ils devaient exprimer leur avis devant un juge. Bonfils a prononcé un jour une « belle prédication », suivant l'un de ses auditeurs, mais un autre a trouvé « qu'il n'avait dit que des sottises, ne parlant qu'à travers champs, et ne se suivant pas dans ses discours ». Rien ne nous est parvenu de Manoël. Nous savons seulement qu'au Clauzelet, les D[lles] de Beleastel s'accordèrent à trouver qu'il prêchait fort mal.

Après le bouillonnement passionné des premiers mois, les admirateurs des prédicants, et les prédicants eux-mêmes, sans perdre leur vertu ni leur zèle, étaient revenus à un état d'esprit moins exalté. On n'entendit plus dans les airs, dès le mois de mars 1686, ni des roulements de tambour, ni le chant des anges. Du jour où l'émotion fiévreuse des Cévenols ne soutint plus les improvisations de leurs nouveaux pasteurs, ceux-ci sentirent mieux leur insuffisance, et s'appliquèrent avec plus d'exactitude à prononcer des sermons pareils à ceux des ministres exilés. La prédication, d'abord tumultueuse, prit des allures plus régulières, et revint, extérieurement du moins, à la forme classique. Un « exorde » était suivi d'une « division », énonçant les parties successives du discours. Si Meirueis, d'Anduze, illettré, « disait tout ce qui lui tombait dans la pensée », et se contentait d' « exciter les autres à prier, en répétant les passages de l'Ecriture Sainte qu'il savait », d'autres, plus instruits, utilisaient les souvenirs qu'ils conservaient des prêches d'antan.

Les dossiers de l'intendance du Languedoc vont nous permettre de préciser nos affirmations. Une étude d'ensemble des sermons qui nous restent n'offrirait pas d'intérêt. Il est plus instructif d'examiner successivement les prédicants dont les papiers nous sont restés.

§ 2. — *Jean Roques.*

L'ébauche la plus informe qui nous ait été conservée, fait partie du dossier de Jean Roques, l'ancien établi par Vivent au Pré de Montvaillant. Nous pouvons le mettre ici au nombre des prédicants, car certainement, si le supplice n'eût interrompu son activité, il aurait, comme Manoël qui mourut avec lui, prononcé des discours. Roques (juin 1687) fut trouvé porteur de

« petits Psaumes », d'un livret couvert de parchemin (que nous n'avons plus) et de quelques feuillets de papier, sur lesquels il avait écrit « des prières, et un commencement de sermon »[1].

L'une de ces prières, inachevée, était une oraison à l'usage des fugitifs[2]. Roques déclara que « ce que le juge appelait un sermon, était une lettre qu'il avait commencé de composer pour envoyer aux fidèles de Montpellier et de Nîmes ». Il n'est pas douteux un instant, en effet, que nous n'ayons là une composition originale. Il en subsiste deux fragments mutilés.

L'un commence par des éloges : « Vos belles vertus [et votre...[3]] charité, sont la cause que [je prends] la plume pour vous témoigner [la douleur que j'ai] qu'il y a encore des gens dans ce lieu [qui persistent dans] l'erreur, et l'idolâtrie.... » Après ce début, Roque rappelait les souffrances « de ceux qui, aux dépens de leurs biens et de leur vie, font tout leur effort... pour retirer ceux qui malheureusement par une timidité et une lâcheté horrible ont abandonné la doctrine de Dieu et des Prophètes et Apôtres ». On notera, dans les mots qui suivaient, la douloureuse vérité de la phrase que le prédicant consacre à sa famille. Il avait alors un frère aux galères, sa mère et ses sœurs erraient dans les bois, et la maison paternelle de Sainte-Croix de Caderles, avait été rasée[4].

.... Mesmes, nous voyons tous les jours souffrir tant de fidèles, les uns en prison, les autres en galère, les autres exilés, les autres hérans çà et là dans les montagnes, dans les cavernes, dans les trous de la terre, dans les lieux les plus reculés du commerce des hommes pour esviter leur rage... Je me puis metre de ce nombre, en ayant ma famille dispersée... à la garde du bon Dieu, et il n'y a point de cruautés exercées contre nous, soit par enlèvement de biens ou prisons ou galères que les gens de ce lieu ne soit coupables, et surtout ceux qui exercent la justice et la police. Cela est espouvantable que ceux qui avet charge dans l'Eglize du Seigneur et quy avoit promis avec serment de l'édifier, soit ceux qui la persécutent

1. C. 166. Le havresac de Roques ne fut pas saisi. Voir I, p. 203.

2. « Seigneur nostre bon Dieu et nostre bon Père, tu nous traites aujourd'huy comme autrefois le Père des croyants, quand tu luy comandas de quyter son pays et son parantage pour aler au lieu que tu luy avois préparé. Seigneur, tu nous en fais de même. Dispose nous, grand Dieu, afin que nous te suivions par tout de la manière que tu le demandes de tes veritables enfans ; donne nous... »

3. Nous rétablissons les mots par conjecture.

4. Orth. orig.

avec tant de cruauté et faisant la guerre à Jésus-Christ[1]. Quand vous n'auriez fait autre chose que ce qu'ils ont fait contre Caderles, considérés bien ce qu'ils ont mérité... Nous ne sessons pas pour cela de prier le bon Dieu de leur faire miséricorde, et de leur donner une vraye repentance afin de les retirer du piège du diable pour les rejoindre de rechef avec nous dans son Eglize.

L'autre feuille ressemble davantage à un sermon. L'assurance du châtiment salutaire de Dieu, cette suite de paroles bibliques, ou d'expressions empruntées à des lectures pieuses, agencées en des phrases incorrectes, et le ton de conviction qui anime le passage tout entier, font de ces lignes un fragment typique. Si l'on songe en outre que la Lettre devait être l'avertissement d'un paysan des Cévennes aux citadins de la plaine, on savourera mieux encore sa naïveté et sa confiance enfantines[2].

Mes chers frères et sœurs.

C'est avec un estrême regret que je vois vostre malheur, et quand je considère la grandeur de vostre péché et vostre persévérance en iceluy, je ne puis me tenir de soupirer, voyant les menaces que Dieu fait dans sa parole contre telz pechez ; car quand je considère l'oreur que Dieu a contre les pécheurs inpénitans et principalement celuy de l'idolâtrie et de la révolte contre luy et ces saints commandements, car Dieu dit qu'il n'y a point de paix pour le méchant ; il faut se repantir necessairement ou estre dannés, et Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais sa vie. Ce bon Dieu nous chatie non pour nous perdre, mais pour nous sauver. C'est pour cela qu'il nous chastie car à cauze que nous n'avons pas voulu nous amander a la voix de ses exortations ny à la voix de ces promesses ny de ces menaces, il a employé la voix de verge, et nous a livrez entre les mains de nos enemis. Et maintenant il ne faut plus atandre à ce convertir, il est temps que vous vous convertisiés, et pourquoy mour(r)iez vous ô maison d'Israel ? Aujourd'hui si vous oyez sa voix n'andurcisés point vos cœurs, de peur que Dieu ne jure en son ire que vous n'enterés point en son repos. Représantés vous ce peuple d'Israël quand il forma le dessain de retourner en Egipte, Dieu jura qu'il n'entreroit point. Représantés vous, peuple ingrat, apres que Dieu avoit reformé son Eglize par un efet de son amour et de sa toute puissance, et quy a couté tant de sang et de milions, pour soubtenir cette heureuse

1. A Anduze, l'apostat Lambert avait été ancien dans l'Eglise détruite. Sans doute à Saint-Jean un persécuteur se trouvait avoir rempli la même charge. Lasalle abritait Bagars.

2. Orth. orig.

Reformation que vous aves abandonnée lâchement, ayant aymé ce présant cièclc mauvais. Mais pour remédier a vos malheurs, il faut que vous metiés peine de bien cognoistre vostre péché pour i apliquer les remèdes nécessaires, à l'exemple d'un sage médecin qui sonde la playe jusques au fond et quy ne la flate point, afin que les remèdes i fassent plus d'impression. Je voudrois vous faire cognoistre que vous ètes en pauvre état, sy vous ne vous relevés promptement par vive sainte repentance, puisque Dieu menasse de jetter dans les playes de sa condamnation tous ceux quy trouvera accouplés avec Babilon quant il la jugera.

§ 3. — *Antoine Bringuier.*

L'exhortation de Roques est restée inachevée. Il travaillait difficilement, et les moindres mots à écrire lui coûtaient un effort. Tout autre, au contraire, nous apparaît Bringuier. Sa volubilité et son abondance semblent avoir constitué une part importante de son autorité. C'est lui que Salendres avait entendu pendant six mois prêcher trois fois par semaine[1]. Nous ne possédons pas de Bringuier, à proprement parler, un sermon, mais seulement la lettre d'exhortation que de la Hollande, il envoya le 1er décembre 1692 à l'adresse de Jean Destampes, à Nîmes[2]. Elle ne remplit pas moins de quatre grandes pages in-4° d'une fine écriture. A part une phrase où le prédicant fait mention de sa femme demeurée en France, on ne trouve dans sa lettre aucun détail d'ordre privé. Elle est conçue comme une Epitre véritable.

A Amsterdam, le 1er décembre 1692.

Mes très chers frères et très chères sœurs, qui souffrés la persécution depuis plusieurs années de la part des ennemis du nom du seigneur, en quel endroit que vous soyez épars dans nos tristes contrayes des Cévennes et du Languedoc, grâces et paix vous soit, de par Dieu notre Père et de par notre Seigneur Jésus-Christ.

Après quelques lignes, où l'ancien prédicant répond à la demande à lui adressée de revenir prêcher en France, et que

1. L'avertisseur de Bringuier, Soulier de Monoblet. portait (oct. 1686) lors de son arrestation trois imprimés qui peut-être avaient appartenu au prédicant (les Psaumes en musique ; *le Devoir de la persévérance* ; une *Prière pour demander à Dieu l'exercice de la R. R.*), et des manuscrits pieux (une *Sommaire relation* (?) ; une méditation sur le *Mépris du monde*, et une *Lettre pour ceux qui sont tombés*). Rien ne reste au Dossier. C. 165. Voir I, 191.

2. C. 172. Voir plus haut, p. 35. Orth. orig.

nous avons déjà reproduites, il aborde le vrai motif de sa lettre, qui est de suppléer à son absence par une remontrance nouvelle. Le sujet du sermon (car c'en est bien un), est la repentance. Le pasteur se réjouit d'abord des salutaires sentiments, et des bonnes espérances de ceux à qui il écrit. Mais ses correspondants, sans doute, ont continué à participer au culte catholique. Il faut réveiller leur zèle et prévenir leur faiblesse.

Vous agréerés, mes chers amis, que je prenne la liberté de vous exhorter ici de vous réveiller de votre létargie spirituelle, vous qui dormés depuis si longtemps dans le feu de l'abominable religion tortuë, pécheresse et adultéresse[1], et Christ vous éclairera. Réveillés vous à vivre justement et ne péchés plus ; ne vous endormés point dans votre apostasie.

Bringuier commence alors le développement de cette première idée : il faut se souvenir du péché que l'on a commis[2].

Souvenez-vous de votre pêché et vous le représentez dans toute sa grandeur, et le confessez devant Dieu et devant les hommes. La véritable repentance doit commencer par le souvenir du péché que l'on a commis. Vous y devez penser, et y penser tous les jours et ne l'oublier jamais. Après que Jésus-Christ eût regardé autrefois Saint-Pierre, cet apôtre se souvint de la prédiction de son maître, et des protestations qu'il luy avait fait de sa fidélité, et l'outrage qu'il venait de lui faire se présenta à son âme ; son imagination lui représenta sa lâcheté et sa perfidie avec toute sa noirceur, il en eut horreur, son âme en fut outrée de douleur et de regret, et l'ouverture que cette contrition fit en son cœur en fit sortir de larmes amères, qui confessèrent son crime par les yeux, pendant que sa bouche le put faire à son tour. Il se représenta les obligations qu'il avait à Jésus-Christ, au bon maître qu'il venait de renier si lâchement ; il se représenta qu'il avait renié le fils de Dieu, le Sauveur du monde, le médiateur adorable qui était descendu du ciel pour le réconcilier avec son Créateur et pour le racheter et de la mort et de l'enfer ; il comprend les raisons qu'il avoit de lui être fidèle, les vœux qu'il en avait fait, l'intérêt qu'il y avait, le tort qu'il avait fait à son bon maître et à son âme ; le danger où il s'est exposé. Toutes ces réflexions le font trembler et de l'horreur qu'il a de son crime et de la peine qu'il mérite. Il le confesse et il tâche de l'effacer par un torrent de larmes amères qu'il jette.

1. D'après Philippiens, II. 15, et Marc, VIII. 38.

2. Orth. moderne.

Vient ensuite, et développé de même, l'exemple de la repentance de David. Mais, et voici la seconde partie du discours, le souvenir et la confession du péché ne sont pas toujours salutaires :

Il y en a un qui dit *j'ai péché* de Saül et de Judas, un autre : *j'ai péché* qui n'afflige point l'âme ; encore l'autre dit : *j'ai péché*, qui est sans espérance, qui n'est point suivi de la conversion du pécheur ni de la grâce de Dieu ; l'autre dit *j'ai péché* de déguisement ou de désespoir ; il faut dire au contraire *j'ai péché* de Job ou dé David, il faut une confession de Saint-Pierre, qui vienne de l'amour du Dieu que vous avez offensé si lâchement et de l'horreur de votre crime énorme ; il faut dire *j'ai péché* accompagné de douleur et de regrets, mais qui n'éteigne point l'espérance dans le cœur, et qui soit toujours soutenu par la foi en la miséricorde de Dieu ; enfin il faut dire *j'ai péché* qui vienne du désespoir de votre faute, du désir d'en obtenir le pardon et d'une forte et sincère résolution de n'y retomber jamais.

On voit combien l'amplification est facile à notre prédicant. Elle s'allonge indéfiniment, sans que rien n'en vienne troubler la monotonie. Cependant, on ne peut nier que Bringuier, dont on aura pu remarquer le style correct et les connaissances bibliques, et dont son compagnon Soulier raconte que « la plupart du temps il ne faisait que lire des livres », met de l'ordre dans son sermon.

Après ses deux premières parties, il place une conclusion pratique :

Ce souvenir et cette douleur continuels vous doit disposer à fuir votre crime et tout ce qui vous pourrait engager à vous faire retomber. Oui, chers amis, si vous voulez que votre repentance soit bonne, il faut, il faut que vous vous sépariez et vous éloigniez de vos péchés.... La plus sûre preuve de la haine du péché, et de la douleur que l'on en doit avoir, est d'en sortir promptement et de fuir tout ce qui peut avoir contribué à votre chute... C'est ici que vous vous êtes longtemps trompés, chers et bien aimés amis, et que vous vous trompez encore tous les jours, au moins la plupart, si dangereusement vous mêmes. Vous répandez des larmes, vous poussez des gémissements et des soupirs en condamnant votre crime, en le détestant et en ayant de la douleur et du regret, mais vous y demeurez.

Suit un nouveau tableau de l'apostasie générale, et une apostrophe à ceux « qui aiment mieux leur péché avec les avantages

et le repos mondain qu'il leur procure dans la vie, que leur Dieu et leur âme même ».

Enfin un autre développement se propose. « Il ne suffit pas de sortir de son péché ; il faut éviter tout ce qui vous y pourrait faire retomber ». Bringuier, ici encore, distingue un certain nombre de points.

...Voici ce qui vous a fait tomber : [1] le pu [peu] de connaissance et le pu d'amour que vous aviez pour la vérité : 2. l'amour du monde, de ses commodités, et de ses avantages ; 3. beaucoup d'indifférence pour le Paradis et pour la vie éternelle ; 4. le pu d'attention que vous avez fait à la mort, au jugement de Dieu, aux peines dont il menace les tièdes, les timides, les lâches et les infidèles, et à la brieveté de la vie et à la légèreté de ses souffrances ; en 5e lieu la défiance de la charité de Dieu, des soins de la Providence et des promesses qu'il fait à ceux qui quittent, qui perdent et qui souffrent tout pour son service, la crainte de périr dans la misère et d'être abandonnés dans vos souffrances ; 6. Enfin, la corruption de votre cœur, les désordres et les convoitises de votre chair et le pu de soins que vous avez eu de vous préparer à la tentation par l'étude des bonnes œuvres, de la sanctification et de la piété, ont extrêmement contribué à votre chute. C'est à quoi il faut penser avec une extrême application, afin de remédier à vos défauts qui amollissent votre courage, qui corrompent votre fidélité, qui séduisent votre cœur et qui vous détournent de la persévérance.

Le prédicant reprend ensuite régulièrement chacune des divisions qu'il vient d'indiquer, pour exhorter ses auditeurs : 1. à méditer l'Evangile ; 2. à se détacher du monde ; 3. à opposer le ciel à la terre, etc. Le développement est ici encore conçu en termes très généraux. Ce n'est que sur les deux derniers points qu'il devient plus pratique, et c'est là qu'il est le plus intéressant pour nous. Bringuier, à propos de l'amour de Dieu, allègue « le soin charitable que le Seigneur a pris de ses fidèles confesseurs ». Mais surtout dans la conclusion du sixième et dernier point, nous trouvons le meilleur de son exhortation, la piété la plus simple et la plus vive. Dans des passages comme celui-ci nous entrevoyons la communion profonde qui unissait les prédicants à leurs auditoires :

Enfin préparez-vous aux afflictions, c'est la marque et la livrée des véritables chrétiens, et munissez-vous contre les atteintes de la tentation et de la misère, par l'assurance que vos maux ne dureront pas toujours, que le Seigneur ne vous abandonnera jamais, que sa puis-

sance vous en tirera, quand il en sera temps, pour sa gloire et pour votre salut ; qu'il vous rendra victorieux par sa vertu puissante et de l'enfer et du monde ; et qu'il couronnera enfin vos travaux, vos combats et votre persévérance, de la gloire et de la félicité de son Paradis. C'est par là que vous vous préparerez à ne retomber jamais dans votre première offense... Si vous en usez de la sorte, mes chers amis, vous entendrez absolument de la bouche sacrée du Fils de Dieu les divines paroles de consolation et de joie lorsqu'il vous faudra comparaître devant lui pour être jugés : Vous qui m'avez aimés et qui m'avez été fidèles, vous qui avez souffert les prisons, les galères, la perte de vos biens, la merci du temps dans les déserts, vous qui avez souffert les échafauds avec joye et qui avez répandu tout votre sang pour maintenir ma vérité, vous qui avez remis vos corps et vos âmes entre mes mains comme entre les mains de votre fidèle Créateur et bienfaisant, vous qui n'avez pas pris à honte mon Evangile, mais qui m'avez confessé devant les hommes, vous serez vêtus de vêtements blancs et n'effacerai point votre nom du livre de vie, mais le confesserai devant mon Père et devant ses saints anges. Venez, bons, fidèles et loyaux, entrez à la joie de votre Seigneur, pour être de ce nombre bienheureux.

La conclusion du discours n'est qu'un résumé très général de tout ce qui précède, et l'énumération de quelques délivrances accomplies par Dieu dans son peuple.

Le prédicant avait achevé son exhortation, et écrit au bas de sa dernière page : « Ayez la charité de copier ma lettre, et d'en faire part aux bonnes âmes ; je prie Dieu qu'il soit apaisé envers vous, et qu'il donne efficace aux saintes exhortations que je vous fais de sa part », quand un nouveau mouvement de piété lui fit reprendre la plume. Sur une cinquième petite page, qui lui servit d'enveloppe, il nota quelques détails sur un jeûne qu'allaient célébrer les Eglises de Hollande, et ajouta de nouvelles recommandations de « prier Dieu qu'il pardonnât à son peuple ». Il inscrivit encore un *post-scriptum* :

Courage, nous avons déjà combattu jusqu'à l'aube du jour, comme Jacob. Dieu nous fait voir l'aurore de la délivrance de son Eglise. Ne nous relâchons pas de ce saint devoir, persistons, et même redoublons nos prières au Dieu fort, et il nous fera voir bientôt le plein jour de sa délivrance. O Eternel, Dieu des armées, fait luire ta face sur nous et nous serons délivrés.

Enfin, le dernier mot est caractéristique : « *Si je voulois dire, chers frères, toutes les pensées que l'esprit de Dieu me sugère, je n'aurois jamais fait* ». C'est bien ainsi, en effet, que nous

nous représentons, après la lecture de cette longue exhortation, les prédications de Bringuier ; une abondance inépuisable de « pensées », ou du moins de paroles qui exprimaient des pensées peu nombreuses en des termes qu'il croyait variés ; une suite d'exemples et de passages bibliques que sa mémoire lui offrait sans peine, sous le coup de l'émotion du moment ; une ardeur qui le rendait capable d'une éloquence dont il était le premier surpris et émerveillé.

§ 4. — *Antoine Rocher.*

Les cinq cahiers trouvés dans les poches d'Antoine Rocher, quand il fut pris à Aulas, blessé, le 7 août 1686, sont encore dans son dossier[1]. A Bâville, qui s'étonnait de la netteté de ses manuscrits, il répondit qu'il ne devait ses sermons à personne, qu'il les avait composés lui-même, et qu'ils lui venaient sans une rature par l'inspiration de Dieu. Si un premier examen peut faire illusion en effet, une lecture attentive ne laisse aucun doute sur la véracité du prisonnier. Cependant il y a lieu d'être vraiment stupéfait que ce soient là, tracées au courant de la plume, les exhortations d'un cardeur de laine, qui n'avait rempli que les fonctions de chantre dans une petite Eglise des Cévennes.

Chez Rocher, comme chez Bringuier, le souvenir de l'ancienne prédication est très vif. Non seulement il est nourri de la Bible, et sa mémoire lui fournit à profusion des expressions ou des exemples empruntés à l'Ecriture ; mais des phrases de sermons entendus ou lus, reproduites intégralement ou par lambeaux, constituent la substance de ses discours. A ses réminiscences il ajoute des observations ou des impressions personnelles, et pénètre le tout d'une sainte colère ou d'une chaude et tendre piété.

Les sermons de Rocher débutent à la manière traditionnelle, par un exorde, régulièrement suivi de la division, annoncée par la même formule immuable qu'il avait entendu revenir à chaque prêche des pasteurs de Molezon ou de Barre. Développant par exemple la parole (Jérémie, XVII, 7) : « Maudit soit l'homme qui se confie en l'homme... », après une énumération des malédictions prononcées par Dieu, il répète son texte et ajoute : « Ce sont les paroles que nous avons choisies pour être le sujet de cette présente méditation, moyennant l'assistance de l'esprit

1. C. 165. Voir I, 159.

du Seigneur ; et pour vous en donner toute l'intelligence dont nous pourrons être capables, nous considèrerons ces deux points le plus brièvement que nous sera possible : *au premier* nous verrons qui est cet homme que l'Eternel maudit ici, et *en second*, nous verrons la raison pourquoi il le maudit »[1]. La division est toujours indiquée avec la même netteté, et précédée exactement de la même phrase.

Un sermon sur Jean, XVI, 33, comprend trois points. « Au 1er nous verrons l'avertissement que notre Sauveur nous donne ici quand il dit : *Je vous ai dit ces choses afin que vous ayez paix en moi*, et en 2e, le partage (*sic*) que nous devons avoir dans ce monde, afin d'être les participants de cette paix ; en 3e et dernier, la confiance que nous devons avoir en Dieu, car après avoir dit que nous aurions *angoisse au monde*, ajoute : *mais ayez bon courage, j'ai vaincu le monde* ». Notons encore la division du sermon sur Malachie, IV, 2. Elle comporte également trois points : « Au 1er, nous verrons quels sont ceux à qui parle le Prophète quand il dit : *Or, à vous qui craignez l'Eternel, se lèvera le soleil de Justice*, et *en second*, nous verrons quel est ce *soleil*, et *en troisième et dernier*, les grandes facultés qu'il a en lui, c'est que *la santé est dans ses ailes* ».

Mais l'ordonnance de ces débuts ne se soutient pas. Le prédicant, après sa division, continue par une phrase où il rappelle « le premier de ces points », mais poursuit son discours, sans développer strictement les idées successives qu'il a annoncées. La division n'est, pour son inexpérience, qu'une façon de résumer les vérités contenues dans le texte choisi. L'exorde d'un sermon sur le Psaume CXXVI, 5, annonce deux points : « Au premier nous verrons l'effet que produisent ces *larmes*, et en second et dernier, l'avantage et l'utilité que produisent ces larmes : *nous moissonnerons avec chant de triomphe* ». Le sermon entièrement écrit, Rocher a jugé bon d'écrire sur une feuille volante une division nouvelle : « *En premier* nous verrons quelles sont ces *larmes* dont nous parle ici notre Prophète, *en 2e et dernier* les fruits et les avantages que nous devons recueil-

1. L'orthographe de Rocher, à peine défectueuse, n'a pas été respectée dans les extraits qui suivent, pas plus que dans les citations des autres prédicants dont il sera question. Les discours sont faits pour être lus à haute voix, et les singularités de l'orthographe n'apprendraient rien sur leur valeur. Nous n'avons rigoureusement conservé que les incorrections qui trahissent l'influence du patois, et grâce auxquelles il est possible parfois de restituer à ces fragments leur « accent » véritable.

lir de ces larmes. *En premier* nous vous ferons voir d'où doivent procéder ces larmes, et à l'occasion de quoi elles doivent être versées, *et après* nous vous ferons goûter, avec l'assistance de l'Esprit du Seigneur, la joie et la consolation qui en reviennent ». Il est évident que malgré la modification apportée à la phrase d'introduction, le sermon devait demeurer intact.

Le plus curieux des sermons de Rocher (sur Jean XII, 35), est celui qui paraît le plus ancien. L'écriture en est la plus effacée, et l'orthographe la plus défectueuse. Tout le début est d'une naïveté délicieuse et d'une franchise qui désarme toute critique. Ce chrétien convaincu, qui reconnaît son insuffisance, et qui cependant sait bien qu'il offre à ceux qui l'écoutent la vraie nourriture de l'âme, cet homme un peu plus cultivé que la masse de son auditoire, qui, parlant sur la lumière, croit devoir dire tout ce qu'il sait sur le soleil, « ce bel astre », et sur la lune, l'ingéniosité, l'habileté et l'à-propos de son exorde, tout dans cette page charme et ravit celui qui consent à s'y livrer simplement[1].

Frères bien aimés en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Vous savez sans doute comme autrefois le peuple d'Israël demura catif en Egitte l'espace de quatre cents ans ; mais après que le temps que Dieu avait déterminé pour la délivrance de ce peuple fut accompli, Dieu envoya son serviteur Moïse pour parler au roi Pharao, pour lui dire de laisser aller son peuple en liberté. Mais ce roi barbare et cruel ne volut point obéï au commandement que le Prophète lui faisait de la part de l'Eternel ; au contraire, il endurcit son cœur de plus en plus, et Dieu, voyant l'ingratitude de ce roi, envoya une armée de sauterelles qui broutèrent toutes les campagnes des Egyptiens, mais encore cet impie tyran ne volut point obéï à la parole de l'Eternel, et Dieu irrité de cela le châtia de plusieurs autres plaies, comme de mouches, de grenouilles, de poux, et les ténèbres qu'il fit venir sur tout le pays d'Egitte ; mais encore ce monarque ne pouvant être dompté par ces plaies, Dieu envoya l'ange destructeur qui fit mourir tous les premiers nés d'Egitte tant des hommes que de bêtes, même jusques au fils du roi qui, après lui, devait être assis sur le trône. Mais de toutes ces plaies dont Dieu visita ce peuple il n'y en avait pas de plus triste que celle de ténèbres que Dieu envoya sur ce pays. Il n'y en avait pas, soumisemble[2], de plus affligeantes

1. Quelques-uns des fragments qui suivent ont été publiés déjà par M. Lelièvre (*De la Révocation à la Révolution*, p. 408) à qui nous les avions communiqués. D'autres par D. Benoît (*Evangéliste*, 8 nov. 1901), qui a dépouillé le dossier de Rocher.

2. Ce me semble. En patois : *Aisso mi semble.*

que celles de la privation de ce bel astre que Dieu leur avait donné pour les éclairer. Vous voyez que lorsqu'il arrive quelque jour qui se lève de brouillards ou de vapeurs, qui empêchent que ce soleil ne peut répandre ses rayons sur notre horizon, nous sommes tout pleins de chagrin et d'inquiétude dès que ce bel astre ne nous éclaire pas de sa lumière. Il semble que la terre soit en deuil dès qu'elle n'est pas illuminée des rayons de ce soleil. Outre encore que le soleil a la faculté de faire produire la terre et de la rendre fertile, car sans le soleil la terre ne produirait point de fruits. La lune aussi ne donnerait aucune lumière, car la lune n'a point de clarté qu'elle n'ait empruntée au soleil. C'est donc ce soleil qui fait produire la terre, qui fait croître les plantes et qui leur fait produire et leurs fruits et leurs fleurs. Jugez, mes frères, si les Egyptiens n'avaient pas suzet d'être affligés, se voyant privés d'un si grand et d'un si glorieux avantage. Il est vrai qu'il y avait un endroit qui s'apellait la terre de Gossen, que Dieu avait choisi pour retirer son peuple, où Dieu les faisait encore jouir de la lumière du soleil, tandis que l'Egitte était en ténèbres.

Voilà, mes frères. un emblème de ce qui nous arrive aujourd'hui dans la France. Il est vrai que les ténèbres de l'Egitte étaient bien différentes de celles de la France, car en Egitte ils n'étaient privés que du soleil de la nature, dont nous jouissons encore. Ils n'avaient pas cet avantage d'être éclairés de la lumière divine, mais nous, dans la France, nous avions ce *soleil de justice*, Jésus-Christ Notre Seigneur cet *Orient d'en haut qui portait la santé en ses ailes*. Mais maintenant s'est éclipsé du milieu de nous. Il ne donne plus sa lumière et ne nous favorise plus de ses grâces. Ces villes et ces lieux qui autrefois éclairaient tout en gloire et en esplendeur, maintenant sont devenus des Egittes ou des Sodomes tout enveloppées de fumée ; on n'y entend plus la voix de l'époux ni de l'épouse, on n'y entend plus la voix de la vérité. Le mensonge y crie à plein gosier, et semble qu'il triomphe tout à fait de la vérité. Il est vrai, mes frères, qu'il y a encore ici comme une autre Gossen, où Dieu fait encore jouir de quelque petit rayon de cette lumière divine. Non pas qu'il éclaire de toute sa force, car c'est comme quand le soleil est offusqué par le nuage. Je veux dire que nous, qui sommes ici, qui vous prêchons cette Parole, nous ne pouvons pas vous entretenir de matières de théologie. Je veux dire que nous ne pouvons pas vous expliquer cette sainte Parole comme autrefois vos menistres. Mais suivant les lumières que Dieu nous en a données, nous vous entretiendrons de sa Parole. Nous sommes comme de petits lugminions (*sic*) fumants, mais il ne reste pas que par le moyen de cette lumière, si vous la voulez suivre, que vous ne parveniez au Royaume des Cieux ; si vous suivez cette lumière, vous pouvez vous conduire dans le désert de ce monde, en attendant que Dieu rallume ce divin flambeau. Autrement, si vous ne suivez cette lumière qui vous éclaire maintenant

vous ne pourrez que tomber dans les ténèbres. Notre Seigneur Jésus nous y avertit dans les paroles de notre [texte]. *Encore un petit de temps*, dit-il, *la lumière est avec vous, cheminez tandis que vous avez la lumière, de peur que les ténèbres ne vous surprennent, car qui chemine en ténèbres ne sait où il va.* Voilà, mes frères, les paroles que nous avons choisies pour servir de sujet à cette présente méditation, moyennant l'assistance de l'Esprit du Seigneur. Et pour vous en donner toute l'intelligence dont nous pourrons être capables, nous y considèrerons ces trois points le plus brièvement qui nous sera possible. Au premier, nous verrons l'avertissement que Notre Sauveur nous donne ici, quand il dit : *Encore pour un petit de temps la lumière est avec vous.* Et en second, les avantages que nous devons recueillir, conçus en ces mots : *Cheminez tandis que vous avez la lumière.* Et en troisième et dernier, il nous veut faire voir pourquoi nous devons marcher en cette lumière ; c'est *afin que les ténèbres ne vous surprennent, car*, dit-il, *qui marche en ténèbres ne sait où il va.*

Après avoir commencé sur un ton si simple, le prédicateur vers la fin du sermon, hausse la voix, et c'est encore lui qui nous fournit l'exemple le plus frappant de la vigueur avec laquelle les prédicants surent fouetter les consciences rebelles. Combien sur ce point Bringuier nous paraît inférieur à lui !

O mon Dieu, me direz-vous, que nous dites-vous ? Pourquoi nous voulez-vous affliger de cette manière ? Pourquoi ne nous donnez-vous de meilleures espérances ? Mes frères, ne vous flattez pas sur cela. Si vous méprisez la patience du Seigneur, il est certain qu'il retirera entièrement sa grâce de vous... Et ainsi, fidèles, je vous annonce aujourd'hui de la part de Dieu, que si vous ne profitez pas de cet avantage qu'il vous fait, de vous illuminer de sa lumière, vous serez enveloppés par les ténèbres. Etant dans les ténèbres, que pouvez-vous attendre que de tomber dans les abîmes de la mort et de la condamnation éternelle ? car *les gages du péché, c'est la mort.*

Oui, misérables que vous êtes, vous qui allez à la messe, vous crucifiez votre Sauveur, vous qui ne vous contentez pas d'y aller, mais encore, au lieu de détester cette idolâtrie, allez encore vous présenter devant ces faux docteurs, pour aller confesser vos péchés, et encore êtes bien si aveugles que de croire de ne faire pas péché. Vous ne pouvez pas dire que vous n'alliez contre le commandement de Dieu, qui dit : *Venez à moi, vous tous qui êtes chargés et travaillés et je vous soulagerai.* Vous ne pouvez pas ignorer que lorsque vous vous présentez devant ces gens là, que vous ne commettiez une grande idolâtrie ? car vous dérobez la gloire de Dieu, pour la donner à l'homme ! Vous servez à la créature et abandonnez le Créateur ! Et ainsi, éveillez-vous, misérables, ouvrez vos yeux et voyez : les ténèbres vous ont déjà surpris. Je vois, si vous n'y prenez pas garde, que

vous vous précipitez dans l'abîme de la mort éternelle. Et ainsi, mes frères, aujourd'hui que Dieu vous fait voir la lumière de sa loi, par lequel vous pouvez voir vos taches, lavez ces taches par des larmes de votre repentance, afin de nettoyer toutes vos laideurs.

Vous qui n'avez pas encore confessé, et qui ne vous êtes pas présentés devant ces séducteurs, gardez-vous bien d'en approcher et regardez-les comme des anges de Satan qui travaillent à vous entraîner dans les abîmes. N'en faites jamais rien, quand il vous en faudrait perdre la vie et tous vos biens.

Et vous, pauvres âmes qui avez été si malheureuses que de vous présenter devant ces gens là pour leur ouvrir votre cœur, pleurez incessamment votre péché, afin que par ce moyen vous puissiez faire votre paix avec Dieu. Ne vous endormez pas sur cela, car vous n'avez qu'un pas à faire pour passer plus outre. Vous ne pouvez que tomber tout à fait dans la sécurité charnelle. Si vous passez plus avant, et que vous vous portiez à cette extrémité de prendre cette hostie, il ne vous faut plus attendre de grâces du ciel, car vous aurez péché contre le Saint-Esprit, et vous savez que le péché contre le Saint-Esprit n'est point pardonné, ni en ce siècle ni en celui qui est advenir. Ainsi, fidèles, ne passez pas plus outre ; arrêtez-vous sur le seuil d'une maison si dangereuse, afin que par ce moyen vous puissiez encore être regardés de Dieu comme ses enfants, et être du nombre de ceux qui ont droit à l'héritage des Saints en la lumière [1].

Rocher portait sur lui, avec ses sermons, tout un cahier de longues prières qu'il avait copiées sur quelque livre de piété [2]. Sur un second cahier, il en avait transcrit une autre, entièrement composée de paroles bibliques, choisies particulièrement dans les Psaumes. Mais sa piété pouvait se passer de ces appuis extérieurs. Ses prédications se terminaient par une courte prière, où il savait ramasser en quelques requêtes pressantes toutes les instructions du discours. Voici comment s'achève le sermon sur *Le Soleil de justice* (Mal., IV, 2).

Nous te remercions, Seigneur, de la grâce que tu nous fais, de pouvoir entendre ta sainte et divine parole. Grave-la profondément

1. On trouvera aux Pièces Justificatives, un extrait du sermon sur Jean, XVI, 33, et l'exorde et quelques développements du sermon sur le Psaume CXXVI, 5, tout aussi caractéristiques. Les cinq sermons que nous avons mentionnés, bien que dans quelques-uns la dernière phrase demeure en suspens, sont cependant achevés. Le dossier contient les exordes de deux prédications sur Luc, XIX, 41, 42 et sur le Psaume CXXV, 1.

2. *Sur la connaissance et le repentir de nos péchés ; Pour écarter les malheurs que nos péchés méritent ; Pour demander une ferme foi ; Pour l'humiliation du cœur sous la Providence divine ; Pour la délivrance et le repos de l'Eglise ; Pour un malade ; Pour dire avant de participer à la Sainte Cène ; Elévation d'esprit à Dieu dans la maladie* ; et quelques autres.

dans notre cœur, afin que, par ce moyen, nous soyons portés à t'aimer et à te servir dans tout le temps de notre vie. Puisque tu viens de nous apprendre, ô notre bon Dieu, qu'*à ceux qui craignent ton nom se lèvera le soleil de justice, et santé sera dans ses ailes*, fais-nous cette grâce, ô bon Dieu, que nous ayons cette sainte crainte, afin d'être favorisés de cette glorieuse lumière, afin d'être guéris de notre maladie spirituelle, puisque ce soleil a la faculté de porter la santé en ses ailes. Fais, grand Dieu, que ses divins rayons percent entièrement nos ténèbres, qu'il dissipe tous les obstacles et tous les empêchements qui se pourraient opposer à notre salut. Détruis tous les conseils et toutes les entreprises de nos ennemis, lorsqu'ils consultent notre perte et notre ruine, et nous fais cette grâce d'être toujours secourus et aidés par ton Saint-Esprit.

Rien n'est plus sain, dans son respect de la tradition protestante, que cette foi éclairée et vécue. Les pasteurs des Cévennes qui avaient formé leurs chantres à une telle piété, méritaient mieux que les violents reproches dont Brousson en 1688 poursuivait leur activité passée. Les prédicants qui remplaçaient les ministres exilés, disaient encore avec quel sérieux ceux-ci avaient nourri leur troupeau de la Parole de vie.

CHAPITRE IV

LA PRÉDICATION (1689-1698)

§ 1. — *Caractères généraux.*

Lorsque en 1689, Vivent et Brousson voulurent restaurer le protestantisme, la tâche s'imposa à eux de rétablir la prédication dans sa forme normale. Le rôle de Brousson, à cet égard, fut prépondérant. L'avocat au Parlement de Toulouse, méthodique et fécond, habitué à la discussion oratoire, et familiarisé avec les questions débattues dans l'Eglise, ne fut point embarrassé quand il dut écrire et prononcer son premier sermon (décembre 1689). Sentant le poids d'une responsabilité nouvelle, il le rédigea avec un soin minutieux, et le déroula selon l'ordonnance des prédications du temps, entendant, le jour où il devenait pasteur, « traiter à fond » les « matières de théologie », auxquelles Rocher s'était déclaré inhabile. L'Eglise du Désert voyait ainsi se poursuivre les traditions d'autrefois, non plus seulement dans ses pasteurs, ses anciens, dans la liturgie de ses cultes, mais dans les discours mêmes qui lui gardaient la vérité. Les appels véhéments, les reproches, ne trouvaient plus guère leur place que dans l' « application » par laquelle s'achevait le sermon, ou dans les « exhortations familières » qui suivaient la prédication, et en demeuraient indépendantes.

Nous ne connaissons rien, malheureusement, de la façon dont Vivent prêchait lui-même. Les lettres que nous avons citées de lui, montrent du moins qu'il savait clairement ordonner ses idées, et qu'une lecture assidue de la Bible avait orné sa mémoire d'images saisissantes dont il usait avec un instinct sûr. Il ne serait pas devenu un chef aussi incontesté, s'il n'avait eu pour lui que son courage, et si sa parole n'avait pas également révélé sa supériorité.

Cependant il subit et accepta la suprématie de Brousson. Celui-ci devint le pourvoyeur en titre de tous les compagnons. Anne Baudoin disait : « C'est Brousson qui compose les sermons

à Vivens et aux autres prédicants, lesquels récitent les dits sermons, qu'ils apprennent par cœur »[1]. Brousson, trop modeste, n'a pas voulu raconter dans sa *Relation des Merveilles*, que les incessantes copies qu'il faisait de ses cahiers, étaient parfois destinées à ses confrères. Mais le dossier de Paul Colognac confirmera la véracité d'Anne Baudoin.

La jeune fille nous apprend, de plus, que Brousson n'était pas seul à alimenter les prédicants de la substance de ses prêches. Elle mentionne les sermons que ceux-ci « avaient des pays étrangers ». Les dossiers de P. Colognac et de David Gazan nous permettront de nommer parmi ces correspondants bénévoles d'au delà la frontière, le pasteur Merlat, de Lausanne. Ajoutons enfin que les Cévennes avaient conservé assez d'ouvrages réformés pour en remplir le havresac des prédicants. Des extraits d'ouvrages théologiques, des Lettres d'exhortation de 1684 ou 1686, composées par Brousson ou par des pasteurs du refuge, des prières diverses, recopiées au Désert, complétaient, avec la Bible et le Psautier, le bagage des ministres itinérants.

De ces ressources, les prédicants usaient selon leur pouvoir, s'astreignant parfois à reproduire exactement le modèle qui leur était fourni, d'autres fois l'abrégeant, non sans intelligence. Mais ils n'abdiquaient pas toujours leur personnalité, comme on le verra par les exemples de Colognac et de Gazan.

Une lettre de Quet nous apprend que Lapierre l'avait un jour accusé de s'être emparé de quelque manuscrit qui lui appartenait en propre. Les « frères » ne gardaient pas toujours jalousement leur bien ; livres et copies changeaient assez souvent de bissac. Mazel avait reçu de Vivent « un livre de sermons »; Couderc déclara qu'un recueil de passages de l'Ecriture, un cahier de prières et huit cahiers de sermons, le tout « copié à la main », lui avaient été « remis par Vivens en plusieurs fois, pour son instruction, et des fidèles qui voudraient en profiter ». Les « sermons et livres » saisis sur Masbernard (Saint Paul) devaient provenir de la même source. Les « sermons, prières et exhortations, et autres choses » que Compan et Gay transportaient avec eux, avaient été copiés par Compan, soit sur des livres, soit surtout sur des manuscrits de Brousson, « que celui-ci lui baillait toutes les fois qu'il le rencontrait ». Un des sermons provenait de Lapierre, qui l'avait « fait et écrit ». Quelques

1. C. 191. 11 nov. 1691.

pièces émanaient d'un autre personnage, que Compan ne voulut point trahir.

Les papiers de Masbernard, ceux qui furent saisis auprès du cadavre de Vivent dans la grotte de Carnoulès, ceux de Couderc, ceux de Compan et de Gay, ne se retrouvent plus dans les Archives de l'intendance du Languedoc. Le dossier de Jean Mazel ne contient pas davantage une *Lettre d'un serviteur de Dieu qui travaille à réparer les brèches de Sion, à ceux qui trahissent leurs frères*, ni le début d'un sermon sur Esaïe, XXXIII, 1 : *Malédiction sur toi qui fourrages!* que le prédicant reconnut avoir composés. David Quet, arrêté à Alais au moment où il recopiait une *Prière pour dire en tout temps...* n'avait point de sermons sur lui, mais seulement une lettre personnelle de Lapierre. Deux seuls dossiers, celui de Colognac et l'autre qui se rapporte à David Gazan, nous permettront d'examiner le bagage manuscrit de deux compagnons. Ici encore il est plus expédient de les étudier l'un après l'autre.

§ 2. — *Paul Colognac.*

Le prédicant de Cros, « travailleur de terre », fils d'un ancien, disait en 1693 que « Dieu lui avait appris à prêcher, étant dans la campagne ». Mais il reconnaissait également « avoir prêché les sermons de Brousson et les autres ». Les liasses de son procès [1] ne contiennent en effet, de sa main, que peu de pièces dont il soit l'auteur.

Nous avons mentionné déjà la *Justification des pasteurs extraordinaires*, extraite soit d'un livre savant, soit d'un Mémoire rédigé par un théologien de la Suisse ou de la Hollande. Une *Méditation Sainte* sur les bienfaits de Dieu [2], une *Lettre* de reproches aux apostats, qui émane de quelques pasteurs du refuge [3] sont également de simples copies où Colognac n'a mis de lui-même que de nombreuses incorrections d'orthographe. D'autres feuilles sont des listes de versets de la Bible, qui pro-

1. C. 173. Voir plus haut, pp. 74, 85 ss.

2. Publiée par D. Benoît (dans sa brochure sur P. Colognac, p. 17), qui a cru qu'elle était de la composition du prédicant.

3. Elle débute ainsi : « Chers frères et sœurs au Seigneur. Lorsque je médite votre état déplorable, je ne saurais tenir mon cœur sans soupirer, ni bien souvent sans verser des larmes, de sorte que j'ai souvent souhaité avec le prophète Jérémie que ma tête se fondisse (*sic*) en eau... »

Or Entre les promesses de dieu celle ci En Est Une quil nabandonnera
point son Eglize, quil sera avec nous Jusque a la Consommation du
monde quil a dit quil y a deux ou trois assemblés En son nom Il sera au
milieu deux leglize Est semblable a ce buisson ardant qui ne se
Consumoit point parce que dieu Estoit au milieu de luy Ra cette
nacelle agitée de flots E battue de lorage laquelle ne peut Estre
submergée parce que Jesus Christ Est dedans lequel quoi quil
semble dormir pour un temps afin de nous Eprouver nous mon
strera Enfin par Efet quil veille pour nous, non seulement pour
son Eglize En general mais pour Chaque fidelle En particulier
de sorte quapres ces tempestes Il nous fera venir au port E nous
Introduira sil luy plait dans son Repos Eternel a luy Comme
aussi au pere E au saint Esprit
soit honeur E gloire Jusque a la fin
de tous les siecles

amen

fin

fait au desert Ce 17e
septembre 1693 gazan dm

Loué soit Dieu

Mon dieu benis mon
travail sil te
plait

AUTOGRAPHES DE DAVID GAZAN

1° Copie d'un sermon de P. Du Moulin (C. 171). (Voir p. 431, n. 4)

2 Au bas, à gauche, épigraphe inscrite sur un sermon

viennent de l'étude particulière du prédicant, ou plutôt d'indications que lui ont fournies également des livres ; (tel est le cas, pour une énumération de passages relatifs à l'expression « *ne crains point* », ou à « *la petitesse du troupeau* » des vrais fidèles).

Des transcriptions moins serviles retiendront notre attention. Colognac possédait deux sermons autographes de Brousson, l'un sur *Jésus, le chemin, la vérité et la vie* (Jean, XIV, 6), l'autre sur *Les démons servis dans les idoles* (I Cor., X, 19-21). S'il les a prêchés, ce fut sans les avoir recopiés, et sans y apporter d'autres changements que des modifications orales. Mais certains manuscrits avaient exigé de lui un travail attentif. Il s'agit ici de deux sermons et de deux « analyses » (plans détaillés), dont Merlat était l'auteur. Colognac les tenait, dit-il, de Vivent. Ce dernier les avait-il rapportés de Lausanne en 1689, ou Merlat, plus tard, les avait-il envoyés aux Cévennes par quelque « courrier » des prédicants ? Il n'importe. Le pasteur qui blâmait si fort certains côtés de l'activité de Brousson, avait jugé cependant légitime de venir en aide aux auxiliaires de celui-ci. Il avait jugé propres à l'édification de l'Eglise renaissante des sermons qu'il avait prêchés dans la Saintonge avant son exil. Or, à y regarder de près, aucune prédication ne convenait moins que la sienne aux assemblées du Bas-Languedoc. Brousson disait au sujet de Merlat, dès 1688, qu'il n'était point édifié de sa manière de prêcher, « trop philosophique ». Brousson n'avait pas tort. Qu'on en juge plutôt par ces quelques phrases empruntées à la Ire partie de l'un des sermons du dossier Colognac [1].

Il y a donc... trois sortes de morts, reconnues par les théologiens, et rapportées dans l'Ecriture Sainte. La première, est la mort de l'âme raisonnable qui consiste dans le péché... La seconde, est la

1. « *Sermon d'Elie Merlat* [les deux derniers mots ont été effacés d'un coup de plume, mais on les lit encore] *sur le verset 23me du 6e Chap. de l'Epitre aux Romains : Car les gages du péché, c'est la mort, mais le don de Dieu, c'est la vie éternelle par Jésus-Christ notre Seigneur*. Le sermon tient en 25 pages, d'un format petit in-16, et d'une écriture fort serrée. Il porte, à la fin : *Fait le 16 et 17 d'octobre 1658. Récité à Saint-Fort, le 27 d'octobre 1658 ; à Saintes, le 3 nov. 1658 : à la Roche Chalais, le 18 janv. 1660 ; à Saint-Georges, le lendemain de Pasques 1660*.

L'autre sermon, autographe également, est intitulé : *Sermon d'Elie Merlat, sur le verset 8 du 4e Chapitre de l'Epitre de Saint-Jacques*. C'est un cahier de 28 pages, du même format que le précédent. Il porte, à la fin, la signature *Merlat*, et les mots : *Fait à Saintes, le 9 septembre 1660, et récité le 12 pour la Cène. Récité 1. à Saintes, le 12 septembre 1660. 2. à Nieule* [*Nieul*], *le 8 janvier 1662 pour la Cène. 3. à Pons, le 3 d'avril 1662*. Tous les mots que nous avons soulignés sont encore lisibles sous les traits de plume qui les ont autrefois effacés.

mort de l'âme sensitive qui consiste dans le bourrèlement de la conscience... Et la troisième, enfin, est la mort du corps... Or, toutes ces espèces de mort étant comprises sous le nom général qui est employé dans notre texte, il est visible que la mort... enferme dans son enceinte toutes les misères imaginables. Car, puisque nous n'avons que deux sortes d'êtres, l'être naturel et l'être moral; et puisque notre être naturel n'a que deux parties, c'est à savoir l'âme et le corps, il suit nécessairement que nous ne pouvons être sujets qu'à trois sortes de misères: la première qui détruise notre être moral; la seconde, qui anéantisse notre être naturel, dans l'âme; et la troisième, enfin, qui abolisse ce même être naturel, dans le corps. Or, la mort spirituelle qui consiste dans le péché, cause le désordre de notre raison; la mort éternelle qui consiste dans les peines de l'enfer, perd absolument notre âme; et la mort corporelle, enfin, qui consiste dans la séparation de l'âme avec le corps, ruine ce corps même à qui elle ravit l'âme. Il est donc constant que la mort attaque la raison, l'âme et le corps; qu'elle détruit le corps, qu'elle désespère l'âme, qu'elle trouble la raison. En un mot qu'elle nous tue, qu'elle nous damne, et qu'elle nous rend pécheurs.

Que Merlat ait pensé que des développements de ce genre pourraient être redits par les pasteurs extraordinaires, cela dénote de sa part une candeur ou une présomption qui passent la mesure. Mais que Paul Colognac les ait lus, et qu'il ait essayé de les adapter à sa propre capacité et à celle de ses auditeurs, voilà qui est peut-être plus surprenant encore. Or, tout le début du second sermon, qui est conçu dans le même style que le premier, a été étudié par le prédicant. La plume à la main, il l'a abrégé, en a transcrit ce qu'il en pouvait comprendre, et a laissé le reste. Assurément certaines des liaisons par lesquelles il a dû rattacher les phrases ainsi copiées par lui, sont aussi inexpérimentées, par exemple, que celles de Jean Roques, et il a commis plus d'une bévue. Mais on pourra décider, d'après la double transcription que nous donnons ailleurs, si le résultat n'excite pas plus d'admiration que de surprise[1].

Les « analyses » de Merlat n'imposaient pas à Colognac une tâche plus facile. Les subtilités dogmatiques ou philosophiques s'y étalaient avec une pareille gravité. Toutes deux développaient des paroles empruntées à l'Apocalypse, mais dans un langage qui ne rappelait ni les explications de Jurieu, ni celles de Brousson. Pour exposer la parole du Christ à l'ange de Laodicée (*Apoc.*, III, 17, 18) : *Tu dis : Je suis riche... et n'ai-*

1. Voir nos Pièces Justificatives.

faute de rien, et tu ne connais point que tu es malheureux et misérable... Je te conseille que tu achètes de moi de l'or éprouvé par le feu... afin que tu deviennes riche..., Merlat s'était assigné le programme suivant[1] :

L'exorde sera pris de la raison des trois économies fédérales, qui sont : la nature, la loi, et l'Evangile. La première fait voir l'Eglise dans sa misère, destituée de sentiments, et d'autant plus malheureuse qu'elle se croyait riche dans sa pauvreté ; l'orgueil des philosophes en est une preuve. La seconde fait voir l'Eglise dans la douleur par le sentiment de sa misère, étant réveillée par son devoir et par les menaces que la loi contient. La troisième, apporte le remède à tout et engendre la sécurité spirituelle par l'extinction de la malédiction et de la sécurité charnelle de la nature. Et est ici remontré par J.-C. à l'ange de l'Eglise de Laodicée, etc. On commencera par la comparaison des trois états des malades : 1°, le mal ; 2°, la douleur ; 3°, l'application du remède.

Il y aura donc trois points, selon les trois degrés de l'état de l'homme, répondant aux trois économies : 1°, l'état naturel ; 2°, l'état légal ; 3°, l'état évangélique.

L'autre analyse, en ses premières lignes du moins, transportait le lecteur à des hauteurs plus modestes : *Voici, je me tiens à la porte, et frappe..., si quelqu'un oït ma voix, et m'ouvre la porte, j'entrerai vers lui, et souperai avec lui, et lui avec moi. (Apoc.*, III, 20)[2] :

L'exorde sera pris de la différence qu'il y a entre les conquêtes temporelles des hommes guerriers et les conquêtes spirituelles de J.-C. 1° : Les conquérants du monde se servent de la violence ; ils emportent les villes sans se soucier des cœurs ; ils ont pour but l'assouvissement de leur ambition, et non pas le bien de ceux qu'ils vainquent, etc. Mais 2° : J.-C. ne procède que par douceur. Il veut un peuple de franc vouloir. Il demande le cœur ; il veut qu'on se donne en même temps qu'il prend, etc. C'est ce qui est dit dans ce texte.

1. *Analyse sur Apocal., 3, 17 et 18. Pour le vendredi 22e jour de juin 1663, pour préparation à la Sainte-Cène*, 4 pages, du même format que les sermons. En tête, de la main de Merlat, les deux lettres *L.-R.* (?) et un renvoi en caractères grecs A la fin : *Récité le vendredy 20 juin 1663, à Saintes. A Nieuil* [*Nieul*] *le 7 juillet 1663.*

2. *Analyse sur Apoc., 3, 20.* 4 pages, du même format in-16. *Pour le dimanche matin, 1er jour de juillet 1663, pour la Sainte-Cène.* En tête, les mêmes lettre *L.-R.*, que sur l'analyse précédente. A la fin : *Récité à Saintes, le 1er juillet 1662 ; 2. à Nieuil* [*Nieul*], *le 7 juillet 1663.*

Il y a trois points à examiner : 1° : L'avance que fait J.-C. pour gagner les hommes. 2° : Ce qu'il veut que les hommes fassent pour répondre à son avance. 3° : Ce qui résulte de l'obéissance que les hommes rendent à sa voix.

Colognac s'essaya cette fois à amplifier un thème dont les détails étaient à sa portée, et voici ce qu'il écrivit :

F[rères] b[ien] a[imés] en notre Seigneur J.-C.

Lorsque nous considérons les cruautés qui s'exercent dans la guerre, nous voyons qu'elles surpassent toutes les cruautés du monde. Les combattants ne combattent à autre but que pour soumettre ceux qu'ils combattent à leur pouvoir. Non pour leur procurer des biens, mais pour les soumettre à eux, leur prenant leurs villes, et faisant bien souvent une si terrible conquête qu'ils massacrent le peuple des villes entières, jusques aux femmes et aux petits enfants, sans regarder leur âge ni leur sexe, les faisant tous passer au fil de l'épée, ne demandant point le bien de ceux qui tombent entre leurs mains, mais seulement à contenter leur ambition. Se servent ainsi de la violence et de la puissance qu'ils ont en mains pour se rendre victorieux. Ils ne demandent pas le cœur de ces conquis, mais ils demandent leur obéissance et soumission.

Les conquêtes de J.-C. ne sont point de cette manière, car il veut un peuple de franc vouloir. Il vient par la voie de la douceur, disant : *Venez à moi, vous tous qui êtes travaillés et chargés, et je vous soulagerai.* Il demande le cœur et le corps tout ensemble. Il veut tout, ou il ne veut rien. Il veut que nous lui soyons un peuple péculier, adonné à bonnes œuvres, et veut nous persuader à venir à lui (nous montrant sa bonté et sa grâce) en nous otroyant et nous appliquant les promesses qu'il nous fait dans l'Evangile, nous promettant aussi des couronnes incorrutibles, à savoir la couronne de vie à ceux qui demeureront sous ses étendards. Il veut aussi que nous l'aimons et que nous gardons ses saints Commandements, comme aussi sa Parole. C'est pour [entendez : par] la voie de la douceur qu'il nous vient cercher, ainsi qui nous est montré dans les paroles de notre teste, nous disant ainsi : *Voici, je me tiens à la porte et je frappe. Si quelqu'un oit ma voix et ouvre, j'entrerai chez lui et souperai avec lui, et lui avec moi.*

Dans ces paroles, mes frères, nous avons 3 points à considérer : 1. l'arrivée (*sic*) de notre Seigneur J.-C. envers nous, et en second lieu ce qu'il veut que nous fassions pour répondre à son arrivée. En 3e lieu, ce qui résulte de l'obéissance que les hommes rendent à sa voix.

Dieu nous fasse la grâce de bien méditer ces choses avec une sainte application, afin que nous regardions...

Le développement s'arrête là brusquement. Colognac pensait-il le poursuivre ? Il se heurtait à des difficultés nouvelles. Merlat, appelé à expliquer le sens qu'il convenait d'attacher au mot : *porte*, avait repris ses dissertations, et dans son analyse, qui n'avait eu besoin d'abord d'être compréhensible que pour lui-même, il usait maintenant du latin :

Il ne s'agit point ici d'une entrée corporelle, car c'est J.-C. qui dit qu'il se tient à la porte et qu'il frappe. Il faut donc que la *porte* soit ce qui donne entrée dans l'âme. Or, l'âme ayant plusieurs facultés, par lesquelles elle reçoit ce qui est dehors, *exstimo* [?] *quæque sunt portæ intim* [*arum ?*][1]... les sens externes de la phantasie[2], la phantasie de l'intellect, l'intellect de la volonté, etc., selon la sous-ordination dans laquelle elles agissent. En effet, *nihil est in intellectu quod non fuerit in sensu*, etc. et *voluntas sequitur dictamen intellectûs et sensûs* etc. Voyons donc à laquelle de nos *portes* J.-C. se tient et à laquelle il frappe.

Les auditeurs de Merlat l'avaient-ils compris à Saintes et à Nieul en 1663 ? Colognac et les protestants du Bas-Languedoc, en 1693, avaient en tout cas besoin d'une autre pâture spirituelle. Colognac, après avoir emprunté au pasteur un texte, un exorde, et une division, se réservait sans doute d'exposer de lui-même, selon ses faibles forces, avec la seule éloquence de sa foi, les idées qu'il avait pu saisir. La division d'un discours, pour lui comme pour Rocher, n'était que l'énumération, facile à retenir, de quelques pensées qui se rattachaient à une parole biblique. L'essentiel, pour le prédicant du Désert, était qu'il sût commencer son exhortation. L'assurance lui venait en parlant, et les idées s'appelaient l'une l'autre lorsque une première avait été nettement énoncée[3].

Livré à lui-même, et à son inspiration, Colognac, comme Rocher et Bringuier, laissait sortir de ses lèvres, avec abondance, les citations bibliques et les instructions évangéliques. Une Lettre qu'il avait composée pour l'envoyer à un certain M. Moynier, de Cros, et qui rappelle étrangement la lettre

1. Les mots sont à peine lisibles, par suite de l'effacement de l'encre.

2. C'était alors le mot technique, on le sait, pour dire : l'imagination.

3. Une autre feuille de son dossier porte, également écrit de sa main, l'exorde et la division seuls d'un autre sermon (sur *Les anges de Dieu qui gardent les fidèles* : Psaume XXXIV, 8) qui semblent provenir également d'une analyse [de Merlat ?]. Quelques mots et quelques exemples d'un ordre plus relevé y parsèment des phrases très inhabiles. Voir nos Pièces Justificatives.

(qu'on a lue déjà) de Vivent à Thérond, de Valleraugue, montre avec quelle verve indignée il savait attaquer l'Eglise romaine et fustiger les lâches et les apostats[1].

Tout le grand regret que j'ai, est de voir qu'autrefois on vous aurait regardé comme un pilier de la Religion, mais aujourd'hui vous avez bien changé de nom, malheureusement. Permettez-moi de vous dire ces choses, que je m'étonne grandement comment vous, *qui avez commencé par l'esprit, voulez-vous finir par la chair ?* Comment pouvez-vous croire un autre purgatoire que le sang de Notre Seigneur J.-C.? et comment pouvez-vous croire un limbes et adorer le bois et la pierre ? Comment pouvez-vous prendre les Saints bienheureux pour vos intercesseurs ? contre ce que nous voyons si exprès dans la Parole de Dieu : *Un seul Dieu tu adoreras, et tu ne te feras aucune image taillée, ni ressemblance aucune des choses qui sont là-haut aux cieux ni ici-bas en la terre ; tu ne te prosterneras point devant elles et ne les serviras, car je suis le Seigneur ton Dieu.* Reconnaissez, je vous prie, que Dieu est jaloux de sa gloire. *Il ne donnera point sa gloire à un autre, ni sa louange aux images taillées.* Donc il ne veut pas que nous prenions d'autres intercesseurs que son Fils bien-aimé, car comme dit l'Apôtre : *Nous avons un seul moyenneur*, et encore : *Si quelqu'un a péché, nous avons un avocat envers le père, à savoir Jésus-Christ le juste, qui est la propitiation pour nos péchés.* Et comment pouvez-vous croire que J.-C. soit dans une hostie, si grand et si gros [c.-à-d. *aussi*] comme était sur l'arbre de la croix ? Contre ce qui nous est dit dans la Parole de Dieu qui [c.-à-d. *qu'il*] *est monté au Ciel, à la destre de Dieu son Père, et qu'il ne viendra que pour juger les vivants et les morts. Lequel*, comme dit Saint Pierre aux Actes III, 21, *il faut que le ciel le contienne jusques au temps du rétablissement de toutes les choses que Dieu a prédites par ses saints Prophètes.* Au reste, mon cher Monsieur, je vous prie de faire quelques réflexions sur ces choses, et sur vous-même. Pensez bien que ce n'est rien de gagner tout le bien du monde si on fait perte de son âme.

Considérez que la religion que vous avez embrassée est la religion du diable, comme vous le pouvez voir dans le chap. IV de la 1re à Timothée, où il est dit proprement que dans cette religion il *défend de se marier, et commande de s'abstenir de viandes que Dieu a créées pour les fidèles* ; et contre l'ordonnance de l'Apôtre, aux Corinthiens : *Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie, sans vous en enquérir*

1. Elle est dans son dossier. L'abbé Rouquette (II, p. 29) l'a publiée *in extenso*, avec l'orthographe originale, qui est fantaisiste. Il la trouve caractéristique : « Elle nous permettra, dit-il, de pénétrer le cerveau d'un protestant [nous dirons, nous, d'un prédicant], d'y voir sa mentalité, d'y toucher même du doigt la nourriture dont il le bourre (*sic*) tous les jours ».

pour la conscience. Et comme dit l'Apôtre, au chap. XIII des Hébreux : *Honorable est le mariage entre tous, et la couche sans tache et sans macule.* Et il y a tant d'autres choses que je ne puis mettre sur le papier, à cause de la brièveté ; mais pensez, je vous en prie, à donner gloire à Dieu, par une prompte repentance. Je vous en prie pour votre propre salut, et par les entrailles de la miséricorde divine. Faites comme Saint Pierre, revenez de votre égarement, car il vaudrait mieux que vous *n'eussiez jamais connu la voie de justice,* que non pas après l'avoir connue se *détourner arrière du saint commandement qui vous avait été baillé.*

La lettre de Colognac devait servir à la propre défense du prédicant. Il avait appris que dans sa vallée natale de Cros, « le bruit courait qu'il était un meurtrier ». C'étaient, dit Colognac, des « *calonnies* atroces ». Pas plus que Vivent, il n'accepte d'être poursuivi pour avoir versé le sang. Le meurtre de Bagars n'a été pour lui qu'une exécution légitime. S'il est persécuté, « c'est pour la querelle de Dieu, et pour le maintien de la Religion, pour laquelle, dit-il, je souffrirais tous les tourments du monde ». La Bible lui fournit des exemples qui le rassurent. Méphisboschet, Naboth, Amatha, les Apôtres, Saint Paul, ont été outragés et persécutés. « Jésus-Christ a été appelé Belzebeut (*sic*), prince des diables, perturbateur du repos public. Mais ma plus grande consolation est que ma conscience ne me fait point de reproches ».

Défenseur d'une cause sacrée, devenu un des héros de l'Eglise opprimée, ne reconnaissant point pour ses juges légitimes ceux aux mains de qui il pouvait être livré au premier jour, décidé à nier devant eux des actes qui n'avaient été, à son avis, que la manifestation des justices de Dieu, Colognac, la conscience tranquille, et tout à son œuvre de relèvement, prêchait l'Evangile avec un savoir qui était mince, mais avec le haut sentiment de sa dignité.

§ 3. — *David Gazan.*

La liasse de sermons que nous réunissons autour du nom de David Gazan (La Jeunesse), s'est trouvée constituée dans des circonstances que nous ignorons. Elle est contenue actuellement dans le dossier des prisonniers arrêtés au mas de Montredon et à Pontmarès (Saint-André de Valborgne) en décembre 1691[1].

1. C. 171. Voir I, 460.

Les soldats qui avaient tué le prédicant Grevou et mis en fuite David Gazan recueillirent soit auprès de Jean Gazan, malade à Pontmarès, soit dans la chambre du mas de Montredon où Grevou était mort, « quatre havresacs remplis de livres défendus, dont deux Bibles, des Psaumes, et plusieurs sermons tant imprimés que manuscrits ». Les livres, et les sermons imprimés, ont disparu. Les sermons manuscrits saisis en cette occasion ne furent, dans la procédure qui suivit, ni inventoriés, ni judiciairement paraphés par aucun des prisonniers, car il était évident que ni David Teyssonnières ni Jean Gazan ne les avaient composés ou prêchés. En fait, les manuscrits conservés aujourd'hui dans le Dossier ne sont point paraphés. Mais, constatation curieuse, trois au moins, sont certainement postérieurs à l'affaire, car l'un porte la date de 1692, et deux autres celle de 1693. Un de ces derniers est signé : « Gazan m[inistre] », et les deux autres sont de son écriture.

Nous ignorons absolument dans quelles conditions Bâville est entré en possession des sermons de Gazan datés de 1692 et de 1693, et comment ceux-ci ont pris place dans un dossier formé à la fin de 1691[1]. La question n'offre pas d'ailleurs grande importance. Le sermon signé nous a permis de reconnaître sans hésiter, en d'autres manuscrits de la liasse, l'écriture de Gazan, et de constituer ainsi un ensemble qui lui est personnel. Nous sommes seulement réduits à examiner d'abord les quatre pièces du dossier qui ne sont pas de la main du prédicant, sans pouvoir affirmer qu'elles lui aient appartenu.

Voici d'abord un nouveau sermon autographe de Merlat, où le style n'est pas moins étrange que dans ceux dont Colognac était porteur[2]. La 2e Partie discute le sens qu'il importe d'attribuer au mot *tous* dans la parole du texte : *Si je suis enlevé de la terre, je tirerai tous les hommes à moi.*

Les savants n'ignorent pas que ce mot de *tous* a deux sens, et qu'il se prend (comme on parle dans l'Ecole), tantôt pour les genres des singuliers, tantôt pour les singuliers des genres. Ainsi, quand

1. Ni le sermon de 1692, ni ceux de 1693, ne sont paraphés par un juge et par un accusé. Les cartons des archives de l'intendance sont souvent, d'ailleurs, dans un désordre regrettable. Des chercheurs sans méthode ont souvent transporté d'un dossier dans l'autre, et même d'un carton dans l'autre, des pièces qui ne sont pas numérotées.

2. *Sermon d'Elie Merlat* [le nom a été effacé] *sur le verset 32 du* [12e] *Chapitre de l'Evangile selon* [Saint-Jean]. Même format que les autres. A la fin : *fait le 12 de septembre 1662.* Un coup de ciseaux, qui a rogné la marge au bas de la dernière page, a emporté l'indication des lieux où le sermon a été prêché par Merlat.

on dit que *tous les hommes meurent*, cela signifie les singuliers des genres et tous les hommes sans exception. Mais lorsqu'on dit que *tous les animaux étaient dans l'arche de Noé*, cela signifie les genres des singuliers, c'est à dire toutes les sortes d'animaux sans exception, et non tous les animaux singuliers. On demande donc en quel sens c'est que ce mot de *tous* doit ici se prendre, et s'il faut dire, ou que la mort de Jésus-Christ attire tous les hommes singuliers, ou que cette mort attire toute sorte d'hommes, de quelque qualité qu'ils soient.

Viennent ensuite deux autres sermons, copiés par une même main. Le texte de l'un (Psaume XLV, 14, 15), est emprunté au chant nuptial qui figure dans le recueil des Psaumes. Le costume de la « fille du Roi » y est considéré naturellement comme « regardant mystiquement l'Eglise, épouse du Seigneur ». C'étaient là des mots familiers à Brousson, mais la composition n'est sûrement pas de lui[1]. Certains traits y rappellent le langage pittoresque de Pierre Du Moulin[2].

L'autre composition, sur *La fin de toutes choses qui est proche* (I, Pierre, IV, 7), est plus savante. Elle cite l'*Octavius* de Minucius Felix, Lactance, Saint Augustin ; mais elle est plus pratique et plus directe que les dissertations de Merlat. L'inconnu qui a transcrit les deux pièces, a écrit après l'*Amen* qui termine la seconde, les syllabes : *fipinupus*, souvenir barbare, évidemment, de la formule : *Finis coronat opus*[3].

Une feuille du Dossier, enfin, est d'une écriture fine, très exercée. Nous y avons reconnu la copie, sans titre ni signature, de quelques pages du *Commentaire* de Calvin *sur l'Epître de Saint Jacques*, aux versets 7 à 9 du chapitre IV. La phrase :

1. Le copiste s'est souvenu cependant, à ce qu'il semble, de Brousson. Il a écrit par erreur : « L'Eglise est la lumière du monde, la *colombe* (*sic*, pour *colonne*) de la vérité ». Un sermon de Brousson, on le sait, était sur la *Colombe Mystique* (l'Eglise du Désert) *qui se cache aux fentes des rochers*. Certaines bévues orthographiques attestent la prononciation méridionale du copiste : *santification, appropier*.

2. « Devant qu'Esther fût présentée devant le roi Assuerus, il lui fut donné un an pour s'y préparer, six mois avec choses aromatiques. Que si un tel respect est rendu à un homme mortel duquel la carcasse doit bientôt être la proie des vers, quelle révérence devons-nous à notre céleste époux » (Exorde). Le sermon débute ainsi : « Comme l'Evangile est odeur de vie aux uns, et odeur de mort aux autres, aussi le sacrement de la Sainte-Cène de N. S. J. C. est aux uns un pain de vie pour les nourrir en vie éternelle, et aux autres un arrêt de condamnation ».

3. La couverture du second sermon porte les lettres *o. o. e.* (ou *d.*) *o. n. d.* En voici le début : « Tous mouvements sont mesurés par le temps passé, présent ou avenir. Toutes les actions des hommes doivent être mises en cette mesure... »

Approchez-vous de Dieu et il s'approchera de vous, était alléguée par les docteurs catholiques comme légitimant le mérite des œuvres. Un pasteur du refuge aura voulu fournir sur le sujet, aux prédicateurs du Désert, un petit supplément manuscrit à leurs livres de controverse.

Ces quatre premières pièces mises à part, tout ce qui demeure de la liasse est, comme nous l'avons dit, de la main de David Gazan. Nous retrouvons là les mêmes éléments que dans le Dossier de Colognac, et par un rare bonheur, toute une composition originale.

Gazan eut la bonne fortune de posséder quelques *Décades* des sermons de Du Moulin, l'un des pasteurs d'autrefois dont le langage était assurément le plus simple, et dont la piété, dans sa vigueur populaire — qui fleure bon encore le XVIe siècle — s'embarrassait le moins de philosophie ou de rhétorique. Le prédicant des Cévennes n'avait qu'à recopier les phrases du vieil auteur, sans retouches, pour y trouver immédiatement sa propre édification, et à les répéter telles quelles pour en nourrir substantiellement son troupeau. Il a seulement bronché, par instants, contre des mots qui ne lui étaient pas familiers, et çà et là soumis le style à des tournures que lui dictait son habitude du patois languedocien.

Qu'est-ce que la vraie noblesse ?[1] Il y a une noblesse qu'on appelle civile, qui distingue ceux qui sont de grande maison, de ceux qu'on appelle droituriers [pour : roturiers]... [et une autre, dont parle le texte]. Les choses étant telles, ceux qui craignent Dieu qui selon le monde sont de condition abjette, ne doivent s'attrister, ains se réjouir en Dieu qui les aime et honore, et ne dépendre point de l'opinion des hommes, mais du conseil de Dieu. Nous sommes assez grands et assez riches, pourvu que nous reçoive au nombre de ses enfants, et que nous soyons frères du Seigneur Jésus...

La plus grande [des merveilles qui aient accompagné la mort de Jésus-Christ] est la conversion du brigand crucifié[2]... [Dieu], par la même vertu par laquelle il a tiré d'un rocher des ruisseaux clairs, pour montrer que, quand il lui plaît, il fait des cœurs les plus durs découler la repentance, ainsi il a fait que la verge sèche et aride qu'Aaron portait dans sa main produisît des mouttons [pour :

1. Sermon sur le Psaume XVI, 23 (3e sermon de la IIIe Décade). Du Moulin développe les mots : *Je prends plaisir... aux gens notables...*

2. Sermon sur *Le brigand converti* (Luc XXIII, 42, 43). (9e Sermon de la IIIe Décade).

boutons] et des amandes, pour montrer qu'il peut fructicheurer [Du Moulin a écrit : *rendre fructueuses*] en bonnes œuvres les âmes les plus terribles, et les plus indisposées à son service[1].

Un autre sermon[2] sur le *Le Jugement, et les livres de Dieu*, proclamait « qu'au livre de la Providence de Dieu il n'y a point d'effaceurs ». Un autre encore[3], sur *Le flux des années*, dépeignait la brièveté et la misère de la vie, et le *lac* [pour *laps*] du temps, dans le même langage savoureux : « Notre vie est comme une chandelle que le vent souffle devant qu'elle soit consumée à demi. Aussi les maladies, les guerres, les excès, les accouchements, les naufrages, tranchent le fil de la vie humaine devant qu'il soit dévidé à demi ». Un dernier, enfin, sur *Le Sommeil de Jésus pendant la tempête*[4], et sur la sécurité du croyant au milieu de la persécution, s'adaptait expressément à l'Eglise du Désert. Gazan l'avait recopié en certains endroits avec moins de servilité que les précédents. Il avait, par exemple, supprimé une phrase à laquelle il ne trouvait point d'application[5], et omis quelques images trop rudes à son gré[6].

Le prédicant avait sans doute reçu des Cévennes mêmes, les *Décades* de l'ancien professeur de Sedan. Un autre sermon lui était venu de plus loin. Nous avons retrouvé dans son dossier, copié de sa main, une prédication prononcée en Hollande,

1. Plus loin Gazan copie : « Où est le corps mort, *la semblent des ailles* [s'assemblent les aigles]. »

2. Sur Daniel, VII, 10 (2e Sermon de la IIIe Décade).

3. Sur le Psaume XC, 10 (1er Sermon de la IIIe Décade).

4. 2e Sermon de la VIe Décade. La copie porte : *fait au dézert ce 17e septanbre Gazan, m 1693 Loué soit Dieu.*

5. Du Moulin avait écrit : « Dieu nous a montré qu'il ne dormait pas, et par une singulière Providence a veillé pour notre conservation, *et par moyens inespérés nous a conservé sa parole, s'etant servi de ceux que nous craignions le plus, et ayant fléchi à clémence et à débonnaireté les cœurs de ceux auxquels il nous a asservis.* Tellement que nous serions les plus ingrats du monde, si nous n'admirions la bonté de Dieu envers nous ». Gazan a recopié comme suit : « Mais Dieu montre qu'il ne dort point, et par sa bonté veille pour la conservation de ses enfants. Et malgré le diable et la grandeur de nos péchés, conserve encore sa Parole, et rassemble ses brebis au milieu des loups. Tellement que nous serions les plus ingrats... »

6. Du Moulin avait écrit : « Et quand Jésus-Christ rendit la vue à un aveugle en lui frottant les yeux *avec de la boue*, c'eût été assez pour crever les yeux à un homme qui eût eu bonne vue ». Gazan a mis : *avec de sa salive*, sans s'apercevoir qu'il anéantissait ainsi la pensée de l'original. Plus loin, de la phrase : « *Des yeux chassieux ne laissent pas de reconnaître le droit chemin*, une main débile ne laisse pas de recevoir l'aumône », il a fait simplement : « Enfin un corps débile ne *reste* pas à recevoir l'aumône ».

depuis la Révocation, par un pasteur apostat, que les ministres réfugiés avaient consenti à recevoir à nouveau dans le ministère, après sa repentance [1]. Quelques mots estropiés (la *ture* du péché, pour la *nature;* les *enceptres* de son père; *exquandalle; brutteux* pour *Brutus;* la faiblesse et la crainte, ses mauvaises *le conselièrent*, pour *conseillères;* la montagne de *Jézabel*, pour *Ebal* [2]*)*, quelques expressions patoises (je ne veux pas m'*acomparer* à Saint Pierre; il n'y a *pas rien* qui le puisse mettre à couvert; je *n'en fais* une franche confession; *moi suis été si misérable de entrer* dans la Cour de Caïphe; *si me semble*, pour *me semble-t-il)* trahissent ici encore l'inexpérience littéraire de Gazan. Mais le sermon ne passait pas sa portée. Il y pouvait emprunter des considérations sur la persécution de France qui, sorties de la bouche d'un exilé, s'appliquaient aux ministres errants.

Si, dans une glorieuse résolution, nous souffrons bien des maux ici dans le monde, et si nous sommes privés de la douceur de la Patrie et des avantages que chacun y pourrait trouver, et si, comme notre Maître, nous n'avons point où reposer la plante de son pied, consolons-nous dans une si glorieuse conformité. Ce n'est pas comme larrons ni comme meurtriers, ni comme malfaiteurs que nous souffrons, ni comme des sujets rebelles. Vous le pouvez voir, vous le savez, si jamais nous sommes été traittes ni à sa (?) couronne ni à son (?) Etat. Ce n'est pas pour cela, c'est pour justice. Courage, chrétiens! *Bienheureux sont ceux qui mènent deuil, car ils seront consolés*... Et après tout, nous devons être persuadés d'une chose, qui est le fondement de notre consolation et de notre espérance, que si le monde ne nous a pas voulu souffrir dans les villes ni dans les villages, et que nos maisons n'aient pas été nos asiles, il n'empêchera point que nous n'allions habiter éternellement dans cette maison éternelle, qui n'a pas éte faite de main [d'homme].

1. L'imperfection de la copie de Gazan laisse un doute sur le pays où le sermon fut prêché. Nous y lisons : « *O mon âme souveraine et magnifique Seignieur* qui *était* [êtes] l'image vivante du Tout-Puissant... vous avez donné votre consantement et vous avez prêté votre authorité pour me rendre l'honneur de mon ministère ». Nous corrigeons en : *O Monarque souverain* et *Magnifiques Seigneurs*, et nous pensons à Guillaume d'Orange et aux autorités des Provinces-Unies. Plus loin le pasteur s'adresse au « Sacré collège des prophètes de Dieu », par où il faut entendre les Professeurs d'une Académie, et enfin à « ses très honorés frères », les pasteurs. Le sermon développe la parole de Jésus à Pierre : *Lorsque tu seras converti, confirme tes frères.* (Luc, XXII, 32).

2. La copie porte encore : « Vous [pasteurs] qui avez sollicité... en faveur de mon rétablissement, vous avez aidé à dépendre ma harpe muette qui était pendue aux *soulieures* [souillures] de Babylone ». Est-ce le pasteur qui a volontairement joué sur le mot *saule ?* ou Gazan qui s'est trompé ?

Gazan pouvait aussi méditer dans ce sermon, les expériences d'un coupable revenu dans la droite voie :

[Je vous confesse] que j'ai failli à succomber sous le poids d'un fardeau si pesant, et qu'immédiatement après que ce cruel attachement que j'avais pour une misérable famille qui (?) me fit passer dans le camp de l'ennemi, et en y passant (?) j'ai pensé perdre la vue. Je vous dirai ici, et je vous dis, qu'il ne me reste de lumière que pour me reprocher mon crime, les intérêts de mon salut, l'honneur et la gloire de mon ministère, les exhortations si vives que j'avais fait en dernier lieu, pour fortifier le troupeau que Dieu avait commis à mes soins, et les promesses solennelles que nous avions tous fait de ne pas trahi la livrée de notre profession, et de répondre au serment de notre fidélité.

Nous n'hésitons pas à penser que Gazan tenait de Vivent l'original de cette pièce, qui avait été certainement expédiée de la Suisse aux Cévennes. D'autres copies sont d'une origine qui nous demeure douteuse ou inconnue. Un sermon sur des paroles de l'Apocalypse (I, 17, 18), plus simple dans son ensemble que ceux de Merlat, contient cependant des passages où se retrouvent les agréments de langage chers au pasteur de Lausanne :

Admirez, m. f. en sa personne [de Jésus-Christ], ce divin mélange de choses et de natures contraires, la divinité et l'humanité, la vie et la mort jointes ensemble, mais non confuses pourtant. Elles demeurent distinctes et néanmoins sont unies, en telle sorte qu'encore que ni la forme de la déité n'*est* point été changée en celle de la chair [ni celle-ci] transformée *à* celle de la déité, néanmoins celui qui est Dieu est homme, et celui qui est homme est aussi véritablement Dieu, et bien que la mort soit une chose contraire à la vie, néanmoins le vivant est mort, et le mort est vivant[1].

1. *Sermon sur ces parolles du premier chap. de l'Apocalypse, v. 17, 18.* En voici le début : « Jésus-Christ voulant faire voir à son serviteur S. Jean les destins, les combats et les victoires de son Eglise, et employer son esprit et sa plume pour les écrire dans le livre de l'Apocalypse, se montra à lui dans une forme qui représentait proprement la majesté, la puissance et la providence nécessaires pour gouverner et exécuter tout ce qu'il allait lui montrer ». Au bas, de la main de Gazan : *fait au dézert le 20e août 1693.* Gazan avait eu en mains un autre sermon sur l'Apocalypse (XII, 15). Il se proposait de le copier à la suite du sermon du pasteur repentant, mais il n'en a transcrit que le titre. Il serait possible que Merlat eût transmis à Vivent une série de sermons ou d'analyses sur l'Apocalypse. On sait que les pasteurs du XVIIe siècle avaient coutume d'expliquer en chaire, verset après verset, des chapitres ou des livres entiers de la Bible.

Jusqu'ici, les papiers de Gazan ne nous ont fourni que des copies littérales (à peu de choses près) de sermons déjà prêchés. Un nouveau cahier, de deux sermons, va nous montrer le prédicant se libérant peu à peu de sa sujétion.

Le début de la première prédication (sur Jean, XII, 24, 25 : *Le grain de froment mis en terre*) n'est encore qu'une transcription incorrecte, mais exacte, on le sent, d'un sermon dont nous ignorons l'auteur[1]. Mais dès la dixième ligne le prédicant rencontre « la pensée, dite par quelqu'un, de fort bonne grâce, que les Rois ne devraient jamais se trouver au combat, de peur que perdant la vie, ils ne vinssent en même temps à perdre toutes leurs entreprises ». Il s'y complaît, et manifestement allonge un développement original, et en défigure l'ordonnance par des répétitions inutiles et des formules de liaison mal placées. Il y a là comme une tentative d'émancipation, qui d'ailleurs ne se prolonge pas, car la suite, dès la « division », apparaît encore comme une transcription à peu près textuelle. Gazan semble avoir éprouvé une joie particulière à écrire un sermon dont quelques parties sont très faciles à retenir. Jésus est comparé au froment qui est *sec* en dehors (Jésus est de même sans apparence, aux yeux de la chair), *blanc* au dedans (Jésus est l'agneau sans tache), *pesant* en soi-même (par les vertus dont il a été extraordinairement rempli, sans mesure). La mort de Jésus a produit des fruits : à l'égard du *Père* (il a satisfait à sa justice), à l'égard de *lui-même* (il s'est acquis une Eglise), à l'égard des *fidèles* (il les a délivrés de la puissance de Satan). C'étaient autant d'idées claires, auxquelles la mémoire s'attachait sans peine. Après avoir écrit au bas de ses pages « Le 6me juin 1692, Ainsin soit-il (prononciation patoise) », le prédicant a ajouté[2] :

« Dieu nous en face à tous la grâce. Or à ce grand Dieu, Père Fils et Saint-Esprit, ung seul Dieu bénit éternellement, soit randue honeur gloire empire magnifisanse jusques à la fin de tous les siècles, amen. »

1. En voici le début : « Le Roi et prophète David, nous *parlant* [pour : *parle*] dans le Psaume 146 de la courte durée de l'homme, et à même temps, dit expressément que nous ne devons point mettre notre espérance sur les principaux des peuples ni sur aucun fils de l'homme, à qui il n'appartient point de délivrer ; et pour en rendre la raison, il dit tout aussitôt. L'homme est venu en poudre et s'en retournera en poudre, et pour lors périssent ses plus clairs desseins. Par là il a voulu nous faire comprendre que non seulement la mort vient *acoucher* nos corps dans un tombeau, renversant ainsi ce merveilleux ouvrage par la permission de Dieu, mais aussi en même temps elle renverse tous nos desseins et toutes nos entreprises ».

2. Orth. orig.

« Mon dieu bény moy mon travail s'il te plait et pardonne s'il te plait les péchés de ton serviteur. »

Le second sermon du cahier, sur *Les souffrances du Christ* (Jean, XIX, 5 : *Et Pilate leur dit : Voici l'homme*) a été traité par Gazan avec plus d'indépendance. Privés que nous sommes de l'original, nous ne savons s'il s'agit ici de la libre adaptation d'un sermon entièrement écrit, ou plutôt de l'amplification d'une analyse. Quoi qu'il en soit, Gazan n'a trouvé bon d'utiliser que quelques-unes des idées que lui présentait son modèle. L'exorde, consacré à la « générosité » du métier de la guerre et à son attrait, ressemble, par sa gaucherie, au début du sermon précédent[1]. Il conduit à une division d'une forme incorrecte : « Sur ces paroles, m. f. nous avons, sous la conduite du Saint-Esprit que nous avons imploré et que nous implorons encore de tout notre cœur, *deux points* à considérer, moyennant sa grâce. En Ier lieu nous verrons *qu'il* est cet homme, et en IIe lieu nous verrons la nécessité que nous avions de cet homme. Et ensuite et enfin nous verrons les fruits *qui* nous a acquis par sa mort et passion. Ce seront les *trois points que* nous avons à vous entretenir ce jourd'hui avec l'aide favorable du père des lumières ». La suite ne correspond pas entièrement au programme exposé. Le Ier et le IIIe point sont seuls normalement développés. Le IIe présente une modification inattendue, et nous y apprenons *Pourquoi et en quels termes Pilate disait : Voici l'homme*. C'était, dit Gazan, qui sans doute marche maintenant sans appuis : 1° par dérision pour les Juifs ; 2. parce que les Juifs disaient : nous avons une Loi (?) ; 3. parce qu'ils disaient que Jésus était fils d'un charpentier ; 4. parce que le peuple croyait en lui à cause de ses miracles ; 5. « pour la cinquième raison, que les Juifs persécutèrent J.-C. il faut savoir, m. f. qu'ils étaient méchants et idiots [simples] et qu'ils ne savaient ce qu'ils faisaient, témoin J.-C. dans cette douloureuse *complainte*, lorsqu'il s'écria avec tant d'ardeur, capable à renverser tous les cœurs par terre : Père, dit-il, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font ».

Arrive enfin l'« application », introduite par la formule ordinaire : « Appliquons ces choses à notre usage et à notre consolation ». Gazan lâche ici la bride à son inspiration. Il abandonne

1. Gazan y a glissé une expression qui lui a paru belle, et qui provient de l'autre sermon : « L'expérience, que nous l'appelons la mesure des choses, nous fait voir, etc... »

délibérément le résumé manuscrit ou les pages imprimées auxquels jusqu'ici il s'est plus ou moins exactement référé. L'animosité des Juifs contre Jésus l'a mené aussitôt à la persécution que subit l'Eglise, et sans plus se soucier ni de son texte ni des idées qu'il en a déduites, il se lance dans une violente controverse, dont les arguments ne sont pas toujours clairs, et termine par une véhémente apostrophe aux ennemis des fidèles, et par la proclamation de la gloire qui attend ceux-ci.

En premier lieu, regardez et voyez la cruauté de l'Eglise romaine qui a retranché la coupe de notre Sauveur. Et encore veulent [l' ?] appeler une partie. Et même il [elle] n'est pas une *partie* de la Communion de J.-C. comme [puisque] il la distribua à ses disciples. O faux prophètes ! O enchanteurs ! Comment osez-vous dire que Jésus soit dans une miette de pain, tandis qu'il est au Ciel, et *il faut que le Ciel le contienne jusques au rétablissement ?* Encore, avez retranché la sacrée coupe de notre glorieux Sauveur, qui a dit si expressément à ses disciples (et à toute l'Eglise en général en la personne de ses disciples) : *Buvez-en tous !* Comment donc avez-vous le courage d'ôter cet excellent sacrement au pauvre peuple ? Ne tremblez-vous pas du jugement de Dieu qui [qu'il] vous écrase ! Ne faites-vous pas voir par là que vous êtes diables, tandis que vous rejetez ce que Dieu a fait, pour maintenir et soutenir des traditions des hommes qui ne sont été inventées que par vous ? Ne faites-vous pas voir par là que vous êtes fous, insensés et aveugles ? *Pharisiens aveugles*, qui savez la vérité et ne la faites point, n'êtes-vous pas des insensés ? Ne savez-vous pas que celui *qui sait la vérité de son maître et ne la fait point, il sera battu de plus de coups* ? Vous la connaissez, et la cachez non seulement à vous, mais au pauvre peuple... Vous les empêchez de la lire pour faire triompher l'erreur de la supertition. O traîtes à Dieu et au Sauveur du monde, n'êtes-vous pas des insensés ? N'êtes-vous pas imitateurs des Juifs qui connaissaient assez que Jésus était le Christ, et cependant ils le firent mourir ?

N'en faites-vous pas aujourd'hui de même en la personne de ses enfants ? Vous savez bien que la parole qui prêchent les pasteurs de l'Evangile, que c'est véritablement la Parole de Dieu. Cependant vous inventez tous les jours de nouveaux supplices pour les faire mourir. Ne tremblez-vous pas, misérables ? Et ne savez-vous pas qu'il vous faudra rendre compte de ce sang innocent que vous aurez fait verser sur la face de la terre ? Oui, pour certain, vous en rendrez compte devant Dieu, et comptez qu'il vous punira suivant vos mérites !

Soyons en bien persuadés, mes très chers frères, et ne perdons pas courage puisque J.-C. est le chef de notre Communion, et la

colonne et l'appui de notre [Eglise ?] Que toutes les tempêtes et toutes les persécutions les plus terribles et les plus épouvantables viennent sur nous, soyons persuadés que si nous avons toujours notre confiance en Dieu, il nous sortira de partout. Et même, il faut savoir que Pilate et Hérode, et tous les persécuteurs de l'Eglise viendront comparaître devant lui. Et quand même ils auraient mis mille fois notre corps en poudre, Dieu rassemblera nos cendres au jour du Jugement. Et même il faut savoir que si cet homme est venu dans le monde accompagné de douze Apôtres, à son second avènement il viendra accompagné de millions et de milliers d'anges, de sorte qu'il dira à tous ceux qui lui seront été fidèles jusques à la mort : « *Venez, les bénis de mon Père, possédez en héritage le Royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde* », auquel nous rendons, au Père, au Fils, et au Saint-Esprit, l'honneur, la gloire qui lui appartiennent jusques à la fin de tous les siècles. Ainsin soit-il. Dieu nous en fasse à tous la grâce.

Le sermon, comme le précédent, porte après la date *(fait au dézert ce 6me octobre 1692)* la même humble et pieuse parole : « Mon Dieu, beny moy mon travail s'il te plaît ».

L'exorde et la division d'un autre sermon (sur Ezéchiel, XXXIII, 11) et qu'on lira ailleurs[1] sont encore l'œuvre de Gazan. Par ses seuls moyens, ou peut-être encore grâce à une analyse, il s'est muni d'un début, et de quelques idées que la chaleur de l'action devait lui permettre d'exposer en une improvisation généreuse.

Pas plus que Colognac en effet, Gazan ne bornait son travail de prédicateur à répéter ou à modifier les sermons d'autrui. Des notes de sa main nous ont conservé des listes de versets bibliques, provenant soit de quelque « Concordance » du temps (douze passages *Parlant des pasteurs et des brebis*), soit de ses réflexions sur les Ecritures. Ses lectures, ses connaissances bibliques, son étude attentive des prédications qu'il copiait, fournissaient à sa foi un appui assez sûr pour qu'à l'occasion il se passât complètement d'un secours étranger. Un dernier manuscrit, plus précieux que tous les autres, contient un sermon dont il est l'auteur, entièrement responsable, sur *Le Sacrifice d'Abraham.* (Genèse, XXII, 6, 7)[2].

1. Aux P. J.

2. Vivent avait prêché, nous le savons, sur le même sujet en août 1689, mais rien absolument ne nous porte à penser que le sermon de Gazan soit une copie de celui de Vivent.

Nous y trouvons, au début, des réminiscences du sermon de Du Moulin sur Jésus dans la tempête ; ailleurs, un mot et quelques expressions qui sont empruntées probablement à une prédication sur l'Arche de Noé, symbole mystique de l'Eglise ; ailleurs encore, sur la femme de Lot, un développement qui provient également de quelque sermonnaire. Mais il ne s'agit plus ici de copies. Les phrases que la mémoire du prédicant met à sa disposition sont agencées dans un ensemble qui n'est qu'à lui. Il n'y faut point chercher un ordre rigoureux. Un semblant de division suit l'exorde, mais la phrase consacrée n'annonce qu'un point *(la volonté qu'Abraham avait d'obéir à Dieu)*, lequel d'ailleurs est strictement développé. Le reste est une succession d'exemples, de raisonnements de controverse, d'appels vibrants, qui se lisent encore avec un intérêt véritable, tant il est vrai que l'action est la qualité foncière d'un orateur, et qu'une foi débordante transfigure et illumine les paroles les plus incorrectes. On pourra lire plus loin, *in extenso*, les pages de Gazan[1]. Avec celles de Rocher elles nous ont conservé le plus impressif souvenir de la prédication populaire au Désert. Bien qu'il soit vain d'établir une comparaison entre les deux prédicants, on peut dire que Gazan manifestait plus de puissance encore et plus d'intimité que son prédécesseur. Qu'on en juge par ces quelques phrases, par lesquelles nous prenons congé de ce La Jeunesse, cardeur de Saint-Marcel de Fonfoulhouse, qui après avoir prêché sept ans dans les Cévennes et la Guyenne, devait, plus heureux que tant de ses compagnons, échapper au supplice, pour aller mourir en exil, pasteur dans le Brandebourg.

Hélas ! où passerions-nous, misérables, si Dieu venait à nous abandonner ? Sachez que lorsque nous aurions perdu Jésus Christ nous n'aurions plus rien à perdre. Venez doncques, pauvres pécheurs, venez, pauvres âmes désolées, venez en pleurant et en demandant grâce à votre Dieu, venez vous pendre à ses oreilles, venez pleurez à ses pieds. Il est prêt de vous recevoir en grâce. Ce sang qui s'est versé sur le grand sacrifice de la croix, il est pour vous les effacer, et pour certain il les vous effacera, pourvu que vous vous abandonniez entièrement à lui.

Mais vous, blasphémateurs et hypocrites, où passerez-vous ? Et vous, libertins, profanes et mondains, ivrognes, gourmands, paillards, larrons, avaricieux, idolâtres, qui avez renoncé entièrement à Dieu et à ses commandements, où passerez-vous ? Où fuirez-vous ?

1. Voir nos P. J.

Vous ne trouverez point de lieu, pauvres âmes perdues ! Je vois le diable, l'Enfer, la mort, que tout est prêt pour te prendre ! Oui, oui, tous les démons de l'enfer qui sont à la porte et qu'ils languissent de t'empoigner ton corps et ton âme ! Tu n'auras jamais plus de repos, ni jour ni nuit. Non, tu ne verras jamais ni clarté ni lumière, si tu demeures plus dans tes vices et dans tes péchés !

Venez encore, pauvres âmes désolées, je vous veux consoler. Ne restez plus dans la grandeur de vos crimes. Repentez-vous, sachez que Dieu est prêt pour vous recevoir en grâce. Même, les larmes que vous avez versées ici dans cette sainte assemblée, sont montées dans ses vaisseaux. Oui, pour certain, Dieu les vous a entendues. Même les anges se réjouissent dans le Ciel, de voir votre venue ! Oh ! la glorieuse journée, qui est aujourd'hui pour vous. Oh ! le délicieux terroir qui se prépare pour vous, si à ce jourd'hui vous renoncez entièrement à vous-mêmes [et] que vous ne péchez plus !...

§ 4. — *Claude Brousson.*

Nous serons bref relativement à la prédication de Brousson : il est inutile de répéter ce que Douen a déjà dit excellemment [1]. Il a jugé Brousson prédicateur d'après les 21 sermons publiés à La Haye dans les trois volumes de la *Manne Mystique* (1695), et nous n'avons rien trouvé aux Archives du Languedoc qui nous oblige à modifier sensiblement ses appréciations. Le dossier de Brousson (C. 191) contient 5 sermons manuscrits antérieurs à 1694, et qui n'ont pas trouvé place dans la *Manne Mystique* [2], 8 sermons manuscrits qu'il a prêchés en Hollande, à Lyon, dans le Vivarais ou dans les Cévennes de 1696 à 1698 [3], et 8 des 12 *Lettres Pastorales sur le Cantique des Cantiques*, qu'il avait fait imprimer à La Haye en 1697. Il est vain de chercher dans ces pièces inédites [4], des considérations nouvelles.

Nous renvoyons donc au II[e] volume des *Premiers Pasteurs du Désert*, les lecteurs qui voudraient mieux connaître les apostrophes ardentes, pénétrées d'expressions des Prophètes ou de l'Apocalypse dont Brousson déborde contre Babylone, l'Eglise

1. Douen, II, 343. Voir également : Mourgue, *Etude sur la Manne Mystique du Désert*. Paris, 1892.

2. Et aussi 8 sermons [manuscrits], déjà imprimés dans la *Manne Mystique*.

3. En même temps que deux analyses, où Brousson a résumé deux prédications des ministres Du Viviers et Candomer, prononcés à La Haye le 3 août 1697 (jour de jeûne probablement).

4. Un des sermons qui se retrouve dans le Dossier a été publié *Bull.* XIV, 30, d'après une copie retrouvée à Nîmes. *Sur la sainteté des élus* (Psaume XV, 1).

persécutrice, « la communion du Diable et l'empire de l'Antechrist », ou entendre les menaces terribles qu'il brandit, au nom de la Parole de Dieu contre les infidèles, les lâches, les tièdes ou les timides. On a vu que dès 1684, il était possédé déjà de la conviction (judaïque d'ailleurs) que toute épreuve est un châtiment. La dragonnade était pour lui, religieusement, une manifestation de la justice divine contre une Eglise déchue. Devenu pasteur, il ne devait point épargner cette affirmation à ses auditeurs. Un sermon tout entier, sur un texte d'Ezéchiel (IX, 4-7) leur rappelait que Dieu détruirait « la Jérusalem mystique et idolâtre », et que *le jugement devait commencer par la maison de Dieu*[1]. Lors donc que Brousson faisait retentir ses appels (dont Douen a également relevé la puissance) à la repentance, à la prière, à la *santification* (comme il disait et écrivait), ce n'était point seulement parce que la vérité éternelle exigeait que l'homme s'arrachât à la superstition et au mensonge, mais parce que le réveil religieux de l'Eglise de France devait être suivi nécessairement de sa libération extérieure et de son triomphe.

Nous ne retoucherons les conclusions de Douen que sur un point. Ce sera pour insister sur le caractère réaliste que revêtent, dans la prédication de Brousson, ses espérances religieuses.

Après avoir sondé les mystères des prophéties à la suite de Jurieu, Brousson s'était convaincu, dès 1688, que la résurrection des Deux Témoins tués par la Bête (Apoc., XI) marquerait le début de la ruine de Babylone. Quand la Bible serait répandue et obéie à nouveau, que des pasteurs (ou à leur défaut des prédicants) se lèveraient pour vivifier les Eglises mortes, que les vrais fidèles se consacreraient entièrement à Dieu, Dieu à son tour, par des catastrophes mystérieuses, qui pourraient s'échelonner dans le temps, écraserait de ses jugements tous les ennemis de sa gloire. La forme proprement apocalyptique de cette attente domine dès lors toute la pensée religieuse du pasteur.

La conquête de l'Angleterre, arrachée pour toujours au catholicisme par Guillaume, était un de ces rétablissements partiels qu'avait escomptés l'interprète des Ecritures. Il attendait contre la France idolâtre une sentence pareille. En 1690, il ne déterminait plus « le jour ni l'année » de la délivrance, mais il tenait que la Babylone mystique était à la fin de son règne. En 1691, il voyait le signe « des grandes révolutions qui vont arriver

1. N° 12 de la *Manne Mystique*.

dans le monde», dans «de grands tremblements de terre» dont il avait eu connaissance. En 1693, la bataille de la Hougue est saluée par lui comme un avertissement de Dieu au «roi des Chaldéens mystiques». En 1694, réfugié en Suisse, il attend de Dieu «en faveur des vrais fidèles et de sa propre gloire, des merveilles si éclatantes, qu'on en fera mention de génération en génération, jusques à la fin des siècles». Son espérance conserve ses allures transcendantes : «Les terribles maux dont Dieu va accabler cette nouvelle Babylone, consumeront aussi un grand nombre de fidèles impénitents qui font profession de connaître Dieu, mais qui le déshonorent.»[1] En 1695, ses *Lettres Pastorales* sur l'organisation des Eglises, contiennent des expressions analogues : «Ceux qui nous affligent ont bien sujet de craindre que s'ils ne changent de conduite, Dieu ne les frappe encore d'une manière terrible». La mortalité et la famine, dont les Nouveaux Convertis ont souffert comme les catholiques, «sont des châtiments que Dieu redoublera, si les fidèles ne changent de conduite»[2]. En 1696, sortant de France après son voyage missionnaire dans le nord de la France, il écrit de Schaffhouse à l'un de ses amis : «Les plus sages des catholiques romains reconnaissent bien que les cruautés et les violences qu'on exerce contre tant de milliers d'innocents, attirent des malheurs sur ce royaume ; les inondations, la cherté des vivres, le déréglement des saisons, tout leur fait peur... Mais un plus terrible fléau encore, ce sont les débordements du vice... Certainement il est bien à craindre que Dieu n'abandonne [femmes et hommes] à leurs dépravations, pour ensuite verser ses plus terribles jugements sur ce royaume ingrat et superbe»[3].

Il est incontestable que la catastrophe finale qui devait, pour Brousson, réaliser ses terreurs et ses désirs, fut d'abord par lui très étroitement rattachée aux événements de la guerre européenne. Nous avons même remis en lumière, à cet égard, toute une part de son activité longtemps demeurée secrète. Mais il convient de n'assigner à des prévisons aussi précises que leur exacte place dans son attente religieuse. Même quand il prêtait le secours de son autorité, de son intelligence, et de sa plume, à des projets militaires, il remettait à la volonté souveraine de

1. *Lettre aux Elus de Dieu.*

2. En 1691 déjà, Brousson attendait comme signes précurseurs du jugement «des famines et des pestes». Douen, II, 365.

3. Lettre du 26 septembre 1696. *Opusc.*, p. 305.

Dieu, et aux seules décisions de son implacable justice la réalisation de son espoir. La vraie tâche, c'était, pour lui, de raviver chez les protestants de France la piété, qui seule les rendrait dignes de la libération. A peine arrivé dans les Cévennes il organise un jeûne solennel. Quatre mois plus tard, il trouve sa vocation véritable en devenant prédicateur, et dès son premier sermon (Noël 1689) il marque la seule préoccupation vraie qui le poursuivra pendant son ministère, et qui est d'exposer « les plus importantes matières du salut, par rapport au déplorable état où l'Eglise de Dieu est maintenant réduite en France, et par opposition aux erreurs, aux superstitions, à l'idolâtrie, et au régime tyrannique et antichrétien qui ont lieu dans l'Eglise romaine[1].

Douen a remarqué[2] que le nom de Guillaume est absent des trois volumes de la *Manne Mystique*, qui ne contiennent pas non plus la moindre allusion à la venue de ses troupes. Ce n'est pas seulement, comme il le dit, parce que les « espérances politiques des protestants... étaient telles que chacun disait tout haut ce que le prédicateur ne disait pas ». Brousson, comme Vivent, a pu lire, à la fin de ses cultes, des lettres de Jurieu ou d'autres correspondants étrangers, et l'une des pièces qui nous ont été conservées de lui, contient une intercession en faveur « de ce monarque [il ne le nomme pas] et de son épouse »[3]. Mais le prince d'Orange, et ses armées, sont du domaine des causes secondes, et l'essentiel est de croire à la puissance suprême de Dieu[4]. Des tentatives inspirées par la seule politique, des projets fondés sur de seules considérations temporelles, demeureront inutiles, si les cœurs ne se convertissent pas. Si l'impénitence se prolonge, si à l'étranger les démarches des réfugiés ne sont pas pénétrées d'une ferme piété, les combinaisons les mieux agencées s'écrouleront. En 1697, écœuré des négociations égoïstes de Ryswyk, où devant les calculs de l'ambition humaine disparaissaient les intérêts de la gloire de Dieu et de son service, il prédisait la condamnation certaine — et prochaine — des Puis-

1. *Avertissement* de la *Manne Mystique*.

2. Douen, II, 364.

3. *Bull.* XXXIV, 438. Extrait de C. 181. Voir plus loin.

4. Nous avions déjà écrit ces mots, lorsque en relisant attentivement la Prière dont il vient d'être question, nous les avons retrouvés sous la plume de Brousson. « Si tu te veux servir de cette *cause seconde* pour nous remettre dans le giron de ton Eglise, tu sauras bien lui donner (au Prince) les moyens de le faire ». (p. 439).

sances oublieuses. Aux peuples qui abandonneraient les intérêts de la Jérusalem mystique, il annonçait que Dieu « les priverait de ses bénédictions temporelles, de sa force, de son secours, des Protecteurs et des Libérateurs qu'il leur avait suscités, et du pur et salutaire ministère de sa parole »[1].

Mais il n'abandonnait rien de la certitude de ses visions d'avenir. En 1698, quand tout espoir semblait perdu d'une intervention efficace des alliés en faveur des réformés de France, son espérance en Dieu n'éclatait que plus ardente. Si elle ne conservait plus, désormais, comme dit Douen, « qu'une forme vague et indéterminée », il faut cependant affirmer qu'elle ne consentait point à se reporter à un temps lointain et problématique, ni à se résoudre (comme dans la prédication de Rocher, de Colognac ou de Gazan), en une simple assurance du triomphe des âmes individuelles dans une vie d'outre-tombe. Elle s'attachait aux moindres apparences, pour se convaincre toujours que le salut était proche. Les prophètes du Vivarais et du Dauphiné, la piété des Cévenols fidèles, la désolation matérielle du royaume, l'état d'esprit de certains catholiques romains « qui se désabusaient des superstitions les plus grossières, et écoutaient les gémissements de ses pauvres frères », la menace imminente d'une nouvelle guerre étrangère, fournissaient à son espérance indéfectible un corps nouveau. « Espérez, disait sa dernière lettre (17 août 1698)[2], qu'encore une fois on verra la force et la gloire du Seigneur dans son sanctuaire, et au milieu de notre Patrie, car il me paraît que les campagnes y sont déjà blanches pour moissonner ». Quelques mois plus tôt, au plus fort de la persécution qui dévastait à nouveau le Bas-Languedoc, le dernier sermon qui nous reste de lui avait encore affirmé à ses auditeurs qu'ils seraient témoins des dispensations miraculeuses de leur Dieu[3].

.... Dieu ne laisse pas toujours ses fidèles dans l'oppression.... Après qu'il les a affligés il les console. Après qu'ils ont été abattus, il les relève et les met dans un état renommé sur la terre... Alors ceux qui ont été dans la misère pour le service de leur Dieu, seront comblés de ses biens et de ses bénédictions. Mais ceux qui lui ont

1. *Considérations sur le rétablissement de la Jérusalem mystique* (*Opusc.*, p. 256).

2. *Opusc.*, p. 332.

3. Sermon prêché près de Saint-Hippolyte, le 17 mars 1698. (Jérémie, XVII, 5, 8) (inédit). C. 191.

été infidèles pour jouir des biens et des vanités de ce siècle, ne s'aperçoivent point du bien que Dieu fait alors, [ils] sont au contraire dans la misère et portent des marques de [la] colère [et] de la malédiction de Dieu.

.... Dieu achève maintenant de repurger son Eglise, et il paraîtra maintenant qu'il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. Mais après que Dieu aura repurgé son Eglise, *le germe de l'Eternel*, comme dit Esaïe IV, *sera plein de noblesse et de gloire, et le fruit de la terre plein de hautesse et d'excellence pour ceux qui seront réchappés d'Israël*... Quand le Seigneur aura *lavé l'ordure des filles de Sion et aura essuyé le sang de Jérusalem du milieu d'elle, en esprit de jugement et en esprit de consomption par feu,* c'est-à-dire après que Dieu aura fait passer son peuple par un feu d'épreuve, qui consumera les profanes et qui épurera les fidèles, toute son Eglise sera sainte, précieuse à ses yeux, et couronnée de gloire...

Alors [le Seigneur] fera voir la différence qu'il y aura entre celui qui le sert et celui qui ne l'aura point servi, entre les fidèles et les déloyaux. Alors les fidèles *mangeront*, mais les déserteurs de l'Eternel *auront faim*, alors les fidèles *boiront* [et les infidèles *auront soif*], alors les fidèles *se réjouiront* [et les infidèles ? *seront honteux*], alors les fidèles *se réjouiront avec chant de triomphe pour la joie qu'ils auront au cœur*, mais les profanes et les déloyaux *crieront par la douleur*, et *hurleront à cause de la froissure de leur esprit*, et *laisseront leur nom* aux fidèles *pour s'en servir dans les exécrations*. [Esaïe, LXV, 13].

Et après que Dieu nous aura bénis sur la terre, après qu'il nous aura fait goûter ses consolations, qu'il nous aura fait voir sa délivrance, et comblés de ses biens, il nous élèvera dans le séjour de la gloire et de l'immortalité, où nous lui rendrons éternellement nos actions de grâce, et où nous célébreront éternellement son nom.

Brousson n'a jamais douté que les âmes pieuses ne dussent voir, des yeux de la chair, sur le sol de la patrie, la puissance de Dieu rétablissant l'Eglise, et confondant les impies. Tout imprégné du réalisme des anciens Prophètes et de l'Apocalypse, de ce réalisme que la critique du Nouveau Testament a retrouvé d'abord dans l'Eglise chrétienne primitive, et qu'elle retrouve maintenant dans la prédication de Jésus lui-même, il n'a point consenti à renvoyer au monde à venir, la réalisation de la Justice. S'il a parlé aux fidèles, et constamment, de la possession du Ciel, il a salué par avance, comme le Christ, « le Royaume de Dieu » sur la terre, et en a attendu, sans une défaillance, l'avènement certain. Pas plus que le visionnaire Jurieu, il n'a voulu être de ceux qui prétendent « qu'il n'y a

Autographe de Cl. Brousson

Fin du dernier sermon
qu'on possède de lui

(Arch. Langu. C. 191. Voir pp. 223, 444)

point d'autre règne de Jésus-Christ, que celui de gloire dans les Cieux »[1].

Cette assurance absolue du triomphe temporel de la vérité, qui revient dans toute sa prédication, en constitue proprement la puissance et la foncière originalité. C'est par là que dans la « monotonie » de ses appels, comme l'a dit Douen en un mot que nous nous approprions entièrement, « elle touche au sublime ».

Il faut reconnaître assurément, ceci dit, que le contenu des Sermons de Brousson, aussi bien que les arguments dont il use, ont singulièrement vieilli. Mais les courts extraits que nous avons donnés de Merlat n'ont-ils pas appris déjà aux lecteurs qui l'auraient ignoré, combien la prédication protestante au xvii[e] siècle demeure étrangère à nos habitudes d'esprit ? Brousson, s'il n'aimait point qu'un pasteur introduisît dans ses discours ni la philosophie ni des ornements empruntés aux Lettres mondaines et profanes, reste de son temps par l'abondance de ses citations bibliques, et par la prédominance qu'il accorde aux discussions dogmatiques. Il prêche les « matières du salut », et ne redoute point d'engager devant son auditoire des controverses subtiles.

.... Comment pourrions-nous manger sa chair [de J.-C.] de la bouche du corps ? J.-C. n'est-il pas maintenant *dans le Ciel*, à *la droite de Dieu son Père*, et ne faut-il pas que *le Ciel le contienne jusqu'au rétablissement de toutes choses?* Nous ne pouvons donc nous unir à lui que par la foi, et c'est par son esprit qu'il s'unit lui-même à nous, pour nous rendre participants de la vie et de l'immortalité.

Comment pourrions-nous boire son sang de la bouche du corps ? Le sang de J. C. est-il encore séparé de sa chair, comme il l'était sur la croix et comme il nous est représenté dans la Sainte-Cène qui est le sacrement [...] le signe sacré, la représentation et le mémorial de sa mort ? Son corps n'est-il pas maintenant *entier et vivant* dans le Ciel, et l'Ecriture ne dit-elle pas que J.-C. *ne meurt plus et que la mort n'a plus de pouvoir sur lui ?*

Il est vrai que l'Eglise romaine dit que lorsque le pain est changé, le corps de J.-C. n'est pas sans son sang, et que son sang n'est pas sans son corps. Mais J.-C. ne parle pas ainsi. Il ne dit pas que le pain soit son corps et son sang tout ensemble, ni que le vin de la coupe soit son sang et son corps tout ensemble. Mais il dit que le pain rompu est son corps rompu, et que le vin de la coupe est son

1. Voir plus haut, I, 222.

sang répandu. Il ne nous dit pas non plus que pour avoir la vie éternelle il faille manger sa chair avec son sang tout ensemble, et boire son sang avec sa chair conjointement. Mais il dit qu'il faut manger sa chair et boire son sang. S'il fallait donc prendre les paroles de J.-C. et de Saint Paul dans un sens littéral et grossier, il faudrait que son corps fût aujourd'hui rompu et que son sang fût répandu dans la Sainte-Cène et *réellement séparé de son corps*, et en même temps il faudrait réellement manger et briser la chair de la bouche du corps, la briser avec [les] dents et *boire son sang séparément*. Toutes lesquelles choses ne se pourraient faire sans le faire de nouveau *mourir* tous les jours, ce qui pourtant n'est pas selon l'Ecriture[1].

C'était là le langage familier aux pasteurs du temps, et Brousson avait entendu des argumentations pareilles dans les chaires de Castres ou de Castelnaudary.

Un autre caractère de sa prédication, le premier même qui frappe un lecteur moderne, et qu'on pourrait penser, par suite, lui appartenir en propre, c'est un extraordinaire abus d'images ou de paroles de l'Ancien Testament prises en un sens symbolique, ou comme il dit, « mystique »[2]. Non seulement les versets du Cantique des Cantiques mais les cris des Prophètes, la description des cérémonies juives, lui fournissent autant de « types », dont il retrouve le vrai sens dans l'Evangile ou dans la vie de l'Eglise. Ici encore, cependant, Brousson est l'héritier de la tradition. Les pasteurs de Hollande lui reprochaient « des explications mystiques trop poussées et exagérées », mais ceux des ministres réguliers qui lui ressemblaient le moins, usaient de la même méthode que lui. Merlat, dans le sermon qu'avait essayé d'abréger Colognac, engageait ses auditeurs « à combattre les Philistins spirituels qui sont les démons », et montrait « le vrai David mystique déjà en campagne avec sa fronde, prêt à briser la tête au géant. Je veux dire J.-C. avec sa nature humaine, écrasant par ses travaux et par ses souffrances la tête du serpent ancien ». En 1670, le professeur Girard des Bergeries avait publié à Genève un volume intitulé : *Moïse sans voiles, ou*

1. N° 19 de la *Manne Mystique*, I. Cor., X, 16, 17 : *La communion au sang de Christ.* La minute est conservée dans le Dossier Brousson. Le sermon a été prêché en particulier aux Sognes le 1er octobre 1691, devant le jeune Louis de Bagars.

2. Voir Douen, II, 359. Voici un exemple saillant : « L'ordre de manger l'agneau pascal tout entier, tête, jambes et entrailles, marque que pour avoir part au salut de J.-C., il faut être participant de ses lumières (la tête), suivre ses traces (les jambes) et être animé de son esprit (les entrailles) ».

explication des types et des figures de l'Ancien Testament, que des restaurateurs convaincus et abondants de la « typologie », n'osèrent réimprimer à Genève, en 1825, qu'après en avoir retranché des symboles « qui leur semblaient trop forcés ». Quant à l'interprétation spéciale qui permettait à Brousson de découvrir l'Eglise romaine dans Babylone ou dans la Bête apocalyptique, il la devait non pas même à Jurieu, mais à celui que ce dernier n'avait fait que ressusciter, à Pierre Du Moulin.

Il ne faut point chercher non plus la nouveauté des sermons de Brousson, dans leur forme. Ils sont régulièrement construits à la façon d'alors. Ecrits en un langage simple, sans métaphores et sans ornements, le style en est lâche, et les répétitions y sont nombreuses. Ses admirateurs de Hollande y relevaient « une certaine naïveté, qui souvent fait plus d'effet et d'impression que les figures les plus magnifiques ». Mais leur seule grandeur tient avant tout, comme nous l'avons dit plus haut, à la foi rayonnante de l'homme qui les a composés et prêchés.

Devant les manuscrits de Montpellier, dont quelques-uns sont les minutes originales du prédicant, couvertes de ratures et de renvois, la critique n'a qu'à se taire. Ces sermons ont été écrits, corrigés, sur la petite planche que Brousson portait avec lui dans les bois et les cavernes. Ils ont été prêchés « dans le désert », la nuit, à la lueur de quelques lanternes, dans une grange, un fond de ravin, une clairière écartée, devant des auditeurs que pouvaient surprendre les soldats du roi. Le ministre les a récités avec la même sérénité d'esprit qu'il avait mise à les composer, sans autre crainte que celle de trouver insensibles à sa voix, des âmes qu'il voulait ramener à leur Dieu. Ce furent là les vrais armes d'un pasteur qui, même quand il appelait Schomberg au secours des Cévenols, savait que la victoire dépendait avant tout de l'Epée de l'esprit.

Il usait en effet, on l'a vu, de ses prédications comme d'un constant moyen de propagande.

Il les donnait à ses compagnons d'œuvre. Colognac, Compan, Carrière, Papus, Pourtal en récitaient ou en lisaient des copies. Il les expédiait par la poste, hors de la province, aux adresses qu'il jugeait favorables; les faisait transporter par liasses[1]; les

1. Pendant que Colognac était en prison à Montpellier, le boulanger Armantiès reçut un paquet de ce genre que lui fit remettre Pourtal, C. 173. Les sermons saisis manquent au dossier. Le carton C. 181 contient une liasse de copies diverses qui sont de la main de Pourtal, en particulier le sermon sur la *Colombe mystique* [Cant. II, 4, le 1er de la *Manne mystique*], la *Lettre de consolation et d'instruc-*

remettait à la fin de ses assemblées, à des auditeurs bien disposés, en les suppliant parfois de les recopier et des les répandre à leur tour[1].

Nous ne parlerons point ici à nouveau des Lettres diverses qu'il composait pareillement « dans les déserts », et qui sont aussi des prédications, aussi sévères à leur manière, aussi pressantes, que ses sermons. Elles n'offrent aucun trait spécial qu'il y ait lieu de signaler. Nous mentionnerons seulement, en finissant, les Prières qu'il écrivait pour ses frères et pour l'Eglise. Celui qui chaque jour célébrait trois fois, seul ou avec ses hôtes, un culte intime, qui paraissait au Révérend Quick qui le vit à Londres[2] « un de ces puritains de l'ancienne Eglise », qui « se serait plutôt privé de sa nourriture quotidienne que de la lecture des Saintes Ecritures », vivait aussi près de Dieu que des hommes. Renouvelant sans cesse sa foi dans la prière, il pensait servir la cause sainte en écrivant ses propres effusions, ses supplications, ses certitudes. Une de ces Prières, jointe à un sermon sur *la Colombe Mystique* a été publiée déjà[3]. Nous avons transcrit à notre tour la *Requête à Dieu... des fidèles persécutés et massacrés en France pour le service de Dieu*, qu'il composa au milieu de mai 1692[4]. Ces longues pages, où le croyant, meurtri, s'humilie devant la Justice de Dieu, et crie à sa Miséricorde, adore sans comprendre, et se confie au plus fort de l'épreuve, livreront le secret dernier du courage du pasteur et des succès du missionnaire.

Lors du tricentenaire de la révocation de l'Edit de Nantes, le professeur A. Viguié montrait dans les plus grands héros du Désert, l'incarnation de quelques-uns des principes du protestantisme. Il fut particulièrement bien inspiré quand il peignit

tion... datée du 20 juillet 1693, la *Lettre aux Réformés de France...* de 1684, et aussi quelques prières, celle en particulier qui a été publiée *Bull.* XXXIV, 437. Nous ne savons d'où proviennent ces pièces. Elles ne sont point paraphées. L'affirmation de F. Teissier (*Bull. ibid.*), que le tout aurait été saisi en 1701 dans le Vivarais, est gratuite. Aucun des dossiers du carton, dont quelques-uns en effet se rapportent au Vivarais, ne fait mention de ces copies.

1. Le sermon manuscrit (autographe ?) retrouvé à Nîmes (*Bull.* XIV, 29) sur la *Sainteté des Elus*, porte au bas : « Ceux entre les mains de qui ce sermon tombera sont conjurés par le Dieu vivant de le communiquer à leurs frères, afin que chacun de nous, se détournant de son mauvais train, nous apaisions la colère de Dieu qui depuis longtemps est embrasée contre nous ».

2. Douen, II, 245.

3. Voir la note de la page précédente.

4. Voir nos P. J.

Claude Brousson comme « la plus pure représentation de la Foi, de la foi simple, héroïque jusqu'au sacrifice »[1], de cette Foi qui espère tout, et qui « tient ferme, comme voyant celui qui est invisible ».

Ce ne sera pas diminuer le plus haut des prédicants que d'associer à cet hommage ceux qui, avant lui, pour lui montrer la voie, et avec lui pour l'édifier par leur zèle et le soutenir par leur reconnaissance, ont collaboré à la même œuvre. Toute l'histoire de la première Eglise du Désert, dans le Bas-Languedoc et les Cévennes, converge autour de lui. Les premiers prédicateurs, par leur initiative hardie, par leurs succès, puis par leur exil, lui ont mis en main la plume vengeresse dont il écrivit les *Lettres aux Pasteurs*, et lui ont révélé la nécessité du ministère extraordinaire. Vivent l'a entraîné dans les Cévennes, et Brousson a aimé et admiré son compagnon. Devenu chef incontesté après la mort de l'ancien régent de Valleraugue, il a façonné sur un idéal plus évangélique, par l'ascendant de son exemple et de sa parole, des ouvriers chétifs, dont l'ardeur réchauffait la sienne, et qui se sentaient grandis par sa présence au milieu d'eux. Parti du Languedoc, après quatre ans et demi d'épreuves, bien résolu à n'y plus revenir, des circonstances imprévues l'y ramenèrent encore, et ce fut enfin sur le sol de la province qu'il scella de son sang son apostolat. Nous ne voulons séparer de lui aucun des humbles dont nous avons raconté l'histoire. La même foi les anima tous, la même colère contre l'oppression de l'Eglise romaine, et aussi la même espérance que l'Europe protestante ne laisserait point se consommer une iniquité. S'ils furent tous enveloppés sous la même épithète de « perturbateurs du repos public » ou de « séditieux », ils ne furent coupables, sous un roi qui avait violé des serments sacrés, que d'avoir cru aux droits de la conscience, et au règne universel de la justice. Ils conservèrent flambante pendant quinze ans la torche que Louis XIV avait voulu éteindre, et ce fut de leurs mains inhabiles mais robustes, que la reprirent, en 1715, après la tempête camisarde, les restaurateurs du protestantisme français.

1. *Bull.* XXXIV, 542.

FIN

APPENDICE

LES POÉSIES DU DÉSERT

LES POÉSIES DU DÉSERT

Nous pensions transcrire dans notre travail les quelques vers de controverse, d'exhortation ou d'espérance que nous avions retrouvés aux Archives du Languedoc. Mais l'abbé Rouquette (*Les Poètes Cévenols*) nous a devancé. Il a constaté avec naïveté que le protestantisme mourant « n'a pu produire même (*sic*) un Agrippa d'Aubigné » (p. 40), et nous le reconnaissons sans effort. Mais on lira cependant dans sa brochure, avec un intérêt soutenu, les poésies populaires qui demeurent de la grande tourmente sous laquelle se courba le Languedoc après la Révocation. Reste à savoir si tous les lecteurs déclareront comme lui qu'elles sont un « témoin historique du néant de l'âme [du peuple protestant] » et qu'elles nous apprennent « le vide immense, la solitude dans laquelle elle devait vivre ».

On y retrouvera en effet, à y regarder de près, quelques chansons du XVIe siècle et des strophes de Psaumes, qui n'ont jamais passé, jusqu'à présent, pour dépourvus de substance spirituelle. Pour les autres vers, s'ils manquent d'art, il est puéril de s'en étonner, étant donnés les hommes qui les ont composés. Si enfin la haine du catholicisme s'y manifeste brutalement, est-ce au protestantisme seul qu'il convient de s'en prendre ?

Nous ne songeons pas à recopier intégralement des pièces déjà publiées. Mais nous dresserons à nouveau la liste des poésies imprimées par l'abbé Rouquette, en l'accompagnant de quelques compléments, observations ou rectifications.

§ I. — *Dossier Crouzil*[1].

L'abbé Rouquette transcrit, sans indication, deux poésies sur la démolition du temple de Montpellier. Elles proviennent du dossier de Crouzil, l'aveugle de Clermont-l'Hérault (C. 163).

1. Rouquette, p. 49 ; C. 163 (voir plus haut, I, 78, 80).

Ce sont en réalité deux versions successives de la même chanson, que Crouzil avait fait recopier par son neveu, en tête d'un *Livre de chansons espirituelles* qu'il pensait augmenter, sans doute, de pièces analogues. Elle se chantaient, comme le porte le titre, sur l'air du Psaume 38, qui débutait par *Las, en ta* [fureur aiguë, Ne m'arguë De mon fait, Dieu tout-puissant]. Elles montrent les réformés du Bas-Languedoc prévoyant dès la chute du temple de Montpellier les ruines qui devaient suivre, l'exil, et aussi le culte au Désert.

... Ceux de l'Eglise Romaine
Sont en peine
Quand et qui viendra le temps
Qu'on nous abatte nos temples.
Par exemple
N'en seront pas plus contents.

On verra sortir en file
De la ville
Quantité des habitants
Chacun avec sa famille
Fils et filles
S'en iront battre les champs...

... Pour aller ouïr le prêche
Si l'on prêche
Dans les lieux les plus affreux.
Alors nos prières grandes
Pour offrandes
Monteront jusques aux Cieux...[1]

Le même dossier contient d'autres vers, d'une main un peu plus exercée : un Sonnet sur *les Brebis errantes*, quelques quatrains qui sont une prière d'humiliation, un autre quatrain enfin, et un dizain, sur la démolition des temples. Le tout avait été déjà publié par le pasteur Corbière[2].

1. La même chanson a été recueillie par A. Court (17, G, 396). Les strophes, dans cette dernière transcription, sont placées dans un ordre différent des deux copies de Crouzil. Le texte offre aussi quelques variantes.

2. *Bull.* XXX, 547. Il faut, à la page 547, joindre le second quatrain aux six vers qui suivent. Dans l'original, le dizain est nettement isolé.

§ 2. — *Dossier Claude Menut*[1].

Claude Menut, de Marvéjols, après avoir essayé de fuir vers le Nord, lors des conversions générales, était revenu de Clermont à Marvéjols pour y abjurer. Il fut dénoncé comme porteur de chansons séditieuses, et arrêté (1er déc. 1686). Son dossier conserve les poésies incriminées. Menut les avait copiées, dit-il, sur des originaux reçus des Cévennes.

Les chansons de Menut, l'abbé Rouquette ne l'a pas vu, remontent au XVIe siècle. Elles se retrouvent toutes dans le *Chansonnier huguenot* publié par L. Bordier en 1871. Leur vocabulaire et leur syntaxe, d'ailleurs, suffiraient à les dater. Si rajeunies qu'elles soient en quelques-uns de leurs termes ou certaines de leurs tournures, elles sonnent encore le temps des bûchers et des guerres héroïques.

Nous trouvons d'abord une pièce sans titre, dont l'auteur, après avoir dit leur fait au pape et aux rois, implore la pitié des fidèles en faveur des frères errants. Bordier (I, 44) la dit de 1561. Elle se chantait sur l'air de la Chanson spirituelle de Théodore de Bèze : *Séché de douleur* (*Ibid.*, II, 378). En voici quelques strophes, qui trouvaient encore leur application en 1686 :

10[2]. Seigneur hâte-toi,
Notre Dieu, et Roi,
Et nous viens tirer
De la grand misère
Que ce grand vipère
Nous fait endurer...

12. Ote ce faux dieu,
Qui tient le milieu
De ce monde bas,
Car c'est ce satrape
Qui [l']Eglise frappe
Par [ ] cruels combats

1. Rouquette, p. 55; C. 165 (voir plus haut, I, 189).

2. Nous attribuons à chaque strophe le numéro d'ordre qu'elle porte dans l'édition de Bordier. Nous notons par des crochets [] les passages (corrigés par nous), où le texte incorrect de Menut rompait le rythme. Nous ne relevons pas les variantes qui différencient ce texte de celui de Bordier.

14. Car pour se hausser,
Il fait abester
Les princes et [ ] rois
Qui de ce maroufle
Baisent la pantoufle
Et suivent les lois.

15. Rois, n'avez vous point
Aperçu le point
Que Saint Jean décrit
Dans l'Apocalypse,
De la vraie Eglise
Et de l'Antechrist ?

20. Donc éveillez vous
Rois, et princes, tous
Et plus ne dormez
En ce mortel somme,
Si voulez [ ] en somme
[Etre] pardonnés...

51. ... Et vous chers amis
En qui Dieu a mis
Gratuitement
En la conscience
Vraie connaissance
De son sauvement,...

54. A ceux [qui aux] ennuis
Des pauvres bannis,
En toute saison,
Durant leurs misères
Se sont montrés frères,
Ouvrez vos maisons.

55. Et au nom du Christ
Comme il vous écrit
Vous leur subvenez (subvenez leur);
En leur indigence
De votre substance
Les réjouissez (réjouissez-les).

56. J'entends à ceux là
Qui ça et delà
Sont bannis, errants
Par champs et par villes,
Et, pour l'Evangile
Fuyent les brigands.

La seconde chanson reproduite par l'abbé Rouquette, une *Chanson spirituelle sur le chant du Psaume 143*, est de 1553. Bordier nous apprend qu'elle est *Le premier cantique ou chanson des cinq prisonniers de Lyon* (II, 360). Elle s'était conservée dans les Cévennes presque sans modifications. Certaines strophes de Menut paraissent même avoir conservé une leçon meilleure que celle de Bordier.

1. O Seigneur, la seule espérance
De tous ceux qui sont en souffrance
Et le bouclier très sûr et fort !
De tôt nous secourir t'avance [hâte-toi],
Pour nous sauver en cet effort...

2. Las, à toi nous crions sans cesse
Car notre ennemi point ne cesse
De nous poursuivre durement
Seigneur, en cette grande oppresse
Regarde nous piteusement...[1]

11. Ne veuille pas, Dieu, notre Sire
Nous visiter selon ton ire
En donnant par ton jugement
A l'adversaire de quoi rire,
Voyant notre trébuchement.

12. Mais de ton [cher] Fils en la face
Regarde nous[2], et par ta grâce
Tous les péchés qu'avons commis
Pardonne nous, et les efface.
Qu'ils ne nous soient en compte mis.

Une autre *Chanson Spirituelle, sur le chant du Psaume 118*, serait d'après Bordier, d'environ l'année 1550. (II, 355).

1. O notre Dieu par ta clémence
Permets que soyons délivrés
De la prison, peine et souffrance
Où à grand tort sommes livrés.
Vrai est, Seigneur, que plus grand peine
Nous méritons certainement,
Vu que par malice certaine
Nous t'offensons journellement.

1. Bordier a : *présentement*.

2. Regarde-nous en la face de ton Fils : Voir nous à travers la rédemption opérée par lui.

La chanson énumère les héros d'autrefois, que la bonté de Dieu a sauvés et « contregardés » de mort et condamnation :

7[1]. David ton serviteur fidèle
Tu as de Saül défendu.
Par toi Goliath infidèle
A été aussi confondu.

8. Dans l'ardente fournaise horrible
Les trois enfants tu préservas.
Aussi du grand poisson terrible
Jonas, ton prophète, sauvas.

8. C'est vérité, non chose fausse
Que les lions as empêchés
Qu'ils n'ont Daniel dedans la fosse
Et dévoré et dépêché.

9. Pierre, ton apôtre fidèle
Par un ange tu as jeté
De la mort et prison cruelle
D'Hérode plein d'iniquité.

La dernière *Chanson spirituelle*, de Menut, *sur le Psaume 38* :

Las ! à nous, Seigneur, regarde
Et ne tarde
De nous aider promptement,

a été imprimée également par Bordier (II, 369). Elle est antérieure à 1555. Le texte de Bordier contient neuf strophes. Les 5e, 6e et 7e manquent à la copie de Menut.

Nous serions disposés à croire que ces chansons anciennes s'étaient conservées oralement dans les Cévennes. Il est certain qu'elles n'y furent point introduites du dehors au moment des Conversions Générales. Nous avons retrouvé en effet, à Lasalle, des modèles d'écriture qui datent de 1620 ou 1630, et l'une des phrases transcrites par le régent pour son élève, est composée de deux vers anciens, empruntés à une chanson sur la Saint-Barthélemy[2]. Les Nouveaux Convertis, qui pour se relever fai-

1. Les deux strophes qui suivent sont la condensation des strophes 7, 8 et 9 de Bordier. La copie de Menut a supprimé huit vers relatifs à Judith et à Suzanne.

2. Voir *Le Foyer Protestant* du 15 janvier 1902, p. 23. Les mots :

Parmi tant d'aspres souffrances
A tes divines vengeances
Nous avons recours Seigneur,

se retrouvent (Bordier, II, 290) dans une chanson sur la Saint-Barthélemy, composée par Etienne de Maisonfleur.

saient appel à la vertu de leurs vieux Psaumes, firent chanter aussi dans leurs souvenirs les chansons de leurs arrière-grands-pères.

§ 3. — *Dossier Henri Fabre*[1].

Henri Fabre, facturier de laine, de Lasalle, fut arrêté à Anduze le 30 mars 1689, revenant du Vivarais. Son arrestation fut sans doute motivée par les manuscrits qu'il portait, et dont il dut donner imprudemment lecture[2]. Nous avons publié ailleurs (*Bull.* LVI, 533) la lettre qu'il possédait, relative aux premiers prophètes du Dauphiné. Un dialogue de controverse, versifié, fut saisi sur lui. Le titre indique que la pièce a été composée après les déportations de 1686 et 1687 : *Entretien d'un curé, d'un capucin et un Nouveau Converti qui a été envoyé aux Iles*[3]. L'abbé Rouquette, sans pouvoir préciser, croit l'avoir vue déjà mentionnée. Nous ne l'avons trouvée citée nulle part.

L'*Entretien*, malheureusement incomplet, ne contient pas la moindre allusion à la déportation. Le Nouveau Converti est un « Maître d'école », qui connaît le Catéchisme réformé, pour l'avoir enseigné aux enfants. Depuis deux ans son curé l'endoctrine, sans avoir rien gagné. Il se plaint à un Capucin missionnaire qui est venu lui apporter du secours :

LE CURÉ AU CAPUCIN

Un nouveau Converti m'a dit qu'il trouve étrange
Qu'un prêtre crée Dieu, qu'il l'adore et le mange
En corps, en sang, en âme, et en divinité.
Il dit qu'il ne croit pas cette réalité.

LE CAPUCIN

Eh quoi ! Depuis deux ans qu'il fréquente l'église
Cette grande vérité n'aurait-il pas apprise ?
Vous êtes son vicaire et ne l'instruisez pas ?
Mais vous en rendrez compte à l'heure du trépas !

1. Rouquette, p. 64.

2. L'interrogatoire de Fabre se trouve C. 169. Les deux autres pièces sont C. 182. Fabre fut envoyé à Aigues-Mortes.

3. Nous avons dit l'effet terrifiant que produisit dans les Cévennes le mot mystérieux des Iles. La chanson de Crouzil, sur la démolition du temple de Montpellier, use de l'expression pour désigner « le bout du monde » :

« Allons suivre l'Evangile
Dans quelque Ile
Pour y être en sûreté ! »

Le curé se défend : le Nouveau Converti raisonne malheureusement fort bien.

Si vous le confondez d'écrit ou de parole
J'en serais bien surpris, quoique maître d'école[1].
Et je me doute [bien] que par raisonnement
Il n'ébranle à la fin vous et vos sentiments.

Le capucin accepte le défi, et le Curé fait monter le récalcitrant jusque vers le Révérend Père, qui l'interroge :

Bonjour, mon cher ami, dites-moi en franchise
Si vous croyez en Dieu, au Saint-Père et à l'Eglise,
La présence réelle au divin Sacrement,
Le feu du Purgatoire ? Répondez librement.

Le régent, sans s'émouvoir, expose sa foi. Il croit en Dieu, en Jésus-Christ, au Saint-Esprit.

Mais pour votre Saint-Père, je n'en fais point de cas.
L'Eglise Universelle, je ne l'ignore pas.

Ce Saint-Père romain, pour [par] une injuste voie
S'oppose à Jésus-Christ, faut-il donc que j'y croie ?
Lisez l'Apocalypse, qui vous le dépeindra
Persécutant l'Eglise tant que Dieu le voudra.

Le régent, d'ailleurs, partage les illusions des Cévenols.

Cette persécution doit durer quelque année
Jusqu'en huitante neuf où sa fin est bornée
Suivant la prophétie du Nouveau Testament *(sic)*
Du septième chapitre de Daniel le voyant[2].

Il continue sa controverse touchant la présence réelle, le retranchement de la coupe, le purgatoire, les images, l'usage du latin.

Consultez sur cela Saint-Paul et son Epitre
Première aux Corinthiens, quatorzième chapitre :
Vous nous êtes « barbares » : il vous le dit bien clair
Mieux vaudrait cinq paroles que dix mille en l'air.

Il poursuit par la justification, et l'invocation des Saints. La suite nous manque. Nous ne savons si l'auteur terminait par la conversion du présomptueux capucin.

1. Bien qu'il ne soit que maître d'école.

2. Daniel annonce (VII, 25) que la domination de la quatrième Bête de ses visions, durera « un temps, un temps et la moitié d'un temps ». C'est de là que provient, dans l'Apocalypse (chap. XI) l'indication des « trois jours et demi » dont Jurieu avait fait trois ans et demi.

§ 4. — *Dossier Jean Roques*[1].

Avec les ébauches de son épître, Jean Roques, de Caderles, portait sur lui une poésie que l'abbé Rouquette a trouvée dans son dossier. Mais il n'y a pas reconnu une simple traduction du Psaume 25[2], à laquelle manquent une première strophe et les six premiers vers d'une seconde. Roques n'aurait pas eu besoin de recopier la version de Marot, qu'il savait très probablement par cœur, pour l'avoir souvent chantée au temple. Il a transcrit une traduction plus élégante, qui n'est pas d'ailleurs celle de l'évêque Godeau, ni la nouvelle version que le Consistoire de Paris avait publiée dès 1677, dite à tort version de Conrart, et qui est l'œuvre de l'ancien La Bastide[3]. Ce Psaume 25, en ses paroles toutes neuves et limpides, avait paru à Roques une véritable *Chanson spirituelle*, et il en avait gardé les deux « pauses », l'une de quatre, l'autre de cinq strophes.

4. Dieu seul est la droite voie
Et nous conduit par la main;
Au pécheur qui se fourvoie
Il montre le droit chemin.
Pour le servir il fait choix
Des humbles dans leur misère;
Il fait connaître ses lois
A tous les cœurs débonnaires.

(10) O Dieu, garantis ma vie
Contre tant de conjurés
J'espère, malgré l'envie
De voir mes jours assurés.
Que ma seule intégrité
Soit ma garde et ma défense ;
D'Israël, par ta bonté,
Fais moi voir la délivrance !

Le prédicant qui chantait ces vers sur une mélodie qui lui était chère, avait-il l'âme religieusement vide? et la « solitude » y régnait-elle? Nous ne le demandons point à M. l'abbé Rouquette.

1. Rouquette, p. 74 ; C. 166 (voir plus haut, I, 203).

2. 24, de la Vulgate : *Ad te, Domine, levavi animam meam.*

3. *Bull.* XXXVIII, 506. La version de La Bastide, avec quelques retouches, est encore usitée dans les Eglises réformées de France.

§ 5. — *Antoine Gavanon*[1].

Le compagnon de Vivent et de Papus, Antoine Gavanon, dit La Vérune, qui après avoir tué Lambert à Anduze, sortit du royaume, et devint chantre dans un régiment du Piémont, écrivit plus tard les souvenirs de sa vie pour Antoine Court. A la fin de l'une des deux Relations qui nous ont été conservées, il recopia les « Vers qu'il fit après sa sortie de la prison du fort de Saint-Hippolyte, sur la trahison du traître [Fabre, Sr de Montredon]... » Le *Bulletin* (XL, 532) les a publiés, d'après les *Papiers Court* (17, R.). Ils trouvent ici leur place naturelle.

Qui veut savoir la trahison
Qu'a fait le traître Montredon?
L'a faite d'une grande ruse
A La Rouvière [Papus] et La Vérune
Qu'il les voulait tous deux livrer
En les mains de ses (?) meurtriers.

Mais Dieu qui par sa volonté
La Rouvière a conservé.
L'a conservé d'une manière
Se jetant dans une rivière.
La Verune dit Gavanon
Fut conduit dedans la prison.

Et le gouverneur lui disait :
« Déclare le nous en secret
Et nous te sauverons la vie,
Je te le dis sans flatterie,
Si tu veux déceler pourtant
Quelqu'un des autres proposants.

Nous te les voulons bien nommer
Le sieur Brosson et Dauphiné
L'autre qui s'appelle Lapierre,
Je te le dis en tel(le) manière
Si tu veux être délivré
Bientôt de la captivité. »

La Vérune fut bien chrétien
De vouloir dire jamais rien
« Si rien ne lui sauve la vie
Que ce que l'on veut qu'il nous die,
S'il vous le dit, en vérité
Que son procès soit bien jugé ! »

1. Voir plus haut, II, 20-25.

Un samedi[1], après soupé
Lui vint au cœur de se sauver
De se sauver sans grand bagage
Car il fallait prendre la nage.
Il se jeta dans le fossé,
Et Dieu le mit en liberté.

Mais comme il était fort tard
La guette était sur le rempart.
Lui cria : « Qui va là ? Arrête ! »
Comme il était en retraite
Son fusil lui fit un faux feu
Et Dieu le sortit de ce lieu.

La Vérune a tant marché
Dieu l'a conduit en sûreté.
Jusques à joindre La Rouvière,
Qu'il (qui) lui dit en cette manière :
« Dites-moi un peu la vérité,
Comment vous êtes-vous sauvés ? »

« Dites-moi donc la vérité,
Comment vous êtes-vous sauvés ?
C'est un miracle manifeste
Qui vous a bien rendu la tête !
Il a été votre renfort
De vous avoir sorti du fort ! »

Dieu n'a pas manqué de moyens
Lorsqu'il veut conserver les siens.
Encore avecque nos souffrances,
Nous fera voir la délivrance,
Et nous chanterons hautement
Les louanges du Tout-Puissant.

Qui a fait les vers en chanson ?
La Vérune, jeune garçon.
Il les fit loin de son village
Dans le bois, parmi le feuillage.
Fallait bien qu'il les fît aux champs
A cause qu'il était errant.

§ 6. — *Dossier Papus*[2].

Papus (La Rouvière) ne fut point interrogé par le juge Loys sur les vers qui avaient été saisis sur lui. Deux strophes muti-

1. 19 août 1692.
2. Rouquette, p. 67 ; C. 174 (voir plus haut, II, 120 ; I, 388).

lées d'une chanson légère, qu'a copiées l'abbé Rouquette (p. 72), ne sont point de l'écriture du prédicant, et proviennent d'une plume extrêmement inhabile. Elles se lisent sur une feuille au dos de laquelle il a écrit, à Genève ou à Lausanne, en 1694, le brouillon d'une lettre destinée à une demoiselle du Languedoc. Elles ne lui sont point imputables. Les vers qu'il a transcrits lui-même ne sont pas non plus de sa composition. Deux sonnets sur *Schomberg vainqueur du tombeau*, qui célèbrent la gloire du vainqueur de la Boyne (1690), sont dûs peut-être à quelque poète (?) du Refuge. D'autres épigrammes sur la prétendue mort du prince d'Orange (1690), sur Schomberg encore, sur la fuite du roi Jacques II :

(Jacques, le roi sans égal
A fui devant son rival.
Pour une action si belle
Jacques Deloge on l'appelle [?].)

ont couru sans doute dans le Bas-Languedoc, à Nîmes ou à Montpellier, et Papus les a recueillies comme autant d'affirmations triomphales[1]. Nous reproduirons quelques alexandrins, écrits de mémoire par le prédicant, et fort abîmés, qui sont dirigés contre un indigne persécuteur[2].

Ton [?] péché t'aveugle, Antiochus romain
Repens-toi de bonne heure (ne renvoie à demain)
De ta méchante vie, dont la totale perte
(Dieu, le monde le voient) elle t'est toute ouverte.
Mais Dieu te bornera, qui est juge sévère
Et voit les cruautés qu'exerces sur la terre.

Dans l'histoire, tu passes pour un Néron meurtrier
Surpassant Pharaon, qui périt dans la mer.
Tu règnes, tu es mort (?), et passes La Rapine[3].
Par les prisons, gibets. les chrétiens tu ruines
Mais Dieu te bornera. Ne passeras plus outre.
Tous les persécuteurs, Dieu les a tout en *comte* (*sic.* faut-il [lire : *tout en outre ?*).

1. Les seize vers que Rouquette a publiés (p. 71 au bas), constituent en réalité quatre épigrammes distinctes. Deux d'entre elles : « Sa prudence et sa valeur... » et « Est-il mort le Prince d'Orange... » ont été connues de Court (*Pap Court*, 19, f° 256, 282).

2. Rien n'indique, comme le veut Rouquette (p. 70). qu'il s'agisse de Louis XIV lui-même ; il n'aurait pas été sans doute comparé à La Rapine. Peut-être est-ce Bâville « le Roi du Languedoc ». Nous corrigeons Rouquette d'après l'original.

3. D'Hérapine, directeur de l'Hôpital de Valence, célèbre par les cruautés qu'il exerçait contre les protestants opiniâtres. Les Nouveaux Convertis ne l'appelaient que *La Rapine*. (Voir *Deux Héroïnes de la foi...*)

Tu passes en fierté Nabucadenetzar
Souviens-toi de Tou [lou?] ze dont a [(?)
Tu es toujours superbe, un Achab a [
Dieu vengera Jacob, David t'en fait [
Mais fais comme [Saint] Paul au chem [in de Damas]
Quitte ton mauvais train, suis le de [

Papus fut arrêté au début de 1695. Nous ne savons à quelle date il conviendrait de placer cette pièce, si elle se rapportait à Bâville. Si nous lisons bien le mot de *Toulouze* nous ignorons cependant à quel événenement l'auteur faisait allusion.

§ 6. — *Dossier Gazan.*

Dans la liasse de sermons que contient le dossier des prisonniers arrêtés au mas de Montredon (C. 171), au dos d'une feuille isolée que David Gazan a couverte de citations bibliques, se lisent quelques vers informes[1]. Ils ne sont point de l'écriture de Gazan, et portent au bas, en guise de signature, les deux lettres *L. V.* que nous pensons pouvoir se rapporter à La Verdure (Grevou). L'auteur de la chanson serait donc le prédicant qui cheminait depuis peu avec Gazan, et qui fut tué à Montredon, pendant que ce dernier s'échappait. Les 22 lignes forment onze strophes (?) de deux vers, séparées par un trait horizontal. Nous ne savons comment Grevou les chantait.

— Adieu donc mes chers amis
Je m'en vais je vous le dis.
— Peut-être que se sera
Icy la dernière fois
— Que nous aurons tous ensemble
Cette joye ineffable
— De chanter cette chanson.
Adieu donc mes compagnons.
— Crions tous à l'Eternel
Quy est un dieu paternel.
— Marchons tous sous les ensegnes
de notre grand capitaine,
— En porttant les ettandars
de se glorieux général,

1. Non cités par Rouquette (Orth. orig.)

— Quy saura bien nous delivrer
de toute sorte de dangers
— et nous élever un jour
dedans son glorieux séjour,
— afin de nous couronner
d'un triomphe éternel
— et nous rendre particip[ans]
de la gloire de ses enfans.
insi soit il.
L. V.

§ 7. — *Paul Colognac*[1].

Au nombre des papiers saisis sur Colognac se trouvait une feuille sur laquelle étaient écrits « plusieurs couplets de chanson ». Le prédicant reconnut sans difficulté « avoir composé la chanson, et l'avoir récitée ». Malgré cet aveu, l'abbé Rouquette (p. 32) pense qu'elle est due à un homme plus cultivé que ne devait l'être, à son avis, le « ménager » de Cros. Après ce que nous avons dit plus haut de la prédication de Colognac, on ne doutera point au contraire qu'il ne soit l'auteur des vers que sa plume a transcrits. Ils sont faits, très probablement, pour être chantés sur l'air des Psaumes 24 et 62, et qui voudra les adapter à l'ancienne mélodie, en sentira particulièrement le charme poignant, et par endroits la vraie grandeur[2].

Courage donc mes chers amis
Et bannissons tous les ennuis
Qui pourraient tourmenter notre âme
Ne soyons jamais effrayés
Puisque nous sommes assurés
Contre l'ardeur de cette Infâme[3]

Cette superbe Babylon
Parmi grands soldats et dragons
Nous a fait passer triste vie,
Croyant que par ses cruautés
Les villes et communautés
Lui seraient bientôt asservies.

1. Rouquette, p. 51 ; C. 173 (voir plus haut, pp. 84-87).
2. Voir *Bull.* LVII, 177, la chanson avec l'orthographe originale.
3. Babylone.

Elle ne songeait pas alors
Que[1] à nous faire de grands torts
En nous mettant sous sa puissance.
Mais Dieu a pensé autrement,
Et lui fait voir tout maintenant
Une terrible résistance.

Cette superbe Babylon
Croyait que par son grand renom
Devait faire trembler la terre,
Croyant mettre à son pouvoir
Selon qu'il était son vouloir
La France aussi l'Angleterre.

Elle a fait sans droit [et] à tort
Souffrir plusieurs cruelles morts
Aux Fidèles qui sont en France,
Croyant ainsi les étonner,
Et en même temps les ranger
Sous sa protection et défense.

La plupart sont été pendus,
Et les autres ont étendus
Sur les roues les plus infâmes[2]
Les galères et les prisons
Sont pleines d'homme(s) ou de garçons
Ou bien de filles et de femmes.

Quand nous nous sommes assemblés
Par les déserts ou par les bois
Ou parmi chambres retirées,
Sont venus, cherchant après nous,
Etant affamés comme loups,
Cherchant nos saintes assemblées.

Si quelquefois nous ont trouvés
Quand nous nous sommes assemblés
Parmi les bois, dans la campagne,
Ils nous ont tous tiré dessus,
Nous ayant pris et puis pendus,
Et nous chassant par les montagnes.

Grands cruautés ont exercé
Certes, d'un et d'autre côté,
En poursuivant nos pauvres frères.
Ce sont de cruels ennemis,
Qui nous causent de grands ennuis
Tant à nous comme auss(i) à nos frères.

1. Tournure patoise : « Elle ne songeait qu'à... »
2. Colognac devait être lui-même roué à Marsillargues.

Mais nous, ne nous étonnons pas.
Plutôt endurons le trépas
En délaissant tout ce bas monde.
Nos ennemis se lasseront
Quand nos souffrances ils verront
Parmi toute la terre ronde.

Il faut souffrir pour Jésus-Christ
Les souffrances que l'Antechrist
Nous fait souffrir dans ce bas monde.
Pour être heureux dedans les Cieux
Il faut souffrir dans ces bas lieux
Toutes les souffrances du monde.

C'est pour [par] un chemin épineux
Qu'il faut entrer dedans ces lieux
Pour y recevoir la couronne
Que Jésus-Christ nous a promis
Pour mettre fin à nos ennuis.
O que c'est une chose bonne[1] !

1. Colognac portait sur lui quelques autres vers (Rouquette, p. 55), où nous reconnaissons deux lignes d'un Psaume, suivies sans doute d'une ancienne chanson spirituelle. (Orth. orig.)

— Las ! mon Dieu, je sens mon âme
Qui de grand désir se pâme. (Psaume 42).

— Las ! Quand il faut que ces traîtres je voye
Je meurs d'ennui de quoy si lâchement
De ta parole ils ont laissé la voye !
Donne nous ton secours d'en haut,
Contre celui qui nous assaut,
Renversant par ta bonté grande
De ces haineux toute la bande.

Le cantique :

O le Dieu fort, arbitre de la guerre
Fais triompher les armes d'Angleterre,

que l'abbé Rouquette a cru devoir réimprimer (p. 73) est connu depuis longtemps comme un faux, de fabrication catholique, paru en Languedoc en 1744 (*Bull.* LVII, 201).

Ajoutons, en terminant, que le prédicant David Couderc avait dans son havresac « plusieurs chansons sur le chant de plusieurs Psaumes, que Vivent lui avait données ». (C. 172 ; elles ne sont plus dans son dossier) ; et qu'une perquisition du 23 avril 1691 fit découvrir chez le Sr Bource, à Pézenas, deux feuillets de vers. L'un contenait *Les adieux de Madame la Princesse d'Orange à son mari* [quand il s'embarqua pour l'Angleterre], l'autre débutait par les mots : « Quand le Sauveur du monde inspire le courage… ». (C. 171. Le sonnet sur les *Adieux* se retrouve *Pap. Court*, 19, f° 170).

PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET SUPPLÉMENTS

I

Acte des ministres du Colloque de Nîmes.

(*Pap. Court*, n° 44.)

Acte représenté par M. le Commissaire du Roi [au procès du pasteur Homel].

Copie de l'acte fait en ma maison, du 20 août 1683.

Nous soussignés, croyons que pour sauver nos âmes et pour éviter la ruine entière des Eglises, dont nous sommes menacés, nous sommes obligés de prêcher et de faire tous les exercices publics et particuliers de notre Religion dans tous les lieux où nous avons droit par l'Edit [de Nantes] de le faire, et que cette résolution est fondée sur la doctrine de Jésus-Christ, sur la pratique des Apôtres, l'exemple de la primitive Eglise et de nos premiers réformateurs, sur l'article 26 et 40 de notre Confession de foi, le règlement du dernier Synode national tenu à Loudun touchant les annexes, et l'arrêté du dernier Synode de cette province [du Bas-Languedoc] tenu à Uzès, touchant la réception des catholiques romains à notre communion. Et qu'en rendant à César ce qui est à César nous devons rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu.

Cet écrit a été signé par 25 ministres du Colloque de Nîmes, et même par le Sr Baudan père, du Colloque d'Uzès.

Paraphé ne varietur le 10 octobre 1683 par le Sr Homel, par Monseigneur d'Aguesseau, intendant, et le Sr Molière, adjoint.

II

Vœu de Sainteté du pasteur F. Dubruc.

[Aulas. *Archives du Consistoire. Pap. Teissier.*]

Vœu de sainteté

que moi François Dubruc, ministre d'Aulas, voue à Dieu, pour le garder fidèlement jusques à ma mort, priant de tout mon

cœur ce grand Dieu, qui a mis en mon cœur ce désir, de me donner les forces pour le bien garder, au nom de son Fils Jésus-Christ, en qui il a promis d'avoir nos personnes et nos prières pour agréables. Amen.

1° Je déclare devant Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, Sainte et très adorable Trinité que je sers et adore avec tout respect, que je suis pécheur, même grand pécheur ; que je lui demande pardon de tous mes péchés en général et d'un chacun en particulier ; que je les délaisse, pour obtenir miséricorde et vivre à l'avenir plus justement, plus sobrement, et plus religieusement que je n'ai pas fait par le passé.

2e Je voue à Dieu de le prier par chaque jour, six fois le jour. Savoir : trois fois en présence de ma famille, le matin en nous levant du lit, avant prendre le repas du matin, et le soir avant que de se coucher ; et les autres trois fois en mon particulier : la première quelques moments avant que de dîner, la seconde depuis midi jusques au soir, et la troisième avant que de souper.

3° Je voue à Dieu de ne me coucher jamais que je n'aie lu, me tenant debout et tête nue, le Psaume 103e tout entier, le Psaume 116e tout entier, et le Psaume 118e pour son commencement.

4° Je voue à Dieu de faire lire ou de lire sa Sainte Parole par deux fois le jour, savoir un chapitre après avoir dîné et deux après avoir soupé. Que si cas d'empêchement arrive (que Dieu ne veuille !) je le remplacerai dans le jour ou le lendemain.

5° Je voue à Dieu de jeûner en particulier une fois tous les mois de l'année, prenant, dans la circonstance de la Sainte-Cène, le samedi qui précèdera la première, et pour les autres temps un des jours dudit mois qui me sera le plus commode.

6° Je voue à Dieu que lorsque je veillerai dans la nuit, je m'adresserai à lui ou par prière jaculatoires, ou par le récit du Psaume 3e, composé par M. de Godeau, qui commence : Seigneur qui jusques ici...

7° Je voue à Dieu que s'il m'arrive de mentir, ou de dire quelque parole sale, ou de jurer, je lui en demanderai pardon, et pour punition, je donnerai pour chacune de ces fautes trois liards aux pauvres.

8° Je voue à Dieu que si je viens à manquer dans mon vœu pour ce qui regarde les prières, je donnerai de mon bien aux pauvres, pour trois sous de chacune. Si j'omets de lire les Psaumes, je donnerai un sol auxdits pauvres. J'en ferai de même si j'omets de lire les chapitres de l'Ecriture Sainte, et si

je manque dans mon jeûne, je donnerai cinq sols auxdits pauvres.

9° Je voue à Dieu qu'en célébrant mes jeûnes particuliers, je ferai des prières, chanterai des Psaumes, et lirai des chapitres de l'Ecriture Sainte.

Grand Dieu, accepte en tes grandes miséricordes et pour l'amour de Jésus-Christ ton Fils, mon hommage, et daigne y flairer une odeur suave d'apaisement envers moi.

Fait à Aulas ce mercredi 13[e] décembre 1684, étant dans mon cabinet.

F. Dubruc.

III

Déclaration du roi, du 3 septembre 1685.

[E. Cambolive. *Histoire de divers événements...*, p. 151.] (Orth. orig.)

[Cambolive trouve vers Castelnau de Brassac quelques Messieurs protestants qui le reconnaissent.] L'un d'eux qui venait de Toulouse me dit qu'il avoit eu avec beaucoup de peine une copie d'une déclaration du Roi fort violente contre toutes les femmes et filles, que le Parlement faisoit difficulté d'enregistrer. Je le priai de me permettre de prendre copie sur la sienne, ce qu'il m'accorda. La voici rapportée :

Louïs par la grace de Dieu Roi de France et de Navarre. A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Les Intendans de nos provinces nous ayant fait connoitre la docilité avec laquelle nos sujets que la naissance a tenuz jusqu'ici malheureusement engagez dans les erreurs de Calvin, rentrent tous les jours dans le sein de l'Eglise Romaine notre mère, y estant poussés par les vives lumières que nos Evêques et missionnaires répandent de tous côtés et par l'inclination fillale qu'ils ont à se rendre enfin aux soins paternels que nous employons depuis si longtemps à les ramener dans les voies du salut, nous avons jugé que c'étoit de notre piété royale et de notre devoir de ne rien oublier pour achever l'œuvre du Seigneur. Et parce qu'on nous a donné à entendre que rien ne s'oppose tant à la Sainte Résolution que Dieu nous inspire à purger notre Royaume en-

tièrement de l'hérésie, que l'opiniâtreté des femmes, qui ne se contentans pas de refuser les Instructions que les Catholiques leur offrent si charitablement tous les jours, osent faire du bruit jusques dans leurs maisons contre leurs maris ou parens qui témoignent de bonnes inclinations à embrasser notre Sainte Religion : Voulans arrêter pour l'avenir tous scandales et desobeissances criminelles aux maris et parens.

Ordonnons que toutes les femmes et filles qui n'auront point abjuré l'Hérésie de Calvin huit jours après la publication de ces présentes, seront enfermées dans des Couvens pour y être instruites pendant un mois, après lequel si elles témoignent encore des opiniâtretés, elles seront contraintes de *jeûner*, prier, *prendre les disciplines* avec les autres religieuses des Couvens où elles seront, jusques à leur entière conversion[1]. Enjoignant à tous les maris et parens à dénoncer leurs femmes, filles et parentes qui se trouveront dans le cas de notre Présente Déclaration, à peine d'être punis, conformément aux ordres que nous avons donnez à nos Intendans, auxquels défendons par exprès d'user envers aucuns contrevenans d'aucune modération. Et enjoignons de punir d'amendes et de peines corporelles, s'il est nécessaire, ceux qui voudront les solliciter de relacher en quelque manière de la sévérité de nos Loix, en faveur de qui que ce soit, sans exception. Donné à Versailles le 3 septembre 1685 et de notre Règne le 43. Signé Louis et plus bas Phelipeaux.

IV

La dragonnade.

1. *Catholicisation de Montpellier.*

[*Copie ancienne.* Coll. Bentkowski, Montpellier]. (Orth. originale.)

Délibération prinze par les hans de la R. P. R. de Montpellier et autres pour se faire catholiques en l'année 1685.

1. Si l'Ordonnance est authentique, les mots que nous soulignons expliquent charitablement et pieusement les flagellations auxquelles furent soumises, par exemple, au couvent d'Uzès et à l'hôpital de Valence, de jeunes huguenotes opiniâtres. Elles n'étaient point punies, mais soumises à la règle du couvent. Il serait difficile de trouver une application plus scélérate de la « direction d'intention ».

Du 29 septembre 1685.

Nous estant assamblés par l'ordre de Monseigneur le Duc de Noailles commandant en chef en la province de Languedoc qui nous a exhortés à suivre les bonnes intentions qu'il a pleu à Dieu de donner à ceux qui se sont comme nous trouvés séparés de la véritable Eglise par le malheur de leur naissance, et de répondre au zelle et aux saintes intentions que le Roy a de voir tous ses subjets dans une seulle véritable Religion, nous avons délibéré sur cette matière et nous avons creu ne pouvoir prendre un meilleur party que d'embrasser la R. C. apostolique et romaine que nos pères ont quitté, renonsant à toutes les erreurs contraires. En foy de quoy nous avons porté la présante délibération à Monseigneur le Duc de Noailles, promettant de faire abjuration quand il le jugera à propos dans les formes et la manière prescrite par les Règles de la R. C. apostolique et romaine. En foy de quoi nous sommes signés.

2. *Catholicisation de Marsillargues.*

[*Arch. de Marsillargues, Reg. de la Cté. Pap. Fraissinet.*]

Par ordre de Mgr le Marquis de Calvisson, lieutenant général pour le Roi en ses armées et Province du Languedoc, l'assemblée d'un nombre d'habitans de la ville de Marsillargues faisant profession de la R. P. R. ont, d'un commun consentement, résolu de donner à S. M. la satisfaction de voir cesser leur séparation sous son glorieux règne et de rentrer dans le sein de l'Eglise Cath. ap. et r. pour y suivre toutes les vérités orthodoxes et chrétiennes qu'elle enseigne conformément à la doctrine de N. S. J. C. et de ses saints apotres. A Marsillargues ce dernier septembre mil six cens quatre vingts cinq.

(Suivent 135 signatures.)

3. *Ordre d'un lieutenant de dragons (1685).*

[*Arch. de Bréau. Pap. Teissier.*] (Orth. orig.)

Le consul de Bréau indiquera les habitants qui n'ont point encore fait leur abjuration et au cas qu'il y en aye qui ne l'ayent pas encore faite il mettra les dragons chez eux en garnison. C'est pour le service du Roi, et de la part de

Du Chesnel.

4. *Note d'un Consul catholique d'Arphy (1685).*

[*Arch. d'Aulas. Comptes d'Etienne Fabre, 1685. Pap. Teissier.*]

... Quatre compagnies du Régt de Furstenberg étant venues loger aud. Aulas et paroisse, au mois d'octobre de lad. année 1685 pour la conversion des Religionnaires en la foi de la R. C. A. et R. pour lesquels loger et déloger à mesure de leur conversion pendant huit jours qu'ils restèrent audit Aulas et paroisse, le comptable y a employé tout ce temps la nuit et le jour allant d'un hameau à l'autre, y ayant une lieue d'extrémité de paroisse à l'autre...

5. *Une Lettre du duc de Noailles.*

[*Arch. d'Aulas. Pap. Teissier.*] (*Bull.* XXXIV, 600.)

A Montpellier, le 1er décembre 1685.

Je vous envoie un état de la viguerie du Vigan pour que vous en visitiez jusque aux plus petits hameaux et que vous obligiez, autant qu'il vous sera possible, ce qui reste de Religionnaires à faire abjuration dans le moment, faute de quoi vous leur ferez entendre qu'ils auront le lendemain garnison, ce que vous exécuterez. Faites en sorte que tout soit visité jusques à la dernière maison dans le 8e de ce mois, et que je puisse avoir un état juste et précis de ce qui reste de Religionnaires dans chaque endroit, même de valets. Et supposé qu'il manquât quelque lieu à l'état que je vous envoie, vous les ajouterez.

Le duc de Noailles.

Suivant l'ordre ci-dessus vous visiterez incessamment toutes les maisons de votre quartier et si il se trouve quelque maison où il y ait des enfants femmes ou valets au dessus de quatorze ans qui n'aient pas fait leur abjuration, vous aurez ce soir à m'en donner avis afin que j'y envoie garnison, et au cas qu'il s'en trouve demain dans la visite que je ferai de toutes les maisons, vous m'en répondrez comme d'une chose contraire aux ordres du Roi. C'est de la part de

Du Chesnel.

A Monsieur
Monsieur le Consul
d'Arphy.

6. *Un ultimatum.*

[*Arch. de Bréau. Pap. Teissier.*]

Il faut que le consul de la paroisse de Bréau fasse savoir à tous les habitants tant fugitifs qu'autres que les quatre jours que le Roi leur a accordé pour le retour de tous les habitants dans leur domicile expirent aujourd'hui ; que ceux qui ne seront pas demain de retour seront condamnés à dix écus par jour. Il faut encore que les femmes dont les maris sont convertis soient prêtes demain matin pour faire leur abjuration, ensemble les veuves. M. le Curé sera demain sur les lieux pour cela, et au refus elles auront le logement. Fait au Vigan ce 17 octobre 1685.

De Bonnal, comm^re^.

V

Recherche des livres hérétiques.

[*Pap. Farelle.*]

(Ordonnance du Marquis de la Trousse,)

... De par le Roi...

Il est ordonné à tous les Nouveaux Convertis de cette province de porter dans les vingt-quatre heures entre les mains des Grands Vicaires, ou à leur défaut, des Curés et Missionnaires, tous les livres qu'ils ont de Prières, Psaumes, Bibles de Genève et autres natures de livres, pour après avoir été examinés, être, les bons rendus à ceux à qui ils appartiendront, et les autres jetés au feu : à peine contre les désobéissants de punition sévère et de grosses amendes.

Il est ordonné aux Consuls ...les vingt-quatre heures expirées, de se transporter avec le Curé ou un autre ecclésiastique dans les maisons des Nouveaux Convertis pour y faire une recherche exacte des livres cachés et en dresser procès-verbal. Les officiers des troupes tiendront la main à l'exécution de cette ordonnance.

...le 1er février 1686.

VI

Les fugitifs.

1. *Ordonnance du duc de Noailles.*

[*Pap. Teissier.*]

Anne-Jules Duc de Noailles...

Nous défendons à toutes sortes de personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de donner retraite à aucun de ceux qui ont abandonné leurs maisons pour éviter les logements des troupes, à peine de Cinq cents livres d'amende. Enjoignons aux officiers commandant les quartiers et aux Consuls des lieux, de faire publier notre présente Ordonnance, et aux uns et aux autres de tenir la main à l'exécution d'icelle, à peine de désobéissance.

Fait à Montpellier le onzième jour de novembre 1685.

ANNE JULES DUC DE NOAILLES.

Par Monseigneur

DELORT.

[L'ordonnance est accompagnée, aux *Archives Communales du Vigan* (CC. 114) de la lettre suivante, dont nous ne connaissons pas les destinataires, et qui montre le clergé catholique agissant en même temps que le duc.]

Messieurs,

En l'absence de M. le Syndic du Diocèse [de Nîmes], je vous envoie les exemplaires de trois Ordonnances de M. le Duc de Noailles qui lui avaient été adressées. Il est nécessaire que vous les fassiez publier dans votre ville et en donniez avis aux lieux de votre viguerie, afin qu'elles soient exécutées suivant l'intention de Monseigneur le Duc. Je vous prie de le faire dès que vous aurez reçu ma lettre, et de me faire réponse par le retour de cet exprès. J'espère que vous prendrez cette peine, et suis

Messieurs

Votre très humble et très obéissant serviteur

FERRAND, secr^re^.

M. l'abbé Guénier ou M. le Prieur de Ceirac ont ordre de Monseignr l'Evêque d'aller dans tout le diocèse pour l'exécution de ces ordonnances et vous aurez s'il vous plaît, la bonté de les informer de ce que vous aurez fait avant leur arrivée.

A Nîmes ce 25e novembre 1685.

2. *Recherche de fugitifs de marque.*

[*Extrait des comptes d'Etienne Fabre, consul catholique d'Arphy. Arch. d'Aulas. Pap. Teissier.*]

...Ledit Fabre, comptable, se trouva surpris dans le mois de novembre 1685, d'un détachement de douze dragons conduits par le Sr Flottard et Arman boulanger du Vigan, qu'ils [qui le] prirent et amenèrent dud. Aulas à lad. paroisse [d'Arphy] où il fut avec tous les dragons par tous les hameaux de lad. paroisse pour se saisir des personnes de feu Sieur de Boissebard[1] et du Sieur des Periès, y ayant vaqué tout le jour et toute la nuit, auxquels dragons il fut contraint de payer leur dépense de bouche et de leurs chevaux...

3. *Ordonnance de Bâville.*

[*Arch. de Bréau. Pap. Teissier.*]

Nicolas de Lamoignon...

Etant nécessaire de faire et parfaire le procès suivant les ordres que nous avons reçus de sa Majesté, aux particuliers de cette Province qui ayant abandonné leur maison persistent dans leur fuite, et de fixer un temps après lequel les poursuites contre eux commencées seront continuées et leur désobéissance punie avec sévérité.

Nous ordonnons à tous particuliers de cette Province qui ont abandonné leur maison, d'y revenir dans quinzaine de ce jour. Et moyennant ce, toutes poursuites cesseront à leur égard. Sinon, à faute de revenir dans lesdits quinze jours, leur procès sera fait et parfait suivant les ordres du Roi et la rigueur des ordonnances. Fait à Montpellier le 4 avril mil six cent quatre-vingt-six. Signé : de Lamoignon. Et plus bas : Par Monseigneur, Lessellier.

1. Fouquet de Boisebard (voir M. Lelièvre, *Un déporté pour la Foi*, p. 10).

4. *La chasse aux fugitifs (fin 1686).*

[*Arch. Langu.* C.274] : (*Foyer Prot.*, 1er nov. 1908.) (Orth. orig.)

Projet pour prendre les fugitifs et les prédicans.

Il est à présumer que lesdits prédicans et fugitifs ont leurs retraites dans les montagnes de l'Augoal [Aigoual] de l'Esperou, du Liron, de la Lousère [Lozère] ou les environs de ces montagnes. Pour les prendre, il faut investir lesdites montagnes, garder tous les passages, et fere traquer les bois, visiter les cavernes, et tous les lieux suspects, comme sy on chassoit au sanglier.

Ordre qu'il faut tenir pour la montagne de l'Augoal.

1° Fere garder les passages depuis la vue de Cabrillac, le long du chemin allant à l'Augoal, jusqu'à la vue d'Aire de Caute, par la compagnie de Meyrueis.

2° Par la compagnie de Fraissinet [de Fourques], depuis la vue de Massevaques jusques à Perjuret et à la Pergue (?).

3° Depuis Brion jusqu'à Gazeiran [le Gazeiral], par la compagnie de Valleraugue.

4° Par les compagnies des Plantiers et de Saint-André [de Valborgne], depuis le Gazeiral, Massevaques, jusques à Tavillou.

Lesdites compagnies, bien placées, garderont tous les passages et l'on ne peut sortir des bois sans donner dans les pièges[1].

Il faut que les dites troupes soient achevées de poster demi heure avant le jour.

Et qu'à la même heure les habitans de Meirueis, de Valeraugues, de Fraissinet, de Saint-Marsel [de Fonfoulhouse], de Saint-André de Valborgne et des lieux en dépendans entrent dans le bois, chacun en droit soi, et qu'ils traquent partout jusques à Las Fons qui sera le rendévous général[2].

1. Nous apprenons par là que le bois de l'Aigoual couvrait, sur les pentes septentrionales de la montagne, les parties hautes du ruisseau de Bèse, de la Jonte et des ruisseaux de Trepalous et de Brion. Les quatre lignes de postes qui doivent en couvrir les issues se développent : 1° au Sud, sur la crête du Calcadis (entre Rousses et Campis) et le sommet même de l'Aigoual, depuis le point d'où l'on voit Cabrillac (au-dessus des Oubrets) jusqu'à celui d'où l'on découvre Aire de Caute (vers la fontaine de Trepalous) ; 2° au Nord-Ouest, sur la crête qui joint Cabrillac au Col de Perjuret ; 3° à l'Est, des environs d'Aire de Caute au Gazeiral ; 4° au Nord-Est, depuis le gué du Tarnon (au Gazeiral) jusqu'au ruisseau de Tabiloux qui descend sur Fraissinet, en passant par le nœud de sentiers qui se ferme à Massevaques.

2. Le château de Las Fonds, entre Cabrillac et le Gazeiral, est en effet au centre même du bois.

Il sera bien de mêler quelques soldats avec les habitans pour estre témoins de leur conduite, quoy qu'il n'y aye rien à craindre, car soit qu'ils n'oseroient faire aucune démarche contraire au bien du service, ils paroissent très zélés pour la prise des fugitifs et des prédicans.

Il faudra faire partir les troupes de chaque lieu à la même heure, pour être postées toutes à la fois.

Il ne faut pas que les habitans le sachent.

Et il faut commander les habitans le soir, sans leur dire où ils doivent aler jusqu'à ce qu'on les faira partir.

Chasque consul et les principaux habitans des lieux seront obligés de marcher à leur teste, et de respondre de l'inexécution des ordres qu'on leur donnera.

Les officiers de troupes velheront chacun sur ces postes qu'ils feront garder par leurs troupes.

Que si l'on manque des troupes pour garder les postes et les passages, l'on pourra y joindre les habitans.

Il n'y a rien de si facille que de faire bien exécuter ce projet, et rien qui puisse opérer plus efficacement la fuite ou la reduction des fugitifs, outre qu'ils risquent beaucoup d'être pris.

Il faut réittérer 2 ou 3 jours de suite.

Et faire le mesme mouvement dans les montagnes de l'Esperou, de Liron, ou de Lousère, et en mesme jour.

Et pour mieux fere, il faut que généralement toutes les communautés depuis la montagne de l'Augoal jusques à la montagne de Lousère soient en mouvement en mesme temps.

L'on peut diviser les ordres en trois endroits :

Le premier pour la montagne de Lousère jusques à Saint-Jean de Gardonnenques, soubz Monsieur le marquis de Roses [ou de Rozen].

D'autres, soubz Monsieur Dugua, pour la montagne de Liron, despuis Saint-Jean jusques à Saint-Marcel [de Fonfoulhouse],

Et le troisième pour les montagnes de l'Augoal et de l'Esperou, soubz Monsieur le chevalier de Tessé.

Il faut avoir 4 ou 5 jours pour disposer toutes choses.

Il faudra observer le mesme ordre pour les montagnes de Lousère et de Liron et de l'Esperou, que pour celle de l'Augoal.

5. *Arrestation d'une fugitive (1687).*

[*Arch. du Vigan.* CC. 114. *Pap. Teissier.*]

[Extrait des comptes du Sr Louis Faissat, docteur en médecine, premier Consul de la ville du Vigan en 1687.]

Monsieur l'abbé de Merez ayant eu avis qu'il y avait au Mas de la Terrisse une fille qui ne voulait pas être catholique, il aurait chargé le Sr Faissat, consul, de la faire prendre prisonnière et de la conduire en cette ville, ce que le comptable aurait fait par deux hommes qu'il y aurait envoyés exprès ; et pour la sûreté de sa personne, le comptable l'aurait faite enfermer dans une voûte du Sr de Rousset, y ayant resté depuis le 31e janvier de lad. année jusqu'au 20e février suivant, qu'elle fut conduite avec d'autres prisonnières à la citadelle de Montpellier et condamnée ensuite à l'Amérique, à laquelle il aurait payé la nourriture à raison de deux sols six deniers par jour...

6. *Recherche des fugitifs (1687)*

[*Arch. de Montdardier. Pap. Teissier.*]

Lettre de Vidal [de Saint-Hippolyte, consul de Cros] à Messieurs les Consuls de Montdardier.]

Messieurs,

J'ai ordre de Monseigneur l'Intendant de passer dans toutes les villes et lieux de la viguerie du Vigan pour prendre les noms et surnoms des fugitifs, errants par le pays, et fugitifs qui sont sortis du Royaume. Vous pouvez, de concert avec M. le prieur, en faire un état, savoir des vagabonds et de ceux qui sont sortis du royaume. Il faut venir en diligence à Saint-Laurent [le Minier] chez Thérèse, hôtesse, et nous dresserons l'état. Le principal est de bien savoir les noms et surnoms, et fils de qui. Et venez promptement, autrement je dresserai mon verbail. Et suis

Messieurs

Votre très humble et très obéisssant serviteur,

VIDAL, député.

d'Avèze, ce matin
le 16 août 1687.

VII

L'Assistance obligatoire à la messe.

1. *Bâville aux officiers.*

[*Pap. Teissier.* Voir *Ribard*, p. 30.] (Orth. orig.)

A Montpellier, le 1686.

Ne manquez pas Messieurs, aussytost que vous aurés reçu cette lettre, de travailler a un conterolle exact de tous les Nouveaux Convertis de vostre lieu qui ne s'acquittent pas de leur debvoir de catholiques, et qui négligent d'assister à la messe, aux offices divins, aux prédications et instructions qui se font dans l'église paroissiale. Pour les connaitre avec plus de certitude, il faut que vous vous trouviez régulièrement tous les dimanches et festes à la messe qui y sera célébrée, afin de remarquer ceux qui n'y assistent pas et les écrire sur votre conterolle que vous m'envoyerés incessamment apres quoy vous recevrez les ordres nécessaires. Je suis tout à vous

[Signé] Lamoignon.

2. *Un officier à un consul.*

[*Arch. de Bréau. Pap. Teissier.*]

A Monsieur le Consul de Bréau
à Bréau.

Monsieur,

L'intention du Roi et les ordres de M. le Marquis de la Trousse étant que tous les Nouveaux Convertis assistent à la messe et aux instructions que font MM. les Missionnaires, et comme il m'est ordonné de rendre compte de ceux qui n'y asssistent pas et les y obliger, je vous prie de prendre la peine d'en donner avis à tous MM. les habitants de Bréau et de venir vous même dimanche assister à la messe et donner Mémoire de ceux que vous connaîtrez qui y assisteront, afin que je puisse tenir un état de ceux qui ne s'y rendront pas et en donner avis à M. de la Trousse. Vous ferez passer ce billet aux Consuls de Mars et

du Mazel, afin qu'ils exécutent la même chose. Je suis, Monsieur tout à vous

Du Chesnel.

A Aulas ce 4e janver 86.

Dites à ceux que vous avertirez que si ils manquent de s'y rendre vous m'en donnerez avis.

3. *Le curé aux nouveaux convertis.*

[*Registre de la communauté de Gallargues. Pap. Fraissinet.*]

1687. 27 juillet. [Dans l'église du lieu. Le Sr Fabre prêtre] représente que pendant trois ou quatre mois qu'il a été malade, la plupart se sont beaucoup relâchés de leur devoir et de leur zèle pour la religion, ce qui l'obligerait d'en donner incessamment avis aux puissances. Sur quoi a été délibéré qu'on distribuera à l'entrée de l'église au commencement de chaque messe à chaque particulier qui y entrera pour l'entendre, des cachets qui seront de suite rapportés chez Messieurs les inspecteurs de chaque quartier pour être ensuite vérifiés sur le nombre des particuliers et des familles, se chargeant lesdits Sieurs Consuls de faire emprisonner incessamment à la sortie de la messe ceux qui ne se seront pas tenus dans le respect et la décence requise... A quoi tous les habitants illec présents se sont soumis... remerciant en tant que de besoin le Sr Fabre vicaire, des soins et de la peine qu'il prend pour le bien et avantage d'un chacun.

VIII

La récolte séditieuse des châtaignes.

[*Arch. d'Aulas. Pap. Teissier.*]
Ordonnance de Bâville.

De par le Roi,

Nicolas de Lamoignon...

Sur l'avis à nous donné qu'il est important de donner ordre à ce que les particuliers des Cévennes et lieux voisins qui ont

des châtaignes à recueillir puissent se servir du nombre de gens qui leur sera nécessaire, et qu'ils ne soient point troublés dans leur récolte par les troupes, sous prétexte d'assemblées,

Nous permettons à tous lesdits particuliers de prendre et ramasser le nombre des personnes dont ils auront besoin pour faire la récolte de leurs châtaignes, pourvu qu'avant de les employer audit ouvrage, ils aillent en faire déclaration au Sieur Curé de la paroisse ou à son vicaire, qui en tiendront registre contenant les noms, surnoms, âge et demeure de ceux qui leur seront déclarés, le tout à peine de trois cents livres d'amende contre les contrevenants. Faisons défense aux gens de guerre étant dans cette province de leur donner aucun trouble, ni de prendre aucunes châtaignes, à peine de punition corporelle... Fait à Montpellier le 8 septembre mil six cent huitante six...

IX

Désarmement des Cévennes.

[*Une famille de Nouveaux Convertis en Cévennes. 1685-1787.* Audincourt 1899, pp. 184-186. *Archives Coste-Delon.*]

1. *Affichage d'une Ordonnance.*

L'an 1686, le 4 du mois d'août, par moi Antoine Malzac, sergent[...] aux ordinaires de Barre, y résidant,[...] à la requête de Me Jean Carrier, procureur fiscal aux ordinaires de Molezon, l'ordonnance donnée par Mgr le Marquis de la Trousse le 20e juillet dernier ci-attachée, au sujet de la remise des armes, (l')ai affichée à la porte principale de l'Eglise paroissiale N. D. dud. Molezon à l'issue de ce jourd'hui de la Grand'Messe, afin que personne n'y prétende cause d'ignorance, ainsi ceux qui ne sont pas de la qualité requise [Nobles], remettront dans la huitaine portée par les Ordonnances, toutes sortes d'armes qu'ils ont, entre les mains de N. Charles de Saint-Martin, seigneur de Brissac et dud. Molezon, sur les peines portées par lad. ordonnance. En foi de quoi, etc.

Contrôlé au bureau de Barre
le 5e d'août 1686.

2. *Verbail.*

L'an 1686, le 15e jour du mois d'août.

Nous, N. Charles de Saint-Martin, seigneur de Brissac, Molezon et plusieurs autres lieux, disons qu'en suite de l'Ordonnance rendue par M. le Marquis de Latrousse, Commandant pour le roi en Languedoc, sur le fait des armes des habitants anciens et nouveaux Catholiques de lad. province, du 20e juillet dernier, l'ayant fait lire et afficher le 4e de ce mois à la porte de l'Eglise paroissiale Notre-Dame dudit Molezon, à l'issue de la Messe, par Antoine Malzac, sergent de Barre, avec commandement aux habitants de nous remettre les armes qu'ils peuvent avoir en leur pouvoir ; il nous a été remis par les habitants ci après nommés, les armes suivantes, savoir :

Dlle Jaquette de Guérin nous a remis un vieux fusil et une vieille épée.

Jean Pelet, notaire, un vieux fusil.

Jean Moillerat, un vieux fusil.

Antoine Crouzat, une épée sans garde.

Henri Sabatier, de la Coste, un vieux fusil.

Joseph Domergue, une hallebarde.

Pierre Malzac, une vieille pique.

Jean Clergue, le canon d'un petit pistolet avec sa platine[...]

Jacques Gout[...]

Sieur Etienne Saltet, du Villaret, a remis une vieille épée où il n'y a que la garde et la moitié de la lame, sans fourreau.

Et les autres habitants desd. lieux et autres de la paroisse dependant de notre justice ne nous en ayant point remis, nous avons donné nos ordres à Sr David Malzac, lieutenant en notre justice pour, en vertu de lad. Ordonnance, faire une exacte perquisition dans toutes les maisons desd. lieux et paroisse, et voir s'il trouverait aucunes armes ; et il nous a rapporté n'y en avoir point trouvé, et de plus nous a rapporté lui avoir été dit par les ci-après nommés avoir rendu les armes qu'ils avaient ci-devant, savoir :

Pierre Bresson a dit avoir baillé en 1683 un fusil au Sr de la Roque[...]

[...] Et à l'égard des Srs de Soubreton et de la Roque, habitants de lad. paroisse, disons qu'ayant été requis de nous remettre leurs armes, ils nous ont répondu n'y être point obligés, attendu qu'ils sont Seigneurs de leurs maisons.

Ce que nous certifions contenir vérité, et en foi de quoi nous

sommes soussignés avec ledit Malzac lieutenant, et Pierre Clergue, consul, et François Griffoul, qui ont assisté audit Malzac pour faire lad. perquisition.

BRISSAC. MALZAC, lieutenant, etc.

3. *Transfert des armes enlevées.*

Nous, Jean-Baptiste de Brunoy, chevalier, seigneur de Beaunay et de Malnaude, etc. Major et Commandant des Ville et Château et Gouvernement d'Alais, ordonnons au Seigneur de Molezon qu'il ait à reporter incessamment dans les magasins du Château d'Alais, toutes les armes comprises dans le procès-verbal du mois d'août 1686, envoyé à M. le Marquis de la Trousse... pour le désarmement du lieu de Molezon. Et en outre ordonnons audit Seigneur de faire une exacte visite des armes qu'il trouvera chez les particuliers, lesquelles il enverra incessamment, et ce, à peine de désobéissance, et auxdits particuliers qui les auront cachées, d'être condamnés aux peines portées par les Ordonnances de M. le Duc de Noailles, de M. le Marquis de la Trousse, et de M. l'intendant.

A Alais, ce 13 septembre 1688. DE BRUNOY.

[Aux ordonnances de 1688 qui confirment et accentuent les ordonnances de Noailles et de La Trousse (voir plus haut, I, 307), il faut ajouter une ordonnance du roi, du 15 janvier 1691 portant défense de rendre aux N. C. les armes qui leur ont été enlevées en 1688.]

X

Le pasteur apostat De Bagars réclamant l'arriéré de ses gages de ministre.

[Archives de Me Elie Vidal, notaire à Lasalle, Gard. *J. Bousanquet, notaire, 1688, f° 270. Communic. L. Malzac.*] (Orth. Orig.)[1]

Convention et accord fait entre Srs Louis de Bagars et Saurin.

L'an mil six cent quatre vingt-huit et le troisième du mois de septembre apprès midy, devant moy nore royal et tesmoings

1. Reçue par nous trop tard pour que nous ayons pu ni l'utiliser ni la mentionner dans notre texte.

bas nommés, ont esté présents M. Me Louis de Bagars, docteur ez droits du lieu de Lasalle d'une part, et Théodore Martin Sieur de Saurin, et Jean Sujol jeune, du lieu de Saint Phelix de Pallières députtés des habitants dud. lieu par deslibération prinze par les habitants et communauté dud. lieu, du second du moys d'aoust dernier, d'aultre.

Lesquels sçachant led. Sr de Bagars avoir fait assigner lesd. habitants dud. S. Phellix en la Souveraine Cour des Comptes des Aydes de Montper pour estre payé de la somme de cent vingt sept livres que lui estoit deube de reste de ses gages de Ministre par l'esglise dud. S. Phélix, à quoy il prethendait les faire condempner avec despens, à quoy estoit répondu par lesd. habitants qu'il estoit véritable qu'il estoit deub. aud. Sr de Bagars la somme par lui demandée, mais que la plus grande partye d'ycelle lui debvoit estre payée par Pierre Bourguet du Mas de la Hourne, comme l'ayant entre ses mains, et destinée pour le payement dud. Sr de Bagars. Sy bien que pour esviter les frais et despens que led. Sr de Bagars pourra faire à desfaut de payement de son deub, les parties, de gré, ont par cest acte réglé et liquidé ce quy est deub aud. Sr de Bagars pour les causes susdites, à la somme de cent soixante six livres. Sçavoir : de capital, cent cinquante sept livres ; et neuf livres, à laquelle les parties ont réglé et admiablement liquidé les frais par luy faits et exposés, moyennant quoy led. Sr de Bagars ne pourra plus rien préthendre contre lesd. habitants et Comté dud. S. Phelix.

De laquelle somme de cent soixante six livres il en sera payé audit Sr de Bagars par led. Bourguet la somme de cent douze livres, qui fust remise entre les mains d'iceluy par les anciens du Consistoire de l'Esglise dud. lieu, pendant le temps que le Sr de Bagars servoit ladite Esglise [*en renvoi :* Pour ce premier payement de laquelle somme lesd. Srs depputtés seront tenus de faire deslivrer aud. Sr de Bagars l'obligation consentie par led. Bourguet dans trois jours d'ycy, en conséquence de laquelle led. Sr de Bagars sera tenu d'agir contre luy incessamment, luy faisant (payer) lad. somme de cent doutze livres deube et non payée, sans qu'à raison d'ycelle lesd. habitants luy soient d'aultre garantye que seulement d'icelle l'ayant du debte (?), à laquelle garantye led. Sr de Bagars renonce par ce présent acte et par exprès], et le restant, qu'est cinquante-quatre livres, sera payé aud. Sr de Bagars par les habitants et Comté de S. Phelix

suivant la susd. déliberation dud. jour deuxième aoust dernier, au jour et feste Magdeleine prochaine à peyne de tous despens.

Ce que le S[r] de Bagars accepte soubz la réserve que fait par exprès, en cas il ne sera payé dud. Bourguet et Com[té] de la susd. somme de cent soixante six livres, de pouvoir reprendre ses poursuites contre les habitants et Com[té] ainsy et comme bon luy semblera, à quoy il ne pourra estre empêché par le présent acte. Et au contraire, lesd. habitants et Com[té] payant au S[r] de Bagars lad. somme de cent soixante six livres aux termes susdits, elle sera quitte envers icelluy...

Fait et récité audit Lasalle maison et logis de Jean Triaire, présents à ce S[r] Louis Fabre, Pol Bousanquet, Jean Vignolles et David Guion dud. Lasalle, signés avec les parties, et de moy Jean Bousanquet notaire royal dud. Lasalle soubsigné

De Bagars.	Saurin.	Fabre.
Sujol.	Vignoles.	Guion.

XI

Documents relatifs à la Lettre de Brousson du 26 août 1689.

1.

[Cabrol (de Lausanne?) à M. de Mirmand (Zurich), 21 (31) août 1689. *Pap. Court*, 17, O, f° 151.]

... Nous n'avons autres nouvelles des Cévennes que de l'arrivée de nos gens. Dieu veuille les conserver. S'ils suivent ce qu'ils ont promis, de se tenir cois jusqu'à vos nouvelles, cela pourrait aller en bien. Mais leur zèle me fait peur. Si par vos lettres vous pouviez le régler, je ne doute pas que ce ne soit votre sentiment. Quelque temps de retardement pourrait faire balancer l'espoir avec le danger. J'ai prié un homme de considération en eux (?) de leur écrire.

2.

[*Lettre des Cévennes (de Brousson) du 26 août 1689.* Voir plus haut, I, 320.]

3.

[Cabrol (de Berne) à Mirmand (Zurich), 29 août (8 sept.) 1689. *Pap. Court*, 17, O, f° 153. Quelques fragments de la lettre analysés dans De Chambrier, *op. cit.*, p. 166.]

... J'ai lettre de M. Brousson. En substance il dit que depuis son arrivée il a demeuré caché, qu'il ne put pourtant éviter de se trouver trois cents personnes pour la célébration du jeûne, qu'il y eut quatre prédications, que cette journée se passa sans être découverts quoique les troupes envoient très souvent des détachements, au reste que le peuple y est d'un grand zèle, qu'ils comptent avoir à leur entière dévotion environ 2,000 personnes, qu'ils ne feront aucun éclat sans au préalable avoir des nouvelles de par deçà, qu'ils ne craignent pas même d'être opprimés par ce qu'il y a de troupes à présent sur les lieux, mais que son sentiment irait à avoir recours à la voie de la remontrance, mais que cependant il ne peut subsister si on l'abandonne, qu'il a besoin d'argent et de deux officiers qui eussent commandé au moins à un régiment d'infanterie, et qu'avec ce secours, qu'il fait aller en argent à quatre ou cinq mille livres, il se promet de faire faire mouvement. Enfin il presse pour ce secours, et c'est la fin de sa lettre.

M. de la Grange Borie lui a répondu dans le moment, a fort insisté à ce qu'ils ne parussent pas encore, et l'assure de travailler dans la suite à ce qu'il soit aidé. Je lui ai écrit, et prié de demeurer coi jusqu'à votre avis, sur lequel nous attendons avec impatience ce que vous trouverez à propos.

J'espèrerais de trouver les moyens de faire passer en Vivarais des outils de ce pays, mais je ne puis vous dire pour encore nos moyens qu'à l'égard d'ici [Berne], d'où je suis assuré qu'on aidera ; et pour la manière et pour la chose, je pourrais examiner pour la route si la couverture serait suffisante. Dieu se sert des choses faibles de ce monde pour confondre les fortes...

... Je crois qu'il serait absolument nécessaire d'envoyer aux [Cévennes ?] une petite somme pour faire subsister cette troupe qui sera d'une nécessité absolue dans la suite. Vous êtes prudent, Monsieur, pour prendre le parti le plus juste pour parvenir à nos vues.

4.

[Cabrol (de Lausanne) à Mirmand (Zurich), 3 (13) septembre 1689 (*Ibid.*, f° 153). Analysée en partie dans de Chambrier. *op. cit.*, p. 166.]

... Pour M. Brousson, j'attendrai encore vos ordres pour lui envoyer celui [le billet] que j'ai reçu, ou celui que vous aurez la bonté de m'envoyer sur celui que je vous envoie ci joint et sur lequel vous aurez la bonté de me faire réponse. [Sans doute, il envoie à Mirmand la lettre même de Brousson.]

Je ne sais, Monsieur, si nos affaires ne sont pas dans un si mauvais état que nous ne devons rien négliger, mais au contraire tout hasarder pour tâcher de parvenir à notre but. Vous verrez que M. Brousson ne demande qu'une petite somme, et cependant cela pourrait produire, dans la suite, du mouvement à toutes nos Cévennes. Je ne sais encore s'il n'est pas temps qu'on se serve de la bonne volonté de ceux qui sont hors du royaume et de ceux qui sont encore dedans. Pour peu qu'on puisse aider ces derniers, ils pourront faire encore quelque effort. Je vois en ces questions une si générale disposition, que je crois ne pas me tromper en vous assurant que si on envoyait des sommes nécessaires et des chefs accréditès, on pourrait composer un corps de troupes assez fort pour entrer dans le Haut-Dauphiné. J'ai parole de quelques Seigneurs de Berne d'aider en tout de leur pouvoir. On aura suffisamment des armes et autres choses. Je ne doute point que si les Puissances savaient la réussite de cette affaire, qu'ils n'y aidassent, mais vous jugerez vous-même s'il n'y aurait pas lieu de l'espérer.

5.

[Cabrol (de Lausanne) à Mirmand (Zurich), 13 (23) septembre 1689. *Ibid.*, f° 159.]

M. de Bruq [Dubruc] est arrivé depuis deux jours, il me fait une idée si avantageuse pour la disposition de nos peuples aux Cévennes et même plat pays, qu'il y a apparence qu'on réussirait si on prenait quelques résolutions. Il doit parler ce soir à M. de Vernon [?] et avec M. de la Grange. Nous verrons ce qui se résoudra. Je vous en ferai part. Je vous assure qu'on lèverait vite 6,000 hommes en peu de temps, et que cela embarrasserait fort nos ennemis. Dieu est tout puissant. Je le prie qu'il rétablisse son Eglise en notre patrie.

6.

[Cabrol (Lausanne) à Mirmand (Zurich). Lausanne ce 1er (10) Octobre 1689. *Ibid.*, f° 168.]

...M. de Bruc nous a dit qu'il était député de la part de M. Brousson et autres. Cependant, par le guide que M. Brousson a envoyé, j'ai appris le contraire, c'est que ces Messieurs ayant délibéré de faire une assemblée dans certain lieu des Cévennes pendant la nuit et y solenniser un jeûne, firent savoir aux personnes qu'ils crurent de bonne volonté, le jour marqué, ou plutôt la nuit. A la veille, une terreur panique leur fit à d'aucuns craindre les suites ou le danger même de l'assemblée. Ils délibérèrent s'ils iraient ou non au rendez-vous. L'admirable zèle de M. Brousson y mena le plus grand nombre, mais M. de Bruc et quelques autres avec lui se séparèrent dès alors. Et depuis, M. Brousson nous ayant envoyé ce guide avec les mémoires pour nous demander ce que nous avons déjà marqué, il [ce guide] fit rencontre à Valence de M. de Bruc. Dans la suite, il [Dubruc] retira dudit guide la lettre, et s'en sert ici pour s'autoriser. J'ai prié cet homme de n'en rien dire, cependant j'ai cru vous en devoir avertir, ne croyant pas bien, que M. de Bruc nous cache de la sorte les choses.

Il me semble que pour une si bonne œuvre, vu le danger qu'il y a en France, nous avons besoin de personnes zélées et intéressées. On nous fait trembler, par la nouvelle qu'on nous dit qu'enfin M. Brousson a levé le masque ; soit que la chose soit, ou non, il me semble, Monsieur, qu'on ne presse pas assez au moins quelque petit secours. Si on avait un peu d'argent, j'ai ici quatre forgerons qui iraient pour aider à nettoyer les armes, une petite somme même pourrait leur aider ; peu de chose sauve quelquefois un grand corps. J'appréhende qu'on n'accable ces bons personnages, et qu'eux-mêmes, par un coup de zèle, n'exposent cette populace. Si vous le trouviez bon, on y enverrait le guide qui est ici ; mais en ce cas vous aurez la bonté d'envoyer votre lettre, pour suivre par eux ce que vous trouverez à propos. Je crois qu'ils déféreront à vos sentiments, s'ils ne se sont pas déclarés hautement.

Au reste, que (?) plusieurs personnes du Dauphiné assurent qu'il y a une épouvante générale, que 2,000 hommes s'y établiraient en certaines montagnes sans rien craindre. Tous nos réfugiés brûlent d'impatience d'agir. Si on pouvait avoir parole

qu'à Berne on ne désapprouverait pas nos menées, on vous porterait un état exact du nombre, de la qualité des personnes prêtes à servir, de ceux qui pourraient se montrer [monter ?] et d'autres s'armer. On assure que quoique en hiver, on ferait passer par le Dauphiné sans nul obstacle 2,000 hommes. Infailliblement il s'y en joindrait un fort grand nombre d'autres, et, je vous l'ai écrit, on aurait de Berne nombre d'armes. Mais il faut s'y prendre à l'avance. Les personnes que j'y crois le mieux intentionnées, et qui peuvent servir, sont MM. Emmanuel Imoff, le capitaine Steiguer, le major Sturler. Ces trois Messieurs assurément agiront de bon pied, je l'ai déjà écrit. M. de Convenant se fie à certains de Berne qui desservent le parti. On m'a assuré aussi qu'on a un moyen sûr de faire taire le parti de France. Comme je crois que dans les plus grandes affaires on ne doit rien mépriser, j'espère que vous n'aurez pas égard que ce n'est que moi qui vous l'écris. Soyez assuré, Monsieur, que les réfugiés pourraient faire encore quelque effort contre la France. La misère, le manque de travail par tout ce pays, en met un très grand nombre dans un pitoyable état. De plus le zèle et l'affection d'un fort grand nombre, peuvent faire faire quelque considération. Si vous le trouvez bon, M. de la Grange pourrait bien vous aller voir.

7.

[Cabrol (Lausanne) à Mirmand (Zurich), 16 (26) octobre 1689. *Ibid.*, f° 170.]

... Ce que je vous ai écrit de M. du Bruc s'est à plein vérifié. On peut pourtant se servir de lui pour rentrer en France si on le trouve à propos ; mais, pour lui donner connaissance ni administration d'aucune affaire, je ne le pense pas.

8.

[Mirmand (Zurich) à Jurieu. De Zurich, 20.10 de septembre 1689; *Record Office* à Londres. *State-Papers-Foreign. Switzerland*, n° 7. La lettre a été publiée dans De Chambrier, p. 167, sauf nos dix dernières lignes. Elle est consacrée à la Rentrée des Vaudois dans leurs vallées.]

... On ne saurait concevoir la mauvaise humeur des Cantons papistes dans la conjoncture présente des affaires. Elle aura

sans doute encore augmenté par la résolution qu'a pris le conseil de cette ville de rappeler les troupes de leur Canton qui sont au service du roi de France ; il y a apparence que les autres en feront de même, et qu'on commencera de régaler par là Monsieur l'envoyé d'Angleterre qui doit arriver ici dans peu de jours, s'il est vrai, comme on l'assure, qu'il soit parti de Hollande.

Vous verrez, Monsieur, par la copie que je vous envoie, d'une lettre écrite des Cévennes [Lettre de Brousson du 26 août], dans quelles dispositions on est en ce pays là. Il est important à mon avis, qu'on y demeure encore paisible...

XII

Lettre de Brousson à sa femme.

[Bibl. du Prot. *Pap. Vielles.* Autographe.] (Orth. orig.)

Le $\frac{14}{24}$ d'octobre 1689.

Je souhaiterois bien, ma chère femme, de pouvoir vous donner plus souvent de mes nouvelles, mais je suis dans un païs où l'on n'a guère la commodité d'écrire. Cependant je puis vous dire que je jouis grâce à Dieu d'une santé et d'un en bon point extraordinaire. Après avoir fatigué beaucoup nous sommes maintenant un peu en repos, et j'espère que Dieu me fera la grâce de me donner l'accomplissement de mes désirs, quoique j'y voye encore de grands obstacles selon le monde. Lorsque je considère de quelle manière Dieu m'a forcé de venir en ce païs et dans quelle disposition j'y suis venu, je suis persuadé que Dieu ne m'y a pas fait venir en vain. J'avoue que je ne vois pas encore la fin que Dieu s'est proposé en me conduisant ici et en m'y conservant d'une manière miraculeuse ; mais la suite me l'apprendra. Je ne comprenois rien non plus dans la conduite de Dieu lorsqu'il me fit sortir du royaume mais la suite me fit bien voir que c'étoit pour sa gloire et pour mon bien. Je ne doute point qu'il n'en soit de même à présent. C'est pourquoi je me repose sur sa sage Providence et j'espère qu'il dissipera toutes ces ténèbres, qu'il me fera voir la lumière de son salut

et de sa délivrance et qu'il confondra tous ceux qui entreprennent de me blâmer. Servons le comme il faut et mettons en lui notre confiance et ne doutons point qu'il ne nous fasse ressentir les effets de son amour et de son soin paternel.

Je vous recommande toujours mon fils, je prie aussi mon oncle d'en avoir un soin particulier. Je vous prie l'un et l'autre de considérer que ce que vous faites pour lui, vous le faites pour moi-même. Dieu veuille lui faire la grâce, et à moi aussi, de vous en témoigner notre reconnaissance. A Dieu, ma chère femme, attachez vous bien à Dieu, servez-le mieux que vous n'avez fait par le passé, et espérons de sa bonté et de sa miséricorde qu'après avoir exercé longtemps notre foi et notre patience il nous consolera enfin comme il consola son serviteur Job et comme il a consolé les autres fidèles qu'il a fait passer par de rudes épreuves et dont nous avons les Histoires dans sa Parole.

Je baise très humblement les mains à mon oncle[1] et à ma tante[2] et à Mademoiselle Ester et à tous nos autres parens et amis. Je ne crois pas que les Puissances sachent encore que je sois dans ce païs, du moins ne parle-t-on point de moi en aucune manière.

Quand vous voudrez m'écrire il faut donner votre lettre à celui qui vous rendra celle-ci.

XIII

Projet du Marquis de Miremont.

[*Mémoires pour servir à l'Histoire du XVIII*e *siècle* par M. de Lamberty, Amsterdam, Pierre Mortier, 1735, in-4°, vol. III, p. 237.]

Le dessein qu'on forme étant solide, puisqu'il est fondé sur le desespoir où sont reduits les Protestans en France, qui ne soûpirent qu'après une occasion de délivrer leur Conscience du

1 et 2. — Au-dessous de ces mots Brousson avait écrit, puis effacé : Monsieur et Mad[lle] de Paradez.

Le dos de la lettre porte seulement les mots : *Pour Mademoiselle*, qui sont de la même écriture que la lettre. Le cachet de cire rouge n'a pas d'autre empreinte que celle du doigt de Brousson. La lettre, qui fut montrée à Brousson lors de son procès, est paraphée par lui : *Brousson, min. de l'Evangile.*

cruel Joug sous lequel ils gémissent; sur l'espérance de leur délivrance par les benedictions dont Dieu a béni les Entreprises de Sa Majesté Britannique; sur le mecontentement universel de tous les sujets de l'une et de l'autre Religion; sur ce que les Provinces de Dauphiné, Languedoc, Cévennes, Vivarez, et Albigeois, sont dépourvuës de Gens de guerre ; sur les Engagemens accablans où se trouve la France avec les Etrangers, et sur ce que la France craint l'Angleterre sur les Cotes de l'Océan, etc., il ne s'agit que d'en faciliter l'exécution. Aïant un Chef[1] dont la naissance et le nom lui donne du crédit, et étant assuré d'un secours étranger, l'Affaire se peut exécuter avec assez de facilité à peu près de la sorte.

Il faut avoir environ deux mille hommes choisis, avec de bons Officiers dispersez en divers endroits du Canton de Berne en Suisse, où l'on est accoûtumé de voir beaucoup de François et Vaudois Refugiez, ce qui empêchera le soupçon de quelque dessein. Il faut avoir dans quelque maison du Ressort de Genève, ou du Chapitre qu'on apelle de S[t] Victor au delà du Rhône, des Armes et des Munitions pour les armer, ce qui est facile; car il y a un homme[2] à Genève qui a trois mille bons Mousquets à vendre, et qui a quantité de Poudre qu'il tire de quelques Moulins qu'il a sur le Rhône. On peut transporter ces Armes et ces Munitions au lieu du Rendez-vous par le Rhône, sans que le Résident de France ni d'autres s'aperçoivent (*sic*), et par des moiens qu'on indiquera.

Le Gouverneur de Milan doit, au tems qu'on conviendra, faire camper une Armée au voisinage de Novara pour donner de la jalousie au duc de Savoie pour Verceil. Le Vice Roi de Catalogne doit agir fortement et ne pas éloigner ses Troupes. Il faut convenir d'un temps pour faire assembler les Protestans dans quelqu'une de ces Provinces, et en divers endroits, sous prétexte de prier Dieu, pour lequel effet il faut y envoier des Ministres, et faire que l'on se trouve au Rendez-vous de chaque Assemblée, armé sous prétexte de défendre les Ministres : ils ont la plûpart des Armes cachées. Sachant le tems de ces Assemblées, il faut prendre jour pour entrer en Dauphiné et faire défiler les hommes choisis qu'on aura en Suisse pour se trouver au

1. Note de Lamberty : « Le Marquis de Miremont, Louis Armand de Bourbon. » La note est erronée. Il n'est pas sûr le moins du monde que le marquis se proposât lui-même.

2. Note : « Rocca ».

Rendez-vous à la Maison des Armes. Partie défilera par Genève un jour de marché sans soupçon, partie passera sur des Batteaux le lac à Nion et Copet pour se rendre à Hermans et autres lieux au delà du Lac, par où ils se rendont aisément au Rendez-vous.

Il y a trois passages pour entrer en Dauphiné. Un par le Fort de l'Ecluse en deçà du Rhône, qu'il faudroit emporter, et on y perdroit du tems. Un autre par la Savoie, mais il faudroit passer à un quart de lieuë du Fort de Bareau, ce qui pourroit incommoder ; le plus sûr est de pourvoir chaque homme pour quelques jours de Vivres et de prendre la route des Montagnes dont les chemins ne sont pas difficiles, et où on trouvera des Vivres, et on ira droit et sans obstacle quelconque dans le Dauphiné où il faudroit arriver au tems des Assemblées, et se joindre aux premiers dans le Haut-Dauphiné, et descendre incessamment vers les lieux dont on sera assuré pour grossir le nombre et se joindre après à ceux de Vivarez et Cévennes où il faut se cantonner. La situation du Païs est merveilleuse pour cela, et il y a un seul passage qui, étant coupé, un petit nombre peut arrêter des Forces considérables. Le Fort de Sainte (*sic*) Hipolite ne peut point empêcher de s'y cantonner : Et aïant ainsi un lieu de retraite, qui peut fournir de Vivres sans en tirer d'autre part, et étant ramassez en nombre, on se pourroit partager en deux Corps. L'un se tiendra en Dauphiné où il y aura les Vaudois, si l'on en met parmi les hommes qui seront choisis en Suisse, qui pourroient entrer dans la Vallée Cluson où presque tout est Protestant, et couper très facilement les passages par où il n'y aura plus de Commuication entre les Vallées de Piémont, Pignerol et Casal avec la France, si ce n'est par le Pas de Suse, ce qui est un grand détour. Le Comte de Melgar étant Gouverneur de Milan et aïant quelque intrigue de la sorte, avoit dessein, le passage de la Vallée Cluson étant coupé, d'assiéger Casal. L'autre corps doit se joindre à ceux de Languedoc et se saisir d'un lieu commode pour recevoir par Mer des Munitions de Guerre et du Canon pour pouvoir tenir la campagne et entreprendre de se saisir de quelque Forteresse. Dans quelques desseins qu'on a eu depuis longtemps et qui avoient été proposez à l'Espagne, on a trouvé fort propre Cette près de Montpellier, où l'on peut se fortifier, et où des Navires peuvent être à l'abri.

L'on ne doit aucunement faire insulte ni aux Eglises des Catholiques, ni aux Moines et Pretres, ni commettre aucune chose

contre les Catholiques, pour ne pas se les attirer sur les bras ; si l'on prend en quelques lieux des Provisions, il faut les païer. On doit avoir des Manifestes avec des prétextes spécieux et prévenir les Peuples d'un changement par quelque Prophétie anciennement tracée et qui soit bien inventée. L'on peut imprimer ces Manifestes à Genève ou ailleurs, et afin que rien ne se puisse savoir, il faut avoir un Imprimeur Allemand, qui ne sache point de François, et loüer une Chambre d'Imprimerie, et qu'une personne s'y trouve quand l'Imprimeur travaillera, afin qu'il n'emporte quelque Papier. Tous les Griefs se doivent rapporter au mauvais Conseil, et outre les Particuliers des Protestans, il faut qu'il y en ait de communs avec les Catholiques, comme que la splendeur de la Noblesse est ternie, l'Autorité des Parlemens abattuë, les Trois Etats abolis, etc., et crier, par tout où l'on passera, l'abolition du Papier marqué, des Impots intolérables, et du Logement des Gens de Guerre ; et faire que les Gens des Lieux abattent les Bureaux des doüannes et Impôts, afin de les engager à en craindre le châtiment. Voici une ébauche fort générale et faite à la hâte ; mais si l'on veut y donner les mains, fournir le nécessaire, et faire savoir le Secours qu'on peut avoir, l'on donnera un Plan exact et bien circonstancié de tout ; on sauvera toutes les difficultez et on se mettra en devoir de s'assurer de ceux qui doivent agir dans les differens endroits de ces Provinces pour y conclurre les Assemblées, et rendre efficaces les moiens qui peuvent conduire à la fin qu'on se propose. La chose étant bien conduite par les voies qu'on pourra indiquer, est humainement parlant presque immanquable. Mais si l'on veut y donner les mains, il est d'une nécessité indispensable que Sa Majesté n'envoie point de Résident à Genève pour le présent, parce que cet envoi ne paroissant pas nécessaire et pouvant d'ailleurs être de beaucoup de préjudice à ceux de Genève, qui ont leurs Biens dans la Terre de Mortier dans le Païs de Gex, d'où ils tirent les dixmes pour païer les Pasteurs, la France ne manquera aparemment pas de croire qu'il y a du mistère dans cet envoi, surtout le Resident[1] étant François et Dauphinois ; ainsi elle fera veiller, au lieu que ne faisant pas cet envoi, elle ne songera pas à cette partie du Roïaume si éloignée des craintes qu'elle a.

1. Note : « M. d'Ervall ».

XIV

Projet pour pénétrer en France. (Fin 1689).

[*Pap. Court,* 17, M, f° 9.]

Tout le monde convient du mécontentement général qui règne en France et principalement parmi les peuples du Dauphiné, du Vivarais, des Cévennes et du Languedoc qui gémissent tous sous la violence qu'on fait à leurs consciences. Ceux qui ont des relations dans ce pays-là savent qu'on est tout disposé d'entrer en mouvement dès qu'on se verra en état d'y être soutenu. S. M. B. elle-même connaît parfaitement ces dispositions, elle les regarde sans doute comme un moyen pour humilier la France et pour y établir la religion réformée, mais elle a trouvé jusqu'à présent que le temps n'était pas propice pour en profiter, et c'est ce qui fait qu'on prend la liberté de lui représenter les raisons qui font juger qu'il faut agir pour cela sans retardement; et après avoir déduit ces raisons, on parlera des moyens qu'il faut employer pour agir avec succès, sous la bénédiction de Dieu.

Il faut demeurer d'accord, avant toutes choses, que pour réussir dans le dessein qu'on (a) contre la France, il faut entrer dans ses terres par quelque endroit favorable, et que présentement on ne voit point d'ouverture plus propice pour cela que celle qu'on peut avoir dans le Dauphiné, comme nous le verrons dans la suite; de sorte que dans cette vue il faut considérer, et c'est la première raison qu'on a à dire, qu'on peut recevoir un secours très considérable des réfugiés qui sont en Suisse. On pourrait bien en ramasser jusqu'à 2,000 et parmi ceux-là il se mêlerait assurément un très grand nombre de Suisses. Mais la misère est si grande en ce pays-là, à cause de l'extrême cherté des vivres et de l'interruption du négoce, que presque tous les réfugiés seront contraints, après l'hiver, d'aller chercher ailleurs le moyen de subsister, de sorte que par cette dispersion on sera privé du secours qu'on pourrait recevoir de leur part, et de celle des Suisses qui se seraient mêlés avec eux, et qui seraient obligés de garder pour lors plus de mesures.

2° On doit regarder les officiers réfugiés comme des personnes d'un très grand usage dans le dessein d'entrer en France, soit par les liaisons qu'ils ont dans leur patrie, soit par la connaissance qu'ils ont du pays, ou enfin par la nouvelle ardeur que leur pré-

sence inspirerait au peuple de France. Mais comme le nombre de ces officiers a considérablement diminué dans la dernière campagne, il est à craindre qu'il n'arrive la même chose dans la prochaine et que si l'on n'emploie bientôt ceux qui restent encore, on ne se trouve privé des avantages qu'on peut recevoir de leur part.

En dernier lieu, l'entrée des Vaudois dans le Piémont a fait une ouverture pour entrer en France dont il semble qu'il faut profiter ; car, quoique leur entreprise ait été prématurée, cela n'empêche pas que, puisque la chose est faite on n'en doive tirer tous les avantages qu'il est possible ; d'autant mieux qu'en profitant de l'occasion qu'on a d'entrer par le Piémont dans le Dauphiné, on a la satisfaction de procurer en même temps du secours aux Vaudois dont la conservation est sans doute chère à S. M. [on a cessé de les attaquer depuis quelque temps à cause de la rigueur de la saison, mais sans attendre les nouvelles attaques ils sont en danger de périr faute de vivres (*note de Mirmand*)]. S'ils ne sont bientôt secourus, ce serait d'autant plus fâcheux que par leur ruine on donnerait occasion aux troupes de France de se saisir du poste qu'ils occupent et de fermer cette ouverture qu'on a présentement pour entrer dans le Dauphiné. Mais outre les raisons qui doivent engager S. M. à soutenir les Vaudois il est certain que sa gloire y est en quelque manière interessée, puisque encore qu'ils *aient entrepris sans son approbation d'entrer dans leur pays, on ne laisse pas de croire presque généralement partout, qu'elle leur a été accordée.* Ce bruit est surtout répandu en France, où il est certain que le peuple serait extrêmement consterné s'il voyait qu'on abandonnât les Vaudois ; car il appréhenderait d'être exposé au même traitement si l'occasion s'en présentait ; au lieu que le secours qu'on leur donnera sera très propre à encourager nos frères de France et à les faire agir avec plus de résolution.

On peut ajouter à toutes ces raisons une quatrième, quoiqu'elle soit parfaitement connue de S. M., qui est la crainte du changement qui peut arriver dans les affaires d'Allemagne, soit par la peine qu'il y a d'entretenir le grand corps des Princes alliés dans une parfaite union, soit par l'extrême difficulté de la guerre qu'on a peine à soutenir, ou enfin par les intrigues des Jésuites, ou par la satisfaction qu'on peut donner à l'Empereur, ce qui est encore une puissante considération pour ne tarder pas davantage à profiter des dispositions où l'on est en France, à qui l'on ôterait par [là] le moyen de secourir l'Irlande avec tant de faci-

lité, ce qui contribuerait beaucoup à avancer les affaires de S. M.

Tout ce qui vient d'être dit recevrait une nouvelle force si on pouvait compter qu'en même temps qu'on se mettra en état d'entrer dans le Dauphiné par le Piémont, on peut faire une descente sur les côtes de France. Il serait à souhaiter que cela fût ainsi, et il y aurait lieu d'espérer qu'on agirait avec plus de succès si on attaquait la France en même temps par divers endroits. Mais si cela ne se peut pas et que les affaires de S. M. ne le lui permettent point, faut-il ne compter pour rien toutes les raisons qui ont été dites ci-dessus? et dans l'espérance d'une chose incertaine, se priver des avantages qu'on peut recevoir présentement, et qu'on ne trouvera peut-être plus si on ne travaille avec diligence à l'exécution du dessein dont il a été parlé?

Mais avant de venir aux moyens qu'il faut employer pour cela, il faut prévenir l'objection qu'on peut faire, qu'il n'est pas aussi aisé qu'on se l'imagine, d'entrer par les Vallées du Piémont dans le Dauphiné. Sur quoi l'on peut dire que des personnes qui ont été sur les lieux assurent que lorsqu'il n'y aura plus de neige sur les montagnes, on peut entrer de la vallée Saint-Martin dans celle de Pérouse en passant par Pomaret, et qu'il y a aussi divers passages pour aller de la même vallée de Saint-Martin à celle de Pragela. Il y a aussi plusieurs routes pour aller de la vallée de Luzerne dans celle de Queyras, dont les plus aisés sont par Abriès en passant par La Tour Boby et Gosserans (?), ou bien en passant par les Prals, laissant Mirbourg (?) à droite, par la combe des Charbonniers et par Corbarieu (?). On peut aussi s'éclaircir là-dessus par le moyen des personnes de ce pays-là qui sont en Angleterre. Mais si l'on ne peut pas faire passer du canon par ces endroits-là, il serait aisé d'en faire fondre quelques petites pièces, et d'employer à cet usage les cloches qu'on trouvera dès qu'on sera entré dans le Dauphiné; outre que d'ailleurs on n'en aura guères besoin dans ce pays-là qui est presque entièrement sans défense.

Supposant donc qu'il faut se mettre en état d'agir dans le printemps prochain du côté du Dauphiné, il s'agit de prendre les mesures nécessaires pour cela, et pour cet effet il faut être assuré d'un passage pour entrer dans les Vallées, avoir des troupes, un chef, des officiers et de l'argent.

A l'égard du passage le gouverneur du Milanais a répondu, sur la proposition qui lui a été faite de le permettre dans ce pays là, que non seulement il accorderait ce passage, mais encore qu'il l'appuierait de ses troupes, à condition que celles qu'on

voulait faire passer tournassent leurs armes contre la France, qu'elles aient un chef qualifié et de bons officiers, et qu'elles marchent sous la bannière de S. M. ou de quelque autre Prince; de sorte que de tout cela il résulte, que suivant toutes les apparences, M. l'envoyé d'Angleterre qui est en Suisse pourra facilement convenir sur cette affaire avec le gouverneur du Milanais, qui en accordant le passage dans ce pays là s'engagerait dans une rupture ouverte avec le duc de Savoie qui sans doute serait alarmé par cette démarche aussi bien (que) par l'entrée dans ses États d'un corps de troupes considérable, ce qui pourrait bien l'obliger d'entrer dans les intérêts des Princes alliés, et donner par conséquent de plus grandes facilités pour exécuter les desseins qu'on a contre la France.

Pour ce qui est des troupes, il faudrait avoir jusqu'à 8 ou 10,000 hommes, dont on trouverait une partie dans la Suisse comme il a été dit ; et on pourrait y joindre des troupes réglées qu'on prendrait en Allemagne et peut-être aussi dans le Milanais : et comme il s'agirait de faire une puissante diversion en France qui favoriserait le dessein des Princes alliés, il y a grande apparence qu'ils bailleraient de leurs troupes s'il était nécessaire et si S. M. les en priait. A quoi il est bon d'ajouter que M. le duc de Wirtemberg lui offre trois régiments pour travailler à cette expédition.

Pour ce qui regarde le chef, on recevra toujours avec plaisir celui que S. M. voudra choisir, mais il est à souhaiter qu'il soit extrêmement qualifié et, s'il se pouvait, dans une assez grande considération en France pour s'attirer de la part de la noblesse du roy[me] cette confiance qui fait qu'on marche avec tant de joie sous un chef qui l'inspire à ceux qui le suivent; et c'est ce que ferait un des fils de M. le duc de Schomberg pour la famille duquel tous les Français ont une vénération extraordinaire. A l'égard des officiers, on espère que S. A. E. de Brandebourg voudra bien permettre aux officiers réfugiés qui sont à son service, de s'employer à cette expédition, à laquelle ils sont d'aûtant plus nécessaires que le peuple qui est en France se trouvera dépourvu d'officiers, et qu'un très grand nombre de ceux qui sont dans le Brandebourg se trouvent natifs du Dauphiné, des Cévennes et du Languedoc. Peut-être même serait-il à propos de se servir des troupes réglées composées de réfugiés qui sont au service de S. A. E.; du moins est-il certain que les Piémontais qui s'y trouvent engagés sont d'une absolue nécessité dans cette expédition. S. A. E. leur a déjà fait connaître

qu'elle leur permet d'aller secourir leurs frères, et sans doute elle poussera sa bonté, dans cette occasion, aussi avant qu'on peut le souhaiter, et suivant les mesures que S. M. prendra avec elle pour le succès de cette entreprise.

Pour ce qui est de l'argent, on espère que S. M. donnera à M. Coxe, son envoyé extraordinaire en Suisse, le moyen et les ordres nécessaires pour fournir à la dépense qu'il faudra faire. Il faut aussi qu'il soit chargé d'agir pour le succès de ce dessein suivant que les affaires le demanderont, soit à l'égard des puissances avec lesquelles il faudra entrer en négociations, et généralement de toutes les circonstances qui dépendent de cette affaire. M. l'envoyé trouvera des réfugiés en Suisse qui agiront dans cette occasion avec beaucoup d'ardeur et de fidélité, par le moyen desquels on pourra entretenir en France les correspondances nécessaires, et faire connaître en ce pays là lorsqu'il sera temps d'entrer en mouvement. Il y a des ministres qui se disposent pour aller en France, dont la présence sera d'un très grand usage ; mais il faut que M. l'envoyé leur donne ce qui leur sera nécessaire pour faire leur voyage.

Le fondement qui a été posé d'entrer par le Milanais dans le Piémont et de là dans le Dauphiné n'est que dans la supposition que les affaires demeureront en Suisse sur le pied qu'elles y sont présentement, c'est-à-dire hors d'espérance de pouvoir passer sur les terres de cet Etat ; car s'il y arrivait quelque changement avantageux, on en profiterait pour entrer dans le pays de Gex par le pays de Vaud, ce qui rendrait l'entreprise dont il s'agit, beaucoup plus aisée que par la voie du Milanais.

On peut encore ajouter que si les Suisses voyaient cette affaire engagée, la négociation où S. M. est entrée avec eux en aurait un plus prompt et un plus heureux succès, et que ce serait sans doute une forte considération pour les obliger à se déclarer contre la France.

Addition au Mémoire.

Quoique le projet qui a été proposé ci-dessus paraisse extrêmement avantageux pour les desseins de S. M. et qu'on en puisse attendre plus de fruit que d'une armée de 30,000 hommes en Allemagne, il pourrait pourtant bien arriver que S. M. ne trouvera pas à propos, par des raisons qui nous sont inconnues, de pousser ce projet dans toute son étendue. Quand cela arriverait ainsi, il est de la dernière importance d'envoyer 4 à 5,000 hommes dans les vallées du Piémont par toutes les raisons qui

ont été dites ci-dessus pour engager S. M. à soutenir les Vaudois. A quoi on peut ajouter qu'on fatiguerait extrêmement la France par les courses (?) que ces troupes là tiendraient (?) et qu'on l'obligerait à tenir sur pied un corps de troupes considérable, dans la crainte que celles qui seraient dans les Vallées ne profitassent de la disposition où sont les peuples du Dauphiné, du Vivarais, des Cévennes et du Languedoc pour causer des mouvements dans ces provinces.

Mais quel des deux partis que S. M. veuille prendre. il faut qu'il ait la bonté de donner promptement des ordres. La diligence est d'autant plus nécessaire dans cette occasion, que les Vaudois, qui sont encore au nombre de 600, n'ont des vivres que pour deux mois ; mais il serait bien à souhaiter qu'en attendant, M. l'envoyé donnât une petite subsistance aux réfugiés qui sont en état de porter les armes et que la nécessité chasse de la Suisse. Il est même à craindre que leur misère jointe à cet adoucissement présent qu'il y a en France à l'égard des réformés, n'en oblige plusieurs à prendre le parti de s'y en retourner. Tout cela demande une diligence extraordinaire à recevoir ces ordres qu'on attend de S. M. ; à qui l'on croit d'être obligé de faire savoir l'extrémité où se trouve réduit un grand nombre de familles réfugiées qui sont en Suisse, à quitter ce pays après l'hiver, sans avoir aucun endroit où elles puissent s'établir. Dans cet état, il est à craindre qu'elles ne prennent le parti de retourner en France pour jouir des adoucissements dont on les flatte ; mais on pourrait les délivrer de cette tentation si M. l'envoyé avait ordre de leur donner les moyens d'aller en Angleterre pour aller de là en Irlande où elles pourraient être de quelque usage à S. M. On prendrait en ce cas les précautions nécessaires afin que la dépense qu'elles feraient en cette occasion ne fût pas inutile.

XV

Un billet du prédicant David Quet.

[Saisi sur l'accompagnateur Manuel. *Arch. Langu.* C. 170. Dossier Quet, orth. orig.]

Monsieur e tres honoré frère,

Je vous escrit ses lignes pour vous faire aprandre l'etat de ma santé laquelle est fort bonne. Dieu soit loué de nous. Je prie

Dieu que ainsin soit de la vostre et de celle de ceux quy vous apartiennet. Je ne croyes pas de tant tarder a vous voir comme j'ay tarder par mon malleur, mais je suis esté au lieu que vous savez pour avoir cet avantage. Vous aurez la bonté de m'anvoyer, par ce dhonneur, de vos nouvelles, et j'atan que vous aurez la bonté de crere que je vous suis tout aquis

QUEST

[*au dos :* Monsieur Laporte.]

[Paraphé ne varietur : PERDRIX, juge crimin[el]. QUEST.]

XVI

Un billet du prédicant Lapierre.

[Dossier Quet. C. 170. Saisi sur le prédicant. C'est à lui que Lapierre l'avait adressé. Orth. orig.]

Monsieur et honoré frère,

Ayant receu la vostre et veu par icelle des reproches que vous me faites sans estre informé des choses dont vous m'accusés, je vous prie de croire que je ne suis pas homme à me rendre coulpable de ce dont vous m'accusez. Sy sella étoit, j'aurois renversé toutes les qualités dont je fay profection, lesquelles j'ayme plus que ma propre vie, car je ne suis pas homme à nier la vérité. Pour moy, à l'egard de cette pièce que vous me dites de chez Noguier, je vous proteste avec sincérité que je ne say jamais avoir prins aucun livre chez Noguier et sy sella feust esté, quand ils seroient le plus esquis de tous les conposez, asurés vous que je vous l'aurés rendu avec gayeté de cœur, car pour moy, à Dieu ne plaise que je fasse mon profit du dommage de mon frère. Et a l'esgard de ce que vous m'envoyez, que je me suis caché de vous dimanche passé, je vous prie d'en demander la vérité à celui dont nous estions pour lors ; vous estiez dans l'un et moy dans l'autre, et des l'abord je le pria que j'eusse l'honneur de vous voir et il me vint dire que vous estiez sorti, dont je feus bien surpris car j'estois pationné de vous voir. Je vous aseure que j'ay et j'ay une estime particuillère pour vous, sachant vostre piété et vostre zelle ; et le soin que vous prenez pour l'edillication de nos frères augmente grandement l'amour que j'ay pour

vous. Le zelle que nous devons avoir pour nostre commun père m'a annismé envers vostre endroibt, et je vous prie vous informer avec nostre frère françois [Vivent] de la manière que j'ay parlé de vous. Je souhaite ardenm[t] d'avoir l'honneur de vous voir pour me pouvoir justifier de ma fidellité. Ayant escrit a la haste je ne vous marque pas toutes choses comme je souhaiterois. Je vous envoye par le donneur cé vinte deus solz que vous aviez ballé pour moy. Je vous prie, croyez moy un de vos serviteurs sans réserve, faites en sorte que j'aye l'honneur de vous voir. Je vous prie, cy vous m'escrivez, ne metre point d'adresse ny non. Suffit que vous le donniéz a dé jeans fidelles

C. Lapierre.

[Paraphé ne varietur : Perdrix juge crim[el]. Quest.]

XVII

Documents relatifs aux prédicants, de 1690 à février 1692.

Nous avons renoncé presque absolument, à partir des premiers mois de 1690, à fournir dans nos notes l'indication des documents dont nous nous sommes servis. Il aurait fallu transcrire de trop nombreuses références, ou renvoyer en bloc à trois cartons des Archives du Languedoc dont le dépouillement est laborieux. Les procédures qui ont suivi les dénonciations d'Anne Baudoin, en novembre 1692, et celle de Valdeyron après la mort de Vivent (février 1692) ont été utilisées contre Brousson. Une partie se trouve donc jointe au dossier de celui-ci, C. 191. Le reste est C. 171 et C. 172, dans un désordre complet. La procédure qui suivit la mort de Grevou au Mas de Montredon (décembre 1691) est également C. 171, et nous a fourni de nombreuses données.

Les dépositions essentielles d'Anne Baudoin, d'Anne Bourelle et de Louise de Bringuier, se trouvent confirmées presque constamment, et complétées, par les interrogatoires de ceux des accusés qui ont consenti à avouer. Il en est de même de la déposition de Valdeyron. D. Benoît (*Bull.* LVIII, 158) déclare que cette dernière est « un fouillis inextricable d'invraisemblances, de contradictions et de calomnies ». Il faut, pour parler de la sorte, ignorer

les dépositions qui l'accompagnent. Nous la tenons au contraire pour absolument claire et véridique, et il suffit pour se convaincre de sa valeur, de placer à côté d'elle en particulier : 1° la déposition du valet de consuls Gervais, relative à la mort de Louis de Bagars ; 2° la déposition d'Abraham Ducros. Il ressort à l'évidence, de cette simple confrontation, que Valdeyron, en narrant par le menu les événements dont il dit avoir été le témoin pendant les six mois qu'il a suivi Vivent, n'a certainement pas inventé les faits qu'il rapporte. Comme, d'autre part, il ne manifeste d'animosité d'aucune sorte contre aucun de ses compagnons en particulier, qu'il s'accuse lui-même de s'être embusqué au Mercou pour assassiner Bagars, on se demandera pourquoi son témoignage, presque partout confirmé, n'est pas recevable dans sa totalité.

Il nous a paru impossible de transcrire ici des dépositions fort longues, qui se répètent, et qui ont déjà en entier passé dans notre texte. Nous dresserons du moins l'inventaire des dossiers dont elles font partie[1].

Interrogatoires à Saint-Hippolyte, dans le Fort, par devant Daudé, juge au Vigan.

1691

Nov.	10	— Suzanne Viala, du Moyna (Soudorgues), 18 ans[2]	C. 172
»	»	— Etienne de Manoël, Sr de la Blaquière, d'Algues (Lasalle), 25 ans[3]	»
»	»	— Jean Gautier, Sr du Roucou, hab. Lasalle, 27 ans	»
»	11	— Anne Baudoin, de Caderles, 19 ans[4]	C. 191
»	12	— Antoinette Ausset, femme Jean Martin, de Rieumal (Lasalle)	C. 172
»	»	Pierre Ducros, dit Choure, de Lasalle, cardeur, 65 ans	»
»	»	Margu. Pellet, femme Jean Soubeyran, de Simonet (Saint-Bonnet), 50 ans	»
»	»	Pierre Massot, de Lasalle, cardeur, 50 ans	»

1. Nous faisons précéder d'un — les pièces les plus importantes.

2. Fille de Me Claude Viala, procureur au présidial de Nimes.

3. Neveu du prédicant Manoël.

4. Fille de feu Sr Pierre Baudoin, marchand de Lasalle.

Nov. 13 — Anne Baudoin (2e interr.) . . . . C. 191
» » Pierre Massot (2e interr.) . . . . C. 172
» » Anne Jallaguière, femme Jean Viala (de Saint-Martin Corc., hab. Lasalle), 50 ans. »
» » Pierre Auban, de Lasalle, serrurier, 58 ans. C. 171
» » Marie Roussel, femme Paul Arnaud, de Sainte-Croix, 34 ans . . . . »
» 15 — Anne Bourelle, de La Fare (Saint-André), hab. Lasalle, 18 ans . . . . C. 191
» 16 Marc Amblard, de la Coste (Générargues), travailleur, 65 ans[1] . . . . C. 171
» 18 — Jean Pierre Lasalle, de Lasalle, 35 ans . . . . . C. 191
» » Suzanne Viala (2e interr.) . . . . C. 172
» 20 — Anne Lafont, femme Jean Teissèdre, de Palhès (Monoblet), hab. Caderles, 22 ans. C. 191
» 24 Jean Teissonnière, de Lasalle, cordonnier, 65 ans, père . . . . C. 171
» » Margu. Teissonnière, de Lasalle, 25 ans, fille. »
» 28 — Louise de Bringuier de Cornelis, Lasalle, 18 ans . . . . C. 191
Déc. 13 Marie Roussel, femme Arnaud, de Sainte-Croix de Caderles . . . . C. 172
» 14 — Pierre Desmonts, de Durfort, facturier, 53 ans . . . . C. 191
» » — Anne Lafont (2e interr.) . . . . »
» » — Jean Vierne, de Saint-Jean du Gard, serrurier, 36 ans . . . . »
» 17 Jacques Gervais, de Caderles, tisserand, 56 ans . . . . C. 171

Affaire du Mas de Montredon (Saint-André de Valborgne). Information.

Déc. 18 — Bertrand, Rouquette (de Saint-André), Catmagré, Bacher, Pousol, soldats à Saint-André . . . . C. 171
» » — Antoine Gervais, de Lasalle, 30 ans, fustier, huissier, valet de consuls . . . . »
» » — Isaac Parlier, du Mas Supérieur (Saint-André), 25 ans . . . . »

1. Fugitif, sans relations connues avec les prédicants.

Déc. 18 — François Mazauric, de Montredon (Saint-André), cardeur, 30 ans.................. C. 171
» » — Isabeau Pagès, veuve Jean Illaire, de Pontmarès (Saint-André), 38 ans............. »
» » — François du Rouzié, Jean Valade, soldats à Saint-Hippolyte......................... »

Interrogatoires :

Déc. 19 — Marie Boyer, femme Rauquier, de Montredon (Saint-André), 60 ans............... »
» 20 — Henri Périer, dit Meinadier, de Montredon 25 ans.................................. »
» » — Pierre Ramond, de Pontmarès *(id.)*, cardeur, 40 ans................................ »
» 21 — Jean Gazan, du Mas des Soliers (Saint-Marcel), 17 ans.......................... »
» 22 — Jean Espaze, de Liron (Soudorgues), 22 ans. »
» » — David Teissonnières, du Mas des Vernèdes (Cros), 19 ans......................... »

Affaires de Lasalle (suite).

Déc. 23 — Anne Baudoin (3e interr.).................. C. 191
» 24 Madeleine de Salvaire de Rouville, Rouville (Saint-Jean), 18 ans.................... C. 172
» » Lucrèce de Salvaire de Rouville, Rouville (Saint-Jean), 25 ans..................... »
» 26 — Pierre Desmonts (2e interr.)............... C. 191
» » Anne Boissier, femme Lafont, de Sainte-Croix, 60 ans............................ C. 171
» » Jacques Boudon, de Saint-Jean, marchand, 35 ans................................. C. 172
» 31 Marie Fesquet (15 ans) de Caderles........ »
» » Esther Fesquet (14 ans) de Caderles....... »
» » Guillaume Fraissinet, de Sainte-Croix-de-Caderles, 40 ans........................ »
» » Henri Viala, des Horts (Soudorgues), 45 ans. »
» » Louis Lafont, menuisier................. C. 171
» » Jacques Deshons, de Bouzonc (Colognac), 21 ans................................. »
» » Jean Deshons, de Bouzonc (Colognac), 16 ans................................. »
» » Jeanne Deshons, veuve Deshons, de Bouzonc (Colognac), 58 ans................ »

1692

Janv.	1er	Claude Roussel. de Saint-Geniès (Sainte-Croix), tisserand, 50 ans	C. 172
»	» —	Marie Martin, de Ricumal (Lasalle), 16 ans.	»
»	» —	Marthe Teissonnière, veuve Ant. Roques, de Sainte-Croix[1], 80 ans	»
»	2	Mad. Gautier, femme Henri Viala, des Horts, (Soudorgues), 40 ans	»
»	» —	Jeanne Roques, femme Guill. Fraissinet, de Sainte-Croix[2], 32 ans	»
»	»	Marie Roussel, de Calviac (Lasalle), 30 ans.	»
»	»	Claude Roussel, de Calviac (Lasalle), 27 ans.	»
»	»	Henri Viala (2e interr.)	»
»	»	Espérance Soubeyran, de Simonet (Lasalle), 16 ans	»

Affaire du Mas de Montredon.

Janv.	2	Nouveaux interrog. de Périer, Jean Espaze, David Teissonnières, Ramond et Jean Gazan	C. 171

Affaires de Lasalle (suite).

Janv.	4-8	Décrets de prise de corps contre Grail, tailleur, de Lasalle ; Guillaume et Abraham Ducros, enfants du Choure, de Lasalle ; Pierre Rocher, banastier, de Lasalle ; le cadet Gavanon, des Bousquets ; le Sr Jacques Fabre, de Montredon, sa mère, sa sœur et sa femme ; Jean Soubeiran, de Simonet ; Jean Martin, de Rieumal ; François Lasvalz, de Soulages	C. 172
»	16-22	Décrets de prise de corps contre Ant. Meynadier, de Saint-Laurent, près Barre ; les deux filles d'André Calmel, de la Camp (Soudorgues) ; Suz. Escot, femme du Sr Rouveirollis, de Lasalle ; Suz. Leblanc, femme du Sr Solier, de Lasalle ; Léonor Jallaguière, de Lasalle ; Claire de Falgueguerolles, de Monoblet ; la femme de Gervais, dit Capon, de Lasalle ; Jacques Sou-	

1. Mère de Jean Roques, pendu avec Manoël en 1687, arrêtée comme fugitive.

2. Sœur de Jean Roques.

beyran, de Milherines ; les deux Lagarde frères, de Milherines ; Jallaguiéresse, femme du Pressaire, de Lasalle ; Pouget, de Lascours (Colognac) ; Poussielguesse, de Saint-Jean du Gard ; Villaret, de Durfort. C. 172

1692

Janv. 13 Jugement du Comte de Broglie : Jean Gazan, Jean Espaze, Jean Teissonnières, Jacques Gervais, Jacques Boudon, Pierre Ramond, Henri Perier, envoyés aux galères à perpétuité .... C. 191

» 13 Amendes imposées à dix paroisses (Lasalle et environs) .... C. 172

Il manque des dénonciations nouvelles, de :

Jean Guérin, tailleur
Pierre Dumas, de Lasalle
Pierre Michel, travailleur, de Drigas (?)
Jean Coumeigne, de Lasalle,

et des procès-verbaux de perquisitions, ensuite de quoi sont interrogés au Fort les 11 prisonniers qui suivent :

Fév. 22 — Pierre Dalgues, de Lasalle, cardeur, 58 ans. C. 172
» » — Jean Avesque, de Lasalle, cardeur, 18 ans . . »
» » — Anne Lafont, des Fourniels (Cros)......... »
» » — Antoine Avesque, de Lasalle, cardeur, 23 ans, frère de Jean..................... »
» » — David Fournier, des Cremats (Soudorgues), cardeur, 70 ans...................... »
» » Henri Fournier (fils), des Cremats (Soudorgues), 35 ans......................... »
» » — Isabeau Viel, veuve Claveirole, du Mas de Micoulau (Soudorgues), 50 ans.......... »
» » Jacques Bruguière, de Fraissinet-de-Fourques (hab. Micoulau), 80 ans............ »
» » Jean Puech, du Mas de Girbe, Lasalle, cardeur, 25 ans.......................... »
» » Suzanne Gout, veuve Avesque (mère), de Bonal (Lasalle)....................... »
» » — Louis Portefaix, de Soudorgues, tellatier, 18 ans............................... »

Procédures touchant le meurtre du S[r] Brès.

(à Alais, par devant Pierre Bastide, procureur d'office, en l'absence de Mandajors) .... C. 172

Oct. 28 — André Comte, de Peyraube (Soustelle)..... »

» » Antoine Comte, fils, 14 ans................ »

Nov. 21 — Pierre Barthélemy, valet d'Esprit Gibert, 20 ans................................. »

» » Esprit Gibert, rentier de la mét. de Vaumalle (Le Pin), 50 ans....................... »

» » — Claude Pellet, du Camp Nau (Soustelle).... »

Janv. 15 — Guillaume Soulages, de Cassagnas (hab. Vaumalle), 20 ans......................... »

» 25[1] — Jean Masbernard, dit Saint-Paul, du mas du Villaret (Saint-Paul la Coste), 22 ans.. »

» 26 — Jean Masbernard, dit Saint-Paul (2[e] interr.). »

» 28 — Louis Teissier, de Générargues, 22 ans..... »

Fév. 23 Jugement, condamnant aux galères Louis Teissier, Pierre (*sic*) Gibert, du Pin, et André Comte ; au bannissement du Languedoc (pour trois ans) Comte fils ; et à la potence Jean Masbernard dit Saint-Paul, et Guillaume Soulages. (Arch. mun. de Nimes. Placards imprimés. TT, 2 et 8.).......... »

Interrogatoires dans le fort d'Alais, par devant Daudé, juge du Vigan.

Fév. 26 — Pierre Valdeyron, du mas de la Salle (Valleraugue), tisserand, 20 ans................ C. 172

» » Abraham Ducros, fils de Pierre, dit Choure, de Lasalle, cardeur, 22 ans............... »

» 27 — Pierre Liron, de Valleraugue, dragon, 24 ans. »

» » — Jean Viala, de Saint-Jean du Gard, dragon. »

sans date : — Etat des personnes accusées par Languedoc [Valdeyron] et le cadet Ducros, outre ceux qu'ils ont dénoncé à Mgr de Bâville. (Se

1. Les deux interrogatoires de Saint Paul (Masbernard) portent dans le dossier les dates des 25 et 26 février. Or le jugement imprimé du 23 février (retrouvé à Nîmes sur les indications de M. Fonbrune-Berbinau) porte qu'il a été « signifié et exécuté le jour même ». Il y a donc lieu de croire à un *lapsus calami* du greffier d'Alais, et de restituer à ces interrogatoires les dates des 25 et 26 janvier. Sur la modification que la découverte tardive de ce jugement apporte à notre texte (I. 468) voir aux *Additions et rectifications*.

rapporte à des dépositions qui manquent au dossier) .... C. 172

Mars 13 — Jugement (imprimé) du Comte de Broglie envoyant aux galères, pour avoir donné retraite à Vivent ou à ses complices, dix-huit hommes des environs de Lasalle ou du Vigan. (*Pap. Pradel.* Bibl. prot. Voir plus haut, II, 9)........................ C. 172

» 17-28 — Dossier d'Etienne Arnal, consul de Palharols (près du Vigan), 37 ans .... »

» 28 — Jean Boissière, de Malignos (Monoblet), cardeur, 48 ans .... »

» » — Anne Thérond, fille du rentier de Rouville, 23 ans.............................. » »

» » — Jacquette Viala, veuve de Jacques Jallaguière, du mas d'Olivet, Lasalle, 65 ans.. »

» 30 Louise Calmel, du mas de la Camp (Soudorgues), 25 ans,......................... »

» » Catherine Calmel, du mas de la Camp (Soudorgues), 22 ans....................... »

» » Suzanne du Roullet, femme du S[r] Daniel Soulier, Lasalle, 42 ans.................. »

» » Léonor Jallaguière, Lasalle, 35 ans .... »

» » François Lasvalz, Soulages (Lasalle), 50 ans. »

» » Suzanne d'Escot, femme du S[r] Rouveirollis, Lasalle, 65 ans.......................... »

Avril 5 — Jugements par contumace : Grail ; Martin, de Rieumal ; Fabre, de Montredon ; Soubeiran, de Simonet ; Rocher ; Meynadier ; Jacques Soubeyran ; les deux Lagarde, Villaret, aux gal. perp. Les maisons de Martin, Fabre et Soubeiran, de Simonet, seront rasées.

» » Suzanne Bousanquet, femme de Jean Jallaguière, dit Pressaire ; Poussielguesse, de Saint-Jean du Gard ; Gervaise, femme de Gervais Capon, sont bannies à perpétuité. C. 191

» » Jugement de Broglie envoyant aux galères Etienne Arnal, de Pailherols .... »

» 14 Jugement de mort contre les dragons P. Liron et J. Viala, commué le 16 juin en une condamnation aux galères perpétuelles... C. 172

Mai 30 — 2e Interrog. de Catherine Calmel.......... C. 172
Voir encore C. 172, Dossier Etienne et Paul Plan (— Déposition d'Anne Baudoin, — de Valdeyron et de Ducros). C. 172, Dossier Gavanon (— Dép. de Valdeyron — Interrog. de Gavanon). C. 172, Dossier de l'Ass. de la Camp de Monoblet (25 sept. 1692) (— Dép. de Valdeyron).
Août 25 — Ordre d'arrestation de Teule, de Saumane.. »

XVIII

Proclamation de Schomberg, répandue dans le Dauphiné en 1692.

(Agnew. *Protestant exiles from France.* Edition de 1886, tome I, p. 309.)

The proclamation issued in France by the Duke (of Schomberg) was written for him by his chaplain Rev. Joh. du Bourdieu who gave a copy of it to Boyer, the author of the history of king William III in three volumes. It is printed in that history vol. ii appendice page 71...

La déclaration du Duc de Schomberg aux habitans du Dauphiné au nom du Roi de la Grande-Bretagne Guillaume III.

Comme les violences que la France a exercées sur tous ses voisins doivent faire craindre à ses sujets que si les Alliés entrent dans ses Etats ils n'en tirent une vengeance proportionnée à ce qu'ils ont souffert, Nous croyons les devoir informer des intentions du Roi notre Maître.

Toute la terre sait qu'on l'a forcé à prendre les armes. Les Etats de la Bourgogne étoient injustement saisis. Sa principauté d'Orange étoit saccagée et tous ses sujets opprimés. Les injustices qu'on lui faisoit étoient accompagnées de manières lâches et indignes, et ses ennemis portant leur fureur jusques dans l'avenir, travailloient à lui ôter ce que la naissance et la succession devaient un jour lui donner. Ce n'est donc que pour con-

server son bien et ses droits qu'il a été constraint de recourir à la voie des armes, et aussi ne prétend-il les employer que pour conserver tout le monde dans ses biens et ses droits.

C'est pourquoi, s'il me fait entrer en France, son intention est de rétablir la Noblesse, les Parlemens et le Peuple dans leur ancien lustre, et les Provinces dans leurs privilèges. Il sait que la Noblesse est foulée aux pieds, que les Parlemens sont sans autorité, et que le peuple est accablé par les impôts. Mais si aujourd'hui la Noblesse, les Parlemens et le Peuple n'abandonnent pas leurs intérêts, et ne négligent pas une occasion (qu'ils ne retrouveront pas peut-être jamais), ils verront leurs Etats Généraux qui conserveront les Gentilshommes dans les privilèges de leur naissance, qui rendront aux Parlemens leur éclat et leur autorité, et qui délivreront le Peuple des taxes qui les dévorent.

Le Roi mon maître n'ayant donc pris les armes que pour maintenir les droits d'autrui et les siens, c'est sans fondement que les ennemis veulent faire passer cette guerre pour une Guerre de Religion. C'est un artifice pour allumer le faux zèle des peuples, et un piège tendu à leur crédulité, afin qu'ils se laissent saigner jusqu'à la dernière goutte. Mess[rs] du Clergé sont trop habiles pour donner dans un piège si grossier, les causes et les véritables auteurs de cette guerre ne leur étant pas inconnus. Quoi qu'il en soit, je déclare à tous les Ecclésiastiques, en quelque dignité qu'ils soient, que le Roi mon maître les prend tous en sa protection, que leurs immunités, leurs privilèges et leurs biens leur seront exactement conservés, que l'on châtiera exemplairement ceux qui leur feront le moindre outrage, et qu'il ne sera apporté aucun changement à l'égard de la Religion Romaine.

Cependant, les Rois d'Angleterre étans Garans de l'Edit de Nantes par la paix de Montpellier et plusieurs autres traités, le Roi mon maître croit être obligé de maintenir cette garantie et de faire rétablir l'Edit. Tous les bons François le doivent aider, puisque cet Edit est le grand ouvrage de la sagesse de Henri IV dont la mémoire leur est si chère. Les catholiques romains qui ont eu la générosité de voir avec compassion les souffrances des Réformés, verront sans doute avec plaisir leur rétablissement. On espère même que Messieurs du clergé ayant fait là-dessus de plus sérieuses réflexions, seront bien aises de témoigner aujourd'hui par une conduite sage et chrétienne qu'ils n'ont eu aucune part à la violation de l'Edit et à toutes les cruautés qui l'ont suivie.

D'ailleurs, ceux qui nous viendront joindre auront les récompenses et les marques de distinction que leurs services mériteront et que nous serons en état de leur donner. Mais au contraire ceux qui bien loin de nous aider se joindront aux oppresseurs de leur patrie doivent s'attendre à toute la rigueur des exécutions militaires. Et nous déclarons à ceux qui voudront vivre en repos chez eux, qu'il ne leur sera fait aucun mal ni en leurs biens ni en leurs personnes.

A Ambrun, le 29 d'aoust 1692.

XIX

La consécration de Brousson en Suisse.

[D'après des notes de N. Weiss, et les *Papiers Court.*]

(29 janvier 1694). Lettre du lieutenant et conseil de la ville de Berne, ainsi que du convent, à l'Académie de Lausanne, recommandant de donner à Brousson l'imposition des mains. (*Reg. Ac. de Lausanne.*)

(Même jour). Brousson demande à l'Académie de Lausanne l'imposition des mains. (*Pap. Court*, 17, I. 641.)

(1er mars). Brousson se présente devant l'Académie. Discussions. Les uns demandant une nouvelle consécration, les autres une simple confirmation. (*Reg. Ac. Laus.*).

(23 mars). (*Reg. du Consistoire de Genève.*) « Vendredi 23 mars 1694. M. Tronchin a lu à la Compagnie une lettre qui lui a été escrite par M. Sterchi, Recteur de l'Académie de Lausanne, où il luy marque que M. Brousson estant allé en France et y ayant eu une vocation extraordinaire par une assemblée des fidèles du Languedoc qui l'a appelé, et consacré audit lieu par la prière d'un ministre nommé Vivens qui y preschoit déjà, y a ensuite exercé le Saint-Ministère pendant quelque temps ; et estant de retour à Lausanne, désire d'être confirmé dans sa vocation au Saint-Ministère, offrant de surabondance un examen pour faire cognoistre sa capacité. Sur quoi non seulement on demande à M. Tronchin son sentiment, mais on souhaite encore d'avoir celui de la Compagnie, pour savoir si le dit Brousson doit être simplement confirmé dans la dite vocation pour continuer d'exer-

cer son ministère là ou la Providence de Dieu l'appellera, ou si, sans avoir égard à ceste occasion extraordinaire, on lui en doit donner une nouvelle et le réordiner. La Compagnie en ayant opiné a trouvé unanimement que sa vocation extraordinaire étant légitime, est suffisante pour estre purement et simplement confirmé sans aucune nouvelle vocation ou réordination, et quant à l'offre qu'il a faite de faire cognoistre sa capacité par un examen, la Compagnie par la pluralité des suffrages croit qu'on doit l'accepter, surtout à cause de la conséquence pour d'autres dont la capacité ne serait pas autant cognue que la sienne.»

(Une copie de la réponse officielle du Consistoire de Genève à l'Académie de Lausanne, conçue dans les mêmes termes exactement que ce qui précède, se trouve aux *Pap. Court*, 17, R. f° 41, datée également du 23 mars 1694.)

(24 mars). La demande de Brousson est accueillie en même temps que l'offre de l'examen auquel il propose de se soumettre. Il devra auparavant signer le Formulaire de la Confession Helvétique (*Pap. Court*, 17, I, 641).

(29 mars). Après un entretien théologique et une prédication, Brousson reçoit l'imposition des mains. (*Reg. Ac. de Laus.*).

XX

La Dragonnade par les milices.

(Coll. Bentkowski, Montpellier.)

Ordonnance du Comte de Broglie.

Montpellier, 14 avril 1694.

... Ayant plu au Roy de commander la plus grande partie des Régiments d'infanterie préposez à la garde de cette Province pour servir S. M. plus utilement contre ses ennemis de Catalogne : et voulant encore diminuer les dépenses auxquelles les lieux qui sont accoutumés de loger lesdits Régiments sont exposez,

Savoir faisons que si après le départ de partie desdits régiments il y arrive qu'il y ait aucun Prédicant ou assemblée illicite dans aucun des lieux où il y a des Nouveaux Convertis, il

sera par nous envoyé 300 hommes de Milice Bourgeoise dans lesdits lieux, et le plus grand nombre s'il est par Nous jugé nécessaire, qui demeureront en pure perte et aux frais et à la solde des habitans et bientenans N. C. pendant la campagne, sans aucune répétition. A ce que personne n'en ignore...

XXI

Lettre de Lachau (?) à Brousson, touchant les prophètes du Vivarais.

(C. 191. Dossier Brousson.)(Autographe. Les mots soulignés l'ont été par Brousson lui-même. Nous avons divisé la lettre en paragraphes. Orth. orig.).

[En haut] n° 8 BROUSSON DELAMOIGNON [signat. autogr.]

Monsieur,

Je me donne l'onneur de vous proposer en general, sans fere le detail, des resons qui m'ont empeché de croire que ceux qui se disent profetes ayent aucune *vocation divine ord*[re] *ou extraordinaire*. Je crois premièrement que si le S. Esprit animoit les actions de ces gens là elles seroient acompaignées de miracles et de prodiges comme nous les voyons en Saint Pierre, Saint Pol et en tous les autres apotres et évangélistes. En second lieu que leurs *prédictions seroit véritables* et acompaignées de leurs effets, puisque Dieu est la vérité même et qu'il ne peut pas mentir. En troisième lieu que les personnes que Dieu honoreroit de ces riches dons, le plus auguste et le plus relevé que les hommes puissent recevoir dans ce monde, *seroit sanctifiés* parce que la Vertu du Saint Esprit les sanctifieroit d'une manière aussi extraordinaire que leur vocation.

Quand aux *miracles*, ces gens la ne peuvent se vanter d'aucun. Je peux vous assurer en Dieu et Conscience que Je me suis enquis avec des personnes non suspectes et qui mesmes avoit foy pour eux, qu'ils n'en ont jamais fait aucun, et je peux vous assurer aussi que j'ai procédé sans prévention et sans préjugé et sans aucune consideration mondaine en cet examen, mais pour

rechercher[1] [p. 2] la vérité (que je supplie le bon Dieu de nous vouloir donner en un si riche degré qui découvre nos erreurs). Nous voyons dans le livre des Actes des apotres que Saint Pierre et Saint Paul qui ne se vantoit pas d'avoir ce divin esprit en une si riche abondance, que *leur ombre* guérissoit les malades, et les mouchoirs qui avoit touché leur corps ; et aussi que les *os d'Elisée* resucitèrent un mort.

Pour ce qui est de *leurs prédictions elles se sont trouvées toutes fausses*. Lors de l'assemblée de la Chan du Bessé où il y avoit 4,000 personnes, ces *profètes* qui exerçoit leur ministère empèchèrent que les pauvres gens de cette assemblée ne *reçussent la grâce* que M. de Folleville leur fist offrir par plusieurs personnes de qualité, sous cette condition qu'ils se retireroit chacun chez soy et ne s'assembleroit plus, parce que ces profètes les assuroient que le Saint Esprit leur disoit *qu'il aveugleroit* les gens de guerre *en disant certeines parolles* que *je n'ose pas vous* écrire, et que les *basles* des fusilz et pistoletz tomberoit a la bouche du canon sans aucun effet. Cependant les troupes ne furent pas aveuglés *et tuèrent environ 2,000 personnes* de cette assemblée, *violèrent les filles* et femmes, et l'on a vû des dragons en ce pais, au retour de ce massacre leur bras et leur habitz tout *couvertz* du sang de ces pauvres gens. Ils ont prédit encor que *l'on auroit des ministres a Chalancon,* et cette prédiction n'étoit pas d'un seul, mais generallement de tous, et ilz assuroit *qu'ilz y donneroit la Sainte Cène*, qu'il se feroit *une ecclipse de soleil un jour de Saint Martin* que l'on ne veroit rien de dix heures, et je peux vous assurer que de longtems je n'avois vû un jour plus serein ni plus beau soleil. Ilz ont souvent prédit le *restablissement de nostre Religion, la conversion de Mr* [p. 3] *du Molard et de plusieurs prebres ;* que un certain tenement de fondz s'*enfonceroit à Desanie* [Desaignes], et que cet abime seroit si horrible qu'il s'en parleroit en toute la terre. Si je voulois vous dire *en détail tout ce qu'ilz ont* prédit, il faudroit une main de papier, *sans avoir vu l'acomplissement d'un seul.*

Vous sçavez, Monsieur, que Saint Paul ordonne que celui qui est Saint se sanctiffie encor, et qu'il est impossible aux mortels d'ariver à un degré de perfection, que l'avis du meme apotre que cellui qui est debout prenne garde à ne pas tomber, nous

1. Au bas de la page, de la main de Brousson : « A l'égard des miracles : 1. la manière en laquelle ces personnes prophétisent est miraculeuse ; 2. Jean-Baptiste ni plusieurs autres prophètes n'ont pas fait des miracles. »

doit obliger à veiller soigneusement à notre conduite. Et nous avons vu avec une douleur mortelle que *ceux qui se disent profètes ont mené une vie débauchée et scandaleuse, et abominable,* ayant eu l'Insolence de *paillarder a la vuë de leurs assemblées. Plusieurs garçons ont débauché* des filles, en ont eu des enfans. Cella a paru avec tant d'éclat, et l'escandalle en a été si grand que *les prebres en ont* grossi leurs sermons. Plusieurs hommes ont abandonné leur femme et enfans et s'en sont allés avec les femmes de leurs voisins et d'autres avec des filles. Et des filles qui se disoit parler par le Saint Esprit ont bien eu le front de dire qu'il faloit qu'elles couchassent avec leur Germain et en ont eu des enfans. On pouroit comter dans ce nombre grande quantité de p.... publicques, de volleurs, de murtriers et de personnes abandonnées à toutte sorte de vice, qui ont escandalisé les gens de bien et diffammé notre religion de la manière la plus cruelle et la plus indigne. Et dans ce malheur, le plus funeste qui puisse arriver à l'église, j'ay cru, après avoir prié Dieu de mé donner les lumières de son Saint Esprit mé devoir conduire par les avis des Saintz [Ev. p. 4] Evangelistes et apotres qui nous commandent d'examiner les esprits pour scavoir s'ils sont envoyés de Dieu, et que nous en ferons le discernement par leurs fruits, que l'arbre bon ne peut porter de mauvais fruitz. Or la plus grande partie de ces personnes ayant mené une vie débordée et escandaleuse, ilz font Dieu, la perfection sublime de sainteté et de justice, auteur du vice et du mensonge. J'ay cru que le devoir de ma conscience m'obligeoit de les fuir et de les regarder comme des seducteurs et des faux profètes, et devoir prié Dieu de vouloir éclairer tout le monde de ses divines lumières, et nous donner une claire connoissance des moyens pour fere notre salut, et je suis de résolution de n'en écouter aucun, puisque j'ay eu le bonheur, et ma famille, de n'en avoir jamais entendu, vous avouant que j'ay eu dans le commancement un grand désir d'en entendre.

J'aurois bien sohaité d'avoir l'onneur de pouvoir conférer avec vous au sujet de cette affere et des autres pour recevoir vos bonnes et belles Instructions et vous pouvoir assurer que je suis avec tout le respet et l'atacheman possible, Monsieur, v^re^ très humble et très obéissant serviteur. LA CHAU.

ce 20 janv^er^ 1693.

[De la main de Brousson :] Cette datte n'est pas veritable, cette Lettre m'ayant été écrite le et rendue le 7 décem-

bre 1697. Elle m'a été renduë par un fidele digne de foi qu'il chargea de me dire que me prioit de bruler la lettre dès que je l'aurois luë. Mais je dis au porteur que la chose étoit trop importante pour en user de la sorte ; que M. Lachau n'avoit pas sujet de craindre que sa Lettre fut vuë par les ennemis de la vérité puisque cette lettre leur seroit fort agréable.

Paraphé ne varietur

PINON BROUSSON.

XXII

Projet d'union entre les puissances protestantes.

(C. 191. Dossier Brousson. Copie informe, que nous rétablissons souvent par conjecture.)

Projet d'Union entre les puissances protestantes.

Vu les pertes déplorables que la Réformation a faites dans le siècle qui va finir, vu la désolation de tous les peuples protestants qui ont le malheur d'être sous la domination des prétendus catholiques, vu le peu d'égards qu'on a eus pour les intercessions des protestants en faveur des réformés de France qui pendant la présente négociation de paix générale et même depuis le Mémoire de paix (?) présenté aux ambassadeurs de sa Majesté très chrétienne semblent exposés à un redoublement de persécution, vu enfin les maux que les Etats réformés doivent attendre de ces effets de persécution que la Cour de Rome ne se lasse point d'inspirer aux chrétiens pour en faire les ministres de son ambition et de son avarice contre ceux qui s'opposent à sa prétendue puissance spirituelle.

Nous les ambassadeurs et plénipotentiaires des Rois, Princes et Républiques protestantes, déclarons par ces présentes [que] quoiqu'ils soient bien éloignés de tout sentiment de persécution, ils savent pourtant que Dieu les ayant faits les dépositaires de la vérité évangélique que nos Réformateurs ont purgée des abus et des superstitions romaines, il est de leur devoir de la défendre contre toute sorte d'attaques, pratiques, violences, surprises et ruses dont sous quel prétexte que ce soit on pourrait user

pour la détruire, dans les pays de leur domination. Pour cet effet, Nous, lesdits ambassadeurs et plénipotentiaires, réfléchissant avec plaisir sur la conformité de notre foi dans tous les points fondamentaux, et nous ressouvenant avec douleur de la désunion régnée parmi nous, provenant de quelques questions non nécessaires au salut, et sous la bénédiction de Dieu, pour notre sûreté et défense réciproque, [convenons ?] des propositions et articles suivants :

1. Que les réformés évangéliques, luthériens et calvinistes compris sous le nom de protestants, se regarderont et traiteront comme frères dans leurs écrits, paroles, et actions.

2. Que comme les calvinistes n'ont pas fait de difficulté d'admettre les luthériens à la Sainte Communion et autres exercices de piété, les luthériens seront de la même tolérance et charité fraternelle, selon que les uns et les autres se trouveront dans le pays où l'on suit l'une ou l'autre communion.

3. Qu'il y aura alliance défensive entre toutes les puissances protestantes pour maintenir la liberté spirituelle des [dans les ?] Etats de l'une et de l'autre communion, et soulager les pays qui sont encore sous les puissances catholiques, selon l'exigence de leur conservation et intérêt réciproque.

L'exécution des deux premiers articles dépend du zèle et de la prudence dont chaque souverain usera envers le clergé de ses Etats pour garder l'ordre nécessaire à maintenir cette union fraternelle dont *(sic)* la divine Providence a si souvent recommandé [ ] par ses serviteurs les Prophètes et les Apôtres. Mais comme l'établissement d'une Alliance est d'une grande étendue, afin d'en [venir ?] heureusement à bout, Nous les susnommés, consentons aux articles suivants :

1. Qu'il est nécessaire qu'il y ait [un] chef ou directeur de qui lesdits ordres (?), pour l'exécution d'un secours mutuel lors de la Ligue entièrement établie.

2. Que présentement on ne saurait mieux faire tomber le choix que sur la personne de Sa Majesté Britannique, à cause de son crédit et de la situation de ses deux royaumes et de la Hollande où il a été à la tête des Etats Généraux des Provinces Unies dont les réflexions *(sic)* [résolutions ?] ont eu de grandes influences sur le reste de l'Europe.

3. Qu'il est nécessaire de régler la quantité de secours que fournira chaque Puissance protestante lorsque l'une d'icelles serait attaquée par une Puissance catholique.

4. Qu'avant la dissolution de la présente assemblée, on essayera de projeter les Règlements, chaque ambassadeur plénipotentiaire étant prié de mettre sur le papier ce qu'il croit que son Seigneur (?) constituant (?) [Souverain constituant?] pourra fournir en cas de nécessité en conséquence de cette Ligue défensive.

5. Que les envoyés des Puissances protestantes, à Londres et à La Haye, fournissant *(sic)* [proposeront?] avec eux à sa Majesté Britannique de nommer à chacun de ces endroits des Conseils communs (?) qui se correspondent de l'un à l'autre, soit pour donner la dernière forme à ce projet d'union et d'alliance défensive dont les plénipotentiaires ambassadeurs à La Haye auraient jeté les fondements, soit pour essayer (?) par leurs sollicitations l'exécution du secours mutuel.

6. Que les envoyés respectifs ne manqueront pas aussi d'être accueillis tant auprès de leurs constituants qu'auprès des Etats protestants où ils se trouveront, afin que de part et d'autre on avance l'exécution des articles dont on sera convenu.

7. Que chaque ambassadeur plénipotentiaire, s'il n'a déjà le pouvoir suffisant pour concourir à l'établissement de cette union fraternelle, en écrira incessamment à ses maîtres sur ce sujet.

8. Ou du moins que chacun d'eux emportera avec soi cet ouvrage ébauché et se chargera, en tant qu'en lui est, de [les?] faire condescendre, [s'ils] faisaient difficulté d'y consentir, au second article.

9. Cela ne devrait pas empêcher qu'elle n'entrât pour sa part [qu'ils n'entrassent pour leur part?] dans la Ligue et alliance défensive.

10. Que si contre toutes [les] apparences, quelqu'une des Puissances refusait d'entrer dans cette alliance défensive, cela ne doit pas empêcher les dites autres de s'unir de la manière susdite pour une défense conforme au devoir de leur naissance, puisqu'ils sont les gardiens de leurs peuples, et nécessaire pour mettre à couvert les restes des [*sic*. Manque-t-il quelques mots? Le sens est : *les descendants des premiers réformés*] du reproche d'avoir donné lieu aux entreprises funestes du papisme par une désunion nonchalante devant Dieu et devant toute l'Eglise *me dit tantte* [*sic :* militante?]. Le 1er novembre 1687.

XXIII

Enlèvement de Roman.

(*Pap. Court*, 17, B. Annexe des *Mémoires recueillis de la bouche de Jos. Corsieux, de Ners, le 9 juillet 1732.*)

Ceux qui enlevèrent Roman, dont Courcieux s'est souvenu :

Jean Loriol, de Massane, mort à Genève.

Faye, de Tornac, sorti du royaume.

Grenier, de Lézan, sorti du royaume.

Jalaguier, de Cassagnoles, mort à Genève.

Jean Potdevin, de Ners, mort à Genève.

Guill. Courcieux, cousin de celui qui dicte, de Ners, mort à Hambourg.

Le baille de Gaujac, sorti du royaume.

David Martin, de Durfort, blessé à Voiron en Dauphiné, sortant du royaume, par une compagnie de cavaliers. Pris, et mort de la blessure.

Jean Périer, de Ners, sorti du royaume. Est au service de la Hollande.

Rouvière d'Anduze. Doit être jardinier à Vevay.

Courcieux, celui qui a dicté ce mémoire. Réfugié à Berne. Sorti du royaume avec onze de ses camarades, conduits par Deleuze de l'Espinas et Massip de Cannes, payant à Massip un demi-louis d'or par tête. Au deçà de Voiron ils furent insultés par les habitants d'un village qui leur crièrent : Parpaillots!

Dumas, celui qui attendait vers Ners, et ne fut pas de l'attentat. Est à Berlin.

Salle, de Vezobre [Vezenobre?] soupçonné d'avoir tué l'archer, n'a pas été dénoncé. A demeuré dans le royaume.

Jacques Foucard, de Maruège-les-Gardon. Etait aux dragons de Hollande, ayant déserté et ayant été arrêté, il a eu la tête cassée.

Brunel, de Saint-Christol, sorti du royaume.

Bouzènes, deux frères, du lieu de Bouzène. L'un a été tué en Espagne, l'autre est économe chez M. Gallatin de Genève [revenus en 1712 dans le royaume après la mort de leur père, pour toucher ses biens. On profita de leur présence pour annoter les

biens du défunt, et obtenir par là le payement des frais auxquels le jeune avait été condamné par défaut] [1].

Etienne Verdier, de Lézan. Sorti du royaume, passa en Allemagne.

XXIV

Apologie des assemblées publiques, par Roman.

[Extrait de la *Relation sommaire et véritable...* (de Jean Roman), Rotterdam 1701.]

[p. 33]... J'arrivai [à Genève] le 15 de juin 1697. J'y séjournai environ trois semaines, mais sous une croix plus rude et plus pesante que dans les cavernes des Cévennes, parce que quelques particuliers m'accusoient d'être un *tentateur et persécuteur*, disans que mes assemblées étoient la cause de tous les malheurs qui arrivoient en Languedoc. Sur quoi voici précisément ce que je leur répondis pour ma défense :

« Vous avez tort, Messieurs, de m'appeler *tentateur*, si ce n'est que prier Dieu, exhorter, convaincre, enseigner, et reprendre, soit une tentation ; car c'est l'œuvre à laquelle je m'emploie journellement. Je ne tâche qu'à relever ceux qui sont tombez, qu'à fortifier et affermir ceux qui chancellent, qu'à maintenir ceux qui sont encore debout ; et tout cela pour la gloire de Dieu, qui par sa grâce opère en mes travaux. Si c'est être *tentateur* que d'exhorter mes frères à sortir de Babylon, et à souffrir le martyre plutôt que de demeurer dans la communion de Rome, j'avoue que je le suis. Mais comme Dieu ne tente point à mal, je ne tente aussi que pour le bien et le salut des autres. J'expose ma vie pour l'amour de Dieu et de son peuple. La crainte des tourments que les hommes pourroient me faire souffrir, ni toute votre philosophie ne seront jamais capables de me détourner d'un si juste dessein. N'est-il pas de notre devoir de courir au secours de ceux que nous voyons périr par faute de lumière et d'exhortations, et de nous exhorter les uns les autres ? Que celui qui a le plus de sapience en communique à ceux qui en ont moins. *Qui sauve une âme de mort couvre multitude de pechez.*

1. Nous ajoutons ceci d'après des papiers originaux (Bibl. Prot. *Mss. Languedoc*).

Si nous ne sommes dénaturez comme Caïn nous ne pouvons nous dispenser d'être la garde les uns des autres. Vous me répondez que pour cela il faut aller de maison en maison. Mais hélas ! qui ne voit que la division est si grande qu'il faut que le mari se cache de sa femme et la femme de son mari, les pères et les mères de leurs enfants ; outre que les domestiques sont nos propres ennemis, enfin que de cinq d'une maison deux sont contre trois, et trois contre deux ; joint que le plus fort parti est toujours celui du nombre. *Il y a beaucoup d'appelez et peu d'élus.* La faiblesse accompagnée de timidité fait que tous ne sont pas bien disposez pour recevoir la parole de Dieu, et c'est ce qui m'empêche d'avoir entrée dans toutes les maisons. Il faut donc de toute nécessité rassembler le résidu selon l'élection de grâce. De plus cette moisson est tellement étendue que pour aller dans tous les lieux, sans compter les maisons écartées, il faudroit un bien plus grand nombre d'ouvriers.

D'ailleurs les prières dans les saintes assemblées sont infiniment plus ardentes que dans les lieux particuliers. Les prières jointes ensemble frappent avec plus de force à la porte du ciel. L'assemblée des fidèles est le corps mystique de Jésus-Christ ; c'est là où se trouve le Sauveur, selon sa promesse : *Quand vous ne seriez que deux ou trois assemblez en mon nom, je serai là au milieu de vous.* C'est dans ces fraternelles assemblées que chacun donne gloire à Dieu, à la vue de son peuple ; c'est là qu'ils s'édifient, se fortifient et se consolent mutuellement en Dieu, par leur présence, les uns avec les autres. Ils y conçoivent cet amour chrétien si expressément commandé dans la parole de Dieu ; ils y participent aux sceaux de son alliance et aux gages de leur salut. Pouvez-vous bien vous imaginer que dans un temps de persécution on puisse s'acquérir de si grands biens, sans s'exposer à de grands maux ? Je sais bien que la chair et le sang y répugnent toujours, mais ce n'est pas d'eux qu'il faut prendre conseil. Venons donc à la Loi et au Témoignage de l'Evangile qui nous exhortent à souffrir, et à perdre tout pour la gloire de Dieu et pour notre salut. Il nous est ordonné *non seulement de croire au Christ, mais aussi de souffrir pour son nom.* Pourquoi craindrions-nous donc la perte de nos biens, et les meurtriers de nos corps, puisque sans varier il nous faut combattre sous les enseignes de Jésus-Christ, notre souverain chef, *qui nous a été un patron afin que nous suivions ses traces?* Il nous demande la fermeté et la fidélité et quand les occasions s'en présentent il veut que *nous résistions jusqu'au sang ;* à

plus forte raison devons-nous mépriser nos biens, et comme les sages Hébreux, *en voir le ravissement avec joie.* Puisque nous ne sommes pas du monde, à quoi bon nous arrêter à la *figure qui passe?* Si nous sommes voyageurs sur la terre, et conbourgeois des Saints qui sont dans les cieux, à quoi bon exposer nos âmes pour ce qui n'est que terre et un limon impur ? Nous devons rendre grâces à Dieu de ce qu'en nos jours il y a des confesseurs qui nous remettent en mémoire le courage héroïque et l'intrépidité des premiers chrétiens, sur les galères et sur les échaffauds. Ces bien-heureux martyrs sont autant de pierres vives et de colonnes du sanctuaire de l'Eternel. Leur sang et leurs cendres sont la semence de l'Eglise.

Ne dites donc plus que je suis la cause de la perte des corps et des biens de quelques-uns ; car si cela est, il faut accuser Jésus-Christ d'une cruauté semblable à celle qu'Hérode exerça sur les petits enfants de Bethléem, et imputer aux apôtres et ministres des premiers siècles, les persécutions qui ont été faites à tous ceux qui croyoient en Jésus-Christ. Mais qui ne voit que si nous avions l'intérêt de Dieu tout autant à cœur que celui des hommes, nous ne préfèrerions pas les biens du monde, ni le repos du corps au salut des âmes. Pour avoir de tels sentiments il faut ressembler aux Gadaréniens, qui aimaient mieux que les diables restassent dans les corps des hommes, que de voir précipiter leurs pourceaux dans la mer. Je rends grâces à Dieu de ce que je ne suis pas de ceux-là, car je préfère une âme non seulement à tous les biens du monde, mais à la vie des hommes mêmes. Vous me dites encore que ces hommes-là savent leur devoir sans que personne leur prêche ; d'ailleurs que ceux qui sont de Dieu ne peuvent périr, puisque le *fondement de Dieu demeure ferme, et qu'il connoît ceux qui sont siens.* Je vous accorde tout cela. Cependant s'il ne faut pas prêcher à ceux qui sont illuminez, à quoi bon les pasteurs annoncent-ils la parole dans Genève, car le peuple y est aussi bien éclairé et même plus que dans le royaume de France ? Et quant à la connaissance que Dieu a de ceux qui sont siens, il les connaît aussi bien ici qu'ailleurs. Vous me répliquez qu'en France il n'est pas permis de prêcher. Mais si le roi le défend, Dieu le commande ; jugez vous-même auquel il est plus juste d'obéir. Le glorieux nom de chrétien que nous portons, nous dispense de faire la volonté de ceux qui attaquent la gloire de Dieu ; c'est le propre sentiment des apôtres parlant aux Juifs. *Il vaut mieux*, disent-ils, *obéir à Dieu qu'aux hommes.*

De plus, vous me demandez pourquoi ces gens-là ne sortent pas du royaume. Je vous dirai sur cela qu'il faut beaucoup de courage et de résolution pour tout abandonner. Entre un grand nombre d'obstacles qui se présentent à leurs yeux, ils craignent les embûches sur les chemins, et les misères infinies où se précipitent ceux qui fuyent. Il est donc d'une nécessité de la dernière importance d'aller prêcher à ces pauvres malheureux, et de leur remontrer leurs justes devoirs, en leur persuadant qu'il n'y a point de milieu, qu'il faut sortir du royaume ou redresser leurs Eglises aux dépens de leur sang. Mais pour les porter à un devoir si contraire à la chair, on a besoin de très fortes exhortations : il faut les arracher comme hors du feu, tantôt par les frayeurs de Dieu, tantôt par ses commandemens, enfin par ses promesses. Un champ quelque bon qu'il soit, s'il demeure long-temps en friche ne produira que des épines et des chardons, entres lesquels il s'engendrera des serpens. Une vigne qu'on laisse quelques années sans la tailler, et sans fouïr, ne produira que des lambruches, et ensuite rien du tout. Il en est de même du peuple de Dieu, qui est comparé à une vigne et à un champ ; il faut qu'il soit cultivé soigneusement et sans relâche, autrement il ne produira que de mauvais fruits. Si tôt que les hommes ont perdu le sel de la parole de Dieu, ils se corrompent infailliblement. Présentement il est question de savoir à qui Dieu redemandera ces âmes innocentes qui périssent faute de lumière. Pour ce qui est de moi, je suis fort convaincu, que le plus court moyen pour rétablir les Eglises de France, auroit été d'y prêcher partout, parce que les martyrs par leur constance auroient lassé la cruauté de leurs ennemis. »

Après m'être justifié de la sorte, je retourne à ma narration. Je repris dès le lendemain le chemin de France.....

XXV

Lettres de Roman.

[*Regierungs Archiv des Fürsten von Ysenburg und Büdingen*, à Wächtersbach, province de Cassel (Allemagne).]

(Communiquées par M. le pasteur Fuchs.) (Orth. orig.)

1.

[Sans date. De mars 1703.
Au Comte d'Ysenburg et Budingen.]

Monseigneur,

Je suis bien fâché d'être obligé d'incommoder votre Excellence par le récit de ce qui s'est passé dans le colloque des Vaudois, par raport à moy. On a prétendu dans ce Coloque non pas, à mon avis, de suivre les bons et les généreux mouvements de LL. HH. PP., non plus que ceux de vôtre Excel. : mais plutôt, selon les aparances, ont voulu suivre les mouvements de quelques particuliers mal Intentionnés envers moy, J'avois cru, et bien des personnes m'entretenoient dans cette pensée, que le sentiment de LL. HH. PP. étoit de me fournir ma subsistance, et de m'employer au Saint ministère selon les talents que Dieu m'avoit départis ; et, selon son bon plaisir, je les ay fait valoir pendant douze ans sous la croix en France, où j'ay aussi administré les saints sacrements, par l'auctorité de plus de quatre vingts églises.

Je croy aussi que LL. HH. PP., pour me récompenser bien qu'au delà de mes mérites pour mes travaux passés et des grands dangers que j'avois couru, que leur pensée étoit que l'examen que l'on feroit de moy, ne seroit que pour la formalité : afin de rendre mon ministère plus édifiant dans l'église où la providence m'avoit apellé; et que comme la charité de vôtre Excellence a bien voulu m'accorder sa protection, où je recevois (?)[1] tous les jours des témoignages de sa bonté et de sa bienveillance. Mais qui peut savoir aujourd'hui si la volonté des pasteurs vaudois se raporte à la volonté de Dieu et des souverains qui m'ont établi, puis que qui résiste à la puissance souveraine résiste à Dieu même, et sur toutes choses lors qu'il s'agit de sa gloire?

Le témoignage latin qu'il a plû a vôtre Excellence de me faire donner par M. le ministre de la Cour, leur faisoit assés voir et comprendre leur devoir, s'ils eussent été en état de recevoir quelque avis de charité. Mais parmi eux elle n'est pas refroidie, mais éteinte. Les diverses choses dittes, faittes par eux à mon désavantage, sont tout autant de signes de leur mauvaise intention envers moy. C'est pour cela que je n'ay pas pû ni dû m'engager à subir un examen par eux, lequel n'auroit tendu qu'à

1. « On y recevait » (?) « ici je recevrais » (?). Il semble bien que la copie soit fautive.

me deshonorer. Mais pour leur faire voir néanmoins que je ne refusois pas de passer par cette formalité lorsque j'aurois des examinateurs non suspects et animés d'un esprit de charité, pour cela je leur ay dit que je souffrirois un examen, pourveu qu'ils joignissent à leur compagnie deux ou trois ministres de Francfort et de Hanau ; ce qui a été rejetté comme une proposition téméraire, au lieu qu'il semble qu'ils devoient en être tres satisfaits, puis que par là ils auroient autorisé leur conduite, et fait évanouir tous les soupçons qu'en a conclus contre eux de leur mauvaise volonté envers moy. C'étoit un expédient que je leur fournissois pour se mettre à couvert de tout soupçon et pour se tirer honestement de cette affaire, et pour donner lieu à exécuter, avec la satisfaction de tout le monde, les ordres de LL. HH. PP. et ceux de vôtre Excell. qui sont, à mon avis, que je fasse toutes les fonctions de mon ministère dans l'église de Waldensberg, selon l'ordre de LL. HH. PP. que j'ay remis entre les mains de Monsieur le Conseiller, ce que j'ay dejà fait, tant par la prédication que par la bénédiction du mariage, et d'un batème que le Coloque a jugé être nul.

Cela dépend présentement de vôtre Excell., lui demandant de nouveau sa protection et cet apuy charitable qu'elle m'a si généreusement accordé. Car je ne feray rien qu'après avoir receu des ordres [exprès?] de votre Excellence auxquels je ne manqueray pas de déférer avec une parfaitte soumission. Elle ordonnera tout ce qu'il lui plaira de ma personne et de mon ministère, tout sera receu avec un profond respect. Que Monsieur le Comte [excuse] s'il lui plait, cette longue lettre par la lecture de laquelle j'interroms des ocupations plus considérables. Je finis en redoublant mes veux les plus ardans pour la santé et la prospérité de vôtre personne et de celle de S. E. Madame votre épouse et pour toute leur illustre famille, aussi bien que pour vôtre florissant état, qu'il[s] me permete[nt] de me [dire] avec une parfaite soumission

de votre Excellence le tres humble, tres
fidelle, obeissant sujet Jean Roman.

2.

A Monsieur le Conseiller de son Excellence, à Wächtersbach.

Monsieur,

Je vous envoye une copie de ce que je souhaite d'anvoyer à Monsieur Valkenier. Persuadez-le, s'il vous plait, de la vérité d'une partie (?) des pauvres veuves et orphelins de mon église,

qui sont dans l'impuissance de pouvoir entretenir un pasteur sans le secours des bonnes âmes. S'il plaisoit à Monsieur le Conseiller, de prier Monsieur Valkenier que bien qu'il ne se mèle à ce qu'il m'a écrit des affaires publics, il pouroit bien charitablement s'employer pour moi, puis qu'il a heu la charité de me faire confirmer dans mon ministère. Vous lui pouvés aussi faire savoir le soin que je prens pour l'église ; comme je rents une prédication le dimanche au matin, et un catéchisme en forme de sermon, et un le mercredi. Deux fois par semaine, tous les grans enfans qui sont prêts à communier, je les oblige de venir chez moi, pour les informer, et à faute de maître d'école, je tiens trois heures par iour l'école et je fai la prière tous les soirs. Et je prens Dieu à témoin que je fais ça tout pour sa gloire; l'ouvrier est digne de son salaire.

Je vous serey sansiblement obligé de tout ce que vous fairés pour moi, outre que Dieu est puissant pour vous le rendre. Et suis plus que personne

votre tres obligé serviteur

Roman.

A Waldenberg, le dernier juillet 1708.

3.

Monseigneur,

J'aurey du plaisir dans ce commencement d'année si votre excellence veut bien agréer les vœux sincères et les souhaits ardents que je fay à Dieu de toutes les affections de mon cœur en faveur de vôtre personne, priant le Seigneur avec toute l'ardeur dont je puis être capable, qu'il lui plaise, dans ce renouvellement d'année, renouveller en vous les dons et les grâces de Son Esprit, en répendant du Ciel, à pleines mains, ses plus précieuses Bénédictions sur vôtre illustre personne, en gravant de plus en plus en vous son amour et sa crainte. Qu'il fortifie votre foy et embrase vôtre zele et face briller vos vertus. Que le vray trésor de Sion, la source de la félicité et de la vie glorieuse tienne toujours le principal lieu dans vôtre cœur. Que toutes vos Espérances soit attachées au Rocher de l'éternité, qu'il face vivre et subsister votre personne comme un flambeau lumineux au monde. Que le reng (rang) que Dieu et la nessance vous a donnée, joint avec les lumières de l'Evangile, vous affermisse et vous rende généreux au combat de la foy, et au renouvellement de vie, et à l'employ de votre salut.

En cela, Monseigneur, je vous souhaite non seûlement une Bonne année, mais une heureuse et longue vie, une éternité de satisfactions, de bonheur et de gloire que vous ne pouvés parfaitement jouïr que dans le Ciel. Attandant ce temps hereux, veuille le grand Dieu vous tenir à couvert sous l'ombre de ses ailes. Qu'il éloigne de vous les flaux de sa justice. Qu'il vous donne une meilleure année qu'il ne l'a donnée à tant de gens qui ont éprouvé l'ire de Dieu, couverts, les uns, des flaux de la guerre, les autres de la contagion et de la chairté des vivres, et tant des autres qui ont tout perdu, jusques à la liberté de servir Dieu selon les lumières de leur conscience. Que Dieu préserve tous les protestants, aussi bien que l'illustre Maison d'Ysenburg et Budingue, et leurs enfants après eux, de ses horribles épreuves, d'afflictions et de calamités sous lesquelles jémissent tant de personnes qui ne sont pas plus pécheurs que nous. Veuille le grand Dieu nous faire prévenir, par une sérieuse Repentance, sa colère ambrasée à l'occasion des vices qui ont court au monde. Et si telle est la volonté de Dieu, d'apesantir sa main sur nous pour nous faire sentir que nous l'avons offencé, veuille notre Dieu pitoyable choisir des autres châtiments que ceux que nous craignons ! Que nous tombions plus tôt entre les mains de Dieu qu'entre les mains des hommes cruels et sanguinères. Que Dieu veuille présider au milieu de ceux qui sont employes à negossier la paix. Quelle soit bientôt conclue et affermie, au bonheur de l'empire.

Mais Dieu nous garde, Monseigneur, quelle ne soit pas au préjudice de nôtre Réformation ; qu'une guerre de Religion ne soit pas l'horrible fleau de l'yre de Dieu sur la terre ; plus tot que la paix de Dieu qui surmonte tout entendement remplisse nos cœurs. Que la piété et le contentement d'esprit soit notre trésor. Que la conversion des peuples ramaine en nos jours le siècle d'or. Que Dieu environne vôtre personne et l'etat, de repos et de prospérité. Qu'il conserve heureusement l'aimable épouse qui [qu'il] vous a donnée en son amour. Qu'il ait toujours en sa protection, Monseigneur votre frère, et Mesdames les Comtesses vos sœurs. Que Dieu ne vous frappe pas d'un si triste coup comme il m'a frappé vendredy dernier, par une amère separation, par la mort de ma femme, mayant laissé, de la volonté de Dieu, une petite fille, dont je prie tres humblement Leurs Excellences Monseigneur le Comte et Madame la Comtesse son épouse, de vouloir y faire imposer le nom qu'il leur plaira, attendant cette

charité de leur générosité. Je serey toute ma vie avec Respect et soumission de Leurs Excellences

le tres humble et tres obligé
et tres fidelle sujet et
serviteur
Roman.

A Valdenberg ce
premier janvier
1714.

XXVI

Fragment d'un sermon d'Antoine Rocher sur Jean XVI, 33.

(Arch. Langu. C. 165. Dossier Rocher.)(Orth. modernisée.)

... Mais tout cela n'a pas été capable de vous empêcher de tomber dans l'apostasie et dans la révolte. Vous avez abandonné votre Sauveur à la voix d'un simple soldat. Hélas ! qui pourrait exprimer la grandeur de votre péché ? Nul, car il surpasse la connaissance de l'esprit humain. O apostasie épouvantable ! Est-il bien possible que quelques mois de persécution vous aient fait tomber dans les derniers malheurs ? Oui, là sont les derniers malheurs, car si maintenant que vous reconnaissez votre faute vous ne vous relevez pas de votre chute, vous ne pourrez qu'être la proie des enfers et des démons, et être entièrement privés de votre salut. Au nom de Dieu, fidèles, que vous ayez pitié de votre pauvre âme ! Pourquoi la voulez-vous perdre ? Il y a encore de temps pour revenir, revenez dans le sanctuaire du Seigneur, il a encore ses bras ouverts pour vous recevoir, si vous êtes en état de repentance, et bien que vous ayez foulé aux pieds le sang de l'alliance par lequel nous avons été sanctifiés, il ne restera pas de vous recevoir si vous venez à lui avec un saint regret de l'avoir offensé, et une ferme résolution de vivre désormais comme il nous commande, c'est-à-dire que vous n'alliez plus à la messe et que vous ne participiez plus à leur culte, et que vous vous en retiriez et de corps et de cœur, pour n'avoir jamais plus de complaisance pour le monde ni pour sa vanité.

Que cela ne vous surprenne pas, mes frères, si vous voyez les riches qui y courent à grands pas ; ne savez-vous pas que notre

Sauveur dit en l'Evangile qu'un riche entrera difficilement au royaume des cieux ? c'est-à-dire que ceux qui se confient en leurs richesses ne sont pas propres pour recevoir le ciel ? Que cela ne vous étonne pas de voir un si grand renversement, souvenez-vous que Jésus-Christ dit qu'il y a beaucoup d'appelés mais peu d'élus. « Il a son van en sa main, il veut nettoyer son aire et assembler son froment en son grenier », mais « il brûlera la paille au feu qui ne s'éteint point ». Voudriez-vous être de cette paille ou de cette balle qui doit être brûlée ? Vous le serez infailliblement si vous ne vous retirez pas du milieu de ces infidèles, car il n'y a point de participation de la justice avec l'iniquité, ni aucune communication de la lumière avec les ténèbres, ni aucun accord de Christ avec Bélial, ni du temple de Dieu avec les idoles. « Départez-vous du milieu d'eux, et vous en séparez, dit le Seigneur, et ne touchez à aucune chose souillée, et il vous recevra. Sauvez-vous donc de cette génération perverse, de peur que vous ne périssiez. »

Il me semble que voyant le procédé de l'Eglise romaine et l'impiété qu'elle commet, cela la vous devrait faire fuir comme un feu. Comment pouvez-vous voir sans frémir cette meurtrière des saints, qui a fait mourir tant de personnes de ceux qui voulaient soutenir la vérité de notre Sauveur ? de voir qu'elle ait fait démolir tous les temples qui avaient été consacrés au service de Dieu ? tant d'inhumanités qu'elle fait exercer par des troupes infernales pour vous forcer de vous faire abandonner votre sainte religion ? Ne reconnaissez-vous pas en cela l'esprit de cette cruelle Babylone qui s'est enivrée du sang des saints et des martyrs de Jésus ? Comment ne frémissez-vous pas quand vous considérez que pour avoir la liberté de vendre et d'acheter et de vivre en repos dans vos maisons, vous avez pris la marque de la bête ? Il ne faut pas vous flatter sur cela, car vous ne sauriez éviter d'être damnés si vous n'obéissez à la voix du Ciel qui vous crie : « Sortez de Babylone, mon peuple, de peur que participant à ses péchés, vous ne receviez de ses plaies, car si vous ne vous le faites, vous ne pouvez que boire dans la coupe de l'indignation de Dieu, jusques à la lie. »

Je vous avertis aujourd'hui, de la part de Dieu, afin de vous retirer hors du feu, afin que vous soyez sauvés par frayeur. Faites en sorte que cette voix qui retentit à vos oreilles fasse impression dans votre cœur. Jésus-Christ vous avertit encore aujourd'hui de vous retirer, afin que vous ne périssiez malheureusement. « Je vous ai dit ces choses, dit-il, afin que vous ayez

paix en moi, vous aurez angoisse au monde, mais ayez bon courage, j'ai vaincu le monde ». Et ainsi, fidèles, puisque notre Sauveur nous a prédit tout cela, il me semble que vous devriez être préparés à cela ; vous serez inexcusables, car « celui qui sait la volonté de son maître et ne la fait pas, doit être battu de plus de coups que celui qui ne la sait pas, ne la fait pas. Aussi si je ne fusse venu et n'eusse parlé, en eux ils n'auraient point de péché, mais maintenant ils n'ont point d'excuses de leurs péchés ». Fidèles, donc, ayez pitié de vos enfans, si vous ne voulez pas avoir pitié de vous-mêmes ; pourquoi les voulez-vous sacrifier au diable et les faire servir à l'infidélité ? Ces pauvres innocents que vous damnerez se lèveront un jour contre vous pour vous reprocher votre infidélité. Au nom de Dieu, fidèles, puisque vous avez encore les moyens de retourner auprès de votre Sauveur, retournez ; et bien que vous ayez commis le plus grand de tous les péchés, ne doutez point que Dieu ne vous fasse miséricorde, si vous retournez jusques à lui. Il y a encore assez de baume en Galaad pour guérir ces plaies et pour les rendre saines ; ne perdez pas courage, car celui que vous invoquerez vous médicinera, pourvu que désormais vous vous adonniez à faire sa volonté...

XXVII

Fragment d'un sermon de Rocher sur le Psaume 126, v. 5.

(*Arch. Langu.* C. 165. Dossier Rocher.)(Orth. modernisée.)

Frères bien aimés en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Ce n'est pas sans raison que la pécheresse dont il est parlé au chapitre VII de Saint-Luc a pleuré et versé tant de larmes, car elle en avait sujet par des raisons considérables. La première est que lorsqu'elle considérait en quel état elle avait vécu pendant sa vie, qui avait abandonné son corps à pollution, et qui en avait fait un membre de paillarde. La deuxième, comment elle avait méprisé si longtemps la patience du Seigneur, et d'avoir si longtemps persévéré dans ses péchés et en ses débauches. La troisième de considérer d'avoir enfreint un si grand commandement qui dit : « Tu ne paillarderas point ». La quatrième, de

voir qu'elle avait été si ingrate envers son Sauveur qui lui avait donné la vie et qui l'avait retirée de la mort et de la condamnation éternelle de laquelle nous étions tous coupables à cause de l'état pitoyable où nous avait réduits notre première [faute? mère?]. La cinquième, qu'elle savait que ceux qui vivaient ainsi dans la débauche et dans la dissolution, leur partage ne pourrait être que dans les enfers, comme en parle Saint-Jean en l'Apocalypse, au Chapitre XXII, qui après avoir dit que : « Bienheureux sont ceux qui font les commandements de Dieu afin qu'ils aient droit en l'arbre de vie et qu'ils entrent par les portes en la Cité», ajoute : « Mais dehors seront les chiens, et les empoisonneurs, et les paillards, et les meurtriers, et les idolâtres, et quiconque aime et commet fausseté. » Cette femme se voyant coupable de ce péché de la paillardise, et voyant que ce péché était un de ces capitaux, dont Dieu menace ici des derniers supplices, elle fit une ferme résolution de l'abandonner entièrement, et de vivre d'une vie toute nouvelle. Ce qu'elle fit ; et se trouvant ainsi pénétrée de douleur d'avoir ainsi péché contre son Sauveur, d'avoir ainsi pollué son corps que Dieu lui avait donné pour en faire un temple au Saint-Esprit, et que maintenant elle en avait fait un cloaque d'ordures, se représentant toutes ces choses, cela arracha de ses yeux un torrent de larmes. La sixième qu'elle savait que les larmes qui partaient d'un cœur pénétré de douleur d'avoir offensé Dieu, étaient agréables au Seigneur. Le Saint-Esprit qui lui donnait toutes ces saintes inspirations l'assurait aussi que *ceux qui sèmeraient en larmes devaient moissonner avec chant de triomphe*, comme nous enseigne notre Prophète dans les paroles de notre texte, et ainsi cette pauvre femme considérant les grands avantages que Dieu promet aux pécheurs repentants, elle ne consulta plus ni la chair ni le sang, mais elle s'en alla jeter aux pieds de notre Sauveur, pour pleurer ses péchés et ses débauches.

L'évangéliste nous apprend qu'elle arrosait les pieds de notre Sauveur de ses larmes et les essuyait de ses propres cheveux ; elle baisait ces précieux pieds, et les oignait d'oignement. Prenez de là occasion de vous réjouir, pauvres âmes qui êtes travaillées du sentiment de vos péchés ; venez et voyez une femme qui avait passé toute sa vie dans la débauche et dans la dissolution, et maintenant vous la voyez avoir l'avantage de baiser les pieds de notre Sauveur. Et pourquoi ? C'est parce qu'elle a pleuré et pleure encore son péché. Elle a fait de ses yeux deux fontaines de larmes, afin de laver par ces larmes les grandes

taches que le péché y avait faites. O heureuses larmes de la repentance, qui apaisent la colère de Dieu, et qui nous mettent à couvert au jour de son ire, lorsqu'il exercera jugement sur les méchants et sur les réprouvés. Pleurons donc, fidèles, et versons des larmes, nous apportant une si glorieuse moisson. « Ceux qui sèment avec larmes, dit ici notre prophète, moissonneront avec chant de triomphe ». Ce sont là les paroles que nous avons choisies pour servir de sujet à cette présente méditation, moyennant l'assistance de l'Esprit du Seigneur. Et pour vous en donner toute l'intelligence dont nous pourrons être capables, nous y considérerons ces deux points le plus brièvement qui nous en sera possible : au premier nous verrons l'effet que produisent ces larmes et en second et dernier l'avantage et l'utilité qui produisent ces larmes, c'est que « après avoir semé avec larmes, nous moissonnerons avec chant de triomphe ».

Mes frères, il y a plusieurs personnes qui sèment avec larmes, mais tous n'ont pas cette grâce de moissonner avec joie ou avec chant de triomphe, comme nous dit ici notre prophète. Il y a plusieurs sortes de larmes, car il y a des larmes de *dépit,* qui ne partent pas d'une vraie douleur d'avoir offensé Dieu, mais seulement de voir qu'ils ne peuvent pas atteindre au but qu'ils prétendent ; ces larmes ne sont pas agréables au Seigneur, ils les rejette entièrement. Il y en a d'autres aussi qui ont des larmes d'*hypocrisie*, qui n'ont pour but que de tromper, comme celles de crocodile. Il y a aussi des larmes de *murmure* comme celles des damnés dans les enfers, qui pleurent pour la peine qu'ils souffrent et non pour les péchés qu'ils ont fait. Il y en a d'autres aussi qui versent des larmes pour la *perte de leurs biens*, lorsque Dieu leur envoie quelque accident, et ne peuvent souffrir de voir perdre leur bien. Il y a encore des larmes de *désespoir*, comme celles de Judas lorsqu'il eut trahi notre Seigneur Jésus-Christ. Toutes ces larmes sont en abomination devant Dieu, et Dieu ne regarde ces personnes là que en sa colère et son indignation, ça ne sont pas des larmes qui puissent produire aucuns fruits, mais voici, fidèles, celles qui portent fruits et qui doivent produire une abondante moisson, ça sont celles de la pécheresse dont je vous ai parlé au commencement de ce discours, celles d'un David, celles d'un Saint-Pierre et plusieurs autres fidèles qui se trouvant pénétrés de douleur d'avoir offensé le Seigneur. pleurent et gémissent sur l'horreur de leur crime, non pas tant pour la crainte du jugement, mais pour l'amour qu'ils portent à leur Seigneur.

Autre extrait du même sermon.

... Il me semble que j'entends quelqu'un qui me dit : « Oh ! que vos censures sont rudes! qui les pourra supporter? » Mes frères, ne vous flattez pas sur cela ; elles ne sauraient être si rudes que votre péché est grand, et ainsi si je vous voulais flatter, je serais un faux docteur, et je serais infidèle à mon maître. Ne voyez-vous pas que si un malade cache son mal à son médecin, il ne pourra jamais donner le véritable remède, ou si le médecin veut épargner le malade, qu'il ne sonde pas bien la plaie, comment voulez-vous qu'il la puisse guérir? Le docte et expert médecin, quand il voit qu'il ne peut pas bien sonder la plaie il fait des incisions afin de toucher jusques au vif et de nettoyer entièrement la plaie afin de la rendre saine ; de même, fidèles, nous sommes des médecins que Dieu envoie pour guérir vos âmes qui sont malades; mais vos plaies sont si profondes que nous ne les pouvons pas sonder sans faire de grandes incisions, afin de nettoyer ce qui a été meurtri par le péché, pour puis après y appliquer ce divin baume de Galaad. Nous avons donc sondé vos plaies par nos censures et après nous apportons ce saint onguent dont l'odeur flairera la miséricorde du Seigneur envers vous, pauvres âmes, qui êtes touchées du sentiment de vos péchés, et qui soupirez après la grâce du Seigneur.

XXVIII

Début d'un sermon de Merlat abrégé par Paul Colognac.

(Nous transcrivons le Sermon de Merlat. On trouvera dans les notes, la transcription abrégée qu'en a faite Colognac. Les deux pièces sont aux *Arch. Langu.* C. 173. Dossier P. Colognac.) (Nous n'avons gardé l'orthographe originale que dans les fragments de Colognac.)

Sermon d'Elie Merlat sur le verset 8 du 4e chapitre de l'épitre de St Jacques : Approchez vous de Dieu et il s'approchera de vous. Pécheurs, nettoyez vos mains, et vous qui ètes doubles de cœur, purifiez vos cœurs.

Frères bien aimés en notre Seigneur Jésus-Christ. La grâce de Dieu est à l'âme de l'homme ce que l'âme même est à son

corps, et comme l'une est la source de la vie naturelle et des fonctions animales, l'autre aussi est le principe de la vie surnaturelle et des mouvements de l'esprit. L'âme remplit le cœur de chaleur, et la grâce imprime le zèle dans l'âme. L'âme empêche la corruption du corps, la grâce résiste aux vices de l'âme. Le corps ne peut être abandonné par son âme qu'il ne tombe dans la mort, l'âme ne peut être privée de la grâce sans tomber dans la misère. Ce corps joint à l'âme par les esprits jouit des biens de la vie présente, l'âme jointe à Dieu par l'Esprit céleste goûte les contentements du siècle à venir. En un mot, ce que l'analogie a jamais rencontré de plus beau entre les natures visibles et les invisibles, se trouve comme dans un raccourci entre le vieil homme et l'homme nouveau ; et si les philosophes n'ont pas fait difficulté de dire que l'âme était toute en toutes les parties du corps, aussi l'Ecriture sainte ne craint-elle point de nous enseigner que Dieu, comme l'âme de nos âmes, est tout en tous ses enfants. Que si cela est ainsi (F. b. a.) et s'il faut que nous jugions de notre être intérieur par notre nature sensible, l'union des deux parties qui composent nos personnes faisant le fondement de notre subsistance, et cette vie qui est la base de tous nos avantages temporels ne trouvant sa ruine que dans l'extinction de la chaleur naturelle que cette union fomente, ne dirons-nous pas, tout de même, que l'approchement de la grâce et de la raison est ce qui engendre notre être spirituel, et que pour ne pas tomber dans la mort éternelle il ne faut sinon que notre cœur soit uni avec Dieu et que nos mouvements secondent les siens ? Oui, Fidèles, c'est par les feux sacrés du soleil de justice que notre cadavre est animé, et c'est par l'épanchement des rayons de la divine lumière que les taches de nos yeux sont abattues et que nos ténèbres sont anéanties. Le sacré nœud de ce mystérieux mariage, qui soumet vos volontés à la sienne, tire de cette chaste conjonction les excellents fruits des bonnes œuvres comme autant d'enfants de votre amour : et parmi les ravissements et les extases que fait sentir à votre âme une aussi admirable société, vous êtes plus hors de vous-mêmes qu'en vous-mêmes, et la terre ne possède que votre ombre; tandis que vos désirs transportent votre âme du lieu où elle anime (?) dans celui où elle aime. Mais comme nous voyons dans la nature que la sphère de l'activité des choses ne peut s'étendre jusqu'à l'infini, et comme l'expérience nous apprend tous les jours que la vertu qui découle de chaque créature est enfermée dans de certaines bornes au delà desquelles il n'y a plus de communications; aussi pouvons-nous

affirmer que, dans la grâce, Dieu impose aux hommes de certaines lois, à la faveur desquelles il se fait sentir à eux et leur fait part de sa vie céleste ; mais s'il arrive que notre éloignement surpasse les bornes qu'il nous a prescrites et que nous nous occupions à courir parmi le monde tandis qu'il ne se révèle que sur la montagne du Sinaï[1] ; alors son efficace nous abandonne et nous délaisse à nous-mêmes et notre vie nous fuit par l'absence de son auteur et de son principe. C'est ainsi qu'autrefois pendant les temps de l'ignorance Dieu laissa marcher les Gentils en leurs voies parce qu'ils étaient loin de lui, et c'est ainsi qu'aujourd'hui encore il abandonne les Juifs à la dureté de leur cœur et à leur aveuglement parce qu'ils se sont éloignés de lui. Voulez-vous donc n'être pas abandonnés ainsi (m. c. f.), et désirez-vous maintenant, touchés par la solennité extraordinaire de ce jour, de vous tenir attachés à notre Sauveur, « approchez-vous de luy et il s'approchera de vous. Pécheurs nettoyez vos mains et vous qui êtes doubles de cœur purifiez vos cœurs » comme vous y exhorte ici S[t] Jacques.

L'homme chrétien (m. c. f.) ne saurait jamais, durant cette vie, assez étudier la sanctification. Les obstacles qu'il y trouve lui doivent être autant d'aiguillons pour le porter davantage à cette étude et comme les sages capitaines ne dorment jamais moins que lorsque leurs ennemis sont campés le plus près d'eux, aussi le fidèle comme vrai soldat de J.-C. ne doit jamais s'endormir sur ses vices, puisque ses ennemis qui les nourrissent en lui sont toujours avec lui et au dedans de lui-même ; les fréquents combats qu'ils lui livrent doivent l'obliger à mieux ménager et à recueillir plus soigneusement les forces qui lui sont nécessaires pour la résistance : les intervalles de relâchement qu'ils lui donnent en lui faisant penser qu'ils ne prennent qu'haleine pour l'attaquer plus vivement, le doivent aussi pousser à se fortifier cependant et à se rendre muni contre ces nouvelles attaques.

1. Il ne faut pas chercher Dieu parmi le monde tandis qu'il ne se revelle que sur la montagne du Sinay, car certes alors son eficase nous abandonne et nous delese à nous mêmes et notre vie nous fuit par l'absance de son auteur et de son principe. C'est insy qu'autreffois pendant le temps de l'ignorance Dieu lesa marcher les gentils en leur voye parce qu'ils étoit loing de luy et c'est insy qu'il abandonne encore aujourd'hui les juifs à la dureté de leurs ceurs et à lur aveuglement parce qu'ils se sont éloignés de luy. Voulez vous donc n'être pas éloignés de luy, voules vous donc n'être pas abandonnés ainsy f. b. a. et desires vous maintenant par la solanité extraordinere de ce jour vous tenir atachés à votre Sauveur ? aprochez vous de Dieu et il s'aprochera de vous.

Et comme l'Ecriture nous enseigne que Saül roi d'Israël[1] engageait à son service tous les hommes vaillants qu'il pouvait rencontrer, aussi faut-il que le fidèle dans qui la grâce règne et qui règne lui-même sur ses passions, mette toute pierre en œuvre pour combattre les Philistins spirituels qui sont les démons et pour terrasser ce grand Goliath qui déshonore les armées rangées de l'Eternel. Mais surtout (m. f.) doit-il s'employer à cela. lorsqu'il voit le vrai David mystique déjà en campagne avec sa fronde, prêt à briser la tête au géant, je veux dire J.-C. avec sa nature humaine, écrasant par ses travaux et par ses souffrances la tête du serpent ancien. La vue de ce jeune chef victorieux doit redoubler son courage, et ranimer les feux de son zèle, comme autrefois le fils d'Isaï releva les espérances des Israëlites et ôta l'opprobre du peuple de Dieu. Et c'est la raison qui nous sollicite aujourd'huy (f. b. a.), car notre David doit être présenté à nos yeux sur cette table sacrée, et sa mort, par laquelle il a détruit le Goliath infernal, doit être portraitée à nos esprits par les couleurs des signes qu'il nous y doit communiquer. Méditez donc à cette heure avec nous, ô âmes fidèles, comment il faut s'approcher de Dieu, et en quoi consiste cet approchement; puis après quel est le fruit qui nous en revient, et comment Dieu doit s'approcher de nous, si nous nous approchons de lui.

I. p. [1re partie]. Dieu, m. f. étant infini, ne peut être éloigné d'aucune de ses créatures, Il remplit les cieux et la terre, il passe les abîmes les plus profondes *(sic)*, les cieux mêmes des cieux, n'ont point assez de capacité pour le comprendre. Et pour parler avec Saint-Paul[2], si notre vie, notre mouvement et notre être sont des découlements de son être éternel et de sa vertu, il est visible que nous ne devons point aller hors de nous pour le ren-

1. Saül roi d'Israël engageoit à son service tous les hommes vaillants qu'il pouvoit rencontrer, ausy faut-il que le fidelle dan quy la grace regnie et qui regnie luy meme sur ces passions mette toute peine pour combattre les philistins spirituels qui son les demons et pour teracer ce grand Goliat qui deshonore les armées rangées de l'Eternel. Mais surtout m. f. doit-il samployer à cela lorsqu'il voit le vrai David mistique déjà en campagne avec sa fonde prêt à briser la teste à ce géant. Je veux dire J. C. avec sa nature humene ecrasant par ses travaux la teste de l'ancien serpent. La veue de ce jeune chef victorieux doit relever le courage du crétien, comme le fils d'Isay releva le courage du puple d'Israel.

2. Saint-Paul dit que notre vie, notre mouvement et notre être sont des découlements de son être éternel et de sa vertu. Il ne faut donc pas sortir ors de nous mêmes pour le rencontrer, nous le pouvons trouver dans nos personnes.

David le reconnoissoit bien autrefois lors qu'il s'écrioit au Psaume 139 où irai je arière de ton experit, où fuirai je arière de ta face? Sy je monte aux cieux tu I es, si je me trouve gisant au sépulcre ti voilà !

contrer, et qu'en tâtonnant même nous le pouvons trouver dans nos personnes. C'est ce que David reconnaissait bien autrefois lorsqu'il s'écriait au Psaume 139:« Où irai-je ô Eternel arrière de ton Esprit, où fuirai-je arrière de ta face ? Si je monte aux cieux tu y es, si je me trouve gisant au sépulcre, t'y voilà. Si je prends les ailes de l'aube du jour et si je me loge derrière la mer, là aussi me conduira ta main et ta dextre m'y empoignera. Si je dis au moins les ténèbres me couvriront, voilà la nuit devient une lumière tout autour de moi car les ténèbres ne me cacheront point et la nuit resplendira comme le jour, et autant te sont les ténèbres que la lumière. » Et c'est aussi ce qu'au milieu de leur ignorance les anciens philosophes ont reconnu [1] lorsqu'ils ont dit que tout l'Univers était remply de Dieu et qu'il n'y avait rien dans le monde qui ne le portât en son sein. Or cela étant ainsi (f..b. a.), et n'étant pas possible qu'on soit éloigné de ce qui occupe tous les lieux imaginables, comment Saint-Jacques nous exhorte-t-il ici à nous rapprocher de Dieu [2] ? et comment peut-il nous promettre de suite qu'il s'approchera de nous ! Ce qui est déjà fait peut-il encore se faire et ce qui nous environne et est dans le plus intime de nos cœurs peut-il être davantage attaché à nous, ou nous étreindre par quelques nouveaux liens ?

Cette difficulté (m. f.) ne doit pas d'abord nous étonner [3]. Dieu a fait deux mondes l'un dans l'autre dont le premier est visible et l'autre spirituel. Le premier s'étend à tout l'univers, le second se restreint aux fidèles : l'un a son fondement dans la nature, l'autre doit ses principes à la grâce. Celui-là dépend d'un Créateur et celui-ci a une forme par un Rédempteur. De ces deux mondes découlent deux sortes de créatures et deux différentes

1. Enfin Dieu est en toutes parts comme l'on recogneu les ensiens philosophes au milieu de leur ignorance lorsqu'il ont dit que tout l'univers étoit rampli de Dieu et qu'il ni avoit rien dans le monde qu'il ne le portât en son sein.

2. Cependant l'apôtre nous exorte à nous aprocher de Dieu et il s'aprochera de nous. Coment peut-il s'aprocher de nous veu qu'il l'a déjà fait, vu encore qu'il occupe tout le monde et quy est en un mot tout en toutes choses ? Coment donc dit-il icy, l'apotre, de s'aprocher de Dieu ? Ce qui a déjà été fait, coment se put-il fere encore ?

3. Cette difficulté ne doit pas d'abort étoner. Dieu a fait dus mondes l'un dans l'autre, dont le premier est sensible et le second spirituel. Le premier s'étend à tout l'univers, le second se réduit aux fidelles, l'un a son fondement dans la nature, l'autre doit son principe à la grâce.

Celuy la dépend d'un créateur, celuy ci a été formé par un rédanteur. De ces deux mondes découlent dux sortes de créatures et dux diferantes magnières d'être ; les unes sont charnelles et terienes, et les autres sont célestes et invisibles. Les premières se touchent par leurs corps, les autres sont liées par lur affection.

manières d'être : les unes sont charnelles et terrestres, les autres sont célestes et invisibles ; les premières se touchent par leur corps, les autres sont liées par leur affection. Les terrestres ont pour partage la région élémentaire, les célestes attendent l'héritage éternel de Dieu. Or c'est de cette différence des créatures que résulte la diversité de notre union ou de notre éloignement d'avec le Créateur. Tout est en Dieu et avec Dieu selon la nature, tout subsiste par lui et par sa parole. Il soutient tout par sa puissance céleste comme il a tout formé de rien par elle-même ; et cet Esprit qui au commencement couvrait la nature et se mouvait sur les eaux, est celui-là même qui fomente encore aujourd'hui les différentes formes et qui entretient partout ce qu'il a créé. Il est donc impossible à cet égard qu'aucune créature s'approche de Dieu puisque comme par le Saint Paul, Act. 17 [1], il est si proche de chacun de nous que tout ce que nous avons est en lui. Mais si nous considérons l'être spirituel des choses, et si nous [élevant?] au dessus de la nature nous passons jusqu'à la grâce, c'est à cet égard, mes frères, que tout le monde n'est pas proche de Dieu et que ce Dieu même ne se communique pas indifféremment à tous. La dispensation surnaturelle a toujours été particulière, en comparaison de celle de la nature. Le salut éternel qui en est le fruit n'a été destiné qu'aux hommes entre toutes les espèces de l'univers, et même y a-t-il la plupart de ces hommes qui en sont privés par le juste jugement de Dieu, et qui, ou ne se sont jamais convertis à lui, ou étant convertis ne persévèrent pas dans son amour.

Pour vous faire donc exactement comprendre, (m. c. f.), par quel moyen on peut approcher de Dieu et s'allier avec lui [2], il faut que nous considérions ici de plus près quelle est la nature de cet éloignement qui empêche nos approches, car le remède devant toujours être contraire au mal, et la guérison des maladies se faisant ordinairement par les contraires, il n'y a rien

1. Paul, ates 17. Il est si proche de nous que tout ce que nous avons est en luy à l'égard de la nature. Mais à bien remarquer, de la nature jusqu'à la grâce il y a un grand degré, et c'est à cet égard que tout le monde n'est pas proche de Dieu et que ce Dieu ne se comunique pas indiferament à tous. La dispensation surnaturelle a toujours été particulière en comparaison de celle de la nature.

Le salut éternel n'a été destiné qu'aux hommes entre toutes les espèses de l'univers, et encore i en a-t-il la pluspart de ces hommes qui en sont privés par le juste jugement de Dieu, et qui en étant convertis, ne persévèrent pas dans son amour.

2. Pour dire en bref ce qui nous eloygnie de Dieu, c'est sans doute ce qui est contrere aux aproches, c'est le mal qui nous eloignie de Dieu, c'est le péché

sans doute de plus souverain pour nous approcher de Dieu que ce qui est contraire au mal qui nous en éloigne. Et pour savoir ce qui peut être contraire à ce mal, il faut de toute nécessité savoir la nature du mal même.

Remarquez donc (m. f.) que comme, dans le monde sensible, lorsque nous faisons comparaison de deux espèces différentes, nous donnons souvent le nom du genre à une de ces espèces qui est la plus excellente, comme pour insinuer qu'elle est seule digne d'être nommée et d'être connue, tout de même aussi, dans le monde spirituel, la Parole de Dieu n'observe rien plus religieusement que cette pratique, et dans l'opposition qu'elle fait de deux choses dont l'une a quelque dignité par dessus l'autre, elle attribue toujours à la plus digne le nom commun des deux, comme s'il lui appartenait en propre. Les hommes donc, aussi bien dans la grâce que dans la nature, pouvant toucher Dieu de deux façons, c'est à savoir ou extérieurement et par une profession apparente, ou intérieurement et par une affection véritable, l'Ecriture, négligeant et oubliant, par manière de dire, cette [liaison ?] apparente et [cet attouchement ?] extérieur comme une chose creuse et sans solidité, elle n'honore du nom de liaison ou d'attouchement que ce qui dépend de l'inclination de l'âme et des mouvements du cœur, comme au contraire elle n'appelle éloignement et séparation d'avec Dieu, que ce qui répugne à cette liaison spirituelle et à cette amour. Disons (?) que pour trouver le moyen de s'approcher de Dieu et pour connaître la nature de l'éloignement des hommes d'avec lui, il ne faut que considérer quelle est la nature même spirituelle de Dieu, et quelles sont les choses par lesquelles nous l'offensons ou nous lui sommes agréables.

Pour donc approcher pas à pas de notre but, vous savez bien, fidèles, que les différends et les combats naissent de l'opposition des partis et des diverses inclinations de ceux qui sont aliénés les uns des autres, et qu'au contraire l'union et la concorde nait de l'uniformité et de la dépendance qui se trouvent entre les choses que l'on associe. Le feu et l'eau se font une continuelle guerre[1] parce que leurs qualités sont incompatibles ; la lumière

1. Le feu et l'eau se font une continuelle guerre parce que leurs qualités sont incompatibles. La lumière avec les ténèbres ne s'accordent jamais parce que leur nature est toute contrere. Mais l'air avec la terre par exemple subsistent l'un dans l'autre parce qu'elles y trouvent des aliments conformes à leur disposition naturelle. De là nous pouvons conclure que pour aprocher de quelque chose et

et les ténèbres ne s'accordent jamais parce que leur nature est toute contraire. Mais l'air et la terre par exemple subsistent l'un dans l'autre parce que leur diversité n'est pas extrême, et les plantes se conservent et subsistent par l'un et par l'autre parce quelles y trouvent des aliments conformes à leurs dispositions naturelles. De là il résulte que pour s'approcher de quelque chose, et pour s'unir à elle, il faut se rendre semblable à elle, et imiter ses traits de tout son pouvoir. Et par là il paraît encore que ce qui cause l'éloignement d'avec elle, c'est la dissemblance qu'on a en soi-même et l'antipathie des humeurs. L'homme est donc éloigné de Dieu lorsqu'il porte en son âme des traits opposés à l'image de Dieu, et il s'approche de Dieu lorsqu'il renonce à ses dispositions contraires, et qu'il se rend semblable à ce Dieu tout bon et tout sage...

XXIX

Début d'un sermon de P. Colognac sur les Anges.
(Psaume 34, v. 8).

(*Arch. Langu.* C. 173.) (Orth. orig.)

Nous lison dans le 18 et 19 chap. du I livre des Rois comme Elie tua 4 cens cinquante prophètes de Bahal et les 4 cent prophètes des bois mangent à la table de Jézabel ce quy fust la cause que cette fausse et infernale Jésabel persécuta le prophète de lEternel asavoir Elie quy fust constraint de sanfuir sur la funeste et épouvantable nouvelle qu'il reseut que Jesabel le vouloit fere mourir ; ce qui fust la cause qu'il fust fort angoissé quy se porta jusques à dire à leternel de lui pandre (*sic*) son ame dans une telle tristesse, et qui se coucha sous un geneste setant endormy ; mais leternel qui n'oublie jamais ceux qui espèrent en luy ne manqua pas alors de lui envoyer un ange pour

pour s'unir à elle, il faut se rendre semblable à elle et imiter ses traits de tout son pouvoir.

Enfin ce qui cause l'éloignement d'une chose à l'autre, c'est la dissanblance.

L'homme est donc éloigné de Dieu lorsqu'il porte en soy même des traits oposés à l'image de Dieu, et il s'aproche de Dieu lorsqu'il renonse à ses dispositions contreres et quy se rand semblable à ce Dieu tout bon et tout sage...

le fortifier, luy envoyant un gateau de pain et une phiole deau pour le substanter et luy donner force et courage, luy disant mange et boy car tu as un grand chemin à fere. Il ne se contanta pas de lanvoyer une seulle fois car lorsqu'il eust mange et beu il se coucha et s'endormit pour la segonde foix, mais aussi Dieu luy envoya son ange pour la 2 foix, ce qui fait bien voir le soing particulier que Dieu prand de ceux quy ont en luy leur confiance puisqu'il le fortifia par la force de ce seul repas jusques à ce qu'il fust en la montagne de Dieu en oreph [Horeb] ou il se mit dans la caverne étant tiré du danger qui le poursuivoit, et ou il fust aussy consolé de Dieu luy même qui lui dit qu'il s'étoit réservé 7 mille hommes quy nont point ployé les genoux devant Bahal.

C'est ce que dit le prophète dans les parolles de notre teste, croyant que la providence divine pourvoit au besoing de ceux qui mettent en luy toute leur confiance, c'est ce quy lui fait dire après avoir dit qu'il louera l'Eternel de toutes les merveilles qu'il deploye envers ses enfans : les anges de leternel sont campés alantour de ceux qui le cregnent et les garantit.

Le prophète David, mes très chers frères, avoit passé par beaucoup d'épreuves et afflisions comme nous le voions dans plusieurs de ses pseaumes et dans les livres de Samuel en particulier des persécussions de Saeul contre lui, cela nous est montré particulièrement aux 33, 34, 35 chapitres du premier livre de Samuel mais nous y voions que Dieu [le] délivra d'une façon particulière. C'est pourquoi en randan graces à Dieu il veut préparer les fidelles à avoir recours à Dieu au for de leurs aflisions et en même temps les ancourage par les parrolles de notre teste : les anges du seigneur sont campés autour de tous ceux quy le cregnent et les garantit.

Dans ces parolles mes frères nous avons à considérer 3 poins moienant l'assistance favorable du père de lumière que nous avons imploré et implorons encore de tout notre cœur, premièrement quest le mot danges que Dieu nous envoie et en segon lieu pourquoy les envoye-til cest parcequ'ils se campent alantour de ceux quy le cregnient, et enfin pourquoy sont la campés, cest pour les garantir. Dieu veuille mes frères graver bien avant dans vos coeurs ces parolles et lur inteligance afin que ces saints anges soient toujours a lantour de vous pour vous condhuire en toutes vos voyes.

Mes frères vous devez considerer que ces anges sont des esperits qui sont à la droite et à la gauche de Dieu quy sont di je les

ministres de sa justice et de ses vengeances pour exercer ses jugements contre les pécheurs impénitents, aussy bien que joints à un corps invisible comme nous le voions au livre de la Genèse 18 v. 4 lorsqu'Abraham vit 3 personnages quy se presanterent devant luy comme aussy au 19 chapitre ou il est dit que lot loga chez luy les anges que Dieu envoya pour fere descendre le feu du ciel et consumer Sodome et Gomorrhe et ces villes voisines, ce quy nous est très bien confirmé dans le ch. 13 des Ebreux ou lapotre ayant exhorté les Ebreux noublier point lospitalité, adjoute un reson : parceque quelques uns ont logé des anges nan sachant rien ; cet pourquoi il faut conclure par ces passages joints avec beaucoup d'autres dans l'Ecriture Sainte quy en font mansion que les anges ont un corps mais quy nous est invisible à nous.

XXX

Exorde et division d'un sermon de David Gazan sur Ezéchiel, XXXIII, 11.

(*Arch. Langu.* C. 171.) (Orthographe modernisée[1].)

En ces mots : *Dis leur je suis vivant, dit l'Eternel, que je ne prends point de plaisir à la mort du méchant, mais plutôt que le méchant se détourne de son mauvais train et qu'il vive. Détournez-vous de votre* [*mé*]*chant train ô maison d'Israël.*

Frères bien aimés en notre Seigneur Jésus-Christ. Comme les rois et les princes envoient ses serviteurs pour voir de quelle manière leur peuple se conduit et se gouverne, et pour voir à même temps l'honneur et le respect que ses sujets portent à sa majesté. S'il les trouve en bon état ils seront protégés de lui, mais s'il est mauvais ils seront frappés par la grandeur de son Excellence étant le dominateur sur eux et pour les faire obéir à ses commandements et pour leur faire consulter la bouche de l'Eternel, pour les apprendre que lorsqu'ils porteront le respect à leur prince et qui le suivront fidèlement en conscience, ça les apprendra mieux à porter le respect à leur Dieu qui est le do-

1. L'orthographe de Gazan est fort rudimentaire, comme on pourra s'en rendre compte par la transcription du texte, dans le sermon qui suit.

minateur sur toutes choses. Enfin devant que les rois du monde châtient une ville, auparavant ils y envoient une ambassade, pour demander ce que le roi veut et que souventes fois ce sont des choses injustes qui ruinent ces pauvres sujets ; et si par malheur la misère les accable qui ne puissent pas faire ce que le roi demande il les condamnera à la mort. Mais il n'est pas ainsi (m. tr. f. *sic)* du roi du Ciel et de la Terre, car si les rois du monde font mourir le corps le roi du Ciel fait mourir le corps et l'âme tout ensemble et les jette tous deux dans la gehenne de feu pour être consumés avec les démons, mais auparavant cela, il fait tonner de menaces contre ceux qui ne tiennent aucun compte de lui. Il leur envoie son Serviteur pour leur prêcher sa sainte parole, et pour les avertir de sa part afin qu'ils se repentent de leur péché et se convertissent de leurs crimes, comme le saint prophète de Dieu nous met ici devant les yeux, dans les paroles qui précèdent immédiatement avant celles de notre texte. *Aussi toi*, dit-il, *fils de l'homme*, *je t'ai établi pour guette à la maison d'Israël, tu écouteras les paroles de ma bouche et tu les avertiras de ma part ; quand j'aurai dit au méchant : tu mourras de mort, et que tu n'auras point parlé au méchant pour l'avertir qu'il se retire de son train, il mourra : ce méchant là mourra en son iniquité, mais je redemanderai son sang de ta main. Et si tu as avertis le méchant de son train afin qu'il s'en retourne et qu'il ne se soit point détourné de son train, il mourra, mais toi tu auras délivré ton âme.* Voici donc une voix tonnante d'un ton fort éclatant, où nous voyons par ceci que l'Eternel notre Dieu cria de son ciel pour tancer la présomption du peuple de Juda qui croyait que les yeux de Dieu fussent fermés pour ne découvrir pas leur hypocrisie et leur méchanceté ; mais voici que Dieu leur fait crier par la bouche de son prophète, comme nous le voyons dans les paroles que nous avons lues en votre présence : *Dis leur*, dit notre prophète, *que je suis vivant dit l'Eternel, que je ne prends point plaisir à la mort du méchant, mais plutôt que le méchant se détourne de son mauvais train et qu'il vive. Détournez-vous de votre méchant train, ô maison d'Israël.*

Sur ces paroles, mes frères, que nous venons de lire en votre présence, en premier lieu le commandement que l'Eternel fait à son prophète en ces termes : *Dis-leur que je suis vivant, dit l'Eternel, que je ne prends point de plaisir à la mort du méchant, mais plutôt que le méchant se détourne de son mauvais train et qu'il vive.*

Et au deuxième lieu l'exhortation qui leur est encore faite de nouveau, leur étant appliquée en ces mots : *Détournez-vous de votre méchant train, ô maison d'Israël.*

Ce sont les deux points, mes frères, que nous avons à vous entretenir avec l'assistance du Saint-Esprit que nous avons imploré et que nous implorons encore de tout notre cœur. Dieu veuille vous faire la grâce que nous méditions ces choses avec une religieuse attention, pour notre salut et pour la consolation de nos âmes.

Ici d'antrée, il faut savoir que c'est une déclaration authentique que le Seigneur a établi ses Prophètes, ses Evangélistes et ses Apôtres et Pasteurs pour guetter au milieu de son peuple...

XXXI

Sermon de David Gazan sur le Sacrifice d'Abraham.

(*Arch. Langu.* C. 171.) (Orth. orig. conservée seulement dans le texte du sermon.)

Sermon sur ces parolles du chapitre vingtz & dusiesme du livre de la genese & au verset six & sept. 1. Abraan prit le bois de l'olocoste et le mit sur Izaac son fils & print le feu en sa main & un coutau & san aleret tous deux Ensanble. 2. adonc Izaac parla a Abraan son père & dit mon père Abraan, & il dit me voicy mon filz & il luy dit voicy le feu & le bois mais ou est la bette pour l'olocoste.

Frères bien aimés en N. S. J. C. La foi du chrétien est une des puissantes armes qui ne se peut jamais imaginer. Le patriarche Abraham s'en est si bien servi, de ces armes, lequel a obtenu de Dieu tout ce qu'il demandait, parce qu'il le demandait en foi. C'est ce bon pilote qui sait si bien gouverner les vaisseaux que ni les flots de la tempête, ni les vagues impétueuses, ni les vents, ne peuvent jamais ébranler le vaisseau, c'est le Fils de Dieu qui faisait autrefois crier à ses disciples : Seigneur, sauve-nous, nous nous périssons ; et Jésus leur dit : gens de petite foi, pourquoi êtes-vous craintifs ; voyant donc qu'il était saisi

de crainte, quoiqu'ils eussent leur maître au dedans, c'est ce que à cause de leur fragilité, n'ayant pas leur véritable foi envers leur maître, qui les obligea à crier qu'il était éperdus, lorsqu'ils virent le navire qui s'emportait d'un côté et d'autre. Il faut savoir, mes frères, que tantôt il s'enfonçait jusques au fond de la mer, d'autre côté les vents l'emportaient jusques au milieu de l'air, et à droite et à gauche elle était tourmentée de toutes parts. Il faut entendre par cette mer le monde, et par la nacelle l'Eglise de Jésus-Christ, et par le vent la persécution qui la doit persécuter à cause de l'impiété du peuple et de leur faiblesse. Dieu a fait lever ce vent de persécution pour emporter la paille, et qu'il y a une infinité de peuple qui crie : sauve-nous, nous périssons, alors qu'ils ont vu la nacelle de l'Eglise de Dieu, agitée par ces vents si effroyables de persécution, non seulement à la lutte contre la chair, mais contre les principautés et puissances, contre les seigneurs du monde, s'exposer à toutes sortes de dangers et de souffrir toutes choses pour son nom, abandonner pères et mères pour son nom, champs et vignes, comme dit Jésus-Christ dans l'Evangile.

Mais c'est tout le contraire : au lieu d'attendre le bon secours de ce grand pilote, ce divin maître qui apaise les vents et les vagues qui tourmentaient la nacelle de l'Eglise, ou crié comme autrefois ces bienheureux disciples : Seigneur, Seigneur, sauve-nous, nous périssons, ce malheureux peuple se sont rebellés contre lui, ils l'ont déclaré la guerre, ont dit qu'ils ne le connaissaient point, et que même Dieu leur faisait tort de les persécuter, qu'il les devait laisser dans le délice, et pour lors ils se sont allés révolter contre lui et que la plus grande partie demeure dedans leur impiété ; ce sont de ces corbeaux qui restent toujours à la charogne, qui ne se soucient plus de retourner dans l'arche, et demeurent dans l'empire de Satan, l'ennemi de sa doctrine et de son nom. Les autres ont voulu imiter la colombe qui est retournée dans l'arche portant un rameau d'olivier en son bec ; ils viennent avec un regret, si vous semble, ils pleurent, ils jettent des soupirs, ils crient à Dieu, mais non pas qu'il n'y en ait que fort peu qui se veulent sacrifier pour son nom, car lorsque Dieu nous appelle nous avons toujours quelque doute, quelque regret. Mais il n'a pas été de même de ce grand patriarche Abraham, qui n'a pas refusé lorsque l'Eternel lui a dit : Tu auras un fils qu'il faudra que tu m'en fasses un sacrifice sur la montagne de Morija. Donc Abraham ne refusa point puisque c'était pour commandement de l'Eternel. N'en voici l'azample

dans les paroles de notre texte que nous avons choisies pour vous en faire voir, suivant l'assistance de Dieu, à ce jourd'huy les lumières. Nous vous demandons toute votre attention afin que vous en puissiez porter les fruits; et les uns et les autres nous y aurons tous une grande satisfaction. En premier lieu la volonté qu'Abraham avait d'obéir à Dieu. Lorsqu'Abraham prit le bois de l'holocauste, et le mit sur Isaac son fils ; et Abraham prit le feu en sa main et le couteau et s'en allèrent tous deux ensemble. Voici lorsqu'ils furent sur le lieu la demande d'Isaac son fils : Mon père Abraham — Et lui dit : me voici, mon fils. — Et lui dit : Voici le feu et le bois, mais où est la bête pour l'holocauste?

C'est une chose merveilleuse de voir une constance et une foi si fermes qu'un père se veuille mettre le bourreau de son enfant, lui bailler le bois de l'holocauste et le mettre sur son cher enfant, sur son Isaac, son unique, sans lui dire qu'il allait l'exterminer. Hélas! celui qu'il aurait pu lire la pensée de son cœur, de quelle manière serait-elle été troublée? son cœur en quel état devait-il être, contristé de voir une demande si effroyable? Qui serait été celui qui n'aurait consulté en lui-même et qu'il n'eusse dit : pour tout autre chose, ça se pourrait, mais pour celle-là, il ne se peut pas. Mais il n'a pas été ainsi de ce grand patriarche, parce qu'il s'était si tellement fortifié qu'il n'avait d'autre pensée sinon d'exécuter la volonté, puisque tel était son bon plaisir ; il était affermi dans sa constance qu'il savait que Dieu même pouvait subsister et faire que des pierres même il pourrait susciter des enfants à Abraham. C'est la cause, mes frères, que l'apôtre parle en des termes si exprès lorsqu'il (Abraham) crut à Dieu, et il lui a été imputé à justice. Voilà donc qu'il était toujours assuré dans lui-même que Dieu lui aiderait, et qu'il y serait pourvu en la montagne de l'Eternel. En la montagne de l'Eternel il se fera un grand miracle. Pour vous faire voir ici, auparavant de passer plus outre, qui signifie ce grand sacrifice qui s'allait faire sur la montagne de Morija, ce sacrifice ne signifiait autre chose que le grand sacrifice qui se devait faire sur le grand autel de la croix du fils de Dieu ; parce que comme Abraham [Dieu] chargea à son fils le feu et le bois de l'holocauste et qu'il prit lui-même le couteau en sa main. Voilà donc qu'il s'en alla si bien en assurance, croyant de faire un sacrifice de son cher enfant, comme s'il l'eusse vu ; mais la providence divine, comme elle est si grande, ne manqua pas à pourvoir en cette grande entreprise, car lorsqu'Abraham avait

résolu entièrement de bailler le coup à Isaac son fils, l'Ange du Seigneur lui arrêta le bras, et Dieu lui dit : Je suis content de ton obéissance.

Etant de dessus l'autel de l'holocauste, cette voix du ciel lui fut adressée. Voilà donc, mes frères, de la manière que Dieu aime ses enfants et qu'il les délivre. Venons encore maintenant à la promesse qui fut faite en la montagne à Abraham, lorsque cette voix lui fut adressée du ciel : Père Abraham, retire ta main de dessus l'enfant, car maintenant ai-je connu que tu crains Dieu puisque tu n'as point épargné ton propre fils, ton unique pour moi. Et Abraham levant les yeux vers le ciel et se retournant en arrière vit un mouton attaché à un buisson : et Abraham prit l'agneau et le sacrifia à la place de son cher enfant. Voici encore que l'ange cria pour la seconde fois et il dit à Abraham : Puisque tu as obéi à ma voix, que tu n'as point épargné ton unique, je te jure par moi-même que je bénirai et je multiplierai ta postérité, que il sera en si grand nombre comme les étoiles du ciel et comme le sablon qui est au rivage de la mer, et ta postérité [possèdera] la porte de ses ennemis, et toutes nations de la terre seront bénies en ta semence. Voilà donc, après qu'il eut été contristé, quelle réjouissance !

Puis donc que déjà nous vous avons parlé du sacrifice de la croix ou de l'autel ; puisqu'Abraham n'a point refusé d'aller occire son propre fils, aussi notre bon Dieu n'a pas refusé son pro *(sic)* [propre fils] à nous, qui l'a livré à la mort ignominieuse de la croix pour l'expiation de nos péchés. Comment nous refuserait-il toutes les autres choses ? même comme il a dit à Abraham que sa semence multiplierait comme le sablon de la mer. Donc, que la représentation du fils de Dieu, Isaac, eut du soulagement, lorsqu'il fut l'heure qu'il lui fallait souffrir ! Mais il n'a pas été ainsi du Fils de Dieu, qu'il a fallu qu'il ait souffet toutes les ignominies, tous les tourments, toutes les cruautés qu'on pouvait faire souffrir à un homme. C'est ce divin Jésus qui a porté les meurtrissures afin que nous ayons guérison ; c'est lui qui n'a point eu de secours. S'il a regardé vers Pilate il a vu qu'il lui disait ...(?) S'il a regardé vers le peuple il a entendu qu'il criait : Crucifie-le ! ; s'il a regardé vers ses apôtres, il a vu que tous s'étaient endormis. Il a donc pris avec soi Pierre et les deux fils de Zébédée, pour être les témoins de ses souffrances ; il s'en est voulu aller prier son Père, que cette coupe passât arrière de lui sans qu'il la boive, mais, chose étrange, lorsqu'il se tourna vers ses disciples les a tous trouvés dormant. O l'afflic-

tion extrême, et la triste désolation qui était au Fils de Dieu [de] voir qu'il n'ait eu point de secours dans son extrême [douleur] et qu'il n'ait eu jamais repos jusqu'à ce qu'il a été dedans le ciel au domicile de son Père!

Hélas, qui aurait le cœur si dur que de n'être touché dedans son cœur? O mon cœur, pourras-tu annoncer la mort de ton père sans pleurer, de voir son opprobre si grande? O mon cœur, fonds-toi ; ò mes yeux, jetez des larmes en grande abondance, pleurez, pleurez nuit et jour, et que la prunelle ne cesse point de pleurer le regret que tu as d'avoir fait tant souffrir ton chèr père. O toi, mon âme, où alleras-tu *(sic)* puisque tu as fait mourir ton père céleste, qui a été celui qui a été mis à l'oppobre, qui a souffert tant d'injures pour te racheter de la mort éternelle, qui a versé tout son sang pour le lavement de tes péchés? Oui, fidèles, ce sacrifice qui s'est fait sur la croix, c'était toutes les figures de tous les sacrifices que l'Eternel avait commandés dans le premier monde ; et il ne veut maintenant que nous fassions autre sacrifice de nous qu'un sacrifice de louanges. Offrons donc à Dieu des Isaacs en âme, et des Isaacs sans âme, puisque Abraham offrit à Dieu ce qu'il avait de plus cher. Pour vous faire voir et connaître, que offrit-il premièrement à Dieu? Et pour vous en faire voir les lumières, premièrement: il lui offrit son corps et son âme; et au second lieu il offrit son fils. Il lui offrit sa vie; il lui offrit lui-même d'en être le bourreau. De même, mes fréres, nous de[vons] sacrifier à lui et nos corps, et nos vies, et nos biens, et tout ce que nous avons, puisque tout dépend de lui, de sa seule providence. Allons, courage, mes frères, dépouillez vous, dépouillez vous, de ce vieil péché qui nous enveloppe tant aisément! Reprenez courage! Allons, montons en cette véritable Morija. Ne perdez plus de temps. L'Eternel nous appelle, nous n'avons pas ici à nous arrêter! Fortifiez-vous! Allons nous offrir à ce grand autel qui est Jésus-Christ lui-même!

Venez, venez, chères âmes; préparez-vous, vous êtes à cejourd'hui appelés. Venez donc aussi avec vos enfants, vos femmes et vos filles, vos frères et vos sœurs. Où est celui qui s'approche? Voyons un peu, où est celui qui veut arracher ses enfants au démon pour les offrir à Jésus-Christ? Abraham ne prit point conseil de la chair ni du sang lorsqu'il fallut aller à la montagne. Il ne consulta point dedans lui-même ; mais il n'est pas ainsi de vous ; vous consultez dedans vous-même, vous ne savez pas que regretter ; seulement la moindre menace que les

hommes vous fassent, vous tremblez et vous oubliez entièrement de vous offrir à Dieu. Vous refusez de lui obéir. Hélas! vous ne voulez seulement souffrir en aucune manière le ravissement de vos biens. S'il vous fallait demeurer un jour seulement dans une prison, vous n'y auriez pas demeuré un seul moment que vous parleriez de faire votre paix avec les hommes, et vous tâcheriez par ce moyen de déclarer la guerre à Dieu, au lieu de vous sacrifier à lui. Est-ce ainsi donc que vous voulez faire? Ne tiendrez-vous jamais aucun compte de celui qui vous a tant aimés? Le regretterez-vous toujours?

Autrefois il disait aux Juifs : qui vous rejette, me rejette, parlant de ses apôtres, qui connaissait bien leur malice. Il savait bien leur cruauté, mais encore leur fit une autre belle promesse : qui vous reçoit, il me reçoit. Quiconque reçoit donc cette parole et la met en effet, je le comparerai à l'homme prudent qui a bâti sa maison sur le rocher, que quand le vent a soufflé et que les torrents sont venus, ne l'ont pu ébranler, elle s'est tenue toujours ferme. Aussi, si vous vous appuyez entièrement sur Jésus-Christ, qui est cette pierre que les édifiants ont rejetée, qui a été la principale pierre du coin, si vous vous appuyez entièrement sur cette pierre, il ne vous manquera ni de force en vos combats, ni de courage en vos entreprises.

Souvenez-vous que lorsque Lot sortit de Sodome, il n'avait pas exécuté la volonté des hommes, mais la volonté de Dieu, il n'avait pas pris conseil des malfaiteurs, mais il se fortifiait toujours avec Dieu, et marchait dans la sainteté, dans la piété, dans le zèle. Mais pour vous faire voir de la manière qu'il souffrit avec les Sodomites tant d'injures pour avoir quitté son oncle Abraham, aussi si nous n'avions pas quitté le parti de Christ pour nous ranger du côté de celui de l'Antechrist, nous ne souffririons pas aujourd'hui tant de maux. Si nous eussions fait comme Lot, qu'à la première voix il sortit de Sodome, il quitta sa maison, il quitta son bétail, il quitta tous ses biens, il ne regretta point, il ne retourna point en arrière, il marcha, priant de le laisser sortir de la plaine, de lui donner la vie. Et les anges la lui accordèrent. Mais sa femme ne fut pas si résolue. Elle regrettait les délices de la ville, elle avait un triste regret dedans son cœur. Elle se souvint de ses beaux délices, elle se retourna en arrière, elle outrepassa les commandements de Dieu. Elle vit la ville tout en feu et en fumée. Elle brûlait. Les bondes du ciel s'étaient ouvertes, et le feu avec le soufre tomba du ciel, lequel il consuma tout ce peuple, et la ville se renversa. Elle, voyant tout ce grand tour-

ment, cette grande désolation, elle demeura en statue de sel. Elle demeura à la place, elle ne se put remuer de sa place. Voici le beau miracle qui arriva à la vue de Sodome, c'est un puissant exemple pour vous faire voir aujourd'hui, en vous expliquant les paroles de notre texte. Regardez un peu : lorsque Dieu nous appelle, ne regardez plus en arrière! Avançons-nous. Allons, allons, mes très chers frères : imitons la costance d'Abraham, courons, courons à son exemple. Souvenez-vous toujours de la femme de Lot, prenez garde de ne faire comme elle. Peut-être que lorsque vous voudrez marcher, vous ne pourrez, car vous ne savez même si Dieu sera prêt de vous prendre, puisqu'au jour qu'il vous appelle, vous refusez. Ne refusez point de sortir de Babylone, puisque vous entendez la voix du ciel qui vous dit : Sortez de Babylone, mon peuple, car si vous participez à ses péchés, vous serez participants de ses plaies. Sortez promptement vos pauvres enfants par la main, vous qui les entendez crier par les rues : Mon père donne-moi du pain! Hélas! ne vous touche pas cela le cœur, de voir que vous soyez capables de les y forcer? Comment? votre cœur ne se déchire en pièces de voir que vous soyez les bourreaux de ces pauvres créatures innocentes, de les sacrifier à Baal et à Moloch? Abraham offrit son fils à Dieu, et vous le lui refusez? Il lui offrit sa vie et son corps, il se donna entièrement à Dieu. Mais il n'est pas ainsi de vous, car vous donnez votre cœur à Dieu et votre cœur au diable. Comment votre sacrifice peut-il être agréable à Dieu, sachant qu'il ne partage point avec lui. Comment vous pouvez-vous nommer enfants d'Abraham, si vous ne faites les œuvres d'Abraham votre père? Départez-vous de cette maudite race d'Ismaïl, de cette race bâtarde et étrangère, qui est de la servante, car comme Sarah se voit stérile, sans avoir point d'enfant, mena la servante à son mari pour avoir des enfants; ce fut son impatience qui ne pouvait pas attendre la grâce de Dieu, aussi en après elle n'y eut que tourment et qu'affliction lorsqu'elle eut son fils Isaac. Et même auparavant elle était méprisée; mais comme Ismaïl était de la race d'Abraham, pourtant l'Eternel lui dit qu'il deviendrait une grande nation, mais qu'il donnerait à Isaac la postérité comme il lui avait promis.

C'est donc, mes très chers frères, pour vous montrer l'exemple de vous offrir à Dieu, afin que nous puissions posséder cet héritage, que nous nous offrons à Dieu en sacrifice vivant, saint et plaisant à Dieu, puisque Dieu demande de nous tels sacrifices, qu'il demande de nous un *sacrifice vivant*. Il faut savoir que

pendant le temps que nous sommes dans le péché, nous sommes morts. Il faut donc que nous nous réveillions de nos tombeaux, pour venir à la lumière de la vie ; lorsqu'il dit : *saint et plaisant*, il faut que nous n'adorions autre que lui, que nous nous donnions à Dieu de bon cœur. Car comment nous prendrait-il le cœur, si nous lui refusions le corps? Il ne peut pas; car il a vomi les tièdes de sa bouche, il n'y a que les violents qui ravissent le royaume des cieux. Il le faut donc ravir par la prière, car c'est le sacrifice du chrétien. C'est par le moyen de la prière que nous parlons à Dieu, et par sa Parole il parle à nous. Mais adressant nos prières à un saint ou en un ange il ne nous répond point. parce que il ne sait pas ce qui se passe sur la terre. Qu'ai-je donc que faire de vos sacrifices ni de vos chapelets, ni de vos croix, ni de vos huiles, ni de vos pénitences, ni de vos distinctions de viandes, puisque l'apôtre me dit [de] manger de tout ce qui est mis devant vous. D'autre part, vous, prêtres de Baal, et vous sauterelles de l'abime, venez, avec tous vos sacrifices, vous présenter devant Dieu, lui dire que vous avez marché à pieds nus, que vous avez sorti hors les diables, en ton nom. Il vous dira tout ouvertement : Départez-vous de moi, je ne vous ai jamais connus, vous tous qui faites le métier d'iniquité. Détournez-vous donc de ces faux sacrifices, car il n'y a autre sacrifice que le sacrifice de la croix, ni autre purgatoire que le sang de Jésus-Christ, qui nous nettoiera de tous péchés. L'autel donc qu'Abraham monta, signifie la croix ; le feu et le bois de l'holocauste ne signifient autre chose que les crachats, et le fiel, et le vinaigre que on abreuva Jésus-Christ; le couteau qu'Abraham portait en sa main, ne signifie autre chose que les coups de lance que on lui a baillés. Voilà, mes frères, pour vous distinguer les fleurs *(sic)* de ce grand sacrifice, ce que vous y devez y prendre : l'exemple d'être continuellement assidus, car tout vient de lui, de sa grâce.

Courage donc, mes très chères âmes, relevez vos espérances abattues. Allons avec courage et avec allégresse à ce saint sacrifice. Voyons maintenant, où sont-ils ces âmes résolues que aujourd'hui, par moyen d'avoir entendu cette prédication, sont en état de se sacrifier pour son nom, qui sont en état de donner gloire à Dieu par une ferme repentance? Il n'y a-t-il pas quelqu'ún qui soit en cet état, qu'à l'heure même que je parle veuille obéir à la voix de Dieu? Votre cœur ne vous trouble-t-il pas, pécheurs? Savez-vous si la voix de l'Eternel frappera plus à vos oreilles? Savez-vous si c'est ici le dernier coup qui frappe? Ouvrez donc la porte de

vos cœurs. Ne lui refusez plus, approchez-vous de lui. Sortez de cette maudite doctrine douteuse et perverse, et avançons-nous vers lui. Il vient nous aider à notre sacrifice; comme dit le prophète royal David, le sacrifice agréable et bien pris de l'Eternel, c'est une âme dolente, un cœur froissé, une âme pénitente. Voilà donc comment le saint et divin prophète a si bien remarqué que lorsque nous voulions adresser à Dieu nos sacrifices, si nous voulons qu'il soit bien agréable et bien pris, lorsqu'il est pris dans le fond de la piété qui n'arrache beaucoup de soupirs; parce que notre conscience nous reproche tant de choses que il ne peut être autrement que nous n'ayons une âme dolente; car si nous lisions dedans nos cœurs, nous y voyons un nombre de péchés qui surmontent les cheveux de notre tête. Et quand même nous nous voudrions excuser, notre conscience nous reproche notre révolte. D'autre part si nous lisions, à chaque ligne nous y verrions l'arrêt de notre condamnation.

Hélas! où passerions-nous, misérables, si Dieu venait à nous abandonner? Sachez que lorsque nous aurions perdu Jésus-Christ, nous n'aurions plus rien à perdre. Venez donc, pauvres pécheurs, venez, pauvres âmes désolées, venez en pleurant, et en demandant grâce à votre Dieu. Venez vous pendre à ses oreilles; venez pleurer à ses pieds. Il est prêt de vous recevoir en grâce. Le sang qui s'est versé sur le grand sacrifice de la croix, il est pour les vous effacer et pour certain il le vous effacera, pourvu que vous vous abandonniez entièrement à lui.

Mais vous, blasphémateurs et hypocrites, où passerez-vous, et vous libertins, profanes et mondains, ivrognes, gourmands, paillards, larrons, avaricieux, idolâtres, qui avez renoncé entièrement à Dieu et à ses commandements, où passerez-vous, où fuirez-vous? Vous ne trouverez point de lieu, pauvres âmes perdues. Je vois le diable, l'enfer, la mort; que tout est prêt pour te prendre. Oui, oui, tous les démons de l'enfer qui sont à la porte, et qu'ils languissent de t'empoigner ton corps et ton âme! Tu n'auras jamais plus de repos, ni jour, ni nuit. Non, tu ne verras jamais ni clarté ni lumière si tu demeures plus dans les vices et dans les péchés.

Venez encore, pauvres âmes désolées, je vous veux consoler. Ne restez plus dans la grandeur de vos crimes. Repentez-vous. Sachez que Dieu est prêt pour vous recevoir en grâce; même les larmes que vous avez versées ici, dans cette sainte assemblée, sont montées dans ses vaisseaux. Oui, pour certain, Dieu vous les a entendues, même les anges se réjouissent dans le ciel de voir votre venue. O la glorieuse journée qui est aujourd'hui

pour vous ! O le délicieux terroir qui se prépare pour vous, si à ce jourd'hui vous renoncez entièrement à vous-mêmes, que vous ne péchez plus. Car voici ce que dit Saint Jean, mes frères : Si quelqu'un a péché nous avons un avocat envers le Père à savoir Jésus Christ le Juste. Et Saint-Jean l'evangéliste nous assure aussi de l'amour qu'il a envers nous, car lorsque Jésus Christ fut monté dans le ciel il pria ardemment son Père, disant : Père, je te prie, que là ou je serai, ils soient aussi. Puis donc qu'il a tant d'amour pour nous, offrons-nous à lui en sacrifice vivant, saint et plaisant, et il nous fera la grâce que nous tous, les uns et les autres, nous viendrons en reconnaissance de nos fautes, nous pardonnant les uns envers les autres comme voulons qu'il nous pardonne nous-mêmec, car si nous ne pardonnons, nous ne serons point pardonnés. Examinez-vous bien, mes chers frères, et mes très chères sœurs aussi. Que notre saint sacrifice, que nous faisons aujourd'hui, lui puisse être agréable, afin que la promesse que nous lui faisons aujourd'hui, nous la lui pouvions attendre [tenir]. Prenons garde que dans nos cœurs il n'y ait point d'animosité, ni de cœur double, mais que nos pensées soient ses pensées et nos œuvres soient ses œuvres, afin que nous puissions marcher dans le chemin de bonnes œuvres, afin qu'étant ici voyageurs et persécutés sur la terre, nous étant convertis de nos péchés, il les nous effacera, et nous embrassera avec des larmes de joie, et nous fera monter en la source (?) céleste, et nous y triompherons éternellement dans le ciel.

Dieu nous en fasse à tous la grâce. Ainsi soit-il.

XXXII

REQUÈTE A DIEU
ou
PRIÈRE GÉNÉRALE

des Fideles persécutez et massacrez en France pour le Service de Dieu.

[Publiée par Brousson en 1694.][1]

O Nôtre bon Dieu et nòtre bon Père Céleste, qui as le Ciel pour ton trône et la Terre pour le marche-pié de tes piez, qui es

1. Exactement reproduite d'après l'exemplaire des *Pièces Pieuses* de M. L. Fuzier. (Lavoulte-sur-Rhône, Ardèche).

le Souverain Juge du Monde, le Mari des femmes veuves, le Père des enfants orphelins, le Consolateur des affligez, l'Azile des persécutez, le Protecteur et le Libérateur des opprimez ; nous recourons à toi dans notre détresse ; nous te réclamons dans notre affliction. Des maux sans nombre nous accablent, des ennemis puissans et terribles nous oppriment cruellement. Ils nous soulent d'amertume et notre ame n'a aucun repos ni nuit ni jour. Hélas ! Seigneur, jusques à quand nous oublieras-tu dans notre misère ? Jusques à quand fermeras-tu l'oreille à nos cris et à nos gémissemens ? Nous te réclamons dès la pointe du jour, et tu ne nous répons point : Nous multiplions nos prières, et tu ne les éxauces point. Tu caches ta face pour ne pas voir nos désolations ; et tu nous abandonnes à la merci de ceux qui nous affligent, et qui nous exterminent. Nous attendons la lumière, et voici les ténèbres. Nous attendons ton secours, et il s'éloigne de nous. Nos frères qui étoient opprimez comme nous en divers endroits du Monde, sont déjà delivrez ; et tu nous laisses encore dans nòtre captivité et dans nos tribulations. Nos ennemis deviennent même toùjours plus furieux contre nous ; ils se multiplient et se fortifient de plus en plus, et nous déclinons de plus en plus comme l'ombre du soir : Nous sommes consumez, nous sommes dissipez, il ne nous reste aucune force, ni aucun moyen de subsister ; nous ne savons plus que devenir ; nous perissons, si tu n'as bientòt pitié de nous.

Helas ! Seigneur, nous voyons bien que ce sont nos pechez, qui font séparation entre nous et toi, et qui retardent notre délivrance. Ouï, Seigneur, ce sont nos pechez qui nous ont attiré tant de maux, et qui sont cause que nos prières ne sont point exaucées. Tu nous avois reçus dans ton Alliance : Tu nous avois promis que tu serois nòtre Dieu, que tu nous protégerois ; et que tu verserois sur nous toutes sortes de bénédictions : et nous t'avions promis que nous serions ton Peuple, que nous te serions fidèles, que nous te craindrions, que nous t'aimerions, que nous te servirions avec zèle et avec assiduité, que nous obéïrions à tes Saints Commandemens, que nous ferions luire notre lumière devant les hommes, afin que les hommes voyans nos bonnes œuvres, te donnassent gloire comme nous. Tu avois livré ton propre Fils à la mort, pour nous délivrer de la mort et de la malediction éternelle. Tu nous avois donné l'intelligence des mystères Celestes, tu nous avois rendus participans de ton Saint-Esprit, tu nous avois repus de ta Parole, tu nous avois

rempli de tes graces, tu nous avois protégez, tu nous avois fait joüir d'un long repos et d'une grande prospérité.

Mais, ô nôtre bon Dieu, nous t'avons oublié au milieu de tous tes bien-faits. Nous nous sommes corrompus dans ce long repos et dans cette grande prospérité, dont il t'a plû de nous faire joüir. Nous nous sommes relâchez dans la piété. Nous avons eu du dégout pour ta Parole, nous avons profané tes Sacremens, nous avons méprisé la gloire et la felicité du Ciel, et nous avons tourné toutes nos pensées du côté de la Terre. Ton Peuple a imité les déréglemens des enfans du Siècle, qui vivent dans les ténèbres de l'erreur, de la superstition et de l'idolatrie : Il s'est confondu avec eux par son attachement au Monde, par son luxe, par ses vanités, par son orgueil, par ses jeux, par ses danses, par sa gourmandise, par son yvrognérie, par ses debauches, par ses injustices, par ses fraudes, par ses haines, par ses divisions, par ses quérelles, par ses procès, par ses duretez, par son indévotion, par la profanation du jour du repos, qui ne doit ètre employé qu'à ton Service, par ses paroles sales et scandaleuses, par ses chansons profanes et impies, par ses sermens vains et téméraires, par ses imprécations, par ses renîmens, et par ses blasphèmes exécrables. Au lieu de te glorifier par nos bonnes œuvres, nous t'avons des-honoré par nôtre mal heureuse conduite. Nous avons été cause que ton Saint Nom a aussi été blasphémé par ceux qui ne te connaissoient point, et nous sommes devenus puans et abominables devant toi.

Tu nous as souvent fait ouïr ta voix, pour nous ramener dans tes saintes voyes : Mais nous avons toujours endurci nos cœurs. Tu nous as souvent frapez : mais nous n'avons pas profité de tes chatimens. Et ce qu'il y a de plus horrible, c'est que lors que tu as laché la bride aux ennemis de ton Peuple, a cause de son impénitence, ton Peuple s'est révolté contre toi, il a renié ta sainte Vérité, il s'est soüillé dans l'idolatrie, il est sorti de ton Alliance, et il est entré dans celle de Satan et de l'Ante-Christ son Grand Ministre. Il est retourné dans le sein de l'impure Babylone, d'où tu l'avois retiré par un pur effet de ta Miséricorde et de ta Grace. Il y a même un grand nombre de ces misérables pécheurs, qui depuis plusieurs années persevèrent dans cette noire infidélité, pour éviter de soufrir pour ton Saint Nom. Tu envoyes depuis long-temps tes Serviteurs aux uns et aux autres, pour leur précher ta Parole, et les exhorter à la repentance. Mais presque personne ne se détourne de son mauvais train. On

en voit même plusieurs, qui deviennent toûjours plus mondains, plus impurs, plus méchans, plus profanes et plus impies.

Hélas ! Seigneur, que pouvons-nous donc attendre en ce mal heureux état, si ce n'est que tu acheves de nous consumer par tes ardeurs éternelles, comme un Peuple pervers, et indigne de ta Miséricorde et de ton support? Lorsque nous considérons une si grande corruption, une infidélité et une impénitence si longue et si détestable, nous en sommes epouvantez, Seigneur, et nous avons bien sujet de craindre que tu ne nous delivreras jamais de tant de maux qui nous accablent. Ouï, Seigneur, nous confessons que nous sommes indignes de vivre ; que nous méritons d'être exterminez, comme autrefois ton Peuple d'Israel, lors qu'il fut devenu rebelle et impénitent; et que quand tu acheverois de nous détruire, tes jugemens seroient justes et équitable, et toute la Terre, qui est témoin de nos pechez, te donneroit gloire.

Tu as pourtant encore, Seigneur, un petit reste de Fidéles dans ce miserable Royaume ; tu y as encore quelques Lots, qui affligent continuellement leur ame, à cause de toutes les abominations qui s'y commettent. Mais, ô nôtre bon Dieu, tes jugemens, qui nous accablent tous, nous épouvantent ; et nous reconnoissons bien, Seigneur, que toutes nos justices sont devant toi comme le drapeau souillé ; que nous sommes tous de grands pécheurs ; que ce n'est pas sans sujet que tu nous as affligez, que nous avons tous été conçus dans le péché et échauffez dans l'iniquité ; que nous sommes nez dans la corruption et que nous avons vécu dans la souïlleure et dans l'injustice ; que nous ne t'avons pas servi et glorifié comme nous devions; que nous avons une infinité de fois violé tes saints Commandemens, ou par nos pensées, ou par nos paroles, ou par nos œuvres. C'est pour cela, Seigneur, que ta colère est maintenant embrasée contre nous, et que tu t'eloignes de nous dans nôtre détresse.

Que pouvons-nous donc devenir, Seigneur, si tu n'as pitié de nous? Nous ne savons plus de quel côté nous tourner. Nos ennemis nous environnent de toutes parts, et tout moyen d'échapper nous semble ôté. Nous avons cherché les lieux les plus éloignez du commerce des hômes, où durant les ténèbres de la nuit, et dans les temps même les plus rudes, nous nous sommes assemblez au Nom de ton Saint Fils Jesus, pour t'adorer en esprit et en vérité, pour invoquer ton Saint Nom, pour reclamer ta Miséricorde, pour méditer ta Parole, et pour chanter tes saintes loüanges : Mais nos ennemis nous y sont venus chercher pour nous massacrer. Ils ont répandu le sang innocent, ils ont devoré

tes pauvres brébis, et ils ont fait mourir tes Serviteurs. Ta pauvre Colombe a cherché des aziles dans les déserts les plus afreux, dans les fentes des rochers et dans les cavernes, ou elle a soufert une infinité de misères : Mais ces cruels persecuteurs la chassent même de ces tristes et misérables séjours : Ils la cherchent et la poursuivent jour et nuit. Ils ne veulent pas, Seigneur, que ton Peuple te serve dans ce Royaume ; et neanmoins ils ne veulent pas permettre qu'il en sorte, pour t'aller servir ailleurs selon tes Commandemens. Cependant ils ne se lassent jamais de nous chercher et de nous tendre des pièges, pour nous oter la vie. Tous les jours ils repandent nôtre sang ; ils s'en soulent tous les jours, et ils en sont toûjours alterez : Et lors que nous tombons entre leurs cruelles mains, c'est pour eux une grande matière de rejouissance et de triomphe. Helas! Seigneur, pourquoi dors-tu? Reveille-toi : ne nous rejette pas pour jamais. (*a*) Pourquoi caches-tu ton visage? Pourquoi oublies-tu nôtre affliction et nôtre oppression? Car nôtre ame est panchée jusqu'à la poudre, et notre ventre est attaché contre la Terre. Lève-toi à nôtre aide, Seigneur, et secours nous pour l'amour de ta gratuité.

Nous avons péché, Seigneur, nous le confessons. Nous avons fait méchamment : Et nous et nos Pères nous sommes rebellez contre toi. Mais, ô nôtre bon Dieu, nous avons tout nôtre recours à ta Miséricorde, et à la Grace de Jesus-Christ nôtre Sauveur, qui a soufert la mort pour la remission de nos péchez, et qui intercede maintenant pour nous dans le Ciel. Nous avons horreur de nos iniquitez ; nous nous en repentons sur la poudre et sur la cendre ; nous retournons à toi de tout nôtre cœur : reçoi-nous a merci, ô nôtre bon Dieu. Sois appaisé envers nous selon tes grandes Misericordes ; et pour l'amour de ton cher Fils notre Sauveur, efface tous nos pechez, et netoye nous de toutes nos iniquitez. Mais sur tout, Seigneur, pardonne a ton Peuple, l'abominable péché d'Apostasie et de révolte, qu'il a commis contre toi. Lave nous tous, Seigneur, dans les salutaires eaux de ta Grace, dans le precieux Sang de cét Agneau sans tache et sans soüilleure, qui ôte le péché du Monde. Revêts nous de sa justice et de son innocence ; afin que tant de péchez que nous avons tous commis contre toi, et qui sont cause de tous les maux que nous soufrons, ne paroissent jamais à tes yeux ; mais que desormais tu nous regardes tous comme les objets de ton amour et de tes graces. Pour cet effet, ô nôtre bon Dieu, renouvelle au

(*a*) ps. 44.

dedans de nous l'Esprit de ta Sainteté ; afin que ce divin Esprit crée en nous tous, un cœur nouveau et de nouvelles affections ; qu'il réveille nôtre zèle ; qu'il ranime nôtre piété ; qu'il nous éclaire, qu'il nous fortifie, qu'il nous console, qu'il nous conduise, qu'il nous détache du Monde, qu'il nous fasse renoncer à toutes les vanitez du Siècle et à toutes ses délices profanes et criminelles, qu'il nous donne de l'aversion pour le péché, et de l'amour pour tes saints Commandemens, et qu'il nous fasse trouver tout nôtre plaisir à te craindre, a t'aimer, a marcher dans tes saintes voyes, à te servir et à te glorifier sans cesse. C'est là, Seigneur, l'ouvrage de ta Miséricorde et de ta Grace : il n'y a que toi, ô nôtre bon Dieu, qui puisse nous régénérer et nous rendre agréables à tes yeux. Santifie nous donc par ton Saint-Esprit, afin que desormais nous fassions toujours les choses qui te sont agréables, et que tu repandes continüellement sur nous tes plus précieuses bénédictions.

(*a*) Rejouï-nous, Seigneur, au prix des jours que tu nous as affligez, et au prix des ans auxquels nous avons soufert tant de maux. Que ton œuvre paroisse en tes Serviteurs, et ta gloire en leurs Enfants. (*b*) Il est temps, ô nôtre bon Dieu, il est temps que tu ayes compassion de ta pauvre Sion, qui est toute désolée : Car le temps que tu as marqué dans ta Parole pour sa délivrance, est maintenant arrivé ; et tes Serviteurs sont touchez de sa ruïne, et ils ont pitié de la voir toute en poudre. (*c*) Il est temps, Seigneur, que tu debattes la cause de ton pauvre Peuple, et que tu lui fasses justice.

Tu sais, Seigneur, que nous n'avons fait aucun tort à nos ennemis, et neanmoins ils nous ont opprimez. Nous avions témoigné nôtre fidélité à nôtre Prince et à ses Prédécesseurs dans des occasions importantes ; et pour toute récompense on n'a songé qu'à nous détruire. Nous avions des Edits et des Traitez de Pacification, dont l'observation avoit plusieurs fois été solennellement jurée dans tout le Royaume, et qui étoient bien plus justes et plus sacrez que le Traité que les Gabaonites avoient obtenu de Josué, et que celui que Nebucadnetzar avoit fait avec Sedecias Roy de Juda, desquels tu (*d*) punis pourtant l'infraction d'une manière éfroyable : Cependant on les a violez

(*a*) Ps. 90.
(*b*) Ps. 102.
(*c*) Michée 7.
(*d*) 2 Sam. 21.

sans aucun sujet, sans aucune crainte de son Saint Nom. On nous a accablez de maux, et on nous a même défendu de nous en plaindre. On nous a dépoüillez de nos emplois et de nos biens, on nous a ravi nos enfans, on nous a dispersez, on nous a fait une guerre ouverte, cruelle et sanglante, on nous a massacrez, on nous a exterminez. On ne nous a pas considérez comme un Peuple libre, qui devoit etre protégé et gouverné avec douceur et équité, mais on a disposé et on dispose encore de nos biens, de nos enfans et de nos vies, comme si nous étions des esclaves et des bêtes.

Nous n'avons demandé que la liberté de te servir ; mais ceux qui nous affligent, n'ont pas voulu nous l'accorder. Nous leur avons représenté avec humilité, que tu nous le commandes dans ta Parole : Mais ils ont voulu absolument que nous leur obéissions plutôt qu'à toi, qui es le Créateur de tous les hommes, le Dieu du Ciel et de la Terre : Et lors que nous avons osé entreprendre d'obéïr plutôt à tes ordres, qu'à ceux de ces hommes mortels, et de nous assembler au nom de ton cher Fils Jesus, pour t'adorer avec pureté selon ta Parole, et pour chanter tes saintes loüanges, ils nous ont pillez, ils nous ont dévorez, ils ont demoli nos maisons, ils nous ont trainez dans de basses fosses, ils nous ont transportez au bout du Monde, ils nous ont fait périr par des naufrages, ils nous ont condamnez aux galères comme des scélérats, ils nous ont égorgez, ils nous ont fait expirer dans les tourments et dans les supplices.

Nous n'avons rien oublié pour les émouvoir à compassion envers nous : Mais ils ont toujours été inexorables. Nous leur avons représenté avec une humilité profonde, le tort qu'ils nous faisoient : Mais ils ont foulé aux piez nos Requêtes et nos tres humbles remontrances. Nous leur avons mis ta Parole devant les yeux ; nous avons mis ta vérité dans l'évidence : Mais ils l'ont rejettée. Nous leur avons fait connaître que nous sommes ton Peuple ; et que tu veux qu'on mette ton Peuple en liberté, afin qu'il te serve. Mais ils nous ont toujours opprimez. Nous leur avons fait entendre les terribles menaces que tu leur faits dans ta Parole, de les accabler de toutes tes playes, s'ils continüent à tenir ton Peuple dans l'esclavage, et à l'empêcher de te servir ; tu as même commencé à les fraper d'une manière épouvantable : Mais ils se sont endurcis de plus en plus. Leurs Prophètes leur ont prédit des choses vaines ; leurs Pasteurs les ont abusez, et ont été cause de leur endurcissement. Ils ont vû venir l'épée, et ils ne les ont pas avertis ; il ne les ont pas exhor-

tez à se convertir, et à relâcher ton Peuple : Ils leur ont dit ; Paix, paix, quoiqu'il n'y eût point de paix, et que la colère les consumât continuellement. Nous leur avons dit que nous mettions nôtre confiance en toi, et que tu ne manqueras pas de venir à nôtre secours, après que tu nous auras châtiez à cause de nos péchez : Mais ils se sont toujours moquez de nôtre confiance. Nous avons imploré leur pitié, nous avons pleuré, nous avons gemi : Mais rien n'a été capable de les toucher. Leur fureur a même redoublé, à mesure que nous avons rëitéré nos plaintes et nos Requêtes : Et maintenant ils mettent encore tout en œuvre pour perdre tous ceux qui ont du zèle pour ton service, et sur tout pour exterminer tes Serviteurs. Ils les cherchent, ils leur tendent des pièges, et ils promettent de grosses sommes à quiconque les massacrera, ou les livrera entre leurs mains cruelles et sanguinaires.

Mais, ô nôtre bon Dieu, couvre-les de ta nüée et de l'ombre de tes ailes. Nous nous jettons tous, Seigneur, entre les bras de tes Miséricordes. C'est toi qui es nôtre azile ; c'est toi qui es nôtre forteresse, et nôtre Liberateur. Si les hommes sont sourds à nos cris et à nos gémissemens, écoute, toi même la voix de nôtre douleur, et exauce nos supplications. Ecoute aussi les prières et les sanglots de tant de nos pauvres frères, qui crient à toi jour et nuit dans les prisons, dans les basses fosses, dans les galères et dans tous les autres lieux de leur captivité ou de leur exil. Seigneur, ne méprise point leur larmes. Baisse tes Cieux et descen ; ten-nous à tous ta main secourable. Tire nous tous de ces grosses eaux qui nous environnent. Frape la terre et qu'elle en soit ébranlée ; que les fondemens des montagnes croulent, et soient ébranlez. (*a*) N'es-tu pas le Juge de toute la Terre ? N'est-ce pas toi qui juges le monde avec justice, et qui fais droit aux Peuples avec équité ? Fai-nous donc justice, Seigneur, puisque les hommes ne veulent pas nous la faire. Déba, toi même nôtre cause. Que toute la Terre connoisse que tu es un Juge équitable. Aye pitié de ton pauvre Peuple. Aye pitié de ceux qui sont devoüez à la mort. Fai-nous maintenant ouïr ces paroles de consolation, que tu fis autrefois entendre à ton Peuple opprimé dans l'ancienne Egypte : J'ai vû, j'ai vû l'affliction de mon Peuple ; j'ai connu leur douleur, j'ai ouï leurs gémissemens, et je suis descendu pour les délivrer.

(*a*) Ps. 9.

' Considére, Seigneur, les outrages qui sont faits à ta propre gloire. Nous voulons te servir, et on nous accable de maux. On soufre les debauchez, les yvrognes, les impudiques, les méchans, les profanes, les impies, les renieurs et les blasphémateurs; car tout est plein de ces personnes infames et exécrables: Et on fait mourir les gens de bien, ceux qui te craignent, qui invoquent ton Saint Nom, et qui chantent tes loüanges immortelles. On a demoli tes Sanctuaires, on a aboli ton Saint Service, on a déchiré et brûlé tes sacrées Ecritures, on a tué tes Oints et tes Prophètes, on a soüillé la Terre par tant de sang innocent, qu'on y a répandu depuis tant de siècles, et qui crie devant ton trône comme autrefois celui d'Abel ; et on nous extermine encore tous les jours, lors que nous voulons obéïr à ta Parole, et te rendre les hommages religieux qui te sont dûs. O nôtre bon Dieu, qui es jaloux de ta gloire, venge tant d'outrages qui te sont faits, et tant de maux qu'on fait soufrir à tes Enfans. Non point à nous, Seigneur ; non point à nous ; mais à ton Nom donne gloire, pour l'amour de ta bonté, pour l'amour de ta vérité. Seigneur, si nos iniquitez rendent témoignage contre nous, agi pour l'amour de toi-même, pour l'amour de ton Saint Nom, afin qu'il ne soit pas toûjours profané et méprisé par tes ennemis. Tu nous l'as ainsi promis, Seigneur ; tu nous as (*a*) promis que ce seroit ta jalousie, qui nous délivreroit de la main des ennemis de ta gloire et de ton Service. Sauve donc ce petit residu selon ta Misericorde. Tu nous as dit par la bouche de ton Serviteur Moyse, (*b*) que tu ferois justice à ton Peuple, et que tu te repentirois envers tes Serviteurs, lors que la force s'en seroit allée et qu'il n'en resteroit plus rien. C'est maintenant, Seigneur, que toute notre force est dissipée, et que tout moyen de subsister nous est ôté. Il est donc temps que tu manifestes ta grande puissance. Nous sommes (*c*) ce Peuple affligé et chetif, que tu as fait demeurer de reste au milieu de tes ennemis, et qui a sa retraite vers ton Saint Nom. Delivre nous donc, Seigneur, selon la fidélité de tes promesses.

Ceux qui nous affligent, se confient en leur puissance charnelle : Mais, ô nôtre bon Dieu, nous nous confions en toi. N'es-tu pas l'Eternel des Armées, le Dieu Grand, Puissant et Terrible, qui peux consumer tes ennemis comme de la paille, et les

(*a*) Esaïe 48, Ezéch. 36.

(*b*) Deut. 32.

(*c*) Sopho. 3. 12.

dissiper comme de la fumée? Nous sommes foibles et petits : Mais tu es nôtre force. Nos Pères nous ont raconté toutes tes merveilles : C'est pourquoi nous mettons toute nôtre confiance en toi. Vien donc à nôtre secours, ô nôtre bon Dieu ; ne tarde pas davantage. Aye pitié de nôtre infirmité. Abrège ces jours d'affliction pour l'amour de tes Elus, de peur qu'une trop longue soufrance n'acheve de les faire périr.

Alors Seigneur, nôtre bouche publiéra par tout tes merveilles et ta justice, et chantera hautement tes Saintes loüanges. Nous aurons toûjours ta crainte devant les yeux, nous obéïrons toûjours à tes Saints Commandemens, nous netoyerons ton Sanctuaire, nous ne soufrirons plus au milieu de nous les impurs, les méchans, les profanes, les impies, tous ces nouveaux Hacans, qui allument ta colère contre tout ton Peuple ; et nous travaillerons sans cesse pour l'avancement de ton Règne, et pour la gloire de ton Saint Nom.

Cependant, Seigneur, nous te prions pour tous ceux qui ont besoin de ta grace et de ton secours. Donne leur à tous, toutes les choses qui leur sont nécessaires pour leur salut et pour leur consolation. Beni aussi toutes les Puissances de la Terre : Rempli-les toutes des lumières de ton Saint-Esprit, et d'un saint zèle pour ta gloire, pour l'avancement de ton pauvre Peuple. Fai, Seigneur, que sous leur juste domination, nous puissions tous mener une vie douce et tranquille, et te servir en toute liberté et honnèteté. Nous te prions même pour ceux qui nous persécutent. Humilie-les, Seigneur ; mais n'acheve pas de les détruire. Aye pitié de leur ignorance, et converti-les par ta grace. Pousse des ouvriers dans ta maison ; donne efficace à ta Parole ; répans ton Esprit sur toute chair ; éclaire tous les Peuples de la Terre : afin, Seigneur, qu'ayans tous ta connaissance, ta crainte, et ton amour, nous vivions tous comme tes Enfans, que nous te servions tous d'un même cœur, que nous te benissions tous, et que nous te glorifiions tous ; jusques à ce que tu nous élèves tous dans le Palais de ta gloire, ou nous célébrérons eternellement ton Saint Nom. Exauce-nous, ô nôtre bon Dieu et nôtre bon Père, pour l'amour de ton cher Fils notre Sauveur, qui a soufert la mort pour nous, et au précieux Nom duquel nous te demandons toutes ces graces, et nous t'invoquons ainsi : *Nôtre Père, qui es aux Cieux, etc.*

Présentée à Dieu en France pour la première fois au milieu du mois de Mai 1692. Stile nouveau.

XXXIII

Sermons composés par Brousson.

Nous donnons ici la liste des sermons de Brousson qui nous ont été conservés :

1° dans sa *Manne Mystique*, en les numérotant suivant l'ordre qu'ils occupent dans les trois volumes ;

2° dans son dossier des Arch. du Languedoc (C. 191), en suivant pour le numérotage, l'inventaire dressé à Pau par Pinon. (L. Nègre, p. 200).

Nous ajoutons, en les numérotant à la suite, les sermons de Brousson dont nous connaissons le texte, et qui sont perdus.

Sermons de la *Manne Mystique.*

Volume I.

1. *La colombe mystique.* Cantique des Cant. II, 14. Une copie du sermon est conservée aux Arch. du Langu. C. 181.
2. *Le salut en J.-C. seul.* Jean XIV, 6. En manuscrit C. 191 (P. 51[1]) et C. 173 (Dossier P. Colognac).
3. *Les brebis mystiques discernant les vrais pasteurs d'avec les loups ravissants.* Jean X, 4.
4. *Les démons servis dans les idoles.* I Cor., X, 19, 20, 21. Mss. C. 191 (P. 48) et C. 173 (Dossier P. Colognac).
5. *Le dragon régnant dans l'empire de l'Antechrist.* Apoc. XIII, 1, 2. Mss. C. 191 (P. 47).
6. *Dieu déchirant son propre peuple.* Osée, V, 14, 15. Mss. C. 191 (P. 52).
7. *La chute et le relèvement de l'Eglise.* Michée, VII, 7, 10.

Volume II.

8. *Le sommeil et la désolation de l'Eglise de J.-C.* Cant. V, 2, 7.
9. *L'endurcissement et la ruine des profanes.* Esaïe, I, 517.

1. Nous indiquons de la sorte le numéro du sermon dans l'inventaire de Pinon, numéro que les manuscrits portent encore.

10. *La réjection des tièdes.* Apoc., III, 15, 16. Mss. C. 173 (Dossier Pourtal).
11. *La nécessité de se convertir à l'approche du règne de Dieu.* Matth., IV, 14.
12. *La ruine de la Jérusalem mystique et idolâtre. Que le jugement devait commencer par la maison de Dieu.* Ezéch., IX, 4, 7.
13. *La confiance du fidèle persécuté.* Esaïe, XLI, 14.
14. *Le salut pour les fidèles persévérans.* Matth., XXIV, 13:

Volume III.

15. *Le pain et le vin de la Cène du Seigneur.* Pour la communion. I Cor., XI, 26, 29. Mss. C. 191 (P. 65).
16. *La perfection du salut en J.-C.* I Cor., I, 30, 31 (Cène).
17. *J.-C. le pain de vie.* Jean, VI, 35 (Cène). Mss. C. 191 (P. 64).
18. *J.-C. l'Agneau de Dieu.* Jean, I, 29 (Cène). Mss. C. 191 (P. 68).
19. *La communion du sang de Christ.* I Cor., X, 16, 17 (Cène). Mss. C. 191 (P. 72).
20. *Le soupé mystique de J.-C. avec le fidèle.* (Cène). Apoc., III, 20.
21. *Le refuge des pécheurs repentants.* (Cène). Matth., XI, 28, 29.

Sermons manuscrits du dossier Brousson, C. 191.

22. (La Sainte Cène). I Cor., XI, 23, 24, 25. (P. 49).
23. (Les ennemis de la Croix du Christ). Philip. III, 18-21. (P. 50).
24. (Dieu sauvant son peuple repentant). II Chron., VII, 13, 14 (P. 53, corriger l'inventaire, qui transcrit ainsi le début : *Si je ferme les yeux*. Il faut lire *les cieux*. Ce sont les premiers mots du texte. Il ne reste que deux pages du sermon.
25. *La Sainteté des élus.* Ps. XV, 1. (P. 54). Une copie, retrouvée dans le Bas-Languedoc, a été imprimée *Bull, XIV*, 30.
26. (L'homme qui se confie en l'homme, et celui qui se confie en Dieu). Jérémie, XVII, 5, 8. (P. 55).
27. (La cognée mise à la racine des arbres). Matth., III, 10. (P. 56).
28. *Préparation à la Sainte-Cène.* Marc, I, 15 (Deux mss. : P. 59, 74).

29. *Sermon d'actions de grâces.* Ps. CIII, 1-5. (P. 60).
30. (Je suis l'Alpha et l'Oméga). Apoc., XXII, 13. (P. 63).
31. *Crucifixion et union avec Christ. Préparation à la S. Cène.* Gal., II, 20. (P. 66).
32. *Sermon sur l'habitation du Saint-Esprit dans les fidèles.* Rom., VIII, 9, 10. (P. 69).
33. (Dieu punissant l'homme et lui pardonnant). Esaïe, XLIII, 24, 25. (P. 70).
34. *La Guérison du lépreux.* Marc, I. 40-42. (P. 71).
35. (Je ne mettrai pas dehors celui qui viendra à moi). Jean, VI, 37. (P. 73). Le début seul du sermon subsiste.

Il manque au dossier de Brousson deux sermons inventoriés par Pinon :

36. *Sermon sur la bête de l'Apocalypse.* (P. 58). Peut-être sur le texte Apoc. XI, 7 : « Et quand ils auront achevé leur témoignage, la Bête qui monte de l'abîme. leur fera la guerre, les vaincra et les tuera ». Brousson a relevé cette parole sur un de ses feuillets de notes bibliques.
37. *Les Trois fidèles hébreux dans la fournaise.* [Daniel, III]. (P. 76). C'était le dernier sermon composé par Brousson. Il en envoya une copie en Hollande, des environs de Toulouse, afin qu'il fût imprimé. (Lettre du 17 août 1698, *Opusc.*, p. 331).

Un sermon (38) sur *La Vocation extraordinaire.* Esaïe, VI, 6, 9, fut prêché par Brousson vers le 1er août 1694 à Rotterdam et répété en d'autres Eglises. (Douen, II, 420).

Un autre (39) sur la parole de Job (XIII. 15) : « Quand il me tuerait, j'espèrerais toujours en lui ». a été composé et prêché au Bas-Languedoc en 1698 (dernière *Requête au Roi*, dans Corbière. *Hist. de l'Egl. Réf. de Montpellier*, p. 318). Enfin nous parlons ci-après de quelques ébauches de sermons qui subsistent dans des notes de Brousson, non inventoriées en 1698.

Le pasteur avait sur lui, lors de son arrestation, deux manuscrits de sa main, du même format que ceux de ses sermons. Ce sont deux analyses, écrites par lui, de deux sermons qu'il a entendus à La Haye. L'un sur *L'amour du prochain* (Romains, XIII, 8-10), (P. 57), porte au bas : « Du Viviers, à la Haye, 3 août 1697 ». L'autre, sur *la Corruption naturelle de l'homme* (Romains, VII, 24), (P. 75), s'achève par la mention : « Candomer, à la Haye, 3 août 97 ».

XXXIV

Quelques notes de Brousson.

(Orth. orig.)

Le Dossier Brousson contient quelques feuilles que Pinon n'a pas pris la peine de numéroter, et sur lesquelles le pasteur avait inscrit des versets bibliques, ou des ébauches de sermons. Nous nous approcherons de plus près de cette grande âme en examinant comment il se préparait, dans l'intimité, au labeur public.

I. Deux feuilles, séparées aujourd'hui l'une de l'autre, avec deux petits fragments de papier, sont du temps de la première activité du prédicant, évidemment de 1690. Elle constituent une sorte de répertoire, une concordance biblique à laquelle il se réfère dans des notes postérieures. On y voit des paroles de l'Ecriture groupées sous divers chefs, comme *Rétablissement, Délivrance, Conversion.* Brousson a transcrit là quelques textes qu'il a depuis développés en des sermons qui nous restent. Sous le titre *Sainteté*, on retrouve par exemple le début du Psaume 15, qui a fourni le Sermon 25 de la liste dressée plus haut ; sous le titre *Jugemens de Dieu*, l'expression « Je suis comme un lion à Ephraim » (Osée, V, 14), d'où est tiré le Sermon 6. Quelquefois, au texte biblique est jointe une réflexion religieuse, qui en certains endroits a été manifestement ajoutée après coup. Par exemple au-dessus des mots : « Destruction de la Ninive mystique décrite magnifiquement, Nahum, ch. 1 et ch. 2 et ch. 3 », Brousson a écrit, d'une autre écriture plus récente : « Fran[ce] » comme si des réflexions lui avaient plus tard révélé un rapport prophétique et précis entre Ninive et le royaume très chrétien. Une note entière a été écrite après la bataille de la Boyne :

Le Seigneur a donné de quoi parler, les messagers de bonnes nouvelles ont été une grande armée (Ezéch., 37, 10). Les Rois des armées s'en sont fuïs (Le Roi Jacques), ils s'en sont fuïs (par deux fois, d'Angleterre et d'Irlande : Il a mis bas de leurs trônes les Puissans et a élevé les petits. Luc, 1, 52. Qui sont ma mère et qui sont mes frères, dit J.-C.), et celle qui reste dans la maison, etc. Quand vous vous êtes couchés entre les étables, etc.[1]. Psaume 68, 12 et suiv.

1. Les mots qui suivent, dans le Psaume cité, sont : « ...les ailes de la colombe sont couvertes d'argent ». Brousson, évidemment, oppose ici l'humiliation du roi Jacques au triomphe de l'Eglise, la colombe mystique. Peut-être rattachait-il le mot d'*étables* à une circonstance particulière de la fuite du roi.

II. Quatre feuillets formant un mince cahier sont plus curieux que les fragments précédents. Ils contiennent des paroles bibliques, qui se suivent sans que le sujet en soit analogue, et qui parfois sont accompagnées soit d'une très courte observation, soit d'un plan ébauché de sermon. Certains textes se retrouvent deux, et trois fois, au cours des pages. Il semble que nous ayons là comme un agenda journalier sur lequel Brousson, au moins pendant certaines périodes de sa vie, a écrit des paroles de l'Ecriture méditées quotidiennement pour son édification personnelle. La plume, l'encre y changent parfois si brusquement que certaines de ces notes ont été certainement rédigées au cour d'un voyage missionnaire. D'autre part certains renvois à des commentaires de Diodati[1], ou à une Concordance des mots latins de la Vulgate, nous montrent Brousson dans son « étude », avec de gros livres à côté de lui. Quelques-uns des textes ainsi copiés ont été traités par le pasteur dans les prédications postérieures à celles de la *Manne Mystique* (1695). Une énumération de sujets pieux, mis à la suite l'un de l'autre dans l'ordre même et avec les titres des premiers sermons de la *Manne*, porterait également à croire que le livre était déjà imprimé quand le pasteur, en ayant relu le contenu, a écrit sa liste. Comme néanmoins la première page de ces notes semble dater de 1691 ou 1692, ce semblant de carnet paraît avoir accompagné Brousson pendant toute sa vie de prédicateur, au Languedoc d'abord, en Hollande, dans le nord de la France, à la Haye encore, et enfin de Lyon à Pau.

Nous ne transcrivons, de ces quatre feuillets, que les paroles bibliques qui y sont suivies d'une note de Brousson, ou les indications qui offrent un intérêt plus particulier.

Il n'éteindra pas le lumignon [qui fume. Esaïe, 42]... jusqu'à ce qu'il fasse venir le jugement en victoire : et les nations espèreront en son nom. Matth., 12, 20, 21. — N'avons pas un souverain sacrificateur [qui ne puisse avoir compassion de nos infirmités... Hébreux, IV, 15].

Le texte d'Esaïe, qui précède, est accompagné de quelques notes, qui ont été reprises par Brousson sur une feuille à part, où il a écrit aussi le passage de l'Epître aux Hébreux.

1. Jean Diodati (1576-1649), professeur de langues orientales à l'Académie de Genève, a publié des *Glossae in Sancta Biblia* (1640) et des *Annotationes in Biblia* (1607).

sur cette feuille se trouve un plan de sermon que nous transcrivons ici :

(I) *Ne brisera roseau cassé et n'éteindra lumignon qui fume.* Pitié de l'infirmité, sait de quoi sommes faits, Ps. 103, argile, poudre et cendres. Femme violée [allus. à Jérémie, III, 1, 4]. Arche captive. Saint Pierre tombé. Exhorte à la repentance Eglise adultère. Si quelqu'un délaisse sa femme, Jérémie, III. Persécution et oppression à cause des péchez. v. Esaï.

Mais 1 non pour pensions, salaire d'iniquité [c'est-à-dire il ne convient pas de s'autoriser de ce que le jugement de Dieu est différé pour s'autoriser à recevoir du clergé des pensions. Allusion aux apostats].

2 Non pour conserver bien, qui [sont] idoles. Dieu veut être aimé plus, etc.

3 Non pour persévérer longtemps [dans l'idolâtrie].

4 Quand tous [ont] mérité mort et malédiction, [a] fait grâce aux uns et puni les autres, l'un pris et l'autre laissé. Doit faire trembler. Combien déjà morts dans leur péché ? Combien qui bourrelez par conscience se sont désespérez et possédez du démon.

Notre adversaire le Diable rôde a l'entour de nous, auquel faut résister et demeurer fermes. I Pier., 5.

(II) *Jusqu'à ce qu'il fasse venir en avant le jugement en victoire.* Jugement terrible qu'il exercera contre oppresseurs, et grande victoire. Jugement commence par [sa] maison [cf. Sermon 12]. Madian, jugement ; ne crain point Assur Esaïe, 10 [v. 24]. L'éternel est assis comme juge, Ps. 9. Débattra la cause de son peuple et fera justice à son peuple... Toi qui es mon ennemie, etc. — Si ma main saisit le jugement. Deut. 32. — A la vallée des décisions car je serai là, assis, etc. Joel. — Le jugement se tint, Daniel. — Qui est celui qui vient de Bostra ? — Os secs, grande armée. — Témoins tués, ressuscitez, ennemis épouvantez. Arche captive frappe au fondement [les Philistins, I Sam., V. 12. Brousson a plusieurs fois noté le passage, où il trouvait le type de la maladie du Roi, qu'il avait emprunté au *Baume de Galaad*]. Egypte [Esaïe XIX]. — Tous ceux-ci se sont assemblés pour toi. Esaïe, 49. — Combat, Michel et ses anges, etc. — Les uns se vantent de leurs chariots, Ps. 20. — Victoire, les uns détruits, les autres convertis.

(III) *Application.* Point de paix. — J'attendrai l'Eternel étant dans la voie de ses commandements. — Je suis comme un lion à Ephraïm jusques à ce qu'ils se reconnoissent coupables, etc. — Celui qui offre le sacrifice de justice me glorifiera, et à celui qui redresse son chemin je ferai voir la délivrance de Dieu, Ps. 50. — Les nations espèreront en son nom. Idoles tombant devant l'arche captive. — S. Malo-Castres-Paris. [sur S. Malo et Paris, voir la *Lettre Pastorale* de Jurieu du 1er août 1687. Nous ignorons l'événement de Castres].

Sept mille hommes tués, et les autres épouvantez donnent gloire à Dieu. La dixième partie [de la ville] tombera [Apoc., XI, 13].

Nous poursuivons maintenant les extraits du cahier de Brousson.

— Ne les craignez point, car l'Eternel votre Dieu est celui qui combat pour vous. Deut., 3, 22. n[a] : dit aux enfans d'Israel allant entrer dans la Terre de Canaan. Peuple de D[ieu] faible afin que ne se confie sur le bras de la chair. Ennemis puissants. Antechrist, Démon, Dieu de ce siècle. Fidèles opprimés, pourquoi permis. Ne les craindre : craindre plutôt Dieu que les hommes. Craindre Dieu honorer le Roi. Confiance en Dieu tout bon tout sage tout puissant. Ne crain point vermisseau. Pharaon, Mer rouge, Josué, Gédéon, David, Josaphat, Ezéchias, Zancherib, Achas, roi de Syrie. Craindre à cause des péchez, endurcissement, rébellion, Israelites n'entreront au repos. J'ai tous les jours étendu mes mains, etc. En un instant je parlerai de d (?).

— Promesses temporelles faites aussi à l'Eglise chrétienne. — Cherchez le Royaume de Dieu, etc., et toutes les autres choses, etc. Oiseaux des cieux, etc. Juge inique, veuve. Lorsque verrez ces choses, levez vos têtes en haut. Rendez leur au double selon leurs œuvres. Pierre coupée [Dan. II, 34], sang mains, Constantin, etc.

— Bienheureux sont ceux qui ont faim et soif de justice : car ils seront rassasiez. Matth., 5. La justice des Siècles. Si quelqu'un a soif, etc. Hola! vous tous qui êtes altérés, etc. Esaïe. Manger l'agneau pascal avec avidité, n'en laisser rien jusqu'au matin. Prière dominic. Pardonne-nous. Faisant miséricorde à ceux qui gardent mes commandements. Si nous disons que nous n'avons point de péché, etc. I Jean, 1. Travailler à notre salut avec crainte et tremblement. Toi qui es debout prends garde que tu ne tombes.

— Vous avez été rachettez de vôtre vaine conversation qui vous avait été enseignée par vos pères, non point par des choses corruptibles comme par argent ou par or, mais par le précieux sang du Christ, comme de l'agneau sans souillure et sans tâche. I Pierre, 1, 18, 19. 1° Vaincus par l'ennemi de Dieu et de nôtre bonheur, ses esclaves, assujettis tous à la domination et empire de la mort, vendus nous-mêmes à Satan exécuteur de la justice de Dieu. Débiteurs à la justice divine par Dieu législateur : 1° morts en Adam ; 2° par la Loi [mat ? nat ?] et mort ; 3° rachettez par Christ, Roi pour nous délivrer. Sacrifice, Prophète, prix sang. Car les gages du péché c'est la mort. La mort interven. pour la rançon des transgressions. Hebr., 9. Par sa mort a détruit celui qui avoit l'empire de la mort. Hebr., 2 ; 4° Allus. à la Pâque.

— Ceux qui s'éloignent de toi (paillardent) périssent. Tu retrancheras tous ceux qui se débauchent de toi. Mais quant à moi, d'approcher de Dieu (adhérer à Dieu) c'est mon bien. Ps. 73, 27, 28. v. Diod[ati] et Concord[antia au mot] *adhærere*.

— La loi de la purification du lépreux. Tout le mystère de la rédemption. Matth., 8, 4.

Préparation pour la S. Cène, *ibid.* [voir Sermon 34].

— Tu m'as asservi (forme d'esclave [Philip., II, 7]) et tu m'as travaillé (Jardin de Gethsémané) par tes iniquitez. C'est moi, c'est moi qui efface tes forfaits pour l'amour de moi, et qui n'aurai point souvenance de tes péchés. Esai, 43, 24, 25 [voir Sermon 33].

— Mais je demande : ne l'ont-ils point ouï ? au contraire, leur son est allé par toute la terre et leurs paroles jusques au bout du monde. Rom., 10, 18.

n[a] 1. Les Juifs mieux instruits que les Gentils, aveugles. Connaissaient la lettre. Grâce intérieure. Pelages, Sergens, aveugle né, populace sur ce que J.-C. disoit de Jean-Baptiste... 2° Sens mystique. Les cieux racontent, etc. Ps. 19, 1 seq. ; estoiles, Apoc., I, 20 dragon entrainant 3e partie des étoiles. Etoile tombée, clef de l'abîme. Etoiles retiré lueur. Nouveaux cieux, etc. Sacrif. lévit. abolis ; encore une fois la Réfor. — Conséquence, tant que leur son aille par toute la terre.

—Vous n'êtes point en la chair, mais en l'Esprit, voire si l'Esprit de Dieu habite en vous : mais si quelqu'un n'a point l'Esprit de Christ, celui là n'est point à lui. Rom., 8, 9. Et si Christ est en vous, le corps est bien mort à cause du péché, mais l'Esprit est vie à cause de la justice, v. 10. Or si l'Esprit de celui qui a ressucité Jésus des morts habite en vous, celui qui a ressucité Christ des morts vivifiera aussi vos corps mortels, par son esprit habitant en vous v. 11.

1° Le Saint-Esprit appelé l'Esprit de Dieu, l'Esprit de Christ, en sorte que lorsque ce divin esprit habite en nous il est dit que Christ est en nous ; et appelé aussi l'esprit de celui qui a ressuscité Jésus des morts ; 2° habite en nous ; 3° Effet de l'habitation du Saint-Esprit : 1° Sommes membres du Christ, Christ en nous, un avec Christ, sic [ainsi :] ce qu'il a fait et soufert, imputé, 2° [nous] ne sommes en la chair, mais le corps est mort à cause du péché, mais réprimé par l'esprit qui est vie à cause de la justice, 3° Esprit de sagesse, d'intelligence, etc. ; 4° résurrection attribuée à celui qui a ressuscité Jésus des morts. Nota : 1, les œuvres qui se font au dehors comme on parle, attribuées en commun aux trois personnes de la Divinité parce qu'elles sont même Dieu en essence. 2 Lorsque parlé de la résurrection de Jésus, est parlé de la résurrection de son humanité. Abattez ce temple, etc. Nul ne m'ôte ma vie, etc. Ce sera lui aussi, comme Dieu, qui nous ressuscitera. Jean, II, 24 et 5, 21 et 6, 39, 40, 54. [Analyse reprise et développée dans le Sermon 32].

— Je suis vivant dit le Seigneur, que tout genou se ployera devant moi, et toute langue donnera louange à Dieu. Rom., 14, 11. 1. Seign. J.-C. vivant. Apoc. I, Rom. I, Ps. 102. L'Eternel est vivant, Dieu vivant. 2 Culte, genou, langue. 3 Universalité, tous peuples, impies mêmes, au dernier jour.

— La connoissance enfle mais la charité édifie. Mais si quelqu'un pense savoir quelque chose il n'a encore rien connu comme il faut connoître. Mais si quelqu'un aime Dieu, il est connu de lui. I Cor., 8, 1, 2, 3 : 1° vanité de ceux qui ont quelque connoissance ; 2° imperfection de nos connoissances ; 3° L'amour envers le prochain et Dieu, nous rend plus agréables que les grandes connoissances.

— Eternel, ta main est-elle élevée ? Ils ne l'appercoivent point (c'est pourquoi ces nouveaux Egyptiens s'endurcissent de plus en plus). [Mais] ils l'apperceevront, et seront honteux à cause de la jalousie [que tu montres] en faveur de ton peuple : même le feu dont tu punis tes ennemis, le dévorera (les, Diodati) [c'est-à-dire Diodati traduit *les* au lieu de *le*] Esaï, 26, 11. Voy. ch. 28.

— En vérité, en vérité, je te le dis : A moins que quelqu'un soit né de nouveau il ne peut voir le royaume de Dieu, Jean, 3.

— Je suis comme un lion à Ephraïm. [*Manne mystique*, Sermon 6].

— Venez et retournons à l'Eternel, etc. Osée, 5.

— La Colombe. [*Ibid.* Sermon 1].

— Je suis le chemin, etc. [*Ibid.* Sermon 2].

— Brebis. [*Ibid.* Sermon 3].

— Idoles. [*Ibid.* Sermon 4].

— Mais dehors seront les chiens. [Apoc., XXII, 15].

— Mais moi, je serai au guet. [*Manne myst.*, Sermon 7].

— Je vous ai fait entrer en un païs de Carmel afin que vous mangeassiez de ses fruits et de ses biens, mais dès que vous y êtes entrez vous avez souillé mon païs et vous avez rendu abominable mon héritage. Les sacrificateurs n'ont point dit : où est l'Eternel ? et ceux qui manient la loi ne m'ont point connu : et les Pasteurs ont forfait contre moi et les Prophètes ont prophétisé de la part de Bahal et ont cheminé après des choses qui ne profitent de rien. Jérém., 2, 7, 8. (Il faut joindre les deux vers qui précèdent, pour appliquer le tout aux pasteurs réfugiez.)

— Tu as abbatu Rahab comme un homme navré à mort. Tu as dissipé tes ennemis par le bras de ta force, Ps. 89, 11. Rahab fière hautaine c'est l'Egypte, v. Esaï, 51, 9, Ps. 87, 4. *et ibi. Diodat*[*i*]. Idem dans nos Psaumes en vers.

Les deux dernières pages du cahier reproduisent un certain nombre de citations bibliques qui figurent à la première et à la seconde, notamment deux passages du Cantique des Cantiques, I, 5, 6 (O filles de Jérusalem, je suis brune mais de bonne grâce...) et III, 6 (Qui est celle-ci qui monte du désert comme des colonnes de fumée...), et un autre du IIe livre des Chroniques (VII, 13, 14) (Sermon 24). On y lit aussi le fragment de Jérémie (XVII, 4-8) sur lequel Brousson a prêché en 1698. Il est possible que ces dernières feuilles aient été écrites au Lan-

guedoc, pendant le dernier séjour qu'y a fait le pasteur. Les trois derniers textes transcrits pourraient lui avoir été indiqués par son angoisse. Ils prêchent encore l'exil (Matth., XXIV, 15, 19), la repentance (Juges, II, 1, 3), la religion spirituelle (Romains, XIV, 17).

XXXV

Liste des exécutés.

Il manque à notre liste le nom des hommes condamnés à la mort pour avoir conduit des protestants vers la frontière. Nous écrivons en PETITES CAPITALES le nom des condamnés auxquels peut être appliqué le titre de PRÉDICANT.

1686

26 fév. — François Teissier, de Durfort, ancien viguier, 50 ans. Pendu à Lasalle.

» — Pierre Pouget, de Valestalières (Monoblet), 35 ans. Pendu à Lasalle.

4 avril — Jacques Bétrine, maréchal-ferrant, de Vergèze. Pendu à Aigues-Vives.

24 (?) avril — ANT. BONFILS, cardeur, d'Aujargues, 26 ans. Pendu à Quissac.

7 mai — Ant. Prat, cardeur, de Mialet, 30 ans. Pendu à Mialet.

8 juillet — FULCRAN REY, proposant, de Nîmes, 24 ans. Pendu à Beaucaire.

12 oct. — Jacques de Saint Julien Thomeyrolles, de S. Julien de la Nef, 18 ans. Décapité au Vigan.

» — Pierre Coste, de Laumède, 23 ans. Pendu au Vigan.

» — Jean Baumes, dit Théophile, du Vigan, 25 ans. *id.*

» — Jean Entérieu, d'Aulas, 27 ans. *id.*

» — Etienne Ilaire, serrurier, d'Aulas, 23 ans. *id.*

» — Isabeau Péras, femme Scipion Delon, de Sumène, 43 ans. Pendue au Vigan.

» — Françoise Arbousse (Arboux ?), femme Pierre Gaches, du Vigan, 27 ans. Pendue au Vigan.

» — Isabeau Surville, veuve Samuel Balcy, de Molières, 65 ans. Pendue au Vigan.

14 oct. — Thomas Bourrit, du Salt (S. Romans de Tousques), 25 ans. Pendu à Anduze.

» — Anne Pelet, veuve Rabe, du mas de la Roque (Moissac), 48 ans. Pendue à Anduze.

1686

14 oct. Madeleine Rieumal, veuve Deleuze, de Moissac, 50 ans. Pendue à Anduze.

21 nov. Jacques Soulier, tanneur, du mas de Mazet (Monoblet), 23 ans. Pendu à Monoblet.

1687

25 janv. François Barbut, cardeur (de S. Chaptes), hab. Nîmes. Pendu à Nîmes.

» Jean Milhasse, cardeur (de Blauzac), hab. Nîmes. Pendu à Nîmes.

6 mars Jacques Salendres, de Soudorgues, 27 ans. Pendu à Lédignan.

» Louis Meirueis, cardeur, d'Anduze, 25 ans. Pendu à Lédignan.

26 juin Jean Manoël, anc. soldat, de Lasalle, 50 ans. Pendu à Nîmes.

» Jean Roques, de Caderles (S. Jean du Gard), 30 ans. Pendu à Nîmes.

1688

fin janv. (?), ou 2 fév. (?) Jean Fesquet, de Sauve. Pendu à Sauve.

26 janv. David Berthezène, cardeur, de Berthezène (Valleraugue), 25 ans. Pendu à S. Hippolyte.

3 fév. Jacques Cazau, de Générac (ou Villaret, de Générac). Pendu à Générac.

16 août Guillaume Novis, de Novis (Vabre, près Lasalle), 20 ans. Pendu à S. Hippolyte.

1689

20 janv. Jean-Pierre Bony, d'Anduze. Pendu à Anduze.

» Jacques Puech, d'Anduze (?). Pendu à Anduze.

6 oct. Jean Malzac, de Molezon, 26 ans. Pendu à S. Etienne Valfrancesque.

» Isaac Doulson, de Saliêges (Bédouès), 22 ans. Pendu à Florac.

15 nov. Jean Dombres, chantre, du Villaret (S. Paul la Coste). Pendu à Nîmes.

» Jean-Pierre Bauzon (ou Boisson), dit L'Allemand (de Genève?). Pendu à Nîmes.

1690

14 fév. Jean Mazel, dit Olivier, ou Soubeyran, ou La Jeunesse, de S. Jean du Gard, 19 ans. Pendu à Montpellier.

31 mars Paul Bonnemère, cordonnier (?), de Montpellier, 29 ans. Pendu à Montpellier.

1690

31 mai — Jean Bonijoly, de Vialas, régent, 54 ans. Pendu à Montpellier.

17 juin — DAVID QUET, de Recoules (Fraissinet de Lozère), 26 ans. Pendu à Montpellier.

1691

30 janv. — JEAN ROUSSEL, de S. Geniès (S. Croix de Cad.), 17 (?) ans. Roué vif à Montpellier.

28 mars — Isaac Castan, de Florac, anc. soldat. Roué vif à Florac.

2 mai — Gabriel Picq, de S. Germain de Calb. Roué vif à Montpellier.

1692

23 fév. — JEAN MASBERNARD, dit SAINT PAUL, du Villaret (S. Paul la Coste), 22 ans. Pendu à Alais.

» — Guillaume Soulages, de Cassagnas, 20 ans. Pendu à Alais.

» — Jacques Capieu, dit La Bonté, de La Felgarasse (S. Paul la Coste). Pendu à Alais.

» — Carrière (?) ou Delors (?), de Navacelles. Pendu à Alais.

14 avril — Pierre Liron, dragon, Jean Viala, dragon. (Peine commuée. Voir aux Galériens).

16 juin — ETIENNE PLAN, cardeur, des Escoffins (S. Martin Corc.), 30 ans. Pendu à Montpellier.

» — PAUL PLAN, tisserand de cadis (S. Martin Corc.), 25 ans. Pendu à Montpellier.

1693

23 janv. — Raymond Bastide, anc. min. d'Alais, 56 ans (grâcié en février).

16 sept. — JACQUES GUION, anc. min., du Lunès (S. Martin Boubaux), 61 ans. Pendu à Montpellier.

13 oct. — PAUL COLOGNAC, dit DAUPHINÉ, de Cros, ménager, 23-24 ans. Roué vif à Marsillargues.

1695

8 mars — PIERRE PAPUS DE LA VERDAUGIE, dit LA ROUVIÈRE, de Chaignes, près Bergerac, 25 ans. Etranglé sur la roue, à Montpellier.

1696

27 fév. — CHARLES ARTIGUES, dit LAPORTE, du Collet de Dèze, 27-28 ans. Pendu à Montpellier.

22 juin — HENRI POURTAL, dit HENRI, de Bourgnole (Saumane), 30 ans. Roué vif à Montpellier.

1697

15 fév. — PIERRE PLAN, des Escoffins (S. Martin de Corc.), 23-24 ans. Pendu à Montpellier.

1698	
4 nov.	Claude Brousson, anc. avocat, pasteur, de Nîmes, 52 ans. Etranglé sur la roue, à Montpellier.
nov. (?)	Paul Bedoras, cordonnier, aubergiste, de Pau. Pendu à Pau.
1700	
	Jean Bernard, de Marvéjols-les-Gardon (cond. 28 nov. 1699). Roué vif à Nîmes.
	Pierre Bonnefoux, dit Bourlut, de Cardet (cond. 28 nov. 1699). Condamné à la roue, mort en prison.
	Daniel Pin, d'Anduze, tisserand, 75 ans. Pendu à Anduze.

XXXVI

Liste des condamnés aux galères.

Il manque à notre liste le nom des religionnaires condamnés : 1° pour avoir voulu sortir du royaume ; 2° pour avoir facilité à d'autres la sortie du royaume ; 3° pour être allés assister au culte à Orange. Les seuls guides dont le nom est tracé ci-dessous, sont ceux qui ont joué un rôle dans l'histoire des premiers prédicants. Nous écrivons en Petites Capitales le nom des condamnés auxquels peut être appliqué le titre de Prédicants.

M. Fonbrune-Berbinau, qui a vérifié, et complété notre liste, nous a fourni en particulier toutes les indications qui sont relatives à la libération des galériens.

1685	
31 déc.	Abraham Bousquet, d'Alais, chirurgien à Anduze, 34 ans. Mort à la peine.
»	Jean Berbiguier, boulanger, d'Anduze, 44 ans.
»	Jean Briançon, tanneur, d'Anduze.
»	Pierre Longet, dit la Roche, ou le Savoyard, tondeur de drap à Anduze, de la Roche en Savoie, 41 ans.
1686	
5 janv. 1686 (?)	Pierre Paul, de Bédarieux, libéré après abjuration le 20 janv. 1687, sur réclamation de l'évêque de Béziers.
» 1686 (?)	Pierre Cambon, de Bédarieux, *idem.*
» 1686 (?)	Jean Oullivier, de Bédarieux. Mort aux galères avant le 20 janv. 1687.

1686	
26 fév.	Ant. Delon, de S. Félix de Pallières, berger à Montbonnoux (Monoblet), 40 ans. Mort à la peine.
»	Ant. Baux, de S. Jean du Gard, hab. Bétizac (Colognac), 50 ans. Mort à la peine.
»	Jean Samson, dit Rouan, de S. Roman de Codières.
(?) 4 mars	Jean Mourgues, de Colognac (?). Mort à la peine.
5 mars	Jean Tempié, cavalier invalide, de Vauvert.
3 avril	Ant. Arnaud, du Buisson (Cros), 38 ans. Mort le 9 mai.
»	Jacq. Nadal, marchand, de Lasalle, 35 ans. Libéré 16 janv. 1687.
»	Jean Vidal, de Colognac, 37 ans. Libéré après abj. 20 janv. 1687.
»	Henri Roques, de Caderles (S. Jean du Gard). Condamné pour trois ans. Mort persévérant.
4 avril	Ch. Mellon, cardeur, d'Aigues Vives, 40 ans. Libéré en 1713.
»	Pierre Plantat, travailleur, de Gallargues, 30 ans.
»	Isaac Pignan, travailleur, d'Aigues Vives, 25 ans. Libéré après abj. 24 juillet 1687.
»	Pierre Boulogne, cardeur, d'Aigues Vives, 30 ans. Libéré en 1713.
»	Pierre Sagnier, cordonnier, de Vergèze, 40 ans. Libéré après abj. 16 mars 1687.
»	Pierre Arnal, régent, de Castagnols (hab. Vergèze). Libéré après abj. 16 mars 1687.
24 (?) avril	Pierre Massip, cardeur, d'Aigues Vives, 23 ans.
7 mai	Ant. Durand, dit La Pise, cordonnier, de Mialet, 35 ans. Libéré après abj. 9 sept. 1698.
»	Louis Rozier, ménager, de S. Martin de Lansuscle, 66 ans. Abjure. Mort à l'hôpital des forçats, 19 sept. 1686.
»	Jacques Rafinesque, maçon, de la Selette (S. Germain de Calb.), 40 ans. Libéré après abj. 22 oct. 1687.
15 (?) mai	François Saix, du Mijavol (S. Julien d'Arpaon), habitant Leyris (S. Etienne), 35 ans (libéré à Rouen le 29 nov. 1690 ?).
»	Jacques Foule, trav. de terre, de Las Chazes (S. Michel de Dèze), hab. Le Mijavol, 30 ans.
14 juin	JEAN MARVÉJOLS, tisserand de cadis, de Lézan, 40 ans.
»	Louis Maraval (Malaval), cuisinier, de Lézan, 21 ans.
»	Jean Ant. de Piloty, S[r] de Lézan, de Lézan, 48 ans. Libéré après abj. 19 août 1689.

1686	
14 juin	Pierre Deleuze, second consul de Lézan, 39 ans. Libéré après abj. 27 fév. 1687.
»	Claude Gaussorgues (d'Anduze), garde terre à Lézan, 45 ans. « Passé en Amérique ».
»	NOËL FAUCHER (ou FOLCHIER), (des Vans), anc. régent à Sommières. Mort à la peine au bout de six mois.
»	Ant. Faucher (ou Folchier), (des Vans), passementier (à Alais ?).
15 juin	Jacq. Martin (de S. Jean de Marvéjols), meunier à Rochegude (Arpaillargues). Libéré après abj. 20 janvier 1687.
»	Jacq. Donzel, de Grizac (Cassagnas). Libéré après abj. 19 nov. 1687.
»	Pierre Quet, ménager, de Recoules (Fraissinet de Lozère), 24 ans. Libéré en 1713.
8 juill.	FRANÇOIS DESGROULX, dit CARNY, m^e es arts de l'Université de Paris, de Noyon, 30 ans. Libéré après abj. le 5 mai 1700.
17 juill.	Claude Roux, tisserand, du mas du Roux, Valcroze (Lussan), 36 ans. Libéré après abj. 20 janv. 1687.
»	Pierre Prades, laboureur de Valcroze (Lussan).
[20 ? août	ANTOINE ROCHER, cardeur, du Mazeldan, Bousquet de la Barthe (près Barre), 30 ans. Envoyé aux prisons d'Aigues Mortes.]
1687	
25 janv.	Marc Ant. de Capdur, Sr de la Tersarié et de Lavit. Des Châtelets (S. Michel de Dèze), 32 ans. Mort aux galères. 20 janv. 1709.
»	Etienne Deleuze, cardeur à Nîmes, des Mages (S. Valeriscle, près S. Ambroix).
»	Isaac Codonel, cardeur à Nîmes (de Blauzac). Libéré après abj. 5 nov. 1698.
»	Etienne Cambon, cardeur à Nîmes (de S. Chaptes). Libéré après abj. 1er oct. 1698.
»	Ant. Moynier, cardeur à Nîmes (de S. Côme).
6 mars	Ant. Lambert, chantre, de S. Jean du Gard, 44 ans.
»	Pierre Guitard, précepteur (catholique), de Gazy (Chanac, près Mende), 46 ans. Mort à la peine.
1688	
2 fév.	Pierre Ducros, de Quissac.
3 fév.	Isaac Alcais, fermier au Ch^au de Générac, 33 ans. Libéré après abj. 26 déc. 1698.
»	André Bertrand, de Générac, 45 ans.

1688	
3 fév.	Jacques Colorgues, de Générac, 50 ans. Mort à la peine.
»	Marc Ant. Sausse, de Générac, 37 ans.
»	Dan. Coste, de Générac, 44 ans. Mort à la peine.
»	Simon Goulard, de Générac, 53 ans. Mort à la peine.
»	Jean Villaret, boulanger, de Générac, 40 ans. Libéré en 1713.
»	Ant. Guiraud, de Générac, 35 ans.
»	Pierre Sirven, de Beauvoisin. Mort à la peine le 14 nov. 1705.
»	Jacques Boudon, de Beauvoisin, 40 ans. Mort à la peine.
16 août	Ant. Bourguet (d'Anduze), tailleur à Lasalle, 36 ans (Condé pour neuf ans, ainsi que les deux suivants).
»	François Martin, dit Farelle, du mas des Vignolles (Monoblet), 35 ans.
»	David Massel (ou Mazel), de La Tourette (Cros), 50 ans. Mort à la peine.
1689	
20 janv.	David Cordelle, d'Anduze.
»	David Puech, d'Anduze, Mort à la peine.
»	David Comte, d'Anduze, 44 ans. Libéré en 1713.
»	Pierre Lafond, d'Anduze, 30 ans, laboureur. Libéré en 1713.
»	Pierre Vallat, d'Anduze, 26 ans. Libéré en 1713.
»	Jean Pellissier, d'Anduze. Mort à la peine.
»	Jean Borrely, d'Anduze.
»	Pierre Greffueil « de la Gardonnenque en Cévennes (?) ».
»	Jean Nègre, de Peyremale (Anduze).
début 1689	Mellet (ou Mellay), de Bragassargues.
juillet	Teissier (de Valleraugue, ou de Vébron).
6 oct.	Jean Bapt. Bancilhon, de Florac. « C'est le galérien dont on a tant de lettres, et qui a fourni tant de renseignements, et si précis, sur ses compagnons de captivité. Enfermé longtemps dans les prisons de l'hôpital des forçats, et au Château d'If. » (Note Fonb. Berb.). Voir par ex. *Bull.* XVII, 117. Libéré en 1713.
»	Jean Durand, de S. Etienne Valfrancesque. Mort à l'hôpital des forçats le 16 oct. 1702.
»	Jean Menen, de Florac. Mort à la peine.
»	Jean Villars, de S. Julien d'Arpaon. Invalide. Libéré après abj. le 21 août 1697.

1689	
15 nov.	Pierre Bastide, de Mialet, drapier, 26 ans. Libéré en 1713.
»	François Pelet, de S. Martin de Boubaux (ou du Collet de Dèze).
»	François de Tourtoulon, Sr de Valescure, de Valescure (Peyrolles).
1690	
20 janv.	Samuel Pintard, de S. Romans de Tousques. Libéré après abj. 24 mars 1700.
»	Jean Rampon, de Rampon (Bédouès). Mort aux galères.
11 fév.	Jean Soubeyran, dit La Perruque, de Banières (S. Jean du Gard). Mort à la peine en 1696.
»	Jean Reynol, de S. Germain de Calberte. Libéré après abj. 2 fév. 1701.
»	Pierre Meynadier, du Mas Bonnet (près Barre). Libéré en 1713.
»	César Rioumal, de S. Martin de Lansuscle.
»	Jacq. Rioumal, de S. Martin de Lansuscle.
14 fév.	Louis Manuel, cardeur, de Prunet (Gabriac), 20 ans. Libéré en 1713.
18 fév.	Ant. Méjanel, de Valleraugue. Mort à l'hôpital des galères le 24 juillet 1704.
13 mars	Etienne Gouze, chirurgien, de Pignan. Libéré après abj. 3 nov. 1693.
»	Gabriel Melgues, de Pignan.
»	Etienne Bertrand, de Pignan. Libéré après abj. 9 sept. 1698.
»	Pierre Téaule, de Pignan.
»	Charles Verdier, de Pignan. Libéré après abj. 21 août 1697.
»	Jean Maurin, de Cournonterral. Libéré en 1713.
»	Etienne Treboulon, procureur, de Cournonterral. Libéré après abj. 15 mai 1697.
»	Pierre Moulin, de S. Lager de Peyre (près Marvéjols), hab. Pignan. Mort le 7 sept. 1702.
31 mars	Ant. Fossat (Foussat), de Bezout (ou Montredon) (Genolhac). Libéré après abj. 9 sept. 1698.
19 mai	Pierre Bonniol, de Ste Croix Valfrancesque.
31 mai	Jean de Laurans, Sr de la Blachère et de la Nogarède, de Vialas (Castagnols), 49 ans.
»	Moïse Durand, hôte, à Vialas, 45 ans.
»	Jean Périer, notaire à Vialas. Libéré en 1698.
»	Ant. Périer (frère de Jean), muletier à Polimiès (Castagnols).

1690	
31 mai	Jacq. Roche, Sr d'Algeyren, de Genolhac (ou Villefort). 55 ans.
»	Louis Leyris, chirurgien, de Genolhac.
»	Jean Teissier, Sr de Jaussand et de Meirière, de Chauserre (Ste Cécile d'Andorge), 57 ans.
»	Jean Deleuze, des Hortails (Vialas).
»	Pierre Hugon, de Castagnols, 24 ans. Libéré après abj. 2 fév. 1701.
»	Pierre Chapelle, de Finiels (Frutgères), 23 ans.
»	Etienne Dussault, du Brunaldès (S. André de Lancize), 48 ans.
»	Jacques Rouveiran, de La Souche (S. Hilaire de Lavit), 58 ans.
»	Jean Bessède, de S. Julien des Points, 37 ans. Libéré après abj. 23 juin 1694.
»	Pierre Vieljeu, de Nojaret (Castagnols). Libéré après abj. 30 avril 1698.
»	Jacques Vigne, cardeur, de Nojaret. 40 ans.
»	Jacq. Lantairès, tailleur, du Pont de Montvert.
»	Ant. Folcher, de Polimiès (Castagnols).
»	Jacq. Bouchet, de Libourelle (Castagnols).
»	Jean Petit, de Polimiès (Castagnols).
23 juin	Jean Revolte, du Crozet (Le Pompidou). Mort à la peine, août 1699.
19 sept.	Guill. Roux, cardeur, de Monoblet, 22 ans. Libéré en 1713, retiré à Berne.
»	François Olivier, d'Alais. Libéré après abj. 24 mars 1700.
(1690)	Pierre Sautier (anc. cath.), de Marseille, tonnelier, puis soldat, puis guide, 30 ans.
1691	
janv. ou fév.	Marc de Brun de Domessargues. Enfermé en 1692 à la citadelle de Marseille « pour le tirer des galères sur le compte qui luy a été rendu [au roi] de sa bonne conduite » (pour qu'il ne restât point, mêlé, lui gentilhomme, à la chiourme). Libéré après abj. par ordre du 28 mai 1693. Ordre à Bâville et à Broglie de le faire surveiller [note Fonb.-Berb.].
»	De Gajan, fils de Pierre de Paradès Sr de Sauzet. Mis à la citadelle de Marseille pour la même cause. Libéré après abj. en avril 1695 et pourvu d'une cornette dans le régiment de Valençay (dragons). [Note Fonb.-Berb.].
mai	Isaac Poujol, facturier de laines, de Montdardier, 53 ans.

1691	
2 mai	Pierre Gascuel « de Peisse en Cévennes » (?) « de Pairé (?) près d'Anduze », « d'Alby [Alais] ou du Pin en Languedoc » [Sans doute le Gascuel, ami de Poujol. Voir plus haut I, 419]. Mort à l'hôpital de Dunkerque, 20 avril 1712.
(18 oct. ?)	Etienne Bertrand, cardeur, de Saint-Geniès, 50 ans. Mort à l'hôpital des forçats, 19 oct. 1708.
»	Jean Guiraud (ou Giraud) de Fons-outre-Gardon. Libéré en 1713.
18 oct.	Jean Barthe, d'Aumessas.
(1691)	Jacques Duport [et non Dupont], pareur de draps, de Boisson (près S. Ambroix), hab. Montignargues, près S. Geniès. Libéré en 1713.
(1691)	Paul Ragatz, de Coire, dans les Grisons. Guide en 1688. Conduit aux galères, depuis la Tour de Constance, en 1691. Libéré en 1698.
(1691)	Pierre Jean, dit Rieusset, de S. Martial, près Valleraugue, 47 ans.
(fin 1691 ou 1692)	Etienne de Castelvieil, de Valleraugue, 36 ans.
(1691)	Pierre Dumas, de S. Hippolyte (Condamné à Montpellier). Mort à l'Hôpital des forçats 24 juillet 1707.
(1691)	Jean Soulages, de Ste Croix Valfrancesque. (Condamné à S. Hippolyte). Libéré en 1713.
1692	
13 janv.	Jean Gazan, des Soliers (S. Marcel Fonfoulhouse), 17 ans. Mort à la peine, juin 1696.
»	Jean Espaze, bastier, du mas de Liron (Soudorgues), 22 ans. Mort aux gal. 29 avril 1708.
»	Pierre Ramond [et non Raymond], cardeur, de Pontmarès (S. André Valb.), 40 ans. Libéré en 1713.
»	Henri Périer, dit Meinadier, de Montredon (S. André Valb.), 25 ans.
»	Jean Teysonnières, cordonnier, de Lasalle, 65 ans.
»	Jacq. Gervais, tisserand, de Caderles (S. Jean du Gard), 36 ans.
»	Jacq. Boudon, marchand, de S. Jean, 35 ans. Libéré après abj. 28 nov. 1696.
23 fév.	Louis Teissier, de Générargues, 22 ans.
»	Pierre ou Esprit Gibert, du Pin (près Alais).
»	André Comte, de Peyraube (Soustelle). (Cé à 6 ans).
?	David Teyssonnières, dit La Violette, des Vernèdes (Cros), 19 ans. Mort à l'hôpital des forçats le 8 avril 1713 [1].

1. Ce Teyssonnières, avec son prénom et l'indication de son lieu d'origine, est plusieurs fois mentionné parmi les galériens. Son jugement n'a pas été retrouvé. Le Jean Teysonnières, de Lasalle, qui précède, a été condamné par un jugement (imprimé) du 13 janvier (C. 191).

1692	
13 mars	Jean de Falguerolles, de Monoblet. Mort à l'hôpital, 20 sept. 1695.
»	Jean Séverac, de la Terrisse (Le Vigan). Libéré en 1714.
»	Jean Barafort, de Lasalle (*sic* sur le jugement. Lire : du Mazelet, Thoiras). Mort à l'hôpital le 25 déc. 1695.
»	Jean Puech (père), des Combes (Saint-Bonnet, près Lasalle).
»	Pierre Dalgues, dit Perroquet, cardeur, de Lasalle, 58 ans. Mort à l'Hôpital, 22 avril 1699.
»	Jean Martin, du mas des Ondes (S. Martin de Corconac). Libéré en 1713.
»	Ant. Astruc, meunier à Beaucours (Villesèque, près Sauve), 68 ans. Mort à la peine, 27 août 1704.
»	Jacq. Puechmary (Piémarin), du Vigan, 24 ans. Libéré en 1713.
»	Jean Mallié, de l'Arboux (Mandagout), habitant Ganges. Mort à la peine, 1696.
»	Pierre Mallié, de l'Arboux (Mandagout), habitant Ganges, 30 ans, drapier. Libéré en 1713.
»	Louis Capellier, du mas du Fouet (Soudorgues), cardeur, 47 ans. Libéré en 1713.
»	Pierre Pouget [et non Puget], rentier, de Lascours (Colognac). Mort à l'hôpital en mai 1694.
»	Pierre Alibert, de Rouveirac (Cros).
»	Etienne Garnier (ou Granier), du mas des Plantiers (Le Vigan).
»	Pierre Garnier (ou Granier), du mas des Plantiers (Le Vigan).
»	Daniel Servel, coutelier, du Vigan.
»	Pierre Roques, du Pontel (Valestalières, Monoblet).
»	Jacques Thérond, de S. Félix de Pallières (habitant Rouville, S. Jean du Gard).
(1692)	(?) Lasalle Jean Pierre, de Lasalle, 35 ans.
»	(?) Baunier (Etienne Beaumier, du Vigan, garçon chapelier ?).
5 avril	Etienne Arnal, maçon, de Pailherols (Le Vigan), 37 ans. Libéré en 1713.
[avril	David Couderc, chirurgien, de Vieljouves (S. André de Lancize), envoyé à Aigues-Mortes après l'amputation d'un bras].
16 juin	Pierre Liron, dragon, de Valleraugue, 24 ans (aux gal. par commutation d'une sentence de mort du 14 avril).

1692	
16 Juin	Jean Viala, dragon, de S. Jean du Gard (aux gal. par commutation d'une sentence de mort du 14 avril).
»	Jean Michel, cardeur, de Valleraugue, 25 ans. Mort à la peine, 1699.
»	Etienne Salles, de Valleraugue, 26 ans. Libéré en 1713.
23 août	Combet, du Mas Bonnet (près Barre). Condamné « pour fait de religion, à vie, et accusé d'avoir été avec des ministres » (Note Fonb.-Berb.). Libéré en 1708.
1693	
3 janv.	Pierre Gay, tonnelier, de Sumène, 30 ans. Libéré en 1713.
»	Ant. Compan, dit Villeméjeanne, des Bousquets (Soudorgues), 45 ans. Mort à la peine, 22 fév. 1698.
27 mars	N. Sr Jean Despérandieu (d'Uzès?).
»	David Levesque, Sr de Montaren.
»	Salomon du Ban, Sr de la Crouzette.
»	Jean Roux, boulanger, de Lussan. Libéré après abj. 20 août 1698.
»	David Roux, de Lussan. Libéré après abj. 20 août 1698.
»	Moïse Gignoux, cardeur.
»	Jean Imberne [et non Imbert], muletier, d'Uzès.
»	Céphas Tourrin, de S. Jean de Ceyrargues.
22 juin	François Aldebœuf, notaire, de Garrigues (Sommières).
»	Jean Favas, de Campagne [La F. P. dit : Flavart, d'Aspères], près Sommières.
»	Jean Daudé le jeune, laboureur, de Campagne, 24 ans. Libéré en 1713.
26 juin	Jean Daudé l'aîné (de Sommières?), 50 ans. (Libéré en 1713?).
»	Jean Melgue, des environs de Sommières.
»	Jacq. Peiridier, de Salinelles. Libéré en 1713.
»	(Jean) Pierre Peiridier, frère du précédent. Libéré en 1713.
1694	
1695	
15 juin	Ant. Agulhon, de Recoules (Vébron), 28 ans. Libéré en 1713.
22 juin	Pierre Méjean, cardeur, de La Roche (S. André de Lancize). Mort à la peine le 15 sept. 1696.
2 sept.	Jean Mounier ou Moynier, dit La Croix, de Ste Croix Valfrancesque. Mort au Château d'If le 4 mars 1698.

1695	
2 sept.	Jacq. Sabatier, dit Cadet, ou Soleyrol, de S. Etienne.
»	Henri Bordarié, de S. Jean du Gard.
»	Ant. Fleissières, de S. Laurent le Minier.
»	Nadal, de S. Laurent le Minier.
déc.	ANT. GRAS, dit FESQUET, faiseur d'aiguilles pour les bas, de S. Hippolyte, 23 ans. Mort en mai 1697.
1696	
fin janv. (?)	Justin Griolet, de S. Ambroix (Trop vieux. Pas mis à la chaîne).
»	Ant. Chabert, de S. Ambroix, 22 ans. Libéré en 1713.
(1696)	Jean Fesquet, de Générargues (Anduze). Mort le 31 mars 1703.
(1696)	André Bousquet, de Valleraugue (habitant Nîmes).
1697	
15 fév.	*? dit Bouteille. Parent de Pierre Plan.
18 déc.	Jacob Brun, d'Auxillon près Mazamet.
»	Isaac Bonnet, du mas du Banquet (S. Amans). Mort à la peine le 28 août 1699.
»	Jean Senegas, du Pont de l'Arn, chirurgien, 54 ans. Libéré en 1713.
»	Etienne Cros, de Pouloy, près de Castres. Mort le 8 juillet 1703.
»	Pierre Julien, des environs de Castres.
1698	
fév. (?)	Pierre Bertrand, laboureur, de Campis (Meyrueis), 22 ans.
26 mai	Etienne Gout, des Cremats (Le Pompidou), piqueur de laine, 33 ans.
»	David Teissier, de Montagut (Les Vanels, Vébron), sergier, 23 ans. Libéré en 1713.
»	Jean Ant. Pontier, de Carnac (Rousses, Vébron), maire de Vébron.
»	Ant. Pellatan, du Pont de Montvert. Mort à la peine le 2 juin 1701.
»	Pierre Rouméjon, du Pont de Montvert, cordonnier, 36 ans. Libéré en 1713.
oct. (?)	MATTHIEU DUNY, dit LA ROCHE, laboureur, de la Selle (?) (Le Chambon de Tence) en Velay. Libéré en 1713.
»	Pierre Tromparent (Pierre Biny?), de Tromparent (Charmes, en Vivarais). Mort à la peine, le 28 juin 1701.

En 1698, environ 90 condamnations aux galères, contre des gens appréhendés aux frontières d'Orange.

1699
24 déc. CLAUDE VILLARET, sergier, de Durfort. Libéré le 24 juillet 1716.

En 1699 et 1700, nouvelles condamnations prononcées contre des religionnaires entrés dans Orange.

XXXVII

Notes sur les illustrations et sur la carte.

Volume I.

P. xx. Baume de Vivent. Agrandissement d'une photographie de M. Lévi Laporte, de Firminy, prise non sans difficulté. Au devant de la grotte une pente raide d'éboulis et de gazon. Le rocher de la paroi de droite (quand on regarde la grotte) s'élève par trois ressauts successifs. Le dernier, au-dessus duquel, dans le fond, se dresse un tronc d'arbre dénudé, forme avec la paroi de gauche la fissure supérieure par où Jourdan a tué Vivent.

P. 64. 1° Phot. du Moulin de Liquis due à M. Jourdan Lange, d'Aubais [lire *Vidourle*]. Au premier plan l'épaisse couche de gravier qui borde le Vidourle.

2° Reproduction en grandeur naturelle des seuls mots qui sur une pièce judiciaire soient de la main de F. Rey (Lire en corrigeant : 26 juin 1686 dans la ville *d'Alais*. C. 166. Dossier F. Rey). Sur l'original, au-dessous du mot Rey, écrit par le prédicant, le greffier, ou Mandajors, a récrit *Rey* en gros caractères, nous ne savons à quelle fin. L'encre a failli manquer au prédicant pour écrire le dernier mot de sa protestation.

P. 129. Agrandissement d'une photographie de M. le pasteur G. Armengaud, d'Aigues-Vives. Sur la pente orientale de la colline qui sépare Aigues-Vives de Mus. Au haut, un bosquet de pins, au bas, des champs plantés d'oliviers, de vignes et d'arbres fruitiers. Une sorte d'entrecroisement de planches indique à peu près l'ouverture (murée depuis quelques années) d'une grotte à plusieurs compartiments. La colline est minée par d'anciennes carrières de pierre à bâtir, et l'on y rencontre des puits profonds provenus de l'effondrement d'une galerie souterraine.

P. 192. La « Tour de la Reine » vue de la route qui entre à Aigues-Mortes par l'Est. Les prisons de 1686 étaient aménagées dans les deux tours et dans les deux bâtiments qui les surmontent, à droite et à gauche.

P. 256. La Cam de l'Hospitalet. Au centre, la ferme actuelle de l'Hospitalet. Phot. de M. Gustave Cord, comm. par M. le pasteur P. Arnal, d'Uzès.

P. 320. Agrandissement d'une photographie de M[lle] H. Rauzier, de Nîmes. La vue plonge au fond du torrent. Derrière la crête de rocs à pic qui descend à gauche jusqu'au gouffre, et presque au niveau de celui-ci, s'ouvre un abri nommé « la grotte du Camisard ». Pour y arriver, il faudrait aujourd'hui soit traverser à la nage le gouffre très profond, soit, sur l'autre rive, descendre par le moyen d'une corde. Autrefois, sans doute, un passage praticable menait à la caverne. A peu de distance du gouffre on retrouve des traces de « terrasses », qui ont supporté de maigres cultures.

P. 384. Phot. J. Dagnières, de Lasalle. Cliché de la Soc. de l'Hist. du Prot. L'ancien chemin royal, venant de Saint-Martin-de-Corconac et du Roucou, monte à travers les châtaigniers, avant d'aller zigzaguer dans les chênes verts touffus qui se prêtent à une embuscade. Au haut, à droite, le col. La route actuelle, qui le franchit, demeure très haut sur la pente de droite.

P. 448. Fin de la lettre de Vivent reproduite I, 455. (Bibl. Prot. *Papiers Vielles.)* A gauche, des déchirures du papier, à droite, des fragments de cire. Le cachet de la lettre porte simplement l'empreinte d'un doigt.

P. 472. Nous n'avons pas pu malheureusement, avoir communication d'une des cartes manuscrites qui accompagnent parfois les exemplaires manuscrits des *Mémoires* (de Bâville) *sur la province du Languedoc.* Pour figurer les chemins des Cévennes construits par l'intendant, nous avons dû par conséquent recourir à divers documents d'archives. Il est possible que nous ayons commis quelques erreurs en ce qui concerne les routes qui joignent les Vans à Saint-Ambroix et à Genolhac, et aussi Saint-Ambroix à Genolhac.

Volume II.

P. 4. 1° Signature de Bâville, empruntée à la lettre du 19 février 1692, par laquelle il annonçait au secrétaire d'Etat Châteauneuf la mort de Vivent, tué la nuit précédente. (Voir *Bull.* LIII, p. 439. sur la lettre, et sur l'accident qui en a détruit l'original). Cliché de la Soc. d'Hist. du Prot. (*Bull.* LIII, p. 443).

2° Signature de Brousson, empruntée au billet par lequel il annonce à un ministre de Louis XIV, le 12 mars 1693, qu'lui envoie une Requête, et la 4e section de ses Remarques sur le N. T. de Denys Amelote. Cliché de la Soc. d'Hist. du Prot., fait en 1902 d'après l'original, qui faisait partie de la collection d'autographes de M. F. de Schickler. (*Bull.* LI, p. 411).

P. 24. Phot. du docteur A. Marc, de Saint-Hippolyte. La Tour du Fort « qui regarde Croix-Haute », et où par conséquent Gavanon a été enfermé. Le Fort est devenu la gendarmerie, et les fossés, comblés, sont devenus des jardins potagers.

P. 68. Le Château de Lussan. D'après une carte postale communiquée par M. le pasteur Privat. Dans la plaine, la « Rivière d'Aiguillon ».

P. 132. Vue prise entre l'Espérou et le Voultou, sur les hauts plateaux. A l'horizon, les deux sommets de l'Aigoual (au centre, sur le plus haut, l'observatoire météorologique), et entre les deux, la dépression de « l'Hort Dieu ». Au second plan, sur un col, une maison de l'Espérou. Entre cette maison et l'Aigoual, le haut de la dépression au fond de laquelle s'allonge Valleraugue. Vue empruntée par la photographie au très bel album de phototypies de M. Jacques de Joly : « L'Aigoual et ses environs ». (Hôtel du Mont Aigoual. Valleraugue).

P. 154. 1° La « garrigue » sur le Grand Pioch. La photographie n'offre d'autre particularité que de fournir une image exacte de toutes les garrigues : des plateaux rocheux recouverts de touffes de chênes verts en taillis.

2° L'entrée de la grotte de Bioge. Photographies de M. Robert Pont, à Cournonterral.

P. 196. Photographie Gustave Cord. Vue plongeante, prise en amont de Valleraugue, d'un des contreforts inférieurs de l'Aigoual, sur la rive gauche de l'Hérault. Au fond, les contreforts qui descendent du Mont Liron (situé à gauche).

P. 228. 1° La haute vallée du Coudoulous. (*Bull.* LV, 20). En amont d'Arphy. Au fond, la montagne de l'Espérou, et (vers la droite) le Serre de la Luzette.

2° Le pont de Grimal (ou Grimailh). (*Bull. ibid.*). La « grotte des ministres » est à environ 1 km. du pont, en amont, sur la rive droite du torrent (à gauche de la photographie). Au fond l'arête de l'Espérou ; à droite, un chemin qui monte vers Cap de Coste. Clichés de la Soc. d'Hist. du Prot.

P. 260. Photographie J. Dagnières, de Lasalle. Cliché de la Soc. d'Hist. du Prot. Vue de Lasalle, prise de l'Est. Au fond, le Liron (1,180m), puis à droite la hauteur qui domine

Soudorgues. Au centre « le Pont Vieux », où passait le vieux chemin allant à Colognac.

P. 324. Fin de la lettre adressée par Jean Roman au Prince d'Ysenburg et Budingen le 1er janvier 1714 (voir II 532). Photographie communiquée par M. le pasteur Fuchs, de Wächtersbach.

P. 356. Salle inférieure de la Tour de Constance, où étaient enfermées les femmes en 1690 et 1691. Le four. La cheminée qui est au-dessus a été restaurée. Cliché de la Soc. d'Hist. du Prot.

P. 420. 1° « Mon Dieu beny moy... ». Epigraphe inscrite par David Gazan sur le feuillet extérieur de son sermon sur le Sacrifice d'Abraham (voir II 437 et 549). Arch. du Languedoc, C. 171.

2° Fin d'un sermon copié par David Gazan dans la VIe décade de Sermons de Pierre Du Moulin (sermon 2, sur Matthieu, VIII, 23-26) (voir II, 431). Le sermon, sur la feuille extérieure, porte, de la main de Gazan, l'indication : « Sermon sur les parolles de l'evangille parlant de la mer de Genezaret ». Arch. du Lang. C. 171. Voici l'original de Du Moulin (Edition 1645. Genève. Jacques Chouët) :

« Or, entre les promesses de Dieu, celle-ci en est une, qu'il n'abandonnera point son Eglise. Qu'il sera avec nous jusqu'à la consommation du monde. Que là où il y en a deux ou trois assemblez en son nom, il sera au milieu d'eux. L'Eglise est semblable à ce buisson ardent qui ne se consumoit point, pource que Dieu estoit au milieu de lui. Et à cette nasselle agitée de flots et battue de l'orage, laquelle ne peut estre submergée pource que Jésus-Christ est dedans. Lequel combien qu'il semble dormir pour un temps, afin de nous esprouver, nous monstrera enfin par effect, qu'il veille pour nous, non seulement pour son Eglise en général, mais pour chasque fidèle en particulier, tant qu'après ces tempestes, il nous face surgir au port, et nous introduise en son repos éternel. A lui, avec le Père et le Sainct-Esprit, soit gloire et honneur ès siècles des siècles. »

P. 444. Fin du dernier sermon de Brousson que nous possédions. (Voir II, 223, et 444, où cette fin est transcrite presque intégralement.) On peut lire au bas : « 17 mars 98, Curons (?) proche S. hypol[ite] ». Arch. Langu. C. 191. Dossier Brousson. Notre reproduction (14 cm. et demi, sur 8 cm. et demi) est un agrandissement de l'original, qui n'a que 11 cm. sur 6 cm. et demi. Brousson pliait dans le sens de la longueur les feuilles sur lesquelles il écrivait ses sermons. Nous avons reproduit un peu plus de la moitié inférieure de la dernière page de son manuscrit.

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

Volume I.

P. 4. Note. Lire : *Millau*.

P. 21. Note. Lire : *Bagard*.

P. 23. 2e ligne à partir du bas. « Le seigneur de Saint-Jean de Védas était Jean de Sarret (cf. P. Gachon, *Quelques préliminaires...*, p. cxx). Daguesseau (Gachon, p. cx) a mis par erreur un nom pour l'autre, Du Cayla étant d'ailleurs proche voisin de Sarret. Un *Louis* de Sarret, Sr de Saint Jean de Védas (probablement son frère, et celui qui est mentionné dans la *Fr. Prot.*, IX, 147) fut arrêté à Paris, sortant du royaume et enfermé au Fort l'Evêque en oct. 1685. A cause de son peu de dispositions à se convertir malgré la visite que lui fit l'ancien intendant Daguesseau, il fut mis à la Bastille, où il fut visité par l'abbé Brueys et le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. Transféré au château de Loches en août 1687, il fut compris dans l'expulsion de 1688 et se réfugia en Angleterre. Une note de Ravaisson (*Arch. de la Bast.* VIII, 436) dit « qu'il avait tenu un prêche dans son château après la démolition du temple de Montpellier ». La *Fr. Prot.* n'aurait-elle pas confondu les deux frères? » (Note Fonb.-Berb.).

P. 36. Ligne 11. Lire : *18 octobre*. L'édit révocatoire fut enregistré le 22. Voir *Bull.* XXXIV, 388.

P. 39. Ligne 1. Lire : *allègue*.

P. 47. Ligne 5. Au lieu de *prière*, lire : *pièce*.

P. 48. Ligne 16 à partir du bas. Lire *saisissants*.

P. 55. Ligne 14. Au lieu de *se reculait*, lire : *se recrutait*.

P. 58. Fin. Ajouter » après *tenir*.

P. 60. Note 1. Ajouter : *pp. 43-45*.

P. 61. Note 3. « Sans doute Philippe Besse, min. à Vendémian (Hérault), réfugié ».

P. 64. Ligne 6. Erreur. « L'abbé de Sauve » a reçu les abjurations à Lézan même.

Note 4, ligne 5. Le nom Tommeirolles est écrit le plus souvent *Thomeyroles*.

P. 68. Ligne 11 à partir du bas, et *passim* lire *Nissolle* au lieu de *Nissolles*.

P. 70. Note 2, ligne 5. « La condamnation de Jacques Brezun n'est que du 26 septembre 1698 » (Note Fonb.-Berb.).

P. 72. Ligne 8. Lire : *avait*.

P. 77. Note 1. Ajouter : « Le premier interrogatoire de Crouzil est du 14 décembre 1685 ».

P. 80. Note 1. « Les lettres P. LA. R. ne signifieraient-elles pas P(rivat), L(a) R(oquette)? Cf. p. 78 ». (Note Fonb.-Berb.).

P. 85. Avant-dernière ligne. Lire : *début de janvier 1686*.

P. 86. Ligne 1. Lire : « *un mois* ».
» 11e ligne. Lire : *milieu de janvier 1686.*
P. 92. 3e ligne à partir du bas. Lire : *Longet.*
» Note 1. « N'y aurait-il pas deux affaires distinctes, celle de Clermont-Lodève (Crouzil), et une autre qui concernait Bédarieux? Trois habitants de Bédarieux, Paul (Pierre), Cambon (Pierre) et Oullivier (Jean) sont portés, sur la liste de galériens de la Fr. Prot. (2e Ed.), comme ayant été condamnés pour assemblées le 5 janvier *1685.* Il faut lire très probablement : *1686.* Ce sont sans doute ces prisonniers que vise la lettre de Louvois à Bâville, du 8 déc. 1685 (Pap. Rulhières, I, 213 et *Bull.* XXXIV, 602.). Le quatrième prisonnier est peut-être Valery, de Bédarieux, relégué à Carcassonne avant 1688 (C. 279). En outre, je tends à les assimiler aux trois diocésains que l'évêque de Béziers réclama à Seignelay à la fin de 1686 comme ayant abjuré, et qui avaient été condamnés pour assemblées. (Lettre de Seignelay à l'évêque, 16 déc. 1686. *Marine*, B6 18, f° 283). Cambon mourut aux galères, Paul et Oullivier furent libérés après abjuration, par ordre du 20 janvier 1687. » (Note Fonb.-Berb.).
P. 99. Dern. ligne. Lire : *Anne* Plantier.
P. 103. Note 1. Ajouter, d'après *Bull.* XIII, 151 et XXVI, 466 : « Durand, conduit à Marseille, y fut cruellement traité pour ne vouloir pas assister à la messe qu'on célébrait sur la galère. Il fut ensuite transporté en Amérique, où il tomba heureusement entre les mains d'un sien ami du Languedoc, marchand à la Martinique, qui le garda chez lui jusqu'à ce qu'il ait pu passer dans une île des Hollandais. Il mourut là entre les mains d'un ministre de la Lorraine qui y avait été transporté pour le même sujet, et qui y avait épousé la Dlle Guérin, de Soudorgues près de Lasalle ». Durand mourut avant le 12 septembre 1690. Sa femme, à cette date, est à Lausanne, veuve, avec deux filles maladives et est assistée.
P. 114. Note 1. La *Lettre écrite à Monsieur Teissier* (*Pap. Court*, 17, U, f° 187) est la lettre de condoléances adressée le 14 mars à Isaac Teissier par les pasteurs des Basses-Cévennes réfugiés en Suisse, et publiée par J.-J. Faure. La date « A La Salle le mardi gras 26 février 1686 » est la date de l'exécution du viguier, et fait partie du titre. Isaac Teissier répondit à ses collègues, par une courte lettre, datée d'« Arzier, le 20 mars 1686 », et qui se trouve également *Pap. Court*, 17, U, imprimée à la suite de la lettre des pasteurs (in-4° à deux colonnes).
» Note 2. Lire *Manoël,* au lieu de : Vivent.
P. 122. Ligne 12. Au lieu de : *Les Montèzes* (*Monoblet*), lire beaucoup plus probablement : *Montèze (Saint-Christol-les-Alais.*
P. 141. Note 3. Dernière ligne. Lire : *d'Arpaon.*
P. 147. Avant-dernière ligne. Lire : *s'acquérait.*
P. 151. Ligne 6 à partir du bas. Lire : *au début de juin.*
P. 152. Avant-dernière ligne. Lire : Le soir du 15 *juin.*
P. 155. Note 3, avant-dernière ligne : « Roux et Prades furent condamnés aux galères le 17 juillet ». (Note Fonb.-Berb.).
P. 177. Ligne 15. Lire : *piété.*

P. 182. Ligne 11 à partir du bas. Lire : *joyeux* augure.
P. 191. Note 1, ligne 3. Lire : Quatre *Piélons* (mot patois pour : piliers).
P. 203. Note 3, ligne 4. Lire : des *vivres*.
P. 204. Ligne 14 à partir du bas. Lire : *l'auraient*.
P. 208. Ligne 4. Lire : *Des* Vignolles.
P. 210. Note 3. Ajoutez : Si l'indication de notre vol. II, p. 321 est exacte, Lapierre, en 1687, aurait eu non pas 30 ans, mais 40 ou 41. (A moins que le Lapierre de II, 321 ne soit pas notre prédicant).
P. 212. (Suite de la note 3 de la page précédente). Une des filles de Guérin transportée à la Martinique, passa de là dans une île des Hollandais. Elle avait épousé, aux Iles, un ministre de Lorraine, déporté comme elle. (*Bull.* XXVI, 466).
P. 215. Note 3, ligne 3. Il faut lire : « un *ministre* étranger. »
» Ligne 11. Lire : *Pierre* Faucher.
P. 225. Note. M. Fonbrune-Berbinau attribuerait le *Tableau naïf*... à Brousson lui-même.
P. 230. Note 1, première ligne. Lire : Layrac, *Lot et* Garonne. « Johannes Modenxius, Lairacencis, Aquitanus, Vasco. » (M. Nicolas, *Hist. de l'Ac. de Montauban*, p. 371). Note Fonb.-Berb.).
P. 234. Sur la *Lettre des Réformés captifs*, M. Fonb.-Berbinau nous écrit : « Il y a en effet le nom de *père* donné par Eléonore de Roye au pasteur Perussel. » (1564. *Bull.* XIX-XX, 220-223). Le forçat Isaac Lefèvre écrit aussi à un pasteur (probablement son ancien pasteur de Corbigny) : « Monsieur mon très honoré Père (souffrez ce terme puisque j'ai l'honneur d'être votre élève et votre nourrisson en Jésus-Christ. » (*Hist. des souffrances... d'Isaac Lefèvre*..., p. 14). Mais en dehors des lettres d'Eglise à Calvin et à ses collègues (1561. *Bull.* XIV, 325 ss.) connaît-on d'autres exemples du mot *Pères* au pluriel ? Il y a eu une *Lettre chrétienne et catholique*... publiée par le *Mercure Galant* de juin 1866, et que je ne connais que par une citation des *Pap. Court.* n° 46 (*Mémoire pour servir à l'histoire des Egl. réf. de France*...). Il y est dit aux pasteurs réfugiés : « Si vous étiez de véritables pasteurs...» (ce qui est bien à rapprocher du ton de l'autre). J'incline à penser comme Douen que la *Lettre des... captifs* a une origine catholique. Mais si elle est d'un protestant, elle n'est certainement pas de Brousson. »
P. 257. Ligne 8. Lire : *Brousson*.
P. 275. Note 1. Lire : *provenir*.
P. 277. Note 2. Lire : *scandalisait*.
P. 281. Ligne 9. Lire : *Paul* Bonnemère.
P. 298. 5e ligne. Lire : le Collet de *Dèze*.
P. 299. 15e ligne de la note. Lire *Dan*[iel] Coste.
P. 306. Note 4, ligne 3. David Gazan se faisait appeler alors Jean Mazel, comme le prédicant supplicié dont il avait également recueilli, pour se l'appliquer, le surnom de La Jeunesse.
» Note 4, dernière ligne. Lire : 1692.
P. 308. 9e ligne en partant du bas. Ajouter » après : la religion.
P. 322. 15e ligne en partant du bas. Lire : *qui* lui serait fait.
P. 332. 15e ligne en partant du bas. Lire : *Louis* Manuel.
P. 350. Note, ligne 2. Lire : Fraissinet *Vielles*.

P. 364. Note 3, 4e ligne. Lire : *Bercher* ou Berchier.

P. 371. Note 4. Jean Dautun, Sr de Masandrieu, juge au marquisat de Portes, fait le 7 décembre 1690 une enquête à Peyremale touchant l'abattement de deux croix. « Ceux qui ont abattu les croix [l'une était dans le cimetière, l'autre près de la maison claustrale] l'ont fait après s'être jactés [vantés] de perdre les principaux de la paroisse, et qu'il arriverait quelque chose pour cela. » C. 471.

P. 381. Note 3, ligne 4. Lire : *Montbeton.*

P. 382. Note 3. « Pierre Sautier, malgré les conclusions, ne fut condamné qu'aux galères. Il fut libéré par ordre du 2 février 1701. » (Note Fonb.-Berb.)

P. 386. Note, ligne 3. Lire : la vallée *de Luzerne.*

P. 393. Note 1. Guillaume Roux, condamné pour assemblée, figure sur les listes de galériens. L'une porte : « pour avoir fourny de vivres à des religionnaires. » (Note Fonb.-Berb.)

P. 394. Ligne 15. « *Latour* fut le surnom du prédicant Jean Martel (voir II, 188), originaire, comme Roman, des environs de Die. Est-ce lui, qui serait venu travailler quelque temps avec Roman ? Cependant Martel dans ses Mémoires (*Bull.* LVI, 428, 429) laisse supposer qu'il était en 1690 dans le Dauphiné. » (Note Fonb.-Berb.).

P. 395. Sur la valeur morale de Bagars, voir vol. II, p. 387, l'extraordinaire pièce que nous a communiquée le Dr L. Malzac.

P. 401. Note 2, ligne 3, lire : *Soudorgues.*

P. 410. Ligne 7. Lire : *d'Iberville.*

P. 426. Note 2. Ajouter : Castelvieil fut également condamné aux galères.

» Note 3. Sur David Vivent. Le guide Ragatz (voir I, 302) se trouva enfermé à la Tour de Constance en même temps que David Vivent. Dans ses Mémoires (sept. 1697. *Pap. Court.*, 13, vol. II, f° 41), il dit : « Je restai seul [à la Tour] (fin 1688) avec un nommé Vivens, frère de ce Vivens qui a fait tant de bruit... Mais celui-ci était impotent, et n'avait aucune qualité de ce cher personnage. Celui-ci mourut à la Tour de Constance faisant profession de papisme ».

P. 449. Ligne 9 à partir du bas. Lire : Saint-André *de Valborgne.*

P. 461. Note 1. David Teyssonnière, des Vernèdes (Cros), figure plusieurs fois sur les listes de galériens. Nous ne savons quand il fut condamné. Le jugement du 13 janvier concerne bien Jean Teyssonnière, de Lasalle.

P. 464. Ligne 16 à partir du bas. Voir ci-dessous la note relative aux pp. 468, 469.

P. 468. Note 1. Lire : *Deux sœurs* de Vivent.

PP. 468, 469. Il résulte du jugement du 23 février 1692, retrouvé à Nîmes (voir plus haut II, p. 512), que Masbernard (dit Saint-Paul) et Guillaume Soulages, de Cassagnas, valet, à Peyraube, du Sr Brès (v. II, 448) furent condamnés à Alais à la potence, le 23 février 1692, et exécutés le même jour. Les interrogatoires de Masbernard datés des 25 et 26 *février* doivent donc être reportés aux 25 et 26 *janvier*. Ils nous permettent de dater du 24 ou du 25 janvier l'arrestation de Valdeyron et de Masbernard (II, 464). Comme il est constant que deux hommes furent saisis dans la

baume de Vivent après la mort de ce dernier, et qu'évidemment Bâville ne fit grâce à aucun des deux, il faut bien parler de quatre pendaisons qui auraient eu lieu à Alais le 23 février 1692. Nous connaissons maintenant les noms de trois des exécutés : Masbernard, Soulages, et Capieu dit La Bonté. Le nom du quatrième [Carrière ? Delors ?] se trouve sans doute sur le jugement du 23 février, rendu contre la mémoire de Vivent. Ce jugement, dont nous avons trouvé un extrait dans les *Pap. Teissier du Cros*, a, jusqu'à présent, échappé à nos recherches.

P. 469. Lignes 4 et 5 à partir du bas, lire : *massacrait* et : *des* émotions.

Volume II.

P. 7. Note 2. Les meurtriers de Jourdan (6, 7 octobre 1702) crièrent à leur victime « qu'il crioit d'avoir fait mourir Vivens, mais qu'il s'estoit trompé, puisqu'il estoit ressuscité en leur personne. » (*Les Camisards en action. Lettres du prieur de Miellet* [Mialet], *publiées par* H. Affre. Rodez, 1890, p. 8).

P. 8. Première note, ligne 8. Lire : *Marthe* Teyssonnière.

P. 10. Note 1, ligne 2. Effacer : Soubeyran, de Simonet (il figure déjà dans le texte).

P. 27. Ligne 18. Lire : deux jours *après* l'assemblée de la Cam.

P. 35. Ligne 12 à partir du bas. Lire : *tortuë*. (Voir dans l'ancienne version de la Bible, Philippiens II, 15, et Marc VIII, 38).

P. 61. Note 5, ligne 5. Lire : *Fontarèche*.

P. 101. Ligne 6 à partir du bas. Peut-être faut-il lire « foule », au lieu de four. Dans ce cas la « foule » en question s'entendrait au sens, alors usité, de « logement de gens de guerre ».

P. 103. Note, ligne 6. Lire : juin 1695. (Voir II, 348 n. 2).

P. 117. Lignes 19, 20, 21. Lire : *les régiments... s'allaient... leurs* quartiers d'hiver.

PP. 152, 153. Sur l'emprisonnement de Bas à Aigues-Mortes. Le guide Ragatz (I, 302), dans ses Mémoires écrits en sept. 1697 (*Pap. Court*, 13, vol. II, f° 41), raconte à un pasteur de Genève qu'il est resté lui-même emprisonné à la Tour de Constance en 1688, 1689 (et 1690 ?). « Après quelque temps nous entreprîmes de nous sauver de lad. Tour, qui aurait réussi sans la précipitation d'un nommé Boy (*sic*. Ailleurs : Boys. C'est Bas, évidemment), de votre ville. M. Monier [Mounier, ou Moynier, dit La Croix, II, 133] mon camarade de prison, m'assure que led. Boys s'est sauvé de la Tour de Constance depuis environ 3 années, ainsi il n'est pas nécessaire que je fasse ce récit, vu que ledit pourra dire lui-même toutes les circonstances, étant, comme je crois, chez lui, dans votre ville. Ladite évasion m'ayant manqué, tous mes camarades s'étant laissé reprendre, quoique je les eusse favorisés en les laissant tous sur la muraille du fossé, l'alarme fut donnée, causée par la précipitation de mondit Sr Boys ; je fus surpris dans le fossé, et reconduit prisonnier, maltraité comme vous le pouvez juger. On nous mit au pillage toutes nos hardes... ». Un peu plus loin, Ragatz confirme ce que l'on savait déjà, c'est qu'à cette époque (1690) les prisonniers hommes

étaient enfermés à la Tour dans la salle du haut, la salle du bas étant réservée aux femmes. (Voir Mat. Lelièvre. *De la Révocation...*, p. 185).

P. 155. Ligne 4. Lire : *Cournonterral.*

P. 158. Note 1. Lire : *Le Villaret.*

P. 162. Note 1. « Ravaisson (X, 22 et suiv.) a bien publié des lettres se rapportant à cette affaire, mais il n'a pas connu la lettre relative à La Gacherie, qui est encore inédite. Le renvoi à la p. 88 de Ravaisson est également erroné, il s'agit là d'un autre personnage que La Gacherie ». (Note Fonb.-Berbinau). M. Fonbrune-Berbinau publiera en 1912 les documents que notre note mentionne avec une si regrettable inexactitude.

P. 188. Ligne 7. Lire : *Mornans.*

P. 260. Note, ligne 5. Lire : *Thérond.*

P. 270. Note 1, ligne 4. Lire : *Badet de Plaisance*, de Pau.

P. 284. Note 1. La citation n'est pas extraite du *Mémoire sur la province du Languedoc*, mais d'un Mémoire manuscrit de Bâville relatif aux affaires protestantes, et daté de 1698.

P. 292. Note 2. Lire : *Montèze (Saint-Christol-les-Alais).*

P. 307. Ligne 10 à partir du bas. Lire : *Frère* Ebruy, au lieu de *Pierre* Ebruy.

P. 315. Ligne 17. Les Lettres de Superville portent pour titre : *Les devoirs de l'Eglise affligée.* (Voir II, 318). Les *Lettres pastorales sur le renouvellement de la persécution* sont de Basnage. (Voir II, 314).

P. 321. Voir plus haut la rectification qui concerne I, p. 210.

P. 413. Note 2. Lire : Aïsso mi *semblo.*

P. 444. Fin de la citation. Lire : *célébrerons.*

TABLE

DES

NOMS DE PERSONNES

Nous rappellerons, pour ceux qui l'ignoreraient, l'incertitude orthographique des noms propres, au XVII[e] siècle, dans les pays de langue d'oc. Les noms, prononcés à la patoise, se transcrivaient mal en français. De là des variations constantes, par exemple entre *eau* et *au* ; *ey* et *ei* ; *ou* et *on* ; *en*, *in* ou *an* ; etc. Nous avons renoncé à transcrire les notations diverses de tous les noms de notre Table.

B

C

D

E

G

H

I

J

M

Q

T

U

V

TABLE

DES

NOMS DE LIEUX

M

N

Q

R

S

SAINT-

V

INDICE

de quelques mots usités

et de quelques matières traitées dans l'ouvrage

TABLE DES MATIÈRES

DU DEUXIÈME VOLUME

TROISIÈME PARTIE

(Février 1692 — Septembre 1700)

APPENDICE

PIÈCES JUSTIFICATIVES ET SUPPLÉMENTS

ILLUSTRATIONS

Le Havre. — Imprimerie du Journal LE HAVRE (O. Randolet), rue Fontenelle, 35.

